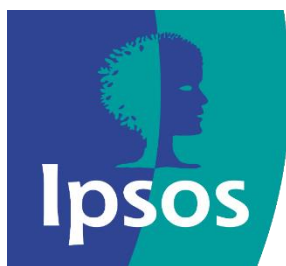


DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023





**Document d'enregistrement universel
incluant le rapport financier annuel
Exercice clos le 31 décembre 2023**



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 12 avril 2024 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit Règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) n°2017/1129.

Le Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel qui a été établi au format XHTML et est disponible sur le site de l'émetteur.

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établis respectivement en application des normes IFRS et des normes comptables françaises, les rapports des contrôleurs légaux y afférents ainsi que les sections 7 et 8, pages 137 à 148, du document d'enregistrement universel 2022 : [Ipsos - Document d'Enregistrement Universel 2022](#) déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2023 sous le numéro D.23-0289 ;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établis respectivement en application des normes IFRS et des normes comptables françaises, les rapports des contrôleurs légaux y afférents ainsi que les sections 7 et 8, pages 128 à 139, du document d'enregistrement universel 2021 : [Ipsos - Document d'Enregistrement Universel 2021](#) déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2022 sous le numéro D.22-0341.

Les parties non incorporées par référence du document d'enregistrement universel 2021 et du document d'enregistrement universel 2022 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre section du présent Document d'enregistrement universel.

Le présent Document d'enregistrement universel est disponible auprès d'Ipsos SA, 35 rue du Val de Marne – 75013 Paris, ainsi que sur le site internet d'Ipsos (www.ipsos.com) et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Table des matières

1	Personnes responsables	11
1.1	Indication des personnes responsables.....	11
1.2	Déclaration des personnes responsables.....	11
1.3	Déclaration ou rapport d'expert.....	11
1.4	Attestation d'un tiers.....	11
1.5	Déclaration sans approbation préalable.....	11
2	Contrôleurs légaux des comptes	12
2.1	Nom et adresse.....	12
2.2	Démission / non-renouvellement.....	12
3	Facteurs de risques	13
3.1	Risques sectoriels	15
3.1.1	Risque de diminution ou pertes de volume d'affaires avec les clients d'Ipsos.....	15
3.1.2	Risque concurrentiel.....	15
3.1.3	Risque lié aux changements technologiques.....	16
3.1.4	Risque lié à une pandémie mondiale.....	17
3.1.5	Sensibilité aux évolutions géographiques et sectorielles.....	18
3.2	Risques opérationnels	18
3.2.1	Risque lié à l'intégration des nouvelles acquisitions.....	18
3.2.2	Risque de perte de chiffre d'affaires et d'opportunités lié au départ de managers clés.....	19
3.2.3	Risque d'un manque de personnel qualifié.....	19
3.2.4	Risque lié à la qualité des données recueillies auprès des panelistes.....	20
3.2.5	Risque lié à une mauvaise compréhension du besoin client dans le cadre de projets ad-hoc.....	20
3.2.6	Risque cyber.....	21
3.3	Risques réglementaires	21
3.3.1	Risque sur la protection des données personnelles ou de la vie privée.....	21
3.3.2	Risque d'évolution de la législation du travail.....	22
4	Informations concernant l'émetteur	23
4.1	Raison sociale et nom commercial.....	24
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI).....	24
4.3	Date de constitution et durée de vie.....	24
4.4	Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone de son siège et site web.....	24
4.5	Structure actionariale.....	24
4.6	Ipsos et la Bourse.....	26
5	Aperçu des activités	28
5.1	Principales activités	29
5.1.1	Nature des opérations et principales activités.....	29
5.1.2	Ipsos, une entreprise présente sur toute la chaîne de production de l'information.....	31

5.1.3	Création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes liées à l'activité d'Ipsos	33
5.1.4	Organisation opérationnelle.....	34
5.1.5	Descriptif des Lignes de Services	35
5.1.6	Opérations	46
5.1.7	L'Organisation Client	47
5.1.8	Les structures dédiées au savoir et à la connaissance.....	48
5.1.9	Nouveaux et/ou services importants	50
5.2	Principaux marchés	50
5.2.1	Chiffres clés du marché mondial des études	50
5.2.2	Tendances de fond.....	52
5.2.3	Cadre réglementaire.....	53
5.3	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	53
5.3.1	Contribution au chiffre d'affaires consolidé par zone géographique	54
5.3.2	Contribution à la marge opérationnelle par région	54
5.3.3	Une naissance sous le signe de la différence	54
5.3.4	Un développement rapide	55
5.3.5	L'expansion en Europe.....	55
5.3.6	La constitution d'un Groupe mondial, l'introduction en Bourse	55
5.3.7	Ipsos intensifie sa politique de croissance externe	56
5.3.8	Acquisitions en 2023	57
5.4	Stratégie et objectifs	58
5.4.1	Stratégies et objectifs financiers et extra-financiers	58
5.4.2	Déclaration de Performance Extra-Financière	60
5.4.3	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière.....	124
5.5	Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	130
5.6	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	130
5.7	Investissements.....	132
5.7.1	Principaux investissements réalisés.....	132
5.7.2	Principaux investissements en cours	133
5.7.3	Informations sur les coentreprises et les entreprises associées.....	133
5.7.4	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	134
5.7.5	Activités en matière de recherche et développement	134
6	Structure organisationnelle.....	135
6.1	Description sommaire du Groupe.....	136
6.2	Liste des filiales importantes	139
6.3	Liste des filiales et participations	140
7	Examen de la situation financière et des résultats	141
7.1	Situation financière	142

7.2	Résultat du Groupe	142
8	Trésorerie et capitaux	151
8.1	Information sur les capitaux.....	152
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	152
8.3	Besoins de financement et structure de financement.....	153
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux.....	153
8.5	Sources de financement attendues	153
9	Environnement réglementaire	154
9.1	Protection des données à caractère personnel	154
9.2	Publication et diffusion de sondage d'opinion	155
9.3	Protection des droits de propriété intellectuelle.....	155
10	Informations sur les tendances	156
10.1	Description des principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice, et de tout changement significatif de performance financière du Groupe	156
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont l'émetteur a connaissance susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	156
10.2.1	Communiqué des résultats annuels 2023, publié le 21 février 2024 (extraits)	156
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	158
11.1	Prévision ou estimation du bénéfice	158
11.2	Principales hypothèses sous-tendant les prévisions ou estimations de bénéfices	158
11.3	Déclaration relative aux bases d'établissement et d'élaboration des précisions et estimations du bénéfice.....	158
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	159
12.1	Informations concernant les membres du conseil d'administration et la direction générale.....	160
12.1.1	Présentation des membres du Conseil d'administration et des Comités spécialisés du Conseil au 1 ^{er} février 2024.....	160
12.1.2	Les dirigeants mandataires sociaux	181
12.1.3	Comités de direction	181
12.1.4	Sanctions prononcées à l'encontre des membres du Conseil d'administration et principaux dirigeants	182
12.2	Conflits d'intérêts	182
13	Rémunération et avantages	183
13.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux (établie en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, ancien article L. 225-37-2 du Code de commerce).....	184
13.1.1	Politique de rémunération - Aspects communs aux différents mandataires sociaux.....	184
13.1.2	Politique de rémunération - Application au Président du Conseil d'administration	186
13.1.3	Politique de rémunération - Application au Directeur général.....	187
13.1.4	Politique de rémunération - Application aux Administrateurs.....	193
13.2	Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux soumises à l'approbation de l'Assemblée générale dans le cadre du vote « ex post » spécifique (article L. 22-10-34 II du	

Code de commerce)	197
13.2.1 Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Monsieur Didier Truchot, Président du Conseil d'administration, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2024	197
13.2.2 Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Monsieur Ben Page, Directeur général, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2024.....	197
13.3 Informations sur les rémunérations des mandataires sociaux soumises à l'approbation de l'Assemblée générale dans le cadre du vote « ex post » général (article L. 22-10-34 I du Code de commerce, ancien article L. 225-100 II du Code de commerce).....	199
13.3.1 Informations sur les rémunérations individuelles des mandataires sociaux dirigeants.....	199
13.3.2 Informations sur les rémunérations individuelles des Administrateurs	208
13.4 Tableaux de synthèse établis conformément à la position-recommandation n°2009-16 de l'Autorité des Marchés Financiers relative à l'information à donner dans les documents d'enregistrement universels sur la rémunération des mandataires sociaux.....	210
13.5 Tableau de synthèse relatif aux actions, options et droits de vote des mandataires sociaux	219
13.6 Opérations des dirigeants sur les titres émis par Ipsos SA (article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)	220
13.7 Montant provisionné	222
14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	223
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	224
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de la direction.....	224
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	224
14.4 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	224
14.4.1 Référentiel en matière de gouvernement d'entreprise	224
14.4.2 Présentation des dirigeants et mandataires sociaux.....	226
14.4.3 Evolution de la gouvernance : la direction générale, le Conseil d'administration et ses comités	226
14.4.4 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux.....	253
14.4.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	254
14.4.6 Capital autorisé non émis	255
14.4.7 Autres informations visées par le Code de commerce.....	255
14.4.8 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	256
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprises	263
15 Salariés	265
15.1 Nombre des salariés Profil/Chiffres clés	266
15.1.1 Informations relatives à Ipsos SA.....	266
15.1.2 Informations relatives au Groupe	266
15.2 Participations dans le capital et stock-options des mandataires sociaux.....	266
15.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	266
16 Principaux actionnaires	267

16.1	Identification des principaux actionnaires	268
16.1.1	Evolution de la répartition du capital et des droits de vote pendant l'exercice 2023.....	268
16.1.2	Actionnariat salarié	270
16.1.3	Auto-détention et autocontrôle	270
16.1.4	Droits de vote double.....	270
16.1.5	Franchissements de seuil au cours de l'exercice	271
16.1.6	Autres participations significatives dans le capital	271
16.2	Existence de droits de vote différents	271
16.3	Contrôle de l'émetteur	272
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	272
16.4.1	Accord relatif au changement de contrôle.....	272
16.4.2	Autres accords entre actionnaires	272
16.5	Historique du capital social	272
16.6	Nantissement d'actions Ipsos inscrites au nominatif pur au 31 décembre 2023	273
17	Transactions avec des parties liées	274
17.1	Principales transactions avec les parties liées	275
17.2	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ..	276
18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	279
18.1	Informations financières historiques	280
18.1.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	280
18.1.2	Comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	287
18.1.3	Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	368
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	388
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	388
18.4	Informations financières pro forma	388
18.5	Politique de distribution des dividendes	388
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	388
18.7	Changement significatif de la situation financière	389
18.8	Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)	389
19	Informations supplémentaires	391
19.1	Capital social	392
19.1.1	Montant du capital souscrit et capital autorisé non émis.....	392
19.1.2	Actions non représentatives du capital.....	394
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales	394
19.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	399
19.1.5	Droits d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.....	399
19.1.6	Options sur le capital de membres du Groupe.....	413

19.1.7 Historique du capital social.....	413
19.2 Acte constitutif et statuts	422
19.2.1 Description sommaire de l'objet social	422
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions.....	422
19.2.3 Dispositions pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	424
20 Contrats importants.....	425
21 Documents accessibles au public	426
21.1 Responsable de l'information financière	427
21.2 Documents juridiques et financiers.....	427
21.3 Rapport financier annuel 2023	427
21.4 Rapport de gestion 2023.....	427
21.5 Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2023.....	427
21.6 Publications au cours des 12 derniers mois	428
21.7 Information des actionnaires et des investisseurs.....	429
21.8 Agenda financier 2023	429
22 Tables de concordance	430
22.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel avec le règlement européen.....	430
22.2 Table de concordance du Rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce	434
22.3 Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce	438
22.4 Table de concordance du Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.....	441
22.5 Tables de concordance de la Déclaration de performance extra-financière	442
22.5.1 Table de concordance de la Déclaration de performance extra-financière avec les dispositions de l'article R. 225-105 du Code de commerce	442
22.5.2 Tables de concordance de la Déclaration de performance extra-financière avec les normes GRI et les Principes du Pacte Mondial	445

1 Personnes responsables

1.1 Indication des personnes responsables

Monsieur Ben Page, Directeur général d'Ipsos SA.

1.2 Déclaration des personnes responsables

J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont les différentes rubriques sont mentionnées dans la section 22 du présent document d'enregistrement universel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 12 avril 2024

Ben Page

1.3 Déclaration ou rapport d'expert

Aucun rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le présent document.

1.4 Attestation d'un tiers

Aucune déclaration ou information provenant de tiers n'est incluse par référence dans le présent document.

1.5 Déclaration sans approbation préalable

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 12 avril 2024 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit Règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) n°2017/1129.

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Nom et adresse

Mazars

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Monsieur Julien Madile

61, rue Henri Régnault – Tour Exaltis – 92075 Paris La Défense Cedex

- Date de première nomination : 28 avril 2017 (en remplacement de PricewaterhouseCoopers Audit suite à démission).
- Date de renouvellement : Assemblée générale du 17 mai 2022.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Grant Thornton

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Madame Solange Aïache

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

- Date de première nomination : 31 mai 2006.
- Date de renouvellement : Assemblée générale du 15 mai 2023.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

2.2 Démission / non-renouvellement

Sans objet. Se référer au 2.1 ci-dessus.

3 Facteurs de risques

3	Facteurs de risques.....	13
3.1	Risques sectoriels.....	15
3.1.1	Risque de diminution ou pertes de volume d'affaires avec les clients d'Ipsos.....	15
3.1.2	Risque concurrentiel.....	15
3.1.3	Risque lié aux changements technologiques.....	16
3.1.4	Risque lié à une pandémie mondiale – COVID-19.....	17
3.1.5	Sensibilité aux évolutions géographiques et sectorielles.....	18
3.2	Risques opérationnels.....	18
3.2.1	Risque lié à l'intégration des nouvelles acquisitions.....	18
3.2.2	Risque de perte de chiffre d'affaires et d'opportunités lié au départ de managers clés.....	19
3.2.3	Risque d'un manque de personnel qualifié.....	19
3.2.4	Risque lié à la qualité des données recueillies auprès des panelistes.....	20
3.2.5	Risque lié à une mauvaise compréhension du besoin client dans le cadre de projets ad-hoc.....	20
3.2.6	Risque cyber.....	21
3.3	Risques réglementaires.....	21
3.3.1	Risque sur la protection des données personnelles ou de la vie privée.....	21
3.3.2	Risque d'évolution de la législation du travail.....	22

Nous attirons votre attention sur les risques décrits ci-après.

Ces risques sont spécifiques aux activités du Groupe et sont ceux dont Ipsos estime que la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière et/ou ses résultats et ses perspectives.

Fin 2022, le Groupe a recensé et actualisé les risques financiers et extra-financiers auxquels il est exposé, en fonction de leur importance et de leur probabilité d'occurrence. Cette démarche d'évaluation des risques est renouvelée tous les trois ans auprès de plus de 120 managers clés du Groupe. Cette section met en avant une synthèse à jour des principaux risques sans avoir vocation à être une liste exhaustive.

Ces principaux risques sont décomposés en trois catégories :

- Risques sectoriels ;
- Risques opérationnels ;
- Risques réglementaires.

Au sein de chacune de ces catégories, le premier risque est considéré comme celui ayant le degré d'importance le plus élevé, les risques suivants n'étant pas classés par ordre décroissant d'importance.

Le tableau ci-après reprend de manière concise les principaux risques :

Catégorie	Risque	Criticité
Risques sectoriels	Risque de diminution ou pertes de volume d'affaires avec les clients d'Ipsos	Elevé
	Risque concurrentiel	Elevé
	Risque lié aux changements technologiques	Elevé
	Risque lié à une pandémie mondiale	Moyen
	Sensibilité aux évolutions géographiques et sectorielles	Moyen
Risques opérationnels	Risque lié à l'intégration des nouvelles acquisitions	Elevé
	Risque de perte de chiffre d'affaires et d'opportunités liés au départ de managers clés	Elevé
	Risque d'un manque de personnel qualifié	Elevé

Catégorie	Risque	Criticité
	Risque lié à la qualité des données recueillies auprès des panelistes	Elevé
	Risque lié à une mauvaise compréhension du besoin client dans le cadre d'études ad-hoc	Elevé
	Risque cyber	Elevé
Risques réglementaires	Risque sur la protection des données personnelles ou de la vie privée	Moyen
	Risque d'évolution de la législation du travail	Moyen

3.1 Risques sectoriels

3.1.1 Risque de diminution ou pertes de volume d'affaires avec les clients d'Ipsos

Risque : élevé

Description du risque : Ipsos sert plus de 5000 clients à travers le monde et les 10 premiers clients représentent environ 16 % du chiffre d'affaires 2023. Le client le plus important représente environ 4 % du chiffre d'affaires 2023. La conservation des clients existants et d'un volume d'affaires soutenu est ainsi clé dans le maintien de nos objectifs de croissance.

Tout manque de qualité dans nos services, dans l'écoute du client ou de compétitivité dans nos offres pourrait signifier que le client ne serait pas conservé ou réduirait son volume d'affaires avec Ipsos. Ce risque pourrait conduire à une moindre croissance et une baisse de notre chiffre d'affaires.

Contrôle et atténuation du risque : Un programme est dédié au maintien de la relation avec les grands clients du Groupe : le Global PartneRing. Celui-ci est complété par une organisation clients locale et globale lancée 2018 ainsi que par l'initiative « Client First », laquelle regroupe depuis 2022 l'ensemble des meilleures pratiques de développement d'affaires du Groupe et veille à ce que les résultats d'Ipsos aient un impact réel et tangible sur nos clients.

Par ailleurs, plusieurs mesures existent pour s'assurer du suivi de la relation client et optimiser la qualité de nos prestations, notamment par la réalisation d'enquêtes de satisfaction clients

3.1.2 Risque concurrentiel

Risque : élevé

Description du risque : Le secteur des études de marché est caractérisé par un très fort niveau d'activité concurrentielle où les 10 premiers acteurs représentent moins d'un tiers des parts de marché. Une tendance de fond récente est l'entrée de nouveaux acteurs non issus

du secteur des études de marché. Sont à classer dans cette catégorie : les sociétés de conseil qui interviennent dorénavant directement sur des problématiques spécifiques aux sociétés d'études, ainsi que des entreprises centrées sur la technologie, et plus particulièrement sur le développement et l'exploitation de plateformes. Ces nouveaux entrants développent leur offre et sont amenés à entrer de manière plus directe en concurrence avec Ipsos.

Cette mutation du marché peut constituer un risque élevé sur le volume d'affaires généré par Ipsos ainsi que sur le niveau de la profitabilité.

Contrôle et atténuation du risque : Ipsos s'efforce d'être un acteur de premier plan, notamment en développant continuellement une offre produit innovante (incluant le développement de nouveaux services) qui élargit les segments du marché sur lesquels il intervient et en poursuivant sa politique d'acquisitions ciblées. Le projet « Total Understanding » renforcé depuis par le plan de croissance 2025 « The Heart of Science and Data » s'inscrit dans cette démarche, plaçant Ipsos comme un multi-spécialiste qui propose plus de 75 services regroupés en 16 lignes de services. Sur chacune de ces lignes de services, Ipsos a pour objectif d'être classé dans le top 3 du marché.

3.1.3 Risque lié aux changements technologiques

Risque : élevé

Description du risque : Le secteur des études de marché est impacté par des évolutions technologiques constantes depuis son origine. La façon de collecter la donnée a évolué et s'est enrichie depuis la collecte en face-à-face par de nombreux autres moyens de collectes de façon plus automatisée (cati, capi, online...) que ce soit dans le cadre d'une collecte active ou passive. Dans le même temps, le traitement, l'analyse et la restitution de l'information se sont automatisés et digitalisés.

Ipsos opère de fait dans un marché en transformation, faisant face à des évolutions technologiques conséquentes et des attentes des clients qui évoluent.

Ces évolutions du marché permettent l'émergence de nouveaux segments comme l'analyse des données en ligne, le suivi des réseaux sociaux et les solutions de DIY (Do It Yourself). Ces activités, où la composante technologique est plus présente, tendent à surperformer le marché traditionnel des études qui est lui-même en croissance.

Plus récemment, les avancées majeures en matière d'Intelligence Artificielle, notamment générative vont impacter les activités d'Ipsos. La base du métier d'Ipsos qui consiste à collecter une information quantifiée qui n'existe pas encore et/ou qui n'est pas encore formulée reste en dehors du champ de ce que peut fournir l'Intelligence Artificielle générative. A contrario, Ipsos voit dans l'Intelligence Artificielle générative de fortes opportunités d'automatiser de nombreuses tâches internes.

Dans ce contexte général d'évolution permanente de la technologie, Ipsos doit se démarquer du marché en termes d'innovation. Ne pas innover suffisamment dans les temps, ou de manière moins performante que la concurrence aurait à terme un impact négatif sur l'activité du Groupe, en particulier sur les nouveaux segments de marché. S'adapter aux changements technologiques nécessite pour Ipsos de maîtriser le développement, de l'introduction ou de la commercialisation de nouveaux services, ceci en contrôlant les coûts et les investissements.

Contrôle et atténuation du risque : Afin de prévenir ce risque, Ipsos s'est doté depuis 2022 d'un Chief Operating Officer, et dédie des moyens importants et en augmentation à la recherche et au développement de méthodes et solutions d'études innovantes (concernant les coûts de développement capitalisés, voir section 18.1.2). De manière non-exhaustive :

- Ipsos innove au travers des nouveaux services qui sont de quatre types « Platforms, ESG, Science & Data, Advisory ». Ces nouveaux services incluent entre autres des solutions DIY, une offre AI et l'exploitation d'informations via les réseaux sociaux.
- Ipsos investit dans la Science qui a pour but de mener des travaux de R&D analytiques, de développer l'offre technique d'Ipsos, de fournir des services d'analyse à valeur ajoutée et de conseil directement aux clients, notamment par l'analyse des « Big Data ».
- L'Intelligence Artificielle générative est d'ores et déjà utilisée par une majorité de nos collaborateurs dans un environnement privé appelé « Ipsos Facto ». Cet outil impacte l'ensemble de notre chaîne de valeur et permet des gains d'efficacité.
- Le plan 2025 « The Heart of Science and Data » lancé en 2022 s'inscrit pleinement dans la prévention de ce risque plaçant au cœur de la stratégie l'innovation notamment digitale afin de fournir une offre adaptée aux évolutions des besoins des clients et en augmentant les ressources allouées aux investissements.

3.1.4 Risque lié à une pandémie mondiale

Risque : moyen

Description du risque : Ipsos propose une offre de 75 services auprès de 5 000 clients et est présent sur près de 90 marchés. Cette très large couverture en termes de services, de clients et de marchés entraîne une grande diversification des risques.

Cela dit, une pandémie mondiale montre que, pour une période indéterminée et avec une intensité variable, de très nombreux marchés peuvent être ralentis notamment lors des mesures de confinement des populations.

Dans ce contexte, Ipsos, comme toute autre entreprise, est sujet à un ralentissement de son activité si les perturbations impactent la croissance économique mondiale (Global Gross Domestic Product) comme cela fut le cas en 2020. Ce ralentissement s'explique principalement par une réduction des dépenses en études de marché par les clients d'Ipsos ainsi que par l'impossibilité temporaire de mettre en place certaines études, notamment en « face-à-face ». Pour l'année 2020, le recul de l'activité fut pleinement attribuable à la COVID-19 et était à taux et périmètre constants de -6.5%

Contrôle et atténuation du risque :

Une pandémie telle que la COVID-19 modifie les besoins d'informations des clients d'Ipsos. Si certaines études s'avèrent temporairement inopportunes ou non réalisables comme la mesure de la satisfaction client sur une activité provisoirement à l'arrêt, d'autres besoins à court et à moyen terme apparaissent comme la mesure de l'impact de la COVID-19 au sein de la population, l'acceptabilité du vaccin par les populations (demandes émanant principalement des institutions publiques) ou l'analyse du comportement des consommateurs durant la pandémie et post-pandémie. Au fur et à mesure de la pandémie, Ipsos et ses clients ont su s'adapter, mettre en place des solutions et préparer des plans pour traverser cette crise. Progressivement, les clients eurent de nouveaux besoins auxquels Ipsos a su répondre. Globalement et pour rappel, après une décroissance du chiffre d'affaires de 6,5% en 2020 à taux de change et périmètre constant, le Groupe a enregistré une croissance organique du chiffre d'affaires de 17,9% en 2021 puis 5,6% en 2022. En conclusion, le risque direct de la pandémie peut être estimé à « moyen » lorsque les pays sont en phase de confinement, ce risque local moyen est atténué car le Groupe démontre qu'il sait proposer et vendre des offres répondant aux nouveaux besoins apparaissant dans ces situations particulières.

3.1.5 Sensibilité aux évolutions géographiques et sectorielles

Risque : moyen

Description du risque : Ipsos intervient sur un large nombre de marchés et secteurs, tous sensibles à l'évolution de la conjoncture économique et aux crises locales de toute nature. Les risques pays peuvent impacter les performances d'Ipsos, le Groupe considérant que le principal moteur de la croissance à long terme est la croissance du PIB dans les pays dans lesquels il est présent. Ce principe de corrélation s'applique aussi aux secteurs d'activité où des performances décevantes amènent les clients d'Ipsos à réduire leurs dépenses en études de marché.

Pour rappel, les principaux marchés d'Ipsos sont les Etats-Unis, l'Angleterre, la Chine et la France, chacun ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros, le Groupe intervenant au total dans près de 90 marchés ce qui a pour avantage d'atténuer le risque total. Les principaux secteurs d'activité sont la grande consommation, les TMT (« Télécom, Média et Technologie ») et la santé. Au total, le nombre de secteurs où 5 % ou plus de l'activité est réalisée sont au nombre de 6.

Le chiffre d'affaires du Groupe Ipsos est constitué d'un mix de contrats courts, moyens et longs termes. Dans l'éventualité d'une détérioration des conditions macroéconomiques et de la volonté des clients de maîtriser leurs coûts variables, certains projets de court terme pourraient être retardés ou annulés et les commandes de nouveaux projets moins nombreuses que prévu.

Contrôle et atténuation du risque : Historiquement, les fluctuations économiques n'ont pas eu d'impact durable sur le marché des études. En effet, l'incertitude en matière économique a le plus souvent généré à moyen terme un besoin accru d'informations. Le Groupe Ipsos considère par ailleurs que, sauf en cas de dégradation importante dans un pays majeur, la dispersion géographique de ses activités et son positionnement de multi-spécialiste devraient lui conférer une bonne capacité de résistance en cas de détérioration localisée de la conjoncture.

3.2 Risques opérationnels

3.2.1 Risque lié à l'intégration des nouvelles acquisitions

Risque : élevé

Description du risque : La réalisation d'acquisitions est un élément clé de la stratégie d'Ipsos. Les dernières opérations notables remontent au dernier trimestre 2018 avec l'acquisition de 4 divisions de la société GfK et de la société Synthesio pour un montant total supérieur à 150 millions.

Ce type d'opérations présente un risque financier significatif au regard des montants engagés. Leur incorporation au sein du Groupe est également un facteur de risque, principalement à court terme.

Ces risques opérationnels et financiers sont amplifiés par un contexte de marché qui tend à valoriser les sociétés principalement technologiques sur des multiples élevés et par un aléa post-acquisitions qui ne peut être complètement anticipé. A titre illustratif, une acquisition présente un risque au niveau de son intégration au sein du Groupe qui peut impacter le niveau de synergies et les autres avantages attendus.

Contrôle et atténuation du risque : Depuis sa création, le Groupe a réalisé plus d'une centaine d'acquisitions ce qui lui confère une expérience certaine. Afin de limiter les risques

liés aux acquisitions, Ipsos a mis en place un processus spécifique de gestion des acquisitions et de leur intégration :

- L'opportunité de chaque acquisition est étudiée par un comité de revue des acquisitions ;
- Chaque projet d'acquisition est examiné par le conseil d'administration d'Ipsos SA pour approbation ;
- Pendant le processus d'acquisition, le Groupe Ipsos s'entoure de conseils spécialisés et un audit spécifique d'acquisition est systématiquement commandité.

3.2.2 Risque de perte de chiffre d'affaires et d'opportunités lié au départ de managers clés

Risque : élevé et intégré à la Déclaration de Performance Extra-Financière (voir 5.4.2).

Description du risque : Les relations commerciales du Groupe Ipsos avec ses clients reposent fortement sur la qualité et la continuité des relations entre ses managers et leurs interlocuteurs. Le départ de managers importants, voire d'équipes, pourrait conduire à la perte de clients pour le Groupe ou à une réduction d'activité sur certains produits ou lignes de services.

Au-delà des activités purement commerciales, les politiques d'innovations et de lancement de nouveaux services sont aussi basés sur notre organisation par ligne de services sous la responsabilité des managers et des spécialistes. Dans un environnement particulièrement concurrentiel, la perte de certains profils peut amener un risque à court terme sur la capacité à déployer certains projets aussi rapidement que souhaité ainsi qu'à des conséquences négatives sur les perspectives commerciales d'Ipsos.

Contrôle et atténuation du risque : Ce risque est atténué par la mise en place de plans de continuité commerciale, visant à promouvoir et faire monter en compétences des salariés dits « level 2 » qui sont amenés à devenir des managers clés.

Le Groupe identifie les collaborateurs clés, leur garantissant une rémunération attractive incluant le calcul d'un bonus annuel et des schémas à long terme par le biais de distributions d'actions gratuites. Les contrats de travail des collaborateurs clés comprennent généralement des clauses de non-concurrence ou de non-sollicitation de nature à protéger les intérêts d'Ipsos.

3.2.3 Risque d'un manque de personnel qualifié

Risque : élevé

Description du risque : Ipsos est exposé au risque d'un manque de personnel qualifié. Les équipes locales sont composées de leaders, managers et salariés qui doivent avoir un panel de compétences permettant de servir les clients tout en assurant le développement de l'activité. Dans certains pays, notamment émergents, le manque ou les difficultés de renouvellement de personnel qualifié peuvent exister, les jeunes générations pouvant avoir tendance à quitter leur pays d'origine ou à changer régulièrement d'entreprise sans nécessairement se spécialiser.

Ce manque de personnel qualifié est également noté sur des activités technologiques ou d'innovation. Cette rareté induit deux risques. Un risque opérationnel d'une part, sur la capacité d'Ipsos à servir ses clients partout avec la même offre de service et de manière innovante. Un risque financier d'autre part, entraîné par la hausse des salaires due à une concurrence élevée sur les bons profils.

Contrôle et atténuation du risque : Ipsos a adopté une politique active afin de fidéliser ses managers clés et propose des augmentations annuelles ayant pour objectif de rester compétitif au regard du marché du travail local. En parallèle, des formations sont régulièrement assurées afin de maintenir la qualité de service et de faire monter en compétences les salariés.

3.2.4 Risque lié à la qualité des données recueillies auprès des panelistes

Risque : élevé

Description du risque : Ipsos est amené, dans le cadre d'études quantitatives, à solliciter des panels, c'est à dire un échantillon de population, interrogé régulièrement. Plus de 40% de notre chiffre d'affaires provient d'études nécessitant un recueil d'information auprès de panelistes. Les panels sollicités peuvent être la propriété d'Ipsos ou provenir de panels externes fournis par des prestataires dédiés. La qualité de données provenant des panels est essentielle car elle constitue le point de départ de l'analyse effectuée par nos chargés d'études qui sera ensuite restituée à nos clients.

Parmi les risques associés à l'utilisation de ces panels, on distingue principalement le risque d'usurpation d'identité, de sursollicitation des panelistes ou encore de fraude, notamment dans le cadre d'études en ligne où les panelistes sont rémunérés pour les questionnaires qu'ils remplissent.

Contrôle et atténuation du risque : Ipsos a pour raison d'être de délivrer des informations fiables qui apportent une vraie compréhension de la Société, des Marchés et des Individus. Des contrôles stricts de qualité des panelistes sont en place lors de leur recrutement ainsi que pour chacune de nos études. Ces contrôles permettent de vérifier que l'interview est réalisée par un véritable paneliste et que les réponses sont cohérentes entre elles. Année après année, ces contrôles manuels et automatiques, en amont ou a posteriori lors des revues qualité, sont renforcés. Ipsos a ainsi instauré une authentification multifacteurs des panelistes en ligne en 2022. Par ailleurs, une majorité d'interviews est réalisée sur des panels propriétaires d'Ipsos et cette proportion est amenée à croître d'ici 2025 avec l'augmentation des investissements prévus dans le cadre du plan de croissance d'Ipsos.

3.2.5 Risque lié à une mauvaise compréhension du besoin client dans le cadre de projets ad-hoc

Risque : élevé

Description du risque : Ipsos effectue des études ad-hoc, c'est-à-dire adaptées aux besoins spécifiques de ses clients. Cette spécificité peut rendre plus difficile l'appréhension de l'ensemble des paramètres nécessaires à la bonne conduite d'une étude. Ainsi, il existe un risque pour Ipsos d'engager des études complexes sans avoir pu parfaitement apprécier le coût total ou certaines difficultés d'exécution. Ce risque peut avoir pour conséquences, de ne pas être en mesure de livrer tous les résultats prévus par une étude ou bien de dépasser le budget initial. Plus en amont et à l'inverse, une erreur d'appréciation sur la complexité d'une étude peut également se traduire par un manque de compétitivité dans les réponses aux appels d'offres.

Contrôle et atténuation du risque : Chaque proposition de services fait l'objet d'un budget individuel. Ce budget, s'il est certes plus complexe à évaluer sur de larges programmes ou des études ad-hoc, est systématiquement revu par des managers expérimentés. Par ailleurs, la faisabilité technique des études est aussi appréciée en amont selon la même approche.

3.2.6 Risque cyber

Risque : élevé

Description du risque : L'activité d'Ipsos implique l'utilisation de systèmes d'information, ce qui expose Ipsos à des attaques extérieures. Il est également envisageable que des erreurs humaines ou techniques surviennent. Tout dysfonctionnement ou toute défaillance en matière de cybersécurité pourrait avoir un effet négatif comme la perte ou la divulgation mal intentionnée de bases de données et/ou des résultats d'une enquête, l'indisponibilité des bases de données ou d'interfaces technologiques. L'impact sous-jacent aux risques cyber est l'impact financier et son degré d'impact dépend de la nature du dysfonctionnement. Il peut s'avérer fort s'il induit des retards dans la livraison de nos études, des interruptions de services chez nos clients, des coûts supplémentaires pour restaurer les systèmes d'information ou des demandes de rançons. Ce risque cyber peut d'autre part altérer la réputation d'Ipsos.

Contrôle et atténuation du risque : Ipsos utilise des systèmes d'information et des logiciels standards du marché répartis sur plusieurs sites et a recours à des leaders reconnus pour le stockage de données. Aussi, le Groupe met en place des sauvegardes et répliquions des bases de données clés notamment dans des modes de récupération de données résilients / « sans échec ». En cas de problème sur un système ou sur un site, Ipsos a organisé la possibilité de transférer l'activité sur ses autres sites.

Ipsos utilise des équipements de sécurité de premier plan autour de fournisseurs leaders et spécialistes reconnus et de premier rang. Le Groupe suit également des protocoles sécurisés / cryptés par VPN pour les transferts de ses données, et utilise une méthode multi-facteur d'authentification pour se connecter aux données confidentielles, notamment aux e-mails. Par ailleurs, Ipsos a automatisé les mises à jour des logiciels de sécurité et d'antivirus de dernière génération sur toutes les machines.

3.3 Risques réglementaires

3.3.1 Risque sur la protection des données personnelles ou de la vie privée

Risque : moyen

Description du risque : Ipsos est soumis aux différentes réglementations internationales et locales relatives à la protection de données personnelles. Toutes les sociétés du Groupe étant dédiées aux études de marché, la protection des données personnelles est donc une priorité majeure.

Dans un contexte d'amplification de la supervision réglementaire non seulement en raison de l'entrée en vigueur du Règlement européen à la protection des données (RGPD) mais également en raison de l'adoption de législations de protection de données dans de nombreux autres pays situés en dehors de l'Union Européenne, la conformité aux réglementations est un enjeu important.

En cas de non-conformité avec les règles applicables en matière de protection des données, ou d'une divulgation volontaire ou involontaire de tout ou partie de données personnelles appartenant à un répondant, un client ou à un tiers, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée. En outre, une sanction pécuniaire pourrait également être prononcée par les autorités compétentes de protection des données personnelles, exposant ainsi le Groupe à un risque financier et réputationnel dont la quantification ne peut être estimée.

Contrôle et atténuation du risque : Afin de se conformer aux réglementations applicables

en matière de protection des données, le Groupe a mis en place un ensemble de politiques et procédures, ainsi que des programmes de formation dédiés. Ipsos a ainsi toujours appliqué le Code professionnel ICC/Esomar qui définit des principes en matière de protection des répondants. Par ailleurs et en amont de la mise en application du RGPD, Ipsos a lancé en 2017 un important programme de mise à jour de ses politiques et procédures internes en la matière. Ce programme fut placé sous la direction du CPO monde (Chief Privacy Officer) et a initié un ensemble de mesures comme :

- La nomination d'un DPO (Data Privacy Officer) par pays ;
- La mise en place d'une communication institutionnelle du Groupe vis-à-vis de ses clients et fournisseurs ainsi que la modification des contrats afférents ;
- Une revue de l'ensemble des processus métiers, supports et applications mettant en jeu des données personnelles (processus de recrutement, interactions avec les répondants, panelistes, etc.) et mise en œuvre des solutions techniques de protection des données (anonymisation, chiffrement etc.). Ce programme ainsi que les politiques et procédures associées font l'objet d'un examen permanent afin de s'assurer qu'ils demeurent à jour et sont conformes à la législation et à son interprétation.

3.3.2 Risque d'évolution de la législation du travail

Risque : moyen

Description du risque : Le Groupe Ipsos emploie un nombre important de vacataires pour l'administration des questionnaires qui n'ont pas le statut de salariés. Ce statut dépend des spécificités locales du droit du travail, auxquelles Ipsos se conforme.

Dans de nombreux pays où le Groupe Ipsos a une activité, on peut observer actuellement une évolution de la législation sociale ou de son interprétation. Cette évolution vise à accorder un statut plus protecteur aux salariés « intermittents » et à requalifier certains contrats en contrats de travail, notamment pour des raisons fiscales.

D'une manière générale, deux risques sont soulevés :

- Un risque juridique, dans le cas où le Groupe n'accorderait pas aux collaborateurs occasionnels certains avantages aujourd'hui réservés à ses salariés permanents, et se trouverait ainsi en contradiction avec la loi. Ceci expose Ipsos à une requalification des vacataires en salariés et au paiement d'amendes auprès des administrations fiscales.
- Un risque économique, ces évolutions tendant à renchérir le coût de la main-d'œuvre, dans la mesure où le Groupe Ipsos ne parviendrait pas à augmenter ses tarifs dans les mêmes proportions.

Contrôle et atténuation du risque : Ipsos considère que l'ensemble de la profession est concerné par ce risque et n'induit pas de perte de compétitivité majeure par rapport à ses concurrents traditionnels. En amont et afin de limiter la probabilité d'occurrence de ce risque, les équipes locales d'Ipsos effectuent un suivi de la législation concernée et sont chargées d'anticiper son évolution. Il demeure que certains risques sociaux non connus à date peuvent exister, les litiges existants étant analysés et provisionnés si nécessaire.

4 Informations concernant l'émetteur

4	Informations concernant l'émetteur	23
4.1	Raison sociale et nom commercial	24
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	24
4.3	Date de constitution et durée de vie	24
4.4	Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone de son siège et site web	24
4.5	Structure actionnariale	24
4.6	Ipsos et la Bourse	26

4.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale est : Ipsos.

4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 304 555 634 RCS Paris (code APE 7010Z – Activités des sièges sociaux).

Son numéro LEI est le suivant : 9695002OY2X35E9X8W87.

4.3 Date de constitution et durée de vie

La Société a été immatriculée le 14 novembre 1975. Sa durée de vie est de 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4.4 Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone de son siège et site web

Siège social : 35 rue du Val de Marne – 75013 Paris.

Tél. : +33 1 41 98 90 00.

Ipsos est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par les lois et règlements en vigueur en France notamment par les dispositions du Code de commerce applicable aux sociétés commerciales, ainsi que par les statuts de la Société.

Ipsos SA est immatriculée sous le numéro 304 555 634 RCS Paris.

Le site internet de la Société est : www.ipsos.com.

Les informations figurant sur le site web ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel.

4.5 Structure actionnariale

Au cours de l'exercice 2023, la structure actionnariale de la Société n'a pas subi d'évolution majeure.

Poursuite de la mise en œuvre du programme de rachat 2022

Il convient de noter que dans le cadre de la mise en œuvre, décidée par le Conseil d'administration du 17 mai 2022, du programme de rachat d'actions 2022 autorisé aux termes de la 23ème résolution votée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2022, la Société a procédé, entre le 10 janvier et le 15 mai 2023 (inclus), soit au cours du premier semestre 2023, au rachat d'un nombre total de 550.000 actions, pour un prix global d'acquisition de 26.976.526,03 euros, en vue de leur annulation.

Lors de sa réunion du 25 juillet 2023, le Conseil d'administration a décidé, conformément à l'autorisation qui lui a été consentie à cet effet par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023 (22e résolution) et aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, de réduire le capital social, au plus tard le 30 septembre 2023, d'un montant total en nominal de 137.500 euros par voie d'annulation de la totalité des 550.000 actions propres acquises par la Société entre le 10 janvier et le 15 mai 2023 (inclus) en vue de leur annulation dans le cadre de la tranche de rachat d'actions propres réalisées au cours du premier semestre 2023, et a

délégué tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de constater en conséquence, au plus tard le 30 septembre 2023, la réalisation définitive de la réduction du capital social d'un montant total en nominal de 137.500 euros par voie d'annulation des 550.000 actions propres susvisées, en imputant par ailleurs l'excédent du prix d'achat des actions annulées sur leur valeur nominale (soit un excédent de 26 839 026,03 euros) sur tout poste de réserves et de primes disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction du capital réalisée.

Mise en œuvre du programme de rachat 2023

Il convient également de noter que la Société a poursuivi ses objectifs en matière d'allocation de capital et de restitution de valeur aux actionnaires. En effet comme annoncé par communiqué le 28 juillet 2023, la Société a annoncé qu'elle procéderait, d'ici au 29 décembre 2023, à une nouvelle tranche de rachat d'actions propres en vue de leur annulation, dans la limite d'un montant d'environ 25 millions d'euros, soit environ 1,27 % de son capital au cours de clôture du 26 juillet 2023 (45,10 euros), selon des modalités conformes aux autorisations données par son Assemblée générale mixte qui s'est tenue le 15 mai 2023 (Résolutions 21 et 22).

Ce programme vient en complément des rachats récurrents mis en place pour compenser la dilution des plans d'actions gratuites et d'options destinés aux managers et aux salariés.

Lors de sa réunion du 25 juillet 2023, le Conseil d'administration a donc décidé de mettre en œuvre ce programme de rachat conformément à l'autorisation qui lui a été consentie à cet effet par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023, et a conféré tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de procéder, d'ici au 29 décembre 2023, au rachat d'actions propres susvisé en vue de leur annulation, avec faculté de délégation au Directeur financier, et a délégué tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de constater, au plus tard le 31 décembre 2023, le nombre total d'actions propres rachetées par la Société d'ici au 29 décembre 2023 en vue de leur annulation.

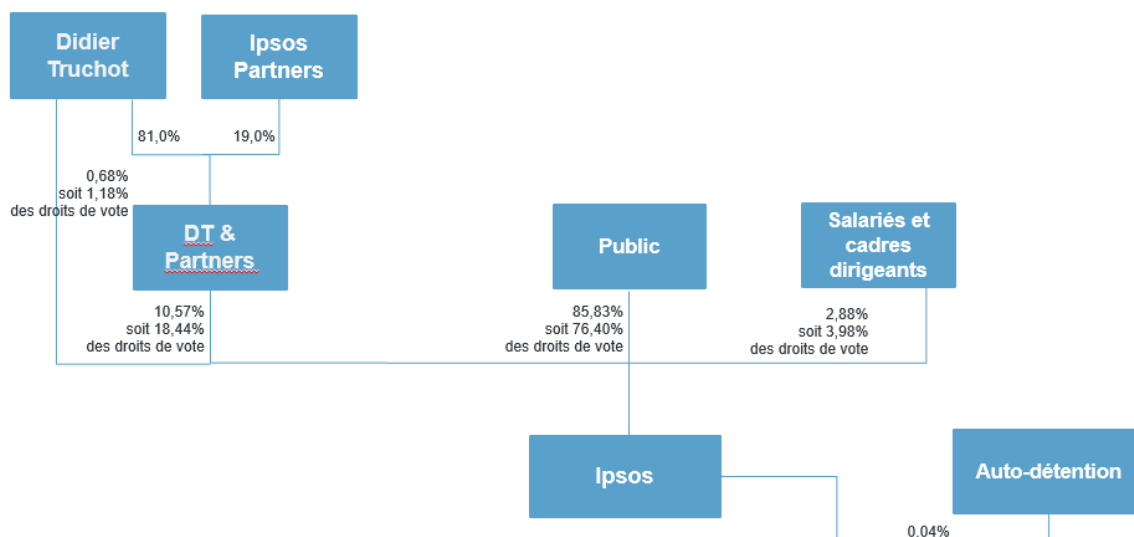
Les actions ainsi rachetées ont été annulées. Il en résulte qu'au 30 septembre 2023, le capital social de la Société (i) a de ce fait été ramené de 11.063.306,25 euros à 10.800.806,25 euros, par annulation de 1 050 000 actions propres de 0,25 euros de valeur nominale chacune et (ii) est désormais composé de 43 203 225 actions de 0,25 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, et entièrement libérées.

Augmentation de la participation de DT & Partners

Le 30 octobre 2023, la société par actions simplifiée DT & Partners a franchi individuellement en hausse, le seuil de 10% du capital de la Société et détient individuellement, à cette date 4 406 988 actions Ipsos représentant 8 813 976 droits de vote, soit 10,20% du capital et 18,10% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil faisait suite d'une diminution du nombre total d'actions de la Société.

DT & Partners a par la suite procédé à des achats de titres Ipsos. Au 31 décembre 2023, DT & Partners détenait 4 565 235 titres Ipsos, représentant 10,57% du capital, soit 18,44% des droits de vote.

Organigramme du groupe Ipsos Au 31 décembre 2023



4.6 Ipsos et la Bourse

L'action Ipsos est cotée sur Euronext Paris (ISIN : FR0000073298, symbole : IPS), sur le compartiment A (grandes capitalisations). Selon la classification ICB, Ipsos est inclus dans l'industrie Consumer Services, et dans le secteur Media. L'action entre dans la composition des indices suivants : SBF 120, CAC Mid 60, CAC Mid & Small, CAC Consumer Serv., CAC All-Tradable, CAC All Shares. Elle est éligible au SRD (Service de Règlement Différé) et au PEA (Plan Epargne Actions).

Depuis mars 2024, Ipsos a été intégré à l'indice Stoxx Europe 600.

Au cours de l'année 2018, Ipsos avait procédé à une émission obligataire inaugurale de 300 millions d'euros. Par conséquent, cette souche obligataire est également cotée sur Euronext Paris (ISIN : FR0013367174, symbole : IPSAA). Ipsos ne fait pas l'objet de notation par les agences de notation financière.

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution du cours de l'action Ipsos SA sur 2023 (en euros).



5 Aperçu des activités

5.1 Principales activités	29
5.1.1 Nature des opérations et principales activités	29
5.1.2 Ipsos, une entreprise présente sur toute la chaîne de production de l'information	31
5.1.3 Création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes liées à l'activité d'Ipsos	33
5.1.4 Organisation opérationnelle	34
5.1.5 Descriptif des Lignes de Services	35
5.1.6 Opérations	46
5.1.7 L'organisation client	47
5.1.8 Les structures dédiées à la connaissance	48
5.1.9 Nouveaux et/ou services importants	50
5.2 Principaux marchés	50
5.2.1 Chiffres clés du marché mondial des études	50
5.2.2 Tendances de fond	52
5.2.3 Cadre réglementaire	53
5.3 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	53
5.3.1 Contribution au chiffre d'affaires consolidé par zone géographique	54
5.3.2 Contribution à la marge opérationnelle par région	54
5.3.3 Une naissance sous le signe de la différence	54
5.3.4 Un développement rapide	55
5.3.5 L'expansion en Europe	55
5.3.6 La constitution d'un Groupe mondial, l'introduction en Bourse	55
5.3.7 Ipsos intensifie sa politique de croissance externe	56
5.3.8 Acquisitions en 2023	57
5.4 Stratégie et objectifs	58
5.4.1 Stratégies et objectifs financiers et extra-financiers	58
5.4.2 Déclaration de Performance Extra-Financière	60
5.4.3 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	124
5.5 Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	130
5.6 Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	130
5.7 Investissements	132
5.7.1 Principaux investissements réalisés	132
5.7.2 Principaux investissements en cours	133
5.7.3 Informations sur les coentreprises et les entreprises associées	133
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	134
5.7.5 Activités en matière de recherche et développement	134

5.1 Principales activités

5.1.1 Nature des opérations et principales activités

Raison d'être

L'ambition d'Ipsos est résumée dans sa raison d'être :

« Délivrer des informations fiables, qui apportent une vraie compréhension de la Société, des Marchés et des Individus afin d'aider le monde à prendre de meilleures décisions ».

Principales activités

Ipsos est l'une des principales sociétés mondiales d'études de marché. Le Groupe sert plus de 5 000 clients dans tous les secteurs, au travers de sa présence dans 90 marchés, faisant d'Ipsos l'une des rares sociétés d'études pouvant répondre de manière globale et locale.

Sa stratégie de croissance repose sur une vision unique : apporter des analyses approfondies de l'individu, tour à tour consommateur, client, citoyen ou employé, pour en tirer une compréhension profonde de la Société, des Marchés et des Individus. Ceci est notamment possible grâce à plus de 75 services qui, souvent combinés, nous permettent de réaliser des études personnalisées, au plus proche des besoins de nos clients. Ce positionnement est renforcé par l'indépendance et l'objectivité de nos analyses.

Dans le contexte actuel, empreint de transformations profondes des entreprises et des institutions, Ipsos propose une offre complète, enrichie des dernières technologies qui repose sur le principe des 4S : *Security, Simplicity, Speed* et *Substance* (Sécurité, simplicité, rapidité et substance).

Face à l'explosion du nombre de données disponibles, les clients d'Ipsos ont plus que jamais besoin d'informations fiables pour prendre rapidement les bonnes décisions. Pour y parvenir, Ipsos s'appuie sur ses forces clés :

- Un savoir-faire né de 49 années d'expérience,
- La maîtrise des dernières avancées de la science et des technologies, dont l'intelligence artificielle
- Et surtout, le talent de plus de 19 000 collaborateurs, unis autour des valeurs du Groupe (Intégrité, Curiosité, Collaboration, Priorité au client, Esprit d'entreprise).

Ipsos couvre l'intégralité de la chaîne de production de l'information et a la capacité de traiter tous types de données, que celles-ci soient produites le Groupe, directement fournies par le client, ou de sources externes. Ipsos fournit des réponses fiables, simples, rapides et complètes, sous la forme d'études et de tableaux de bord et sont basées sur les échantillons les plus pertinents, en utilisant les méthodes adéquates, le tri et l'intégration de sources de données précises, une analyse propriétaire et enfin, des recommandations personnalisées.

Ipsos a implémenté entre 2018 et 2021 le plan *Total Understanding* pour améliorer sa position concurrentielle et accélérer sa croissance de manière rentable. Dans ce cadre, Ipsos a revu son offre et son organisation pour la centrer autour de 16 Lignes de Services. Ces dernières intègrent 75 services permettant d'affirmer la position du Groupe comme leader global sur son segment de marché, avec le support de l'Organisation Client (voir au 5.1.7 du Document d'Enregistrement Universel). Dans certains cas, ces services peuvent être combinés pour offrir encore plus de valeur ajoutée aux clients d'Ipsos. Ce plan s'est accompagné d'une politique d'acquisitions dynamique pour continuer de développer son offre et son expertise. L'innovation demeure un axe transversal stratégique pour notre société et s'ancre parfaitement dans la

logique de *Total Understanding*.

En 2022, Ben Page, Directeur général, a présenté durant la journée Investisseurs l'ambition stratégique du Groupe ainsi que les objectifs financiers pour 2022-2025. Ce plan stratégique cherche à se positionner comme le « cœur de la Science et des données » et se construit autour de 6 priorités et objectifs :

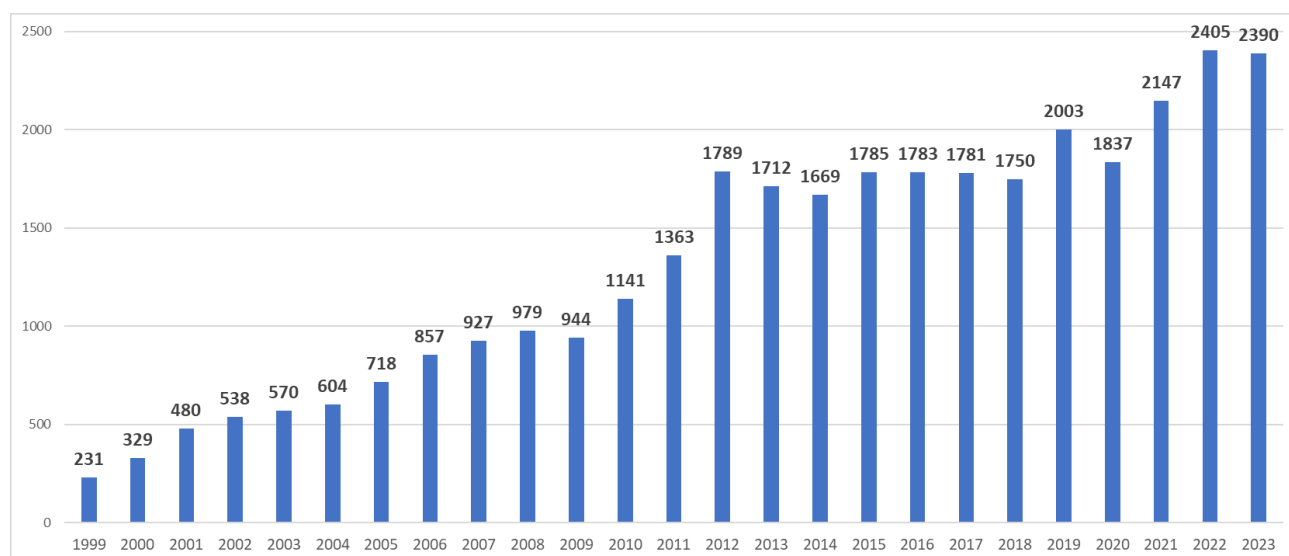
- Ancrer les individus au cœur de la stratégie
- Renforcer le leadership d'Ipsos en matière de plateformes, de capacités opérationnelles et de services spécialisés
- Aligner la stratégie et la performance d'Ipsos sur les critères du Groupe pour un avenir durable
- Renouvellement de l'équipe de direction, autour d'un comité exécutif composé de 6 membres
- Allocation du capital et de restitution de la valeur aux actionnaires
- Objectifs financiers 2022-2025

Notre modèle d'exploitation est unique et a prouvé sa forte résilience au cours des dernières années. Notre objectif est de capitaliser sur notre expertise humaine et technologique de pointe pour accélérer notre croissance, accroître notre part de marché et faire d'Ipsos la meilleure société d'études de marché, reconnue globalement.

En 2023, Ipsos a accéléré sa stratégie d'acquisition dans différentes régions comme les Etats-Unis, Chine, Afrique de l'ouest, l'Australie, l'Irlande mais aussi en Nouvelle-Zélande et dans une variété de secteurs (B2B, Santé, mesure de l'audience, secteur public et automobile). On comptabilise sept acquisitions cette année :

- Xperiti, une start-up spécialisée dans les études Business-to-Business (B2B), présente aux États-Unis, en Israël et aux Philippines.
- Shanghai Focus RX Research, une entreprise spécialisée sur l'étude du marché RX (traitements sur ordonnance) qui permet de renforcer notre position sur le marché de la recherche pharmaceutique en Chine.
- Omedia, une agence leader en Afrique subsaharienne de l'Ouest et réalise un large éventail d'études marketing, ainsi que des mesures d'audience, et de la veille publicitaire des médias presse et digitaux.
- Big Village Australia, dont l'acquisition vise à renforcer nos capacités de nos activités dans le secteur public et dans la collecte de données.
- New Vehicle Customer Study, le plus important et le plus ancien programme d'études syndiquées qui analyse le comportement des acheteurs dans le secteur de l'automobile en Amérique du Nord.
- Behaviour & Attitudes, la plus grande agence irlandaise spécialisée dans les études d'opinion, de recherche sociale et les études de marché.
- CBG Health Research Ltd, un fournisseur clé de services de recherche, d'études et de télémédecine en Nouvelle Zélande.

Chiffre d'affaires du Groupe Ipsos (1999 – 2023)



Croissance organique du Groupe Ipsos (1999 – 2023)

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Croissance organique (%)	12.7%	13.0%	8.0%	8.0%	9.4%	7.5%	8.6%	6.5%	9.1%	7.8%	-3.8%	8.3%	4.6%

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Croissance organique (%)	0.0%	0.8%	0.3%	-1.0%	3.0%	2.4%	0.7%	3.8%	-6.5%	17.9%	5.6%	3.0%

* pour les 9 premiers mois de 2012, le calcul de la croissance organique de l'activité de l'ancien périmètre d'Ipsos n'avait été possible, certaines prestations existantes ou nouvelles ayant été logées dès janvier 2012 dans des entités juridiques différentes, situées dans l'ancien périmètre d'Ipsos ou dans l'ancien périmètre de Synovate selon la nature des contrats.

5.1.2 Ipsos, une entreprise présente sur toute la chaîne de production de l'information

Ipsos couvre l'intégralité de la chaîne de production et d'analyse de l'information, de la collecte de la donnée brute à l'activation chez le client. Ipsos se démarque par sa volonté d'innover sur toute cette chaîne et à chacune de ses étapes afin de produire des informations fiables pour ses clients :

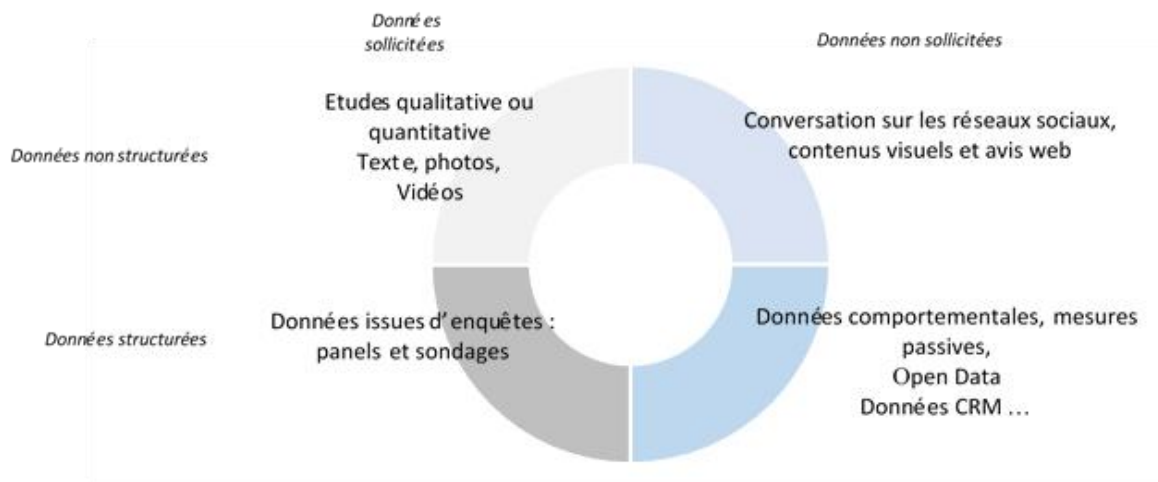
- 1- Définition des besoins ;
- 2- Collecte et production de données ;
- 3- Intégration des données ;
- 4- Analyse des données ;
- 5- Restitution de l'information ;
- 6- Accompagnement client.

Collecte de la donnée

Les sources de données se sont multipliées ces dernières années : données comportementales, données issues des réseaux sociaux, données des clients issues de systèmes d'information CRM, ou encore « *open data* » c'est-à-dire des données auxquelles l'accès est totalement public et libre de droit.

Pour l'ensemble de ces sources, Ipsos a ses propres capacités de collecte, que celles-ci soient de nature quantitative ou qualitative. Avec l'accroissement de la digitalisation, nous avons développé nos capacités technologiques en renforçant l'utilisation de nos différentes plateformes de recherche en ligne comme *Synthesio*, qui produit des données issues des recherches sociales.

L'étape de collecte de données consiste à interroger les consommateurs, les citoyens, les patients, les clients, de façon active – en posant des questions – ou passive en observant les comportements de façon à pouvoir répondre à la problématique qui est posée.



Traitement et enrichissement des données

Ipsos dispose des capacités technologiques pour traiter et intégrer des volumes importants de données. Ses équipes peuvent traiter la donnée sous tout type de forme : chiffres, textes, images, sons, vidéos... Nos solutions technologiques et d'analyse des données nous apportent une plus grande diversité, rapidité et proximité afin de répondre aux demandes complexes de nos clients.

Analyse des données

Les équipes d'Ipsos apportent une expertise en matière scientifique, technologique et de savoir-faire dans l'analyse des données ainsi rassemblées. Combinées à la connaissance du secteur, de la catégorie, ou du contexte culturel local, elles sont clés pour optimiser la qualité et la fiabilité des conclusions tirées de l'analyse de la donnée. Celles-ci devant permettre au client de prendre des décisions éclairées et pertinentes.

Toutes ces étapes nécessitent aussi de savoir la stocker dans le respect des normes de confidentialité, d'anonymisation et tels que définis par nos procédures internes ainsi que par les règlements locaux, régionaux ou professionnels (RGPD, Esomar et autres).

Livraison et présentation de l'information

La livraison de l'information pertinente et exploitable par le client est l'une des principales étapes du métier des études. L'efficacité de la communication des résultats d'une étude dépend de sa mise en œuvre chez les clients. Pour permettre à ces derniers de prendre des décisions éclairées, les équipes sont formées pour leur présenter des résultats d'études de la manière la plus claire possible. Pour les résultats d'études complexes, elles utilisent les technologies de visualisation de la donnée.

Activation de l'information

Cette dernière étape dans la chaîne de production de l'information consiste à consolider et partager les informations générées par le biais d'une ou plusieurs études, afin d'en maximiser

les bénéfiques chez les clients. Cette activité, plus proche de celle du conseil, est intégrée à la plupart des travaux du Groupe. Ipsos dispose par ailleurs de services spécifiques de conseil, notamment à travers sa Ligne de services Strategy3.

L'innovation chez Ipsos

L'innovation fait partie de l'ADN d'Ipsos. Depuis sa création, le Groupe s'attache à rester à la pointe des dernières innovations technologiques ou scientifiques pour mieux servir ses clients et se placer en véritable acteur du changement.

De l'Intelligence Artificielle aux technologies « *blockchain* », en passant par les dernières avancées en neurosciences ou sciences comportementales, l'esprit d'innovation d'Ipsos a été salué par le *Greenbook Research Industry* (GRIT) qui, depuis 2019, classe le Groupe comme l'institut d'études le plus innovant parmi les grands instituts internationaux.

Pour mettre l'innovation au service de ses clients et anticiper leurs besoins, nous avons lancé en 2019 un programme d'innovation globale qui a pour objectif d'encourager l'intégration de l'innovation dans chacune de nos Lignes de Services et pour chacune de nos productions.

5.1.3 Création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes liées à l'activité d'Ipsos

5.1.3.1 Pour ses clients

La création de valeur d'Ipsos envers ses clients consiste à produire et analyser des informations fiables afin de leur offrir une compréhension claire de la Société, des Marchés et des Individus. Cette raison d'être s'appuie sur une offre de services riche, centrée sur les besoins clients et leur permettant de prendre rapidement les bonnes décisions en lien avec les problématiques auxquels ils sont confrontés.

Ce sont ainsi plus de 75 services à valeur ajoutée qu'Ipsos est en mesure de fournir à l'échelle mondiale (90 marchés) avec une exigence et une qualité de service élevée et homogène. Ces facteurs font d'Ipsos un leader mondial du marché des études et induisent un niveau de satisfaction élevé auprès de ses plus de 5 000 clients. En 2023 à nouveau, Ipsos a enregistré un niveau de satisfaction clients très élevé. *Le CSM (Client Satisfaction Monitor), qui mesure la satisfaction client par étude atteint près de 9/10. L'étude GCS (Global Client Survey) qui mesure la satisfaction des clients d'Ipsos de manière annuelle est à nouveau en légère progression et demeure à un niveau élevé, supérieur à celui d'avant la pandémie (8,2/10 après 8,1 en 2022).* La contribution d'Ipsos permet de répondre à leurs attentes, qui peuvent être en lien avec des problématiques sociétales plus larges (environnementales, opinions, crise sanitaire...).

5.1.3.2 Pour ses fournisseurs

La création de valeur pour les fournisseurs d'Ipsos découle d'une exigence de transparence envers chacune des parties. Cette démarche implique la mise en place de processus d'appels d'offre ou d'études concurrentielles, permettant ainsi de limiter le risque de collusion ou de corruption. Ipsos veille également à ce que les fournisseurs sélectionnés ait une politique d'entreprise responsable. En 2023, environ 91% des fournisseurs internationaux d'Ipsos sont adhérents au Pacte mondial des Nations unies.

5.1.3.3 Pour ses employés

La production et l'analyse d'informations fiables nécessitent du savoir-faire, des compétences et des expertises en lien avec des domaines scientifiques de pointe ainsi que la maîtrise des dernières technologies. Ces compétences nécessaires sont autant d'opportunités nouvelles

qui s'ouvrent aux employés d'Ipsos et leur offrent la possibilité de développer des parcours professionnels riches et variés au sein du Groupe.

Ipsos valorise ses salariés dans le cadre de ce projet d'entreprise et favorise leur développement à long terme. Cette valorisation s'inscrit dans un plan de carrière pour l'ensemble des salariés.

Le développement professionnel des employés s'appuie également sur un plan de formation. Ipsos contribue en effet très activement à la formation de ses équipes en se fixant un objectif minimal de 2 % d'heures de formation réalisées sur la totalité des heures déclarées. Ipsos dispose de son propre centre de formation en ligne « *Ipsos Training Center* », qui est à disposition de l'ensemble de ses salariés.

5.1.3.4 Pour les personnes interrogées par Ipsos

La confiance des personnes interrogées par Ipsos est indispensable pour s'assurer de la qualité des réponses aux questionnaires émis par le Groupe. Cette confiance doit s'étendre à la protection, à la sécurisation et à l'anonymisation de leurs données personnelles.

Au travers de ses études, Ipsos est la voix du consommateur, du client, du patient et du citoyen auprès de nombreuses parties prenantes.

5.1.3.5 Pour la société dans son ensemble

Ipsos a pour ambition de contribuer positivement au progrès social, sociétal et environnemental dans le monde au travers de sa présence sur près de 90 marchés et de partenariats avec des organisations, associations et gouvernements avec lesquels Ipsos partage ses valeurs.

5.1.3.6 Pour ses actionnaires

La croissance de l'activité et la rentabilité d'Ipsos, combinée à une production de flux de trésorerie annuels toujours positifs, a permis de générer un dividende en hausse continue depuis son introduction en Bourse en 1999 (à l'exception de l'année 2020, du fait de la pandémie).

5.1.4 Organisation opérationnelle

Le Groupe est organisé selon deux grands axes : les lignes de services et les territoires.

L'axe prédominant de l'organisation matricielle du Groupe est l'axe géographique.

Au total, plus de 75 services sont répartis entre 16 lignes de services, chacune spécialisée dans un segment de marché :

- Audience Measurement ;
- Automotive and Mobility Development ;
- Brand Health Tracking ;
- Channel Performance ;
- Corporate Reputation ;
- Creative Excellence ;
- Customer Experience ;
- Healthcare ;
- Innovation ;
- Ipsos MMA ;
- Ipsos UU ;

- Market Strategy and Understanding ;
- Observer ;
- Public Affairs ;
- Ipsos Synthesio ;
- Strategy3.

* En plus de ces lignes de services, une section spécialisée (« *Other Specialist Services* ») inclut des services comme Media Development, Norms (Simstore), Online Communities, UX (« User Experience ») et Ipsos.Digital.

Cette organisation est complétée par les structures transversales suivantes :

- Les opérations d'Ipsos (voir au 5.1.6 du Document d'Enregistrement Universel) ;
- L'Organisation Client (voir au 5.1.7 du Document d'Enregistrement Universel) ;
- Les structures dédiées à la connaissance et au savoir (voir au 5.1.8 du Document d'Enregistrement Universel) ;
- Les *Global Headquarter Services* (fonctions support : RH, Finance, Juridique, Communication).

Le Groupe est présent dans près de 90 marchés, eux-mêmes réunis au sein de 3 grandes régions :

- Les Amériques ;
- L'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique (EMEA) ;
- L'Asie-Pacifique (APAC).

Certains pays majeurs comme le Royaume-Uni, la France et la Chine sont rattachés directement au Directeur général du Groupe.

5.1.5 Descriptif des Lignes de Services

Audience Measurement

Mission

La ligne de services **Audience Measurement** propose un service de veille concurrentielle aux propriétaires de médias, agences médias et annonceurs. Nos solutions estiment le nombre de personnes exposées à tout type de contenus médias spécifiques ainsi que leur profil. Nos outils sont conçus pour fournir des informations détaillées par plateforme (études de l'audience numérique, out-of-home, presse, radio, télévision y compris VOD et cinéma) et pour mesurer les habitudes de consommation multimédias.

Domaine d'expertise

Nous utilisons à la fois des méthodes de recherche traditionnelles, notamment les études par enquête, et des méthodes plus innovantes, comme la détection passive, et nos connaissances avancées en data science, pour analyser les audiences pour tout type de médias.

Nos données contribuent à renseigner et à façonner les stratégies médias et marketing. Les agences médias et les marques les utilisent afin de planifier leurs campagnes publicitaires, tandis que les propriétaires de médias les utilisent pour acquérir une meilleure compréhension des consommateurs de leur contenu et une vue d'ensemble de leur positionnement par rapport à leurs concurrents.

Ces informations portent sur :

- Les profils démographiques ;
- La consommation des médias ;
- L'utilisation des produits et des marques ;
- Les attitudes, motivations et croyances ;
- Les habitudes commerciales et de consommation.

La ligne de services **Audience Measurement** est divisée en huit services distincts :

- Étude d'audience numérique (Internet/Internet mobile/applis/publicité payante)
- Écoute (audio/radio/podcasts)
- Out-of-home (Affichage)
- Presse (journaux/magazines)
- Visionnage (télévision/vidéo dont AVOD, BVOD, SVOD)
- Cross-média (plateformes multimédias)
- Logiciels de médiaplanning (solutions « CrossTab » et outils de planification « Reach & Frequency ») ;
- AdEx (Veille concurrentielle sur les dépenses publicitaires).

Automotive and Mobility Development

Mission

La ligne de services **Automotive and Mobility Development** fournit une gamme complète de services à nos clients tout au long du cycle de vie du véhicule - de l'évaluation du concept au suivi du marché après le lancement. Les équipes répondent aux besoins des clients du secteur de l'automobile et de la mobilité qui cherchent les retours des clients et des experts tout au long des phases de développement d'un secteur qui connaît des changements de plus en plus rapides tels que l'apparition des voitures connectées, de la conduite autonome, de la mobilité partagée et du passage à l'électrique.

Domaine d'expertise

- Les *Pre-Launch studies* y compris *Clinics* soutiennent les constructeurs automobiles, fournisseurs et prestataires de mobilité tout au long du cycle de création et d'innovation du produit, pour les aider à évaluer et améliorer le potentiel de succès et les performances de leurs futurs modèles et services.
- *Quality, Buyer and Product Measurement* évalue le processus d'achat, la perception de la qualité et l'expérience globale du produit une fois sur le marché. Nos études proposent également des services d'analyse concurrentielle stratégique utilisés par les fabricants pour mesurer et améliorer les performances de leurs produits actuels, ainsi que pour les nouveaux produits en développement, tels que l'évaluation des mises à jour « *Over-the-Air* » des véhicules.
- *Automotive User Experience* permet d'évaluer la maniabilité du véhicule, ses caractéristiques et tous les éléments liés aux interfaces homme-machine (IHM), toutes essentielles pour développer la prochaine génération de véhicules et les services associés.
- *New Mobility* guide les constructeurs automobiles, les fournisseurs et les entités gouvernementales dans l'identification des tendances, des comportements et des leviers de perturbation du marché, contribuant ainsi à redéfinir la stratégie, les réglementations, les besoins en infrastructures et les politiques publiques.

Brand Health Tracking

Mission

La ligne de services **Brand Health Tracking (BHT)** accompagne les principaux responsables marque et marketing dans la compréhension du positionnement de leurs marques au sein de leur environnement concurrentiel. Les solutions qu'elle propose intègrent diverses sources d'information, notamment des enquêtes, des données comportementales et des données issues des conversations en ligne (données sociales) qui nous permettent de comprendre les leviers de croissance des marques.

Domaine d'expertise

Cette ligne de services s'appuie sur un ensemble d'expertises mêlant connaissance des consommateurs, des processus décisionnels, des marchés et des données ainsi qu'un outil d'analyse des différents mécanismes qui expliquent la croissance d'une marque, en particulier ceux liés aux perceptions des consommateurs.

Les équipes déterminent et suivent les indicateurs les plus pertinents pour nourrir les plans stratégiques d'une marque et définir ses actions prioritaires (messages et communication, répartition des médias, points de contact numériques, activation sur le lieu de vente, etc.).

Brand Success

Mission

Le nouveau cadre d'analyse de la marque d'Ipsos, baptisé "**Brand Success**", permet aux spécialistes du marketing et aux propriétaires de marques de développer avec succès leurs marques. Il s'appuie sur trois leviers pour débloquer la croissance de la marque : créer des attentes uniques pour la marque, comprendre le contexte et agir avec empathie.

Les différentes solutions d'Ipsos sont basées sur ce cadre d'analyse, toutes intégrant diverses sources d'information, y compris les enquêtes, les données comportementales et les données sociales...

Domaine d'expertise

Le dispositif de gestion des marques d'Ipsos - **Brand Success** - offre une large gamme de solutions aux responsables marketing pour établir et renforcer le lien émotionnel entre leurs consommateurs et leurs marques, favorisant ainsi la fidélité et la pérennité des relations avec leurs clients et, in fine, l'augmentation des ventes.

L'expertise d'Ipsos en matière de marques englobe les quatre étapes clés de la construction d'une marque : explorer et comprendre, construire et élaborer des stratégies, créer et activer, mesurer et évaluer.

Channel Performance

Mission

Channel Performance s'associe aux clients pour :

- Comprendre les opportunités de canaux, les comportements et attitudes d'achat ;
- Mesurer l'expérience d'achat, l'activation et l'exécution des points de contact ;
- Favoriser la conversion des ventes sur tous les canaux - physique, centre de contact et numérique.

Domaine d'expertise

Channel Performance comprend une gamme de services d'études spécialisées :

- *Channel Sizing* : dimensionne les opportunités de canaux, calcule la taille et la part des canaux par catégorie/marque/produit et identifie des emplacements pour renseigner les stratégies d'entrée et de croissance des canaux ;
- *Shopper Insights* : comprend les types d'acheteurs, leurs motivations, leurs comportements, leurs parcours, leurs missions, leurs décisions et leurs points de contact, afin d'optimiser le retour sur investissement du marketing ;
- *Virtual Store Research* : évalue les interactions des clients sur le point de vente, dans le contexte d'environnements physiques et numériques, afin de « gagner » des clients sur le point de vente ;
- *Execution Measurement* : mesure l'exécution de la stratégie de marque afin d'assurer sa conformité : garantir le bon produit, le juste prix et la bonne promotion au bon endroit et au bon moment ;
- *Mystery Shopping* : mesure la réalisation des promesses de marque et de service faites aux clients sur chaque point de contact, canal et marché, afin de s'assurer que l'expérience est réussie et donne les bons résultats.

Nos équipes analysent les données recueillies, les intègrent à d'autres résultats d'études et donnent vie aux informations. Des plateformes technologiques sophistiquées (permettant la collecte de données mobiles, la reconnaissance d'images, le retour d'information en temps réel, les *reportings* optimisés et le retour d'information vidéo, selon le cas) constituent une partie essentielle de notre offre, tout comme l'intégration des données, les analyses et la modélisation avancée, ainsi que les services de conseil.

Corporate Reputation

Mission

La ligne de services **Corporate Reputation** est un leader mondial dans le domaine des études de réputation. Grâce à son expertise et à ses conseils, elle aide les entreprises à bâtir des réputations résilientes et à renforcer leurs relations auprès de leurs principales parties prenantes, internes et externes.

Domaine d'expertise

La ligne de services collabore avec ses clients afin d'identifier les questions et les actions qui forgent la réputation de l'entreprise ; elle conçoit des études qui permettent de révéler et de combler les écarts perçus entre les paroles et les actes. Son approche repose sur la preuve que la confiance générée par une entreprise est au cœur de sa réputation : les entreprises qui tiennent leurs promesses sont perçues comme étant les plus fiables au monde. Un éventail complet de techniques d'étude sont utilisées, de l'entretien téléphonique traditionnel avec des parties prenantes de haut niveau à l'écoute sociale numérique et intelligente, en s'appuyant sur l'Intelligence Artificielle grâce à sa plateforme d'analyse : RISE.

Aux côtés de ses clients, **Corporate Reputation** interagit avec les principales parties prenantes (tant internes qu'externes) sur une grande variété de questions, notamment : les leviers de croissance de l'entreprise, la durabilité, l'ESG (Environnement, Social, Gouvernance), la gestion de crise. Partant du principe qu'une réputation d'entreprise solide est à l'origine de résultats financiers solides, lorsque les parties prenantes comprennent et soutiennent la mission d'une entreprise, elles sont davantage susceptibles de contribuer à sa réussite.

Creative Excellence

Mission

La ligne de services **Creative Excellence** stimule la croissance des marques en soutenant les annonceurs tout au long du processus de création publicitaire.

Domaine d'expertise

Ses experts de la communication et des études utilisent leurs connaissances et leur empathie pour conseiller les clients tout au long du processus de création publicitaire dans un contexte médiatique toujours plus complexe, pour les aider à gagner l'attention, le cœur et l'esprit des consommateurs.

La ligne de services se concentre sur trois domaines principaux afin de répondre aux besoins des clients :

- *Creative Development*, qui aide les clients à ajuster et accélérer leur stratégie de communication et à développer des idées et des histoires créatives fortes dès le début, c'est-à-dire avant que toute création publicitaire ne soit pleinement développée.
- *Creative Assessment*, qui évalue le potentiel d'une création publicitaire en utilisant le meilleur de la science comportementale, des données d'enquête et des neurosciences pour mesurer un éventail de pensées, de sentiments et d'émotions.
- *Creative In-market* surveille et évalue l'impact de la performance d'une campagne après sa diffusion.

Customer Experience

*En 2023, l'offre Employee Experience (EX) d'Ipsos, y compris Ipsos Karian et Box International (acquise en 2021), a été transférée à la ligne de services **Customer Experience (CX)**, apportant des avantages significatifs à nos clients et à Ipsos. Voici un bref aperçu des deux volets de l'offre.*

Mission

La ligne de services **Customer Experience (CX)** est leader mondial de la conception, de l'évaluation et du développement de programmes de gestion de l'expérience client et ce dans toutes les étapes du processus de mesure et de gestion de l'expérience client.

Domaine d'expertise

L'équipe aide les entreprises à accroître la fidélisation des clients, la part des dépenses des consommateurs qui leur revient, leur communication et leur efficacité opérationnelle, afin d'obtenir un retour sur investissement de l'expérience client (*Return on Customer Experience Investment, ROXCI*).

Elle accompagne ses clients à tous les niveaux de mesure et de gestion de l'expérience client, grâce à un éventail unique de solutions reposant sur les enquêtes, la technologie, l'analyse et le conseil.

La ligne de services **Customer Experience** est organisée autour de quatre activités :

- Mobiliser l'entreprise autour d'une vision commune de l'expérience client ;
- Écouter la « voix du client » à travers tous les points de contact et canaux, créant ainsi une source unique d'information ;

- Déployer les mesures nécessaires pour s'assurer que l'expérience client soit à la hauteur de la promesse de la marque ;
- Intégrer la culture et la structure adéquates pour favoriser l'amélioration continue de l'expérience client.

Les experts de « l'expérience employés » (EX) aident les entreprises à explorer et à agir sur tous les aspects de l'expérience de leurs employés afin de faire toute la lumière sur ce qui se passe dans leur entreprise, et sur ce que les employés pensent, ressentent et font. Ipsos aide ses clients à exploiter ces informations afin d'apporter des changements organisationnels significatifs.

Les domaines d'expertise incluent les études en matière d'EX, la technologie, l'analyse et les services de conseil comprennent les études en matière d'engagement et tous les aspects de l'EX, y compris la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), le bien-être et le leadership, et l'activation de la culture.

L'offre combinée CX/EX permet aux clients d'Ipsos d'améliorer l'expérience de leurs collaborateurs, impactant ainsi favorablement les indicateurs commerciaux connexes, ainsi que l'expérience de leurs clients, et la performance financière globale de la société.

Healthcare

Mission

La ligne de services **Healthcare** est un partenaire mondial en matière d'informations, d'analyse et de conseil pour le secteur de la santé.

Domaine d'expertise

Les experts de cette ligne de services guident la prise de décision des acteurs du secteur de la santé tout au long du cycle de vie des produits. En combinant des méthodes d'études ad-hoc ou syndiquées, des données concrètes et avérées, des données modélisées et la capacité d'accéder à ce marché, la ligne de services répond aux besoins des professionnels de la santé, des patients, des payeurs et des autres parties prenantes.

Parmi les clients figurent des entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques, des fabricants d'équipements médicaux et de diagnostic, des entreprises technologiques, etc.

Innovation

Mission

La ligne de services **Innovation** a pour vocation de permettre aux clients d'identifier, qualifier, optimiser et prévoir le potentiel commercial des innovations pour les biens de consommation, les biens durables, les technologies et les services financiers.

Domaine d'expertise

La suite de solutions agiles de la ligne de services, alimentée par les dernières avancées en matière d'intelligence artificielle, de sciences du comportement et de neurosciences, répond aux questions commerciales des clients sur l'ensemble du processus d'innovation. Elle guide ainsi les clients lors des premières étapes de l'innovation jusqu'aux phases de prévision et de validation de leurs idées, en passant par le test de produits et de packaging et l'évaluation de l'expérience utilisateur.

Grâce à une capacité éprouvée à modéliser et prévoir les volumes de vente, une vaste expérience en matière de tests de produits et de packaging ainsi qu'une forte expertise en intelligence artificielle, en sciences comportementales et en neurosciences, cette expertise assure une parfaite compréhension du parcours décisionnel réel du consommateur à chaque

étape :

- *Innovation Front End* révèle les besoins et estime les volumes
- Génération et test de potentiel des idées et des concepts
- En tant que premier conseiller mondial en matière de *tests de produits*, la gamme de solutions améliorées par l'IA soutient le développement de produits à toutes les étapes de leur cycle de vie
- *Vantis* est la solution alimentée par la plus grande base de données au monde d'innovation dans les services, les technologies et les biens durables. Grâce à des indicateurs clés de performance (KPI) validés et à l'apprentissage par le diagnostic, les clients peuvent comprendre le potentiel des innovations technologiques et assurer leur succès à long terme
- La recherche relative à l'expérience utilisateur (UX) aide les clients à concevoir les meilleures interactions possibles avec les produits et services, en plaçant les utilisateurs au cœur du processus de conception

Market Strategy & Understanding

Mission

L'équipe d'études stratégiques de **Market Strategy & Understanding** apporte une compréhension contextuelle pour aider les clients à explorer des marchés dynamiques.

Elle aide ses clients à cerner les logiques profondes à l'œuvre dans les décisions des consommateurs, à identifier des opportunités de marché, à optimiser le positionnement des marques, à cibler les consommateurs. Ce domaine d'expertise aide les marques à définir leur stratégie marketing en collectant, en analysant et en modélisant des données qui leur permettent de comprendre les marchés et les consommateurs et, par conséquent, d'identifier les opportunités de croissance. La ligne de services œuvre dans tous les secteurs : grande consommation, industrie et services.

Domaine d'expertise

Cette expertise s'appuie sur des techniques interactives, combinant les différentes sources de données et exploite également les dernières méthodologies (applications des sciences comportementales, étude de l'influence des émotions sur la prise de décision, etc) pour aider les clients à créer des marques puissantes et pénétrer de nouveaux marchés.

La ligne de services s'articule autour de huit champs d'expertise :

- *Market Strategy* (Stratégie marketing)
- *Market structure & sizing* (Structure et mesure des marchés)
- *Consumer segmentation* (Segmentation des consommateurs)
- *U&A* (Usage & attitudes)
- *Behavioral measurement* (Mesure comportementale)
- *Brand and portfolio strategy* (Stratégies de marques et de portefeuille)
- *Brand assets evaluation* (Évaluation des actifs de marques)
- *Syndicated Services* (Études syndiquées)

Marketing Management & Analytics

Mission

La ligne de services **Marketing Management & Analytics (MMA)** permet aux entreprises de planifier et d'optimiser de manière holistique leurs investissements en matière de marketing, de vente et d'opérations.

Domaine d'expertise

Ipsos MMA est le leader mondial des solutions de modélisation du mix marketing, de mesures marketing et commerciales unifiées et d'attribution. L'offre de planification MMA d'Ipsos est un modèle d'engagement basé sur le conseil, qui s'appuie sur des données approfondies et des capacités analytiques et technologiques. MMA propose un modèle de prestation à forte valeur ajoutée, toujours disponible, permettant aux clients de simuler et d'optimiser les performances du marketing et d'obtenir des résultats commerciaux plus vastes. MMA est un leader dans le domaine de l'automatisation du traitement et de l'harmonisation des données, de l'analyse prédictive et de l'intégration des résultats dans la planification et le suivi des capacités et SaaS d'activation. MMA travaille en étroite collaboration avec ses clients et ses agences partenaires pour développer la planification marketing la plus efficace possible. MMA continue d'étendre sa couverture mondiale grâce à son expertise, ses systèmes technologiques et ses méthodes de mesure spécifiques à la géographie.

Ipsos Synthesio

Mission

La ligne de services **Ipsos Synthesio** fournit aux entreprises, aux marques et aux agences l'image la plus complète, la plus précise et la plus exploitable de leurs marchés et de leurs acheteurs. Notre offre comprend la meilleure technologie SaaS de sa catégorie, les dernières avancées en matière de IA générative et data science, ainsi qu'une équipe mondiale d'experts en veille sociale.

Domaine d'expertise

Ipsos Synthesio recueille et analyse toutes les données non structurées disponibles (textes, images, vidéos, etc) provenant de diverses sources, notamment de médias sociaux, d'enquêtes et de recherches. Elle offre une combinaison inégalée d'intelligence humaine et d'intelligence artificielle, de technologies leader du marché reconnues par Forrester, de modèles de data science et de cadres analytiques éprouvés. En 2023, **Ipsos Synthesio** a présenté *Signals GenAI*, une application révolutionnaire d'IA générative spécialement conçue pour transformer instantanément les données sociales en insights opérationnels.

Les solutions de la ligne de services s'articulent autour de trois piliers clés :

- *La plateforme **Synthesio*** : une plateforme de renseignements sur les consommateurs basée sur l'IA, leader du marché avec la plus vaste couverture de données au monde, comprenant plus de 600 millions de sources, plus de 80 langues et opérant dans plus de 195 pays.
- *Insight Services* : les équipes de *Social Intelligence* à travers le monde livrent une analyse approfondie du contenu en ligne généré par les consommateurs, en tenant compte des catégories, des pays et des nuances culturelles.
- *Data Science* : Nos data scientists, ingénieurs en données et experts en traitement du langage naturel (NLP) et en compréhension du langage naturel (NLU) s'appuient sur les dernières techniques en matière d'intelligence artificielle pour révéler la véritable

puissance de l'exploration des réseaux sociaux, de l'intégration de la big data et de la modélisation.

Observer

Mission

La ligne de services **Observer** offre aux clients une conception intelligente des enquêtes et un accès aux consommateurs, citoyens et audiences B2B, à l'échelle locale ou mondiale, en donnant aux clients externes un accès direct à l'infrastructure de collecte de données et à l'expertise en matière d'études d'Ipsos. Les consommateurs évoluent dans un monde complexe, mais en adoptant une philosophie agnostique, **Observer** offre pratiquement toutes les approches disponibles dans presque tous les marchés, ce qui nous permet de fournir des ressources mondiales alignées sur un objectif local. L'expérience acquise par les équipes d'**Observer** permet de concevoir et de fournir des données de la plus haute qualité, traitées avec la plus grande rigueur, et conditionnées pour une utilisation immédiate. Le métier d'**Observer** est de fournir aux clients la confiance, l'assurance et la fiabilité dont ils ont besoin et qu'ils attendent, avec un objectif simple : faire en sorte que l'expérience en matière de données et de livraison soit aussi transparente que possible pour son portefeuille diversifié de clients.

Domaine d'expertise

Observer conçoit et délivre des études terrain de haute qualité, à un prix compétitif.

- Les services *Data & Delivery* soutiennent tous les projets quantitatifs en ligne et hors ligne, qu'il s'agisse d'études ponctuelles simples et rapides ou de projets plus sophistiqués comprenant des cibles multimodes, multi-pays, B2C et B2B.
- *Fast Facts*, la solution d'études ponctuelles *Do-It-Yourself* (DIY) ou *Do-It-Together* (DIT) d'Ipsos permet aux clients de lancer des projets à leur convenance, en leur permettant de facilement sélectionner la cible qui les intéresse, construire des questionnaires et accéder aux résultats en 24 heures. Les données sont instantanément disponibles à partir d'un tableau de bord proposant de nombreuses exportations de données et un outil de rapport pratique.
- *Omnibus* permet d'obtenir des informations rapides et fiables à partir d'un échantillon représentatif national, idéal lorsque la rapidité, la représentativité de l'échantillon et la rentabilité sont cruciales. Les résultats fournis reposent sur de multiples critères sociodémographiques. Il existe plusieurs modes de collecte de données, à savoir en ligne, en face-à-face, CATI et multimode.
- *Sample Only* fournit au client un accès direct et rapide au réseau d'échantillons en ligne d'Ipsos. C'est la solution idéale pour des clients désireux d'établir un partenariat avec un fournisseur d'échantillons en ligne fiable et de haute qualité.

Public Affairs

Mission

Cette ligne de services réalise des études d'opinion sur des problématiques de société, des politiques publiques et l'actualité politique à destination des clients des secteurs public et privé et des médias.

Domaine d'expertise

Public Affairs examine les attitudes et les comportements des citoyens, des électeurs et des consommateurs.

Elle couvre un ensemble unique de services :

- *Public Opinion Polling and Election Polling* (sondages d'opinions généraux et enquêtes électorales), enquêtes et analyse pour les médias et les secteurs public et privé ;
- *Public Policy Improvement* (optimisation des politiques publiques), qui fournit des données factuelles pour aider tous les échelons administratifs à concevoir et évaluer des programmes ainsi que communiquer des messages à leurs parties prenantes ;
- *Global Advisor*, une enquête omnibus mensuelle sur les tendances et les évolutions de la société dans plus de 29 pays, ainsi que d'autres grandes études multi-clients explorant des questions/thèmes communs ;
- *International Social Research* (études sociales internationales), qui réalise une série de programmes de développement international et de diplomatie publique pour les secteurs public et privé, les agences, les organisations et les gouvernements ;
- *Advisory and Analytics* (conseil et analyse), qui fournit une compréhension du contexte et des données pour aider les clients à intégrer les résultats des études dans des solutions concrètes.

Ipsos UU

Mission

Cette ligne de services, dédiée aux études qualitatives, permet aux clients de mieux comprendre les consommateurs, les patients et les citoyens. Elle y parvient par l'humanisation des données, la veille culturelle et l'empathie cognitive.

Ipsos UU croit en style immersif d'études qualitatives, garantissant aux clients une meilleure compréhension et empathie avec les individus. Cela leur permet de développer des produits, une communication et des services plus pertinents.

Domaine d'expertise

Leader mondial dans son domaine, **Ipsos UU** dispose du plus vaste réseau d'experts en études qualitatives dans le monde. Elle dispose d'une équipe diversifiée d'ethnographes spécialisés, d'experts culturels, de sémioticiens, les spécialistes du comportement humain, d'anthropologues/sociologues, de journalistes et de cinéastes qui, ensemble, maîtrisent la culture de plus de 80 marchés.

Ipsos UU croit au pouvoir de l'individu (les histoires individuelles qui ouvrent les yeux) grâce au pouvoir du plus grand nombre (l'intelligence collective d'Ipsos).

La ligne de services s'appuie sur les dernières technologies en matière d'interactions vidéo, d'analyse de contenu et de gestion des informations. Elle possède une forte expertise dans le domaine de la compréhension humaine, en matière de facilitation qualitative, d'analyse et de narration. Ces éléments sont associés dans des cadres d'analyse exclusifs adaptés à chacune des problématiques clients (marque, exploration, positionnement, innovation, créativité, etc...). Plusieurs méthodes sont utilisées, parmi lesquelles :

- *Ethnography* (Ethnographie)
- Curation de contenus
- *Immersive research* (Études immersives)

- *Multi-Functional Workshops* (Ateliers polyvalent)
- *Online Communities* (Communautés en ligne)
- *Online Qualitative* (Quali en ligne)
- *Open exchanges* (entretiens libres)
- *Qualitative-Quantitative Labs* (laboratoires quali-quant)

Strategy3

Mission

La ligne de services **Strategy3** apporte son expertise en matière d'*Advisory* pour aider ses clients à mettre au point une stratégie de croissance pertinente, percutante et différenciée, basée sur les informations. Chacune de ses missions est construite dans une optique d'activation et d'impact commercial. En s'appuyant sur les capacités d'études et la portée mondiale d'Ipsos, son équipe pluridisciplinaire d'experts en stratégie travaille ensemble pour répondre aux questions commerciales complexes de ses clients sur les consommateurs, le marché, la marque, l'innovation et la stratégie d'entreprise pour garantir croissance et succès futurs.

Domaine d'expertise

Le service sur mesure de **Strategy3** aide à répondre aux questions commerciales dans les cinq domaines suivants :

- *Client* : quels sont les bons clients à privilégier pour la marque et comment se comportent-ils ?
- *Entreprise* : quels sont les marchés clés à cibler et quelle est la dynamique des canaux dont il faut être conscient pour remporter ces marchés ?
- *Marque* : comment positionner la marque pour qu'elle trouve le meilleur écho auprès des clients et des employés tout en continuant à se démarquer de la concurrence ?
- *Innovation* : comment construire son pipeline d'innovation et trouver la prochaine grande idée pour assurer une croissance continue ?
- *Avenir* : comment comprendre la volatilité d'aujourd'hui, anticiper l'avenir et façonner le succès à long terme ?

Strategy3 dispose également d'équipes d'experts pour traiter de sujets spécifiques tels que les soins de santé, la durabilité et la planification de scénarios. Elle cherche à fournir une feuille de route d'actions et de tactiques qui couvre l'ensemble de l'entreprise, en utilisant les enseignements tirés de différents pays, l'analyse des tendances, les données spécifiques à un secteur et les enseignements tirés de crises antérieures.

Autres services :

Ipsos Online Communities & Panels

Mission

Ce service, dédié aux environnements en ligne engageants pour des informations humaines

toujours disponibles, permet aux clients d'accélérer la construction de leur marque, l'innovation et la découverte en restant proche des personnes réelles, en temps réel.

Les **communautés en ligne et panels** d'Ipsos offrent aux marques un espace de collaboration qui leur permet d'entrer en contact avec un public de consommateurs et de parties prenantes, grâce à des études multidimensionnelles, axées sur l'engagement, conçues pour placer l'expérience humaine au cœur de leurs décisions.

Domaine d'expertise

Les **communautés en ligne et panels** d'Ipsos offrent des solutions qui combinent la rigueur des études avec un engagement communautaire de premier ordre, une expertise sectorielle inégalée et une envergure mondiale.

En utilisant les dernières technologies - interviews vidéo, chats en direct, discussions, blogs, journaux intimes et enquêtes – la ligne de services transforme les études statiques et linéaires en une expérience immersive pour des publics de toutes formes et de toutes tailles. Dotées d'une suite robuste d'outils d'études qualitatives et quantitatives, les communautés sont conçues pour répondre à des objectifs de recherche spécifiques, qu'il s'agisse de tests et d'explorations rapides via des communautés « pop-up », ou d'apprentissage itératif via des communautés longitudinales et des panels personnalisés. L'IA générative intégrée à notre écosystème de communautés et de panels s'associe à la connaissance du domaine et à l'expertise d'Ipsos en matière d'études pour fournir des informations percutantes et centrées sur l'humain.

Les clients peuvent accéder à leur audience à tout moment et en tout lieu dans le cadre d'une conversation continue et répondre à toute une série de questions commerciales, de l'exploration à l'optimisation en passant par l'idéation.

Plateforme Ipsos.Digital (<https://www.ipsos.digital/>)

Mission

Ipsos.Digital est le service d'études *Do-It-Yourself* (DIY) d'Ipsos avec un accès direct à des solutions propriétaires entièrement automatisées ainsi que la possibilité de réaliser des études ad-hoc, de la commande à la livraison, pour les clients comme pour les enquêteurs d'Ipsos.

Domaine d'expertise

La plateforme donne accès à plusieurs outils exclusifs dans les domaines de l'excellence créative, de l'innovation, de la stratégie et de la compréhension du marché, ainsi qu'à un outil pour les études ad hoc : FastFacts.

FastFacts, la solution Ipsos *Do-It-Yourself* (DIY) ou *Do-It-Together* (DIT) pour les études ad-hoc permet aux clients de lancer des projets à leur convenance où ils peuvent facilement sélectionner la cible d'intérêt, construire des questionnaires et accéder aux résultats en seulement 24 heures, en fonction de la cible et de la taille de l'échantillon. Les données sont instantanément disponibles sous forme de tableau de bord, avec de nombreux types d'exportation de données et donne l'accès à d'autres outils pour traiter les données.

5.1.6 Opérations

Ipsos développe les meilleures approches sur mesure pour répondre à tous les besoins de ses clients et utilise le *on-line* et le *off-line*. Il applique des méthodologies dites 'device-agnostic' (indifférentes au terminal de collecte utilisé), d'échantillonnage programmatique (*programmatic sampling*), les interviews en face-à-face digitalisées et le multi-mode permettant à ses répondants de choisir leur méthode préférée.

Pour harmoniser toutes les méthodes de collecte des données et garantir partout le respect des mêmes valeurs et expertises ainsi que la cohérence de l'ensemble des données collectées à travers le monde, les équipes d'**Ipsos Interactive Services** (en ligne et mobile) et **Ipsos Operations** (offline) sont placées sous la même direction. Cette configuration mondiale couvre également les aspects liés à la qualité et à l'innovation et s'inspire d'une approche centrée sur le répondant, assurant ainsi leur engagement quels que soient les profils de population et pays.

Ipsos dispose à la fois de l'envergure et de l'expérience requises pour fournir des études de premier plan qui s'appuient sur un accès à d'importantes ressources internes de collecte de données situées à la fois dans les marchés développés et les marchés en développement, répondant en ce sens aux besoins de nos clients quelle que soit la population cible, et utilisant la meilleure combinaison de méthodes de collecte de données.

Operations propose un réseau mondial d'enquêteurs en face-à-face et CATI (interviews téléphoniques assistées par ordinateur) répartis dans 150 pays et sur l'ensemble des continents, réalisant près de 20 millions d'entretiens chaque année. Les entretiens en face-à-face sont conduits sur *iField*, l'outil mondial de collecte de données en face-à-face ou multi-canal d'Ipsos.

Ipsos Interactive Services mène plus de 27 millions d'entretiens en ligne par an dans 100 pays grâce à des solutions adaptées aux ordinateurs portables, smartphones et tablettes qui couvrent une large gamme de services allant de la solution en libre-service (DIY) aux études personnalisées de bout en bout. Grâce à son approche centrée sur les personnes, Ipsos Interactive Services se concentre sur un accès continu aux répondants où qu'ils soient, à leur domicile, dans la rue ou en magasin - afin de garantir efficacité, rapidité, engagement, large couverture et compétitivité.

Ces solutions permettent à Ipsos de dépasser les méthodes traditionnelles et de se rapprocher des consommateurs et des citoyens, et de mieux évaluer les perceptions, les comportements et les émotions.

5.1.7 L'Organisation Client

Ipsos compte plus de 5 000 clients dans le monde, aussi bien des entreprises que des institutions publiques, à l'échelle nationale et internationale.

L'**Organisation Client** vise à générer de la croissance pour ses clients et pour Ipsos. Elle se compose de deux échelons complémentaires, global et local, et est constituée de collaborateurs de haut niveau qui passent la plupart de leur temps avec les clients, créant ainsi des opportunités avec de nouvelles parties prenantes, divisions et nouvelles sociétés clientes pour répondre à leurs besoins commerciaux et donner accès à la gamme complète des services d'Ipsos.

Depuis 1999, chacun des plus grands clients mondiaux d'Ipsos peut compter sur un interlocuteur dédié à plein temps qui gère chaque aspect de cette relation avec le soutien des équipes d'Ipsos travaillant pour eux dans le monde entier. Ces *Chief Client Directors* font partie de l'**Organisation Client** globale d'Ipsos.

En outre, depuis 2018, Ipsos a mis en place une **Organisation Client** locale. Dirigée par un *Chief Client Officer* dans chaque pays, elle se compose de 200 de nos meilleurs professionnels et gère et développe la relation avec les clients actifs les plus importants dans chaque territoire. Le rôle de chaque *Client Officer* est d'identifier les opportunités de services fournis par Ipsos en développant ses relations avec les clients et d'accéder à de nouveaux clients dans des secteurs ciblés.

5.1.8 Les structures dédiées au savoir et à la connaissance

Global Science Organization

Data Science et Intelligence Artificielle

Cette entité scientifique s'associe à des experts universitaires et réalise des recherches exploratoires. Elle développe et fournit des outils d'analyse basés sur la *data science*, le *machine learning*, les *big analytics* et la modélisation.

Cette organisation scientifique permet à Ipsos d'être à la pointe de plusieurs domaines majeurs comme l'éthique de l'IA et l'équité algorithmique, l'analyse des réseaux bayésiens, la segmentation pilotée par la *data science*, l'analyse des textes, images et vidéos, l'intégration et la fusion de données et les plateformes d'exploration *big analytics*.

Missions

- Identifier et créer de nouvelles solutions, notamment en améliorant les outils d'analyse scientifique traditionnels dans le domaine du marketing en y développant de nouvelles fonctionnalités. Cette entité s'emploie à fournir davantage de services de *data science* et à les mettre en œuvre pour répondre à des problématiques clients complexes ;
- Développer, grâce à l'AI et au *machine learning*, les *big analytics* pour l'exploration, l'exploitation et la segmentation de modèles et étendre l'expertise d'Ipsos à de nouveaux domaines : l'analyse des données comportementales, des données non structurées et des *big data*, y compris des images et des modèles de langues de grande taille, ainsi que l'analyse des bases de données comportementales et des données clients ;
- Approfondir la compréhension de l'écosystème data afin d'exploiter plusieurs types de flux de données, séparément et collectivement ;
- Élargir la compréhension des questions éthiques : de l'explicabilité des méthodes aux implications pour la précision et la justesse.

Psychologie, neurosciences et sciences comportementales

Les équipes dédiées à la psychologie, aux sciences comportementales et aux neurosciences mènent des recherches scientifiques pour mieux comprendre les comportements des personnes, le changement de comportement et la prise de décision. Elles offrent un soutien scientifique aux experts d'Ipsos pour s'assurer que les solutions Ipsos sont ancrées dans une science solide. Elles ont pour but d'améliorer les offres et solutions d'étude existantes et d'en créer de nouvelles à terme afin d'accroître la capacité des clients à comprendre et à prédire le comportement humain, le changement de comportement et le processus de prise de décision, ainsi que les réponses des consommateurs et des citoyens afin de susciter un changement de comportement ou de renforcer les comportements existants selon le domaine.

En s'appuyant sur des partenariats universitaires clés, cette entité explore les domaines de recherche fondamentaux ainsi que leurs implications pour de nouvelles applications pratiques.

Missions

- Réaliser des études fondamentales avec des partenaires universitaires, développer des méthodes et explorer des solutions permettant d'avoir une vision de l'ensemble des facteurs essentiels à la compréhension des attitudes et comportements du consommateur en intégrant, par exemple, des mesures neurophysiologiques telles que le codage facial, les temps de réaction, la biométrie, le suivi oculaire, l'EEG etc, ou en explorant des constructions psychologiques comme le regret anticipé ou le

changement de comportement ;

- Développer une compréhension fondamentale des émotions dans la prise de décision et créer des cadres d'analyse afin de saisir au mieux les réponses émotionnelles ; explorer la cohérence et les différences entre les cultures ainsi que leur capacité à prédire les résultats qui présentent un intérêt pour les questions commerciales de clients ;
- Explorer des moyens novateurs de mesure du conflit cognitif afin de comprendre les aspects critiques du changement de comportement, tels que les personnes susceptibles de changer, les interventions qui ont le plus d'impact et la durée probable du changement ;
- Explorer les dernières nouveautés en matière de dispositifs portables, d'objets connectés (IoT) et d'autres technologies afin de mieux comprendre le potentiel de ces nouvelles solutions pour obtenir des informations sur les consommateurs et les citoyens de manière évolutive ;
- Soutenir les lignes de services globales d'Ipsos dans le pilotage et la validation des méthodes, produits, services et partenariats inédits (notamment par des supports matériels, logiciels, partenariats scientifiques et universitaires, nouvelles applications, outils d'analyse, méthodologies, formations internes, discours et articles de recherche) ;
- Diffuser les connaissances scientifiques dans toute l'entreprise en activant les apprentissages au niveau mondial par le partage des connaissances, la formation et les communautés.

Ipsos Knowledge Centre

Le **Knowledge Centre** définit, organise et partage l'expertise Ipsos avec ses équipes et ses clients.

Mission

- Rassembler et conserver le meilleur des connaissances et analyses tirées des études et des publications d'Ipsos ;
- Développer une communauté d'experts Ipsos qui contribuent aux contenus de base, les révisent et les actualisent ;
- Gérer le portail **Ipsos Knowledge Centre**, qui permet aux équipes Ipsos d'accéder aux ressources disponibles ;
- Appliquer les techniques de gestion des connaissances et de gouvernance pour garantir que les contenus et la base d'informations suivent un processus clair, y compris une validation de contenu et une révision régulière ;
- Créer de nouveaux contenus pour informer et engager des échanges avec nos clients, afin de les aider à prendre de meilleures décisions ;
- *En interne* : partager ces contenus avec les équipes Ipsos et encourager la collaboration et les échanges ;
- *À l'externe* : fournir une gamme de matériel d'activation immédiate (i) directement à nos clients par l'intermédiaire de nos équipes et (ii) pour alimenter le site web et les canaux médiatiques d'Ipsos ;
- Trois piliers de contenu :

- L'Encyclopédie Ipsos : un glossaire unique de termes d'études de marché rédigé par les experts Ipsos ;
- *Ipsos Views*, notre programme de publication des experts Ipsos, fondé sur de nouvelles études et l'analyse des experts ;
- *Ipsos Update*, une synthèse mensuelle du « Meilleur d'Ipsos ».

5.1.9 Nouveaux et/ou services importants

Ipsos.Digital, est une plateforme d'études en libre-service qui offre aux clients un accès rapide et simplifié à des capacités d'études mondiales et à des connaissances dans près de 50 marchés.

Ses modèles « *Do-it-yourself* » (DIY) et « *Do-it-together* » (DIT) permettent aux clients de concevoir et de lancer rapidement leurs propres études, ou de travailler avec le réseau d'experts locaux d'Ipsos.

Parmi les solutions d'**Ipsos.Digital** figurent aujourd'hui :

- **InnoTest** : outil de science comportementale qui permet de tester les innovations, des idées aux concepts complets ;
- **Duel** : teste des claims, des variantes, des appellations et des visuels avec des examens rapides de stimuli marketing simples ;
- **Creative|Spark** : solution d'évaluation permettant aux annonceurs et agences d'apprendre, d'évaluer et d'optimiser les créations ;
- **Creative|Spark Digital** : place les créations sur des plateformes numériques en direct afin d'apprendre, d'évaluer et d'optimiser les créations dans le contexte de la plateforme ;
- **FastFacts** : solution ponctuelle qui permet aux utilisateurs de créer et de réaliser leurs propres enquêtes pour répondre à pratiquement toutes les questions commerciales.

Intuitive, la plateforme 'end to end' permet d'accéder aux échantillons en ligne de haute qualité d'Ipsos et de rationaliser le processus d'études grâce aux méthodologies validées par Ipsos, aux modèles de questionnaire, aux benchmarks, etc. Les utilisateurs peuvent identifier leur échantillon, lancer leur étude et recevoir des rapports automatisés en quelques jours plutôt qu'en quelques semaines.

5.2 Principaux marchés

5.2.1 Chiffres clés du marché mondial des études

L'organisation internationale des sociétés d'études ESOMAR compile chaque année les chiffres d'affaires des sociétés participantes dans un nombre important de marchés nationaux.

Selon le rapport ESOMAR *Global Market Report 2023*, le chiffre d'affaires du marché mondial représente 129 Milliards de dollars US pour l'année 2022.

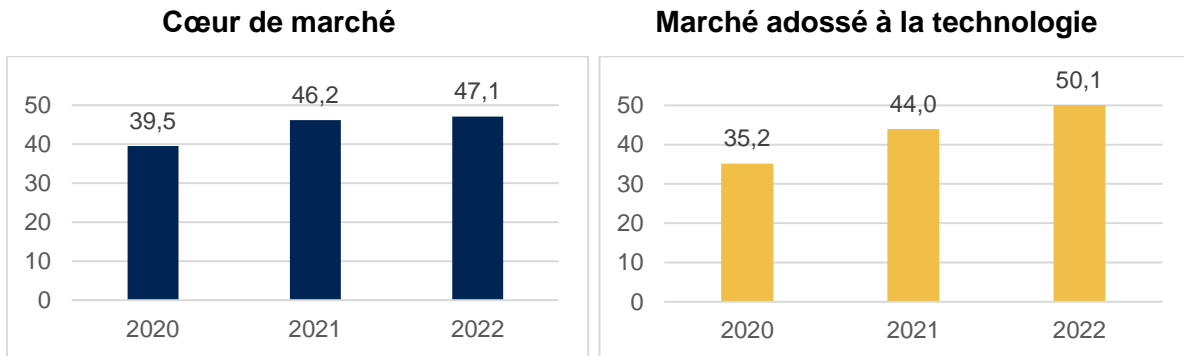
Ce chiffre est constitué pour 47,2 Milliards de dollars US (contre 46,2 Milliards de dollars US en 2021) d'un cœur de marché qui inclut l'activité traditionnelle comme les études quantitatives en ligne, via mobile, en face-à-face, téléphonique, les mesures d'audience et l'ethnographie. Ce marché était de

L'activité des études de marché adossé à la technologie est évaluée par ESOMAR à 50,1 Milliards de dollars US (contre 44,0 Milliards de dollars US en 2021) et intègre notamment l'analyse des données digitales, l'écoute des réseaux sociaux et des communautés, les

plateformes d'études DIY.

Le reste du marché est évalué 30,8 Milliards de dollars US (contre 27,6 Milliards de dollars US en 2021) et regroupe des activités qui ne sont pas en concurrence directe avec Ipsos, comme les études dites verticales.

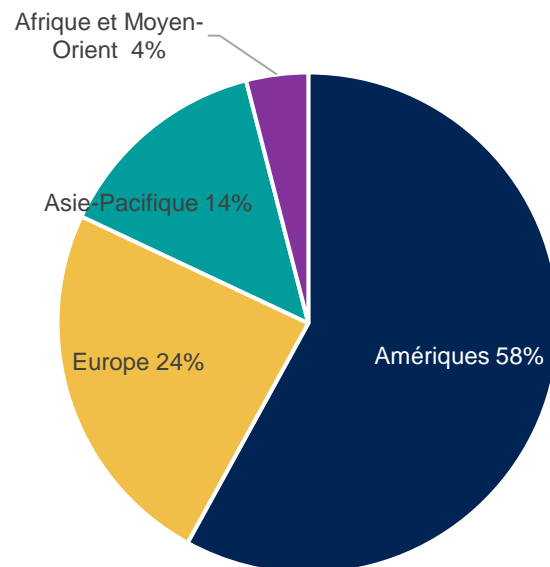
Taille de marché des études dans lequel opère Ipsos :



En Milliards de dollars US

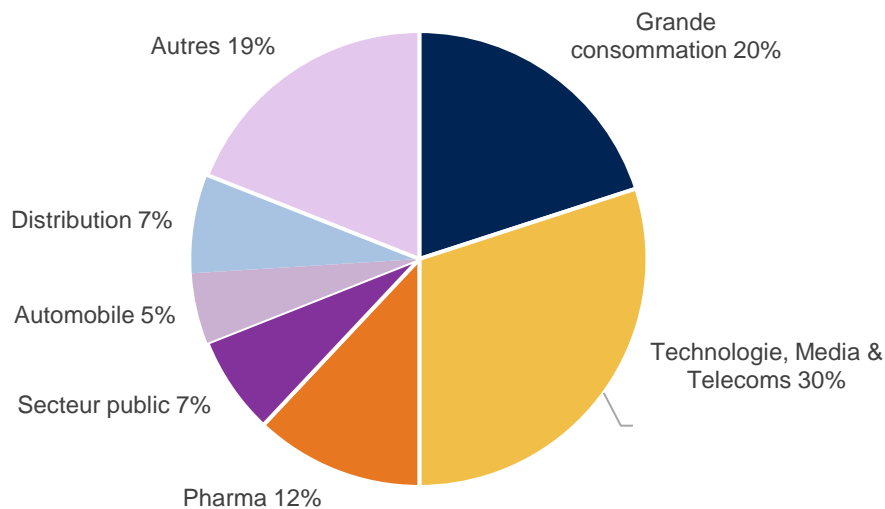
La région la plus importante reste les Amériques avec 58% du marché mondial, dont Etats-Unis 55% suivi de l'Europe avec 24% et de l'Asie-Pacifique avec 14%.

Poids des régions dans le marché total élargi des études :



A l'échelle des marchés nationaux, après les Etats-Unis, le classement des 5 premiers pays inclut le Royaume-Uni, l'Inde, la Chine et l'Australie qui représentaient 70% du marché mondial en 2022.

Poids des secteurs dans le marché mondial des études :



Le secteur le plus important du marché mondial des études est celui des Technologie, Media & Télécoms (réunissant Media & Divertissement, Publicité et Télécommunications & ICT), qui représente 30% en 2022. Celui des biens de grande consommation est en seconde position, représentant 20 % du marché total en 2022).

5.2.2 Tendances de fond

L'une des principales tendances de fond impactant notre marché comme beaucoup d'autres est la digitalisation des activités et des données. Cette digitalisation modifie en profondeur la façon dont les individus achètent, consomment, échangent les uns avec les autres, s'expriment sur divers sujets, ou interagissent avec les marques.

Pour les sociétés d'études, cette tendance a pour conséquence d'une part la croissance de la collecte de données en ligne (par internet et par mobile), et d'autre part, la multiplication des sources de données à disposition. Il en découle qu'une partie croissante de la valeur réside dans la capacité d'une société à intégrer les données collectées par ses propres soins avec des données externes. Outre l'aspect technologique d'un tel besoin d'intégration, ce besoin requiert aussi une expertise importante dans l'analyse de données, ainsi qu'une expertise métier pour garantir la fiabilité de données provenant de sources externes.

Une autre tendance ayant lourdement impacté le marché des études est celle de l'émergence de nouvelles technologies, notamment l'ensemble de technologies logicielles lié à l'intelligence artificielle et le « *machine learning* ». Ces technologies sont à l'origine de l'automatisation d'un certain nombre de procédés comme le codage de texte, d'images et de vidéos. D'autres technologies modifient la nature même des études menées, comme la réalité virtuelle.

Les nouvelles technologies et leur application au monde des études ont entraîné l'apparition de nombreux nouveaux concurrents, qui, la plupart du temps, disposent d'offres très automatisées, et ultra-spécialisées sur un segment de marché donné ou une zone géographique donnée. L'ultra-spécialisation de l'offre est renforcée par une fragmentation croissante des marchés et des médias. Elle favorise également la montée en puissance du « local » face au « global », reconnaissant la non-homogénéité des différents marchés nationaux entre eux. Le positionnement d'une marque, et plus généralement la stratégie marketing peuvent diverger d'un fragment de marché à un autre.

Enfin plus récemment, la sécurité des données est devenue une préoccupation majeure des

sociétés : en résulte la montée en puissance de la réglementation pour la protection des données personnelles, à travers notamment l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cela représente un risque important pour les sociétés dont le modèle d'affaires est essentiellement basé sur l'exploitation directe et la revente de données personnelles. Les sociétés d'études analysent des données personnelles pour produire une information anonymisée appropriée aux besoins de leurs clients.

5.2.3 Cadre réglementaire

Se référer à la section 9 - Environnement réglementaire

5.3 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur

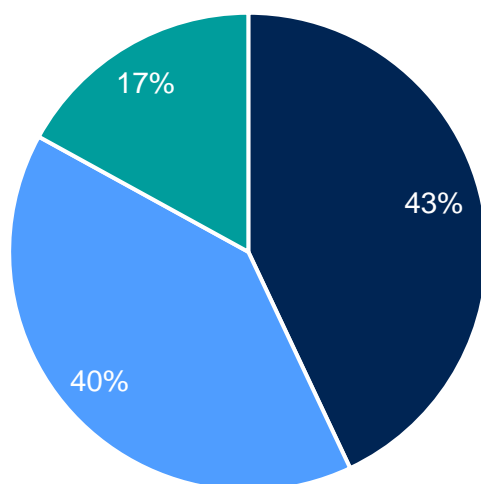
Ipsos est fortement implanté à travers le monde. Présent dans 90 marchés, le Groupe emploie aujourd'hui près de 20 000 salariés qui travaillent avec plus de 5 000 clients dans le monde. Son chiffre d'affaires consolidé s'établit en 2023 à 2 389,8 milliards d'euros.

En juillet 2014, Ipsos a lancé le programme « *New Way* » pour la période 2015-2017. Il était la réponse aux nouveaux besoins des clients dans un contexte de marché volatile, fragmenté et concurrentiel. Son ambition était de positionner Ipsos en tant que partenaire privilégié pour accompagner la transformation de ses clients. Ainsi, Ipsos a renouvelé, son organisation, ses outils et ses offres en suivant le principe des 4S (« *Security* », « *Simplicity* », « *Speed* », « *Substance* »). Ce programme fut un succès, illustré notamment par la part que représente les Nouveaux Services dans le chiffre d'affaires d'Ipsos. Celle-ci est de 20% en 2023 contre 11% en 2016.

Depuis et parce que les besoins des clients continuent à évoluer, Ipsos a décidé de mettre en place le projet « *Total Understanding* » pour travailler sur l'offre et la structurer en un grand nombre de Lignes de Service : 16 au total sur lesquelles se répartissent plus de 75 services. Avec « *Total Understanding* ». Ipsos a l'ambition d'être le partenaire de ses clients pour comprendre la Société, les Marchés et les Individus. Tous les Services d'Ipsos sont regroupés en Lignes de Services qui se doivent d'être compétitifs sur leur segment de marché, et qui peuvent se combiner pour répondre aux diverses questions des clients.

Ce projet, qui a permis de générer un taux de croissance annuel composé de 4.6% sur la période 2019 – 2021, est complété par un plan de croissance 2025 « *The Heart of Science and Data* » dont les détails sont développés en section 5.4 Stratégies et Objectifs.

5.3.1 Contribution au chiffre d'affaires consolidé par zone géographique



■ Europe, Moyen-Orient et Afrique ■ Amériques ■ Asie-Pacifique

En millions d'euros	2023	2022	Évolution 2023/2022	Croissance organique
Europe, Moyen-Orient et Afrique	1 026,6	1 025,7	0,1%	4,1%
Amériques	956,4	965,5	(0,9%)	1,7%
Asie-Pacifique	406,8	414,1	(1,8%)	3,5%
Chiffre d'affaires annuel	2 389,8	2 405,3	(0,6%)	3,0%

5.3.2 Contribution à la marge opérationnelle par région

En milliers d'euros	2023	2022	2021	2020
Europe, Moyen Orient et Afrique	131 658	115 701	121 589	88 843
Amériques	143 263	144 936	112 098	76 705
Asie-Pacifique	44 326	51 074	46 404	30 654
Autres	(6 888)	2 987	(2 714)	(6 350)
Marge opérationnelle totale	312 359	314 697	277 378	189 852

5.3.3 Une naissance sous le signe de la différence

En 1975, Didier Truchot crée Ipsos à Paris avec une approche nouvelle du métier des études.

Son objectif est de délivrer des informations à forte valeur ajoutée, rigoureuses, fiables, et aptes à les rendre immédiatement opérationnels.

5.3.4 Un développement rapide

Au cours des années 80, la société connaît une phase de forte croissance. Cette période coïncide avec l'arrivée de Jean-Marc Lech, jusqu'alors Président de l'IFOP.

La société bénéficie du contexte favorable de l'explosion en France du secteur de la communication. La publicité est alors remarquablement dynamique, la presse pour cadres (presse économique, presse magazine) se développe, et la période d'alternance politique s'accompagne de l'émergence de la communication politique et des problématiques de gestion d'image.

Très vite, Ipsos acquiert une image d'excellence dans le domaine des études médias, de l'évaluation de l'efficacité publicitaire, des études d'opinion et de la recherche sociale. En 1989, Ipsos réalise un chiffre d'affaires de 100 millions de francs (15 millions d'euros) et occupe la cinquième position sur le marché français derrière Nielsen, Secodip, la Sofres et BVA.

Cependant, les grandes entreprises internationales désireuses de se développer sur tous les grands marchés veulent pouvoir travailler avec les mêmes prestataires d'études dans le monde entier afin de disposer de données homogènes et comparables. Les dirigeants d'Ipsos perçoivent cette évolution et décident de développer le Groupe à l'international.

5.3.5 L'expansion en Europe

Au début des années 90, Ipsos s'établit dans les grands pays européens (Europe du Sud, Allemagne, Royaume-Uni) et en Europe centrale. Les sociétés approchées répondent à certains critères : elles doivent être ouvertes à une cession de la totalité de leur capital, l'objectif d'Ipsos étant de constituer un véritable Groupe intégré. Elles font partie des acteurs significatifs sur leur marché, parmi les trois ou quatre premiers intervenants. Le management de ces sociétés doit comprendre le projet Ipsos et y adhérer. Les prises de contrôle sont amicales, les dirigeants ayant vocation à rester à la tête des nouvelles filiales. Enfin, les sociétés doivent avoir une activité en rapport avec au moins un des métiers d'Ipsos.

Le Groupe s'étend ainsi rapidement, ce qui induit une mobilisation importante de capitaux et le renforcement de ses fonds propres. Jusqu'alors détenu aux deux tiers par les Co-Présidents et pour le tiers restant par les cadres, Ipsos organise en juillet 1992 l'entrée de plusieurs investisseurs financiers, relayés en septembre 1997 par le Groupe Artémis (M. François Pinault), via son fonds Kurun associé au fonds Amstar (M. Walter Butler).

5.3.6 La constitution d'un Groupe mondial, l'introduction en Bourse

En 1999, Ipsos fait appel au marché afin de disposer des moyens nécessaires à la constitution d'un groupe de stature mondiale tout en conservant son autonomie.

L'introduction d'Ipsos sur le Nouveau marché de la Bourse de Paris le 1er juillet 1999 a été réalisée dans d'excellentes conditions.

Au total, 2 539 533 titres Ipsos ont été mis à la disposition du marché à un prix ferme de 33,50 euros (avant la division par quatre de la valeur nominale de l'action intervenue le 4 juillet 2006), dans le cadre d'un placement garanti. L'opération a été souscrite 12,6 fois. Le succès de cette opération a permis de conforter la position d'Ipsos auprès de ses grands clients internationaux face à ses concurrents déjà cotés.

Aujourd'hui, Ipsos est coté sur Euronext Paris (Compartiment A) et fait partie des sociétés du SBF 120 et de Stoxx Europe 600.

5.3.7 Ipsos intensifie sa politique de croissance externe

L'objectif d'Ipsos est à la fois d'élargir ses expertises et de se renforcer sa couverture géographique sur tous les marchés. Le Groupe procède alors à des acquisitions ciblées, en se fondant sur les évolutions du marché des études qui mettent en évidence de nouveaux segments d'activité, et sur les évolutions technologiques qui transforment le métier et requièrent des investissements importants.

Le développement du Groupe se caractérise par la conjonction d'une croissance organique soutenue et l'intensification de sa politique d'acquisition.

Depuis 2010, Ipsos a procédé à des acquisitions significatives, parmi lesquelles :

- **En 2011, Synovate**, la branche Etudes du Groupe Aegis. Le Groupe a ainsi conforté sa position sur le marché des études dont il est devenu le numéro 3 mondial¹. Cette acquisition, la plus importante jamais réalisée par Ipsos, lui a permis de renforcer sa pénétration dans la zone Asie-Pacifique, en Amérique du Nord et en Europe du Nord notamment, aussi bien dans les principaux marchés développés que dans les pays émergents. Elle lui a permis également d'élargir ses capacités et son offre commerciale et d'enrichir son portefeuille avec des expertises nouvelles (comme le secteur de la santé).
- **En 2018, Clintelica**, un Groupe de technologies de l'information et de la communication, fondé par Andrei Postoaca. Cette acquisition a permis de renforcer l'utilisation du digital dans ses expertises, en intégrant une équipe dédiée au développement d'une plateforme e-commerce destinée aux clients et aux équipes internes. L'acquisition de Clintelica et la création de la nouvelle structure interne appelée Ipsos.Digital favorisent l'atteinte des objectifs fixés par le plan « *Total Understanding* ». En 2019, cette acquisition a été complétée par l'intégration de la plateforme Ipsos.Digital à l'offre de services d'Ipsos (voir point 5.1 du présent Document d'enregistrement).
- **En 2018, les quatre divisions globales de solutions d'études personnalisées de GfK Custom Research** : « *Customer Experience* » ; « *Experience Innovation* » ; « *Health* » et « *Public Affairs* ». Cette acquisition a contribué au processus d'implémentation du plan « *Total Understanding* », en faisant d'Ipsos une marque synonyme d'excellence qui fournit aux entreprises et aux institutions une meilleure compréhension de la Société, des Marchés et des Individus. Les quatre divisions globales de GfK Custom Research sont consolidées dans les comptes depuis le 1^{er} octobre 2018.
- **En 2020, Askia** : acquisition d'une participation majoritaire. Askia est un fournisseur de technologies d'enquêtes fondé en 1996 et présent en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Etats-Unis. Cette acquisition a permis à Ipsos de proposer à ses clients une plateforme technologique de collecte de données et d'enquête nouvelle génération, en conjuguant son expertise et son savoir-faire au logiciel développé par Askia.

¹ Source ESOMAR (voir au 5.6 du présent Document d'enregistrement)

5.3.8 Acquisitions en 2023

Ipsos a accéléré sa politique de croissance externe en 2023 au travers de 7 acquisitions :

Xperity

En février 2023, Ipsos a acquis une start-up spécialisée dans les études Business-to-Business (B2B), présente aux États-Unis, en Israël et aux Philippines. La plateforme en ligne d'Xperiti s'appuie sur l'intelligence artificielle pour recruter des professionnels dans 130 pays et plus de 90 secteurs d'activité en temps réel, ce qui permet aux utilisateurs d'accéder facilement et rapidement à des experts de leur secteur.

Shanghai Focus RX Research

En mai 2023, Ipsos a annoncé l'acquisition de Shanghai Focus RX Research, renforçant de manière significative l'expertise du Groupe en matière de recherche pharmaceutique en Chine et créant un environnement favorable pour l'activité Healthcare de l'entreprise. L'entreprise est spécialisée sur l'étude du marché RX (traitements sur ordonnance), avec des études sur les contraintes réglementaires et environnementales, le développement du marché pharmaceutique, les stratégies produit, le mix marketing et l'évaluation des performances.

Big Village Australia

En juillet 2023, Ipsos a procédé à l'acquisition de l'activité Insights de Big Village Australia, qui couvre les études de marché dans le secteur public, les études de satisfaction des salariés et la mesure de l'expérience client. Cette acquisition améliore la position d'Ipsos sur le marché australien et renforce ses capacités dans les secteurs gouvernementaux et les études sociales ainsi que dans l'expérience client et salarié.

Omedia (Groupe Mediametrie)

En juillet 2023, Ipsos a fait l'acquisition d'une société d'études multi-spécialisée implantée au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Mali et leader en Afrique subsaharienne de l'Ouest. Elle réalise un large éventail d'études marketing, des mesures d'audience, et de la veille publicitaire des médias presse et digitaux.

New Vehicle Customer Study

En octobre 2023, Ipsos a acquis la plus importante et la plus ancienne société d'études syndiquées dans le secteur de l'automobile en Amérique du Nord. Son offre porte sur le comportement des acheteurs automobile aux États-Unis et au Canada, fournissant aux principaux acteurs de cette industrie des informations et analyses détaillées sur les habitudes et préférences des consommateurs.

Behaviour & Attitudes (B&A)

En octobre 2023, Ipsos a procédé à l'acquisition de la plus grande agence irlandaise spécialisée dans les études d'opinion, de recherche sociale et les études de marché. Elle accompagne un large éventail de clients des secteurs public et privé. Réputée pour son expertise en matière d'études quantitatives et qualitatives, B&A exerce d'importantes activités dans la production et l'analyse de données en utilisant notamment ses panels de consommateurs. Ipsos en Irlande et B&A sont devenues une nouvelle organisation, nommée Ipsos B&A.

CBG Health Research Ltd (CBG)

En octobre 2023, Ipsos a acquis, auprès de Reach Aotearoa, le fournisseur clé de services de recherche, d'études et de télémédecine en Nouvelle-Zélande. Renforçant la forte présence

d'Ipsos dans la recherche pour le secteur public, les enquêtes de population à grande échelle de CBG fournissent des preuves critiques aux clients du secteur, notamment sur des sujets clés tels que l'éducation, la santé publique, les transports et les enjeux sociaux. Grâce à ses capacités de collecte en ligne et hors ligne, CBG a développé des relations de long terme avec les gouvernements et des contrats récurrents.

5.4 Stratégie et objectifs

5.4.1 Stratégies et objectifs financiers et extra-financiers

En 2022, Ben Page, Directeur général, a présenté durant la journée Investisseurs l'ambition stratégique du Groupe ainsi que les objectifs financiers pour 2022-2025. Son plan stratégique cherche à se positionner comme le « cœur de la Science et des données » et se construit autour des priorités et objectifs résumés ci-dessous :

- **Garder nos collaborateurs au cœur de la stratégie :**
 - Continuer à recruter, former et retenir les meilleurs experts de l'industrie ;
 - Augmenter significativement les effectifs dans la data science et la technologie, passant de 1.500 à 2.000 en 2025.
- **Renforcer le leadership d'Ipsos en matière de plateformes, de capacités opérationnelles et de services spécialisés :**
 - Croissance organique et acquisitions ciblées ;
 - Doubler les investissements dans l'analyse de données, la technologie et les panels.
- **Aligner la stratégie et la performance d'Ipsos aux critères ESG pour un avenir durable :**
 - Être à la pointe de l'industrie des études de marché en termes d'ESG ;
 - Accompagner nos clients dans leur transformation pour répondre aux impératifs de durabilité et ESG.
- **Priorités en matière d'allocation du capital et de restitution de valeur aux actionnaires :**
 - Investir entre 100 et 200 millions d'euros par an pour des acquisitions de spécialités ;
 - Augmenter nos investissements d'environ 50 M€ par an ;
 - Maintenir une politique de dividendes constante : entre 25 % et 30 % du BPA ajusté ;
 - Lancer un nouveau plan de rachat d'actions (en complément du programme de rachat récurrent mis en place pour compenser la dilution des paiements en actions aux managers et aux salariés) : jusqu'à 2% du capital par an, en fonction des conditions du marché.
- **Objectifs financiers 2022-2025 :**
 - Les prévisions de croissance organique à 5%-7% par an ;
 - Le chiffre d'affaires à 3 milliards d'euros d'ici 2025 (y compris les acquisitions) ;
 - Marge opérationnelle : > 13% en fin.

Perspectives spécifiquement associées à l'exercice 2024 :

Ipsos a continué à croître en 2023, malgré les vents contraires liés à la fin des grands contrats Covid, à la baisse de la demande des grands clients de la Tech et plus généralement à un environnement macroéconomique et géopolitique difficile. Le maintien de la marge opérationnelle à un niveau élevé confirme la résilience du modèle opérationnel du Groupe et

sa capacité à s'adapter à des environnements incertains. Quasiment désendetté, le Groupe est en excellente position pour continuer à financer sa croissance, ses investissements et ses acquisitions.

L'accélération du programme d'acquisitions a permis d'asseoir notre position de leader sur certains marchés, notamment dans les Affaires Publiques.

Cette année sera, comme 2023, marquée par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques et la poursuite de changements technologiques, sociétaux et climatiques profonds. Dans un tel contexte, les entreprises et les gouvernements ont plus que jamais besoin de données de qualité et d'analyses pour comprendre les dynamiques de consommation et d'opinions publiques et les éclairer dans leurs prises de décisions. Tous ces facteurs représenteront des leviers de croissance en 2024.

En 2024, nous intensifierons nos investissements technologiques pour fournir à nos clients des informations plus impactantes plus rapidement, lancer de nouvelles offres, garantir la qualité et la sécurité des données et accroître l'efficacité de notre modèle opérationnel. Ipsos Facto, notre plateforme d'IA générative, est au cœur de cette stratégie. Accessible à tous nos collaborateurs depuis juin 2023 et désormais disponible pour nos clients, elle repose sur les meilleurs modèles de langage disponibles sur le marché enrichis en temps réel des données Ipsos, et sur notre bibliothèque propriétaire de prompts spécifiques aux professionnels des études de marché.

Nous anticipons pour cette année une croissance organique supérieure à 4 % et une marge opérationnelle de l'ordre de 13 %. La progression de l'activité par trimestre en 2024 sera très différente de celle de 2023 : les performances du premier trimestre 2024 bénéficieront d'une base de comparaison relativement favorable, mais au fur et à mesure de l'année, les bases de comparaison seront moins favorables.

Enfin, nous restons confiants quant à notre capacité à délivrer les objectifs financiers annoncés dans notre plan stratégique « *The Heart of Science and Data* ».

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale du 14 mai 2024 une augmentation conséquente du dividende à 1,65 euro par action (soit une hausse de plus de 22 % et représentant plus de 30 % du résultat net ajusté par action), contre 0,90 euro au titre de 2020, 1,15 euro pour 2021, et 1,35 euro pour 2022. Si nos priorités en termes d'allocation de capital demeurent la poursuite des acquisitions et les investissements dans la technologie et nos panels, nous poursuivrons notre programme de rachat de titres à vocation d'annulation.

Les objectifs extra-financiers sont développés de manière exhaustive dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (présentée en 5.4.2). A l'horizon 2026, 7 principaux objectifs, regroupés en trois segments sont recensés.

Social :

- Niveau d'engagement des salariés égal aux seuils « RED » (*Representative Employee Data*) pour le secteur des services aux entreprises ;
- Proportion de femmes parmi les employés du Level 1 du « Leadership Team » à 42%
- Proportion de femmes parmi les employés du Level 2 du « Leadership Team » à 50%
- Taux de rotation en dessous de 12% (hors employés dont l'ancienneté est inférieure à 3 ans) ;

Gouvernance :

- Part des employés formés sur les risques liés à la protection et à la sécurité des

données et sur les risques de corruption vis-à-vis des clients et des fournisseurs à 95%.

Environnement :

- Émissions de gaz à effet de serre 2 (en tonnes de CO₂e) - Scopes 1 + 2 : -42% par rapport 2019 et Scope 3 (hors biens immobilisés) -19% par rapport à 2019
- Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie à 35%.

5.4.2 Déclaration de Performance Extra-Financière

5.4.2.1 Message du Président

L'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est aujourd'hui un objectif constant et exigé par tous. Toutes nos parties prenantes attendent des entreprises qu'elles s'engagent et soient des moteurs du changement en matière d'environnement, qu'elles soutiennent leurs équipes et les communautés au sein desquelles celles-ci vivent et travaillent, et qu'elles assurent une gouvernance d'entreprise solide. Aujourd'hui, nos clients se tournent vers Ipsos pour les aider dans leur propre démarche ESG. Nos investisseurs attendent de nous une performance ESG parmi les meilleures du marché. Et nos collaborateurs, jeunes et moins jeunes, demandent que nous agissions – et ils sont prêts à nous aider à le faire.

Pour Ipsos, rien de nouveau. Mesurant et analysant les marchés et l'opinion publique à travers le monde depuis près de cinquante ans, nous savons que seule une entreprise durable peut espérer réussir sur le long terme. Au-delà de nos propres actions et de notre travail pour nos clients, nous accompagnons également nos fournisseurs pour améliorer leur performance, que ce soit à travers le Pacte mondial des Nations unies, notre Code de conduite fournisseurs ou dans le cadre de notre engagement de réduction de nos émissions de carbone, qui vise le *net zero* d'ici 2050 au plus tard, en conformité avec l'Accord de Paris sur le climat.

Je me réjouis de préfacier ce nouveau rapport annuel ESG. Comme chaque année, il présente nos dernières réalisations et nos projets pour les mois et les années à venir. Il sera le dernier de ce type, avant le nouveau "rapport de durabilité" que nous publierons l'an prochain, dans le cadre de la nouvelle directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD). Ce futur document ira encore plus loin dans la communication de données sur nos initiatives et nos performances – évolution positive pour la transparence sur l'action des entreprises en matière d'ESG.

Didier Truchot

Président du Conseil d'administration

5.4.2.2 Message du Directeur général

L'année 2023 a été marquante en matière d'ESG et de développement durable, à la fois pour le monde et pour Ipsos.

En 2023, la planète a connu les températures les plus élevées jamais enregistrées et un ensemble d'inondations, de sécheresses, de feux de forêt à travers le monde, ainsi qu'une augmentation sans précédent de la température des océans par rapport aux moyennes historiques. Nos enquêtes d'opinion soulignent qu'une large majorité de la

population mondiale est aujourd'hui très consciente des enjeux du changement climatique – et de plus en plus préoccupée par son impact sur leur vie. Ipsos a choisi 2023 pour formaliser son engagement à atteindre le Net Zero d'ici 2050 au plus tard, échéance fixée par l'Accord de Paris sur le climat – avec des objectifs ambitieux de réduction de nos émissions dès 2030, dans le cadre de la *Science-Based Targets Initiative* (SBTi). La lutte contre le changement climatique est un domaine en évolution constante, dans lequel de nouvelles initiatives et technologies émergent. Les entreprises devront apprendre en avançant, afin d'améliorer à la fois la mesure de leur empreinte carbone et leur action pour la réduire. Pour Ipsos, ce projet est en cours, avec une réduction de 18% de nos émissions de carbone depuis 2019. Le chemin sera long, comme pour toutes les organisations. Il s'agira d'un effort collectif, qui ne pourra réussir qu'en collaboration avec tous nos partenaires, parmi lesquels nos clients et nos fournisseurs – ces derniers représentant plus des deux-tiers de nos émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu de notre activité de services, nous ne figurons pas parmi les plus grands émetteurs de carbone mais nous avons comme tous un rôle à jouer dans la préservation, pour les générations futures, d'un monde où il sera souhaitable de vivre.

S'agissant de la dimension sociale de l'ESG, notre mission, qui est de comprendre l'humanité, nous amène à accorder une importance essentielle à nos équipes et aux sociétés au sein desquelles nous opérons.

En 2023, Ipsos a à nouveau été reconnu pour ses réalisations en faveur de ses collaborateurs. Nous avons été désignés « Great Place To Work » dans de nouveaux pays. Nous figurons parmi les « *World's Top Companies for Women* » distinguées par Forbes. Nous avons atteint la sixième place parmi les 120 principales sociétés cotées à la Bourse de Paris (SBF 120) en matière d'égalité femmes-hommes au sein du conseil d'administration et des équipes dirigeantes.

En 2023, nos 19 000 collaborateurs, présents dans 90 pays et 220 villes à travers le monde, ont continué à consacrer une part de leur temps de travail à aider les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons, en effectuant près de 11 500 heures de bénévolat, rémunérées par Ipsos. La Fondation Ipsos a, de son côté, financé plus d'une dizaine de nouveaux projets sur tous les continents, au bénéfice de l'éducation d'enfants défavorisés. Depuis sa création en 2014, la Fondation a soutenu plus de 120 projets dans une quarantaine de pays.

En matière de gouvernance, troisième pilier de l'ESG, nous avons continué à performer et à progresser.

Un nouveau code renforcé de conduite et d'éthique professionnelle a été déployé auprès de l'ensemble de nos 19 000 collaborateurs, couvrant l'ensemble des normes auxquelles nos équipes adhèrent en matière d'intégrité professionnelle. Parallèlement, une nouvelle édition de notre Code de conduite fournisseurs a été publiée l'été dernier, formalisant nos attentes vis-à-vis de notre *supply chain*, qui doit s'astreindre aux mêmes normes ESG que celles que nous mettons en œuvre dans le cadre de nos propres activités. A la fin de l'année 2023, 91% de nos fournisseurs mondiaux adhèrent au Pacte Mondial des Nations Unies, dont Ipsos est membre depuis 2008, première société d'études mondiale à rejoindre l'initiative à l'époque.

Nous restons très attentifs à la sécurité, à la protection et à la confidentialité des données. L'exactitude de nos données est essentielle pour nos clients, dont les décisions doivent être éclairées par des informations pertinentes et vérifiées, fondées sur des données exactes et récentes, collectées dans le respect des droits de toutes nos parties prenantes. Ce travail sur la qualité des données s'applique en particulier à nos panels en ligne, qu'Ipsos protège contre toute forme de fraude ou de tentative de falsification des résultats. Ipsos produit ses propres données – principe qui est au cœur de notre fonctionnement depuis notre création il y a près de 50 ans. Il contribue à la traçabilité des données, provenant d'une source identifiée et faisant l'objet d'un traitement professionnel, suivant les normes les plus élevées de notre secteur.

Nous avons adopté l'intelligence artificielle générative depuis 2022 et offrons désormais de nombreux services alimentés par l'IA, dont la liste va s'allonger au cours de cette année. Nous le faisons dans le respect des standards les plus exigeants en matière de gouvernance de l'IA. L'intelligence artificielle est un outil puissant que nous devons exploiter pour produire de l'information supplémentaire, de meilleure qualité et plus rapidement. Mais c'est aussi un outil qu'il nous faut bien comprendre et contrôler, pour nous assurer qu'il est utilisé de manière responsable, informée et professionnelle, et non comme source de désinformation.

In fine, là où Ipsos apporte la contribution la plus importante à l'ESG, c'est sans doute en produisant de la donnée et en la mettant à la disposition de nos clients, des gouvernements, des consommateurs et des électeurs, afin de les aider à prendre de meilleures décisions fondées sur des preuves et des faits. C'est là notre raison d'être. Et dans un monde de "fake news", de "vérités alternatives" et de complotisme, je crois personnellement que cette activité est essentielle et constitue notre contribution la plus importante à la collectivité.

De plus en plus, nous aidons en outre nos clients à atteindre leurs propres objectifs ESG et nos études sur leurs problématiques ESG constituent désormais une part importante des services que nous leur offrons. Aider ces clients, parmi lesquels figurent la plupart des grandes entreprises mondiales, à réaliser leur plan d'action de développement durable, que ce soit en termes de protection de l'environnement, d'impact social ou de bonne gouvernance, est un moyen extrêmement puissant pour Ipsos de renforcer l'ESG à l'échelle mondiale.

Pour en savoir plus sur l'ESG chez Ipsos, n'hésitez pas à consulter notre site Internet : <https://www.ipsos.com/en/ipsos-and-esg> .

Ben Page

Directeur général

5.4.2.3 Modèle d'affaire d'Ipsos

Le modèle d'affaires d'Ipsos est décrit au 5.1 du présent document.

5.4.2.4 Cadre de référence

5.4.2.4.1 Analyse des risques et des enjeux d'Ipsos

5.4.2.4.1.1 Processus d'identification des risques extra-financiers

Fin 2022, le Groupe a recensé, actualisé et complété l'ensemble des risques financiers et extra-financiers auxquels il est exposé, en fonction de leur importance et de leur probabilité d'occurrence. Cette démarche d'évaluation des risques est renouvelée tous les trois ans auprès de plus de 120 managers clés du Groupe. Ces travaux ont donc servi à la mise à jour de l'analyse et de la cartographie des facteurs de risques d'Ipsos (tels que définis dans la section 3 du Document d'Enregistrement Universel) ainsi qu'à la détermination des principaux risques extra-financiers reportés par le Groupe dans le cadre de cette déclaration de performance extra-financière.

5.4.2.4.1.2 Les principaux risques extra-financiers d'Ipsos

Un ensemble de risques concerne les ressources humaines d'Ipsos, un de ses principaux actifs étant les talents et les compétences des 19 701 employés du Groupe. Dans ce domaine, les principaux risques et enjeux (présentés par ordre d'importance) sont :

- La perte des collaborateurs qualifiés et la sauvegarde du savoir-faire (voir 5.4.2.4.3.1);
- Le taux de départ et la capacité de rétention des collaborateurs (voir 5.4.2.4.3.1.2);
- Les plans de succession et de continuité pour l'encadrement et les postes clés (voir 5.4.2.4.3.3).

La gestion de l'ensemble de ces risques est explicitée en section 3 du présent rapport.

L'ensemble des **données traitées** par Ipsos est aussi un important actif, et dans ce domaine les risques peuvent porter sur :

- La protection et la sécurité des données collectées et utilisées (voir sections 5.4.2.4.4.5 à 5.4.2.4.4.7) ;
- La conformité des processus vis-à-vis des lois et règlements en vigueur dans les pays dans lesquels Ipsos intervient (ceci incluant notamment le contrôle des fournisseurs et les moyens mis en œuvre pour détecter tout type de non-conformité et de fraude potentielle), voir section 5.4.2.4.4.8.1.

Le **risque de corruption** en lien avec des clients et fournisseurs avait également été identifié lors de la dernière analyse des risques d'Ipsos. Les actions menées afin de lutter contre la corruption sont présentées dans la section 0.

A noter que, par la nature de son activité (activité de services), **les risques climatiques et les enjeux environnementaux** – bien que perçus par Ipsos comme majeurs à l'échelle de la planète – ne peuvent prétendre être de première importance dans l'analyse des impacts de ses activités dans le monde. La société considère néanmoins ces enjeux comme importants dans sa stratégie ESG et identifie des risques climatiques, détaillés dans la partie 5.4.2.4.5.1.7 de cette déclaration de performance extra-financière relative au rapport sur la TCFD.

Pour ce qui concerne l'appréhension et le management des risques climatiques, ils sont également décrits dans la partie 5.4.2.4.5.1.7.

L'ensemble de la déclaration de performance extra-financière d'Ipsos décrit la stratégie ainsi que toutes les mesures mises en place par le Groupe pour contenir les risques dans la mesure du possible.

Les principaux risques extra-financiers d'Ipsos font l'objet, dans la mesure du possible, d'indicateurs clés de performance (*Key Performance Indicators*) pour lesquels sont définis des objectifs à moyen terme (2023) : cinq de ces objectifs sont relatifs à des aspects sociaux, trois à des aspects environnementaux et un à l'aspect sociétal de l'activité du Groupe (voir 5.4.2.4.2.3).

5.4.2.4.2 La stratégie de Développement durable d'Ipsos : *Taking Responsibility*

Depuis 1975, Ipsos identifie, mesure et analyse les tendances sociales, politiques et économiques qui façonnent le monde.

Notre compréhension approfondie des problématiques auxquelles est confronté le monde renforce notre conviction qu'une action concertée est nécessaire pour un développement durable et respectueux des individus.

En 2008, Ipsos a été la première société d'études mondiale à adhérer au Pacte Mondial des Nations-Unies. Nous avons mis en place une démarche ESG volontaire et structurée, le programme pluriannuel *Taking responsibility*. Ce programme est déployé dans toutes les entités d'Ipsos dans le monde et articulé autour de trois axes : *Society, People, Environment* (Sociétés, Individus et Environnement). Il fait l'objet d'un suivi régulier par le comité Stratégie et ESG du Conseil d'Administration d'Ipsos.

Notre stratégie ESG est fondée sur les attentes de l'ensemble de nos parties prenantes :

- Celles de nos plus de 19 000 collaborateurs, car la clé de notre succès repose sur notre capacité à attirer, développer, retenir nos talents et à leur permettre d'évoluer professionnellement quel que soit leur profil ;
- La fidélité de nos 5 000 clients, qu'Ipsos accompagne dans la réussite de leurs projets stratégiques depuis près de 50 ans ;
- La confiance des personnes que nous interrogeons et à qui nous assurons la protection, la sécurisation, et l'anonymisation de leurs données personnelles ;
- Le soutien de nos actionnaires et des investisseurs qui nous accompagnent dans notre démarche de croissance et de création de valeur ;
- La collaboration avec nos fournisseurs, avec lesquels nous entretenons des relations de confiance et dont le rôle sera essentiel dans l'atteinte de nos objectifs de décarbonation ;
- Les partenariats avec gouvernements, organisations internationales et associations avec qui nous partageons notre ambition de contribuer positivement au progrès social, sociétal et environnemental.

Nos initiatives s'articulent autour du respect des principes suivants :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- Les dispositions relatives au devoir de Vigilance issues de la loi N°2017-399 du 27 mars 2017 ;
- Le Règlement Général sur la Protection des Données (N°2016/679)
- L'ordonnance n°2012-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n°2017-1265 du 9 août 2017, qui transposent la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non-financières
- Le Code International ICC/Esomar de conduite professionnelle des études de marché et d'opinion (ICC/ESOMAR International Code on Market and Social Research)
- Notre propre Code de Conduite professionnelle et d'éthique, accessible sur le site internet d'Ipsos
- Les recommandations publiées en 2017 par la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), démarche dans laquelle Ipsos a choisi de s'inscrire de manière volontaire depuis 2021.

Chaque nouveau collaborateur d'Ipsos suit une formation obligatoire sur nos politiques et actions en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Enfin, la performance ESG d'Ipsos est l'un des critères de fixation de la part variable de rémunération du Directeur général, à hauteur de 20%, et des membres du Comité exécutif, à hauteur de 10%.

5.4.2.4.2.1 L'engagement d'Ipsos pour les individus

Nos collaborateurs, nos talents, sont le plus grand atout d'Ipsos. Notre savoir-faire repose sur leurs compétences. Nous souhaitons demeurer un employeur de choix pour nos collaborateurs actuels et futurs.

Notre politique de ressources humaines encourage la diversité et l'inclusion car celle-ci se doit de refléter non seulement la diversité de nos clients mais également des marchés dans lesquels nous opérons. Depuis deux ans, nous avons mis en place au niveau mondial le programme « *Belong* », qui vise à renforcer l'inclusion et la diversité par des actions concrètes dans nos différents pays d'implantation.

Le bien-être de nos collaborateurs est un deuxième axe structurant, devenu particulièrement important au cours de la pandémie de COVID-19. Un programme global, « *Wellbeing and Resilience* », en place depuis 2 ans, renforce notre action en matière de santé et de bien-être au travail.

Enfin, notre enquête annuelle de satisfaction des collaborateurs, « *Pulse* », pilotée par les équipes des Ressources Humaines, donne lieu à des plans d'actions concrets construits à partir des besoins et demandes exprimés par les équipes.

5.4.2.4.2.1.2 L'engagement d'Ipsos pour la société

Notre Code de conduite professionnelle et d'éthique rappelle l'engagement d'Ipsos en matière d'éthique, de transparence et de respect des lois et règlements des pays dans lesquels nous opérons.

Ce code est remis à chaque nouveau collaborateur.

L'activité principale d'Ipsos repose sur le traitement et l'analyse de données. Chaque année, nous déployons de nouveaux processus, systèmes et outils visant à renforcer la protection des données de nos clients et répondants (voir 5.4.2.4.4.5).

Ipsos veille à ce que ses fournisseurs et partenaires s'engagent à respecter les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et adhèrent à notre Code de Conduite Fournisseurs.

Nous soutenons un ensemble de projets humanitaires et de développement à travers le monde, notamment *via* la Fondation Ipsos. Nous agissons à l'échelle locale et encourageons nos collaborateurs à participer à des activités humanitaires, à des actions de bénévolat et de mécénat de compétences dans les pays. Chaque salarié dispose de deux journées par an, rémunérées par Ipsos, à y consacrer (voir 5.4.2.4.4.2).

Cet engagement et les résultats obtenus sont reconnus par des acteurs indépendants. Ipsos se situe au niveau « Advanced » du Pacte Mondial des Nations Unies, au niveau « or » de l'agence EcoVadis et au niveau « Management » du Carbon Disclosure Project (CDP).

5.4.2.4.2.1.3 L'engagement d'Ipsos pour la planète

En 2023, Ipsos s'est engagé à l'atteinte du Net Zero en 2050 au plus tard, en cohérence avec l'Accord de Paris et son objectif de maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 1,5 °C par rapport à la période pré-industrielle. Nos trajectoires de réduction d'émissions de carbone ont été soumises à la *Science Based Targets Initiative* (SBTi).

Bien que nos activités de services aient un impact direct limité sur l'environnement, la lutte contre le changement climatique est au cœur de nos préoccupations.

Depuis 2012, Ipsos publie un rapport annuel sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces données couvrent aujourd'hui 100 % de nos marchés et de nos filiales consolidées par intégration globale, et sont examinées par un auditeur externe.

L'objectif 2023 de réduction des émissions – atteindre 2.05 tonnes de CO2 par employé – porte sur le scope 1, le scope 2 et les déplacements professionnels des employés pour les 35 principaux marchés.

5.4.2.4.2.1.4 Le Pacte Mondial des Nations Unies et la contribution d'Ipsos aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le Pacte mondial des Nations Unies a été mis en place en 2000. Son objectif est de créer une plateforme d'échange et d'actions collectives pour engager les entreprises, la société civile et les organes des Nations Unies autour de dix principes de conduite responsable des affaires. Ils portent sur les droits humains, les droits des salariés, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Ipsos a également identifié les actions par lesquelles contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), qui sont par ailleurs des critères d'évaluation annuels du Pacte mondial des Nations Unies. Ipsos est classé « *advanced* » depuis six ans par le Pacte mondial.



ACTIONS SOCIALES

Ipsos est convaincu que l'accès à l'éducation est une voie de sortie de la pauvreté. La Fondation Ipsos finance depuis 2014 des projets éducatifs pour les enfants et les adolescents défavorisés dans le monde entier.



ACTIONS SOCIALES

Ipsos s'engage à assurer une protection médicale pour l'ensemble de ses salariés dans le monde. Un nombre croissant d'entités d'Ipsos ont en outre mis en place des activités destinées à favoriser le bien-être au travail.



ACTIONS SOCIALES

Les collaborateurs d'Ipsos ont la possibilité de suivre des programmes de formation complets, destinés à développer leurs compétences tout au long de leur carrière. Le Centre de formation d'Ipsos (Ipsos Training Centre) est au cœur de ce dispositif.



ACTIONS SOCIALES

Ipsos lutte contre toutes les formes de discrimination et promeut l'égalité femmes / hommes au sein de ses équipes. La promotion des femmes et l'égalité de traitement salarial sont une priorité pour le réseau « *Gender Balance Network* », qui au sein d'Ipsos travaille à accompagner les femmes dans la progression de leur carrière.



ACTIONS SOCIALES ET SOCIETALES

Ipsos a l'ambition de poursuivre son développement de façon durable et responsable, avec un effort soutenu pour l'égalité des chances et le respect des droits de l'Homme. Ipsos s'engage à assurer un environnement de travail sécurisé et à veiller à la santé de ses collaborateurs. Ipsos encourage le dialogue social. Ipsos a en outre adopté une politique d'achats responsables pour prévenir les risques de violation des droits de l'Homme sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.



ACTIONS SOCIALES ET SOCIETALES

Ipsos promeut la diversité et le respect des droits de l'Homme. Depuis 2008, Ipsos est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies. Ipsos a renouvelé son engagement en signant en 2018 les principes des Nations Unies pour les personnes LGBTI, puis en 2019, les sept principales actions en faveur des femmes (*UN Women*). Ipsos est membre de la coalition pour les réfugiés mise en place par le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR).



ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ipsos sensibilise ses collaborateurs aux enjeux environnementaux et les accompagne vers une consommation plus durable et responsable. Ipsos a mis en place une politique de recyclage et de réduction de l'usage du papier, en parallèle de la suppression de plastique à usage unique dans ses bureaux. Nous accompagnons également nos clients dans leurs propres projets de développement durable, notamment dans la conception de leurs produits et services et de leurs emballages.



ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ipsos mesure les émissions de CO₂ liées à son activité, principalement sa consommation d'énergie et les déplacements professionnels de ses collaborateurs. En 2021, le Groupe a pris l'engagement de réduire son empreinte carbone en atteignant un niveau moyen par salarié de 2.05 tonnes de CO₂e à l'horizon 2023 et d'atteindre le Net-Zero en 2050 au plus tard conformément à l'engagement au Science Based Target initiative (SBTi) pris en 2023.



ACTIONS SOCIETALES

Ipsos adhère au Code International d'Éthique Professionnelle d'ESOMAR sur les études de marché et d'opinion et a développé son propre code de Conduite Professionnelle et d'éthique (le *Green Book*). La lutte contre la corruption, la fraude, les conflits d'intérêts et la défense des droits de l'Homme et des libertés individuelles sont des sujets d'attention particulière. Tout nouveau collaborateur d'Ipsos suit une formation obligatoire au *Green Book* et à la Responsabilité sociale des entreprises, qui couvre ces sujets.



ACTIONS SOCIETALES

Dans chaque pays, Ipsos coopère avec différentes organisations, publiques et privées, pour mettre son savoir-faire et sa connaissance des marchés, de la société et des consommateurs au service d'actions positives pour la collectivité. Ipsos a adhéré au *Tent Partnership for Refugees* et recruté plus d'une centaine de réfugiés dans ses équipes à travers le monde. Le Groupe produit régulièrement des études visant à mieux comprendre les ressorts de l'intégration des réfugiés et de leur acceptation par les populations de leurs pays d'accueil.

5.4.2.4.2.1.5 Une organisation tournée vers le client

Ipsos est résolument centré sur ses clients, dans une période complexe où, disposer d'informations fiables, à jour et pertinentes sur la société, les marchés et les individus est essentiel pour les entreprises comme pour les organisations publiques. Nos clients ont besoin d'Ipsos et Ipsos sait répondre à leurs attentes.

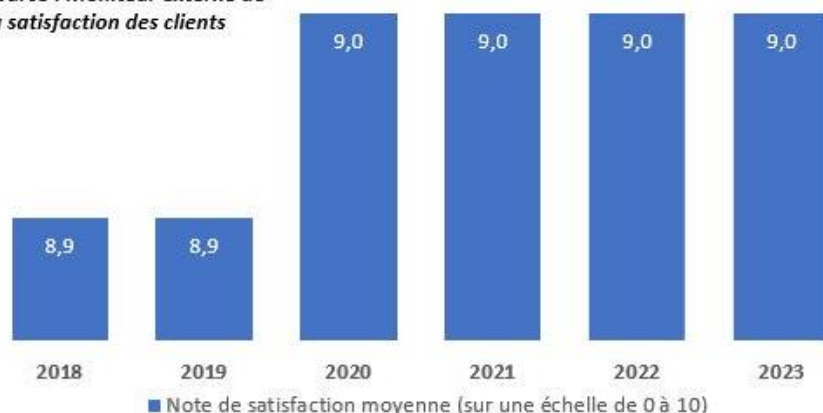
La « priorité au client » (« Client First ») est l'une de nos cinq valeurs d'entreprise, déployées au quotidien par nos plus de 19 000 collaborateurs dans le monde : « Le client est notre priorité numéro 1. Quoi qu'il arrive. Nous mettons en œuvre des partenariats à long terme et comprenons l'activité de nos clients comme s'il s'agissait de la nôtre. Nous avons la responsabilité de fournir à nos clients les meilleures solutions dans nos différentes spécialisations. »

En 2023, leur satisfaction a à nouveau enregistré un niveau record, avec une note globale de près de 9 sur 10. C'est ce qui ressort de l'enquête conduite après la clôture de chacun de nos projets, sur l'appréciation du service rendu par Ipsos (Client Satisfaction Monitor, CSM). Cet outil de mesure est essentiel pour piloter notre activité et toute insatisfaction donne lieu à une réponse systématique de nos équipes. S'agissant de nos quelques centaines de plus grands clients, interrogés annuellement sur leur jugement global d'Ipsos comme fournisseur et partenaire (Global Client Survey, GCS), ils nous ont attribué une note de 8,2 sur 10 – en augmentation après 8,1 en 2022. Plus de 40% se disent extrêmement satisfaits de la performance d'Ipsos, lui attribuant une note de 9 ou 10. Près des trois-quarts (75 %) notent nos services à 8 ou plus.



Satisfaction Client - Tous les clients

Source : Moniteur externe de la satisfaction des clients



Au-delà de ses solutions, de la qualité de ses experts, méthodologies et technologies et de sa présence sur 90 marchés, Ipsos a aussi déployé un ensemble d'outils dédiés à optimiser l'expérience de ses clients.

L'un des principaux d'entre eux est l'Organisation Client. Présente à la fois au niveau global et localement dans nos différents marchés, elle est constituée de plus de 200 professionnels dont la mission est de créer un lien particulier avec nos principaux clients, d'identifier avec eux les problématiques auxquelles ils sont confrontés et de les guider dans l'utilisation des différentes solutions Ipsos qui permettront d'y répondre. Ces *Client Officers* et *Client Directors* sont sélectionnés parmi nos collaborateurs les plus expérimentés et disposant d'une vision large de nos différents services. Leur mission est de faire d'Ipsos un partenaire à part entière pour ceux qui font appel à nous pour les aider à orienter leurs décisions par nos données et analyses.

5.4.2.4.2.2 La gouvernance ESG

En 2014, Ipsos a créé au sein de son Conseil d'Administration un « comité RSE ». Sa mission consiste à définir la stratégie de développement durable et l'ambition d'Ipsos dans ce domaine et à superviser sa mise en place. Il assure également le suivi des indicateurs de performance ESG. En 2022, ce comité est devenu le « Comité stratégie et ESG », doté de compétences élargies.

Il comprend les membres suivants :

- Mme Virginie Calmels, Présidente du comité ;
- M. Patrick Artus, Administrateur ;
- M. Pierre Barnabé, administrateur ;
- Mme Àngels Martín Muñoz, administratrice ;
- Mme Sylvie Mayou, administratrice représentant les salariés.

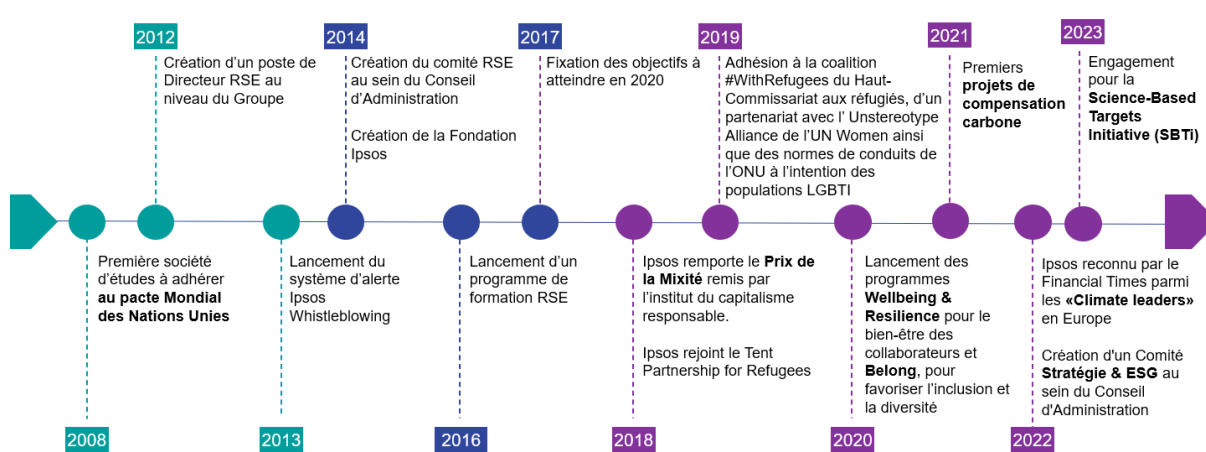
M. Didier Truchot, Président du Conseil d'administration d'Ipsos et M. Ben Page, Directeur général, participent en tant que de besoin à ce Comité.

Ce Comité se réunit en moyenne trois fois par an, il coopère avec le comité d'audit et rend régulièrement compte au Conseil d'Administration de ses travaux, en particulier en ce qui concerne le suivi des indicateurs de performance et les axes stratégiques de développement d'Ipsos.

La politique ESG est mise en œuvre et supervisée au quotidien au sein d'Ipsos par le Chief Sustainability Officer and Head of ESG, Mme Lauren Demar, ainsi que par l'ESG Director and Lead for the Ipsos Foundation, M. Pierre Gaudin.

Ils travaillent en étroite collaboration avec le Directeur général du Groupe et s'appuient pour les déploiements des initiatives ESG sur des relais dans chaque pays.

5.4.2.4.2.3 La feuille de route d'Ipsos



En 2021, Ipsos a défini 9 indicateurs de performance ESG à horizon 2023, couvrant les trois piliers de notre action – social, sociétal et environnemental.

La qualité des études et des services rendus aux clients dépend de l'efficacité de notre organisation et des compétences de nos collaborateurs. C'est pourquoi deux de ces objectifs couvrent les talents, à travers l'accélération de l'accès des femmes aux postes de direction au sein de l'entreprise et le taux d'engagement des équipes. Les progrès réalisés sont publiés chaque année.

Afin de mesurer au mieux les progrès accomplis, un indicateur porte sur le taux de participation à notre audit annuel ESG, l'enquête interne « *Taking Responsibility* ».

Trois objectifs et indicateurs clés visent à suivre l'avancement de la réduction de notre empreinte carbone et la protection de l'environnement grâce aux initiatives mises en place pour le développement de l'économie circulaire.

Enfin, l'objectif d'Ipsos est de travailler avec les fournisseurs et les partenaires qui partagent nos principes. Aussi, un indicateur mesure la part de nos fournisseurs adhérents au Pacte Mondial des Nations Unies.

Le tableau suivant synthétise notre performance 2023 :

Segment	Indicateur n°	Indicateur RSE	Objectif 2023	Périmètre	Valeurs référence le plan 2023	de pour 2020-	31/12/2022	31/12/2023
SOCIAL	1	Niveau d'engagement des salariés (cf.5.4.2.4.3.3.1)	Niveau d'engagement des salariés égal au seuil "RED" (Representative Employee Data)	Groupe	72 %		79 % (vs RED 72 %)	76 % (vs RED 70 %)
	2	Taux de réponses à l'enquête Taking responsibility (Couverture de l'ensemble des problématiques RSE)	95 % de réponses à l'enquête TR pour tous les pays de plus de 50 salariés		100 %		100 %	100 %
	3	Égalité professionnelle hommes/femmes - % de femmes nommées au Level 1 du « Leadership Team » (cf.5.4.2.4.3.4.2)	Taux de 40 % d'ici 2023	Groupe	34,2 %		36 %	40 %
		Égalité professionnelle hommes/femmes - % de femmes nommées au Level 2 du « Leadership Team » (cf.5.4.2.4.3.4.2)	Taux de 50 % d'ici 2023	Groupe	43,6 %		45 %	48 %
4	Taux de rotation sur départs volontaires des salariés (cf.5.4.2.4.3.3.1)	Taux de rotation en dessous de 12 % (hors employés dont l'ancienneté inférieure à 3 ans)	Groupe	11,7 %		9,4 %	7,8 %	
SOCIÉTAL	5	Part de fournisseurs adhérents au Pacte mondial des Nations unies (cf.5.4.2.4.4.8.2)	90 % des fournisseurs globaux adhérents au PMNU en 2023	Groupe	n.a		59 %	91 %
ENVIRONNEMENTAL	6	Émissions de gaz à effet de serre par salarié (cf.5.4.2.4.5.1)	Tonnage total d'émissions d'équivalent CO ₂ pour les Scope 1, 2 et déplacements professionnels dans le Scope 3 de 2,05 par salarié en 2023	35 pays	2,35 tonnes de CO ₂ e par salarié		1,18 tonnes de CO ₂ e par salarié	1,06 tonnes de CO ₂ e par salarié
	7	Recyclage du papier % (cf.5.4.2.4.5.1)	90 % du papier disponible pour recyclage, effectivement recyclé	35 pays	84,2 %		92,9 %	97,7 %
		Achats directs de papier (cf.5.4.2.4.5.1)	Réduction d'achats de papier de 10 %	35 pays	260 tonnes – 17 kg par salarié		190 tonnes	174 tonnes

8	Utilisation du plastique à usage unique	Élimination du plastique à usage unique d'ici 2023	n.a	Usage éliminé sur l'ensemble des sites Ipsos
---	---	--	-----	--

En début d'année 2024, le Comité Stratégie et ESG et le Conseil d'administration ont statué sur la feuille de route « ESG » d'Ipsos pour la période 2024-2026 et les indicateurs de performance à suivre sur cette période.

Segment	Indicateur n°	Indicateur ESG	Objectif 2026	Périmètre	Valeurs de référence pour le plan 2024-2026
SOCIAL	1	Niveau d'engagement des salariés	Niveau d'engagement des salariés au moins égal au benchmark "RED" (<i>Representative Employee Data</i>) pour le secteur des services aux entreprises	Groupe	72 % (benchmark 2023)
	2	Proportion de femmes parmi les employés du Level 1 du « <i>Leadership Team</i> »	42 %	Groupe	40 %
		Proportion de femmes parmi les employés du Level 2 du « <i>Leadership Team</i> »	50 %	Groupe	48 %
	3	Taux de rotation sur départs volontaires des salariés	Taux de rotation en dessous de 12 % (hors employés dont l'ancienneté est inférieure à 3 ans)	Groupe	7,8 %
GOUVERNANCE	4	Part des employés formés sur les risques liés à la protection et à la sécurité des données et sur les risques de corruption vis-à-vis des clients et des fournisseurs.	95%	Groupe	n.a
ENVIRONNEMENT	5	Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes de CO2e)	Scopes 1 + 2 : -42% par rapport à 2019 (année de référence) Scope 3 hors biens immobilisés : -19% par rapport à 2019 (année de référence)	Groupe	2019 (année de référence) : Scope 1 + 2 : 19 544 tCO2e* Scope 3 hors biens immobilisés : 158 960 tCO2e* 2023 : Scope 1 + 2 : 12 431 tCO2e Scope 3 hors biens immobilisés : 134 321 tCO2e
	6	Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie	35%	Groupe	n.a

* En cours de revue par le SBTi, donc sous réserve d'approbation

5.4.2.4.2.4 Méthodologie de collecte des données

Périmètre et période de reporting

Le rapport couvre l'ensemble des marchés dans lesquels Ipsos opère, sauf précisions complémentaires. La collecte des données et le suivi des indicateurs sont réalisés conjointement par les équipes centrales et les équipes locales de chaque pays. Le Directeur ESG du Groupe associe, tout au long de l'année, l'ensemble des parties prenantes aux travaux et aux projets ESG. Chaque entité locale d'Ipsos a désigné un « Ambassadeur ESG » participant à la promotion des actions et à la communication aux collaborateurs des progrès accomplis. En ce qui concerne les indicateurs GES (Gaz à effet de serre), le rapport sur les émissions de gaz à effet de serre couvre l'ensemble des marchés du Groupe (près de 90 marchés en 2023). Les 35 principaux marchés pour lesquels des objectifs de réduction ont été définis pour la période 2021-2023 (cf. section 5.4.2.4.2.3) sont : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Corée du Sud, Danemark, Émirats Arabes Unis, Espagne, États-Unis, France, Hong Kong, Inde, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse, Taïwan, Thaïlande et Turquie.

La période de référence de la présente déclaration de performance extra-financière s'établit du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Une collecte de données environnementales, sociales et sociétales est réalisée chaque année auprès de l'ensemble des entités d'Ipsos. Cette enquête, la « *Taking Responsibility survey* », répond aux exigences de la Communication de Progrès (CoP) du Pacte mondial des Nations Unies et aux standards établis par la GRI (*Global Reporting Initiative*).

5.4.2.4.2.4.1 Définitions et Modalités de collecte des données

Données sociales

Nous mesurons les indicateurs sociaux sur l'ensemble des sociétés du Groupe et de ses effectifs permanents (la définition de l'effectif permanent d'Ipsos intègre une définition large des effectifs comprenant l'ensemble des employés réguliers et permanents, qu'ils soient sous contrat à durée indéterminée (CDI), à durée déterminée (CDD), stagiaires rémunérés / étudiants).

Les données sociales sont recueillies via le Système d'information des ressources humaines « *iTalent* » et l'outil de gestion « BI ». Le taux d'engagement des collaborateurs est mesuré chaque année via une enquête d'opinion « *Ipsos Pulse* ».

Les départs volontaires comprennent les démissions, les fins de contrats à durée déterminée, les départs en retraite, les décès ainsi que les annulations d'embauche enregistrées sur un mois différent du mois d'embauche.

Les départs involontaires correspondent à tous les autres types de départs non considérés comme volontaires.

Données sociétales

La collecte de données sur les activités sociétales est effectuée depuis 2013, via une enquête annuelle *Taking Responsibility*. Le questionnaire comporte 140 questions, portant en particulier sur les initiatives mises en place localement, en lien avec l'ambition ESG du Groupe. Les Directeurs des entités locales ont la responsabilité de répondre à cette enquête.

Données environnementales et rapport sur les émissions de gaz à effet de serre

Les informations sont principalement collectées au niveau de chaque pays par l'équipe centrale de la Direction Financière du Groupe sous la supervision du Directeur financier adjoint, selon un processus de saisies des données environnementales dans des écrans spécifiques de l'outil de reporting financier utilisé par le Groupe (ces écrans de saisie des émissions de gaz à effet de serre et les calculs associés sont préparés sur la base des outils fournis par l'Association « Bilan Carbone® » et de sa méthodologie). Depuis 2019, le contrôle interne a été renforcé sur le processus de reporting des émissions de CO2. L'équipe centrale de la Direction financière a également fourni les ressources et documents de formation suivants : instructions et guide méthodologique / manuel d'utilisation de l'outil de reporting conçu selon la méthode « Bilan Carbone® ». Si nécessaire, certaines informations peuvent provenir d'extrapolations. Des contrôles de cohérence des données sont effectués au niveau du Groupe. Les données sont comparées à celles de l'année précédente et tout écart significatif est analysé.

La consolidation des données est effectuée au moyen des outils de reporting conçu selon la méthode « Bilan Carbone® » permettant une extraction de données des émissions conformément au format requis par le protocole « Émissions de gaz à effet de serre ».

Limites

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux sont soumises à certaines limites, dues aux facteurs suivants :

- Les différences de législation en matière de droit social et du droit du travail dans certains pays et notamment des définitions différentes pour le calcul de certains indicateurs sociaux ;
- En cas d'absence de données réelles, des méthodes d'estimation peuvent être utilisées, notamment sur les indicateurs environnementaux (estimation des consommations d'énergie sur la base des surfaces occupées, estimation des fuites de fluides frigorigènes sur la base des capacités installées...) ;
- Les changements de périmètre d'activité d'une année à l'autre.

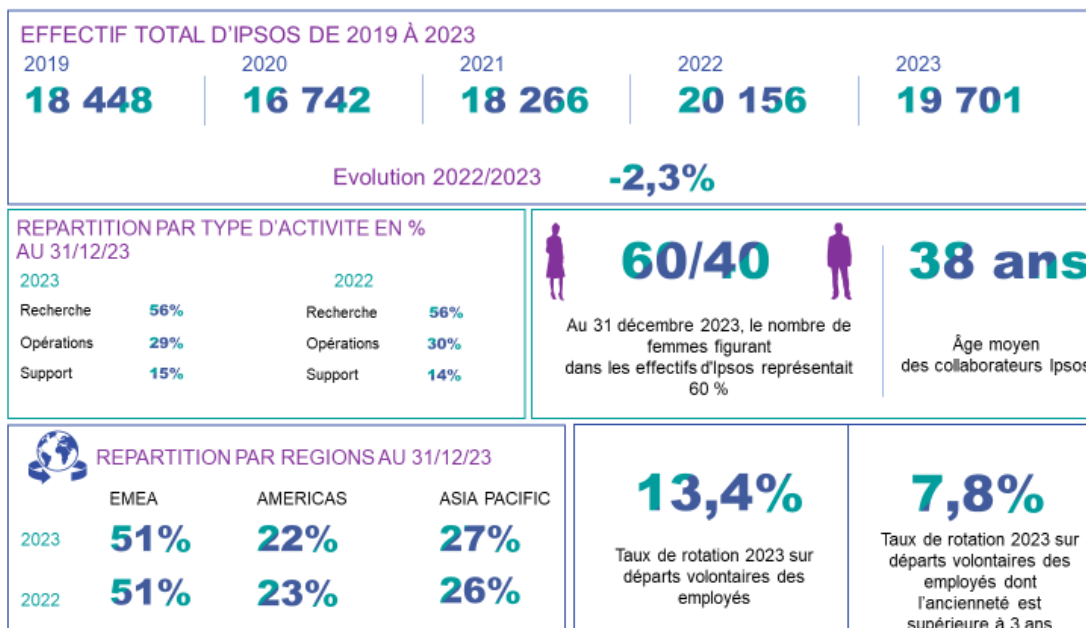
Revue des informations par des auditeurs indépendants

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les informations contenues dans la présente déclaration de performance extra-financière ont été vérifiées par un organisme tiers indépendant désigné par Ipsos dont le rapport figure en fin de cette section.

5.4.2.4.3 L'engagement social d'Ipsos

5.4.2.4.3.1 Politique RH

5.4.2.4.3.1.1 Tableau de bord RH



5.4.2.4.3.1.2 Risques sociaux

Partout dans le monde, dans le respect des Droits de l'Homme, Ipsos s'engage pour ses collaborateurs et les communautés locales, sur la diversité, la sécurité, le bien-être, la santé et le développement des talents de chacun.

Attirer et retenir les meilleurs talents, maintenir un haut niveau d'engagement et faire grandir ses collaborateurs grâce à une politique de formation de qualité constituent les principaux axes de la politique des Ressources Humaines d'Ipsos.

Les principaux risques sociaux auxquels Ipsos est confronté sont, d'une part, le risque de départ de managers-clés et, d'autre part, le risque de manque de personnel qualifié. (cf. partie « risques »).

En effet, le départ de managers importants, voire d'équipes, pourrait conduire à la perte de clients pour le Groupe ou à une réduction d'activité sur certains produits ou lignes de services. Au-delà de nos activités commerciales, la politique d'innovation du Groupe et le lancement de nouveaux services repose sur nos leaders et spécialistes.

Dans un environnement particulièrement concurrentiel, il est essentiel de mettre en place des plans de continuité commerciale et managériale, visant à promouvoir et faire monter en compétences des salariés qui sont amenés à devenir des managers clés. Le Groupe identifie les personnels clés, leur garantissant une rémunération attractive incluant le calcul d'un bonus annuel et des schémas à long terme par le biais de distribution d'actions gratuites. Les contrats de travail des collaborateurs clés comprennent généralement des clauses de non-concurrence ou de non-sollicitation de nature à protéger les intérêts d'Ipsos.

Ipsos est également exposé au risque de faire face à un manque de personnel qualifié. Les équipes locales sont composées de leaders, managers et salariés qui doivent avoir un panel de compétences permettant de servir les clients, tout en assurant le développement de l'activité. Dans certains pays, notamment émergents, le manque ou les difficultés de

renouvellement de personnel qualifié existant, les jeunes générations ayant tendance à quitter leur pays d'origine ou à changer régulièrement d'entreprise sans nécessairement se spécialiser. Cette raréfaction peut avoir deux conséquences : d'un point de vue opérationnel, sur la capacité d'Ipsos à servir ses clients partout avec la même offre de service et de manière innovante. Et d'un point de vue financier, entraîné par la hausse des salaires due à une concurrence élevée sur les bons profils. Ipsos a adopté une politique active afin de fidéliser ses managers clés et propose des augmentations annuelles ayant pour objectif de rester compétitives au regard du marché du travail local. En parallèle, des formations sont régulièrement assurées afin de maintenir la qualité de service et de faire monter en compétences les salariés. Les chapitres qui suivent détaillent et illustrent cette politique de gestion de carrière et de rétention.

5.4.2.4.3.2 Gestion de la crise sanitaire

5.4.2.4.3.2.1 Environnement de travail et respect des normes

La pandémie mondiale de Covid-19 avait engendré un changement sociétal sans précédent et avait affecté notre manière de travailler, les attentes de nos clients et notre capacité à y répondre.

Dès le début de la crise Ipsos a tout mis en œuvre pour préserver la sécurité et la santé des salariés dans tous les pays où il opère, respectant les contraintes sanitaires requises par les pouvoirs publics, en instaurant des procédures, des protocoles et des mesures de prévention adaptées pour éviter les contaminations entre salariés. En 2023, Ipsos a poursuivi sa politique de protection des salariés en adéquation avec les règles sanitaires gouvernementales locales.

Prévention des risques psycho-sociaux

Dans les contextes économiques et sociaux variés des pays où nous opérons, face aux bouleversements mondiaux et à l'inflation qui peuvent engendrer des risques psycho-sociaux, Ipsos a mis en œuvre des mesures de prévention et d'accompagnement pour nos collaborateurs, comme :

- Des lignes téléphoniques d'écoute avec des spécialistes dans la majorité des pays via le système EAP « Employee Assistance Program » ou des lignes d'écoute psychologique dédiées
- Des formations en ligne, via notre plateforme interne, pour aider les managers à gérer les équipes travaillant de manière hybride (voir 5.4.2.4.3.3.3), ainsi que des ressources pour gérer le stress et développer la résilience de nos collaborateurs qui contribuent à leur bien-être au sein de l'entreprise.
- Le respect du droit à la déconnexion pour les salariés en télétravail en dehors des heures de bureaux.
- Des dons de congés en France permettant à nos collaborateurs de bénéficier de jours supplémentaires et d'être présents pour leurs proches dans le besoin créant une véritable communauté de soutien au sein de l'entreprise (73 jours en 2023).
- Aux Etats-Unis, l'application "Wellable" permet à ses salariés de pouvoir suivre des cours de pleine conscience et de méditation. Des ateliers avec des intervenants extérieurs sur divers sujets tels que la parentalité, l'éducation financière, la motivation personnelle, notre relation avec les médias sociaux fournissent à nos collaborateurs des connaissances et des compétences qui peuvent avoir un impact positif sur leur vie personnelle et professionnelle. Ces ateliers favorisent l'apprentissage continu, l'épanouissement personnel au sein de notre organisation.
- La mise en place pour tous les managers d'Ipsos en France de formations Risque Psycho-sociaux afin de comprendre et de cartographier les risques psycho-sociaux, prévenir les problèmes tels que le stress, le burnout, le déséquilibre entre vie

professionnelle et vie privée, adopter les bons réflexes de préventions, apprendre à mobiliser ses ressources managériales pour limiter les risques et faire face aux situations de souffrance et accompagner le retour au travail après une longue absence. En 2023, plus de 300 collaborateurs ont bénéficié de ces formations.

Dans notre récente enquête Pulse, 78% de nos employés d'Ipsos ont rapporté qu'ils se sentaient capables de partager leurs opinions au travail sans craindre de conséquences négatives. Ceci témoigne de l'environnement de soutien que nous cultivons chez Ipsos et des mesures actives pour soutenir davantage le bien-être psycho-social de nos équipes. Notre attention continue dans ce domaine témoigne de notre engagement à maintenir un lieu de travail sain et ouvert où nos employés se sentent entendus et soutenus.

Respect des normes d'hygiène, de santé et de sécurité

Ipsos s'engage pleinement à assurer la santé et la sécurité de tous ses collaborateurs. Ce principe est souligné dans le Code de conduite et d'éthique professionnelle d'Ipsos (p.6). Les politiques et procédures détaillées sont disponibles aux niveaux pays, étant donné que, au-delà de nos obligations légales générales et de nos engagements en tant qu'employeur, de nombreuses règles et procédures concrètes sont spécifiques à chaque pays et à chaque lieu dans les 90 marchés et les 250 villes où nous opérons. Elles sont disponibles sur demande.

Nous voulons nous assurer que chacun au sein d'Ipsos préserve sa propre santé, sa sécurité et son bien-être, ainsi que ceux de tous les visiteurs, des travailleurs sur le terrain et des personnes susceptibles d'être affectées par nos activités.

Près de 1010 collaborateurs sont désignés et formés (6089 ont suivi une formation aux procédures) à la santé et à la sécurité dans le monde et participent à l'identification et à la mise en œuvre de nombreuses initiatives, dont nous citons ici quelques exemples.

5.4.2.4.3.2 Temps de travail, taux d'absentéisme, flexibilité, confinement, retour au bureau

Temps de travail, taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme se définit comme le nombre d'heures d'absence au travail / le nombre d'heures de travail sans les absences. Le nombre d'heures d'absence comprend les congés maladie, les congés maternité et les accidents du travail.

Historiquement, ce taux a été suivi plus particulièrement en France pour répondre aux obligations légales en vigueur. Depuis 2018, la Direction des Ressources Humaines du Groupe a sensibilisé ses équipes sur l'importance de la mesure du taux d'absentéisme, même si cela ne représente pas un risque significatif dans notre secteur d'activité. Un suivi est désormais réalisé par pays, des analyses recherchant les causes et des plans d'actions locaux sont mis en œuvre le cas échéant.

Le taux d'absentéisme moyen est de 1,2%, stable par rapport à 2022.

Flexibilité de l'organisation du travail et équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Chez Ipsos, nous pensons que passer du temps et travailler ensemble au bureau favorise le développement professionnel, la collaboration, la créativité, les interactions informelles et le sentiment d'appartenance qui sont indispensables au succès de notre entreprise. Nous sommes aussi convaincus que c'est un mode de travail avec une influence positive sur la santé psychologique de chacun.

Nous comprenons également que les employés doivent bénéficier d'un certain degré de flexibilité, c'est pourquoi nous avons défini des règles communes de travail « hybride » à respecter et à adapter dans chacun des pays dans lequel Ipsos est basé.

Une majorité de nos collaborateurs a désormais opté pour un format professionnel hybride mêlant bureau et télétravail, il peut être difficile de séparer le travail de la vie privée. Nous encourageons donc vivement nos collaborateurs à s'assurer qu'ils ont une bonne routine en place, et qu'ils prennent des pauses et leurs congés légaux afin de pouvoir se reposer correctement.

- En Amérique latine des workshops sur le concept Japonais Ikigai (trouver sa raison d'être/raison de vivre) ont été proposés aux collaborateurs visant à développer son potentiel et son épanouissement dans la durée.
- Notre Centre de formation interne à Ipsos - propose une formation sur la gestion du temps pour aider nos collaborateurs à gérer au mieux leur charge de travail. Dans cette formation, des outils et des ressources concrètes sont disponibles pour identifier les priorités, planifier sa journée et gérer les urgences de manière à pouvoir allouer du temps aux tâches réellement importantes.

Avec le nouveau mode de travail hybride actuel, il est devenu essentiel d'équilibrer efficacement vie professionnelle et vie personnelle pour éviter que l'une ait une emprise sur l'autre.

La récente étude de satisfaction des salariés « Pulse 2023 » (voir 5.4.2.4.3.3.1) a révélé que les trois principaux facteurs qui influencent positivement l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont la possibilité de travailler à distance, la flexibilité des horaires de travail et la présence de collègues solidaires et compréhensifs.

5.4.2.4.3.2.3 Engagement extra-professionnel

Concernant l'engagement de salariés dans la réserve militaire, Ipsos veille à ce que les réglementations locales soient respectées. Par exemple, en France, Ipsos suit le code du travail et accepte qu'un réserviste puisse s'absenter à n'importe quel moment en approuvant la demande d'un congé sans solde.

5.4.2.4.3.2.4 Initiative bien-être & résilience

Nous souhaitons que nos collaborateurs soient dans les meilleures conditions pour donner le meilleur d'eux-mêmes et plus particulièrement pendant ces périodes de crise (incertitudes dues aux différents conflits mondiaux, l'inflation, les changements climatiques).

Pour accompagner ses salariés, Ipsos a créé au premier trimestre 2021 un « *guide* » sur le bien-être et la résilience, à l'intérieur duquel, nous avons partagé nos engagements organisés autour de 3 piliers :

- Apporter une assistance : un soutien au bien-être de nos employés, y compris en matière de santé mentale).
- Développer la résilience personnelle : ce pilier se concentre sur le développement de la résilience personnelle et la manifestation d'un leadership résilient.
- Créer une résilience professionnelle : offrir aux employés la possibilité de mettre en valeur leurs compétences et de développer leur carrière au sein d'Ipsos.

Ce guide est accessible à tous nos collaborateurs via notre intranet.

En 2023, nous nous investissons dans le développement d'un programme global de santé et de bien-être qui sera officiellement lancé en début d'année prochaine. L'objectif principal de ce programme est de fournir à tous nos collaborateurs un socle commun d'outils et bonnes pratiques nécessaires pour mener une vie équilibrée au travail sur le plan mental, physique et social. Ainsi, chaque collaborateur, où qu'il se trouve, pourra bénéficier de prestations équivalentes et profiter d'un environnement professionnel favorable à son bien-être.

Bien qu'il soit complexe d'évaluer l'impact précis des initiatives que nous avons mises en place,

nous observons des niveaux d'engagement et d'intérêt significativement élevés de la part de nos employés en ce qui concerne les activités de bien-être et de résilience que nous menons, notamment via notre enquête de satisfaction annuelle où 76% de nos collaborateurs déclarent qu'Ipsos fournit les ressources nécessaires pour soutenir la santé et le bien-être de ses collaborateurs.

- Nos collaborateurs ont accès à un large éventail de formations via notre plateforme interne. Elles portent sur des domaines essentiels tels que la gestion du temps, la gestion du stress et la résilience personnelle, la promotion de l'inclusion et de la diversité, et l'amélioration de l'efficacité personnelle
- Des événements sportifs (course, challenge de pas, yoga, pilate, ...) sont organisés localement pour encourager les salariés à se réunir, contribuer à renforcer la cohésion d'équipe et favoriser la santé mentale tout en réduisant le stress.
- A Paris, 50 femmes issues des différents départements d'Ipsos en France, en Suisse ainsi que des équipes globales ont participé pour la 13ème année consécutive à "La Parisienne", une course emblématique visant à soutenir la recherche contre le cancer du sein.
- L'application Wellable en Amérique du Nord permet à tous les collaborateurs de la région de profiter de contenu santé et de cours de fitness à la demande. Cette application envoie des alertes « conseils santé » directement sur les téléphones des employés inscrits par SMS. Il existe également une série de webinaires holistiques qui peuvent être visionnés en direct ou en replay.
- Notre équipe en Belgique a développé un programme « Energy@Ipsos dédié au bien-être total basé sur 4 piliers (Food, Mind&Relax, Move, ESG) qui leur a permis de remporter leur premier prix Wellbeing/Sports. Ce prix, décerné par le gouvernement, récompense les entreprises qui investissent dans des programmes visant à promouvoir le sport et le bien-être sur le lieu de travail afin d'améliorer le bien-être des collaborateurs et leur permettre d'avoir une vie plus saine. Energy@Ipsos comprend plus de 30 activités sur une année entière.
- Ipsos a été officiellement certifié par « Great Place to Work » comme l'un des meilleurs endroits où travailler dans 12 marchés, dont 7 dans la région Asie Pacifique. Les pays concernés sont l'Inde, l'Indonésie, la Corée, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande, le Vietnam, le Canada, les États-Unis, le Pérou, le Mexique et l'Équateur. Cette réussite reflète notre engagement à créer un lieu de travail qui donne la priorité au bien-être et à l'épanouissement professionnel de nos collaborateurs.
- Ipsos en Chine a été reconnu comme l'une des meilleures entreprises où travailler en Asie par Business Media International (HR Asia). C'est la deuxième année que nous gagnons dans cette catégorie qui récompense les entreprises qui créent un excellent environnement de travail et favorisent l'engagement des employés.

Ipsos au Royaume-Uni a été certifié par le « Times Top 50 Employers » comme l'un des 50 meilleurs employeurs pour l'égalité homme/femme en 2023, tout comme l'Italie qui a reçu la certification en matière d'égalité homme/femme par Uniter (organisme de certification et d'inspection accrédité).

5.4.2.4.3.3 Gestion des talents

5.4.2.4.3.3.1 Attirer, engager et développer nos talents chez Ipsos

Nos valeurs Ipsos : un modèle d'inspiration pour nos employés

Nos salariés sont notre principale richesse. Le guide « Fiers d'être Ipsos » décrit notre vision du métier ainsi que les valeurs que nous souhaitons partager dans notre environnement professionnel.

Ce document, traduit dans les principales langues parlées au sein de la société, a été publié pour la première fois en 2007 et distribué dans tous nos pays. Il introduit et présente les valeurs du Groupe, afin de partager notre engagement avec chaque nouvel arrivant.

Nos valeurs sont :

- Intégrité
- Curiosité
- Collaboration
- Priorité au client
- Esprit d'entreprendre

Notre ambition est d'attirer et retenir les meilleurs talents de la profession. Nos collaborateurs se distinguent par leur curiosité, leurs compétences et une passion pour la création de valeur pour les clients.

Ipsos et ses dirigeants souhaitent que ses salariés soient fiers et heureux d'y travailler. Pour qu'ils puissent développer leur potentiel, l'entreprise se mobilise de manière permanente pour leur assurer un cadre de travail agréable et un accès aux outils technologiques performants. Notre valeur d'entreprise « esprit d'entreprendre » est une réalité. L'encadrement encourage l'innovation et donne l'autonomie nécessaire pour accéder rapidement aux postes à responsabilité.

Ipsos promeut les valeurs et comportements associés comme véritables modèles d'inspiration pour ses employés. En 2022, nos cinq valeurs ont été déclinées en une liste de quinze comportements managériaux : les *Leadership Behaviours*. Cela sert de principe directeur pour les leaders d'Ipsos, afin de démontrer les valeurs d'Ipsos dans les comportements quotidiens au travail. Au cours du premier semestre 2023, des ateliers ont été organisés pour diffuser les *Leadership Behaviours* au sein d'Ipsos, et pour aider nos leaders à les mettre en pratique. Au total, plus de 3 000 employés ont participé à ces ateliers qui incluaient une auto-évaluation sur les *Leadership Behaviours* ainsi que des jeux de rôle avec des mises en situation.

Taux de rotation : Analyse des départs

Au 31 décembre 2023, le Groupe comptait 19 701 employés dans le monde (y compris les effectifs relatifs aux acquisitions et incluant les « Contractors Standard »), contre 20 156 en 2022.

Le taux de rotation des effectifs est basé sur l'effectif permanent (hors « Contractors Standard » - i.e. prestataires). La définition de l'effectif permanent d'Ipsos intègre une définition large des effectifs comprenant l'ensemble des employés réguliers et permanents, qu'ils soient sous contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD). Selon cette définition, au 31 décembre 2023, Ipsos comptabilisait un taux de rotation total de 16,9 % (20,3 % en 2022) et un taux de rotation sur départs volontaires de 13,4 % (17,9 % en 2022), dont 7,8 % pour les salariés avec une ancienneté supérieure à trois ans. En 2023, le nombre de départ volontaire est passé à 2462 (vs 3194 en 2022), ce qui correspond à une baisse de 22,9% ; et ceci se reflète de la même manière dans la baisse du taux de rotation (décrue de 22,9% sur le taux de 2022 de 17,9% en 2022 versus 13,8% en 2023). Plusieurs initiatives ont été lancées par

les pays et ont été reconnues par le marché sur l'attractivité d'Ipsos (voir chapitre précédent « Initiative bien-être & résilience »). Elles sont par ailleurs mises en avant par nos employés au travers de l'enquête interne « Pulse ».

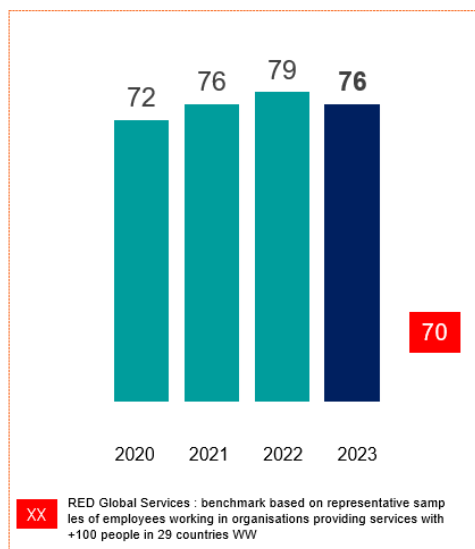
Par ailleurs, la société emploie un nombre important de travailleurs principalement temporaires pour l'administration des questionnaires : les enquêteurs. Ils ne sont pas pris en compte dans les effectifs permanents et les coûts variables qu'ils représentent sont inclus dans les coûts directs du compte de résultat consolidé.

Les données relatives aux nouveaux arrivants et aux départs sont basées sur les employés réguliers et permanents sous contrat.

Pulse : l'enquête annuelle d'engagement et de satisfaction de nos collaborateurs

Nous souhaitons accompagner le développement de nos collaborateurs tout au long de leur carrière et maintenir leur attachement à l'entreprise. De ce fait, nous sommes attentifs au climat social et au niveau d'engagement de nos employés. Chaque année, nous menons une enquête interne auprès de l'ensemble de nos collaborateurs pour leur donner l'occasion de partager avec la Direction Générale leurs préoccupations et leurs attentes.

Score d'engagement = Score moyen des 9 questions de l'indice d'engagement



Indice d'engagement = 9 questions

- J'apprécie la culture et les valeurs d'Ipsos
- Dans l'ensemble, je suis satisfait(e) de mon travail
- Je suis confiant(e) dans mon propre avenir au sein d'Ipsos
- Je suis motivé(e) dans mon travail actuel
- Mon travail me donne un sentiment d'accomplissement personnel
- Je suis fier(e) de dire que je travaille chez Ipsos
- Je recommanderais Ipsos comme une entreprise où il fait bon travailler
- J'adhère à la stratégie et aux orientations d'Ipsos
- J'ai confiance dans les décisions du management dans mon pays

Administrée pour la première fois en 2003 par une équipe d'experts d'Ipsos, l'enquête « Ipsos Pulse » est devenue un rendez-vous annuel incontournable pour les salariés à l'échelle mondiale et un véritable outil de gestion des ressources humaines. En 2023 l'enquête a ainsi été traduite dans 25 langues.

Elle offre à tous les salariés du Groupe une occasion unique et formidable d'exprimer leur point de vue sur l'environnement de travail, le management et les orientations stratégiques du Groupe. Elle fut une véritable réussite en termes d'intérêt, puisque le taux de participation des employés s'élève à nouveau à 89 % cette année, nous permettant d'avoir une vision représentative, des résultats fiables et de pouvoir définir nos plans d'actions pour 2024.

Dans les contextes économiques et sociaux variés des pays où nous opérons, notre engagement global est très élevé, à 76 %. 83% de nos collaborateurs sont fiers de faire partie d'Ipsos et les valeurs de notre organisation trouvent un écho chez 86% d'entre eux. Nos salariés se sentent valorisés et respectés à 91%, quels que soient leur origine, leur sexe ou leur identité. Notre indice de diversité et d'inclusion atteint pour la deuxième année consécutive un niveau très élevé de 81 %, validant notre engagement en faveur d'un environnement de

travail diversifié et inclusif.

De plus, 74% d'entre eux affirment que leur travail leur procure un sentiment d'épanouissement personnel, soulignant ainsi la satisfaction et l'épanouissement qu'ils ressentent dans leur rôle au sein de notre organisation.

Dans un souci d'amélioration continue, les résultats et les observations de la campagne « Ipsos Pulse » 2023 sont rigoureusement étudiés et analysés afin d'identifier nos principales priorités. Il s'ensuit l'élaboration de plans d'actions spécifiques et d'initiatives dédiées à la gestion des talents.

Enfin, l'enquête montre une forte culture de camaraderie, de collaboration et d'orientation-client dans l'ensemble du Groupe, qui favorise clairement l'engagement des collaborateurs.

5.4.2.4.3.3.2 Génération Ipsos : Promouvoir l'attractivité du Groupe auprès de jeunes diplômés

Afin de toujours démontrer notre engagement profond pour le développement de nos salariés, l'Ipsos Training Center a lancé le programme « Génération Ipsos ». Cette initiative à destination des nouveaux diplômés a pour but de leur fournir un socle solide de connaissances et de compétences dans le domaine des études, et de renforcer les liens et les interactions entre les salariés des différentes lignes de services. Ce cursus de formation interne leur permettra ensuite de postuler à des postes divers au sein d'Ipsos.

Ce programme global vise à recruter les meilleurs talents dans le domaine des études de marché, curieux et passionnés, à contribuer à leur développement, à les intégrer à la culture Ipsos et à les immerger dans nos organisations, en leur offrant des opportunités de formation et de développement.

Il inclut le suivi de formations en ligne, la participation à des activités pratiques (organisées localement) et la remise d'un projet d'équipe à présenter aux managers expérimentés dans leur pays. Des rotations peuvent aussi être organisées pour permettre aux participants de découvrir plusieurs lignes de services et d'enrichir leur connaissance du métier des études.

Depuis son lancement, environ 4 800 nouveaux diplômés se sont inscrits dans 72 pays.

Des initiatives globales ont été lancées pour animer la communauté Génération Ipsos :

- Via notre compte Viva Engage dédié à Génération Ipsos la parole est donnée à chacune de nos régions pour partager des success stories, des avis d'experts et aussi des témoignages de nos jeunes diplômés.
- La création de "Rendez-Vous", une série de webinaires de 30 minutes sur des sujets liés aux études de marché, permet à nos jeunes de rencontrer virtuellement certains de nos leaders et d'échanger sur des problématiques métiers de manière plus conviviale.

« J'ai vraiment apprécié ce webinaire, c'était une occasion d'apprendre et d'être formé à travers des exemples concrets », a déclaré l'un des participants.

Dans les pays, des initiatives locales peuvent aussi être proposées :

- Le Junior Board est une initiative du Mexique dans laquelle les membres de Génération Ipsos ont des entrevues en tête-à-tête avec leur Country Manager, pour échanger des idées et parler de la façon d'améliorer l'environnement de travail en créant un espace qui stimule les employés. Avec ces actions, nous donnons la parole à nos jeunes, qui contribuent avec des idées nouvelles et innovantes au succès interne et externe de l'entreprise.

La promotion française participe chaque année à un atelier de « Design Thinking ». En 2023, le Groupe a travaillé sur la marque employeur sous la direction de nos experts. C'est une grande opportunité d'apprentissage et, comme ce travail d'idéation est présenté au Comité de direction français, c'est également un bon moyen de mettre en valeur leurs réalisations.

- Ipsos en France est associé à la plateforme « *My Job Glasses* » qui met en relation étudiants et professionnels, dont une trentaine d'ambassadeurs Ipsos. Ce projet contribue à renforcer notre visibilité auprès des étudiants, dans le but de constituer un vivier de jeunes talents qui pourraient un jour rejoindre notre organisation.

En Corée, un programme d'intégration hors site est organisé pour les participants au programme Génération Ipsos. Pendant deux jours, ils prennent part à des activités de team building et à des ateliers de formation pour renforcer leur connaissance de l'entreprise ainsi que leurs compétences techniques et relationnelles. Cette initiative est très appréciée et contribue à accroître le sentiment d'appartenance à la communauté Ipsos.

« *Cela m'a permis de me sentir fier d'être Ipsos* » (note de 4.4 sur 5)

« *Cela m'a permis d'améliorer mes compétences* » (note de 4.3 sur 5)

5.4.2.4.3.3 Gestion de carrière

Nous portons une attention particulière au développement professionnel et à la gestion des carrières de nos collaborateurs. Pour ce faire, nos équipes RH facilitent les évolutions et les passerelles entre les métiers grâce à des revues des talents des entretiens de performance et de mobilité, ainsi que des évaluations à 360 degrés et la définition de plans de développement adaptés.

Classifier les métiers d'Ipsos pour mieux gérer les carrières

Ipsos utilise une « Job Library » dans laquelle près de 200 types de postes sont listés. Ces postes sont classés selon 4 types de fonction qui reflètent les principales activités d'Ipsos : Etudes et Sciences, Opérations et Plateformes, Gestion des Grands Comptes et Fonctions Support.

Cette classification est utilisée par les ressources humaines et permet d'avoir un référentiel partagé pour l'acquisition des talents, la gestion des effectifs, la formation et le développement des employés.

Evaluer la performance des collaborateurs et les aider à progresser

En 2023, 81% de nos collaborateurs ont bénéficié d'un entretien individuel annuel de performance. Il s'agit d'un moment privilégié d'échange entre le manager et l'employé, lors duquel la performance, les plans de développement des salariés et leurs souhaits de mobilité fonctionnelle ou géographique sont consignés.

Tout au long de l'année, les managers donnent aussi un feedback régulier aux collaborateurs qui leur reportent. Selon l'enquête interne Pulse, 64% des employés déclarent discuter de leur performance une fois par trimestre ou plus souvent avec leur manager.

Fin 2023, un nouvel outil d'évaluation à 360 degrés a été lancé sur notre plateforme iTalent. Cette méthode permet à un collaborateur de recevoir des feedbacks sur ses compétences et ses comportements de la part de diverses sources dans son environnement professionnel : pairs, subordonnés, manager. L'objectif est d'avoir une vue complète de ses points forts et points d'amélioration, afin de définir des plans d'action pour se développer individuellement. Cela permet de nourrir des conversations de carrière et de développement du leadership.

Organiser des revues du personnel pour identifier les talents et définir des plans de succession

La revue du personnel est réalisée conjointement par les managers et responsables RH. Il s'agit d'évaluer nos collaborateurs sur une matrice qui établit les niveaux de performance et de potentiel de chacun. C'est également l'occasion d'un échange sur les plans d'action à mettre en œuvre pour le salarié.

Cette revue du personnel permet :

- D'identifier les principaux talents, experts et hauts potentiels,
- D'avoir une politique de gestion des talents à la fois dynamique et proactive,
- De développer des plans de succession et de continuité en cas de départ ou de changement de poste,
- De mettre en œuvre une gestion des carrières adaptée, en termes de rémunération, de promotion ou de mobilité,
- De proposer des plans de développement pertinents pour aider les collaborateurs à progresser.

Chaque année, l'exercice est réalisé de manière centralisée par la direction des Ressources Humaines pour les cadres dirigeants de l'entreprise. Des actions sont identifiées pour certains de ces salariés (mobilité, coaching, revue salariale, ...). La DRH Groupe s'assure ensuite de la mise en œuvre des décisions.

Offrir des parcours de carrière attractifs grâce à la mobilité interne

Ipsos encourage la mobilité fonctionnelle et la mobilité internationale. La mobilité interne donne l'occasion à tous les employés de renforcer leur développement professionnel et permet également à Ipsos de fidéliser ses employés talentueux. Ils peuvent ainsi exprimer leur souhait d'être affecté à un autre département pour découvrir d'autres métiers ou avoir une expérience professionnelle à l'international.

En 2023, Ipsos a lancé la plateforme « Opportunity Marketplace » afin de favoriser la mobilité interne et les évolutions de carrière au sein du Groupe. Grâce à cette nouvelle plateforme, tous les collaborateurs peuvent accéder à la liste des postes à pourvoir partout dans le monde et postuler directement en ciblant les offres qui correspondent à leur profil et à leurs aspirations. Ils ont également la possibilité de s'inscrire à des alertes ou de transférer les annonces à d'autres collègues.

Des parcours de carrière ont aussi été définis pour les équipes Etudes, Opérations et Ressources Humaines, afin de faire connaître les évolutions possibles au sein d'Ipsos. Ces évolutions peuvent être verticales (progression dans la hiérarchie) mais aussi horizontales (changement d'équipe ou de métier).

La présence d'Ipsos dans 90 marchés donne aux collaborateurs une plateforme très large pour leur évolution professionnelle. Ipsos encourage les parcours à l'international. Au 31 décembre 2023, Ipsos compte plus de 1.500 collaborateurs qui travaillent dans un pays différent de leur nationalité d'origine, démontrant ainsi une grande diversité des effectifs. Chaque année, malgré la pandémie, Ipsos gère une centaine de mobilités géographiques inter-régionales.

5.4.2.4.3.4 Formation et développement des compétences

Ipsos a pour ambition de créer un environnement où chacun puisse trouver du sens à sa contribution, être impliqué dans une démarche collective valorisante et se développer sur le plan personnel et professionnel. Pour cela, nous accordons une attention particulière à l'intégration, à la formation et au développement de nos collaborateurs.

Ipsos y contribue activement en créant et mettant en place divers programmes de formation, menés soit en présentiel, soit à distance ou bien en ligne via le Ipsos Training Center (ITC), la plateforme de formation dédiée d'Ipsos.

Ipsos comptabilise le nombre d'heures de formation enregistrées par les employés sur la plateforme iTime. La formation, en excluant le temps passé en tant que formateur, représente environ 2% du temps total en 2023. Ipsos est fier de cet accomplissement qui atteste de la pertinence de faire du développement de nos équipes un sujet clé.

Focus sur l'*Ipsos Training Center (ITC)*

L'Ipsos Training Center est le département en charge de la conception et de la diffusion des formations en ligne auprès des collaborateurs.

Il est accessible à tous les employés et fournit les solutions de formation en ligne les plus récentes. Il contribue ainsi au développement personnel des collaborateurs.

En 2023, l'ITC a migré vers une nouvelle plateforme de formation dans iTalent. Il s'agit d'un portail unique qui donne accès à l'offre de formation d'Ipsos à tous les collaborateurs, y compris sur mobile et sans connexion internet. Cette nouvelle plateforme permet de trouver des contenus de formation plus facilement, et d'interagir avec d'autres participants dans des forums de discussion.

L'ITC offre des formations sur des sujets liés aux solutions et méthodologies d'Ipsos ainsi que sur des compétences techniques ou en matière de savoir-être.

L'ITC propose actuellement 554 formations en ligne aux salariés, classifiées selon 6 types de compétences :

- **Client First** : compétences liées aux interactions avec les clients et au développement commercial, afin de devenir un véritable partenaire et un conseiller avisé pour nos clients.
- **Leadership** et **Savoir-Être** : compétences permettant de devenir plus efficace dans son travail et de manager une équipe.
- **Onboarding et Support : trainings fondamentaux pour comprendre comment travailler et collaborer au sein d'Ipsos**
- **Etudes de marché** : compétences liées au savoir-faire en matière d'études de marché.
- **Lignes de Service** : compétences liées aux lignes de services, à leurs outils,

méthodologies et stratégies d'études.

- **Compétences Techniques** : compétences liées à des technologies existantes ou nouvelles telles que l'IA Générative.

En 2023, 84% des employés d'Ipsos ont utilisé l'ITC pour suivre au moins une activité de formation. La plateforme de formation d'Ipsos est donc largement utilisée par l'ensemble des employés.

L'accueil des nouveaux employés

La procédure d'accueil des nouveaux employés, implémentée en 2015 dans l'ensemble des régions pour s'assurer que chaque nouvel entrant au sein d'Ipsos connaisse une même expérience, reste une initiative clé pour offrir aux employés une immersion rapide dans les valeurs, l'histoire, l'organisation et les processus de la société.

Tous les employés sont tenus de suivre un ensemble de formations afin d'harmoniser leur processus d'intégration au sein de la société.

Les formations obligatoires sont :

- Découvrir Ipsos
- La RSE chez Ipsos
- Sensibilisation à la sécurité
- ITime : le système de suivi horaire d'Ipsos

En 2023, nous nous engageons dans l'enrichissement de nos programmes de formation obligatoire, visant à garantir que l'ensemble de nos collaborateurs développe une compréhension approfondie de leur fonction et de la dynamique interne de l'entreprise. Ces sessions de formation seront structurées autour de trois axes fondamentaux : « Travailler ensemble », « Principes essentiels du métier de researcher » et « Engagement avec Ipsos ». Ce nouveau programme de formation sera lancé début 2024.

La Country Manager School

Une formation spécifique est offerte chaque année aux nouveaux patrons de pays d'Ipsos. Cette formation a pour but de les aider à comprendre les différents aspects de leur nouveau rôle ainsi que leurs principales responsabilités. Elle est délivrée par des experts seniors d'Ipsos et couvre de nombreux domaines : finance, juridique, communication, management, gestion des clients, gouvernance sociale et environnementale.

La Country Managers School permet à nos patrons de pays de connaître les attendus liés à leur nouvelle fonction et d'être plus rapidement efficaces et performants.

Les nouveaux programmes de formation

En 2023, plus de 90 nouveaux cours sont venus enrichir l'offre de formation d'Ipsos pour ses employés.

Cinq programmes d'accréditation sont maintenant disponibles pour former les collaborateurs de plusieurs lignes de services :

- Innovation
- Market & Strategy Understanding
- Brand Health Tracking
- Healthcare Compliance
- Creative Excellence
- Experience Academy

En outre, l'ITC offre une certification aux nouveaux ou futurs managers afin d'élargir leurs compétences en matière de management : Fundamentals of People Management. L'ITC joue aussi un rôle clé dans le développement de nos nouvelles générations grâce au programme de formation Génération Ipsos.

En 2023, afin de soutenir l'évolution rapide de l'IA Générative et les besoins en formation de nos collaborateurs, l'ITC a développé plusieurs formations en ligne dans ce domaine. Ces formations incluent des contenus sur les outils dédiés, tels que Ipsos Facto, ainsi que des vidéos et des prises de parole inspirantes de nos experts Ipsos.

5.4.2.4.3.3.5 Rémunérations

La politique de rémunération du Groupe est adaptée au marché du travail et à la législation sociale de chaque pays. Celle-ci a pour ambition :

- D'attirer et retenir les talents.
- De récompenser la performance (individuelle et collective) à travers un modèle de rémunération flexible et motivant.
- D'assurer un traitement équitable et de respecter les objectifs financiers et opérationnels du Groupe.

Ipsos classe en interne les postes avec 3 objectifs :

- Harmoniser les postes répartis sur plusieurs régions et lignes de services.
- Garantir l'équité interne au sein du Groupe à l'échelle mondiale, ainsi que la cohérence et l'efficacité des politiques et pratiques RH.
- Adopter une approche mondiale de gestion des talents pertinente.

Cette grille est utilisée à l'échelle mondiale et comprend sept niveaux : de 1 à 7 (voir 5.4.2.4.3.3.3).

Les niveaux 5, 6 et 7 correspondent aux premières étapes d'une carrière et représentent 71,9% des effectifs du Groupe. Pour ces niveaux, la rémunération est généralement composée d'un seul salaire fixe, augmentant en fonction des responsabilités confiées, de la maîtrise des postes et de la performance individuelle.

Les niveaux 3 et 4 correspondent au management intermédiaire et représentent 23,7% des effectifs du Groupe. A ces niveaux, en complément du salaire fixe annuel, les salariés peuvent bénéficier d'un bonus annuel basé sur les résultats financiers de leur périmètre de travail et sur leur performance individuelle. Ils peuvent également recevoir des actions gratuites dans le cadre du plan annuel Groupe.

Les niveaux 1 et 2 correspondent aux postes de cadres dirigeants qui représentent 4,4% des effectifs du Groupe. Leur rémunération est composée de 3 éléments :

- Un salaire annuel fixe prenant en compte les responsabilités confiées.
- Un bonus annuel qui repose sur les objectifs financiers du Groupe, les objectifs financiers individuels et sur les objectifs personnels.
- L'attribution d'actions gratuites dans le cadre d'un plan annuel qui reflète les objectifs stratégiques d'Ipsos et repose sur la rentabilité de nos entités. Ce plan est ajusté autant que nécessaire pour refléter au mieux nos axes stratégiques.

Les rémunérations globales des dirigeants (salaire, bonus et actions gratuites) sont examinées au niveau du Groupe.

L'attribution individuelle d'actions gratuites est totalement discrétionnaire et décidée par le Gestionnaire du plan. Ipsos estime que la meilleure façon d'atteindre ses objectifs de

performance et d'aligner les intérêts de ses cadres supérieurs et dirigeants avec les intérêts des actionnaires, est de leur attribuer des actions gratuites qui récompensent leur engagement et leur performance individuelle. Ces attributions sont renouvelées chaque année.

Dans le cadre de l'accord de participation mis en place en 1997 et du plan d'épargne d'entreprise établi en 1999, les sociétés françaises du Groupe ont constitué un fond commun de placement d'entreprise « Ipsos Actionnariat », destiné à recevoir les sommes attribuées aux salariés de ces sociétés au titre de leur participation aux résultats et versées dans le cadre du plan d'épargne du Groupe.

Le montant total des rémunérations d'Ipsos, à savoir le salaire de base, les primes d'intéressement et les bonus s'élève à 1 066 millions d'euros pour l'exercice 2023, contre 1 056 millions d'euros en 2022, représentant une hausse de 0,9 % par rapport à 2022 (variations de changes et de périmètres incluses). Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux Comptes consolidés (section 18.1.2).

5.4.2.4.3.4 Lutter contre la discrimination et promouvoir la diversité et l'inclusion

5.4.2.4.3.4.1 Diversité & Inclusion

Notre engagement envers l'égalité et la non-discrimination est explicité dans notre Code de conduite professionnelle et d'éthique.

Le Groupe Ipsos veille au respect inconditionnel du Principe 3 du Pacte Mondial des Nations Unies lié à la non-discrimination dans tous les pays dans lesquels il opère.

Nous considérons les différences comme un facteur de progrès et de performance. À ce titre, le Groupe est résolu à assurer l'équité en matière d'emploi et à créer un environnement de travail dans lequel tous les employés sont traités avec respect et dignité. La société s'engage à assurer l'égalité des chances pour l'ensemble des salariés et des candidats. Le Groupe a mis en œuvre des politiques de ressources humaines incitant nos employés à agir de façon respectueuse et responsable, en ligne avec les codes de bonnes pratiques en matière de droits de l'Homme, de diversité et de handicap. Nos politiques d'emploi répondent quant à elles, non seulement aux conditions et aux exigences légales et réglementaires, mais aussi aux meilleurs standards de tous les pays dans lesquels nous opérons. Nous nous engageons à traiter tous les employés ainsi que toutes les personnes qui postulent dans notre société de façon correcte et équitable. Les décisions d'Ipsos en matière d'emploi sont basées sur le mérite, l'expérience et le potentiel de chaque collaborateur, sans tenir compte de l'origine ethnique, de la nationalité, du sexe, du statut marital, de l'âge ou de la religion.

Notre société se porte mieux lorsque nos employés peuvent être eux-mêmes, sans contrainte ni préjugés, sans discrimination ni inégalité. Notre indice de diversité et d'inclusion issu de notre enquête annuelle de satisfaction le démontre encore cette année avec un taux de 81% validant notre engagement en faveur d'un environnement de travail diversifié et inclusif. Ainsi, 91% de nos collègues se sentent capables d'être eux-mêmes au travail chez Ipsos, indépendamment de leur origine, sexe ou tout autre aspect de qui ils sont.

Construire un meilleur Ipsos avec l'initiative globale « *Belong* »

Belong est une initiative d'Ipsos visant à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de l'entreprise. L'ambition est de refléter la diversité des individus et des problématiques étudiées, en créant un environnement où tout le monde se sent fier d'appartenir.

L'objectif de Belong est de contribuer à un environnement inclusif où les employés se sentent intégrés, libres d'être eux-mêmes et d'avoir une voix influente. L'entreprise encourage une culture où la diversité de pensée et d'opinion est valorisée, permettant à chaque individu de s'intégrer pleinement et de produire un travail qui a un impact. L'objectif est de représenter la

société dans laquelle Ipsos opère, à tous les niveaux.

Ben Page, Directeur général d'Ipsos : « *Belong* » a pour mission de mener des actions, en collaboration avec les dirigeants locaux d'Ipsos, qui auront un impact significatif sur les processus et les pratiques internes, afin de rendre Ipsos aussi diversifié que les personnes et les sujets sur lesquels nous menons des études. »

La réforme des pratiques de recrutement et de promotion en vue d'obtenir des profils de salariés plus représentatifs au niveau national, l'amélioration de la représentation des femmes et des personnes de couleur dans les postes de direction, la réduction de l'écart salarial entre les hommes et les femmes et la garantie d'un environnement sûr pour les employés LGBTQ+ font partie des activités abordées par « *Belong* », dont l'initiative a pour objectif général de faire en sorte que chacun se sente bien chez Ipsos.

Ainsi, Ipsos a mis en place divers groupes de Ressources pour nos collaborateurs (ERGs) qui apportent leur soutien et promeuvent l'inclusion pour les groupes sous-représentés, tels que « Gender Balance Network, OUT@Ipsos, BRIDGE (« Being Racially Inclusive and Diverse Is Good for Everyone ») aux États-Unis, Women's Network, le Réseau Pride. Ipsos participe également à des événements mondiaux comme la Journée Internationale de la Femme pour sensibiliser et promouvoir l'égalité des sexes.

Le comité « *Belong* » travaille également à répondre aux attentes de nos clients à travers trois grands axes :

- Communiquer clairement la politique et les engagements d'Ipsos en matière d'Inclusion et de Diversité.
- Améliorer la représentativité de nos panels.
Participer à une réflexion globale sur l'Inclusion et la Diversité à travers la mise à disposition du grand public de *white-papers* et d'études sur ces thématiques.

Quelques-unes des actions menées dans le cadre de l'initiative « *Belong* »

- En octobre 2023, Ipsos a organisé son troisième webinar mondial ESG sur le thème « Diversité, Équité, Inclusion » (DEI) à l'intention de l'ensemble de nos collaborateurs rassemblant plus de 4 800 collègues. Nous avons partagé avec nos clients le travail que nous réalisons dans le domaine DEI, nos pratiques pour augmenter la représentation dans nos échantillons d'enquêtes, et nous avons fait une mise à jour spéciale sur notre initiative *Belong*, qui se concentre sur la promotion d'une culture diversifiée et inclusive au sein d'Ipsos.
- Octobre a marqué le « *Black History Month* » au Royaume-Uni : qu'est-ce que cela signifie d'être noir ? Le thème célébré cette année étant « Time for Change » : Le réseau REACH (Race, Ethnicité et Patrimoine Culturel) d'Ipsos a réuni des collaborateurs noirs d'Ipsos via une mini-série de podcasts pour découvrir ce qu'est le "black joy" (la joie de la communauté noire), les différentes façons dont elle est vécue, pourquoi elle est nécessaire et comment elle joue un rôle dans notre vie professionnelle et sociale.
- Des formations sur le thème "recruter sans discrimination" et « Travailler avec des équipes multiculturelles » sont disponibles sur notre plateforme interne de formations.
- Dans le cadre des efforts déployés par la communauté RH monde pour lutter contre les préjugés, l'équipe Total Operations RH continue sa série "*Spot your Blindspots*" afin

de mettre l'accent sur les préjugés inconscients et sur la manière dont ils peuvent déterminer les prises de décision au sein de l'entreprise. Nous espérons ainsi contribuer activement à la construction d'un environnement de travail plus inclusif et plus diversifié.

- Un training sur le thème de l'inclusion et la diversité" a été proposé à tous les salariés d'Afrique Sub-Saharienne pour discuter de l'importance de ce sujet, évoquer les biais et les préjugés, et enfin proposer des pistes d'amélioration.
- Ipsos en France a lancé la 6ème édition de « Duoday », une initiative visant à accueillir des personnes handicapées au sein de notre entreprise afin de leur faire découvrir nos métiers et activités professionnelles.
- Le 22 juin 2023, nos équipes en Thaïlande ont célébré le mois de la fierté en organisant leur premier événement, visant à promouvoir l'acceptation, l'équité et la sensibilisation aux questions touchant la communauté LGBTQ+. Cet événement a été l'occasion pour nos collègues de partager des histoires inspirantes : de l'histoire des célébrations de la Fierté et de la lutte pour les droits des personnes LGBTQ+ à leurs propres expériences personnelles.

La réflexion sur le genre évolue. Il ne s'agit plus seulement des rôles traditionnels des hommes et des femmes. Ipsos enquête régulièrement sur l'évolution et l'omniprésence des opinions sur l'identité et sur les problèmes et expériences de discrimination.

Ipsos continue également de déployer un programme de formation sur le dispositif d'alerte éthique (*Whistle Blowing*). Chaque session de formation est adaptée au cadre juridique du pays dans lequel elle est dispensée.

5.4.2.4.3.4.2 Renforcer l'égalité professionnelle femmes-hommes

À l'instar de la profession des études, largement féminisée, Ipsos emploie une population majoritairement féminine avec 60% de femmes et 40% d'hommes, 66% dans les fonctions liées aux études Ipsos et 50% dans les fonctions support. Dans le respect de l'ensemble des règles applicables dans chaque territoire, nous souscrivons sans condition au principe d'égalité salariale entre nos employés masculins et féminins. Cette politique d'égalité a plusieurs applications concrètes : promouvoir l'égalité des chances et des salaires entre les hommes et les femmes et l'équité en termes de promotion et d'évolution de carrière, créer des conditions de travail laissant, autant que possible, une place à la vie de famille, ou tout au moins assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Dans ce cadre et pour la 3e année consécutive, Ipsos a mis en place un suivi dans le Groupe de l'égalité femmes-hommes analysant les actions des pays du Groupe. Cette analyse comprend 3 indicateurs-clés permettant de suivre l'évolution d'une année sur l'autre et par niveau de responsabilité au sein de chacun des pays les écarts de salaires, le taux de femmes dans le top management et le taux de femmes parmi les 10 % de salaires les plus élevés. Les résultats sont analysés dans 14 pays (dont l'effectif permanent est supérieur à 300 employés) sont ensuite étudiés avec les dirigeants du pays et les responsables RH Groupe. Des plans d'actions sont mis en place localement en fonction de l'analyse effectuée.

En 2019, Ipsos a lancé à travers le monde un programme nommé « *Women in Ipsos* » qui a pour objectif de veiller à ce que les femmes ne fassent pas l'objet de discrimination en termes de salaire, de progression de carrière, de traitement, etc. Ce programme a vocation, à travers la formation d'un réseau international, de soutenir des femmes dans leur carrière et de leur

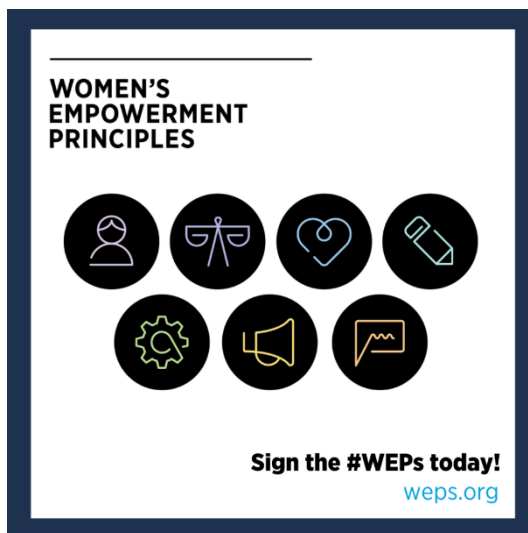
permettre de développer pleinement leur potentiel. A travers des activités de mentoring, formation, et la participation à des évènements, les femmes ont ainsi la possibilité de briser le plafond de verre. En décembre 2020, le programme a été rebaptisé « *Gender Balance Network* » pour rassembler non seulement les femmes mais aussi les hommes, afin qu'ils s'engagent ensemble sur un pied d'égalité.

Chaque pays a été ainsi invité à mettre en place son propre programme pour l'égalité en fonction des spécificités locales.

Exemples de l'impact du « *Gender Balance Network* » à travers le monde

- Ipsos, acteur de longue date de la lutte contre toutes les formes de discrimination, est désormais signataire des principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies (WEPs - the Women's Empowerment Principles). Les WEPs sont un ensemble de sept principes à travers lesquels les entreprises peuvent promouvoir l'autonomisation des femmes, allant du leadership de haut niveau aux initiatives communautaires et à la transparence des rapports.

Pour reprendre les termes de notre Directeur général, Ben Page : Il s'agit de donner à chacun le soutien dont il a besoin pour avoir une chance équitable. La chance joue un rôle important dans les carrières, mais il faut donner à tous la possibilité de tirer le meilleur parti de cette chance lorsqu'elle se présente.



- Le « *Gender Balance Network* » a contribué à augmenter la durée du congé parental pour les femmes et les hommes et a soutenu la flexibilité des horaires de travail pour les parents. Sue Phillips, présidente de GBN, souligne que le travail pour l'égalité n'est pas terminé dans le monde, citant les données de 2023 montrant que 68 % estiment qu'il existe des inégalités entre les sexes ([étude Ipsos pour l'International Women's Day](#)). Elle insiste sur la nécessité d'avoir un vivier équilibré d'hommes et de femmes pour sélectionner les meilleurs talents afin de diriger des équipes.
- Le 7 mars, « *Gender Balance Network* » a organisé un événement interne mondial en ligne qui a rassemblé 946 personnes et nous a permis d'avoir des discussions éclairantes sur l'équité entre les genres. Des experts de clients tels que Avon Institute, Dalmia Bharat Group, Distell, Google et PwC ont partagé leurs points de vue sur les moyens qu'ils utilisent pour remédier à l'inégalité.
- En octobre dernier, un panel live a été organisé en collaboration avec les réseaux suisse et britannique du « *Gender Balance Network* » (GBN). L'événement a réuni des

leaders d'Ipsos et près de 300 collègues de Suisse, du Royaume-Uni et de l'Équateur. Ils ont activement participé aux discussions, abordant des questions telles que l'écart d'autorité et les obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans leur carrière. L'événement a souligné l'importance des alliés masculins dans la promotion de l'équilibre des genres et a fourni des informations et des stratégies pour surmonter les défis et promouvoir l'égalité des sexes. Il a offert une précieuse occasion d'apprentissage auprès de leaders inspirants et a contribué à la conversation continue sur l'équilibre des genres.

- En Afrique Sub-Saharienne, le réseau « Gender Balance Network » a mis en place un programme de mentorat interne par les femmes pour les femmes leur offrant des conseils pour surmonter certains des défis auxquels elles peuvent être confrontées dans le cadre de leur avancement de carrière.

Au niveau global, Ipsos œuvre également pour que les femmes soient bien représentées parmi les niveaux élevés de la hiérarchie. Ainsi, au cours de l'année 2023 :

- 40% des cadres du niveau 1 de l'équipe dirigeante sont des femmes (rappel taux 2022 : 36%). Ce niveau comprend les 200 principaux cadres dirigeants et experts les plus importants d'Ipsos, et pour la plupart actionnaires du Groupe.
- 48% des cadres du niveau 2 de l'équipe dirigeante sont des femmes : un vivier plus que prometteur dans la succession des cadres du niveau 1 précédent (rappel taux 2022 : 45%). Ce niveau comprend près de 640 cadres dirigeants et experts complémentaires.

Ipsos s'est hissé à la 6ème place du classement annuel du SBF120 sur la féminisation des instances dirigeantes avec un score de 87,83 points. L'an dernier, Ipsos était classé en 16ème position avec 79,40 points. Cette formidable progression dans le palmarès témoigne de l'engagement profond d'Ipsos pour promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de ses équipes dirigeantes. Ce classement, conçu par le ministère français de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, avec un cabinet de conseil en RH, est basé sur les chiffres fournis par les entreprises sur une base volontaire et déclarative.

Ipsos a également été cité cette année par Forbes comme l'une des meilleures entreprises au monde pour les femmes en 2023.

5.4.2.4.3.4.3 **Lutte contre le travail des enfants et le travail forcé**

Compte-tenu de la nature des activités d'Ipsos, nous ne sommes pas directement exposés au risque de contribuer à de telles pratiques. Dans tous les pays dans lesquels Ipsos opère, le Groupe veille au respect inconditionnel du Principe 4 du Pacte Mondial des Nations Unies lié à l'abolition du travail forcé ou obligatoire. Il en est de même en ce qui concerne le travail des enfants.

Les mesures nécessaires ont été prises au sein de l'entreprise pour nous assurer que nos prestataires respectent les mêmes règles et s'interdisent le recours au travail des mineurs.

De plus, dans ses enquêtes, Ipsos est particulièrement prudent lors des entretiens avec les enfants, les jeunes personnes et les individus dits « vulnérables », conformément au Code ESOMAR, le consentement des parents et des adultes responsables devant être obtenu avant toute interview.

5.4.2.4.3.5 Dialogue social

5.4.2.4.3.5.1 Promouvoir et respecter le dialogue social

Le Groupe Ipsos met un point d'honneur à respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective, tel que défini par le Principe 3 du Pacte Mondial des Nations Unies.

Dans tous les pays dans lesquels il opère, la société veille au respect inconditionnel de ce principe. Tous les employés d'Ipsos peuvent ainsi adhérer librement à des organisations syndicales.

5.4.2.4.3.5.2 Respect des conventions collectives en place et dialogue social

Le cadre juridique et la législation définissent les règles et l'organisation du dialogue social dans chaque pays Ipsos met en œuvre des procédures de consultation appropriées accessibles à chaque employé dans chacune de ses filiales, conformément à la législation locale. Des instances ad hoc pour le dialogue social ont été mises en place dans plus de 25 pays dans le respect de la législation en vigueur.

Ce dialogue avec les employés est mené à travers des comités d'entreprise, si la taille de l'entité le permet, des réunions mensuelles avec les délégués du personnel ou, via des rencontres de salariés avec les dirigeants. Au 31 Décembre 2022, 43 accords sont en vigueur au sein de nos entités. Bon nombre d'entre eux concernent l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle des salariés (aménagement du temps de travail, accords de télétravail...), la diversité et l'inclusion, et apportent également des avantages en nature additionnels aux salariés (assurances complémentaires, coupons repas ou transport...). Nous sommes convaincus que l'ensemble de ces dispositifs permettent d'améliorer la rétention des salariés et donc la performance de l'entreprise.

Ipsos s'assure de communiquer les informations utiles à tous les employés à l'échelle du Groupe, au travers de nos outils de communication comme *Ipsos Today*, la newsletter hebdomadaire du Groupe adressée à tous les collaborateurs, et par l'intermédiaire de notre site intranet ou via d'autres initiatives.

5.4.2.4.4 L'engagement sociétal d'Ipsos

Notre premier engagement envers la société est de produire des études, souvent d'intérêt public, en veillant à la transparence et l'intégrité de nos données.

Notre activité repose sur la collecte et l'analyse d'informations relatives aux personnes. Par conséquent, la confidentialité et la sécurité des données sont primordiales dans tout ce que nous faisons. Nous appliquons le plus haut niveau de protection des données et nous nous conformons aux lois et aux réglementations en matière de protection de la vie privée, afin de garantir que les données personnelles utilisées dans le cadre de nos recherches soient protégées contre les risques d'accès non autorisé, de perte, de destruction, de manipulation ou de divulgation. Notre collecte et notre utilisation des données reposent toujours sur le consentement des personnes interrogées.

Attachés au respect de l'intégrité professionnelle, nous communiquons notre code de conduite professionnelle et d'éthique, le *Ipsos Professional Code of Conduct and Ethics* (disponible sur notre site internet) à tous nos collaborateurs. Ce document expose nos valeurs, ainsi que nos politiques et procédures pour assurer que nous agissons en parfaite conformité avec les lois et règlements de nos pays d'implantation, ainsi qu'avec les meilleurs standards et bonnes pratiques. Il traite également de notre charte éthique et des droits de l'Homme, de la transparence, de la lutte contre la corruption et la discrimination, ainsi que de notre devoir de vigilance. Ce document est partagé avec nos clients et nos fournisseurs.

Ipsos est, par ailleurs, un membre actif de l'association professionnelle ESOMAR, laquelle, à travers son Code international sur les études de marché et d'opinion, la recherche sociale et les *data analytics*, fixe les règles professionnelles et de déontologie du secteur au niveau mondial.

Ipsos a mis en place un Code de Conduite Fournisseur. Il expose les exigences d'Ipsos, notamment en matière de droits humains et de protection de l'environnement, qui s'imposent à nos fournisseurs et partenaires.

5.4.2.4.4.1 Notre engagement social et notre impact sur les territoires et les communautés

La majorité des pays où Ipsos opère a mis en place des collaborations pérennes avec des associations humanitaires, des communautés et des associations de bénévoles. En 2023 à nouveau, nos équipes pays ont participé à des activités de collecte de fonds au profit d'associations. Ipsos a également lancé au niveau mondial une politique de « *matched giving* », par laquelle l'entreprise abonde les dons des collaborateurs à des projets humanitaires et caritatifs.

Ipsos encourage les activités de mécénat de compétences et la mise à disposition de notre savoir-faire au profit d'associations humanitaires.

Enfin, nos collaborateurs ont réalisé plus de 1400 journées de volontariat, rémunérées par Ipsos, au service de projets qui leur tenaient à cœur et que nous souhaitons soutenir.

5.4.2.4.4.2 La Fondation Ipsos

Créée en 2014, la Fondation Ipsos a pour mission de financer des projets d'éducation au bénéfique des enfants et des jeunes défavorisés du monde entier.

Depuis sa création, elle a financé plus de 110 projets dans 43 pays, pour un montant total de 3 millions d'euros.

La Fondation Ipsos est supervisée par un Conseil d'administration composé de 8 membres : Didier Truchot (Président), Lauren Demar (Directrice du développement durable), Laurence Stoclet (Directrice Participations), Susan Walker (Membre indépendant) Gill Aitchison (Membre indépendant), Brian Gosschalk (Ancien conseiller du Président), Gary Moore (Directeur financier Royaume-Uni) et Frédéric Corbay (Directeur financier France).

5.4.2.4.4.3 Partenariat avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés et le *Tent Partnership for Refugees*

En 2018, Ipsos a signé un partenariat avec le *Tent Partnership for Refugees*. Cette organisation, créée en 2016 par Hamdi Ulukaya, fondateur et PDG de l'entreprise Chobani a pour objectif de mobiliser les entreprises afin d'améliorer la vie et les moyens de subsistance de plus de 27 millions d'hommes, de femmes et d'enfants déplacés de force de leur pays d'origine et ayant le statut de réfugié. Aux côtés d'autres entreprises membres de ce réseau, Ipsos a décidé de prendre part à cette démarche.

En 2023, Ipsos s'est engagé à recruter 100 réfugiés d'ici 2026, dans nos différentes entités à travers le monde. Cet objectif fait suite à un premier engagement pris en 2018 et qui a été réalisé.

Chaque année, à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, le 20 juin, Ipsos organise des actions de volontariat et de bénévolat au bénéfice de ces populations. Cette journée est aussi l'occasion de conférences visant à sensibiliser les collaborateurs, ainsi que de publier des études sur la situation des réfugiés dans le monde et leur perception par les populations des pays d'accueil.

5.4.2.4.4.4 Politiques publiques

Ipsos attache une importance particulière, du fait d'une de ses activités (*Public Affairs*), à la question de la relation avec les Pouvoirs Publics et des politiques publiques qu'elles mettent en œuvre.

Dans ces contacts avec des autorités politiques, aucun incident récent impliquant Ipsos n'a eu lieu, dans nos différents marchés, qu'il s'agisse de lobbying politique ou de réglementation sur le financement des partis politiques.

Par ailleurs, membre actif d'ESOMAR, Ipsos adhère pleinement aux principes définis par le Code de conduite conjoint à ESOMAR et à la Chambre de Commerce Internationale. Il fixe les règles que nous nous appliquons en matière de régulation et de déontologie.

5.4.2.4.4.5 Protection des données et technologie responsable

Protection des données

La protection des données internes d'Ipsos, collectées auprès de répondants ou confiées par nos clients, constitue tant une exigence métier qu'une responsabilité sociale majeure. L'organisation IT d'Ipsos (Ipsos Tech) a lancé plusieurs initiatives qui soutiennent son engagement envers la protection, la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité de ces données :

- Mise en place d'une authentification à deux facteurs pour l'accès au réseau d'Ipsos
- Mise en œuvre d'une solution de filtrage des e-mails de premier ordre en avril 2023
- Mise en conformité progressive avec la certification ISO27001 pays par pays (Tous les périmètres ISO27001 existants chez Ipsos ont été recertifiés avec succès en 2023 et cinq nouveaux pays ont été certifiés en 2023 : Australie, Brésil, Inde, Espagne et Nigeria).
- Implémentation d'un cloud WAF (Web Application Firewall) pour protéger nos principaux domaines
- Analyses de vulnérabilité réalisées annuellement par un tiers
- Tests d'intrusion sur toutes les plates-formes de collecte de données réalisés annuellement
- Antivirus de nouvelle génération déployé sur l'ensemble des ordinateurs (*Endpoint Detection and Response – EDR*) administrés par une équipe externe de supervision 24h/24h
- Souscription à une application avancée de détection / correction des logiciels malveillants
- Mise en place d'un outil de gestion des vulnérabilités, basé sur un agent qui couvre l'ensemble des équipements informatiques d'Ipsos et permet aux administrateurs de voir les vulnérabilités sur un hôte en temps réel, que ce soit hors ou sur réseau
- Encryption des données de stockage pour toutes les plateformes d'applications importantes hébergées et sur tous les dispositifs nomades (ordinateurs portables, smartphone, tablettes...)
- Mise à jour de l'infrastructure de sécurité réseau en cours dans nos principaux centres de données d'hébergement gérés, remplaçant tout le matériel réseau par du matériel de sécurité de nouvelle génération.

Technologie Responsable

Contribution des outils d'Intelligence Artificielle à la stratégie ESG d'Ipsos

Au cœur des efforts d'Ipsos en matière d'IA responsable se trouve le cadre d'évaluation adopté par l'entité « Global Science », basé sur les notions de Vérité, de Beauté et de Justice.

- *La Vérité* se concentre sur l'exactitude des modèles et de leurs résultats ;
- *La Beauté* concerne l'explicabilité des résultats et, dans certains cas d'utilisation, la capacité à surprendre et à générer de nouvelles perspectives
- *La Justice* englobe plusieurs domaines importants - l'éthique de l'IA, les biais, l'équité algorithmique, la sécurité et la protection des données, ainsi que les droits et les responsabilités des créateurs de données utilisées pour l'entraînement et les utilisateurs des outils.

Ce cadre a été appliqué à de nouveaux domaines, tels que l'utilisation de modèles de langage pour la transcription audio, la traduction, la synthèse et le codage d'éléments tels que le sentiment.

Depuis plusieurs années, Ipsos se concentre sur le développement d'une IA responsable. La direction, les experts d'Ipsos ainsi que des partenaires universitaires ont été très actifs et en réalisant des présentations dans ce domaine, notamment la contribution de l'IA à la politique ESG du Groupe, à l'occasion de conférences dans le monde entier. Les pistes de réflexions et avancées initiales couvrent notamment :

- L'impact social, qui repose sur l'analyse des données liées à la satisfaction des employés, la diversité en milieu de travail, ou l'impact d'Ipsos sur son environnement immédiat quel que soit le pays dans lequel l'entreprise opère
- La gouvernance, en contrôlant la conformité aux réglementations, la transparence en matière de prise de décision et en améliorant la transparence des décisions d'entreprise.

Il est probable que l'IA jouera dans le futur un rôle important dans l'identification et la mise en place d'initiatives ESG. Ipsos restera vigilant en matière de contrôle des résultats produits par l'IA notamment en matière de responsabilité éthique et sociale. Le succès de ces initiatives ESG dépendra avant tout l'intégration du jugement et de la prise de décision humaine, indispensables à l'efficacité des outils d'IA.

L'accessibilité numérique

Notre travail avec les organisations gouvernementales exige qu'Ipsos réponde aux exigences en matière d'accessibilité. Cependant, chez Ipsos, l'accessibilité doit être plus qu'une simple obligation. Dans le cadre de notre volonté d'être aussi inclusifs que possible, nous reconnaissons que l'accessibilité doit être une pratique standard et intégrée autant que possible dans l'ensemble de nos contenus. Bien qu'il s'agisse principalement d'éliminer les obstacles afin que chacun ait un accès juste et égal, la conception de l'accessibilité doit reposer sur une conception correcte et inclusive.

Nous avons continué à nous appuyer sur les solides bases mises en place au cours de la période 2021-2022 en examinant régulièrement les meilleures pratiques et en partageant nos connaissances avec des experts de l'industrie et des parties prenantes clés. Nous utilisons ensuite les informations et l'expérience recueillies pour maintenir à jour tous les modèles, ressources, guides et supports de formation, en fonction des besoins de nos clients, de nos lecteurs et de leur pertinence.

En plus des orientations et des listes de contrôle fournies dans nos modèles, une suite complète de supports de formation et de communication en libre-service est disponible pour

tous les collaborateurs d'Ipsos. Cela comprend des tutoriels vidéo de courte durée et approfondis, des rappels de listes de contrôle simples, des conseils sur les formats à utiliser, les coordonnées d'agences externes et les dernières actualités à partager avec les clients ou à inclure dans les propositions.

Nous poursuivrons nos efforts dans ce domaine en 2024

5.4.2.4.4.6 Confidentialité - Intégrité des relations clients, fournisseurs et autres

La confidentialité des processus opérationnels doit être assurée à tout moment. Par essence, l'activité d'Ipsos est fondée sur l'intégrité des données, des travaux, des produits et des services que nous commercialisons auprès de nos clients. Cette activité repose sur l'absence de défauts et de biais dans la production et le traitement de nos données.

La révélation à un tiers d'informations confidentielles sur nos clients, fournisseurs ou de toute autre partie est strictement prohibée. Chacune des sociétés du Groupe s'engage à traiter les informations avec le même degré de confidentialité que s'il s'agissait des siennes. Ces informations confidentielles sont conservées de manière sécurisée et le nombre de copies est limité au strict nécessaire.

5.4.2.4.4.7 Protection de la vie privée – Protection des données personnelles

La protection des données constitue une composante essentielle de l'activité du Groupe. La protection des données personnelles, qu'elles soient internes à Ipsos, collectées auprès des personnes interrogées ou confiées par nos clients, est un impératif commercial et une responsabilité sociale majeure.

Le cadre de conformité d'Ipsos en matière de protection des données personnelles s'articule autour du Règlement général sur la protection des données n° 2016/679 de l'Union européenne, également connu sous le nom de "RGPD". Les exigences et les principes de ce règlement ont été adoptés comme base du programme global de conformité d'Ipsos.

Le RGPD est rapidement devenu la norme législative standard et la grande majorité des nouvelles lois sur la protection des données personnelles s'en inspire largement. Ipsos adhère également à ESOMAR, l'organisme d'autorégulation pour les études de marché, sociales, d'opinion et de l'analyse de données. Le Code international ICC/ESOMAR s'applique à Ipsos au niveau mondial.

En 2018, Ipsos a mis en place une politique interne globale sur la protection de la vie privée, applicable à tous nos employés, dans tous les pays où le Groupe est présent. Cette politique a été mise à jour pour la dernière fois en 2021 pour rester en ligne avec les développements législatifs et reste en constante révision. Elle est disponible sur le site Ipsos.com. Elle est également diffusée en interne, notamment par le biais de notre "Livre des politiques et procédures" (Book of Policies and Procedures), et via des sessions de formation régulières. Afin d'assurer une conformité permanente avec la législation sur la protection des données, Ipsos a nommé un délégué à la protection de la vie privée au niveau du Groupe et des délégués dans chacun de nos pays, ainsi qu'un responsable mondial de la sécurité de l'information.

Par ailleurs, Ipsos met tout en œuvre pour que ses fournisseurs qui traitent des données personnelles soient évalués sur le respect de la protection des données. Ipsos peut réaliser des audits avec la majorité de ses fournisseurs stratégiques, y compris des audits sur site. Ipsos lui-même est régulièrement soumis à des audits par ses clients.

En outre, plusieurs de nos principales entités opérationnelles sont certifiées ISO 27001. Cette norme ISO sous-tend également nos exigences opérationnelles, même lorsqu'il n'existe pas de certification.

5.4.2.4.4.8 Entretenir une relation de confiance avec les partenaires

5.4.2.4.4.8.1 Plan de vigilance

Ipsos adhère aux dispositions issues de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relatives au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Du fait de la nature intellectuelle des prestations qu'il délivre, le Groupe n'est directement que peu exposé aux risques visés par cette réglementation, à savoir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, qui pourraient résulter de ses propres activités.

Le code de conduite ESOMAR précise dès son article 1 le contenu du devoir de vigilance des sociétés intervenant dans le secteur des études et les principaux comportements à adopter. Les personnels d'études doivent veiller à ce que les personnes concernées ne subissent pas de préjudice direct du fait que leurs données personnelles sont utilisées pour la recherche. Ils doivent également porter une attention particulière lorsque la nature de la recherche est sensible ou si les circonstances dans lesquelles les données ont été collectées risquent de contrarier ou perturber la personne concernée. Par ailleurs, ils doivent garder à l'esprit que le succès des études repose sur la confiance du public dans l'intégrité de la recherche et le traitement confidentiel des informations fournies, et doivent donc rester diligents dans le maintien de la distinction entre la recherche et les activités non-liées à la recherche. A cet égard, dans le cas où les personnels d'étude s'engageraient dans des activités promotionnelles ou commerciales dirigées vers les personnes concernées, ils doivent clairement distinguer et séparer ces activités de celles de la recherche. La manière dont sont sécurisées et protégées les données, et notamment la mise en œuvre de la réglementation RGPD est précisée dans le paragraphe ci-dessus.

Ipsos a par ailleurs pris, en 2008, un engagement fort en matière de droits humains et de libertés fondamentales en adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies et adopté un ensemble de mesures de nature à prévenir les autres atteintes aux droits humains et libertés fondamentales pouvant être liées à ses activités.

Enfin, les fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels Ipsos entretient une relation commerciale établie interviennent principalement dans les secteurs informatique ou immobilier ou sont des fournisseurs de panels. Le travail des enfants, le travail forcé, les risques sanitaires ou encore les risques d'atteinte à la nature ne sont pas considérés comme des risques inhérents à leurs activités.

Une faible exposition directe ou indirecte aux risques en question ne signifiant toutefois pas « risque zéro », Ipsos a tenu à s'assurer de la bonne mise en œuvre de cette réglementation, qui s'intègre pleinement dans son engagement plus large en matière de RSE. Sous l'égide du Comité d'audit, Ipsos a ainsi procédé en 2019 et en 2022 à un recensement et à un examen détaillé des risques pouvant exister en la matière.

Cartographie des risques

La dernière enquête sur les risques (*Risk Assessment Survey*) déployée au niveau mondial en 2022, contenait plusieurs questions spécifiques au « devoir de vigilance » ainsi qu'au *reporting* ESG. Elle a permis de s'assurer que toutes les mesures nécessaires permettant de prévenir de tels risques sont bien effectivement en place.

Procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants et des fournisseurs

Ipsos évalue régulièrement la situation de ses filiales au travers :

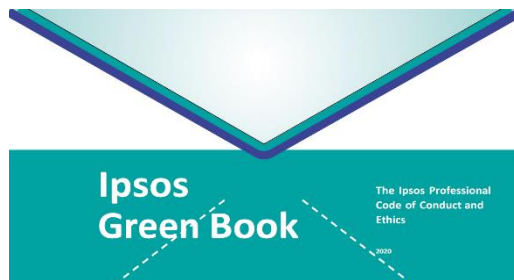
- D'un double dispositif : une enquête triennale sur les risques « *Risk Assessment Survey* » d'une part, et le « *Self Assessment* » demandé aux principaux cadres du Groupe sur une base triennale et déclarative ;
- De son reporting RSE ; et des missions d'audit interne qui sont menées localement.

Les sous-traitants et fournisseurs sont sélectionnés dans le cadre d'une procédure d'achats responsables qui doit être conforme à notre code de conduite.

Il est rappelé à nos équipes de prévoir d'inclure dans les nouveaux contrats avec nos principaux fournisseurs et sous-traitants, des clauses d'engagement à respecter le Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que des clauses d'audit. Ces clauses étant un moyen pour Ipsos de s'assurer que ses co-contractants respectent également les principes édictés par le Pacte Mondial des Nations-Unies. D'autre part, ces clauses autorisent Ipsos à pouvoir, le cas échéant, procéder aux contrôles et vérifications nécessaires, et même à cesser les relations contractuelles en cas de défaillance avérée.

Ipsos a officiellement regroupé l'ensemble de ces engagements dans son Code de Conduite Fournisseur, publié dans notre « *Book of Policies and Procedures* » en 2023.

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves



Au travers notamment de notre Code de conduite et charte éthique, remis à chacun de nos collaborateurs lors de sa prise de fonctions et du *Book of Policies and Procedures (Livre des Politiques et Procédures)*, Ipsos communique à l'ensemble de ses collaborateurs ses valeurs, notamment en matière de respect des droits humains et environnementaux, et les comportements et lignes de conduite à suivre.

Par ailleurs, lors des formations délivrées aux collaborateurs, un accent particulier est mis sur la prévention des risques sociaux, environnementaux et sociétaux auxquels Ipsos pourrait être confronté.

Des communications sont également effectuées auprès des managers locaux pour leur rappeler le périmètre du devoir de vigilance et la nécessité d'assurer le respect de notre plan de vigilance par les équipes locales.

Une formation obligatoire dédiée au Code de conduite est en cours de mise en place en 2024.

Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements (« *Whistle-blowing System* »)

Le Groupe a mis en place en 2013 un système d'alerte externalisé (*Whistle-Blowing System*), géré par un organisme externe indépendant, actuellement EthicsPoint.

Ce dispositif, intégré dans un système de gestion des dossiers, encourage les collaborateurs du Groupe, à signaler de manière anonyme ou non, tout comportement inapproprié qui ne pourrait être déclaré via les procédures internes de reporting traditionnel. Tout comportement ou événement suspect peut ainsi être dénoncé par courrier, par e-mail, par téléphone ou via un accès web sécurisé.

Le système est conçu de façon à organiser la vérification des données collectées sur une base confidentielle afin de permettre à Ipsos de décider des mesures à prendre en vue de résoudre le problème soulevé. Le suivi des dossiers bénéficie d'une gestion cohérente et efficace.

Depuis 2018, ce mécanisme est maintenant accessible aujourd'hui à toute personne – tiers compris - et couvre tous les sujets tels que fraude, pratiques anti-concurrentielles, corruption, atteintes à la confidentialité des données ou à la protection de la vie privée, violation des politiques de l'entreprise, atteintes aux libertés fondamentales, droits humains, environnement.

Au total il y a eu 58 alertes en 2022 et 62 en 2023 réparties de la manière suivante entre alertes internes (par mail) et alertes via EthicsPoint :

Cas répertoriés par canal	FY2022	% 2022	FY2023	% 2023
Rapport interne	37	64 %	30	48 %
Rapport EthicsPoint	21	36 %	32	52 %
Total	58	100 %	62	100 %

Dans les alertes importantes en termes de devoir de vigilance, il y a eu deux cas en 2023 qui nous ont mené à faire des investigations poussées. Ces cas ont pu être clos au cours de l'année.

Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et de leur efficacité

Par le biais de ses programmes et missions d'audit interne et dans son reporting ESG, Ipsos dispose des moyens lui permettant d'assurer un suivi des mesures mises en place et de leur efficacité. Ils n'ont révélé aucune atteinte grave et avérée envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé, la sécurité des personnes ou encore l'environnement.

5.4.2.4.4.8.2 Associer les fournisseurs et sous-traitants d'Ipsos à la démarche sociétale du Groupe

Dans tous les pays dans lesquels il opère, le Groupe veille au respect inconditionnel des droits de l'Homme, et au respect absolu des grands principes défendus par l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

Nous veillons également à ce que personne, au sein de l'organisation, ne se rende complice de violations de ces droits. Ceci s'applique à l'ensemble des collaborateurs mais s'étend également au-delà sur la chaîne de valeur, à nos fournisseurs et sous-traitants.

La stratégie globale d'Ipsos est d'être propriétaire des données collectées ainsi que des plateformes de production, c'est-à-dire un modèle d'exploitation d'intégration vertical. Si nécessaire, Ipsos peut externaliser. Dans ce cas, Ipsos s'assure de disposer d'un contrôle fort sur la qualité de l'information recueillie et produite.

Compte-tenu de la structure décentralisée du Groupe en termes d'achat, il est difficile d'indiquer un pourcentage groupe de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle. Ceci tient principalement au fait que les achats sont gérés de façon décentralisée au niveau des pays.

Toutefois, les instructions données aux services des achats locaux s'inspirent scrupuleusement les principes 1 et 2 du Pacte Mondial des Nations Unies, relatifs au respect des droits de l'Homme et des droits fondamentaux, et Ipsos prend les mesures nécessaires de manière à s'assurer que ses principaux fournisseurs respectent eux-mêmes ces principes, grâce à l'ajout de clauses spécifiques dans nos contrats et par le partage et l'acceptation de notre Code de Conduite Fournisseur.

Conformément au Pacte Mondial des Nations Unies, Ipsos s'assure ainsi autant que possible que ses fournisseurs et ses sous-traitants (le cas échéant) respectent les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ils doivent éviter d'utiliser des équipements fabriqués en violation de ces droits. Par ailleurs, même s'il faut reconnaître que les pratiques locales peuvent être différentes, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent pour le moins les législations locales, nationales et internationales et qu'ils respectent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Toutefois, Ipsos ne peut pas contrôler directement ses fournisseurs et ne peut donc à cet égard que mettre en place des outils de prévention raisonnable.

Les principes qui régissent nos relations avec nos fournisseurs s'appliquent également aux sphères sociale et environnementale : les fournisseurs doivent s'abstenir de toute discrimination dans le recrutement, la rémunération, l'accès à la formation, l'avancement et le licenciement ou le départ à la retraite et doivent tout mettre en œuvre pour respecter et protéger l'environnement. Cet engagement revêt une grande importance pour Ipsos lorsqu'il choisit de travailler avec un fournisseur.

Depuis janvier 2014, nos principaux nouveaux contrats conclus avec des fournisseurs comprennent une clause du Pacte Mondial des Nations Unies lorsque cela s'avère possible. Parmi les dépenses réalisées avec des fournisseurs internationaux en 2023, 91% concernent des fournisseurs internationaux qui adhèrent au Pacte Mondial des Nations Unies (contre 59% en 2022).

5.4.2.4.4.8.3 **Lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent**

Le Code de conduite professionnelle et d'éthique d'Ipsos prévient et sensibilise notamment les collaborateurs sur les risques liés aux pratiques de blanchiment d'argent et plus généralement de fraude parmi lesquels l'évasion fiscale. Une politique d'ensemble de lutte contre la fraude est précisée dans le Guide des Politiques et Procédures Ipsos.

Ipsos détaille dans ces documents d'une part sa politique de prévention d'information et de lutte contre la fraude et, d'autre part, les comportements à adopter par les salariés face à ce type de situations. Ipsos respecte la réglementation relative à la production du CBCR.

Ipsos met ainsi l'accent sur la détection des risques de fraude mais surtout sur la communication et la mise en place d'actions efficaces et rapides pour d'une part éviter les impacts négatifs dus aux situations de fraude et d'autre part prévenir les cas de fraude à l'avenir.

Un mécanisme d'alerte opérationnel depuis 2013 couvre spécifiquement ces questions.

5.4.2.4.4.8.4 **Lutte contre la corruption**

La lutte contre la corruption fait spécifiquement partie des politiques et valeurs fondamentales soutenues par le Groupe, qui y prête une attention particulière en application du Principe 10 du Pacte Mondial des Nations Unies.

Une section spécifique du « *Green Book* » et du Book of Policy rappelle à chaque employé de la société qu'il doit respecter la législation en matière de lutte contre la corruption, les pots-de-vin et toutes autres infractions de ce type et ne tolère aucune violation au regard des lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption, les pots-de-vin et autres infractions de ce type.

Les salariés ne doivent en aucun cas, que ce soit de manière directe ou indirecte, y compris au travers de l'entité Ipsos pour laquelle ils travaillent, offrir, promettre de donner ou donner une quelconque somme d'argent ou autre avantage à toute personne externe afin d'obtenir un avantage indu ou entraîner une action avantageuse. Les paiements jugés illicites incluent tout type d'avantage, y compris espèces, cadeaux, échantillons gratuits, le paiement de frais de déplacement et de représentation non nécessaires ainsi que les paiements dit de « facilitation ». Les pots-de-vin à l'attention de toute personne, société ou gouvernement sont strictement interdits.

Le « *Green Book* » est remis à l'ensemble des nouveaux employés rejoignant le Groupe. Il est intégré dans le programme de formation obligatoire pour chacun d'entre eux. En outre, une formation « *Appropriate Workplace Behaviour* » a été mise en place, couvrant notamment notre dispositif de lancement d'alerte (whistleblowing), qui permet à tout salarié ou partenaire d'Ipsos de signaler à un organisme tiers, EthicsPoint, tout fait de corruption, de fraude ou d'autres manquements aux obligations légales, réglementaires et professionnelles. 688 employés ont suivi cette formation en 2023.

5.4.2.4.4.8.5 **Prévention en matière de fraude et autres domaines**

Tout avantage direct ou indirect octroyé à Ipsos ou aux salariés d'Ipsos (ou les membres de leur famille) par une tierce partie est prohibé car cela pourrait entraîner une certaine dépendance et serait susceptible d'impacter le processus de décision du bénéficiaire dans le cadre de la réalisation de sa mission.

Les exceptions dérogeant à cette règle comptent les petits cadeaux de faible valeur considérés comme d'usage dans le cadre de la pratique commerciale, comme les marques de courtoisie, les cadeaux promotionnels ou les invitations. La valeur de ces avantages doit rester raisonnable et, dans tous les cas, la réglementation locale se doit d'être respectée, comme énoncé dans la partie 1.6 du Book of Policy.

5.4.2.4.4.8.6 **Contrat de travail**

Tous salarié de l'entreprise bénéficie d'un contrat de travail écrit qui stipule, entre autres choses, la société Ipsos qui l'emploie. Les salariés sont bien entendus protégés par la législation en vigueur dans le pays dans lequel ils travaillent. De plus, le personnel a le droit de solliciter le Directeur local Ipsos le plus haut placé dans la hiérarchie s'il n'a pas obtenu satisfaction par les voies hiérarchiques normales.

5.4.2.4.4.8.7 **Formation et développement**

Chaque salarié du Groupe reçoit des formations de l'entreprise portant sur les compétences requises dans le cadre du travail qu'il doit accomplir. La période et la durée consacrée à la formation et au perfectionnement varient en fonction des pratiques existantes dans les différents pays, des niveaux de compétence requis dans le cadre des tâches concernées et de l'expérience de chacun. Dans l'intérêt de nos salariés tout comme dans celui d'Ipsos, nous nous engageons à développer nos talents.

Bien entendu et au-delà du *Green Book*, les comportements à adopter, et ceux à éviter, font l'objet de formations à l'attention des collaborateurs du Groupe et des équipes locales, les responsables pays y étant tout particulièrement sensibilisés.

5.4.2.4.4.8.8 **Anti-concurrence**

Les comportements anti-concurrentiels sont expressément bannis chez Ipsos, s'agissant d'une des politiques et lignes de conduite fondamentales figurant dans le *Green Book* que doit respecter chaque collaborateur.

Soucieux de donner un caractère équitable et éthique à ses pratiques concurrentielles, le Groupe refuse et s'interdit notamment les pratiques suivantes :

- Conclure avec ses concurrents une entente sur les prix ou sur les autres conditions de vente, ou tenter de se répartir les territoires ou les clients ;
- Entreprendre des échanges privés sur n'importe quel aspect d'un accord commercial ;
- Conclure des accords avec les concurrents, les fournisseurs ou les clients de ne pas vendre à un client ou acheter à un fournisseur ;
- Toute pratique anti-concurrentielle.

Sur ces questions également et au-delà du *Green Book*, les collaborateurs du Groupe et équipes locales sont sensibilisés au travers des formations qui leur sont délivrées, lors de leur embauche en particulier.

5.4.2.4.4.8.9 **Respect des textes**

En 2023, le Groupe n'a eu connaissance d'aucune amende ou sanction non financière pour non-respect des lois et des réglementations dont il est fait état ci-dessus.

5.4.2.4.5 L'engagement environnemental d'Ipsos

La stratégie environnementale d'Ipsos

Bien que les activités d'Ipsos n'aient qu'un impact limité sur l'environnement, notre entreprise est engagée depuis des années en faveur de la protection de la planète. Depuis 2012, le Groupe a initié la mesure de ses émissions de gaz à effet de serre et a défini des objectifs de réduction ambitieux.

En 2023, Ipsos s'est engagé auprès du Science Based Targets initiative (SBTi) qui est une organisation issue d'un partenariat entre CDP *Carbon disclosure project*, le Pacte mondial des Nations unies, le WRI *World Resources Institute* et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Le « Science Based Targets initiative » a notamment pour objectif de fournir aux entreprises qui s'engagent, une évaluation et une validation indépendantes de leurs objectifs de réduction d'émissions. Ces objectifs doivent être compatibles avec l'objectif de l'accord de Paris de 1,5°C de réchauffement climatique maximum d'ici 2050 et doivent donc être basés sur la science.

En 2023, Ipsos a soumis au SBTi des objectifs de réduction d'émissions dit de court terme (2030) et de long terme (2050), pour les scopes 1, 2 et 3. Ils sont en cours d'examen et de validation par le SBTi.

Ipsos a été récompensé pour ces efforts par les agences de notation extra-financière :

L'agence EcoVadis a décerné à Ipsos la médaille d'Or, nous plaçant parmi le top 5% d'entreprises évaluées et CDP (*ex-Carbon Disclosure Project*) au niveau « management ». Ipsos est par ailleurs au niveau « advanced » du Pacte mondial.

5.4.2.4.5.1 Mesures et objectifs de gestion des risques environnementaux

5.4.2.4.5.1.1 Limiter les émissions de gaz à effet de serre

La méthode interne utilisée pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre est basée sur la méthodologie du BILAN CARBONE® et les Scopes 1, 2 et 3 sont définis selon les règles du GHG Protocol. Le rapport sur les émissions de gaz à effet de serre d'Ipsos couvre désormais l'ensemble des pays et l'ensemble des émissions relatives au Scope 3 (jusqu'en 2022 le reporting d'Ipsos se concentrerait sur les Scopes 1, 2 et les émissions dues aux déplacements professionnels des employés incluses dans le Scope 3).

En effet, dans le cadre du processus d'engagement au SBTi initié en 2022, le Groupe a réalisé un travail visant à mesurer l'exhaustivité des émissions du scope 3, en y ajoutant les postes suivants :

- Les achats de biens et services
 - Les biens immobilisés (bureaux, véhicules et équipements IT)
 - Les déplacements professionnels des enquêteurs qui ne sont pas pour la plupart des salariés d'Ipsos mais qui participent à la conduite d'études
 - Les déplacements des employés d'Ipsos entre leur domicile et leur lieu de travail.
- Scope 1 : Ce sont les émissions qui sont directement la conséquence des activités contrôlées par l'entreprise, c'est-à-dire provenant des sources détenues ou contrôlées par Ipsos (consommation en gaz naturel et fuite de fluides réfrigérants notamment) ;
 - Scope 2 : Il regroupe les émissions indirectes de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit. Par exemple, la consommation d'électricité pour l'alimentation des usines dans le cadre de la fabrication d'un produit constitue une émission indirecte dans la mesure où la production de cette électricité génère des émissions de gaz à effet de serre alors que la consommation électrique en tant

que telle ne produit pas d'émissions. Toutes ces émissions liées à la consommation d'énergie secondaire sont comptabilisées dans le Scope 2.

- Scope 3 : Il regroupe toutes les autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...). On les appelle « les autres émissions indirectes ».

Les émissions mesurées par Ipsos sur les Scopes 1,2 et 3 s'élèvent à 155 204 tonnes de CO2e en 2023 pour l'ensemble des marchés contre 157 861 tonnes de CO2 en 2022. Cela représente une diminution de -1,7%. Cette diminution est principalement liée à la diminution des surfaces de bureaux nouvellement loués (inclus dans le scope 3) en 2023 par rapport à 2022.

Le scope 2 selon la méthode *market-based* représente 7 197 tonnes de CO2e en 2023 pour l'ensemble des marchés et est inclus dans la montant global des émissions mesurées. Le scope 2 selon la méthode *location-based* représente 8 697 tonnes de CO2 en 2023 pour l'ensemble des marchés.

Les émissions relatives au scope 3 comprennent des émissions en lien avec les achats effectués auprès de fournisseurs. A ce jour, ces émissions sont calculées à partir de facteurs d'émission provenant de l'ADEME. A l'avenir, la mesure de ces émissions pourra être affinée par l'utilisation de facteurs d'émission davantage différenciés par pays et nature de dépense ou par la collecte de données d'émissions directement auprès de ces fournisseurs.

Par ailleurs, du fait de l'activité d'Ipsos, les émissions de gaz à effet de serre indirectes mesurées dans le scope 3 n'incluent pas d'émissions indirectes liées à du transport amont et aval.

Scopes 1, 2 et 3 par source (%) :

SOURCE DES EMISSIONS	2023	2022*
Total des émissions Scope 1	3,4%	4,3%
Total des émissions Scope 2	4,6%	4,4%
Total des émissions Scope 3	92,0%	91,3%
Total Scopes 1, 2 et 3	100,0%	100,0%

*Dans le cadre du processus de soumission des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe auprès du SBTi, les scopes 1 et 2 ont été marginalement réévalués en intégrant au scope 1 les émissions liées aux déplacements domicile- lieu de travail des employés réalisés par des voitures de fonction et en intégrant au scope 3 les émissions relatives à la consommation d'électricité achetée issue d'énergie renouvelable (précédemment comptabilisée dans le scope 2).

Les émissions mesurées par Ipsos sur les Scopes 1, 2 et les émissions dues aux déplacements professionnels des employés s'élèvent à 21 008 tonnes de CO2 en 2023 pour l'ensemble des marchés (18 506 tonnes de CO2 pour les 35 principaux marchés) contre 22 833 tonnes de CO2 an en 2022 pour l'ensemble des marchés (20 103 tonnes de CO2 par an

en 2022 pour les 35 principaux marchés). Cela représente une diminution de 8,0% du scope 1, 2 et des émissions dues aux déplacements professionnels des employés issues du scope 3 sur l'ensemble des marchés. Cette diminution est principalement liée à la diminution des émissions du scope 1 en lien avec la réduction des déplacements professionnels réalisés en voitures.

Scopes 1, 2 et émissions de gaz à effet de serre des déplacements professionnels des employés par source (%) sur l'ensemble des marchés :

SOURCE DES EMISSIONS	2023	2022***
Total des émissions Scope 1*	23,0%	27,9%
Total des émissions Scope 2	34,3%	30,7%
Scope 3 – Déplacements professionnels des employés**	42,7%	41,4%
Total Scopes 1, 2 et déplacements professionnels des employés	100,0%	100,0%

*Hors émissions liées aux déplacements domicile- lieu de travail réalisés par des voitures de fonction qui ont été réintégrées dans la détermination du scope 1 dans le cadre de la réévaluation de l'empreinte carbone du Groupe pour le processus de soumission des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Hors émissions liées aux déplacements domicile-lieu de travail réalisés ponctuellement en taxi en Chine ayant fait l'objet d'une estimation.

***Données 2022 retraitées d'un reclassement du scope 2 vers le scope 3 des émissions relatives aux consommations d'électricité issue d'énergie renouvelable. Retraitement décidé dans le cadre de la réévaluation de l'empreinte carbone du Groupe pour le processus de soumission des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre auprès du SBTi.

5.4.2.4.5.1.2 Politique de déplacements professionnels des employés

Les déplacements professionnels (terrestres ou aériens) réalisés par les employés d'Ipsos, représentent une part significative des émissions de gaz à effet de serre de la société.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour Ipsos, dont l'activité et la présence mondiale entraînent nécessairement des déplacements.

L'ensemble de nos pays applique une nouvelle politique Groupe de déplacements, définie à l'été 2023, destinée en particulier à réduire notre empreinte environnementale. Les trois-quarts de nos pays l'ont complétée par une politique locale.

La majorité des entités d'Ipsos sollicitent des agences spécialisées pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces politiques.

La mise en place d'un système central de réservation pour l'ensemble des déplacements professionnels a permis à Ipsos une meilleure maîtrise de ceux-ci, ainsi que de réduire fortement le nombre et le coût des déplacements, indicateur qui fait l'objet d'un suivi pays par pays.

5.4.2.4.5.1.3 Véhicules de société

En novembre 2022, Ipsos a arrêté une nouvelle politique relative aux véhicules de société, visant à réduire significativement le nombre de véhicules d'ici 2025 et à privilégier les véhicules hybrides et électriques.

5.4.2.4.5.1.4 Limiter les consommations

L'essentiel de la consommation d'énergie d'Ipsos provient de l'électricité consommée dans les bâtiments (éclairage, chauffage, climatisation et systèmes informatiques) pour son activité de services aux entreprises.

Consommations en électricité :

En 2023, la consommation totale en énergie électrique pour l'ensemble des marchés était de 19 136 MWh (16 580 MWh pour les 35 principaux marchés), soit une diminution de 0,1% par rapport aux 19 146 MWh (16 655 MWh pour les 35 principaux marchés), consommés en 2022. La part de la consommation d'électricité issue d'énergies renouvelables représente 3 707 MWh en 2023, soit 19,4% de la consommation électrique totale d'Ipsos dans le monde pour l'ensemble des pays. La part de la consommation d'électricité issue d'énergies renouvelables représente 20,4% de la consommation totale électrique pour les 35 principaux marchés. Cette part est donc en augmentation par rapport à 2022 (environ 19,5%).

5.4.2.4.5.1.5 Promouvoir l'économie circulaire et limiter la consommation d'eau

Optimiser notre gestion des déchets et du recyclage

Le déchet principal produit par Ipsos est le papier. Au niveau international, nous souhaitons réaliser d'importants progrès en matière de recyclage de ce dernier et en réduire notre consommation.

En 2023, les résultats du rapport sur les émissions de gaz à effet de serre montrent que, pour tous les pays sondés, le volume recyclé atteint 83,7% des déchets de papier pour l'ensemble des marchés et 97,7% pour les 35 principaux marchés (contre 79,9% en 2022 pour l'ensemble des marchés et 92,9% en 2022 pour les 35 principaux marchés). Notre objectif d'atteindre un taux de 90% de papier recyclé dans la catégorie du papier recyclable pour 2023 est atteint.

Par ailleurs, la quantité de papier achetée en 2023 pour nos 35 principaux marchés représente 174 tonnes, soit 9,98 kg par salarié et 224 tonnes pour le total du Groupe, soit 11,35 kg par salarié.

La consommation d'eau

Compte-tenu de la nature des activités d'Ipsos, la consommation d'eau correspond uniquement à l'usage courant dans les bureaux. Toutefois, nous nous attachons à sensibiliser les employés à cet aspect pour promouvoir des comportements responsables et économes (publication d'un livret d'écogestes « *Ipsos for the planet: what you can do every day* »). La consommation d'eau en 2023 s'élève à 115 277 m³ pour l'ensemble des marchés et 85 653 m³ pour les 35 principaux marchés contre 103 481 m³ pour l'ensemble des marchés 72 092 m³ pour les 35 principaux marchés en 2022, soit une hausse de 11,4% pour l'ensemble des marchés qui s'explique par la levée des mesures de confinement due à la pandémie de Covid-19 et le retour des employés dans les bureaux du Groupe en lien avec la diminution du télétravail.

Les enjeux environnementaux liés à l'IT

La Direction des Systèmes d'Information d'Ipsos (Ipsos Tech) soutient la stratégie globale de développement durable de l'entreprise et la réduction de son empreinte environnementale. Ipsos Tech accélère l'acquisition des connaissances et compétences techniques nécessaires

pour mettre en place un plan complet de réduction des émissions de carbone liées à la fonction informatique. Des progrès significatifs ont été réalisés en 2023 grâce à une série d'initiatives qui ont un impact sur les émissions générées par les activités d'Ipsos Tech ainsi que sur la chaîne d'approvisionnement technologique (émissions en scope 3) :

- Mise en œuvre d'une stratégie de modernisation technologique, remplaçant les équipements obsolètes par du matériel provenant de fabricants respectueux de l'environnement. Cette stratégie inclut notamment le recyclage et l'élimination sécurisée des équipements et composants en fin de vie.
- Transfert des infrastructures de serveurs et de stockage de données sur site vers des services gérés par des hébergeurs, en utilisant des critères de meilleures pratiques ESG pour la sélection des partenaires. Ce transfert permet de réduire ou d'éliminer les salles informatiques « sur site » et permet à Ipsos de réaliser des économies de coûts et d'énergie.
- La communication sur les « EcoGestes » où Ipsos Tech encourage une culture informatique plus verte au sein de ses équipes en se conformant à sa responsabilité environnementale.

Achats responsables

De manière générale, les critères ESG font désormais partie de la sélection des fournisseurs de technologie d'Ipsos Tech dans le cadre des processus d'appel d'offres :

- Obligation de fournir le rapport annuel sur les émissions de carbone et l'impact climatique et environnemental,
- Adhésion aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (« United Nations Global Compact »)
- Examen des plans de progrès des fournisseurs en matière environnementale, y compris la minimisation des déchets, l'application des principes de l'économie circulaire et l'utilisation de ressources de manière plus durable et plus efficace.

Équipement utilisateur

Réduire l'impact environnemental de nos activités utilisateurs et promouvoir une utilisation durable des ressources

Ipsos Tech a poursuivi la modernisation de son infrastructure technique en éliminant les systèmes informatiques et le matériel obsolètes. Lorsqu'applicable, Ipsos a également retenu des solutions plus efficaces avec des certifications de performance environnementale et des écolabels, des systèmes et services partagés et un modèle de paiement à la consommation aligné aux besoins.

Ipsos favorise la collaboration virtuelle et des méthodes de travail plus intelligentes, la visioconférence étant la technique de réunion recommandée. Tous les nouveaux employés en informatique reçoivent de manière électronique un pack d'intégration - le « Global IT Services starter Pack », où la durabilité informatique est un élément clé (y compris la gestion des déchets électroniques), ainsi que les écogestes.

L'optimisation de l'utilisation des équipements fait partie intégrante de la stratégie d'Ipsos Tech et le matériel est réaffecté, lorsque cela est possible. La réparation du matériel (qui fait partie du contrat d'approvisionnement mondial d'Ipsos en matière de postes utilisateurs), le stockage et l'expédition, via des prestataires logistiques internationaux, de matériels réutilisables sur

d'autres sites Ipsos en lieu et place de nouveaux achats, l'utilisation de fournisseurs pour le recyclage du matériel obsolète font partie des actions concrètes mises en place par Ipsos Tech dans le cadre la politique ESG du Groupe.

Stockage et hébergement des données

Gestion des données

Ipsos Tech s'attache à éliminer les données non nécessaires ou de peu de valeur. Pour celles que le Groupe souhaite conserver, les données sont stockées sur des supports performants, adaptés et ayant une consommation d'énergie minimale. Les anciens systèmes de sauvegarde ont été remplacés par des solutions plus économes en énergie dans plusieurs pays, et cette démarche va se poursuivre dans le futur.

Migration vers « Cloud » - Compréhension et promotion d'un cloud propre

Ipsos Tech considère que la migration des actifs vers le cloud est synonyme d'avantages environnementaux. En effet, les services cloud produisent moins d'émissions de carbone (par exemple en partageant les ressources entre plusieurs clients) et ont une meilleure efficacité énergétique que sur site. Fort de ce constat, Ipsos a mis en place des groupes de sécurité et de connectivité standardisés pour le cloud. Les équipes d'Ipsos examinent les indices d'efficacité énergétique (PUE) et d'efficacité de la consommation d'eau (WUE) de ses partenaires cloud. Ipsos tient également compte des caractéristiques des émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie dans le choix de l'emplacement géographique des services cloud lorsque cela est possible.

En 2023, Ipsos a poursuivi la migration de pays supplémentaires vers des hébergements entièrement géré par des tiers et a étendu ses plateformes technologiques dans le cloud public, grâce à des partenariats avec certains des plus grands fournisseurs mondiaux de cloud à « grande échelle », tels que Google Cloud Platform, Amazon Web Services ou encore Microsoft Azure, etc.

Ainsi, le parc de serveurs internes et l'empreinte carbone liée ont été réduits et des efforts se poursuivront en 2024 à travers la consolidation de ces services auprès d'un nombre réduit de prestataires externes.

Défis autour du développement durable

De nombreux défis attendent Ipsos Tech dans sa contribution à la stratégie ESG du Groupe, notamment l'intégration dans la réflexion initiale d'une informatique durable et propre dans tous les projets de déménagement ou de réaménagement de locaux (postes de travail « verts », consommation énergétique du réseau local, existence potentielle d'une salle informatique, ...etc).

Ipsos continuera également de collaborer avec des fournisseurs et partenaires technologiques « éco-responsables » pour identifier les meilleures pratiques, mesurer les émissions générées par les produits ou services consommés et mettre en œuvre des solutions innovantes qui contribueront à réduire la consommation d'énergie et à limiter les émissions. Ipsos Tech suit attentivement l'évolution de l'industrie informatique en matière d'ESG et a définitivement introduit dans son ADN les principes essentiels de l'ESG afin de créer une informatique plus responsable et minimiser son impact sur l'environnement.

Biodiversité, appropriation des terres et lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire

Les activités d'Ipsos sont par nature peu polluantes. Il n'en demeure pas moins que l'entreprise et ses collaborateurs ont engagé des initiatives visant à contribuer au niveau local à la

préservation de la biodiversité.

Ipsos en France a installé des ruches sur le toit de son siège social afin de participer à la préservation des abeilles. En 2023, le Groupe a poursuivi l'exploitation de ces ruches, ainsi que du potager installé initialement en 2019.

Lutte contre gaspillage alimentaire

Notre activité ne génère pas directement de déchets alimentaires.

Néanmoins nos collaborateurs adoptent des comportements responsables à cet égard. Ainsi, les plats non consommés lors des buffets sont mis à la disposition des salariés dans les espace-cuisines collectifs. Par ailleurs, nous sélectionnons des prestataires de restauration collective engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Lutte contre la précarité alimentaire

Du fait de son activité, Ipsos n'a pas d'impact direct sur les politiques de lutttes contre la précarité alimentaire.

Appropriation des terres & provisions pour les risques environnementaux

En tant que société de services, Ipsos n'est pas concerné par la problématique d'appropriation des terres. Le Groupe ne constitue pas de provisions pour les risques environnementaux du fait de la nature de ses activités.

5.4.2.4.5.1.6 Taxonomie verte

Ipsos dans le cadre réglementaire de la Taxonomie verte européenne

Ipsos soutient les travaux de la Commission européenne visant à définir un ensemble de critères techniques pour aider les acteurs publics et privés à identifier les activités et secteurs économiques contribuant directement à l'atteinte des objectifs environnementaux européens.

Conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE), Ipsos est amené à publier la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissement et d'exploitation provenant de produits ou de services associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental. Ce système de classification, appelé Taxonomie européenne des activités durables ou « Taxonomie verte », établit une liste d'activités économiques considérées durables sur le plan environnemental sur la base de critères scientifiques, ambitieux et transparents, en ligne avec les objectifs environnementaux de l'UE, incluant l'objectif de neutralité carbone et les Accords de Paris.

Les activités éligibles aux objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont identifiées dans l'acte délégué « Climat » (pour les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique) paru en avril 2021 et l'acte délégué relatif aux autres objectifs environnementaux adopté en juin 2023. Ces activités sont reconnues comme étant éligibles lorsqu'elles contribuent substantiellement aux objectifs environnementaux de la taxonomie européenne.

Les activités éligibles sont également considérées alignées et donc durables lorsqu'elles répondent aux conditions suivantes :

- Sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale)
- Ne causent de préjudice important à aucun des autres 5 objectifs environnementaux de la taxonomie (analyse DNSH - *Do Not Significant Harm*)

- Sont exercées dans le respect des principes directeurs de l'OCDE, l'ONU et l'OIT relatifs aux droits de l'Homme (analyse des garanties minimales sociales)

Au titre de l'exercice 2023, Ipsos est soumis à l'obligation de déclarer :

- La part éligible de son chiffre d'affaires et de ses dépenses d'investissement et d'exploitation au regard des 6 objectifs environnementaux détaillés dans les actes délégués de la taxonomie ;
- La part alignée de son chiffre d'affaires et de ses dépenses d'investissement et d'exploitation pour les deux objectifs « climat » uniquement.

Analyse d'éligibilité et d'alignement des activités d'Ipsos aux objectifs de la Taxonomie Verte Européenne

Part des activités générant du chiffre d'affaires de 2023 éligibles aux objectifs environnementaux de la taxonomie européenne

L'analyse d'éligibilité des activités d'Ipsos aux objectifs environnementaux de la taxonomie européenne a été menée au travers d'une approche méthodologique comprenant :

- Une analyse sur la base de la Nomenclature statistique des Activités Economiques dans la Communauté Européenne ;
- Une analyse détaillée des activités du Groupe Ipsos sur la base du modèle d'affaires.

Analyse sur la base de la Nomenclature statistique des Activités Economiques dans la Communauté Européenne

L'activité d'Ipsos correspond au code NACE 73.2 « *Market Research and Public Opinion Pooling* » issu de la Nomenclature statistique des Activités Economiques dans la Communauté Européenne. Cette activité n'est pas incluse dans les annexes respectives des deux actes délégués (acte délégué « Climat » et autre acte délégué relatif aux quatre autres objectifs environnementaux) définissant les critères d'examen technique.

Par conséquent, une première analyse de l'activité d'Ipsos au regard de la Nomenclature statistique des Activités Economiques dans la Communauté Européenne pourrait conduire à la conclusion d'une non-éligibilité des activités d'Ipsos à la Taxonomie Verte Européenne.

Une analyse plus approfondie des différentes étapes de la chaîne de production de l'information présentées dans le modèle d'affaires d'Ipsos a été réalisée pour s'assurer que certaines activités ou investissements ne seraient pas dans le champ de la Taxonomie verte européenne.

Analyse détaillée des activités du Groupe Ipsos sur la base du modèle d'affaires.

Ipsos, une entreprise présente sur toute la chaîne de production de l'information

Ipsos couvre l'intégralité de la chaîne de production et d'analyse de l'information ; de la collecte de la donnée brute, à l'activation chez le client. Ipsos se démarque par sa volonté d'innover sur toute cette chaîne et à chacune de ses étapes :

Collecte de la donnée

L'étape de collecte de la donnée qui consiste à interroger les consommateurs, les citoyens, les patients, les clients... de façon active – en posant des questions ou passive – en observant les comportements - n'est pas éligible au regard de la taxonomie verte car elle ne contribue pas directement à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne.

Dans notre processus de production, l'ensemble des coûts de collectes sont principalement des coûts directs et variables comptabilisés dans notre marge opérationnelle dans le poste coûts directs – entre le chiffre d'affaires et la marge brute du Groupe Ipsos.

Traitement, intégration et analyse de la donnée

Pour Ipsos l'ensemble de ces étapes peut nécessiter le stockage de données collectées. C'est une étape nécessaire dans notre processus de production. Cette activité de stockage de données est *outsourcée* à des fournisseurs de *hosting* (hébergement) définis et contrôlés. L'utilisation de ces ressources de stockage est assurée au moyen de contrats de *hosting* dont les charges afférentes passent dans les charges générales d'exploitation du compte de résultat d'Ipsos (A noter qu'il n'y a pas d'actif corporel externe associé à ce *hosting*). Ces coûts de *hosting* ne sont pas concernés par la définition des dépenses d'exploitation (OPEX) au sens de la Taxonomie (cf. ci-dessous).

Par ailleurs, il convient de souligner que cette étape de stockage de la donnée ne peut être « détournée » dans notre chiffre d'affaires car Ipsos vend une prestation globale au client, prestation qui doit l'aider dans sa prise de décision. L'ensemble de cette prestation, ainsi que la façon dont elle est facturée ne donne pas lieu à éclatement de cette facturation entre différentes parties et différents types de coûts (qu'il s'agisse des coûts de collecte, de traitement, de stockage, d'analyse...).

Livraison, présentation et activation de l'information

La livraison de l'information sous une forme pertinente et exploitable par le client est l'une des principales étapes du métier des études. De l'efficacité de la communication des résultats d'une étude dépend son activation chez les clients d'Ipsos. Pour permettre à ces derniers de prendre des décisions éclairées, les équipes sont formées pour leur présenter des résultats d'études de la manière la plus claire possible.

Toutes les étapes citées ci-dessus sont nécessaires à l'élaboration de la prestation Ipsos et nécessitent les travaux de nos chercheurs.

Chaque étape nécessite l'intervention de nos équipes de chercheurs, et ce d'autant plus que la majorité de nos études sont des études ad hoc, adaptées spécifiquement à une problématique du client. Nos équipes constituent donc notre principale richesse et notre principal poste de coût. Les frais de personnel de nos équipes apparaissent sur une ligne à part de notre compte de résultat.

En conclusion l'ensemble de ces services assurés par nos équipes n'est pas éligible au sens de la taxonomie car ils ne contribuent pas directement à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne.

Compte tenu des analyses détaillées réalisées et décrites ci-dessus, le Groupe considère par conséquent que la part du chiffre d'affaires lié à des activités éligibles à l'ensemble des objectifs de la Taxonomie verte Européenne est égale à 0% en 2023. De ce fait, la part des activités alignées aux objectifs « Climat » est de 0%.

Tableau des indicateurs Taxonomie en lien avec l'éligibilité et l'alignement des activités générant du chiffre d'affaires en 2023 :

en millions d'euros	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires (B) en millions d'euros	Part du chiffre d'affaires (B) %	Critère de contribution substantielle										Critère d'absence de préjudice important (DOH/Does Not Significantly Harm?)										Part du chiffre d'affaires alignés sur la Taxonomie (A.1,1) ou éligible à la Taxonomie (A.2) selon le 3.10	Catégorie (code de habitude) (20)	Catégorie transitionnelle (20)																	
				Adaptation au changement climatique (3)		Adaptation aux ressources marines (4)		Pollution (5)		Emission de gaz à effet de serre (6)		Biodiversité et écosystèmes (7)		Pollution chimique (8)		Emission de gaz à effet de serre (9)		Biodiversité et écosystèmes (10)		Pollution chimique (11)		Emission de gaz à effet de serre (12)																					
				Q	N	N	EL	Q	N	N	EL	Q	N	N	EL	Q	N	N	EL	Q	N	N	EL				Q	N	N	EL	Q	N	N	EL									
A. Activités éligibles à la Taxonomie																																											
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																																											
Nom				0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%	
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)				0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%					
dont habitations				0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%					
des transactions				0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%					
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																																											
Nom				0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%					
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)				0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%					
A. Chiffres d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie (A.1 + A.2)				0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%					
B. Activités non éligibles à la Taxonomie																																											
Nom				0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%		0		0%					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie				2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%					
Total (A + B)				2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%		2 387,8		100,0%					

Part du chiffre d'affaires / chiffre d'affaires total		
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Eligible à la Taxonomie par
CCM	0%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

CCM : Atténuation du changement climatique
CCA : Adaptation au changement climatique
WTR : Ressources aquatiques et marines
CE : Economie circulaire
PPC : Prévention et réduction de la pollution
BIO : Biodiversité et Ecosystèmes

Part des dépenses d'investissements (CAPEX) de 2023 éligibles aux critères des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne

Le Groupe Ipsos n'a pas d'activité éligible générant du chiffre d'affaires, et procède par conséquent à une analyse de ses CAPEX permettant de déterminer la part des CAPEX qui contribuent individuellement à une ou plusieurs des activités de la Taxonomie telles qu'elles sont décrites dans les annexes respectives des deux actes délégués (acte délégué « Climat » et autre acte délégué relatif aux quatre autres objectifs environnementaux). Pour déterminer les CAPEX individuellement éligibles à la Taxonomie verte, le Groupe Ipsos a donc confronté la nature des différents actifs courants détenus par le Groupe avec la liste des activités éligibles à la Taxonomie verte telles qu'elles sont décrites dans les annexes respectives des deux actes délégués (acte délégué « Climat » et autre acte délégué relatif aux quatre autres objectifs environnementaux)

Après analyse, le Groupe considère que certaines dépenses d'investissements sont en lien avec des activités éligibles incluses dans l'acte délégué « climat » en lien avec l'objectif d'atténuation au changement climatique. Ces dépenses sont constituées de matériels de transport (activité 6.5 de l'acte délégué « climat ») pour 2,9 millions d'euros et de bâtiments (activité 7.7 de l'acte délégué « climat ») pour 36,3 millions d'euros (essentiellement des droits d'utilisation au sens d'IFRS 16) en 2023. Aucun investissement en lien avec des activités éligibles au titre des 5 autres objectifs n'a été identifié.

Le montant des dépenses d'investissement considérées comme éligibles à l'objectif d'atténuation au changement climatique est donc de 39,2 millions d'euros, soit 39,3% des dépenses d'investissement retenues pour la Taxonomie au titre de l'exercice 2023.

Part des dépenses d'investissements (CAPEX) de 2023 alignées aux critères des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne

Analyse des critères d'examen technique

Les CAPEX 2023 liés aux bâtiments représentent 36.3 millions d'euros à fin décembre 2023. Sur ce montant global **36,2 millions d'euros de CAPEX 2023** ont été analysés dans le cadre de l'analyse d'alignement au regard des critères d'examen techniques, soit 99.6%.

Le critère technique retenu par le Groupe est la pratique de place suivante basée sur le dernier rapport de l'OID – l'observatoire de l'immobilier durable :

- Si la consommation annuelle en énergie primaire d'un bureau ayant fait l'objet d'un CAPEX en 2023 est inférieure à 156 Kwh / m² alors le bureau remplit le critère d'examen technique et l'actif peut faire l'objet des analyses complémentaires relatives à l'alignement (analyse DNSH et analyse des garanties minimales sociales)
- Si la consommation annuelle en énergie primaire d'un bureau ayant fait l'objet d'un CAPEX en 2023 est supérieure à 156 Kwh / m² alors le bureau ne remplit pas le critère d'examen technique et ne peut donc pas être considéré comme aligné ou durable.

Les données relatives à la consommation d'énergie ont été fournies par le management local de chacun des pays concernés par des CAPEX 2023 relatifs à des bâtiments. Les données de consommation en énergie fournies concernent des consommations d'énergie finale auxquelles nous avons appliqué un coefficient de 2.3x afin d'obtenir des consommations en énergie primaire.

Les données relatives aux surfaces en m² ont été récupérées dans notre outil de base de données liés aux contrats de location (bureaux et véhicules) utilisée pour documenter les données contractuelles et calculer les impacts IFRS 16 depuis la mise en place de la norme au 1^{er} janvier 2019.

Sur les **36,2 millions d'euros de CAPEX 2023 liés aux bâtiments analysés, 21,9 millions d'euros remplissent le critère d'examen techniques**. Ces CAPEX représentent 22,0% des dépenses d'investissement totales de 2023 dont le montant est de 99,7 millions d'euros.

Analyse DNSH et des garanties minimales sociales

En l'absence de cartographies des risques climatiques pour chacun des actifs sous-jacents à ces dépenses nous ne sommes pas à ce jour en mesure de démontrer que ces dépenses d'investissement ne causent pas de préjudice important au DNSH relatif à l'objectif d'adaptation au changement climatique. En conséquence, nous déclarons que la part des dépenses d'investissement 2023 alignées aux objectifs d'atténuation liés au changement climatique est de 0%.

CAPEX individuellement éligibles liés aux véhicules :

Analyse des critères d'examen technique

Les CAPEX 2023 liés aux véhicules représentent 2,9 millions d'euros à fin décembre 2023 dont 2,5 millions d'euros liés à des contrats de location et 0,4 millions d'euros de véhicules détenus en propre.

Le Groupe a retenu le critère d'examen technique tel qu'il est détaillé dans l'acte délégué « climat » au titre de l'objectif taxonomie d'atténuation du changement climatique :

- Si un véhicule présente un niveau d'émission inférieure à 50 grammes de CO2 par Kilomètre alors il remplit le critère d'examen technique et le véhicule fait l'objet des analyses complémentaires relatives à l'alignement : analyse DNSH et analyse des garanties minimales sociales (voir ci-après)
- Si un véhicule présente un niveau d'émission supérieure à 50 grammes de CO2 par Kilomètre alors le véhicule ne remplit pas le critère d'examen technique et ne peut donc pas être considéré comme aligné ou durable.

Les données relatives aux émissions de CO2 (en gramme par kilomètre) ont été fournies par le management local de chacun des pays concernés par des CAPEX relatifs à des véhicules en 2023.

Voici les conclusions des analyses menées par le Groupe :

- Part des véhicules remplissant les critères d'examen technique : 1,4 millions d'euros (tous en location) soit 46,8%
- Part des véhicules ne remplissant pas les critères d'examen technique : 1,5 millions d'euros (dont 1,1 millions d'euros en location et 0,4 millions d'euros détenus en propre) soit 53,2%.

Analyse DNSH

Les véhicules qui remplissent la condition des critères d'examen technique et qui concernent des pays de l'Union européenne sont considérés comme étant alignés car les véhicules, mis sur le marché Européen répondent au critère DNSH.

Pour les véhicules qui remplissent la condition des critères d'examen technique mais ne concernent pas un pays de l'Union européenne, l'analyse DNSH dépend alors de l'origine du constructeur automobile : Si le constructeur de véhicule est issu de l'Union européenne, alors l'analyse DNSH est favorable pour les CAPEX associés. A l'inverse, si le constructeur de véhicule n'est pas issu de l'union européenne, alors l'analyse DNSH n'est pas favorable.

Parmi les 62 véhicules remplissant la condition des critères d'examen technique 61 concernent des pays de l'Union européenne et / ou un constructeur dont l'origine est de l'Union européenne, soit 99,7% en valeur de CAPEX.

Garanties minimales sociales

- Droits de l'homme : le Groupe IPSOS a déployé une démarche de vigilance globale couvrant ses risques en matière de droits humains sur l'ensemble de la chaîne de valeur (cf. §. 5.4.2.4.4.8.1).
- Lutte contre la corruption : le Groupe IPSOS est soumis à la loi SAPIN II et a déployé les dispositifs attendus dans le cadre de ce dispositif (cf. §.5.4.2.4.4.8.4).
- Fiscalité : le Groupe IPSOS s'attache à respecter les réglementations applicables dans tous les pays où il est implanté et met en œuvre une politique de transparence conformes aux recommandations BEPS de l'OCDE (cf. §.5.4.2.4.4.8.3).
- Droit de la concurrence : le Groupe IPSOS respecte, dans son périmètre d'activité, les législations en vigueur dans le cadre du droit de la concurrence (cf. §.5.4.2.4.4.8.8).

Tableau des indicateurs Taxonomie en lien avec l'éligibilité et l'alignement des dépenses d'investissements 2023 :

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	CAPEX (3) en millions d'euros	Part des CAPEX (4) %	Critère de contribution substantielle										Critère d'absence de préjudice important										Part des CAPEX alignés sur la taxonomie (A.1) ou éligibles à la taxonomie (A.2) article 14 (18) %	Catégorie (article 18) "activité habilitée" (19) H	Catégorie (article 18) "activité non habilitée" (20) T							
				Atteinte de contribution substantielle		Adaptation au changement climatique (6)		Ressources aquatiques et marines (7)		Economie circulaire (8)		Pollution (9)		Biodiversité et écosystèmes (10)		Atteinte de contribution substantielle		Adaptation au changement climatique (6)		Ressources aquatiques et marines (7)		Pollution (9)					Biodiversité et écosystèmes (10)						
				Q	N	N/E	Q	N	N/E	Q	N	N/E	Q	N	N/E	Q	N	N/E	Q	N	N/E	Q	N				N/E	Q	N	N/E			
A. Activités éligibles à la Taxonomie																																	
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (éligibles sur la Taxonomie)																																	
6.5 Transports par mer, voitures particulières et véhicules utilitaires légers				CCM6.5	(1.4)	1.36%																									14%	na	na
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie) (A.1)				(1.4)	1.36%																									0			
dont habitations				0	0.00%																									0			
dont bureaux				0	0.00%																									0			
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés sur la Taxonomie)																																	
6.5 Transports par mer, voitures particulières et véhicules utilitaires légers				CCM6.5	(1.5)	1.50%																											
7.7 Acquisition et propriété d'immobilier				CCM7.7	(36.3)	36.44%																											
CAPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés sur la Taxonomie) (A.2)				(37.8)	37.99%																												
A. CAPEX des activités éligibles à la Taxonomie (A.1 + A.2)				(39.2)	39.34%																												
B. Activités non éligibles à la Taxonomie																																	
CAPEX non-éligibles à la Taxonomie				(60.5)	60.7%																												
Total (A + B)				(99.7)	100.0%																												

	Part des CAPEX / Total des CAPEX	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la Taxonomie par objectif
CCM	1.4%	39.3%
CCA	0.0%	0.0%
WTR	0.0%	0.0%
CE	0.0%	0.0%
PPC	0.0%	0.0%
BIO	0.0%	0.0%

CCM : Atténuation du changement climatique
 CCA : Adaptation au changement climatique
 WTR : Ressources aquatiques et marines
 CE : Economie circulaire
 PPC : Prévention et réduction de la pollution
 BIO : Biodiversité et Ecosystèmes

Part des dépenses d'exploitations (OPEX) de 2023 éligibles aux objectifs environnementaux de la taxonomie européenne

Les OPEX se rattachent aux activités identifiées :

- Soit des Opex rattachées aux activités économiques générant du CA ; ce qui n'est pas le cas pour le Groupe Ipsos ;
- Soit aux Capex individuellement éligibles (voir ci-dessus).

Les dépenses d'exploitation à retenir dans le cadre de la Taxonomie sont définies selon une liste restrictive qui comprend les coûts directs non capitalisés suivants :

- Frais de recherche et développement
- Frais de rénovation de bâtiments
- Contrats de locations à court terme
- Frais de maintenance / entretien de réparation
- Toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par le Groupe ou par le tiers auprès de qui ces activités sont externalisées, qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.

Une analyse complète de ces dépenses d'exploitation (coûts directs – *Direct costs* et charges générales d'exploitation également appelées GENEX) encourus sur l'exercice 2023 a été réalisée en confrontant ces dépenses d'exploitation à la définition des coûts entrant dans le cadre des OPEX au sens de la Taxonomie (voir ci-dessus). Des coûts relatifs à des contrats de locations à court terme et à des frais de maintenance liés aux bâtiments ont alors été

identifiés et représentent un montant de 6,4 millions d'euros en 2023 qui a été jugé non significatif au regard du montant total des charges d'exploitation (composées des coûts directs, des charges de personnel, et des charges générales d'exploitation (GENEX)) de 2057,2 millions d'euros en 2023, **soit 0,3%**.

Le Groupe a donc conclu que les dépenses concernées par la définition des OPEX au sens de la Taxonomie ne sont pas matérielles et qu'il n'est donc pas pertinent d'en déterminer la part éligible.

Part des dépenses d'exploitations (OPEX) de 2023 alignées aux objectifs environnementaux de la taxonomie européenne

La part des dépenses d'exploitations (OPEX) de 2023 alignées est de 0% du fait de l'exemption de ces couts jugés immatériels dans le cadre de l'anaylse d'éligibilité.

en millions d'euros	Code ICI (1)	OPEX (3) en millions d'euros	Part des OPEX (4) %	Critère de contribution substantielle										Critère d'absence de préjudice important										Part des OPEX alignés sur la taxonomie (A.1) ou éligible à la taxonomie (A.2), année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie 'activité transitoire' (20)
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Pollution (8)	Forêt circulaire (9)	Économie circulaire (10)	Émissions de gaz à effet de serre (11)	Émissions de polluants atmosphériques (12)	Émissions de polluants aquatiques (13)	Émissions de polluants terrestres (14)	Émissions de polluants atmosphériques (15)	Émissions de polluants aquatiques (16)	Émissions de polluants terrestres (17)	Émissions de polluants atmosphériques (18)	Émissions de polluants aquatiques (19)	Émissions de polluants terrestres (20)							
A. Activités éligibles à la Taxonomie																										
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																										
Néant		0	0%																							
OPEX liés aux activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		0	0%																							
dont habilitantes		0	0%																							
dont transitoires		0	0%																							
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																										
Contrats de location à court terme - "605001 - Costs of premises - rent"		(3.8)	0.2%																							
Frais de maintenance - "605401 - Maintenance General"		(2.7)	0.1%																							
OPEX liés aux activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		(6.4)	0.3%																							
A. OPEX des activités éligibles à la Taxonomie (A.1 + A.2)		(6.4)	0.3%																							
B. Activités non éligibles à la Taxonomie																										
OPEX liés aux activités non éligibles à la Taxonomie		(2 050.3)	99.7%																							
Total (A + B)		(2 057.2)	100.0%																							

	Part des OpEX / Total des OpEX	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la Taxonomie par objectif
CCM	0.0%	0.3%
CCA	0.0%	0.0%
WTR	0.0%	0.0%
CE	0.0%	0.0%
PPC	0.0%	0.0%
BIO	0.0%	0.0%

CCM : Atténuation du changement climatique
 CCA : Adaptation au changement climatique
 WTR : Ressources aquatiques et marines
 CE : Economie circulaire
 PPC : Prévention et réduction de la pollution
 BIO : Biodiversité et Ecosystème

Conclusion concernant les analyses d'éligibilité et d'alignement des activités du Groupe Ipsos aux deux objectifs « climat » de la Taxonomie Verte Européenne :

Les activités éligibles aux objectifs environnementaux de la taxonomie européenne représentent :

- 0 % du chiffre d'affaires 2023 du Groupe ;
- 39,3% des dépenses d'investissement (CAPEX) 2023 retenues au sens de la Taxonomie – éligibles au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique ;
- Un montant non matériel des dépenses totales d'exploitation (OPEX) en 2023 (et donc exemptés de notre analyse d'éligibilité).

Les activités alignées aux objectifs environnementaux de la taxonomie européenne représentent :

- 0 % du chiffre d'affaires 2023 du Groupe ;
- 1,4% du total des dépenses d'investissement (CAPEX) 2023 retenues au sens de la Taxonomie – au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique ;
- Un montant non matériel des dépenses totales d'exploitation (OPEX) en 2023 (et donc exemptés de notre analyse d'alignement).

5.4.2.4.5.1.7 Rapport TCFD

Rapport sur l'alignement d'Ipsos aux recommandations de la Task-Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

Depuis 15 ans, Ipsos est engagé à limiter son impact environnemental. Le Groupe s'est volontairement joint à différentes initiatives telles que le *Carbon Disclosure Project* (CDP) et a décidé d'adopter les Recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosure*). En 2023, nous entendons rejoindre l'initiative du Pacte Mondial « *Caring for Climate* ».

Dans le cadre de notre alignement aux recommandations de la TCFD, les actions d'Ipsos s'articulent autour des piliers suivants :

Gouvernance

En 2014, Ipsos a mis en place un Comité RSE au sein de son Conseil d'Administration (voir 5.4.2.4.2.2). La lutte contre le changement climatique fait partie de son mandat. Le Président du Conseil d'Administration siège au sein de ce Comité, ainsi que le Directeur général de la société. Le comité est chargé d'examiner les politiques, processus et objectifs de l'entreprise en matière de responsabilité sociale, sociétale et de développement durable (ESG), tout en tenant compte de l'impact des activités d'Ipsos sur toutes les parties prenantes, internes et externes : employés, clients, fournisseurs et investisseurs en particulier. Ce Comité se réunit environ trois fois par an, coopère avec le comité d'audit et rend régulièrement compte au Conseil d'Administration de ses travaux, en particulier sur le suivi des indicateurs de performance RSE. En 2022, ses compétences ont été élargies et le comité couvre actuellement les sujets liés à la fois à la Stratégie de la société et à l'ESG.

La politique de gestion des risques climatiques est définie au niveau du Groupe. Les décisions concernant les risques et les opportunités liés au climat relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les risques liés au changement climatique sont intégrés au processus global de cartographie des risques de l'entreprise, conduit sous la responsabilité d'un membre du Conseil d'Administration.

Le plan d'action et les objectifs environnementaux sont discutés et validés par le Comité Stratégie et ESG puis partagés avec l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

L'atteinte par Ipsos de ses objectifs environnementaux est l'un des critères de détermination de la rémunération variable du Directeur général.

Les activités ESG du Groupe sont déployées par la Directrice développement durable et directrice ESG du Groupe, qui est responsable de la mise en place de la stratégie environnementale et du plan d'action. Ces initiatives sont intégrées au processus de gestion de chaque entité. Les progrès réalisés sont mesurés et audités chaque année et font l'objet de plans d'action communiqués aux directeurs des pays et aux responsables du groupe. La Directrice développement durable et directrice ESG du Groupe travaille en étroite collaboration avec le Directeur général et s'appuie, pour le déploiement des initiatives locales, sur des « Ambassadeurs » ESG dans chaque pays.

Nos équipes locales sont chargées d'identifier des solutions locales de réduction de nos impacts environnementaux. Ce travail est réalisé avec des partenaires (dont les propriétaires d'immeubles et de bureaux dont nous sommes généralement locataires), des équipes locales de services partagés et avec des fournisseurs (courtiers d'énergie, sociétés de gestion des déchets etc.).

Stratégie : intégration des risques et opportunités

Ipsos est conscient de l'impact du changement climatique sur ses activités et sur les pays où nous vivons et opérons et nous demeurons déterminés à identifier et à fournir des solutions qui nous permettent de contribuer à la résolution de cette problématique mondiale.

Depuis 2012, selon la méthodologie du « Bilan Carbone », nous mesurons nos émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre sur 100% des marchés dans lesquels nous opérons, sur les scopes 1 et 2 et une partie du scope 3 (voir 5.4.2.4.5.1.1). Fin 2022, nous avons engagé un travail visant à élargir notre collecte des données d'émissions du Scope 3 au-delà des seuls déplacements des employés. A la suite de ce travail, nous nous sommes engagés en 2023 dans le processus de validation de nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la *Science-Based Targets Initiative* (SBTi). Nous souhaitons par là nous assurer que notre feuille de route est alignée avec les dernières données scientifiques sur le climat et les objectifs de l'Accord de Paris — limiter le réchauffement de la planète en dessous de 2 degrés Celsius, et poursuivre les efforts visant à limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius.

En 2022, les risques climatiques ont été intégrés dans la stratégie métier et dans les scénarios climatiques, afin d'évaluer leur incidence respective sur notre entreprise. Cette évaluation inclut des analyses des risques liés à la transition écologique (risques de marché, de réputation, technologiques, risques politiques et juridiques) ainsi qu'un examen des risques physiques.

L'intégration dans notre modèle d'affaires des risques climatiques nous permet d'identifier également un certain nombre d'opportunités résultant de la lutte contre le changement climatique :

- Le développement de nouveaux produits et services par la R&D et l'innovation et l'augmentation des revenus résultant de l'augmentation de la demande ;
- Nos clients souhaitent de plus en plus travailler avec des entreprises qui agissent de manière responsable contre le changement climatique. A travers son engagement de longue date, ainsi que ses initiatives RSE récentes, Ipsos est bien positionné sur un tel marché ;
- Réduction de nos dépenses : notre objectif est de réduire de 10 % nos achats directs de papier d'ici 2023, de continuer à réduire nos déplacements professionnels, notamment via l'utilisation des outils de communication en ligne. Ces mesures auront une incidence directe sur la réduction de nos coûts ;
- Nous continuons de tirer parti de notre expertise unique pour fournir à nos clients et au public des informations et analyses sur l'impact du changement climatique et le développement durable.

Gestion des risques

Dans notre processus de gestion des risques de l'entreprise, ceux liés au changement climatique sont traités de manière spécifique et autonome. Notre processus de cartographie des risques est mené sous la responsabilité d'un membre de Conseil d'Administration et supervisé au sein du Conseil par le Comité d'Audit. Tous les 3 ans, nous procédons à la mise à jour de cette cartographie et en particulier celle des risques extra-financiers dont les risques

climatiques font partie. La dernière évaluation a été effectuée fin 2022.

Les équipes qui travaillent sur cette cartographie représentent toutes les fonctions de l'entreprise, dont la finance, l'audit, la trésorerie, les responsables de la protection des données, la conformité, les ressources humaines et l'ESG.

En 2021 avait été effectués une première évaluation des risques climatiques auprès de nos Directeurs pays (*Country Managers*), pour identifier à la fois les risques physiques et ceux liés au changement climatique sur nos activités et nos opérations jusqu'en 2050. Cette analyse a été complétée lors du dernier processus d'identification des risques d'Ipsos à l'automne 2022.

Ces travaux démontrent la faible exposition de l'activité d'Ipsos et de ses différentes implantations aux risques climatiques.

L'exposition de nos sites dans 90 pays aux risques climatiques physiques est très faible, que ce soit en matière d'élévation du niveau de la mer, de stress hydrique et thermique, d'exposition aux cyclones et de fréquence de précipitations extrêmes.

Concernant les risques de transition, notre évaluation est la suivante :

- Changements technologiques : Notre performance opérationnelle est notamment liée à l'efficacité du traitement et du stockage des données. Le niveau de risque identifié est faible. Il n'en demeure pas moins que nous allons continuer à encourager nos entités à s'appuyer sur les fournisseurs de datacenters installés dans des zones géographiques peu exposées aux risques climatiques et à utiliser des sources d'énergie renouvelables. Nous avons identifié un risque d'augmentation des coûts des services de traitement de données, que nous allons intégrer dans nos scénarios climatiques à long terme.
- Risque de réputation : Le processus d'identification des risques climatiques a conclu à un niveau de risque réputationnel faible. Par ailleurs, étant l'un des leaders mondiaux des études des marchés et d'opinion, nous sommes engagés à diffuser nos études sur le développement durable et l'impact du changement climatique sur la planète, la société et l'économie, afin d'informer et de mobiliser les individus et de contribuer aux prises de décision collectives.
- Risque d'impact sur le chiffre d'affaires : L'activité de nos clients pouvant potentiellement être impactés par le changement climatique, il se pourrait qu'à moyen terme, une partie de leur budget soit d'avantage dirigé vers des investissements en la matière, au détriment de celui consacré aux études de marché. Cela pourrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires que nous réalisons avec eux.

Mesures et objectifs

Chaque année depuis 2012, dans le cadre du reporting RSE de l'entreprise, afin de se conformer à la réglementation française et à la directive européenne sur l'information non financière, le Groupe Ipsos publie des données sur ses émissions de gaz à effet de serre. Notre calcul des émissions de carbone est audité en externe à un niveau d'assurance modérée par un tiers indépendant, KPMG, et couvre l'ensemble des pays où Ipsos opère, avec des vérifications sur site sélectionnées. Les objectifs environnementaux sont l'un des critères de détermination de la rémunération variable du Directeur général.

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe Ipsos a identifié différents leviers :

- Réduire les déplacements de nos collaborateurs. Ipsos travaille avec ses clients pour utiliser des alternatives aux voyages à forte intensité de carbone, et l'utilisation d'outils de communication virtuelle (MS Teams en particulier). Par ailleurs, notre nouvelle

politique en matière de véhicules de société favorise les véhicules à faibles émissions tels que l'électrique ou l'hybride. Dès 2023, les employés seront également encouragés à utiliser des outils en ligne (calculateurs de carbone) lorsqu'ils planifient des déplacements, afin de les aider à effectuer une évaluation complète de leur impact environnemental.

- Développer le télétravail, sur la base des politiques du Groupe. Le télétravail est géré localement, pays par pays, en fonction du type d'emploi et de la situation individuelle du salarié.
- En 2021, le Groupe a lancé son plan « Zero Single-Use Plastic », afin d'éliminer ces types de plastique et de les remplacer par des produits plus respectueux de l'environnement.
- Réduire les déchets et faire du recyclage la norme. Ipsos veut favoriser d'avantage le choix de matériaux permettant de maximiser le recyclage (et donc minimiser le besoin d'élimination finale). Ces processus sont gérés avec nos équipes locales, afin d'identifier les meilleures options (partenaires, solutions), d'encourager l'économie circulaire et l'engagement des employés au quotidien (voir 5.4.2.4.5.1.1).
- Le Groupe cherche à privilégier les équipements électriques et informatiques de nouvelle génération permettant des économies d'énergie.
- En sélectionnant des fournisseurs qui ont mis en place une production responsable et respectueuse de l'environnement, nous réduisons les impacts environnementaux de notre chaîne d'approvisionnement. Tous nos partenaires stratégiques seront invités à signer notre « Code de conduite des fournisseurs Ipsos ».
- Même si toutes les actions ci-dessus permettent une réduction gérée des émissions de carbone du Groupe, il subsistera toujours une empreinte carbone inévitable, due à la disponibilité d'énergie renouvelable, à certaines matières premières sans équivalent, et aux transports professionnels et personnels. Ipsos a décidé d'investir dans des programmes de compensation basés sur des projets certifiés et conforme aux normes internationales. Un premier pilote a été lancé au Royaume-Uni et en France.

5.4.2.4.5.2 Promouvoir la protection de l'environnement

5.4.2.4.5.2.1 Sensibilisation et formation des collaborateurs

Nous veillons à ce que chaque nouveau collaborateur soit informé de nos actions en faveur de l'environnement et sensibilisé à ses enjeux. Depuis plusieurs années, un module de formation dédié à la RSE fait partie du cursus de formation obligatoire d'intégration. Ce dernier est accessible sur la plateforme d'e-learning d'Ipsos Training Center.

Nous poursuivons les actions de sensibilisation de nos équipes, par la mise en place de sections dédiées à la RSE sur notre intranet et sur le site internet d'Ipsos, donnant également la possibilité de s'informer sur les progrès réalisés par l'entreprise.

Notre newsletter interne *Ipsos Today* complète ce dispositif, en partageant les bonnes pratiques mises en place au niveau local ou global.

Des actions sont engagées à travers le Groupe, comme l'initiative « Plastic-Free July », occasion de promouvoir des écogestes et d'organiser des actions de volontariat en faveur de la protection de l'environnement, comme le nettoyage des plages, des forêts et le ramassage de déchets.

Pour relayer ces messages, Ipsos s'appuie sur ses directeurs pays ainsi que sur un réseau de responsables ESG dans chaque pays d'implantation.

5.4.2.4.5.2.2 Contribution d'Ipsos à la prise de conscience de l'urgence climatique : l'action de l'*Ipsos Knowledge Center*

La mission de l'*Ipsos Knowledge Centre* (IKC) est de documenter, d'organiser et de partager le savoir-faire d'Ipsos et sa connaissance des sociétés, des marchés et des comportements des individus – et de diffuser ses informations en interne et en externe.

Notre objectif est de diffuser les enseignements de nos études afin d'éduquer, de sensibiliser et de mobiliser la société sur les grands enjeux de la planète et de la société contemporaine.

Au cours des derniers mois, nous avons communiqué et diffusé nombre d'études sur les problématiques suivantes liés à l'environnement :

Changement climatique

Earth Day poll – Ipsos Global advisor

Chaque année, Ipsos interroge les habitants de 30 pays du monde sur leur perception des enjeux environnementaux et leurs priorités en la matière.

Crise des réfugiés - «*Support for Policies on Refugees* »

Ce rapport présente les résultats d'une enquête auprès de 20 000 adultes dans 28 pays à l'occasion de la Journée Mondiale des Réfugiés 2022. Il évalue la place de ce sujet dans l'opinion. Par ce travail, Ipsos contribue à une meilleure connaissance du niveau de soutien des opinions publiques et espère contribuer à une meilleure prise en charge des réfugiés.

Egalité Hommes-Femmes – «*International Women's Day 2023* »

Ipsos a interrogé les citoyens de 30 pays (plus de 20 000 répondants) sur leur perception des causes de l'inégalité entre femmes et hommes et sur les solutions pour y remédier.

Ce rapport a été publié à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme.

5.4.3 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884², nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations

² Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- Sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- Préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- Préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- Mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- La sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- La sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)³.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre octobre 2023 et février 2024 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

³ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques (la perte des collaborateurs qualifiés et la sauvegarde du savoir-faire, les plans de succession et de continuité pour l'encadrement et les postes clés, la protection et la sécurité des données collectées et utilisées, la conformité des processus vis-à-vis des lois et règlements en vigueur dans les pays dans lesquels Ipsos intervient, le risque de corruption en lien avec des clients et fournisseurs), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁴.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - Des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 19% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la

⁴ Ipsos Etats-Unis, Ipsos Chine, Ipsos Inde

doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 28 février 2024

KPMG S.A.

Jacques Pierre
Associé

Raffaele Gambino
Expert ESG

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Actions mises en place pour prévenir les risques psycho-sociaux

Actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle

Certification relative au bien-être et à l'épanouissement en entreprise

Politique de gestion des compétences et de formation des salariés

Mesures prises en faveur de la mobilité interne des collaborateurs

Dispositifs d'évaluation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court et long terme pour les scopes 1, 2 et 3

Politique de déplacements des salariés afin de réduire l'empreinte environnementale

Initiatives en faveur d'une modernisation technologique et d'efficacité énergétique

Mesures mises en place en matière de protection des données

Code de conduite fournisseurs

Dispositif de lutte contre la corruption

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Effectif total au 31/12 et répartition par genre et région

Taux de rotation sur départs volontaires des salariés

Taux de rotation total

Part de femmes nommées au Level 1 du « Leadership Team »

Part de femmes nommées au Level 2 du « Leadership Team »

Nombres d'alertes remontées par le mécanisme d'alerte

Consommation en électricité

Emissions de gaz à effet de serre (scope 1, scope 2 et scope 3) par salarié

Emissions de gaz à effet de serre (scope 1, scope 2 et scope 3)

5.5 Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication

Non applicable.

5.6 Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle

Selon le classement ESOMAR basé sur le chiffre d'affaires 2022 en dollars US, ensemble, les dix premiers acteurs représentent 27% du marché total

Ranking	Company	TO in B\$
#1	Gartner	5.5
#2	IQVIA	5.4
#3	Salesforce	4.5
#4	Adobe	4.4
#5	The Nielsen Company	3.6
#6	Kantar	2.7
#7	Ipsos	2.5
#8	Circana	2.2
#9	Costar Group	2.2
#10	S&P Global	2.0
#11	Nielsen IQ	1.9
... #17	GFK	1.1

Source : Rapport ESOMAR Global Market Research 2023

Leaders du marché des études, comparables à Ipsos

Ipsos se compare habituellement avec les principaux grands acteurs dont le cœur de métier est les études. La société américaine Nielsen, qui depuis mars 2021 est divisée en deux (Nielsen Company et Nielsen IQ), ainsi que la société Kantar. Ces sociétés se distinguent des autres acteurs du marché par leur taille qui leur confère la capacité de travailler avec les plus grands clients à une échelle globale.

Nielsen Company (3,6 milliards de dollar US de chiffre d'affaires en 2022) est dédiée aux médias et à leur mesure. Sa mission est d'évoluer dans la mesure et la prédiction d'audience, les outils d'aide à la décision média et de propager ces expertises au niveau global. Durant le dernier trimestre 2022, Nielsen a été retirée du marché boursier car rachetée un consortium regroupant plusieurs sociétés d'investissement privé.

NielsenIQ (1.9 milliard de dollar US de chiffre d'affaires en 2022) est dédiée à la mesure et à l'analyse des marchés FMCG. Sa mission est d'approfondir la connaissance des consommateurs, des parcours d'achat et de renforcer ses liens avec la distribution. C'est plus particulièrement sur ce segment qu'Ipsos se trouve en concurrence avec Nielsen. NielsenIQ correspond à l'ancienne division Global Connect de Nielsen. Cette division a été cédée au fonds d'investissement américain Advent International pour un montant de 2.7 Mds de dollars. Nielsen a accordé à Nielsen Global Connect une licence pour continuer à vendre ses produits et services avec le nom Nielsen jusqu'à 20 ans après la clôture de la transaction. Durant 2023, Nielsen IQ et GfK, un autre acteur historique du marché des études associé au segment des consommateurs ont opéré à un regroupement en une seule et même entreprise tout en conservant le nom Nielsen IQ.

Kantar, a réalisé un chiffre d'affaires de 2.7 milliards de dollars US en 2022. Jusqu'en décembre 2019, date à laquelle 60% des titres de Kantar ont été vendus au fonds de capital investissement Bain Capital coté à la NYSE, Kantar était une filiale de WPP premier groupe publicitaire au monde. Kantar représente le meilleur comparable à Ipsos que ce soit en termes d'envergure géographique ou de gamme de service.

Autre acteur majeur spécialisé

IMS Health a fusionné en octobre 2016 avec Quintiles pour se renommer IQVIA en 2017 et devenir un fournisseur d'information, de solutions technologiques et de services de recherche intégré dans le secteur de la santé. La société est structurée autour de 3 divisions : Technology & Analytics Solutions, R&D Solutions et Contract Sales & Medical Solutions.

5.7 Investissements

5.7.1 Principaux investissements réalisés

Le montant des investissements en matériel, titres ou activités consolidés sur les trois dernières années se présente de la manière suivante :

En millions d'euros	2023	2022	2021
Immobilisations corporelles	11	13	8,5
Immobilisations incorporelles	14,1	12,5	14,1
Frais de recherche et de développement	33,4	29,3	20,9
A – Total des investissements en matériel	58,5	54,8	43,5
Titres et activités consolidés	47,7	9,5	30,0
B – Total des investissements en titres et activités consolidés	47,7	9,5	30,0
C – Total des investissements : A + B	106,2	64,2	73,5

Les immobilisations corporelles correspondent principalement à des acquisitions de matériel informatique et à des agencements. Ipsos dispose d'une infrastructure globale (télécommunications, réseaux, équipement de sécurité, serveurs, centres de données, ordinateurs personnels et équipements portables) qui supporte le travail quotidien du personnel et permet la communication et l'échange d'informations entre les différentes filiales, les employés et les clients. L'infrastructure joue un rôle clé dans le succès de l'intégration des sociétés acquises et garantit la fluidité de l'information au sein d'un environnement élargi.

Les immobilisations incorporelles correspondent soit à des acquisitions de logiciels standards, soit à des panels, soit à des applications développées spécifiquement pour Ipsos. En effet, les méthodes de questionnement et les technologies propres au métier d'Ipsos reposent non seulement sur l'utilisation de logiciels et de matériels standards mais aussi spécifiques pour répondre efficacement aux besoins du Groupe.

Ipsos peut développer ses propres logiciels et plateformes technologiques pour qu'ils soient utilisés par ses chargés d'études et, pour certains d'entre eux, commercialisés auprès de ses clients. Ipsos considère que ces logiciels confèrent une forte valeur ajoutée à ses études, en permettant notamment aux clients du Groupe d'intégrer les données produites dans leur propre système de gestion.

Ipsos active des charges de personnel de ses équipes travaillant sur le développement de ses plateformes, ses logiciels et projets. Au titre de cette année 2023, les montants de charges de personnel capitalisées s'élèvent à 24,9 millions d'euros et les amortissements relatifs à cette capitalisation s'élèvent à 20,7 millions d'euros.

En matière d'innovation, Ipsos continue à investir dans la technologie et les plateformes pour collecter, stocker, enrichir et délivrer données et informations. Ces investissements ont notamment permis de poursuivre le déploiement avec succès Ipsos.Digital, une plateforme automatisée « end-to-end » de « DYI » et « Assisted DYI » permettant aux clients d'établir leur

propre questionnaire et de le soumettre une population qu'ils déterminent. Infotools qui permet l'harmonisation, l'analyse, la visualisation et le partage de données d'études de marché est également un exemple de l'accélération de notre investissement dans les plateformes.

Le financement des immobilisations corporelles et incorporelles est effectué soit sur les ressources propres du Groupe, soit par le biais de contrats de crédit-bail. Le crédit-bail est retraité dans les comptes consolidés du Groupe.

Ipsos effectue de façon régulière des opérations de croissance externe consistant en des investissements en titres ou dans des activités consolidées. Les investissements réalisés au cours des deux dernières années sont décrits dans au 18.1 – Comptes consolidés (note 2 - Évolution du périmètre de consolidation 18.1.2.2.2) du présent document. Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2023 financés par la Trésorerie sont décrits dans les notes 6.1.2 « Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations » et 6.1.3 « Flux de trésorerie liés aux acquisitions de sociétés et d'activités consolidées » aux Comptes consolidés figurant au 18.1 du présent document.

5.7.2 Principaux investissements en cours

5.7.2.1 Engagements liés aux acquisitions

Les engagements de rachat de minoritaires, les prix différés et compléments de prix actualisés qui sont enregistrés en autres passifs courants et non courants au 31 décembre 2023 s'élèvent à un montant de 80,15 millions d'euros. Pour plus de détails sur ces engagements, il convient de se reporter à la note 18.1.2.2.5.5 des comptes consolidés figurant au 18.1 du présent document.

5.7.2.2 Systèmes d'informations et IT

Ipsos continue de chercher à développer et améliorer ses produits par le biais d'initiatives innovantes menées par les lignes de spécialisation en collaboration étroite avec les équipes IT. Dans cette optique, Ipsos travaille avec des éditeurs de logiciels sur une base collaborative en vue d'intégrer des spécifications additionnelles aux développements standards. L'effort de développement logiciel est réalisé soit en interne, soit externalisé, mais toujours en collaboration étroite entre équipes IT et spécialisations, qui travaillent également avec les équipes en charge des opérations pour améliorer la productivité des systèmes de production du Groupe. Pour plus de détails, se reporter également aux sections 3.1.3 et 3.2.4 du présent Document d'Enregistrement relatives aux risques liés aux changements technologiques et aux risque Cyber.

5.7.2.3 Panels

Ipsos investit continuellement pour développer et améliorer ses panels on-line (pour plus de détails, se reporter au 5.1.3).

5.7.2.4 Principaux investissements programmés

Ipsos prévoit de poursuivre sa politique d'acquisition Groupe ainsi que de la capitalisation des coûts de ses développement internes.

5.7.3 Informations sur les coentreprises et les entreprises associées

Au 31 décembre 2023, Oneworld est la principale société mise en équivalence.

Oneworld est une société d'investissement chinoise, détenue à 40% par le Groupe, qui investit dans les big data et les plateformes. Ipsos a prêté à Oneworld Big Data Investment 5.4 M€ en

2018, 12.2 M€ en 2019 et 8.5 M€ en 2020. Suite à un remboursement partiel en 2021 de 5,7 M€ et un nouvel emprunt en 2023 de 1,3 M€ le total restant dû est de 21,6 M€ au 31 décembre 2023.

Les autres sociétés mises en équivalence ne sont pas significatives.

5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent moins de 2% du Chiffres d'Affaires d'Ipsos. Le Groupe est locataire de la quasi-totalité des immeubles utilisés pour son exploitation, y compris de son siège social. Les immobilisations corporelles sont principalement constituées d'équipements technologiques.

Limiter les émissions dues à la technologie fait partie des engagements d'Ipsos pour la planète (se référer au 5.4.2 – Déclaration de Performance Extra-Financière).

5.7.5 Activités en matière de recherche et développement

Pour optimiser durablement sa structure de coûts, Ipsos investit dans la recherche des meilleures solutions d'études. L'utilisation appropriée des nouvelles techniques d'enquête à forte composante technologique renforce la qualité de nos prestations. Elle contribue également à l'amélioration de notre rentabilité.

Pour plus d'information sur la recherche et le développement, se reporter à la section 5.7.1 du Document d'enregistrement et à la note 18.1.2.2.4.2 « Autres immobilisations incorporelles » des Comptes consolidés.

6 Structure organisationnelle

6	Structure organisationnelle.....	135
6.1	Description sommaire du Groupe	136
6.2	Liste des filiales importantes.....	139
6.3	Liste des filiales et participations	140

6.1 Description sommaire du Groupe

Ipsos SA est la société mère cotée du Groupe Ipsos présent dans près de 90 marchés, grâce notamment à une centaine d'acquisitions qu'Ipsos SA a réalisés en dehors de France depuis 1990.

Ipsos SA n'a pas d'activité commerciale directe en dehors de la gestion de la marque Ipsos. En tant qu'holding animatrice du Groupe, elle définit les orientations et la stratégie du Groupe Ipsos ; elle a un rôle de gestion de ses participations et de suivi et de contrôle de l'activité de l'ensemble des filiales. Elle a établi le cadre dans lequel se déroulent les activités du Groupe en fixant les politiques et procédures à appliquer par ses filiales et leurs collaborateurs au travers du « Book of Policies & Procedures » du Groupe.

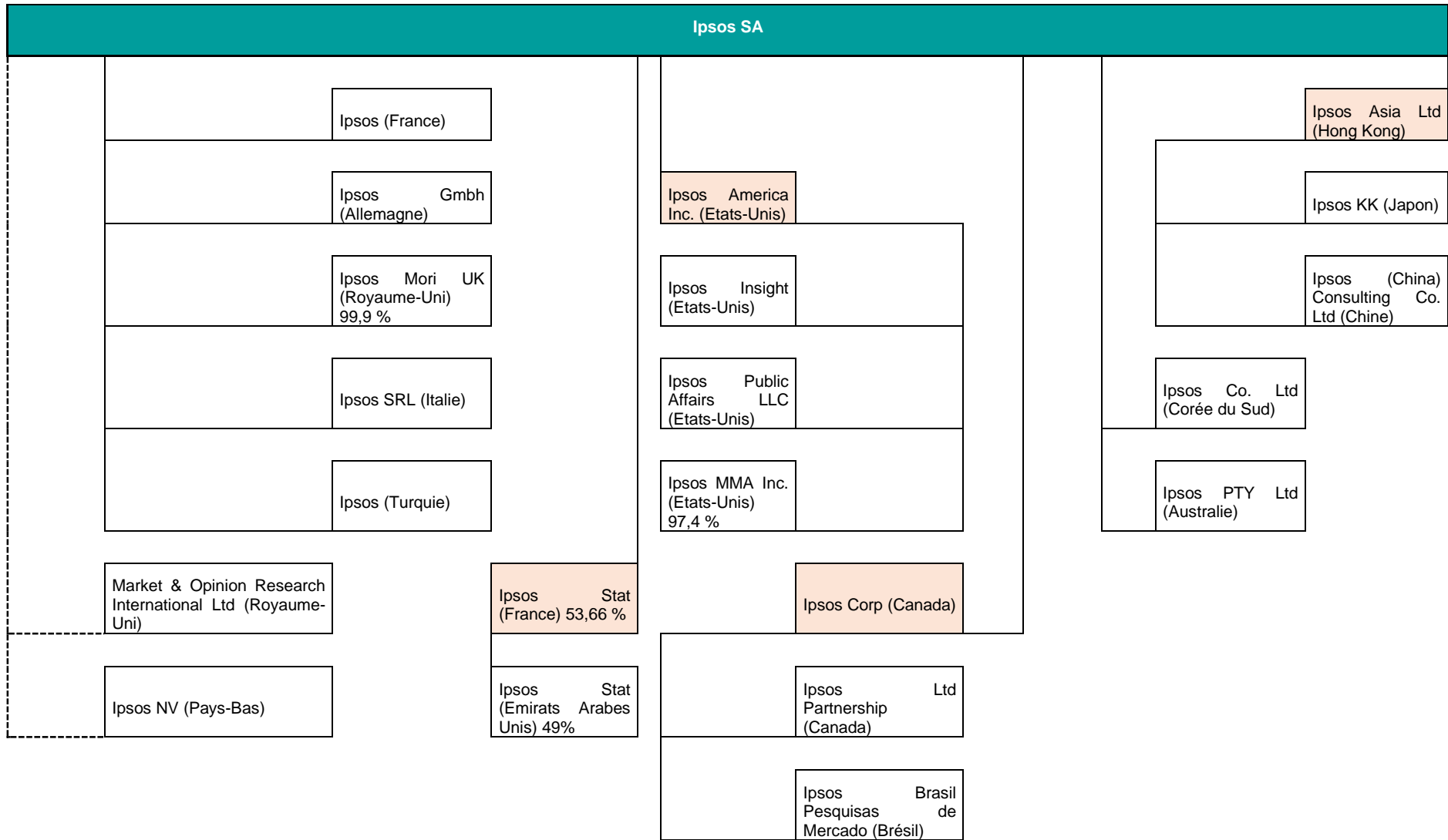
Elle est à la tête de l'intégration fiscale française mise en place le 30 octobre 1997.

Ipsos SA est propriétaire de la marque Ipsos, de son logo et en concède l'usage à ses filiales en contrepartie d'une redevance de marque sur la base de contrat de licence de marque. Le montant de cette redevance s'est élevé à 46 142 milliers d'euros pour l'exercice 2023.

Le Groupe Ipsos comprend Ipsos SA et ses filiales. Les activités opérationnelles du Groupe Ipsos sont exercées à travers les filiales d'Ipsos SA, avec une organisation par zone géographique et par ligne de services (se reporter au 5.1 du présent Document d'enregistrement).


Organigramme simplifié du Groupe Ipsos


L'organigramme simplifié ci-dessous présente les principales filiales par zone géographique du Groupe Ipsos. Elles représentent ensemble 59 % du chiffre d'affaires total du Groupe.



Légende :

 Société holding

 Détenion indirecte de 100 % du capital (holdings intermédiaires éludées)

 Détenion directe de 100 % du capital (sauf pourcentage différent indiqué à côté de la dénomination de la filiale)

Note : Le pourcentage d'intérêt d'Ipsos SA dans Ipsos Ltd Partnership est de 100 %. Ipsos Corp en détenant 92,88 %, les 7,12 % restant étant détenus indirectement par Ipsos SA via une autre holding.

6.2 Liste des filiales importantes

Les principales filiales opérationnelles directes ou indirectes d'Ipsos SA, représentent 57 % du chiffre d'affaires du Groupe et sont présentées dans le tableau ci-après. Les informations comptables sectorielles figurent au 7.2 « Résultats du Groupe » et dans la note 18.1.2.2.3 du 18.1.2 « Comptes consolidés » du présent Document d'enregistrement.

Ipsos Insight LLC (« Limited Liability Company ») est une société de droit américain dont le siège social est situé au 3101 Merritt 7, Norwalk, CT 06851 Etats-Unis. Ipsos SA détient indirectement 100 % d'Ipsos Insight LLC. Ipsos Insight LLC réalise des études par enquête dans toutes les lignes de métiers du Groupe Ipsos.

Ipsos Mori UK Ltd (« limited company ») est une société de droit anglais au capital de 1 300 001 livres sterling, dont le siège social est situé au 3 Thomas More Square E1W 1YW Londres, Royaume-Uni, immatriculée au registre du commerce et des sociétés britanniques sous le numéro 01640855. Ipsos SA détient directement et indirectement 100 % d'Ipsos Mori UK Ltd. Ipsos Mori UK Ltd réalise des études par enquête dans toutes les lignes de services du Groupe Ipsos.

Ipsos China Consulting (ex-Beijing Ipsos Market Consulting Co. Ltd) est une société de droit chinois dont le siège social se situe Suite 1201-1204, 12F, Union Plaza, No. 20, Chaowai Avenue, Beijing, Chine. Ipsos SA détient indirectement 100 % d'Ipsos China Consulting. Cette société réalise des études par enquête dans toutes les lignes de métiers du Groupe Ipsos.

Ipsos (France) est une société par actions simplifiées de droit français au capital de 43 710 320 euros, dont le siège social est situé 35 rue du Val de Marne à Paris 13ème, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 392 901 856. Ipsos SA détient 100 % du capital d'Ipsos (France). Ipsos (France) réalise des études par enquête dans toutes les lignes de services du Groupe Ipsos.

Ipsos (market research) Ltd (previously Market and Opinion Research International Ltd) (« limited company ») est une société de droit anglais au capital de 1 040 livres sterling, dont le siège social est situé 3 Thomas More Square E1W 1YW Londres, Royaume-Uni, immatriculée au registre du commerce et des sociétés britanniques sous le numéro 00948470. Ipsos SA détient indirectement 100 % de Ipsos (market research) Ltd. Ipsos (market research) Ltd réalise des études par enquête dans toutes les lignes de services du Groupe Ipsos.

Ipsos GmbH est une société de droit allemand dont le siège social se situe au Sachsenstr. 6, D-20097 Hamburg. Ipsos SA détient directement 100 % de Ipsos GmbH. Ipsos GmbH réalise des études par enquête dans toutes les lignes de métiers du Groupe Ipsos.

Ipsos Public Affairs, LLC est une société de droit du Delaware dont le siège social se situe au 301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851. Ipsos SA détient indirectement 100 % de Ipsos Public Affairs, LLC. Ipsos Public Affairs, LLC réalise des études par enquête dans toutes les lignes de métiers du Groupe Ipsos.

Par ailleurs, certaines sociétés holding ou opérationnelles détiennent tout ou partie des participations du Groupe Ipsos en France (Ipsos (France)), en Europe (Ipsos EMEA Holdings Ltd), aux Etats-Unis (Ipsos America Inc.), au Moyen-Orient (Ipsos Stat), en Amérique Latine (Ipsos Corp.), en Amérique Centrale (Ipsos CCA, Inc.) et en Asie (Ipsos Asia Ltd, Synovate Holdings BV). Ipsos SA détient ainsi directement ou indirectement 100 % des sociétés Ipsos (France), Ipsos EMEA Holdings Ltd, Ipsos America Inc., Ipsos corp, Ipsos Asia Ltd, Synovate Holdings BV et Ipsos CCA, Inc et 53,66 % de la société Ipsos Stat.

Enfin, Ipsos Group GIE est un groupement d'intérêt économique de droit français dont le siège social est situé 35 rue du Val de Marne à Paris 13ème, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 401 915 608. Ipsos Group GIE centralise certaines des fonctions administratives du Groupe. Ipsos Group GIE a conclu des contrats de prestations de services avec certaines filiales du Groupe Ipsos au titre desquels il réalise des prestations de services (financement, ressources humaines, juridique, ...).

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires	Actifs non courants	Endettement financier hors Groupe	Trésorerie au bilan	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation
Ipsos Insight	597 806	205 118	-	92	13 274
Ipsos MORI UK Ltd	221 253	23 217	-	14 410	3 791
Ipsos (China) Consulting	138 641	34 836	-	23 238	10 266
Ipsos (France)	106 144	33 865	-		3 273
Ipsos (market research) Ltd	111 935	(28 823)	-	9 548	4 611
Ipsos GmbH	75 138	9 562	-	7 345	4 433
Ipsos Public Affairs, LLC	117 586	295 545	-	5 480	(7 494)
Autres filiales et éliminations de consolidation	1 021 306	1 133 049	397 651	217 797	185 020
Total Groupe	2 389 810	1 706 368	397 651	277 911	217 174

6.3 Liste des filiales et participations

La liste des filiales et participations détenues par Ipsos SA (avec indication notamment du capital, des capitaux propres, de la quote-part de capital détenue par Ipsos SA, du pourcentage de détention du chiffre d'affaires) est donnée à la note 18.1.3.7.1.2 « Liste des filiales et participations » aux Comptes sociaux d'Ipsos SA figurant au 18.1.3 du présent Document d'Enregistrement.

La liste des filiales consolidées par Ipsos SA est donnée à la note 7.1 « Périmètre de consolidation » des Comptes consolidés figurant au 18.1.2 du présent Document d'Enregistrement. Les informations relatives à l'évolution du périmètre de consolidation d'Ipsos sont indiquées à la note 2 « Évolution du périmètre de consolidation » aux Comptes consolidés d'Ipsos figurant au 18.1.2.2.2 du présent Document d'Enregistrement.

Les dividendes versés au cours de l'exercice 2022 à la société mère figurent à la note 18.1.3.7.1.2 « Liste des filiales et des participations » des Comptes sociaux figurant au 18.1.3 du présent Document d'enregistrement.

7 Examen de la situation financière et des résultats

7	Examen de la situation financière et des résultats	141
7.1	Situation financière.....	142
7.2	Résultat du Groupe.....	142

7.1 Situation financière

La situation financière d'Ipsos SA est présentée au 18.1.2 et 18.1.3 du présent Document d'enregistrement.

Les faits marquants de l'exercice 2023 sont dans la partie 5.3 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur et 18.1.3 du présent Document d'enregistrement.

Les éléments de résultats sont présentés en partie 7.2 ci-dessous.

7.2 Résultat du Groupe

Ipsos, l'une des principales sociétés mondiales d'études de marché, a vu son activité accélérer au quatrième trimestre 2023 et enregistre une croissance organique de 8,8 % (après -2,8 % au premier trimestre, 0,5 % au deuxième trimestre puis 4,3 % au troisième trimestre), permettant d'atteindre les objectifs annuels. Au titre de l'exercice 2023, la croissance organique s'établit ainsi à 3 % (4 % hors impact de la fin des grands contrats Covid). La marge opérationnelle reste stable au plus haut niveau historique, soit 13,1 %, démontrant ainsi la capacité du Groupe à maintenir sa profitabilité dans un contexte macroéconomique et géopolitique difficile.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre s'établit à 714,7 millions d'euros, en progression de 4,8 %. Sur l'année, il atteint 2 389,8 millions d'euros, en retrait de 0,6 % en raison d'effets de change défavorables (-3,9 %) qui font plus que compenser la croissance organique (3 %) et les effets de périmètre (0,3 %).

Ben Page, Directeur général d'Ipsos, a déclaré : *“Nous avons progressé en 2023 malgré un contexte économique difficile, illustrant ainsi la résilience du modèle d'Ipsos. Notre diversité géographique, notre approche multi-sectorielle, notre portefeuille clients et nos avancées technologiques constituent des atouts extrêmement solides, qui nous permettent d'aborder 2024 avec confiance. Combinées au talent et à l'engagement de nos équipes, ces forces nous positionnent favorablement pour continuer à répondre aux nouveaux besoins de nos clients, et à capter de nouvelles opportunités de croissance.”*

PERFORMANCE PAR TRIMESTRE

En millions d'euros	Chiffre d'affaires 2023	2023 vs. 2022	
		Croissance totale	Croissance organique
1 ^{er} trimestre	532,0	-2,9 %	-2,8 %
2 ^{ème} trimestre	555,1	-3,3 %	0,5 %
3 ^{ème} trimestre	588,0	-2,3 %	4,3 %
4 ^{ème} trimestre	714,7	4,8 %	8,8 %
Chiffre d'affaires	2 389,8	-0,6 %	3,0 %

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PAR RÉGION

En millions d'euros	Chiffre d'affaires 2023	Contribution	Croissance organique du T4	Croissance organique 2023 vs 2022
EMEA	1 026,6	43 %	11,2 %	4,1 %
Amériques	956,4	40 %	7,7 %	1,7 %
Asie-Pacifique	406,8	17 %	5,5 %	3,5 %
Chiffre d'affaires	2 389,8	100 %	8,8 %	3,0 %

Toutes les régions affichent une très bonne dynamique de croissance au quatrième trimestre et sont en croissance sur l'année.

L'activité dans la région **EMEA**, qui n'est plus impactée depuis le troisième trimestre par les effets de base défavorables liés à la fin des grands contrats Covid, confirme une excellente dynamique avec une croissance organique de 11,2 % sur le dernier trimestre. La croissance organique annuelle à 4,1 % est portée essentiellement par l'Europe Continentale où certains pays comme la France ou la Belgique ont enregistré de très bons résultats.

L'activité dans les **Amériques** est en croissance organique de 1,7 % sur 2023. Cela reflète une réalité contrastée entre la bonne performance de l'Amérique Latine (supérieure à 8 %) et une croissance plus faible en Amérique du Nord (proche de 1 %). Les Etats-Unis ont été impactés par le recul significatif de la demande des grands clients de la Tech. Nous observons cependant un redressement progressif de la demande de la part de ces clients sur le dernier trimestre. Cette tendance reste à confirmer en 2024, notamment avec de nouvelles opportunités liées à l'intelligence artificielle générative. Au global, le dernier trimestre de l'année sur les Amériques est en croissance organique de plus de 7,5 % tant en Amérique du Nord qu'en Amérique du Sud.

Enfin, la région **Asie-Pacifique** affiche une croissance organique d'environ 5,5 % sur le trimestre et de 3,5 % sur l'ensemble de l'année. En l'absence d'une tangible reprise économique en Chine après la fin de la politique zéro Covid, notre activité dans ce pays a stagné, ce qui pèse sur la performance d'ensemble de la région. A l'inverse, l'Inde et l'Asie du Sud-Est poursuivent leur élan avec des taux de croissance à deux chiffres.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PAR AUDIENCE

En millions d'euros	Chiffre d'affaires 2023	Contribution	Croissance organique du T4	Croissance organique 2023 vs 2022
Consommateurs ¹	1 126,8	47 %	12,8 %	7,1 %
Clients et salariés ²	530,0	22 %	2,5 %	0,1 %
Citoyens ³	351,2	15 %	2,3 %	-5,0 %
Médecins et patients ⁴	381,8	16 %	12,4 %	3,6 %
Chiffre d'affaires	2 389,8	100 %	8,8 %	3,0 %

Répartition des Lignes de Service par segment d'audience :

1- Brand Health Tracking, Creative Excellence, Innovation, Ipsos UU, Ipsos MMA, Market Strategy &

Understanding, Observer (excl. public sector), Ipsos Synthesio, Strategy3

2- Automotive & Mobility Development, Audience Measurement, Customer Experience, Channel Performance (Mystery Shopping and Shopper), Media development, ERM, Capabilities

3- Public Affairs, Corporate Reputation

4- Pharma (quantitative et qualitative)

Nos activités auprès des **consommateurs** enregistrent une très bonne dynamique au quatrième trimestre (+12,8 %) comme sur l'ensemble de l'année 2023 (+7,1 %). Ceci reflète les très bonnes performances de nos lignes de métiers liées au suivi de la santé des marques, à l'optimisation des dépenses de marketing et de positionnement de marché ainsi que de nos études qualitatives. La bonne tenue du secteur de la grande consommation a également soutenu le haut niveau d'activité sur ce segment.

Notre activité auprès des **clients et salariés** est stable sur l'ensemble de l'année. L'expérience clients et les études mystère affichent de bonnes performances même si ce segment d'audience a été pénalisé en 2023 par le recul de la demande des grands clients de la Tech.

L'audience **citoyens** affiche une décroissance de 5 %, reflétant notamment la fin des grands contrats Covid. L'activité spécifiquement liée au secteur public hors contrats Covid se porte bien et affiche une croissance organique supérieure à 8 %.

Enfin, notre activité auprès des **médecins et des patients** poursuit son amélioration continue sur 2023, avec une croissance organique au second semestre de 9 %, dont plus de 12 % au dernier trimestre. L'activité, qui avait été impactée en début d'année par des décalages dans les prises de décisions de certains clients de l'industrie pharmaceutique, retrouve une bonne dynamique, notamment en ce qui concerne notre offre de services à forte valeur ajoutée ainsi que nos solutions de ciblage et de segmentation des patients et des prescripteurs.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Compte de résultat résumé

En millions d'euros	2023	2022	Variation 2023 / 2022
Chiffre d'affaires	2 389,8	2 405,3	-0,6 %
Marge brute	1 612,8	1 594,1	1,2 %
Marge brute / CA	67,5%	66,3 %	1,2 pt
Marge opérationnelle	312,4	314,7	-0,7 %
Marge opérationnelle / CA	13,1%	13,1 %	0,0 pt
Autres produits et charges non courants / récurrents	-47,3	3,7	
Charges de financement	-13,3	-13,2	0,5 %
Autres charges financières	-7,0	-3,5	96,8 %
Impôts	-72,9	-72,8	0,2 %
Résultat net part du Groupe	159,7	215,2	-25,8%
Résultat net ajusté*, part du Groupe	228,6	232,4	-1,6%

*Le résultat net ajusté est calculé avant (i) les éléments non monétaires liés à l'IFRS 2 (rémunération en actions), (ii) avant l'amortissement des incorporels liés aux acquisitions (relations clients), (iii) l'impact net d'impôts des autres charges et produits non courants, (iv) impacts non monétaires sur variations de puts en autres charges et produits financiers et (v) avant les impôts différés passifs relatifs aux goodwill dont l'amortissement est déductible dans certains pays. Il est en particulier ajusté des provisions liées à notre activité en Russie.

Postes du compte de résultat

La marge brute progresse de 120 points de base à 67,5 % contre 66,3 % en 2022. Cette augmentation s'explique principalement par (i) un effet de mix favorable lié à une très bonne dynamique de segments à marge brute plus élevée comme Ipsos.Digital, les activités d'optimisation des dépenses de marketing, de positionnement de marché ainsi que les études

qualitatives, (ii) la poursuite structurelle de l'augmentation de la part des enquêtes en ligne qui passe de 65 % en 2022 à 66 % en 2023 (iii) la capacité du Groupe à tenir ses prix dans un contexte d'inflation (iv) l'arrêt définitif début 2022 des grands contrats Covid (dont les coûts de collecte étaient supérieurs à la moyenne).

En ce qui concerne les coûts d'exploitation, la croissance de la **masse salariale** reste contenue et inférieure à 1 %, alors même que l'impact de l'inflation sur les salaires a perduré dans certains pays. Compte tenu du contexte d'incertitudes, nous avons adapté tout au long de l'année 2023 l'évolution de nos effectifs au niveau d'activité de chacun de nos marchés. Au 31 décembre 2023, Ipsos compte 19 701 collaborateurs soit une baisse de 2,3 % par rapport au 31 décembre 2022. Le ratio de masse salariale sur marge brute s'améliore à 65,1 % contre 65,3 % en 2022. Ce ratio était de 67 % en 2019 avant la période Covid, depuis laquelle nous avons réalisé des gains de productivité structurels. Le coût des **rémunérations variables en actions** est en hausse à 16,3 millions d'euros contre 14,4 millions d'euros en 2022, en raison de la hausse du cours de l'action.

Les frais généraux baissent légèrement (-0,4 %) malgré le contexte inflationniste. Si nous avons continué à renforcer les dépenses courantes d'informatique et de technologie, les autres postes de frais généraux sont stables ou en baisse, et notamment les frais professionnels ainsi que les frais de déplacement. Le ratio de frais généraux sur marge brute s'améliore à 13,3 % contre 13,5 % en 2022, et reste lui aussi significativement inférieur à son niveau d'avant pandémie (17 % en 2019).

Le poste « **Autres charges et produits opérationnels** », composé essentiellement de coûts de départ de personnel, affiche une charge nette de 20,3 millions d'euros. Nous avons, en 2023, adapté notre modèle opérationnel au niveau d'activité de chacun de nos marchés, en particulier aux Etats-Unis en lien avec le ralentissement des grands clients de la Tech.

Au total, **la marge opérationnelle** du Groupe s'établit à nouveau au niveau élevé de 13,1 % atteint en 2022.

En dessous de la marge opérationnelle, **les dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions** concernent la partie des écarts d'acquisition affectée notamment aux relations clients. Cette dotation s'élève à 6,0 millions d'euros.

Le solde du poste **autres charges et produits non courants et non récurrents** s'établit à -47,3 millions d'euros. Depuis le 31 juillet 2023, une proposition de loi, visant à imposer de fortes restrictions sur les sociétés qui analysent la structure de consommation en Russie, est en cours d'examen à la Douma. Même s'il subsiste des incertitudes sur le contenu final de la loi et son calendrier de mise en œuvre, elle prévoit - à ce stade et parmi d'autres dispositions restrictives - de limiter à 20 % la détention de telles sociétés par des intérêts étrangers. Compte tenu des risques que fait peser cette proposition de loi sur la pérennité de nos activités en Russie, même s'il n'est pas clairement établi que son objet inclut les activités d'Ipsos, nous avons, par prudence, pris la décision de déprécier l'intégralité de l'actif net lié à notre filiale

locale, soit 59 millions d'euros. Nos activités en Russie représentent moins de 2 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les charges de financement. La charge d'intérêt nette s'élève à 13,3 millions d'euros contre 13,2 millions l'année dernière : les effets de la hausse des taux d'intérêts sur les charges et les produits financiers se compensent globalement.

Les autres charges et produits financiers nets présentent une charge nette de 7,0 millions d'euros, dont 3,7 millions d'euros liés aux frais financiers résultant de l'application de la norme IFRS 16.

Le taux effectif d'imposition au compte de résultat en norme IFRS s'établit à 30,6 % contre 24,8 % l'année passée. Ce taux serait de 24,5 % en excluant l'impact des provisions liées à la Russie.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 160 millions d'euros contre 215 millions d'euros en 2022, impacté pour 59 millions d'euros par la dépréciation de l'actif net d'Ipsos en Russie.

Le résultat net ajusté part du Groupe s'établit à 229 millions d'euros contre 232 millions d'euros en 2022. Sur le seul deuxième semestre, il est en progression de 24 millions d'euros soit 17 %.

Structure financière

Flux de trésorerie. La capacité d'autofinancement s'établit à 413 millions d'euros contre 402 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 11 millions d'euros.

Le besoin en fonds de roulement affiche une variation négative de 65 millions d'euros. Une part importante de la croissance 2023 a été enregistrée sur le dernier trimestre. La génération de cash associée à ces revenus sera en partie constatée sur le début de l'année 2024.

Les **investissements en immobilisations corporelles et incorporelles** sont principalement constitués d'investissements en infrastructure informatique, de technologie et de R&D. Ils se sont élevés à 59 millions d'euros, en augmentation de 4 millions d'euros par rapport à 2022, conformément au plan stratégique 2025 qui prévoit une progression de nos investissements dans les plateformes, nos panels propriétaires et les outils d'intelligence artificielle générative. Ces investissements vont s'accélérer en 2024.

Au total, la **génération de trésorerie libre d'exploitation**, à 169 millions d'euros, est en retrait de 45 millions d'euros par rapport à l'année dernière, principalement en raison de la dynamique

de croissance au quatrième trimestre.

En ce qui concerne les **investissements non courants**, Ipsos a accéléré sa politique de croissance externe en 2023 et a investi 48 millions d'euros en procédant aux acquisitions de NVCS aux Etats-Unis, Behaviour & Attitudes en Irlande, CBG en Nouvelle-Zélande, Big Village en Australie, Xperity aux Etats-Unis, Omedia en Afrique de l'Ouest et Shanghai Focus RX en Chine. En janvier 2024, les acquisitions de Jarmany en Grande-Bretagne et I&O aux Pays-Bas se sont ajoutées à cette liste.

Enfin, les opérations de financement incluent notamment en 2023 :

- La poursuite du **programme de rachat d'actions à vocation d'annulation** pour un montant de 50 millions d'euros (soit 1.050.000 actions annulées) au-delà des rachats de titres habituels dans le cadre des plans d'actions gratuites de 36 millions d'euros ;
- Les remboursements de l'emprunt « Schuldschein » souscrit en 2016 pour un montant de 39 millions d'euros et 42 millions de dollars ;
- Le versement de 59 millions d'euros de **dividendes**.

Les capitaux propres s'établissent à 1 433 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 1 500 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les **dettes financières nettes** s'élèvent à 120 millions d'euros, en hausse de 51 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Le bilan de la société reste très sain et le ratio de levier (calculé hors impact IFRS16), s'établit à 0,3 fois l'EBE (contre 0,2 fois au 31 décembre 2022).

Position de liquidité. La trésorerie au 31 décembre 2023 s'élève à 278 millions d'euros. Le Groupe dispose par ailleurs de près de 500 millions d'euros de lignes de crédit à plus d'un an, lui permettant de préparer ses échéances de dettes de 2024 (20 millions d'euros de lignes bilatérales) et de septembre 2025 (300 millions d'euros d'emprunt obligataire).

Le tableau qui suit fait apparaître les résultats d'Ipsos SA au cours des cinq derniers exercices :

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social*	10 800 807	11 063 306	11 109 059	11 109 059	11 109 059
Nombre d'actions ordinaires	43 203 225	44 253 225	44 436 235	44 436 236	44 436 236
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	362 616	377 784	376 620	383 537	1 843 088
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements & provisions	60 310 108	114 169 156	195 759 304	87 836 877	102 326 423
Impôt sur les bénéfices	5 038 053	4 281 809	3 150 739	-971 147	1 171 778
Dot. amortissements & provisions	28 488 374	5 057 911	13 222 634	6 341 590	36 646 428
Résultat net	26 783 681	104 829 436	179 385 931	82 466 434	64 508 217
Résultat distribué	71 257 672	59 563 067	39 819 827	19 771 147	38 326 914
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot. amortissements & provisions	1,28	2,48	4,33	2,00	2,28
Résultat net	0,62	2,37	4,04	1,86	1,45
Dividende attribué	1,65	1,35	1,15	0,9	0,45
Personnel					
Effectif moyen	1	2	2	2	2
Masse salariale	1 218 004	3 244 862	1 247 418	948 549	1 066 077
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	290 293	1 254 371	638 121	395 993	406 595

8 Trésorerie et capitaux

8	Trésorerie et capitaux	151
8.1	Information sur les capitaux	152
8.2	Source et montant des flux de trésorerie.....	152
8.3	Besoins de financement et structure de financement	153
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	153
8.5	Sources de financement attendues	153

Les informations concernant la trésorerie et les capitaux pour 2021 et 2022 figurent respectivement dans la partie 8 du Document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2022 sous le numéro D.22-0341 et dans la partie 8 du Document de référence 2022 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2023 sous le numéro D.23-0289. Pour l'exercice 2023, les informations concernant la trésorerie et les capitaux sont indiquées ci-dessous.

L'information concernant le recours de la Société au marché de la dette est la suivante :

Le 7 juin 2023, Ipsos a remboursé par anticipation la tranche Schuldchein de 31,5 millions de USD à taux variable. Le 7 décembre 2023, Ipsos a remboursé les tranches Schuldchein 7 millions d'euros à taux variable, 31,5 millions d'euros à taux fixe et 10 millions de USD à taux fixe.

Au 31 décembre 2023, il restait les échéances suivantes :

- 15 millions d'euros à taux variable arrivant à maturité en 2026.
- 38,5 millions d'euros à taux variable arrivant à maturité en 2028.
- 25 millions de USD à taux variable arrivant à maturité en 2028.

En novembre 2022, un Crédit Syndiqué a été renouvelé pour un montant de 185 millions d'euros. Il a été étendu d'un an le 9 septembre 2023 pour porter sa maturité à novembre 2028.

En septembre 2018, un Crédit Syndiqué a été renouvelé pour un montant de 160 millions d'euros. Il a été étendu le 5 août 2019 puis le 29 juin 2020 pour porter sa maturité à septembre 2025.

En septembre 2018, Ipsos a placé avec succès son premier emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros à échéance septembre 2025 avec un coupon annuel de 2,875 %.

Grace au bon niveau de flux de trésorerie disponible généré chaque année, Ipsos a pu faire face à l'ensemble des remboursements prévus.

8.1 Information sur les capitaux

Les informations relatives aux capitaux propres d'Ipsos SA au cours des deux derniers exercices figurent à la note « Capitaux propres » de l'annexe aux Comptes sociaux figurant au 18.1.3.7.7 du Document d'enregistrement. Pour une information plus détaillée, veuillez-vous référer à la note « Capitaux propres » des Comptes consolidés figurant au 18.1.2.2.4.8 du présent Document d'enregistrement.

8.2 Source et montant des flux de trésorerie

Les montants des flux de trésorerie au cours des deux derniers exercices sont résumés au point 3 « Tableau des flux de trésorerie » des Comptes sociaux figurant au 18.1.3.3 du Document d'enregistrement.

Pour une information détaillée, veuillez-vous référer au « État des flux de trésorerie consolidés » 18.1.2.1.4 et à la note « Note sur l'état des flux de trésorerie consolidés » des Comptes consolidés figurant au 18.1.2.2.5.1 du présent Document d'enregistrement.

8.3 Besoins de financement et structure de financement

Pour une information détaillée, veuillez-vous référer aux notes « Endettement financier » 18.1.2.2.4.9 et « Engagements sur contrats de location financement » des comptes consolidés figurant au 18.1.2 du présent Document d'enregistrement.

8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Non applicable.

8.5 Sources de financement attendues

Pour une information détaillée, se référer à la note « Exposition au risque de liquidité » des Comptes consolidés figurant au 18.1.2.2.5.2.5 du présent Document d'enregistrement.

9 Environnement réglementaire

L'activité des études de marché n'est pas régie, au plan international, par un corps de normes spécifiques clairement établies. Elle est cependant soumise à un ensemble de règles déontologiques mises en place par les entreprises groupées en organisations professionnelles.

Il s'agit principalement du Code international ICC/ ESOMAR des études de marché, études sociales et d'opinion et de l'analytiques des données qui a été conçu comme un cadre d'autorégulation. Ce Code établit des standards essentiels de conduite éthique et professionnelle pour maintenir la confiance du public dans les recherches tout en exigeant un strict respect des lois et règlements applicables. Ainsi ce Code met notamment l'accent sur la nécessité d'être transparents vis-à-vis des répondants quant aux informations que les chercheurs ont l'intention de collecter et la finalité de la recherche. Les chercheurs doivent également veiller à protéger les données collectées et préserver l'anonymat des répondants sauf si ces derniers ont accepté de lever leur anonymat.

En France, le corps de normes françaises suivant s'applique aux sociétés d'Etudes et à leur activité.

9.1 Protection des données à caractère personnel

Le Règlement général sur la protection des données n° 2016/679, également appelé " RGPD " qui s'applique depuis mai 2018 à tous les pays de l'Espace économique européen (EEE) est directement applicable en France. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, a été adaptée au nouveau cadre européen par décret d'application du 29 mai 2019, entré en vigueur le 1er juin 2019.

Le RGPD est rapidement devenu la norme législative mondiale et la grande majorité de la nouvelle législation sur la protection des données s'en inspire fortement. En 2023, Ipsos a poursuivi son programme visant à maintenir toutes ses filiales, qui opèrent dans l'Espace économique européen, en conformité avec le RGPD et toutes ses autres filiales avec les lois locales sur la protection des données et au minimum avec les principes du RGPD, que le RGPD soit applicable ou non.

Depuis 2016, toutes les entités d'Ipsos ont été ou sont devenues parties à un engagement de protection des données intra-groupe, établissant un cadre contractuel de protection des données pour tout transfert de données à caractère personnel (y compris, mais sans s'y limiter, les Clauses Contractuelles Standard de l'Union européenne) qui pourrait avoir lieu entre elles. Cet engagement est mis à jour de temps à autre pour tenir compte de tout nouveau développement.

Grâce à l'adhésion d'Ipsos à ESOMAR, l'organisme d'autorégulation de l'industrie des études de marché, des études sociales, des études d'opinion et des analyses de données, le Code international ICC/ESOMAR sur les études de marché, les études d'opinion, les études sociales et les analyses de données est directement applicable à Ipsos et à ses filiales mondiales, ce qui démontre une fois de plus l'engagement d'Ipsos en faveur de la protection des personnes interrogées.

Ipsos a maintenu ses actions de communication et la formation régulière de ses employés sur la protection des données personnelles dans les différentes divisions opérationnelles ainsi qu'auprès des nouveaux employés et des entités acquises.

Ipsos a continué à suivre l'introduction ou le développement de la législation sur la protection des données au niveau mondial et a adapté ses méthodes opérationnelles pour ces pays en

conséquence.

9.2 Publication et diffusion de sondage d'opinion

- La loi n°77-808 du 19 juillet 1977, relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, modifiée notamment par la loi du 20 janvier 2017 ; elle-même modifiée par décret n°2018-301 du 25 avril 2018 ;
- Les recommandations générales de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) portant notamment sur la publication des résultats d'étude de marché ou d'enquête ;
- Protection des droits de propriété intellectuelle ;
- Les dispositions du Code de la propriété intellectuelle relatives à la propriété littéraire et artistique.

9.3 Protection des droits de propriété intellectuelle

Les dispositions du Code de la propriété intellectuelle relatives à la propriété littéraire et artistique.

10 Informations sur les tendances

10.1 Description des principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice, et de tout changement significatif de performance financière du Groupe

Se référer au 10.2.

10.2 Tendances, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont l'émetteur a connaissance susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur

10.2.1 Communiqué des résultats annuels 2023, publié le 21 février 2024 (extraits)

Ipsos a progressé en 2023, malgré les vents contraires liés à la fin des grands contrats Covid, à la baisse de la demande des grands clients de la Tech et plus généralement à un environnement macroéconomique et géopolitique difficile. Le maintien de la marge opérationnelle à un niveau élevé confirme la résilience du modèle opérationnel du Groupe et sa capacité à s'adapter à des environnements incertains. Quasiment désendetté, le Groupe est en excellente position pour continuer à financer sa croissance, ses investissements et ses acquisitions.

L'accélération du programme d'acquisitions a permis d'asseoir notre position de leader sur certains marchés, notamment dans les Affaires Publiques.

Cette année sera, comme 2023, marquée par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques et la poursuite de changements technologiques, sociétaux et climatiques profonds. Dans un tel contexte, les entreprises et les gouvernements ont plus que jamais besoin de données de qualité et d'analyses pour comprendre les dynamiques de consommation et d'opinions publiques et les éclairer dans leurs prises de décisions. Tous ces facteurs représenteront des leviers de croissance en 2024.

En 2024, nous intensifierions nos investissements technologiques pour fournir à nos clients des informations plus impactantes plus rapidement, lancer de nouvelles offres, garantir la qualité et la sécurité des données et accroître l'efficacité de notre modèle opérationnel. Ipsos Facto, notre plateforme d'IA générative, est au cœur de cette stratégie. Accessible à tous nos collaborateurs depuis juin 2023 et désormais disponible pour nos clients, elle repose sur les meilleurs modèles de langage disponibles sur le marché enrichis en temps réel des données Ipsos, et sur notre bibliothèque propriétaire de prompts spécifiques aux professionnels des études de marché.

Nous anticipons pour cette année une croissance organique supérieure à 4 % et une marge opérationnelle de l'ordre de 13 %. La progression de l'activité par trimestre en 2024 sera très différente de celle de 2023 : les performances du premier trimestre 2024 bénéficieront d'une base de comparaison relativement favorable, mais au fur et à mesure de l'année, les bases de comparaison seront moins favorables.

Enfin, nous restons confiants quant à notre capacité à délivrer les objectifs financiers annoncés dans notre plan stratégique « *The Heart of Science and Data* ».

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale du 14 mai 2024 une augmentation conséquente du dividende à 1,65 euro par action (soit une hausse de plus de 22 % et représentant plus de 30 % du résultat net ajusté par action), contre 0,90 euro au titre de 2020, 1,15 euro pour 2021, et 1,35 euro pour 2022. Si nos priorités en termes d'allocation de capital demeurent la poursuite des acquisitions et les investissements dans la technologie et nos panels, nous poursuivrons notre programme de rachat de titres à vocation d'annulation.

11 Prévisions ou estimations du bénéfice

11.1 Prévision ou estimation du bénéfice

Se référer au 10.2.1.

11.2 Principales hypothèses sous-tendant les prévisions ou estimations de bénéfices

Se référer au 10.2.1.

11.3 Déclaration relative aux bases d'établissement et d'élaboration des précisions et estimations du bénéfice

Un Business Plan à 2025 a été élaboré en juin 2022 et sert actuellement de base d'établissement aux objectifs financiers. Dans ce cadre, un budget annuel pour 2024 a été établi et approuvé par le Conseil d'administration.

12 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

12 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale 159

12.1 Informations concernant les membres du conseil d'administration et la direction générale	160
12.1.1 Présentation des membres du Conseil d'administration et des Comités spécialisés du Conseil au 1 ^{er} février 2024.....	160
12.1.2 Les dirigeants mandataires sociaux	181
12.1.3 Comités de direction	181
12.1.4 Sanctions prononcées à l'encontre des membres du Conseil d'administration et principaux dirigeants	182
12.2 Conflits d'intérêts	182

12.1 Informations concernant les membres du conseil d'administration et la direction générale

12.1.1 Présentation des membres du Conseil d'administration et des Comités spécialisés du Conseil au 1^{er} février 2024

12.1.1.1 Tableau de synthèse de la composition du Conseil d'administration et de ses trois Comités, Comité d'audit, Comité des nominations et des rémunérations (CNR) et Comité Stratégie et ESG au 1^{er} février 2024

Nom	Age	Sexe	Nationalité	Début du 1 ^{er} mandat	Fin du mandat en cours	Ancienneté au Conseil (en années)	Conseil d'administration	Comité d'audit	CNR	Comité Stratégie et ESG
Administrateurs dirigeants										
Didier Truchot Président du Conseil d'administration	77	M	Française	23.02.1988	AG 2024	36	P			
Ben Page Directeur général	58	M	Britannique	15.11.2021 (mandat de Directeur général) 04.10.2021 (mandat d'Administrateur)	15.11.2026 AG 2027	2	M			
Administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil										
Anne Marion-Bouchacourt	65	F	Française	28.04.2017	AG 2025	7	M		P	
Eliane Rouyer-Chevalier	71	F	Française	28.05.2019	AG 2027	5	M	M		
Filippo Pietro Lo Franco	54	M	Italienne	28.05.2020	AG 2024	4	M	P		
Pierre Barnabé	53	M	Française	12.01.2022	AG 2026	2	M			M
Virginie Calmels	53	F	Française	17.05.2022	AG 2026	2	M			P
Florence Parly⁵	61	F	Française	15.05.2023	AG 2027	0,5	M		M	
Àngels Martín Muñoz⁶	58	F	Française	15.05.2023	AG 2027	0,5	M			M

⁵ Madame Florence Parly a été nommée en qualité d'administrateur de la Société par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023.

⁶ Madame Àngels Martín Muñoz a été nommée en qualité d'administrateur de la Société par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023.

Administrateur non qualifié d'indépendant										
Laurence Stoclet	57	F	Française	18.12.2002	AG 2027	21	M	M		
Patrick Artus	71	M	Française	29.04.2009	AG 2027	15	M			M
Administrateur représentant les salariés										
Sylvie Mayou	62	F	Française	26.07.2017	26.07.2025	7	M			M
André Lewitcki	67	M	Française	18.03.2021	18.03.2025	3	M		M	
Taux d'indépendance ⁷							63,64%	66,66%	100 %	75%

M = Membre ; P = Président

12.1.1.2 Expertises des membres du Conseil d'administration au 1^{er} février 2024

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations et Rémunérations qui est en charge du processus de sélection des candidats et qui est composé à 100% de membres indépendants, porte une attention particulière à la sélection de ses membres.

Il veille à proposer à l'Assemblée générale de nouveaux administrateurs choisis de façon à disposer en son sein, autant que possible, d'un bon équilibre femmes-hommes mais pas uniquement : la pluralité et la diversité de compétences, d'expériences et de maîtrise des enjeux stratégiques et ESG sont au cœur de ce processus de sélection des administrateurs, ainsi que leur connaissance des activités du Groupe, qui intervient dans un métier de niche dans l'univers des services professionnels.

Ainsi, le Conseil d'administration regroupe en son sein compétences et expertises dans les domaines suivants :

- Société et économie ;
- Direction générale d'entreprises internationales ;
- Métiers (*professional services*) ;
- Finance, audit et risque ;
- Technologies, IT et cybersécurité ;
- Data, digital ;
- ESG ;
- Ressources Humaines, rémunérations.

⁷ L'administrateur représentant les salariés n'est pas pris en compte dans le calcul du taux d'indépendance du Conseil (article 10.3 du Code AFEP-MEDEF auquel Ipsos se réfère).

12.1.1.3 Présentation individuelle des Administrateurs

Administrateurs au 1^{er} février 2024

	Didier Truchot Président du Conseil d'administration d'Ipsos SA
Age : 77 ans	Biographie
Nationalité : française	Fondateur et Président d'Ipsos depuis sa création en 1975. Il en a également été le Directeur général jusqu'en novembre 2021.
Adresse professionnelle : Ipsos - 35 rue du Val de Marne - 75013 Paris	Titulaire d'une licence en sociologie et en sciences économiques, il a commencé sa carrière à l'IFOP comme chargé d'études puis dans un autre institut d'études de marché. Il a fondé Ipsos en 1975.
Principale fonction : Président du Conseil d'administration	Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés
Principales compétences & domaines d'expertise : Etudes, économie, sociologie, gestion internationale	Au sein du Groupe :
Nombre d'actions Ipsos détenues : 295 681	<ul style="list-style-type: none">• <u>France</u> : GIE Ipsos, Ipsos Group GIE et Ipsos Stat SA (Administrateur) ; Ipsos (France) (Président)• <u>Canada</u> : Ipsos Corp, Ipsos-NPD Inc., Ipsos-Insight Corporation, CRG Mystery Shopping Ltd. (Président du Conseil d'administration)• <u>Etats-Unis</u> : Ipsos America, Inc., Ipsos-Insight LLC, Ipsos Interactive Services US, LLC, Ipsos MMA Inc., Ipsos Public Affairs LLC., Latin Internet Ventures (Président du Conseil d'administration)• <u>Espagne</u> : Ipsos Iberia SA (Vice-Président)• <u>Suisse</u> : Ipsos S.A. (Président du Conseil d'administration)• <u>Royaume-Uni</u> : Ipsos MORI UK Ltd, Ipsos EMEA Holdings Ltd, Ipsos (Market Research) Ltd (ex Market & Opinion Research International Limited (Administrateur)• <u>Hong Kong</u> : Ipsos Asia Ltd (Président du Conseil d'administration)
	En dehors du Groupe :
	<ul style="list-style-type: none">• <u>France</u> : DT & Partners, Ipsos Partners (Président)
	Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années
	<ul style="list-style-type: none">• <u>Etats-Unis</u> : Research Data Analysis Inc. (Président du Conseil d'administration)



Age : 58 ans

Nationalité : Britannique

Adresse professionnelle :
Ipsos - 35 rue du Val de
Marne - 75013 Paris

Principale fonction :
Directeur général d'Ipsos SA

**Principales compétences
& domaines d'expertise :**
Gestion, leadership,
recherche, politique
publique, tendances et
société

**Nombre d'actions Ipsos
détenues :** 10 526

Ben Page

Administrateur et Directeur général d'Ipsos SA

Biographie

Ben Page est Directeur général d'Ipsos. Il a rejoint le Groupe MORI en 1987 après avoir été diplômé de l'Université d'Oxford en 1986, et a été l'un des leaders du premier rachat du Groupe par les cadres et de sa vente à Ipsos en 2005. Auteur et conférencier régulier sur les tendances, le leadership et la gestion des performances, il a dirigé des milliers d'enquêtes sur les tendances de consommation et le comportement des citoyens.

De 1987 à 1992, Ben Page a travaillé dans le secteur privé sur la réputation des entreprises et les études de consommation. Dès 1992, il travaille en étroite collaboration avec des ministres conservateurs et travaillistes ainsi que des décideurs politiques de haut niveau au sein du gouvernement.

Il devient Directeur général d'Ipsos au Royaume-Uni et en Irlande en 2009.

Ben Page est professeur invité au Kings College de Londres, et membre de l'Académie des sciences sociales et de la Market Research Society. Il siège au Conseil de la recherche économique et sociale (ESRC) à l'UKRI. Il est conseiller auprès du Kings Fund et de la Social Market Foundation.

Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés

Au sein du Groupe :

- Allemagne : Ipsos GmbH, (Directeur général), Trendtest GmbH (Directeur général)
- Argentine : Ipsos Argentina SA ; (Administrateur)
- Australie : Ipsos Proprietary Ltd, Ipsos Public Affairs Pty Ltd, I-View Proprietary Ltd (Administrateur)
- Belgique : Ipsos NV (Administrateur)
- Cameroun : Ipsos (Président du Conseil d'Administration)
- Canada : Ipsos-Insight Corporation, Ipsos NPD Inc. (Administrateur)
- Chypre : Synovate (Cyprus) Ltd, Synovate EMEA Ltd, Ipsos Market Research Ltd (Administrateur)
- Colombie : Ipsos Napoleon Franco & Cia SAS (Administrateur)
- Corée : Ipsos Co.Ltd
- Costa Rica : Ipsos S.A. (Administrateur)
- Danemark : Ipsos AS (Président du Conseil d'administration)
- Equateur : Ipsosecuador SA, Servicios Ecuatorianos Atica SA (Membre du directoire)
- Espagne : Ipsos Iberia S.A (Administrateur)

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Etats-Unis</u> : Ipsos Insight LLC, Ipsos Interactive Services US LLC, Research Data Analysis Inc., Ipsos MMA Inc., Ipsos Public Affairs LLC, Latina Internet Ventures (Administrateur) ; Ipsos America Inc (Vice-Président) • <u>Guatemala</u> : Ipsos SA (Administrateur) • <u>Irlande</u> : Ipsos Ltd (Administrateur), Behaviour and Attitudes Limited (Administrateur) • <u>Italie</u> : Ipsos S.r.l (Administrateur) • <u>Inde</u> : Ipsos Data Service Private Limited, Ipsos Research Pvt Ltd (Administrateur) • <u>Indonésie</u> : PT Ipsos Market Research Ltd, P.T Field Force Indonesia (Président Commissionner) • <u>Japon</u> : Ipsos Japan Holdings K.K., Ipsos K.K. (Administrateur) • <u>Malaisie</u> : Ipsos Sdn Bhd (Administrateur) • <u>Mexique</u> : Ipsos SA de CV (Administrateur) • <u>Niger</u> : Ipsos (Nigeria) Ltd (Administrateur) • <u>Nouvelle Zélande</u> : Ipsos Ltd, CBG Health Research Limited(Administrateur) • <u>Norvège</u> : Ipsos AS (Président du Conseil d'administration) • <u>Pérou</u> : Ipsos Opinion y Mercado S.A. (Administrateur) • <u>Panama</u> : Ipsos CCA, Inc., Ipsos TMG Panama S.A., Ipsos TMG, S.A.,(Administrateur) • <u>Pays-Bas</u> : Synovate Holdings BV, I&O (Administrateur) • <u>Philippines</u> : Ipsos (Philippines) Inc. (Administrateur) • <u>Pologne</u> : Ipsos Sp.z.o.o. (Président du Conseil d'administration) • <u>Puerto Rico</u> : Ipsos, Inc. (Administrateur) • <u>Royaume-Uni</u> : Ipsos MORI UK Ltd, MORI Limited, Ipsos Market Research, Ipsos Interactive Services Limited, Livra Europe Ltd, Ipsos Pan Africa Holdings Ltd, Synovate Healthcare Ltd, Ipsos EMEA Holdings Ltd, Ipsos Mystery Shopping UK Ltd, Ipsos Mystery Shopping Services UK Ltd, Jarmany (Administrateur), Ipsos Ltd (Président) • <u>Roumanie</u> : Ipsos Interactive Services S.R.L. (Administrateur) • <u>Sénégal</u> : Ipsos SASU (Président du Conseil d'administration) • <u>Singapour</u> : Ipsos Pte Ltd (Administrateur) • <u>Suède</u> : Ipsos Norm A.B., Ipsos AB (Administrateur) • <u>Thaïlande</u> : Ipsos Ltd, IJD Ltd, Synovate Ltd (Administrateur) • <u>Turquie</u> : Ipsos Arastirma ve Danismanlik Hizmetleri AS
--	---

	(Administrateur) Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années Néant
--	---



Age : 72 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 59, rue Bruneseau - 75013 Paris

Principale fonction : Economiste chez Natixis

Principales compétences & domaines d'expertise : Economie

Nombre d'actions Ipsos détenues : 792

Patrick Artus

Administrateur et membre du comité Stratégie et ESG

Biographie

Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Patrick ARTUS a été pendant 20 ans Directeur de la Recherche et des Etudes de NATIXIS, puis Chef économiste et Membre du Comité Exécutif.

Il débute sa carrière en 1975 à l'INSEE où il participe entre autres aux travaux de prévision et de modélisation. Il travaille ensuite au Département d'Economie de l'OCDE (1980) puis devient Directeur des Etudes à l'ENSAE et Responsable de Séminaire de Recherche à l'Université Paris Dauphine (1982). Il a été professeur d'économie dans diverses écoles et universités (Ecole Polytechnique, Dauphine, ENSAE, Centre des Hautes Etudes de l'Armement, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, HEC Lausanne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

Il est actuellement Professeur d'économie à l'Ecole d'Economie de Paris (PSE-Paris School of Economics). Il cumule ses fonctions d'enseignant avec ses travaux de recherche et s'associe à diverses revues ou associations économiques.

Il a été pendant des années membre du Conseil d'Analyse Economique auprès des Premiers Ministres Français.

Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés

- France : Conseiller économiste de Natixis ; Professeur d'Economie à PSE (Paris School of Economics) ;

Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années

- France : Total SA* (Administrateur indépendant, membre du Comité d'audit, membre du Comité Stratégie & RSE)

*Société cotée



Age : 53 ans

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
SOITEC
922, Parc
technologique des
Fontaines, Chemin des
Franques,
38190 Bernin

Principale fonction :
Directeur Général

Principales compétences & domaines d'expertise :
Chevalier de l'Ordre
National du Mérite
français

Diplômé de
CentraleSupélec et de
NEOMA

**Nombre d'actions
Ipsos détenues** : 800

Pierre Barnabé

Administrateur indépendant et membre du Comité Stratégie et ESG

Biographie

SOITEC

Directeur Général

Pierre Barnabé a rejoint Soitec en mai 2022 avant de prendre ses fonctions de Directeur général le 26 juillet 2022. De 2015 à 2021, il a été Vice-Président Exécutif de la division Big Data & Cybersécurité (BDS), au sein du Groupe Atos et Président Directeur général de Bull SA. Il en a également dirigé les activités Services Public & Défense puis Manufacturing. Il est devenu Directeur général par intérim de ce Groupe en 2021. Avant son acquisition par Atos en 2014, il avait rejoint Bull, l'unique leader européen de supercalcul, d'électronique pour intelligence artificielle, de cybersécurité et de cyberdéfense, de 2013 à 2015 en tant que Directeur général Délégué. De 2011 à 2013, il a été Directeur général de la branche Entreprise de SFR où il a lancé les activités de cloud computing, de cybersécurité et le très haut débit pour le monde professionnel. De 1998 à 2011, il avait occupé diverses fonctions au sein d'Alcatel puis Alcatel Lucent, d'abord à la direction technique réseaux mobiles, la direction commerciale, puis comme Président Directeur général d'Alcatel-Lucent France, avant de devenir Directeur général Adjoint du Groupe en charge des Ressources Humaines et de la Transformation. Pierre Barnabé a débuté sa carrière en 1994 dans la Silicon Valley pour développer l'activité Corporate Venture et Capital Risque du Groupe Thales avant de rejoindre son siège parisien en charge de la stratégie et des acquisitions de la Branche Communication et Commandement. Pierre Barnabé est Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Pierre Barnabé est diplômé de l'école CentraleSupélec de Paris et de NEOMA.

Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés

Membre du Conseil d'Administration d'Ipsos, depuis janvier 2022

Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années

Président de l'ENSIMAG Grenoble (2016-2022)

Administrateur puis censeur du Conseil d'administration de Worldline
(2019 – 2020)

Membre du Conseil d'administration de l'INRIA (2021-2022)



Age : 53 ans

Nationalité : française

Adresse

professionnelle : CV
Education / FUTURAE

56 rue de Billancourt

92100 Boulogne
Billancourt

Principale fonction :

Présidente de CV
Education / FUTURAE

**Principales
compétences &
domaines d'expertise** :

Finance / Management

Entertainment / Telecom /
Digital / Education

**Nombre d'actions Ipsos
détenues** : 400

Virginie Calmels

Administrateur indépendant et Présidente du comité Stratégie et ESG

Biographie

Virginie Calmels est présidente de la société SHOWER Company, elle-même présidente de la société CV Education, groupe d'enseignement supérieur des métiers de demain dans le domaine des industries créatives et du marketing digital qui a ouvert la première école FUTURAE à Boulogne-Billancourt en octobre 2020.

Elle est administratrice de la société Iliad (Free) depuis juin 2009 et administratrice de la société Assystem depuis mars 2016 et de la société Focus Entertainment depuis avril 2022. Depuis novembre 2019, Mme Virginie Calmels est présidente du Conseil Stratégique du Groupe OuiCare, et présidente d'Honneur du fonds de dotation OuiCare qui lutte contre les violences faites aux femmes.

Elle est présidente fondatrice du "think and do tank" DroiteLib' depuis 2016.

Virginie Calmels avait commencé sa carrière en 1993 au sein du cabinet d'audit Salustro Reydel. Elle avait ensuite rejoint le Groupe Canal+ (1998-2003) où elle a occupé successivement les fonctions de directrice financière de NC Numéricable, de directrice financière de l'international et du développement du Groupe Canal+ puis de directrice financière de Canal+ S.A., avant d'être promue directrice générale adjointe puis codirectrice générale déléguée de la chaîne Canal+. Elle a rejoint Endemol France en 2003 en tant que directrice générale, puis à compter d'octobre 2007, elle occupe la fonction de présidente-directrice générale. En mai 2012 elle est promue directrice générale du Groupe Endemol Monde et conserve la présidence d'Endemol France, mandats dont elle a démissionné mi-janvier 2013. Elle avait par ailleurs rejoint le Conseil de surveillance d'Euro Disney et d'Euro Disney Associés S.C.A en mars 2011 dont elle est devenue présidente en janvier 2013 jusqu'à sa démission en février 2017. Elle était membre du Conseil d'administration de Technicolor de mai 2014 à juillet 2016 puis censeur jusqu'en mai 2017.

Virginie Calmels est diplômée de l'École supérieure de commerce de Toulouse ainsi que de l'Institut européen d'administration des affaires (Insead) et est également titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières et d'un diplôme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Par ailleurs elle est membre de l'association Le Siècle et Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés

- Présidente de CV Education / FUTURAE
- Présidente de SHOWER Company
- Administratrice du Groupe ILIAD (Free)
- Administratrice indépendante d'ASSYSTEM
- Administratrice indépendante de Focus Entertainment
- Administratrice indépendante d'IPSOS (en cours de nomination)
- Présidente du Conseil Stratégique du Groupe OUI CARE
- Présidente d'Honneur du fonds de solidarité OUI CARE

Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années	
Présidente du conseil de surveillance	Eurodisney SCA et Eurodis Associés SCA
Administratrice	Technicolor S.A.
Conseillère régionale	Nouvelle Aquitaine
Première Adjointe	Mairie de Bordeaux
Vice-Présidente	Bordeaux Métropole
Présidente du conseil d'administration	EPA Bordeaux Euratlantique
Administratrice	Aéroport de Bordeaux Mérignac
Administratrice	BGI Bordeaux Giro Investissement
Administratrice	Aerospace Valley
Administratrice	Bordeaux Aéroparc SPL
Administratrice	SAEML Régaz
Vice-Présidente	Centre d'étude et de prospective stratégique
Administratrice	MEDEF Paris



Age : 68 ans

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Ipsos - 35 rue du Val de Marne - 75013 Paris

Principale fonction :
Chargé d'enquêtes

Principales compétences & domaines d'expertise : Enquêtes multi-terrains

Nombre d'actions Ipsos détenues : 0

André Lewitcki

Administrateur représentant les salariés et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

Biographie

André Lewitcki a commencé sa carrière en 1979 en tant que représentant – VRP, pour les entreprises Japy, Gestetner et 3D System, et ce, jusqu'en 1990. Dans les années 90, André Lewitcki participe à plusieurs projets auprès d'associations de défense des Droits de l'Homme (relatifs à l'Europe de l'Est et l'ex-URSS). Il exerce par ailleurs en tant que journaliste présentateur pour la radio Solidarnosc. Depuis 1999, André Lewitcki est chargé d'enquêtes pour Ipsos.

André Lewitcki est détenteur d'un baccalauréat G2, d'un DUT Techniques de commercialisation de l'IUT de Troyes, d'une formation au journalisme audiovisuel à l'ESRA et est diplômé de l'INALCO (diplôme du langage et des civilisations).

Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés

Néant

Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant



Age : 54 ans

Nationalité : italienne

Adresse professionnelle :
Mediobanca S.p.A.- 23
avenue d'Iéna – 75116
Paris

Principale fonction :
Responsable mondial
de la couverture TMT à
Mediobanca

Principales compétences & domaines d'expertise : Industrie TMT, Conseil en fusion et acquisition, bourse et relation investisseurs

Nombre d'actions Ipsos détenues : 600

Filippo Pietro Lo Franco

Administrateur indépendant et Président du Comité d'audit

Biographie

Filippo Pietro Lo Franco est diplômé de l'université Bocconi de Milan. Monsieur Filippo Pietro Lo Franco a débuté sa carrière à Paris en 1996 chez BNP Equities en tant qu'analyste de recherche paneuropéenne sur les actions des médias, puis s'est installé à Londres en 2000 à la suite de la fusion entre la BNP et Paribas. Monsieur Filippo Pietro Lo Franco a rejoint JPMorgan à Londres en 2006 où, en quelques années, il est devenu chef de l'équipe de recherche paneuropéenne sur les actions des médias. Au cours de son mandat, il a reçu plusieurs prix, notamment : n.1 dans l'enquête Institutional Investor pendant cinq années consécutives (2010-2014), en tant que meilleur analyste de recherche sur les actions des médias européens ; n.1 analyste des médias en Europe (selon les votes des entreprises) à plusieurs reprises dans l'enquête Thomson Reuters Extel ; n.1 analyste dans tous les secteurs industriels par les entreprises dans l'enquête Thomson Reuters Extel 2009. Monsieur Filippo Pietro Lo Franco a été nommé responsable de la banque d'investissement JPMorgan EMEA Media M&A en 2014 et a mené plusieurs transactions à travers l'Europe, se classant dans le top 3 du classement EMEA Dealogic.

En septembre 2017, Monsieur Filippo Pietro Lo Franco a rejoint Mediobanca à Paris en tant que responsable mondial de la couverture TMT et a mené à bien plusieurs opérations de fusions-acquisitions de grande envergure dans les secteurs des télécommunications, des médias et des technologies à travers l'Europe.

Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés

Néant

Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant



Age : 65 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
Talacker 50, Postfach
1928 CH - 8021 Zurich

Principale fonction :
Administrateur
indépendant

Principales compétences & domaines d'expertise : Finance (audit, gestion financière), ressources humaines, services bancaires

Nombre d'actions Ipsos détenues : 800

Anne Marion-Bouchacourt

Administrateur indépendant et Présidente du Comité des nominations et des rémunérations

Biographie

Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, titulaire du diplôme d'expertise comptable et d'un DESS en Gestion financière de l'Université Paris-Dauphine, Anne Marion-Bouchacourt a démarré sa carrière au sein du cabinet d'audit et de conseil PricewaterhouseCoopers (PWC). Elle y devient Directeur dans le secteur des Services financiers en 1990 avant de prendre la fonction de Vice-président de Gemini Consulting en 1999. Elle rejoint Solving International en tant que Vice-président et Responsable de la division Banque en 2002. Elle rejoint ensuite le Groupe Société Générale en 2004 en tant que Directeur des Ressources Humaines de Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB). En 2006, elle est nommée Directeur des Ressources Humaines du Groupe. Depuis juillet 2012, Anne Marion-Bouchacourt était Responsable Pays Chine pour le Groupe Société Générale. Le 1^{er} octobre 2018, elle est nommée Responsable Pays pour le Groupe en Suisse et Directrice Générale de SG Zurich, fonction qu'elle quitte fin 2023.

Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés

- Suisse : SheSkillzGlobal - start-up – Chairman
- Grèce : Banque Nationale de Grèce (NBG) (Présidente du Comité HR et Rémunération)

Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années

- Roumanie : BRD – Universal Bank (Administrateur)
- Luxembourg : SGBT (Administrateur)
- Chine : Fortune Lyxor (Administrateur), SG China (Président du Conseil d'administration)
- France : Crédit du Nord (Administrateur et membre du Comité des Nominations)
- Suisse : SG Private Banking Suisse (Chairman), SGEF (Administrateur)



Age : 62 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
Ipsos - 35 rue du Val de Marne - 75013 Paris

Principale fonction :
Directrice générale adjointe d'Ipsos Marketing en France

Principales compétences & domaines d'expertise : Etudes marketing, accompagnement stratégique des clients

Nombre d'actions Ipsos détenues :
3 409

Sylvie Mayou

Administrateur représentant les salariés et membre du Comité Stratégie et ESG

Biographie

Sylvie Mayou est diplômée de l'Institut Supérieur de Gestion. Passionnée par son métier, Sylvie compte plus de 30 ans d'expérience dans le monde des études. Après plus de 15 ans passés dans différentes agences (Remark, Ifop), elle rejoint Ipsos en 1997 où elle évolue depuis.

Au cours de sa carrière, Sylvie Mayou a développé une forte expertise dans l'accompagnement stratégique de grands clients, en France et à l'international.

Elle occupe aujourd'hui le poste de Client Officer. Voix d'Ipsos chez les clients et voix des clients chez Ipsos, elle est responsable des relations entre Ipsos France et plusieurs de ses clients stratégiques. Dans ce cadre, sa mission est d'être au plus près des problématiques business des clients, de leur assurer toujours plus de valeur et trouver avec eux le meilleur chemin pour répondre au mieux à leurs attentes.

Elle travaille en étroite collaboration avec les différentes expertises d'Ipsos auxquelles elle apporte son support, son expertise et sa connaissance des clients.

Sylvie Mayou a rejoint le Conseil d'Administration d'Ipsos en 2017 en tant qu'Administrateur représentant les salariés.

Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés

Néant

Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant



Age : 71 ans

Nationalité : française

Adresse

professionnelle : 35
rue du Val de Marne –
75013 Paris

Principale fonction :

Administratrice
indépendante,
Responsable de
programmes certifiants
Université Paris
Dauphine -PSL
Executive Education,
Consultante

**Principales
compétences &
domaines
d'expertise :**

Stratégie, gouvernance
et compliance, Climat
et Durabilité,
communication
financière

Nombre d'actions

Ipsos détenues : 400

Eliane Rouyer-Chevalier

Administratrice indépendante et membre du Comité d'audit

Biographie

Diplômée en Sciences Economiques de l'Université Paris II Panthéon Assas, Eliane Rouyer-Chevalier a rejoint le Groupe **Accor** en 1983. Elle a dirigé les financements internationaux et la trésorerie devises avant de prendre, à partir de 1992, la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication financière du Groupe. De 2010 à 2012, elle a été membre du Comité exécutif d'**Edenred**, en tant que Directrice Générale en charge de la communication corporate, financière et de la responsabilité sociétale (RSE). En 2013, elle fonde ERC Consulting qui conseille en gouvernance les dirigeants d'entreprises et leurs comités exécutifs. Elle est également consultante à la Banque Mondiale (IFC) depuis 2016.

Eliane Rouyer-Chevalier exerce des mandats **d'administratrice indépendante**. De 2011 à 2023, elle siège au Conseil d'administration de **Legrand*** dont elle préside le Comité d'audit et est membre du Comité des rémunérations. Elle a siégé de 2018 à 2020 au Conseil d'administration de **Vigeo Eris**, agence de communication extra financière. Elle est Présidente d'honneur de l'Association Française des Investor Relations (**CLIFF**), après l'avoir présidée de 2004 à 2014. Elle a co-fondé en 2016 l'association Time2Start qui forme les jeunes des quartiers à l'entrepreneuriat.

Université Paris Dauphine PSL Executive Education : directrice de programmes certifiants : de 2013 à 2023 en communication financière et Relations Investisseurs. Depuis 2022, elle a créé la formation « Gouvernance & Climat » destinée aux dirigeants et membres de Conseil d'administration.

Engagements et reconnaissances extra professionnelles :

- Institute for International Corporate Governance **ESCP** Member of the Advisory Board
- Administratrice de **Place des Investisseurs**
- Membre de l'IFA **Institut Français des Administrateurs**, co-rédactrice du Rapport sur le CA et l'information extra financière
- Membre du Collège des Experts de l'**Institut du Capitalisme Responsable**
- Membre des Think Tanks « Confiance et Gouvernance » de **Deloitte**, Cercle de réflexion Gouvernance de **KPMG**
- Présidente d'honneur du **Cliff**, l'association française des professionnels de la communication financière
- Chevalier de la Légion d'honneur

Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés

France : Legrand*; ERC Consulting (SAS) (Présidente) ; Place des Investisseurs (Administratrice) ;

Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années

France : Legrand* , Vigeo Eris

*Société cotée



Age : 57 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
Ipsos - 35 rue du Val de Marne - 75013 Paris

Principale fonction :

Administratrice

Principales compétences & domaines

d'expertise : Etudes de marché, Technologie, Administration financière et juridique d'entreprises, Opérations et back-offices internationaux, Comités d'Audit et gouvernance

Nombre d'actions Ipsos détenues :

94 207

Laurence Stoclet

Administrateur d'Ipsos SA et membre du Comité d'audit

Biographie

Administratrice de sociétés certifiée, possédant une grande expérience de la gestion d'opérations internationales et du développement de plateformes technologiques, Laurence Stoclet a commencé sa carrière en dirigeant les activités financières d'entreprises.

Laurence Stoclet est également une spécialiste des études de marché et des sondages et a occupé différentes fonctions exécutives chez Ipsos pendant 24 ans, après avoir géré pendant trois ans l'association Etudes ESCP au sein de l'ESCP Business School, qui réalisait des études de marché. Elle est diplômée de cette grande école de commerce (MBA 1989 – Option Banque et Finance).

Depuis fin 2022, elle est Administratrice indépendante au sein du Conseil d'Ingenico, leader mondial des solutions de paiement détenant par Apollo, dont elle préside le Comité d'Audit et des Risques.

En 1998, elle avait rejoint Ipsos en tant que Directeur financier du Groupe pour préparer son introduction en bourse, puis avait été nommée Directeur général délégué, poste qu'elle a occupé jusqu'en septembre 2022. Dans le cadre de ses fonctions, elle a supervisé plus d'une centaine d'acquisitions de sociétés et leurs plans d'intégration, qui ont contribué à faire d'Ipsos un des leaders de son secteur, présent dans 90 pays. Elle a aussi dirigé les back-offices d'opérations du Groupe et les ressources humaines pendant quelque temps. Elle gérait directement les investissements dans les nouvelles technologies ainsi que les 1 000 ingénieurs professionnels de l'informatique du Groupe.

Au début de sa carrière, elle avait été analyste financier chez Goldman Sachs, puis pendant six ans et demi, Manager en Audit et Consulting chez Arthur Andersen. Durant deux années, elle avait ensuite été responsable de la trésorerie, des financements et des relations investisseurs chez Metaleurop, société industrielle cotée en bourse.

Aujourd'hui, elle est aussi administratrice d'un fonds chinois "OneWorld" qui investit dans des plateformes de Big Data et de Marketing en Chine et d'une société norvégienne "Tivian" qui développe des logiciels de gestion sur l'expérience clients et employés, et est conseiller de Ben Page pour le suivi d'autres participations, minoritaires non consolidées dans les comptes du Groupe ou ayant des partenaires minoritaires.

En janvier 2023, Laurence Stoclet a été élue Présidente de la DFCG Île de France, l'association nationale des dirigeants financiers. Experte des affaires financières, juridiques et fiscales, elle est titulaire du DESCF (diplôme supérieur comptable et finances).

Elle est un membre de conseils d'administration expérimentée et certifiée (Sciences Po/IFA et Ecodia-Europe), spécialiste en comités d'audit.

Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés

Au sein du Groupe (sociétés ayant des partenaires minoritaires):


- France : Ipsos Stat (Président-Directeur général) ; Askia (Président)
- Canada : CRG Mystery Shopping Ltd. (Administrateur)
- Chine : Zhejiang Oneworld BigData Investment Co., Ltd, Via Technology Co. Ltd (ex Beijing Q-Computing Information Technology Co., Ltd), Ipsos

	<p>(China) Consulting Co., Ltd, Ipsos Radar Market Consulting Company Limited,(Administrateur)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Croatie</u> : Fistnet d.o.o. (Administrateur) • <u>Hong Kong</u> : Ipsos Asia Ltd, Ipsos Ltd, Synovate Ltd, Ipsos China Ltd, Ipsos Observer Ltd (Administrateur) • <u>Luxembourg</u> : Interactive Solutions SA, Intrasonics S.à.r.l. (Administrateur) • <u>Malte</u> :Misco International Ltd (Administrateur) • <u>Nouvelle Zélande</u> : Information Tools Limited, Infotools Limited (Administrateur) • <u>Etats-Unis</u> : Information Tools Inc. (Administrateur) • <u>Panama</u> : Ipsos Herrarte Inc (Administrateur) • <u>Royaume-Uni</u> : Data Liberation Ltd, Karian Communication Group Limited, Karian and Box Limited, Employee Pulsecheck Ltd, Intrasonics Limited, Information Tools (Europe) Limited (Administrateur) • <u>Roumanie</u> : Ipsos Askia S.R.L. (Administrateur) • <u>République Dominicaine</u> : Ipsos S.R.L. (Vice Président) • <u>République Tchèque</u> : Ipsos S.R.O. (Administrateur), MGE Data, spol S.R.O. (Président du Conseil de surveillance) • <u>Taiwan</u> : Ipsos Limited (Administrateur) <p><u>En dehors du Groupe</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>France</u> : Ingenico (Administrateur) ; DFCG (Administrateur) ; et DT & Partners (Directeur général) • <u>Norvège</u> : QuestBack/Tivian (administrateur), société dans laquelle Ipsos détient 10 % <p>Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Pays-Bas</u> : Synovate Treasury BV (Administrateur) ; Ipsos Latin America BV (Co-gérant) • <u>Royaume-Uni</u> : Synovate Management Services Ltd (Administrateur) ; Big Sofa Technologies Group Plc (Administrateur) • <u>France</u> : Ipsos Group GIE (Administrateur) ; Ipsos Strategic Puls (Président et Président du Conseil d'administration) ; Synthesio (Président) • <u>Allemagne</u> : Ipsos GmbH, (Directeur général) • <u>Canada</u> : Ipsos-Insight Corporation, Ipsos NPD Inc. (Administrateur) • <u>Australie</u> : Ipsos Proprietary Ltd, Ipsos Public Affairs Pty Ltd, I-View Proprietary Ltd (Administrateur) • <u>Belgique</u> : Ipsos NV (Administrateur) • <u>Colombie</u> : Ipsos Napoleon Franco & Cia SAS (Administrateur) • <u>Costa Rica</u> : Ipsos S.A. (Administrateur) • <u>Danemark</u> : Ipsos AS (Président du Conseil d'administration) • <u>Equateur</u> : Ipsosecuador SA, Servicios Ecuatorianos Atica SA (Membre du directoire)
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Guatemala</u> : Ipsos SA (Administrateur) • <u>Irlande</u> : Ipsos Ltd (Administrateur) • <u>Italie</u> : Ipsos S.r.l (Administrateur) • <u>Japon</u> : Ipsos Japan Holdings K.K., Japan Marketing Operations K.K., Ipsos K.K. (Administrateur) • <u>Mexique</u> : Ipsos SA de CV (Administrateur) • <u>Nouvelle Zélande</u> : Ipsos Ltd (Administrateur) • <u>Norvège</u> : Ipsos AS (Président du Conseil d'administration) • <u>Pérou</u> : Ipsos Opinion y Mercado S.A. (Administrateur) • <u>Pologne</u> : Ipsos sp.z.o.o. (Président et représentant légal) • <u>Panama</u> : Ipsos CCA, Inc., Ipsos TMG Panama S.A., Ipsos TMG, S.A., Ipsos Herrarte Inc. (Administrateur) • <u>Pays-Bas</u> : Synovate Holdings BV (Administrateur) • <u>Pologne</u> : Ipsos Sp.z.o.o. (Président du Conseil d'administration) • <u>Puerto Rico</u> : Ipsos, Inc. (Administrateur) • <u>Royaume-Uni</u> : Ipsos MORI UK Ltd, Ipsos Interactive Services Limited, Livra Europe Ltd, Ipsos Pan Africa Holdings Ltd, Synovate Healthcare Ltd, Ipsos EMEA Holdings Ltd, Ipsos Mystery Shopping UK Ltd, Ipsos Mystery Shopping Services UK Ltd (Administrateur) • <u>Roumanie</u> : Ipsos Interactive Services S.R.L. (Administrateur) • <u>Singapour</u> : Ipsos Pte Ltd, Synthesio Pte Ltd (Administrateur) • <u>Suède</u> : Ipsos Norm A.B., Ipsos AB (Administrateur) • <u>Thaïlande</u> : Ipsos Ltd, IJD Ltd, Synovate Ltd (Administrateur) • <u>Etats-Unis</u> : Ipsos Insight LLC, Ipsos Interactive Services US LLC, Research Data Analysis Inc., Ipsos MMA Inc., Ipsos Public Affairs LLC (Administrateur) ; Ipsos America Inc (Vice-Président) • <u>Cameroun</u> : Ipsos (Président du Conseil d'administration) • <u>Corée</u> : Ipsos Co. Ltd (Administrateur) • <u>Inde</u> : Ipsos Research Pvt Ltd, Ipsos Data Service Private Limited (Administrateur) • <u>Indonésie</u> : PT Ipsos Market Research Ltd, PT Field Force Indonesia (Président du Conseil de surveillance) • <u>Malaisie</u> : Ipsos Sdn Bhd (Administrateur) • <u>Nigeria</u> : Ipsos (Nigeria) Ltd (Administrateur) • <u>Malaisie</u> : Ipsos Sdn Bhd (Administrateur) • <u>Nigeria</u> : Ipsos (Nigeria) Ltd (Administrateur) • <u>Espagne</u> : Ipsos Iberia S.A.U., Ipsos Understanding Unlimited S.A.U. (Administrateur) • <u>Philippines</u> : Ipsos (Philippines), Inc. (Administrateur) • <u>Turquie</u> : Ipsos Arastirma ve Danismanlik AS (Membre du Conseil d'administration) • <u>Vietnam</u> : Ipsos LLC (Président du Conseil d'administration)
--	--

Liens familiaux : Il est précisé que des liens familiaux existent entre Monsieur Didier Truchot et Madame Laurence Stoclet, mariés depuis le 28 juin 2019.

Administrateurs qui ont intégré le Conseil d'administration 2023

	Florence Parly
	Administrateur indépendant et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations
Age : 61 ans	Biographie
Nationalité : Française	Florence Parly commence sa carrière professionnelle en 1987 au ministère de l'économie et des finances. Elle participe à différents cabinets ministériels dont celui du Premier ministre Lionel Jospin, en tant que conseillère pour les affaires budgétaires.
Adresse professionnelle : 19 rue d'Edimbourg 75008 Paris	Elle est nommée en janvier 2000 Secrétaire d'Etat au Budget, mission qu'elle assurera jusqu'en mai 2002.
Principale fonction : Administrateur indépendant	Présidente du directoire de l'Agence Régionale de Développement de la Région Ile de France, elle rejoint en 2006 le Groupe Air France où elle dirige successivement l'activité Cargo (2008-13) puis l'activité court-courrier. En 2014, elle rejoint la SNCF d'abord comme Directrice générale déléguée puis, à partir de 2016, comme Directrice générale de SNCF Voyageurs.
Principales compétences & domaines d'expertise : Management et gouvernance d'entreprise, international, finances, Transport, Défense	Elle exerce parallèlement plusieurs mandats d'administratrice indépendante dans des sociétés cotées et est membre du Comité de Suivi des Retraites (CSR) placé auprès du Premier Ministre de 2014 à 2017.
Nombre d'actions Ipsos détenues : 400	Florence Parly est nommée ministre des Armées en juin 2017, fonction qu'elle occupe jusqu'en mai 2022.
	Elle est membre de l'Advisory board du think-tank britannique IISS (the International Institute for Strategic Studies) depuis novembre 2022 et préside le Conseil d'administration du Conservatoire national des Arts et métiers.
	En avril 2023, elle rejoint la Commission de surveillance de la caisse des Dépôts et Consignations puis le conseil d'administration de Pierre Fabre SA, d'Eutelsat et d'Air France KLM. Elle est également administratrice de la société britannique Newcleo et de CIC-Suisse.
	Florence Parly, 60 ans, est diplômée de l'Institut d'Etudes politiques de Paris (IEP Paris), ancienne élève de l'ENA.
	Elle est officier dans l'Ordre National la Légion d'Honneur et officier dans l'Ordre National du Mérite.
	Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés
	Membre de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations Administratrice indépendante de Pierre Fabre SA, membre du comité stratégique

	<p>Administratrice indépendante d'Eutelsat, Présidente du comité des rémunérations</p> <p>Administratrice indépendante d'Air France KLM</p> <p>Administratrice indépendante de Newcleo, membre du comité d'audit et Présidente du comité ESG</p> <p>Administratrice indépendante de CIC Suisse, membre du Comité des nominations et des rémunérations</p> <p>Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années</p> <p>Membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (fin février 2024)</p>
--	--



Àngels Martín Muñoz

Administrateur indépendant et membre du Comité Stratégie et ESG

Age : 58

Nationalité :
Espagnole

**Adresse
professionnelle :**

Carrer del Doctor
Letamendi, 19,
Baixos 1^a,

08031 Barcelona
España

Principale fonction :
Administrateur

**Principales
compétences &
domaines
d'expertise :**

Management,
Technologies de
l'information

**Nombre d'actions
Ipsos détenues :**
400

Biographie

Àngels Martín Muñoz est titulaire d'un Master en informatique de l'Universitat Politècnica de Barcelona. Elle a plus de 35 ans d'expérience en technologie de l'information, travaillant toujours dans des projets multinationaux et de grande envergure. Elle a développé des compétences autour de la création de valeur, en gérant des programmes très vastes et très complexes. Elle parle couramment quatre langues.

Mandats et fonctions principales exercés dans d'autres sociétés

General Manager for Olympics (Atos)

En fournissant l'informatique pour 6 éditions successives des Jeux Olympiques, elle a travaillé pour des clients et partenaires sur 3 continents dans des contextes décentralisés et multiculturels. A ce poste, elle est responsable du partenariat avec le Comité International Olympique et les différents comités locaux d'organisation des Jeux Olympiques.

Principaux mandats échus au cours des cinq dernières années

Présidente du Comité exécutif régional de Catalogne

Àngels Martín Muñoz a dirigé la région Catalogne pour Atos, développant l'activité localement, en particulier dans le secteur public et la finance.

Directrice des opérations de sourcing international

Àngels Martín Muñoz était responsable des opérations de nearshoring chez Atos Espagne, gérant les Atos Global Delivery Centers à Valladolid et Séville, pour des clients dans différents pays d'Europe.

12.1.2 Les dirigeants mandataires sociaux

Le seul dirigeant exécutif de la Société est Monsieur Ben Page à la clôture de l'exercice écoulé.

A - Monsieur Ben Page, Directeur général

Il est rappelé que lors de sa réunion du 24 septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé, en application des dispositions de l'article 19 des statuts de la Société, de dissocier les fonctions de Président et de Directeur général de la Société.

Lors de cette réunion, le Conseil a décidé de nommer Monsieur Ben Page en qualité de Directeur général à compter du 15 novembre 2021 pour une durée de 5 ans.

Par décision du 4 octobre 2021, le Conseil d'administration a également nommé Monsieur Ben Page en qualité d'administrateur, par voie de cooptation, laquelle a été ratifiée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2022.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Ben Page étant arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes annuels de établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'Assemblée générale du 15 mai 2023 a décidé de renouveler ledit mandat pour une durée de quatre années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 (voir sa présentation détaillée au 12.1.1 ci-dessus).

B - Directeurs généraux délégués

A la date du Document d'enregistrement universel 2023, il n'existe plus de directeurs généraux délégués aux côtés du Directeur général.

12.1.3 Comités de direction

A- ExCo (« Executive Committee »)

Les membres de l'ExCo travaillent en étroite collaboration avec le Directeur général, qui préside ce Groupe.

L'ExCo (« Executive Committee ») regroupe les principales fonctions transversales d'Ipsos qui sont rattachées au Directeur général.

Le Directeur général préside l'ExCo.

Au 31 décembre 2023, la composition de l'ExCo était la suivante :

- **Dan Levy**, Chief Financial Officer ;
- **Michel Guidi**, Chief Operating Officer ;
- **Valérie Vézinhet**, Chief People Officer ;
- **Christophe Cambournac**, Global Head of Service Lines ;
- **Eleni Nicholas**, Chief Client Officer.

B- GMC – Group Management Committee

Le GMC (« Group Management Committee ») est composé des principaux dirigeants et hauts responsables du Groupe qui supportent dans la gestion opérationnelle du Groupe le Directeur général. Ce dernier préside le GMC.

Au 31 décembre 2023, la composition du GMC était la suivante :

- **Ben Page**, Directeur général d'Ipsos ;
- **Kelly Beaver**, CEO, UK & Ireland ;
- **Christophe Cambournac**, Global Head of Service Lines ;
- **Lauren Demar**, Chief Sustainability Officer and Global Head of ESG ;
- **Shane Farrell**, CEO Europe, & Chairman Sub-Saharan Africa and MENA ;
- **Sheryl Goodman**, Group General Counsel ;
- **Michel Guidi**, Chief Operating Officer ;
- **Dan Lévy**, Group Chief Financial Officer ;
- **Lifeng Liu**, CEO Greater China ;
- **Hamish Munro**, CEO APEC ;
- **Valérie Vézinhet**, Chief People Officer ;
- **Amit Adarkar**, Country Manager, India ;
- **Alexandre Guérin**, Country Manager, France ;
- **Jean-Michel Mabon**, Head of Mergers and Acquisitions ;
- **Eleni Nicholas**, Chief Client Officer ;
- **Jean-Christophe Salles**, CEO Latin America ;
- **Caroline Ponsi-Khider**, Chief Communications and Brand Officer.

12.1.4 Sanctions prononcées à l'encontre des membres du Conseil d'administration et principaux dirigeants

À la connaissance d'Ipsos, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun des principaux dirigeants du Groupe n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

12.2 Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les obligations envers Ipsos S.A. des mandataires sociaux et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations.

13 Rémunération et avantages

13 Rémunération et avantages 183

13.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux (établie en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, ancien article L. 225-37-2 du Code de commerce)..... 184

13.1.1 Politique de rémunération - Aspects communs aux différents mandataires sociaux 184

13.1.2 Politique de rémunération - Application au Président du Conseil d'administration 186

13.1.3 Politique de rémunération - Application au Directeur Général 187

13.1.4 Politique de rémunération - Application aux Administrateurs..... 193

13.2 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux soumises à l'approbation de l'Assemblée générale dans le cadre du vote « ex post » spécifique (article L. 22-10-34 II du Code de commerce) 197

13.2.1 Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Monsieur Didier Truchot, Président du Conseil d'administration, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2024 197

13.2.2 Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Monsieur Ben Page, Directeur général, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2024..... 197

13.3 Informations sur les rémunérations des mandataires sociaux soumises à l'approbation de l'Assemblée générale dans le cadre du vote « ex post » général (article L. 22-10-34 I du Code de commerce, ancien article L. 225-100 II du Code de commerce) 198

13.3.1 Informations sur les rémunérations individuelles des mandataires sociaux dirigeants..... 199

13.3.2 Informations sur les rémunérations individuelles des Administrateurs 208

13.4 Tableaux de synthèse établis conformément à la position-recommandation n°2009-16 de l'Autorité des Marchés Financiers relative à l'information à donner dans les documents d'enregistrement universels sur la rémunération des mandataires sociaux..... 210

13.5 Tableau de synthèse relatif aux actions, options et droits de vote des mandataires sociaux 219

13.6 Opérations des dirigeants sur les titres émis par Ipsos SA (article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier) 220

13.7 Montant provisionné 222

13.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux (établie en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, ancien article L. 225-37-2 du Code de commerce)

La présente politique de rémunération a été établie en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce issu de l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019 (l'« **Ordonnance** ») et complété par le décret n°2019-1235 du même jour (le « **Décret** ») qui ont réformé le dispositif d'encadrement des rémunérations des mandataires sociaux instauré par la loi Sapin II. Conformément à l'ordonnance n°2020-1142 du 16 septembre 2020 portant création, au sein de Code de commerce, d'une division spécifique aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementée ou sur un système multilatéral de négociation, l'article L. 225-37-2 du Code de commerce est devenu l'article L. 22-10-8, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ce dispositif prévoit un vote annuel des actionnaires sur une politique de rémunération des mandataires sociaux, établie par le Conseil d'administration, qui s'applique à l'ensemble des mandataires sociaux d'Ipsos SA, en ce inclus les Administrateurs, qui en étaient jusqu'alors exclus.

Ipsos SA décline cette politique de rémunération pour chaque catégorie de mandataires sociaux (Président du Conseil d'administration, Directeur général et Administrateurs). Est ainsi assurée une meilleure prise en compte du vote des actionnaires, qui peuvent exprimer, le cas échéant, un vote différent selon la catégorie de mandataires sociaux concernée.

Nous vous précisons qu'en cas d'approbation de cette politique de rémunération, telle que déclinée pour chaque catégorie de mandataires sociaux, cette dernière encadrera la détermination de la rémunération attribuable aux mandataires sociaux concernés d'Ipsos SA au titre de l'exercice en cours et le cas échéant des exercices suivants à défaut d'évolution de cette politique.

Les éléments de rémunération ou engagements de rémunération ne pourront être déterminés, attribués, pris ou versés que s'ils sont conformes à la politique de rémunération approuvée par les actionnaires ou, en l'absence d'approbation, aux rémunérations attribuées au titre de l'exercice précédent et, à défaut, aux pratiques existant au sein de la Société.

Pour l'année 2024, le Conseil d'administration a arrêté ainsi qu'il suit, lors de sa réunion du 21 février 2024, après avis favorable du CNR, la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour l'exercice en cours.

Par souci de clarté, les aspects communs de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux sont présentés dans une première section 13.1.1, puis les modalités d'application de cette politique au Président du Conseil d'administration, au Directeur général, et aux Administrateurs sont ensuite décrites dans les sections 13.1.2 à 13.1.4.

13.1.1 Politique de rémunération - Aspects communs aux différents mandataires sociaux

La politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux est placée sous la responsabilité du Conseil d'administration d'Ipsos SA, qui prend les décisions relatives à sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre, sur la base des propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations (« CNR »).

Le CNR formule notamment à cet effet des recommandations sur la politique de rémunération, en particulier sur la définition et la mise en œuvre des règles de fixation des éléments

variables. Afin de garantir son impartialité, il est composé d'Administrateurs indépendants et ne comporte aucun mandataire social exécutif.

Cette politique tient compte des principes de détermination de la rémunération inscrits dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, notamment les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, de transparence et de mesure.

Le rôle du CNR est d'étudier et de proposer au Conseil l'ensemble des éléments de rémunération et avantages des mandataires sociaux ainsi que les modalités de répartition des rémunérations (ex-jetons de présences) allouées aux Administrateurs. Le Président directeur général est associé aux travaux du CNR.

Par ailleurs, le CNR est informé de la politique de rémunération des principaux directeurs exécutifs qui font partie du Group Management Committee (« GMC » voir B-).

Le CNR, puis le Conseil d'administration, veillent en particulier, dans l'élaboration de cette politique, à :

- Assurer, le cas échéant, l'équilibre des divers éléments de rémunération, notamment entre la partie fixe de la rémunération, la partie variable en numéraire (bonus annuel), et la partie variable en actions sous forme d'octroi d'actions gratuites de performance ;
- Vérifier que les éléments et niveaux de rémunération des mandataires sociaux concernés sont en lien avec ceux alloués aux autres dirigeants du secteur et des comparables d'Ipsos et que cette rémunération demeure ainsi compétitive, en procédant notamment à des benchmarks adéquats ;
- S'assurer que cette rémunération reste alignée sur les objectifs stratégiques du Groupe et soit toujours à même de promouvoir ainsi sa performance ;
- S'assurer de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société et de la manière dont les critères de performances ont été appliqués ;
- Garantir la cohérence de cette rémunération avec celles des salariés de l'entreprise, en bannissant toute rémunération surélevée des mandataires sociaux et en s'assurant, via notamment le mécanisme des bonus largement déployé chez Ipsos, que la récompense de la performance soit partagée par le plus grand nombre.

Parmi les dirigeants mandataires sociaux de la Société, seuls les mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont rémunérés.

La politique d'Ipsos consiste à ne pas rémunérer les mandats sociaux (mandats d'administrateur ou de directeur général délégué) confiés à des directeurs exécutifs, membres des différentes instances dirigeantes, que cela soit au niveau d'Ipsos SA ou de ses filiales.

Il est précisé également qu'il n'existe pas d'avantages en nature en plus de leur rémunération pour les dirigeants mandataires sociaux, en dehors de celui décrit plus bas pour M. Ben Page. Il n'y a pas non plus de système de retraite complémentaire individuelle. Ils bénéficient des mêmes couvertures de frais de santé et de prévoyance et systèmes de retraite que les autres salariés basés dans le pays dans lesquels ils sont résidents.

Concernant l'élaboration et la révision de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants, la procédure suivie est la suivante :

- Une réunion du CNR porte chaque année sur (i) l'examen d'une note analytique sur la rémunération du Directeur général résumant l'historique des éléments de sa

rémunération sur 3 ans comparativement aux pratiques du marché (en utilisant le rapport annuel Mercer – Rémunération des Dirigeants des sociétés cotées - SBF 120), sur (ii) la formulation de propositions d'augmentation des rémunérations fixes et variables du Directeur général et de l'ensemble des membres du GMC et sur (iii) l'élaboration des critères quantitatifs et qualitatifs d'attribution des rémunérations variables pour l'année à venir. Généralement, une réunion subséquente du CNR, qui précède chaque année la tenue de l'Assemblée générale annuelle, porte sur la définition (i) du plan annuel d'attribution d'actions gratuites prévisionnel, (ii) de la répartition des attributions individuelles d'actions par niveau de responsabilité et par genre, ainsi que (iii) des attributions individuelles d'actions au Directeur général et aux membres du GMC.

- Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du CNR doit être présente. Les avis et recommandations sont pris à la majorité. Le Président n'a pas de voix prépondérante.

Après délibération, le président du CNR soumet les recommandations et avis du CNR au Conseil d'Administration, pour décision, concernant la rémunération du Président et du Directeur général, et, pour information, concernant les rémunérations des membres du GMC :

- Le Conseil d'administration d'Ipsos revoit les analyses et recommandations détaillées du CNR et prend les décisions qu'il juge adéquates au regard de l'intérêt social, de la stratégie ainsi que de la pérennité de la société pour arrêter la politique de rémunération des mandataires sociaux qui fera l'objet des résolutions soumises à l'Assemblée générale annuelle pour son adoption.
- Les dirigeants mandataires sociaux ne prennent pas part aux décisions du Conseil d'Administration concernant leur propre rémunération.

La politique de rémunération adoptée s'appliquera à un mandataire social nouvellement nommé de la même manière mutatis mutandis qu'à son prédécesseur ou de la même manière que précédemment à son renouvellement.

13.1.2 Politique de rémunération - Application au Président du Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 21 février 2024, le Conseil d'administration a arrêté, sur recommandation du CNR, la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration.

La politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration est élaborée par le Conseil d'administration d'Ipsos SA dans les conditions précisées au paragraphe 13.1.1 et est structurée comme détaillée ci-après.

13.1.2.1 Rémunération fixe

La rémunération fixe annuelle du Président du Conseil d'administration est inchangée par rapport à la rémunération fixe annuelle qui avait été arrêtée pour 2023 par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 février 2023, et fixée à un montant brut de 279.264 euros, payable en douze mensualités.

13.1.2.2 Rémunération variable annuelle

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération variable annuelle.

13.1.2.3 Rémunération variable de long terme

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas de rémunération de long terme.

13.1.2.4 Rémunération exceptionnelle

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération exceptionnelle.

13.1.2.5 Rémunération de son mandat d'administrateur

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération supplémentaire au titre de son mandat d'administrateur de la Société ou des mandats qu'il occupe dans des filiales du Groupe.

13.1.2.6 Avantages en nature

Aucun avantage en nature n'est prévu au bénéfice du Président du Conseil d'administration.

13.1.2.7 Indemnités liées à la cessation des fonctions

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune clause d'indemnité de départ ou de clause de non-concurrence.

13.1.2.8 Régime de retraite supplémentaire

Aucun régime de retraite supplémentaire ne bénéficie au Président du Conseil d'administration.

Durée du mandat

Se référer au tableau 11 figurant aux sections 13.3.1 et 14.4 du présent Document d'enregistrement sur la durée des mandats. Sur les conditions de révocation du Président du Conseil d'administration, celles-ci sont définies par les Statuts qui stipulent que le Président du Conseil d'administration est révocable à tout moment par le Conseil d'administration.

13.1.3 Politique de rémunération - Application au Directeur général

Lors de sa réunion du 21 février 2024, le Conseil d'administration a arrêté, sur recommandation du CNR, la politique de rémunération du Directeur général.

La politique de rémunération applicable au Directeur général est élaborée par le Conseil d'administration d'Ipsos SA dans les conditions précisées au paragraphe 13.1.1 et est structurée comme détaillée ci-après :

13.1.3.1 Rémunération fixe

Lors de sa réunion du 21 février 2024 et sur avis favorable du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé que la rémunération fixe du Directeur général sera inchangée par rapport à la rémunération fixe annuelle qui avait été arrêtée pour 2023 par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 février 2023, et déterminée sur la base d'un montant brut annuel de 716.450 €. Cette rémunération fixe se décompose ainsi qu'il suit :

Au titre de son mandat de Directeur général de la Société, Monsieur Ben Page percevra une rémunération brute annuelle fixe, inchangée par rapport à l'année 2023 et payable par la Société en douze mensualités, de 286.450 €.

Monsieur Ben Page bénéficie par ailleurs, au titre de son contrat de travail conclu avec la société Ipsos Mori, filiale britannique de la Société, antérieurement à sa nomination en qualité

de Directeur général de la Société, d'une rémunération brute annuelle fixe, payable en douze mensualités, de 430.000 € (368.000£). Il s'agit ici d'une simple modalité de versement d'une partie de sa rémunération comme indiqué dans le Document d'enregistrement universel 2022 et à nouveau précisé en partie 14.4.1 du présent Document.

13.1.3.2 Avantage en nature

Monsieur Ben Page bénéficiera également d'un appartement en location à Paris, pour un loyer annuel maximal de 50.000€.

13.1.3.3 Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle du Directeur général pour 2024 a été arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 février 2024, sur avis favorable du Comité des Nominations et Rémunérations.

Il en est rappelé les éléments : la rémunération variable, dont le montant cible représente 60% de la rémunération fixe si les objectifs correspondant aux critères de performance sont atteints, pourra atteindre au maximum 90% de la rémunération fixe en cas de dépassement de ces objectifs. La rémunération variable est versée sous forme de « bonus » en numéraire.

La rémunération variable annuelle du Directeur général vient récompenser la performance annuelle du Groupe Ipsos ainsi que la performance individuelle du Directeur général.

Le montant de la rémunération variable dépend de l'atteinte d'objectifs fixés annuellement par le Conseil d'administration sur la base :

- (1) de critères quantitatifs liés à la performance financière du Groupe Ipsos, pesant pour 60%, et
- (2) de critères extra-financiers basés sur des objectifs individuels, pesant pour 40%, sachant que plus de la moitié de ces critères seront quantifiables.

Chaque année, et au plus tard le 1er mars, le Conseil d'administration revoit les critères subordonnant l'octroi du bonus individuel, et fixe en particulier les objectifs individuels qui seront pris en compte dans les critères quantitatifs et qualitatifs ainsi que leur poids dans la part variable, étant précisé que le Conseil cherche à maintenir une permanence des critères sur la durée du mandat sauf élément exceptionnel amenant à la non-pertinence du critère.

L'année suivante, et au plus tard le 1er avril, le Conseil d'administration examine la réalisation desdits critères et détermine en conséquence le montant du bonus annuel à verser au Directeur général au titre de l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2024, les critères de performance fixés par le Conseil d'administration comprendront trois critères quantitatifs et quatre critères extra-financiers. Les critères ainsi que leur pondération au titre de l'exercice 2024 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

13 -Rémunérations et avantages

Rémunération variable : conditions de performance		
Objectifs et part du bonus	Calculs de l'atteinte des objectifs	
Critères financiers : « Cible » fixée par le Conseil d'Administration (peut être au-dessus du Budget Annuel) A- Poids des critères financiers :	Pondération : 60% du bonus total répartis selon (A)	
N°1 - 25% : Taux de marge opérationnelle	En-dessous de 90% du Budget Annuel : Entre 90% et 100% du Budget Annuel : Entre 100% du Budget Annuel et 100% de la Cible: Entre 100% et 110% de la Cible : Au-dessus de 110% de la Cible	0% 0% à 100% (progression linéaire) 100 à 120% (progression linéaire) 120 à 150% (progression linéaire) 150% (progression linéaire)
N°2 - 25% : Croissance du chiffre d'affaires N°3 - 10% : Free Cash Flows	En-dessous de 90% de la Cible Entre 90% et 100% de la Cible : Entre 100% et 110% de la Cible : Au-dessus de 110% de la Cible	0% 0% à 110% (progression linéaire) 110 à 150% (progression linéaire) 150% (progression linéaire)
Critères extra-financiers et qualitatifs : B- Poids des critères extra-financiers et qualitatifs : N°4 - 10% : Réduction des émissions de CO2 en ligne avec l'objectif n°5 fixé par le Comité Stratégie et ESG pour 2026 ⁽¹⁾ , calculée de manière linéaire N°5 - 10% : Amélioration du rapport d'égalité homme/femme (soit pour 2024 : 40% de femmes au Level 1 et 50% de femmes au Level 2 pour 100% d'atteinte) N°6 - 10% : Management et qualité de la composition de l'équipe de direction : L'atteinte du niveau de réalisation de ce critère sera mesurée par la réalisation de plans de succession pour les principales fonctions dirigeantes de l'entreprise (fonctions centrales, principaux marchés, principales solutions, soit les titulaires des fonctions suivantes : Directeur général, membres du GMC, patrons de pays dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 millions d'euros, Global service line leaders) N°7 - 10% - Qualité de la relation Clients : L'atteinte de ce critère sera mesurée au vu de l'indicateur suivant : augmentation du chiffre d'affaires cumulé réalisé auprès des 40 principaux clients d'Ipsos par rapport à l'année N	Pondération : 40% du bonus total répartis selon B De 0% à 150% selon le niveau d'atteinte des objectifs.	

(1) Objectif n°5 visé dans la Section 5.4.2.4.2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

La réalisation des différents objectifs de la rémunération variable de l'année N est constatée par le Conseil d'administration et le versement de ce montant n'intervient qu'après et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires statuant en année N+1 sur les rémunérations de l'année N.

Nonobstant l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs, aucune rémunération variable n'est due en cas de départ intervenant avant la fin d'un exercice à raison d'une démission ou d'une révocation pour faute grave ou lourde. En cas de départ en cours d'exercice pour une cause autre que celles visées ci-avant et s'il ressort des comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice concerné (tels qu'approuvés en Assemblée générale) ou d'autres systèmes d'information que les objectifs sont atteints, la partie de la rémunération variable assise sur les objectifs quantitatifs est due et calculée prorata temporis.

13.1.3.4 Rémunération variable de long terme en titres

Une part significative de la rémunération du Directeur général consiste en une allocation annuelle d'une quotité d'actions attribuées gratuitement, dont la période d'acquisition est de trois ans et dont l'acquisition définitive est soumise à des critères de performance en vue de faire coïncider cette rémunération avec le meilleur intérêt des actionnaires.

Le nombre d'actions gratuites allouées annuellement au Directeur général correspondrait, sur la base du cours d'ouverture du jour de l'attribution des actions gratuites, à une valeur représentant au minimum 60% de la rémunération fixe et au maximum une quotité de 0,03% du capital social.

La première attribution au Directeur général est intervenue le 17 mai 2022.

Lors de sa réunion du 21 février 2024, sur avis favorable du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de proposer l'attribution au Directeur général, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions 2024 qui sera mis en œuvre par le Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale, une quotité d'actions gratuites de 11 000 actions représentant moins de 0,03% du capital social.

1. Conditions d'acquisition des actions gratuites

L'attribution gratuite d'actions au Directeur général sera subordonnée à une condition de présence et à la réalisation de critères de performance déterminés par le Conseil d'administration.

1.1 Conditions de présence

L'acquisition définitive des actions de performance sera subordonnée à une condition de présence de trois ans à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration. Cette condition de présence ne peut être levée qu'en cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire.

1.2 Conditions de performance

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF, l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au Directeur général sera également subordonnée à des critères de performance définis par le Conseil d'administration lors de leur attribution.

Ces critères seront mesurés sur une durée assise sur une période de trois (3) années précédant la fin de la période d'acquisition applicable et seront au nombre de deux critères financiers.

Les actions attribuées gratuitement ne seront pas soumises à période de conservation à l'issue de la période d'acquisition de trois (3) ans.

L'acquisition définitive des actions gratuites qui seront attribuées au Directeur général en 2024 sera subordonnée à (i) la réalisation d'une condition de profitabilité mesurée sur la totalité de

la période d'acquisition, le critère retenu pour mesurer l'atteinte de cette condition de performance étant que le résultat net part du groupe moyen soit positif sur les 3 ans d'acquisition (la « **Condition Minimale** ») et (ii) la réalisation de deux conditions de performance complémentaires à la Condition Minimale, décrites ci-dessous, l'une étant basée sur la croissance du chiffre d'affaires et l'autre sur l'amélioration de la marge opérationnelle du Groupe Ipsos :

- Critère lié au taux de croissance organique (50% du nombre total d'actions attribuées) :
 - ⇒ Si le taux de croissance organique cumulé sur 3 ans est au moins égal à celui du marché des études mondial tel que défini et calculé par ESOMAR (« *traditionally defined global market research – core market/established* »), cumulé sur la même période, la totalité des actions seraient acquises ;
 - ⇒ Si le taux de croissance organique cumulé sur 3 ans est compris entre 75% et 100% du taux de croissance organique cumulé du marché, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées, selon une progression linéaire ;
 - ⇒ Si le taux de croissance organique cumulée sur 3 ans est inférieur à 75% du taux de croissance organique cumulé du marché, aucune action ne serait acquise.
- Critère lié à la marge opérationnelle (50% du nombre total d'actions attribuées) :
 - ⇒ Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans progresse en moyenne de 0,2% par année (soit 0,6% sur la période), la totalité des actions seraient acquises, en cas de croissance de l'économie mondiale⁽¹⁾; en cas de récession de l'économie mondiale⁽¹⁾, l'objectif de taux de progression de la marge opérationnelle de l'année est ajusté à la baisse de 50 points de base pour chaque 100 point de base de décroissance de l'économie mondiale (+0,2% - 0,5% = -0,3%) et cela pour chaque année de récession considérée (croissance de l'économie mondiale telle que publiée par la FMI) ;
 - ⇒ Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans progresse entre 0% et 0,2% en moyenne par année, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées selon une progression linéaire ; en cas de récession, l'objectif de progression est ajusté comme décrit ci-dessus ;
 - ⇒ Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est inférieure ou ne progresse pas, aucune action ne serait acquise ; en cas de récession, le seuil de 0% est ajusté comme décrit ci-dessus.

(1) Pour la mesure de la croissance ou de la décroissance de l'économie mondiale, il sera fait référence au PIB mondial tel que publié par le Fond Monétaire International (FMI), étant précisé qu'il y aura « récession » dès lors que le PIB mondial de l'année N, tel que publié par le FMI, est en décroissance par rapport à l'année N-1.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, examine les niveaux de réalisation des critères de performance conditionnant la livraison totale ou partielle desdites actions attribuées trois ans auparavant.

Il est précisé que si la Condition Minimale n'est pas atteinte à la date d'acquisition, alors aucune action ne sera livrée.

Le Conseil se réserve le droit d'ajuster les objectifs à atteindre pour ces deux critères de

performance en cas de survenance d'événements exceptionnels autres que la récession économique, qui auraient un impact significatif sur la réalisation ou non de ces critères.

2 Obligation de détention et de conservation d'actions acquises par le Directeur général au titre de plans d'actions de performance

Le Directeur général est soumis à une obligation de conservation de 25% des actions gratuites acquises pendant toute la durée de ses fonctions.

3. Engagement du Directeur général de ne pas recourir à des opérations de couverture du risque

Lors de chaque attribution d'actions gratuites, le Directeur général s'engagera, comme les autres dirigeants mandataires sociaux, à ne pas recourir à des opérations de couverture de risques sur ces actions.

13.1.3.5 Rémunération exceptionnelle

Le Directeur général ne percevra aucune rémunération exceptionnelle.

13.1.3.6 Rémunération de son mandat d'administrateur

Le Directeur général ne perçoit pas de rémunération pour sa participation aux travaux du Conseil, comme tout autre membre du Conseil d'administration qui exercerait des fonctions exécutives au sein du Groupe. A titre de règle en vigueur au sein du Groupe, il ne perçoit pas non plus de rémunération au titre des autres mandats qu'il peut exercer au sein d'autres sociétés du Groupe.

13.1.3.7 Obligations de non-concurrence et de non-sollicitation

Non-concurrence

Afin de protéger les intérêts légitimes du Groupe Ipsos, le Directeur général est soumis à une obligation de non-concurrence d'une durée d'un an à compter de sa sortie effective, compensée par une indemnité égale à soixante-dix pourcent (70%) de la « Rémunération Annuelle de Référence » 2 dont le versement sera échelonné en douze mensualités conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Il convient de noter qu'Ipsos SA a la faculté de renoncer au bénéfice de cette clause de non-concurrence, aucune indemnité n'étant due en ce cas.

Engagements de non-sollicitation

Également afin de protéger les intérêts légitimes du Groupe Ipsos, le Directeur général est soumis pendant une durée d'un an à compter de sa sortie effective, à un engagement de ne pas solliciter directement ou indirectement les clients du Groupe Ipsos, de ne pas travailler de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement sur ou pour un client du Groupe Ipsos et de ne pas inciter tout client du Groupe Ipsos à mettre fin à ses relations d'affaires avec Ipsos.

En contrepartie de l'engagement de non-sollicitation du Directeur général, Ipsos SA s'est engagée à lui verser une indemnité forfaitaire de trente pourcent (30%) de la Rémunération Annuelle de Référence. Il convient de noter qu'Ipsos SA a la faculté de renoncer au bénéfice de cette clause de non-sollicitation, aucune indemnité n'étant due en ce cas.

13.1.3.8 Indemnités de départ

Le Directeur général bénéficie d'une indemnité de départ d'un montant égal au maximum à deux fois la Rémunération Annuelle de Référence⁽²⁾, en cas de révocation à l'initiative du

Conseil d'administration(3) et sous réserve de l'atteinte de la condition de performance fixée par le Conseil, à savoir que le résultat consolidé du Groupe Ipsos pour l'un des trois derniers exercices précédant la révocation soit supérieur, à taux de change constant, au résultat de l'exercice antérieur. Cette indemnité ne sera pas versée en cas de révocation pour faute grave ou lourde.

Le total de l'indemnité de départ et des indemnités de non-concurrence et de non-sollicitation mentionnées au paragraphe 5, ne pourra pas excéder deux ans de Rémunération Annuelle de Référence⁽²⁾.

(2) Rémunération Annuelle de Référence : définie comme le montant total moyen annuel des rémunérations annuelles brutes (fixes et variables annuels, hors rémunérations variables de long terme en titres) perçues lors des 24 mois précédant la cessation du mandat social.

(3) Les conditions de révocation du Directeur général sont définies par les Statuts qui prévoient que le Conseil dispose d'une faculté de révocation à tout moment.

13.1.3.9 Régime de retraite supplémentaire

Il n'existe aucun régime de retraite supplémentaire au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux d'Ipsos SA et notamment aucun mécanisme de retraite-chapeau.

Versement des éléments variables

Le versement des éléments variables de cette rémunération au titre de l'exercice 2024 sera subordonné à l'approbation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2025 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Durée du mandat

Se référer au tableau 11 figurant aux sections et 14.4 du présent Document d'enregistrement sur la durée des mandats. Sur les conditions de révocation du Directeur général, celles-ci sont définies par les Statuts qui stipulent que le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration.

13.1.4 Politique de rémunération - Application aux Administrateurs

Processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre

Le montant de l'enveloppe annuelle des rémunérations à allouer aux Administrateurs est octroyé par l'Assemblée générale des actionnaires, étant précisé que la dernière décision en date de l'Assemblée générale des actionnaires était celle du 15 mai 2023, qui avait fixé le montant de cette enveloppe à 625 000 euros, à compter de l'exercice 2023.

En considération du fait qu'il pourrait être proposé la nomination d'un nouvel Administrateur, et qu'en conséquence, le nombre total d'Administrateurs à rémunérer au titre de l'exercice de leur mandat serait porté à quatorze (14), au lieu de treize (13) actuellement, le Conseil d'administration réuni le 21 février 2024 a décidé, sur avis favorable du Comité des Nominations et des Rémunérations, de soumettre au vote de la prochaine Assemblée générale des actionnaires appelée à se tenir le 14 mai 2024, une résolution ayant pour objet de relever le montant de l'enveloppe globale annuelle des rémunérations allouées aux Administrateurs, actuellement fixée à 625.000 euros, pour la porter à 666.000 euros.

Les règles de répartition de cette enveloppe entre les Administrateurs sont quant à elle décidées, révisées et mises en œuvre par décision du Conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 21 février 2024, après avis favorable du CNR, de fixer ainsi qu'il suit les règles de répartition de cette enveloppe entre les Administrateurs (hors les administrateurs dirigeants), ces règles restant donc inchangées par rapport à l'exercice précédent :

Montant des rémunérations pour la participation des Administrateurs aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités - Règles de répartition

Pour 2024, le montant unitaire de la rémunération reste fixé à 6 000 euros par présence au Conseil d'administration, et à 2 000 euros par présence à chacun de ses trois Comités spécialisés (Comité d'audit, Comité CNR et Comité Stratégie et ESG).

Comme précédemment exposé, il est par ailleurs proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2024 de fixer le montant de l'enveloppe globale annuelle des rémunérations à allouer aux Administrateurs à 666 000 euros, applicable pour l'exercice 2024 en cours et pour les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à l'adoption d'une nouvelle décision par l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément aux règles adoptées par le Conseil d'administration du 21 février 2024, sous réserve de l'adoption de la résolution correspondante par l'Assemblée générale des actionnaires susvisée et sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, les rémunérations seront donc allouées et réparties entre les Administrateurs sur les bases suivantes à compter du 1er janvier 2024 :

- une rémunération de 6 000 euros par participation effective durant l'exercice à une réunion du Conseil ;
 - une rémunération de 2 000 euros par participation effective durant l'exercice à une réunion de l'un des Comités, à l'exclusion des Présidents des Comités ;
 - une compensation forfaitaire annuelle de 12 000 euros pour chacun des Présidents des Comités, exclusive de la perception de rémunérations unitaires ;
- et ce dans la limite de l'enveloppe globale annuelle de 666 000 euros.

Tableau de synthèse de la rémunération maximale des Administrateurs⁽¹⁾

	Rémunération maximale en cas de présence à l'ensemble des réunions du Conseil*	Rémunération maximale en cas de présence à l'ensemble des réunions du Comité dont l'Administrateur serait membre**	Rémunération maximale totale
Filippo Lo Franco (Président du Comité d'audit)	36 000 €	12 000 €	48 000 €
Virginie Calmels (Président du Comité Stratégie & ESG)	36 000 €	12 000 €	48 000 €
Anne Marion-Bouchacourt (Président du Comité CNR)	36 000 €	12 000 €	48 000 €
Patrick Artus	36 000 €	6 000 €	42 000 €
Pierre Barnabé	36 000 €	6 000 €	42 000 €
André Lewitcki (adm. représentant les salariés)	36 000 €	6 000 €	42 000 €
Sylvie Mayou (adm. représentant les salariés)	36 000 €	6 000 €	42 000 €
Eliane Rouyer Chevalier	36 000 €	10 000 €	46 000 €
Laurence Stoclet	36 000 €	10 000 €	46 000 €
Florence Parly	36 000 €	6 000 €	42 000 €
Àngels Martín Muñoz	36 000 €	6 000 €	42 000 €
TOTAL	396 000 €	92 000 €	488 000 €

(1) Administrateurs en fonction à la date du présent Document d'Enregistrement.

*En considérant à titre d'exemple un nombre total de 6 réunions par an.

**En considérant à titre d'exemple 4 comités d'audit, 3 comités Stratégie & ESG et 3 comités des nominations et rémunérations.

Eligibilité aux rémunérations

Aucun administrateur externe ne perçoit de rémunération, au titre de l'exercice de ses fonctions d'administrateur (incluant la participation aux Comités spécialisés), autre que la rémunération de sa participation aux travaux du Conseil et de ses Comités.

Les administrateurs représentant les salariés sont également éligibles à la perception de rémunérations au titre de l'exercice de ses fonctions d'administrateur.

En revanche, le Président du Conseil d'administration, le Directeur général ainsi que les autres Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein d'Ipsos ne reçoivent pas de rémunération au titre de leurs mandats au sein du Conseil d'administration. A titre de règle en vigueur au sein du Groupe, ils ne perçoivent pas non plus de rémunération au titre des autres mandats qu'ils peuvent exercer au sein d'autres sociétés du Groupe.

Durée des fonctions d'administrateur

Se référer à la section 14.4 du présent document d'enregistrement, sur la durée et l'échelonnement des mandats des Administrateurs.

Les Administrateurs sont révocables dans les conditions prévues par la Loi.

13.2 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux soumises à l’approbation de l’Assemblée générale dans le cadre du vote « ex post » spécifique (article L. 22-10-34 II du Code de commerce)

13.2.1 Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l’exercice 2023 à Monsieur Didier Truchot, Président du Conseil d’administration, soumis à l’approbation de l’Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2024

En application des dispositions de l’article L. 22-10-34 II du Code de commerce, nous vous invitons à approuver les éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels, synthétisés dans le tableau suivant, qui composent la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Didier Truchot, au titre de l’exercice écoulé, en raison de son mandat de Président du Conseil d’administration.

Ces éléments s’inscrivent dans la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d’administration, telle que figurant à la section 13.1.2 du Document d’enregistrement universel 2022 d’Ipsos et approuvée par l’Assemblée générale du 15 mai 2023 dans sa 18^{ème} résolution, au titre du vote « ex ante ».

Éléments de la rémunération versés ou attribués à Monsieur Didier Truchot, Président du Conseil d’administration, au titre de l’exercice 2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote
Rémunération fixe	279.264 euros
Rémunération variable annuelle (Montant dû au titre de 2023, à verser en 2024, sous réserve du vote favorable de l’Assemblée générale)	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant
Options d’actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Néant

Aucun autre élément n’a été perçu ou attribué au titre de l’exercice 2023 (rémunération variable pluriannuelle, avantages en nature, rémunérations pour participation aux travaux du Conseil, indemnités de départ et/ou de non-concurrence, régime de retraite supplémentaire), à l’exception d’une prime de vacances annuelle de 1.840 euros.

13.2.2 Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l’exercice 2023 à Monsieur Ben Page, Directeur général, soumis à l’approbation de l’Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2024

En application des dispositions de l’article L. 22-10-34 II du Code de commerce, nous vous invitons à approuver les éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels, synthétisés dans le tableau suivant, qui composent la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Ben Page, au titre de l’exercice écoulé, en raison de son mandat de Directeur général.

Ces éléments s’inscrivent dans la politique de rémunération applicable au Directeur général, telle que figurant à la section 13.1.3 du Document d’enregistrement universel 2022 d’Ipsos et approuvée par l’Assemblée générale du 15 mai 2023 dans sa 17^{ème} résolution, au titre du vote « ex ante ».

Éléments de la rémunération versés ou attribués à Monsieur Ben Page, Directeur général, au titre de l'exercice 2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote
Rémunération fixe	<p style="text-align: right;">709.454 euros</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 286.450 euros versés par Ipsos SA au titre du mandat de Directeur général ; - 423.004 euros⁽¹⁾ versés au titre du contrat de travail de Monsieur Ben Page avec la société Ipsos Mori, filiale britannique d'Ipsos SA. <p>⁽¹⁾ soit un montant égal à 368.000£, calculé par application du taux de change moyen annuel 2023.</p>
Rémunération variable annuelle (Montant dû au titre de 2023, à verser en 2024, sous réserve du vote favorable de l'Assemblée générale)	300.004 euros
Rémunération exceptionnelle	Néant
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	<p>475 970 euros</p> <p>(attribution de 11 000 actions gratuites au titre du plan annuel de « bonus shares » du 16 mai 2023)</p>
Valorisation des avantages de toute nature (logement loué par la Société à Paris – montant annuel)	50 000 euros

Aucun autre élément n'a été perçu ou attribué au titre de l'exercice 2023 (rémunération variable pluriannuelle, avantages en nature, rémunérations pour participation aux travaux du Conseil, indemnités de départ et/ou de non-concurrence, régime de retraite supplémentaire).

13.3 Informations sur les rémunérations des mandataires sociaux soumises à l'approbation de l'Assemblée générale dans le cadre du vote « ex post » général (article L. 22-10-34 I du Code de commerce, ancien article L. 225-100 II du Code de commerce)

La section 13.3 présente, pour chaque mandataire social d'Ipsos SA, l'ensemble des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce, conformément à la nouvelle numérotation du Code de commerce en vigueur au 1^{er} janvier 2021 (ancien article L. 225-37-3 I du Code de commerce) et relatives à leur rémunération au titre de l'exercice 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les actionnaires d'Ipsos SA seront invités à statuer sur ces informations dans le cadre de la 15^{ème} résolution soumise à l'Assemblée générale du 14 mai 2024.

Les éléments d'informations requis par L. 22-10-9 I du Code de commerce relatifs aux mandataires sociaux dirigeants sont détaillés en 13.3.1, ceux relatifs aux Administrateurs sont présentés en 13.3.2.

Chacun de ces paragraphes présente ces informations dans des tableaux de synthèse établis conformément à la position-recommandation n°2009-16 de l'Autorité des Marchés Financiers relative à l'information à donner dans les documents d'enregistrement universels sur la rémunération des mandataires sociaux. Les éléments requis par L. 22-10-9 I du Code de commerce et non couverts par ces tableaux font l'objet de développements complémentaires.

13.3.1 Informations sur les rémunérations individuelles des mandataires sociaux dirigeants

Les montants des rémunérations sont indiqués en brut et en euros.

Seuls Monsieur Didier Truchot et Ben Page perçoivent les rémunérations qui suivent au titre de mandats exercés au sein de la Société en tant que mandataires sociaux dirigeants.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 - Code Afep-Medef)

Dirigeant mandataire social	2022	2023
Didier Truchot, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	277 126	279.264
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	-
Total	277 126	279.264

Dirigeant mandataire social	2022	2023
Ben Page, Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 225 981	1 009 458
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	536 532	475 970
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	-
Total	1 762 513	1 485 428

**Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social
(Tableau 2 - Code Afep-Medef)**

Dirigeant mandataire social	2022		2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Didier Truchot, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	277 126	277 126	279 264	279 264
Rémunération variable annuelle ¹	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	277 126	277 126	279 264	279 264
Ben Page, Directeur général				
Rémunération fixe	710 967	710 967	709 454	709 454
Rémunération variable annuelle ¹	515 014	78 960	300 004	515 014
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	50 000	50 000	50 000	50 000
Total	1 275 981	839 927	1 059 458	1 274 468

- (1) La rémunération variable due au titre de l'année N aux dirigeants mandataires sociaux est versée en année N+1 après appréciation de la réalisation des critères de performance telle que précisée ci-dessous et après approbation par l'Assemblée générale.

Concernant les rémunérations variables (bonus) dues au titre de l'exercice 2022, versées en 2023 : voir Document d'enregistrement universel 2022, pages 201 et 202.

Concernant les rémunérations variables dues au titre de l'exercice 2023, à verser en 2024, et après appréciation des objectifs individuels, le bonus qui sera versé en 2024 à Monsieur Ben Page, Directeur général, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, est le suivant :

13 -Rémunérations et avantages

Critère	Poids	Objectifs	Résultats	% atteinte vs Target	% versement	Montant
Croissance CA	25%	Budget: 5,1% Target: 5,3%	3,0%	Budget:<90%	0,00%	0€
Taux marge opérationnelle (OPbB)	25%	Budget: 15,12% Target: 15,51%	15,43%	Budget: 100,00% Target: 100,00%	115,9%	124 552€
Free Cash Flow	10%	Budget: 200m€	168m€	Budget: <90%	0,00%	0€
Emission CO2	10%	Réduire de 2,35t à 2,05 t de CO2 par employé à fin 2023, soit - 0,1t/an	1,06 t	150%	150%	64 481€
Taux féminisation leadership team	10%	Passer de 34,2% à 40% en level 1 et de 43,6% à 50% en level 2 à fin 2023	A fin 2023: 40% en level 1 et 48% en level 2	98,2%	98,2%	42 192€
Qualité de l'équipe managériale	10%	Mise en œuvre de plans de succession pour les principales fonctions dirigeantes de l'entreprise	La mise en œuvre des plans de succession a été initiée	100,00%	100%	42 987€
Qualité de la relation client	10%	Qualité de la relation client	Le CA généré en 2023 par les services vendus aux 40 principaux clients hors BigTech d'Ipsos a augmenté par rapport à 2022.	60,00%	60%	25 792€
TOTAL					69,8% (représentant 41,9% du salaire annuel)	300 004€

Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 6 - Code Afep-Medef)

Dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Didier Truchot	NA	0	0	N/A	N/A	Deux critères non cumulatifs conditionnant 50% des attributions chacun – Voir tableau 10 ci-après
Ben Page	N°20 Date : 16/05/2023	11 000	475 970 €	16/05/2026	16/05/2026	
Total		11 000	475 970 €			

Chaque dirigeant mandataire social sera tenu de conserver au nominatif pendant toute la durée de son mandat 25 % des actions définitivement acquises.

Le Conseil d'administration d'Ipsos revoit les analyses et recommandations détaillées présentées par le Comité des Nominations et des Rémunérations, et prend les décisions qu'il juge adéquates au regard de l'intérêt social, de la stratégie ainsi que de la pérennité de la société.

Synthèse des informations concernant les rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de de la cessation ou du changement des fonctions des mandataires sociaux dirigeants ou postérieurement à l'exercice de celles-ci (Tableau 11 - Code Afep-Medef)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Didier Truchot Président du Conseil d'administration Début du mandat : 1 ^{er} octobre 2021 Fin du mandat d'administrateur : Assemblée générale à tenir en 2024	Non	Non	Non	Non

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Ben Page Directeur général Début mandat : 15 novembre 2021 Fin du mandat : 14 novembre 2026 et Administrateur Début du mandat : 4 octobre 2021 (cooptation) Fin du mandat : Assemblée générale à tenir en 2027	Non avec Ipsos SA Oui avec Ipsos MORI (voir tableau section 14.4.1)	Non	Oui (1)	Oui (1)

- (1) Monsieur Ben Page, au titre de son mandat, bénéficie d'une indemnité de départ égale à deux années de rémunération de référence et d'une clause de non-concurrence et de non-sollicitation, décrites au paragraphe 13.1.2 du présent Document d'enregistrement.

Ratio d'équité et éléments de comparaison internes sur 5 ans

Ratios d'équités

Pour le calcul des ratios présentés dans le tableau ci-dessous et conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, la Société s'est référée aux lignes directrices de l'AFEP-MEDEF en date du 19 décembre 2019.

Le périmètre retenu est celui des salariés de l'Unité Economique et Sociale France, puisque la « Société Mère », Ipsos SA, n'a qu'un seul salarié.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables versées au cours des cinq derniers exercices ainsi que des actions attribuées gratuitement au cours des mêmes exercices et valorisées à leur juste valeur (IFRS) à leur date d'attribution au Président du Conseil d'administration et au Directeur général, au titre des mandats sociaux mais aussi au titre des contrats de travail de chacune des personnes concernées.

13 -Rémunérations et avantages

		2019	2020	2021	2022	2023
Président du Conseil d'administration (Didier Truchot)	par rapport à la moyenne de la Société Mère*	1	1	0,8	0,2	0,4
	par rapport à la médiane de la Société Mère*	1	1	0,8	0,2	0,4
	par rapport à la moyenne France**	10	12	10	4	4
	par rapport à la médiane France**	14	17	15	5	5
Directeur général (Ben Page)	par rapport à la moyenne de la Société Mère*	N/A	N/A	1	2	3
	par rapport à la médiane de la Société Mère*	N/A	N/A	1	2	3
	par rapport à la moyenne France**	N/A	N/A	11	24	23
	par rapport à la médiane France**	N/A	N/A	16	34	32

* La Société mère comprend les rémunérations de Monsieur Didier Truchot et de Monsieur Ben Page.

** Ratios d'équité par rapport aux salariés du Groupe en France, définis comme les salariés de l'Unité Economique et Sociale France.

Eléments de comparaison interne sur 5 ans

Conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce (anciennement numéroté L. 225-37-3), le tableau ci-dessous présente évolution annuelle de la rémunération totale⁸ du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, des performances d'Ipsos, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de l'Unité Economique et Sociale France, autres que les mandataires sociaux dirigeants, et des ratios d'équité, au cours des cinq exercices les plus récents.

⁸ La rémunération totale d'un exercice comporte les rémunérations fixe et variable versées au cours de l'exercice ainsi que les actions attribuées valorisées à leur juste valeur IFRS2 (à noter que la valorisation lors de l'attribution n'est pas nécessairement représentative de la valeur au moment du versement, en particulier si les conditions de performance ne sont pas remplies).

13 -Rémunérations et avantages

Evolution annuelle des performances du Groupe	2019	2020	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires publié (en millions d'euro)	2003,3	1837,4	2146,7	2405,3	2389,8
Chiffre d'affaires variation %	14,5%	-8,3%	16,8%	12,0%	-0,6%
Croissance organique %	3,8%	-6,5%	17,9%	5,6%	3,0%
Marge opérationnelle (en millions d'euro)	198,7	189,9	277,4	314,7	312,4
Marge opérationnelle variation %	15,2%	-4,5%	46,1%	13,5%	-0,7%
Taux Marge opérationnelle sur Chiffre d'affaires %	9,9%	10,3%	12,9%	13,1%	13,1%
résultat net part du groupe (en millions d'euros)	104,8	109,5	183,9	215,2	159,7
Croissance du résultat net	-3%	5%	68%	17%	-26%
Free Cash Flow (en millions d'euros)	64,3	265,1	243,7	213,5	168,8
Croissance du Free Cash Flow	-40,5%	312,3%	-8,1%	-12,4%	-20,9%

Evolution annuelle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	2019	2020	2021	2022	2023
Evolution annuelle de la rémunération totale du Président du Conseil d'administration (Didier Truchot)	N/A	N/A	N/A	3%	0%
Evolution annuelle de la rémunération totale du Directeur général (Ben Page)	N/A	N/A	N/A	33%	-3%
Evolution annuelle du ratio d'équité par rapport à la rémunération moyenne des salariés en France					
Evolution du ratio au regard de la rémunération du Président du Conseil d'administration (Didier Truchot)	N/A	N/A	N/A	-63%	2%
Evolution du ratio au regard de la rémunération du Directeur général (Ben Page)	N/A	N/A	N/A	119%	-2%

Evolution annuelle du ratio d'équité par rapport à la rémunération médiane des salariés en France	2019	2020	2021	2022	2023
Evolution du ratio au regard de la rémunération du Président du Conseil d'administration (Didier Truchot)	N/A	N/A	N/A	-64%	-3%
Evolution du ratio au regard de la rémunération du Directeur général (Ben Page)	N/A	N/A	N/A	117%	-6%
Evolution de la rémunération des salariés					
Evolution de la rémunération moyenne des salariés du Groupe en France	3%	-2%	10%	6%	-2%

13.3.2 Informations sur les rémunérations individuelles des Administrateurs*Montants individuels des rémunérations perçues par les Administrateurs*

	Montants bruts versés au titre de l'exercice 2022	Montants bruts versés au titre de l'exercice 2023
Patrick Artus		
Rémunération pour la participation aux travaux du Conseil et des comités	50 000 €	44 000 €
Autres rémunérations	-	-
Pierre Barnabé		
Rémunération pour la participation aux travaux du Conseil et des comités	50 000 €	50 000 €
Autres rémunérations	-	-
Virginie Calmels (nommée le 17/05/2022)		
Rémunération pour la participation aux travaux du Conseil et des comités	24 000 €	60 000 €
Autres rémunérations		
Florence von Erb (cessation des fonctions le 17/05/2022)		
Rémunération pour la participation aux travaux du Conseil et des comités	36 000 €	NA
Autres rémunérations	-	-
Anne Marion-Bouchacourt		
Rémunération pour la participation aux travaux du Conseil et des comités	50 000 €	60 000 €
Autres rémunérations	-	-
Sylvie Mayou (Adm. représentant les salariés)		
Rémunération pour la participation aux travaux du Conseil et des comités	50 000 €	56 000 €

	Montants bruts versés au titre de l'exercice 2022	Montants bruts versés au titre de l'exercice 2023
Autres rémunérations	-	-
André Lewitcki (Adm. représentant. les salariés)		
Rémunération pour la participation aux travaux du Conseil et des comités	40 000 €	52 000 €
Autres rémunérations	-	-
Filippo Pietro Lo Franco		
Rémunération pour la participation aux travaux du Conseil et des comités	50 000 €	60 000 €
Autres rémunérations	-	-
Àngels Martín Muñoz (nommée le 15 mai 2023 par l'Assemblée générale – membre du comité Stratégie et ESG à compter du 25 juillet 2023)		
Rémunération pour la participation aux travaux du Conseil et des comités	NA	32 000 €
Autres rémunérations		
Florence Parly (nommée le 15 mai 2023 par l'Assemblée générale – membre du CNR à compter du 25 juillet 2023)		
Rémunération pour la participation aux travaux du Conseil et des comités	NA	32 000 €
Autres rémunérations		
Eliane Rouyer Chevalier		
Rémunération pour la participation aux travaux du Conseil et des comités	50 000 €	58 000 €
Autres rémunérations	-	-
Laurence Stoclet (membre du comité d'audit à compter du 26 octobre 2022)		

	Montants bruts versés au titre de l'exercice 2022	Montants bruts versés au titre de l'exercice 2023
Rémunération pour la participation aux travaux du Conseil et des comités (depuis le 1 ^{er} octobre 2022)	8 000 €	58 000 €
Autres rémunérations	-	
TOTAL	408 000 €	562 000 €

Un tableau précisant la participation et l'assiduité des Administrateurs aux séances du Conseil et des comités tenues en 2023 figure en partie 14.4.3 du présent Document d'enregistrement.

Si le Conseil d'administration devait, à la suite d'une modification de sa composition actuelle, ne plus être composé conformément au premier alinéa de l'article L. 225-18-1 et de l'article L. 22-10-3 du Code de commerce, le versement de la rémunération des Administrateurs au titre de leur participation aux travaux du Conseil serait suspendu. Le versement serait rétabli lorsque la composition du Conseil d'administration redeviendrait régulière, incluant l'arriéré depuis la suspension.

13.4 Tableaux de synthèse établis conformément à la position-recommandation n°2009-16 de l'Autorité des Marchés Financiers relative à l'information à donner dans les documents d'enregistrement universels sur la rémunération des mandataires sociaux

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Ce tableau figure au 13.3.1 du présent Document d'enregistrement.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Ce tableau figure au 13.3.1 du présent Document d'enregistrement.

Tableau 3 : Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Ce tableau figure au 13.3.1 du présent Document d'enregistrement.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux.

Tableau 6 : Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Ce tableau figure au 13.3.1 du présent Document d'enregistrement.

Tableau 7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2023	Conditions d'acquisition
Didier Truchot	Plan n°17 du 28/05/2020	13 330	<p>Conditions de présence, assortie de la réalisation des critères de performances suivants :</p> <p><u>Critère lié au taux de croissance organique</u> (50% du nombre total d'actions attribuées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si taux de croissance organique cumulé sur 3 ans au moins égal à celui du marché des études mondial tel que défini et calculé par ESOMAR (« traditionally defined global market research – core market »), cumulé sur la même période, la totalité des actions seraient acquises ; • Si taux de croissance organique cumulé sur 3 ans est compris entre 50% et 100% du taux de croissance organique cumulé du marché, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées, selon une progression linéaire. <p><u>Critère lié à la marge opérationnelle</u> (50% du nombre total d'actions attribuées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est de 10% ou plus, la totalité des actions seraient acquises, en cas de croissance de l'économie mondiale ; en cas de récession de l'économie mondiale, l'objectif de 10% est ajusté à la baisse de 50 points de base pour chaque 100 point de base de décroissance de l'économie mondiale et pour chaque année de récession considérée ; • Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est comprise entre 8% et 10%, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées selon une progression linéaire ; en cas de récession, la fourchette de 8% à 10% est ajustée comme décrit ci-dessus.

Dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2023	Conditions d'acquisition
			<ul style="list-style-type: none"> • Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est inférieure à 8%, aucune action ne serait acquise ; en cas de récession, le seuil de 8% est ajusté comme décrit ci-dessus.
Total		13 330	

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (Position-recommandation AMF n°2009-16) : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le tableau ci-dessous recense les plans mis en œuvre et venu à échéance en 2022, et vise donc exclusivement le Plan IPF 2 décrit au paragraphe 19.1.5.2.1 du présent Document d'enregistrement.

Plan IPF 2 – 4 septembre 2012	
Date d'Assemblée	05/04/2012
Date du Conseil d'administration (Date d'Attribution)	04/09/2012
Nombre total d'options initialement attribuées	1 969 370
Nombre total d'options initialement attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	146 160
<i>Pierre Le Manh</i>	48 720
<i>Laurence Stoclet</i>	48 720
<i>Henri Wallard</i>	48 720
Point de départ d'exercice des options	04/09/2015 (Plan International et 04/09/2016 (Plan France)

Date d'expiration	04/09/2022 ⁹
Prix de souscription ou d'achat ¹⁰	24,63 €
Modalités d'exercice ¹¹	Une option donne droit à une action
Nombre d'options exercées (actions souscrites) au 31 décembre 2022	1 322 215
Options de souscription restantes au 31 décembre 2022	0
Dilution potentielle	0%

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice

(Position-recommandation AMF n°2009-16) : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	-	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés comprises dans le périmètre d'attribution des options levées, durant l'exercice par les 10 premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé (information globale)	NA (plan venu à échéance en 2022)	NA	IPF 2

⁹ Date d'expiration initiale : 04/09/2020.

¹⁰ Soit la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action Ipsos précédant la Date d'Attribution.

¹¹ Les modalités d'exercice sont décrites dans la description du Plan IPF 2 ci-avant.

13 -Rémunérations et avantages

Tableau 10 : Historique des attributions gratuites d'actions (plans acquis ou en cours d'acquisition en 2023)

	Plan annuel 2020 (n°17)	Plan 2020 additionnel (1)	Plan annuel 2021 (n°18)	Plan annuel 2022 (n°19)	Plan annuel 2023 (n°20)
Date de l'Assemblée générale	28/05/2020	28/05/2020	27/05/2021	17/05/2022	15/05/2023
Date du Conseil d'administration	28/05/2020	24/02/2021 (date du Conseil d'administration) 31/03/2021 (date d'attribution)	27/05/2021	17/05/2022	16/05/2023
Nombre d'actions attribuées	715 075	162 062	431 806	443 812	405 853
Dont Dirigeants mandataires sociaux	53 320	-	25 330	26 660	11 000
<i>Ben Page</i>	-	-	-	13 330	11 000
<i>Didier Truchot</i>	13 330	-	-	-	-
<i>Pierre Le Manh</i>	13 330	-	6 000	-	-
<i>Laurence Stoclet</i>	13 330	-	13 330	13 330	-
<i>Henri Wallard</i>	13 330	-	6 000	-	-
Date d'acquisition	28/05/2023	31/03/2024	27/05/2024	17/05/2025	16/05/2026

	Plan annuel 2020 (n°17)	Plan 2020 additionnel (1)	Plan annuel 2021 (n°18)	Plan annuel 2022 (n°19)	Plan annuel 2023 (n°20)
Critères de performance (pour les dirigeants mandataires sociaux uniquement), outre la condition de présence (applicable à tous les bénéficiaires)	<p>Deux critères non cumulatifs et conditionnant 50 % des attributions chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Critère lié au taux de croissance organique</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Si taux de croissance organique cumulé sur 3 ans au moins égal à celui du marché des études mondial tel que défini et calculé par ESOMAR (« traditionally defined global market research – core market »), cumulé sur la même période, la totalité des actions seraient acquises ; ✓ Si taux de croissance organique cumulé sur 3 ans est compris entre 50% et 100% du taux de croissance organique cumulé du marché, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées, selon une progression linéaire. • <u>Critère lié à la marge opérationnelle</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est de 10% ou plus, la totalité des actions seraient acquises, en cas de croissance de l'économie mondiale ; en cas de récession de l'économie mondiale, l'objectif de 10% est ajusté à la baisse de 50 points de base pour chaque 100 point de base de décroissance de l'économie mondiale et pour chaque année de récession considérée ; 	<p>Pas de dirigeants mandataires sociaux concernés.</p>	<p>Deux critères non cumulatifs et conditionnant 50 % des attributions chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Critère lié au taux de croissance organique</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Si taux de croissance organique cumulé sur 3 ans au moins égal à celui du marché des études mondial tel que défini et calculé par ESOMAR (« traditionally defined global market research – core market »), cumulé sur la même période, la totalité des actions seraient acquises ; ✓ Si taux de croissance organique cumulé sur 3 ans est compris entre 50% et 100% du taux de croissance organique cumulé du marché, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées, selon une progression linéaire. • <u>Critère lié à la marge opérationnelle</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est de 10% ou plus, la totalité des actions seraient acquises, en cas de croissance de l'économie mondiale ; en cas de récession de l'économie mondiale, l'objectif de 10% est ajusté à la baisse de 50 points de base pour chaque 100 point de base de décroissance de l'économie mondiale et pour chaque année de récession considérée ; 	<p>Deux critères non cumulatifs et conditionnant 50 % des attributions chacun :</p> <p>Pour les directeurs généraux délégués, les critères sont identiques à ceux du plan 2021 et décrits ci-contre.</p> <p>Pour le Directeur général, les critères ont été légèrement amendés, comme communiqué dans le Document de référence 2021 (p.177) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critère lié au taux de croissance organique : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Si le taux de croissance organique cumulé sur 3 ans est au moins égal à celui du marché des études mondial tel que défini et calculé par ESOMAR (« traditionally defined global market research – core market/established »), cumulé sur la même période, la totalité des actions seraient acquises ; <input type="checkbox"/> Si le taux de croissance organique cumulé sur 3 ans est compris entre 75% et 100% du taux de croissance organique cumulé du marché, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées, selon une progression linéaire ; <input type="checkbox"/> Si le taux de croissance organique cumulée sur 3 ans est inférieur à 75% du taux de croissance organique cumulé du marché, aucune action ne serait acquise. 	<p>L'acquisition définitive de ces actions est subordonnée à (i) la réalisation d'une condition de profitabilité mesurée sur la totalité de la période d'acquisition, le critère retenu pour mesurer l'atteinte de cette condition de performance étant que le résultat net part du groupe moyen soit positif sur les 3 ans d'acquisition (la « Condition Minimale ») et (ii) la réalisation de deux conditions de performance complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un taux de croissance organique cumulé sur 3 ans (2022, 2023 et 2024) au moins égal à celui du marché des études mondial tel que défini et calculé par ESOMAR (« traditionally defined global market research – core market/established »), cumulé sur la même période (si ce taux est compris entre 75% et 100% du taux de croissance organique cumulé du marché, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées, selon une progression linéaire) ; • Critère lié à la marge opérationnelle :

	Plan annuel 2020 (n°17)	Plan 2020 additionnel (1)	Plan annuel 2021 (n°18)	Plan annuel 2022 (n°19)	Plan annuel 2023 (n°20)
	<p>✓ Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est comprise entre 8% et 10%, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées selon une progression linéaire ; en cas de récession, la fourchette de 8% à 10% est ajustée comme décrit ci-dessus.</p> <p>Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est inférieure à 8%, aucune action ne serait acquise ; en cas de récession, le seuil de 8% est ajusté comme décrit ci-dessus.</p>		<p>✓ Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est comprise entre 8% et 10%, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées selon une progression linéaire ; en cas de récession, la fourchette de 8% à 10% est ajustée comme décrit ci-dessus.</p> <p>Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est inférieure à 8%, aucune action ne serait acquise ; en cas de récession, le seuil de 8% est ajusté comme décrit ci-dessus.</p>	<p>• Critère lié à la marge opérationnelle :</p> <p><input type="checkbox"/> Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans progresse en moyenne de 0,2% par année (soit 0,6% sur la période), la totalité des actions seraient acquises, en cas de croissance de l'économie mondiale(1); en cas de récession de l'économie mondiale (1), l'objectif de taux de progression de la marge opérationnelle de l'année est ajusté à la baisse de 50 points de base pour chaque 100 point de base de décroissance de l'économie mondiale (+0,2% - 0,5% = -0,3%) et cela pour chaque année de récession considérée (croissance de l'économie mondiale telle que publiée par la FMI) ;</p> <p><input type="checkbox"/> Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans progresse entre 0% et 0,2% en moyenne par année, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées selon une progression linéaire ; en cas de récession, l'objectif de progression est ajusté comme décrit ci-dessus ;</p> <p><input type="checkbox"/> Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est inférieure ou ne progresse pas, aucune action ne serait acquise ; en cas de récession, le seuil de 0% est ajusté comme décrit ci-dessus.</p>	<p><input type="checkbox"/> Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans progresse en moyenne de 0,2% par année (soit 0,6% sur la période), la totalité des actions seraient acquises. En cas de récession de l'économie mondiale(1), l'objectif de taux de progression de la marge opérationnelle de l'année est ajusté à la baisse de 50 points de base pour chaque 100 point de base de décroissance de l'économie mondiale et cela pour chaque année de récession considérée (croissance de l'économie mondiale telle que publiée par le FMI) ;</p> <p><input type="checkbox"/> Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans progresse entre 0% et 0,2% en moyenne par année, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées selon une progression linéaire. En cas de récession, l'objectif de progression est ajusté comme décrit ci-dessus ;</p> <p><input type="checkbox"/> Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans ne progresse pas ou est inférieure à 13%, aucune action ne serait acquise ; en cas de récession, cet objectif est ajusté comme décrit ci-dessus est ajusté comme décrit ci-dessus.</p>

	Plan annuel 2020 (n°17)	Plan 2020 additionnel (1)	Plan annuel 2021 (n°18)	Plan annuel 2022 (n°19)	Plan annuel 2023 (n°20)
				(1) Pour la mesure de la croissance ou de la décroissance de l'économie mondiale, il sera fait référence au PIB mondial tel que publié par le Fond Monétaire International (FMI), étant précisé qu'il y aura « récession » dès lors que le PIB mondial de l'année N, tel que publié par le FMI, est en décroissance par rapport à l'année N-1.	
Fin de la période de conservation	-	-	-	-	-
Nombre d'actions livrées au 31/12/2023	617 232	-	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31/12/2023	97 843	24 015	52 939	33 448	10 913
Actions attribuées restantes au 31/12/2023	0	138 047	378 867	410 364	394 940

(1) Afin de récompenser certains salariés du Groupe ayant permis, par leurs efforts et leur contribution particulièrement significative, d'atteindre les résultats obtenus au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'administration lors de sa séance du 24 février 2021 a décidé d'utiliser à nouveau l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2020 (19^{ème} résolution), laquelle permet notamment d'allouer en une ou plusieurs fois, au cours de la première année de validité de cette autorisation, 2% du nombre total d'actions constituant le capital social de la Société et ce, afin de procéder à une attribution complémentaire d'actions gratuites avant l'expiration de la première année de validité de ladite autorisation, soit avant le 27 mai 2021. Cette attribution complémentaire, a été réalisée le 31 mars 2021 au profit de 308 bénéficiaires du Groupe Ipsos qui n'étaient pas des cadres dirigeants, en vue d'une attribution de 162 062 actions gratuites.

Tableau 11 : Synthèse des informations concernant les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Ce tableau figure au 13.3.1 du présent Document d'enregistrement.

13.5 Tableau de synthèse relatif aux actions, options et droits de vote des mandataires sociaux

Le tableau suivant présente la participation au capital d'Ipsos SA pour chaque mandataire social en nombre d'actions et de droits de vote, ainsi que le nombre d'actions pouvant être acquis par exercice d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions, ainsi que le nombre d'actions pouvant être acquis au titre des actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2023 pour chaque mandataire social.

Mandataire social	Nombre d'actions d'Ipsos SA	Nombre de droits de vote d'Ipsos SA	Nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options de souscription d'actions	Nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options d'achat d'actions	Nombre d'actions pouvant être acquises au titre des actions attribuées gratuitement
Didier Truchot	295 681	573 032	-	-	-
Ben Page	10 526	12 052	-	-	37 660
Patrick Artus	792	1 584	-	-	-
Pierre Barnabé	500	500			-
Virginie Calmels	400	400			-
André Lewitcki	0	0			-
Filippo Pietro Lo Franco	600	600	-	-	-
Anne Marion-Bouchacourt	800	800	-	-	-
Sylvie Mayou	3 509	6 818	-	-	350
Eliane Rouyer Chevalier	400	800	-	-	-
Laurence Stoclet	94 207	146 364	-	-	26 660
Florence Parly	400	400			-
Àngels Martín Muñoz	400	400			-

13.6 Opérations des dirigeants sur les titres émis par Ipsos SA (article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)

Les dirigeants et les personnes qui ont des liens personnels étroits avec eux (mention « personne liée à ») ont déclaré à l'Autorité des marchés financiers les opérations suivantes effectuées durant l'exercice 2023 sur des titres d'Ipsos SA :

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire (en €)	Volume (nombre de titres)
Virginie Calmels	31 mars 2023	Acquisition d'actions	57,4230 €	400
Laurence Stoclet	28 mai 2023	Acquisition définitive d'actions gratuites (livraison)	46,18 €	13 330
Didier Truchot	28 mai 2023	Acquisition définitive d'actions gratuites (livraison)	46,18 €	13 330
Benjamin Page	28 mai 2023	Acquisition définitive d'actions gratuites (livraison)	46,18 €	6 000
Kelly Beaver	28 mai 2023	Acquisition définitive d'actions gratuites (livraison)	46,18 €	3 000
Sheryl Goodman	28 mai 2023	Acquisition définitive d'actions gratuites (livraison)	46,18 €	3 000
Darrell Bricker	28 mai 2023	Acquisition définitive d'actions gratuites (livraison)	46,18 €	5 000
Lauren Demar	28 mai 2023	Acquisition définitive d'actions gratuites (livraison)	46,18 €	5 000

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire (en €)	Volume (nombre de titres)
Lifeng Liu	28 mai 2023	Acquisition définitive d'actions gratuites (livraison)	46,18 €	6 000
Jennifer Hubber	28 mai 2023	Acquisition définitive d'actions gratuites (livraison)	46,18 €	5 000
Christophe Cambournac	28 mai 2023	Acquisition définitive d'actions gratuites (livraison)	46,18 €	6 000
Shane Farrell	28 mai 2023	Acquisition définitive d'actions gratuites (livraison)	46,18 €	6 000
Hamish Ian Munro	28 mai 2023	Acquisition définitive d'actions gratuites (livraison)	46,18 €	5 000
Kelly Beaver	9 juin 2023	Cession d'actions	47,48 €	404
Kelly Beaver	12 juin 2023	Cession d'actions	47,48 €	2 596
Hamish Ian Munro	28 juillet 2023	Cession d'actions	45,50 €	2 500
Hamish Ian Munro	24 août 2023	Cession d'actions	45,00 €	2 500
Sheryl Goodman	2 mars 2023	Cession d'actions	60 €	50
Sheryl Goodman	12 août 2023	Cession d'actions	46 €	138
Sheryl Goodman	27 octobre 2023	Cession d'actions	45,50 €	150
Sheryl Goodman	31 octobre 2023	Cession d'actions	47 €	50

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire (en €)	Volume (nombre de titres)
Sheryl Goodman	18 novembre 2023	Cession d'actions	50 €	50
DT & Partners SAS	29 novembre 2023	Acquisition d'actions	49,5383 €	12 274
DT & Partners SAS	30 novembre 2023	Acquisition d'actions	49,5587 €	18 516
DT & Partners SAS	1 ^{er} décembre 2023	Acquisition d'actions	49,8216 €	1 121
DT & Partners SAS	4 décembre 2023	Acquisition d'actions	50,2413 €	3 170
DT & Partners SAS	5 décembre 2023	Acquisition d'actions	51,5213 €	5 595
DT & Partners SAS	6 décembre 2023	Acquisition d'actions	51,8363 €	59 324
DT & Partners SAS	7 décembre 2023	Acquisition d'actions	51,8018 €	9 950
DT & Partners SAS	8 décembre 2023	Acquisition d'actions	52,7063 €	5 043
DT & Partners SAS	11 décembre 2023	Acquisition d'actions	52,8873 €	2 205
DT & Partners SAS	12 décembre 2023	Acquisition d'actions	53,0359 €	23 664
DT & Partners SAS	13 décembre 2023	Acquisition d'actions	53,3057 €	17 385

13.7 Montant provisionné

Se référer à la section 18.1.2.2.1.3.22 du présent Document d'enregistrement.

14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	223
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	224
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de la direction	224
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	224
14.4 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	224
14.4.1 Référentiel en matière de gouvernement d'entreprise	224
14.4.2 Présentation des dirigeants et mandataires sociaux.....	226
14.4.3 Evolution de la gouvernance : la direction générale, le Conseil d'administration et ses comités	226
14.4.4 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux.....	253
14.4.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	253
14.4.6 Capital autorisé non émis	255
14.4.7 Autres informations visées par le Code de commerce.....	255
14.4.8 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	256
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprises	263

14.1 Date d'expiration des mandats actuels

Il convient de se reporter à la Partie 12 « Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale » du présent Document d'enregistrement pour les informations concernant, les dates de nomination et d'expiration des mandats d'administrateurs (qui sont précisées dans le 1^{er} tableau figurant au 12.1.1.1) et, pour les mandats des dirigeants mandataires sociaux (au paragraphe 12.1.2).

14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de la direction

Il n'existe pas de contrat de service liant les mandataires sociaux d'Ipsos SA avec cette dernière, ou à une de ses filiales, et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, en dehors du contrat de mission qui lie Madame Laurence Stoclet à l'entité Ipsos Group GIE, dans le cadre du suivi du débouclage d'accords anciens conclus auprès d'une vingtaine de sociétés dans lesquelles Ipsos avait conservé des participations minoritaires (qui ne sont pas intégrées dans les comptes du Groupe ou dans lesquelles il subsiste des partenaires minoritaires). La rémunération de ce contrat de mission est d'un montant fixe de 200.000 euros par an et ne comporte ni part variable, ni actions gratuites. Cette rémunération fixe vise notamment à couvrir les participations de Madame Laurence Stoclet dans les différents conseils d'administration de ces sociétés, mandats pour lesquels elle n'est pas rémunérée (la liste de la trentaine d'entités concernées figure au paragraphe 12.1.1.3).

14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations

Au 1^{er} février 2024, le comité d'audit et le comité des rémunérations sont chacun composés de 3 membres. Les 2/3 des membres du comité d'audit sont indépendants et tous les membres du comité des rémunérations sont indépendants. Ces informations figurent dans le tableau de la section 12.1.1.1.

Leur fonctionnement est décrit en section 14.4.

14.4 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, joint au rapport de gestion mentionné à l'article L. 225-37 du Code de commerce et établi en application du dernier alinéa du même article, a été établi par le Conseil d'administration. Il regroupe dans un seul et même rapport l'ensemble des informations visées aux articles L. 22-10-9 (ancien L. 225-37-3), L. 225-37-4, L. 22-10-11 et L. 22-10-11 (ancien L. 225-37-5) du Code de commerce en matière de gouvernement d'entreprise.

14.4.1 Référentiel en matière de gouvernement d'entreprise

Le 17 décembre 2008, le Conseil d'administration d'Ipsos SA a adopté comme référentiel de gouvernement d'entreprise le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF (ci-après le « Code AFEP-MEDEF »).

Depuis cette date, et au fil notamment des mises à jour successives de ce Code, le Conseil d'administration s'attache à enrichir et à faire évoluer ses règles de gouvernance. Ainsi le Conseil d'administration examine régulièrement les nouvelles règles en vigueur et procède à des mises à jour de son propre règlement intérieur.

La version du Code AFEP-MEDEF à laquelle la Société se réfère actuellement est la dernière version du Code telle que révisée en décembre 2022 et actuellement en vigueur. Elle peut être

consultée au siège social ou sur le site internet de l'AFEP.

Il est précisé que la Société se conforme à l'ensemble des recommandations figurant dans ledit Code, dans la mesure toutefois où elles sont compatibles avec le mode de fonctionnement et de direction de la Société par des professionnels du métier des études de marchés, ainsi que l'organisation, la taille et les moyens du Groupe Ipsos. Aussi, les recommandations qui ont pu être écartées par Ipsos ainsi que les raisons justifiant ces exceptions sont précisées dans le tableau ci-après.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF écartées par Ipsos	Situation d'Ipsos	Justifications circonstanciées
<p><u>Articles 23.1 et 23.2</u> – La cessation du contrat de travail en cas de mandat social</p> <p>Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du Groupe.</p> <p>Cela s'applique aux président, président directeur général, directeur général dans les sociétés à conseil d'administration.</p>	<p>Monsieur Ben Page ne bénéficie pas d'un contrat de travail avec la société Ipsos SA.</p> <p>Sa rémunération fixe totale de 716.450 €, en tant que Directeur général d'Ipsos, se compose de deux éléments :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au titre de son mandat de Directeur général de la société Ipsos SA (la « Société »), Monsieur Ben Page perçoit une rémunération brute annuelle fixe, payable par la Société en douze mensualités, de 286.450 €. 2. Monsieur Ben Page bénéficie par ailleurs, au titre de son contrat de travail conclu en tant que Directeur général de la société Ipsos Mori, filiale britannique de la Société, antérieurement à sa nomination en qualité de Directeur général de la Société, d'une rémunération brute annuelle fixe, payable en douze mensualités, de 430.000€ (368.000£). <p>Par ailleurs, Monsieur Ben Page bénéficie également d'un appartement en location à Paris, pour un loyer annuel maximal de 50.000€.</p>	<p>Le maintien du contrat de travail de Monsieur Ben Page avec la filiale britannique du Groupe est uniquement une modalité de versement au Royaume-Uni d'une partie de sa rémunération.</p> <p>En effet, il est de nationalité britannique et a toujours résidé au Royaume-Uni. Sa nomination en qualité de Directeur général d'Ipsos SA, le 15 novembre 2021, n'a pas remis en cause le fait que Monsieur Ben Page exerce ses fonctions majoritairement depuis le Royaume-Uni et dans le monde entier, compte tenu de la présence d'Ipsos dans 90 pays, Monsieur Ben Page passant moins de 90 jours en France par période de 6 mois roulants.</p> <p>Ce contrat de travail britannique ne confère aucun avantage particulier à Monsieur Ben Page, notamment aucun élément de rémunération autre que ceux indiqués en section 13.1.3, aucune indemnité de départ ou de retraite chapeau.</p> <p>Il est enfin précisé qu'il n'est pas possible, en droit anglais, de procéder à la suspension d'un contrat de travail britannique, et que si, alternativement, il avait été mis fin au contrat de travail de Monsieur Ben Page, alors Ipsos Mori aurait dû verser d'importantes indemnités du fait de la cessation de ce contrat de travail, indemnités ayant été estimées contraires à l'intérêt du Groupe.</p>

14.4.2 Présentation des dirigeants et mandataires sociaux

Cette partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise figure en partie 12.1 du présent Document d'enregistrement.

14.4.3 Evolution de la gouvernance : la direction générale, le Conseil d'administration et ses comités

14.4.3.1 La Direction générale

14.4.3.1.1 Président du Conseil d'administration et Directeur général

Choix des modalités d'exercice de la Direction générale :

Ipsos est une société anonyme à Conseil d'administration dont les statuts délèguent au Conseil d'administration, en application de la loi, le choix du mode de direction entre une Présidence et une Direction générale jointe ou duale.

Depuis l'origine, Monsieur Didier Truchot exerçait la fonction de gérant puis de Président-Directeur général d'Ipsos.

Cette décision de faire perdurer ce mode de direction dans la continuité de l'organisation d'origine était étroitement liée à la personne de Didier Truchot.

Monsieur Didier Truchot est un professionnel émérite et mondialement reconnu des études. Il est doté d'une connaissance aiguisée du secteur et de ses marchés.

En matière de gouvernance et en conséquence du plan de succession du Président-Directeur général mené depuis 2019 par le Comité des Nominations et des Rémunérations et par le Conseil d'administration, l'année 2021 a constitué pour Ipsos SA une année de transition qui a été marquée par la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 septembre 2021, et effective au 1er octobre 2021.

Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a ainsi nommé Monsieur Ben Page en qualité de Directeur général pour une durée de 5 années, et a nommé Monsieur Didier Truchot, fondateur et Président-Directeur général du Groupe depuis sa création le 1er octobre 1975, en qualité de Président du Conseil d'administration à compter du 1er octobre 2021 et ce, jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur courant jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2024 et qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2023.

Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Didier Truchot, pour une durée de quatre années, est soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer le 14 mai 2024.

Pour les éléments biographiques concernant Messieurs Didier Truchot et Ben Page, se reporter à la section 12.1.1.3.

Afin de prendre en compte la dissociation des fonctions de Président du Conseil

d'administration et de Directeur général, décidée par le Conseil d'administration le 24 septembre 2021 et effective le 1^{er} octobre 2021, le Conseil d'administration a amendé son règlement intérieur lors de sa réunion du 4 octobre 2021.

Ce règlement intérieur a été révisé principalement à l'effet de :

- préciser, aux termes de son article 1.2, les relations entre le Conseil d'administration et la Direction générale, en y précisant notamment les modalités d'exercice, les pouvoirs et les devoirs de la Direction générale,
- préciser, aux termes de son article 3.1, le rôle du Président du Conseil d'administration ; et
- le mettre en conformité avec la version du code AFEP-MEDEF révisée le 30 janvier 2020.

Ainsi notamment, les pouvoirs de la Direction Générale et le rôle du Président du Conseil d'administration ont été fixés aux termes du Règlement intérieur du Conseil d'administration ainsi qu'il suit :

Pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil, et dans la limite du Règlement intérieur du Conseil d'administration et des termes de son mandat.

Outre les autorisations préalables expressément prévues par la loi concernant les cautions, avals ou garanties au nom de la Société et les conventions réglementées visées par l'article L.225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, à titre de mesure d'ordre interne, de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion réalisées par la Société en considération de leur nature ou de leur montant. Ainsi, les opérations indiquées à l'article 1.1, paragraphes a) à p) du Règlement intérieur du Conseil d'administration, et toutes les opérations nouvelles sortant des activités habituelles de la Société d'un montant supérieur à 10 000 000 euros, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil.

La Direction Générale représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Direction Générale est tenue de communiquer au Conseil tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La Direction Générale fournit en particulier l'information et les documents utiles au Conseil dans le cadre de la préparation des réunions, au moins 48h à l'avance d'une réunion du Conseil, ou à tout moment de la vie de la Société si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent. Cette information permanente comprend également toute information pertinente concernant la Société, notamment articles de presse et rapports d'analyse financière.

La Direction Générale donne au Conseil et à ses Comités la possibilité de rencontrer les

dirigeants d'Ipsos dans le cadre strict des missions qui leur sont confiées. En concertation avec la Direction Générale, le Conseil, le Président du Conseil et les Comités peuvent faire appel, s'ils le jugent nécessaire, à des consultants extérieurs.

Le Conseil est informé, au moment de l'arrêté des comptes annuels et de l'examen des comptes semestriels ou à tout autre moment si nécessaire, de la situation financière et de la situation de trésorerie de la Société.

Enfin, les autres obligations de la Direction Générale sont fixées par la loi, le règlement intérieur du Conseil d'administration et les termes de son mandat.

Limite d'âge :

Les dispositions statutaires d'Ipsos SA ont fixé à 75 ans la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général.

Le Président du Conseil d'administration

Conformément notamment à l'article 3.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil élit un Président parmi ses membres. Dans les relations avec les autres organes de la Société et vis-à-vis de l'extérieur, le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et sans préjudice pour le Conseil, lorsque cette faculté est prévue par la loi, de déléguer ou subdéléguer à une autre personne les pouvoirs dont il dispose.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il coordonne les travaux du Conseil d'administration avec ceux des Comités. Il désigne le secrétaire du Conseil.

Il veille à ce que les Administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Il supervise le débat annuel sur l'évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités, étant précisé que le Président du Comité des Nominations et des Rémunérations ou un autre administrateur désigné à cet effet par le Conseil d'administration mène les entretiens individuels préparatoires requis à cet effet auprès de chaque administrateur, et que le Président fait lui-même l'objet d'un tel entretien préparatoire.

Le Président assure la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires, en concertation avec la Direction Générale. Il a notamment pour mission :

- d'explicitier les positions prises par le Conseil dans ses domaines de compétence, et qui ont fait préalablement l'objet d'une communication ;
- de veiller à ce que les actionnaires reçoivent l'information qu'ils attendent de la Société.

Le Président rend compte au Conseil de l'exécution de sa mission en cas de dissociation des fonctions, s'attache à développer et à entretenir une relation confiante et régulière entre le Conseil et la Direction Générale, afin de garantir la permanence et la continuité de la mise en œuvre par elle des orientations définies par le Conseil.

Il est tenu informé régulièrement par le Directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie de la Société, notamment en ce qui concerne l'exécution de la stratégie, l'organisation, le reporting financier, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes opérations financières. Il peut demander au Directeur général toute information propre à éclairer le Conseil d'administration.

En étroite collaboration avec la Direction Générale, il peut représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires de la Société et/ou de ses filiales tant au plan national qu'international.

Dans le cadre de la loi et en application des dispositions du Règlement intérieur du Conseil d'administration, il veille à la prévention des conflits d'intérêts et à la gestion des situations pouvant donner lieu à de tels conflits. Dans l'hypothèse où un administrateur a un doute quant à l'existence ou au risque de survenance d'un tel conflit d'intérêts, il doit en informer immédiatement le Président qui peut décider, sous sa responsabilité, s'il y a lieu ou non d'en informer le Conseil d'administration. Si cet administrateur est le Président, il en informe le Conseil.

Il consacre ses meilleurs efforts à promouvoir en toutes circonstances les valeurs et l'image de la Société.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration et des Comités.

Dans le cadre de ses missions, le Président peut rencontrer toute personne, y compris les principaux dirigeants de la Société ; il évite toute immixtion dans la direction et la gestion opérationnelle de la Société, seul le Directeur général ayant la charge d'assurer celle-ci.

Les obligations du Président sont fixées par la loi, le Règlement intérieur du Conseil d'administration et les termes de son mandat.

Limite d'âge :

Les dispositions statutaires d'Ipsos SA ont fixé à 80 ans la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration.

Il est proposé à la prochaine Assemblée générale des actionnaires appelée à se tenir le 14 mai 2024 de modifier la limite d'âge statutaire applicable au Président du Conseil d'administration à l'effet de la porter à 85 ans.

En ce cas, les fonctions du Président du Conseil d'administration prendraient fin de plein droit le jour de l'Assemblée générale annuelle tenue postérieurement à la date à laquelle il a atteint l'âge de 85 ans.

14.4.3.1.2 Directeurs généraux délégués

A la date de ce Document d'enregistrement universel, il n'existe plus de directeurs généraux délégués aux côtés du Directeur général.

14.4.3.1.3 Comités de direction

A- ExCo (« Executive Committee »)

L'ExCo supporte le Directeur général dans la gestion de la Société et dans la supervision du fonctionnement quotidien de l'entreprise. Il prépare notamment le budget, les soumet à l'approbation du Conseil.

L'ExCo se réunit chaque semaine pour examiner les questions clés qui se posent et prendre les décisions qui s'imposent. Une réunion plus longue a lieu une fois par mois pour examiner l'état d'avancement général des questions financières et opérationnelles clés.

Au 31 décembre 2023, l'ExCo comptait 5 membres, dont 2 femmes (se référer au 12.1.3 du Document d'enregistrement).

B- GMC (« Group Management Committee »)

Le GMC (« Group Management Committee ») est composé des principaux dirigeants et hauts

responsables du Groupe. Il assiste le Directeur général dans la gestion de tous les domaines de la matrice organisationnelle d'Ipsos, à savoir les régions, les lignes de service et les directions relatives aux fonctions supports.

Il se réunit régulièrement et au minimum deux jours par trimestre en présentiel si possible.

Au 31 décembre 2023, le GMC comptait 17 membres, dont 6 femmes (se référer au 12.1.3 du Document d'enregistrement pour sa composition).

14.4.3.2 Le Conseil d'administration et les Comités spécialisés

Ipsos SA est administrée par un Conseil d'administration, lequel est assisté par trois Comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité Stratégie et ESG.

Soucieux de respecter les principes de gouvernement d'entreprise résultant des recommandations applicables, le Conseil d'administration a, en sa séance du 8 avril 2010, adopté les termes d'un règlement intérieur, qui fait l'objet de revues régulières et a été amendé à plusieurs reprises. Il s'agit d'un acte interne pris en application des statuts, qui complète ces derniers.

Il précise, dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur, les règles gouvernant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités créés en son sein, ainsi que certaines règles déontologiques que les administrateurs de la Société s'engagent à respecter.

Chaque Comité est par ailleurs doté d'une charte qui vient préciser certaines règles spécifiques à chacun d'entre eux.

La dernière version du règlement intérieur du Conseil d'administration actuellement en vigueur est consultable sur le site internet global www.ipsos.com à l'adresse suivante : <https://www.ipsos.com/en/management>.

Les statuts de la Société sont également consultables sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ipsos.com/en/regulated-information/fr>.

14.4.3.2.1 Principales règles gouvernant la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

14.4.3.2.1.1 Principes applicables

Nombre d'administrateurs : Le Conseil d'administration d'Ipsos est composé d'un nombre maximum de 18 membres dont la moitié au moins est désignée parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêts par rapport à Ipsos au sens de l'article 2.2 du règlement intérieur tel que précisé ci-après.

Durée et échelonnement des mandats : L'article 12 des statuts prévoit que les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre années, et que, par exception à ce principe et sous couvert de justification telle que favoriser le renouvellement échelonné des mandats d'Administrateurs, l'Assemblée générale ordinaire peut, lors de la désignation d'un administrateur, limiter son mandat à une durée de deux (2) ou trois (3) années. Ce dispositif doit permettre un renouvellement échelonné et harmonieux des mandats au sein du Conseil d'administration.

Limite d'âge et rééligibilité : Le nombre des administrateurs personnes physiques ou représentants permanents de personnes morales administrateurs ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs composant le Conseil d'administration. Si cette proportion est dépassée, le plus âgé sera réputé démissionnaire

d'office.

Détention d'actions : Tout administrateur ou représentant permanent d'une personne morale administrateur percevant personnellement des jetons de présence de la Société doit détenir, à titre personnel, au minimum 400 actions de la Société. Tout administrateur qui ne détiendrait pas le nombre minimum de titres requis s'engage à effectuer l'acquisition nécessaire en investissant le cas échéant sa rémunération allouée (anciennement appelée « jetons de présence ») qui lui aurait été versée.

Cette obligation de détention d'un nombre minimum d'actions de la Société ne s'applique pas aux administrateurs représentant les salariés ni, le cas échéant, aux administrateurs représentant les actionnaires salariés.

Chaque administrateur s'engage à conserver ce nombre minimum de 400 actions tout au long de son mandat.

Toutes les actions dont le Président, un Directeur général, un administrateur ou un représentant permanent d'une personne morale administrateur est propriétaire doivent être inscrites sous la forme nominative.

Non-condamnation : A la connaissance d'Ipsos, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun des principaux dirigeants du Groupe n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Gestion des conflits d'intérêts : Afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts, le règlement intérieur du Conseil d'administration d'Ipsos précise que l'administrateur est tenu à un devoir de loyauté, et qu'à ce titre il s'engage notamment à porter à la connaissance du Conseil tout conflit d'intérêts même potentiel, et à s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante, et à ne pas s'engager à titre personnel dans des entreprises concurrençant Ipsos et le Groupe sans en informer le Conseil et avoir recueilli son approbation. Aucune situation de conflit d'intérêts entre les obligations envers Ipsos SA des mandataires sociaux et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations n'a été portée à la connaissance de la Société.

14.4.3.2.1.2 Administrateurs indépendants

Les critères d'indépendance retenus : est réputé indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Ipsos, la direction ou le Groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la direction, Ipsos ou le Groupe.

La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité des rémunérations et des nominations qui présente le résultat de son évaluation au Conseil. Chaque année, le Conseil d'administration examine au vu de cette évaluation, avant la publication du Rapport annuel, la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance.

Les critères que doivent examiner le Comité des rémunérations et des nominations et le Conseil afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la société (c'est-à-dire Ipsos SA dénommée ci-après « Ipsos ») ou son groupe, sont les suivants :

- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif d'Ipsos,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société du Groupe, ou,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'un actionnaire détenant le contrôle, seul ou de concert, d'Ipsos, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société consolidée par cet actionnaire ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle Ipsos détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif d'Ipsos (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être, ou être lié directement ou indirectement à, un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :
 - significatif d'Ipsos ou du Groupe,
 - ou pour lequel Ipsos ou le Groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) sont explicités dans le rapport annuel

- ne pas avoir un lien familial proche avec un dirigeant d'Ipsos ou du Groupe ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise ou d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur d'Ipsos depuis plus de douze ans.

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du Groupe.

Les administrateurs représentant des actionnaires importants, directs ou indirects, d'Ipsos, peuvent être considérés comme indépendants lorsqu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Cependant, dès lors qu'un administrateur, représente un actionnaire d'Ipsos, détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital ou des droits de vote d'Ipsos, il convient que le Conseil, sur rapport du Comité des rémunérations et des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital d'Ipsos et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel. La revue de l'indépendance des administrateurs : chaque année, en principe en début d'exercice, la qualité d'indépendant est débattue par le Comité des nominations et des rémunérations qui établit un rapport à ce sujet. Au vu de ce rapport, le Conseil d'administration examine la situation de chaque administrateur au regard de chacun des critères d'indépendance. Par ailleurs, lors de l'examen de la candidature de tout nouvel administrateur, ce même Comité puis le Conseil d'administration étudient l'éligibilité du candidat au statut d'administrateur indépendant en examinant chaque critère. Cet examen ne porte que sur les administrateurs externes, à l'exclusion de ceux qui exercent des fonctions effectives ou salariées au sein d'Ipsos.

Il ressort des examens qui ont ainsi été réalisés que sur les six administrateurs externes que compte le Conseil d'administration à la date du présent Rapport, cinq d'entre eux sont considérés par le Conseil d'administration comme libres d'intérêts et sont ainsi déclarés

indépendants.

Critères	Filippo Lo Franco	Pierre Barnabé	Anne Marion-Bouchacourt	Virginie Calmels	Eliane Rouyer-Chevalier	Patrick Artus	Laurence Stoclet	Florence Parly	Àngels Martín Muñoz
Absence de statut de salarié ou de mandataire social d'Ipsos ou du Groupe, ou d'un actionnaire détenant le contrôle d'Ipsos, au cours des 5 années précédentes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Absence de mandats croisés	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Absence de relations d'affaires significatives	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Absence de lien familial proche avec un dirigeant	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Absence de relation de commissariat aux comptes au cours des 5 années précédentes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Absence de statut d'administrateur au sein de l'émetteur depuis plus de 12 ans	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Absence de perception d'une rémunération variable en sus	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

de la rémunération allouée aux administrateurs (anciens jetons de présence)									
Statut retenu par le Conseil d'administration	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant	Indépendant

Appréciation du caractère significatif ou non de la relation d'affaires : Deux des administrateurs externes, Monsieur Patrick Artus et Madame Anne Marion-Bouchacourt, exerçaient, au cours de l'exercice 2023, leurs principales fonctions dans des établissements bancaires avec lesquels Ipsos entretient des relations d'affaires, respectivement Natixis et Société Générale.

L'indépendance d'un administrateur implique que la relation d'affaires qu'entretient Ipsos avec l'établissement bancaire au sein duquel il exerce ses fonctions ne soit pas considérée comme « significative » pour l'une ou l'autre des parties, c'est-à-dire pour Ipsos ou pour la banque. Une relation qui serait significative pour l'une ou l'autre des parties serait en effet porteuse de conflits d'intérêts et rendrait donc impossible la qualification d'indépendant.

Il convient de noter au préalable que l'endettement tiré du Groupe Ipsos est constitué à 100 % d'instruments dans lesquels les investisseurs sont très atomisés et peuvent varier (dont emprunt obligataire 80 %, Schuldsein 20 %). L'ensemble de ces produits fait intervenir un très large panel d'établissements financiers internationaux. De plus Ipsos dispose de possibilités additionnelles de tirages de plus de 500 millions d'euros.

Concernant Monsieur Patrick Artus, chef économiste chez Natixis au cours de l'exercice 2023, il est rappelé qu'il n'est plus considéré comme indépendant depuis le 29 avril 2021, dans la mesure où à cette date, il a exercé son mandat d'Administrateur d'Ipsos SA pendant douze années, étant rappelé que conformément aux critères du Code Afep-Medef, la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans.

Néanmoins, à titre d'information, sont détaillées ci-dessous les relations d'affaires entre Natixis et Ipsos.

Ainsi, le Conseil d'administration, s'appuyant sur les travaux du Comité des nominations et des rémunérations, a relevé qu'en 2023, le courant d'affaires avec cette banque, qui fait partie des banques de financement d'Ipsos, a représenté 0 % de l'endettement tiré du Groupe – pourcentage en ligne avec deux autres banques du Groupe (ceci représentant 4 % du total de l'endettement autorisé/tirable si l'on inclut aussi le réseau Caisse d'Epargne et Banque Palatine qui font partie avec Natixis du Groupe BPCE). Il s'agit donc d'un volume non significatif sachant que six autres établissements ou groupes bancaires ont une part comprise entre 5 % et 7 % de l'endettement autorisé/tirable et que 45 % de l'endettement est contracté en dehors des principales banques du Groupe. En conséquence, le Conseil considère que cette relation d'affaires n'est pas significative pour Ipsos. Réciproquement, les rémunérations perçues par Natixis dans le cadre de ces financements représentent une partie tout à fait infime de son chiffre d'affaires et ne créent pas de relation de dépendance vis-à-vis d'Ipsos. La relation d'affaires ne peut donc pas non plus être considérée comme significative pour la banque. Enfin le Conseil a relevé l'existence au sein de Natixis d'une « muraille de Chine » en conséquence de laquelle Monsieur Patrick Artus ne saurait être impliqué dans des relations commerciales avec Ipsos.

Concernant Madame Anne Marion-Bouchacourt, responsable du Groupe Société Générale en Suisse jusqu'au 1er février 2024, date de son départ à la retraite, l'analyse du Conseil d'administration, s'appuyant sur les travaux du Comité des nominations et des rémunérations, a été la suivante.

Le volume de crédits accordés par Société Générale à Ipsos au cours de l'exercice 2023 a représenté 0 % de l'endettement tiré au 31 décembre 2023, et 8 % de l'endettement autorisé/tirable total du Groupe, 45 % de l'endettement étant contracté en dehors des principales banques du Groupe. Aussi, en conclusion, le Conseil rappelle que pour son financement, le Groupe Ipsos recourt à un ensemble complet d'instruments (lignes de crédit bilatérales ou syndiquées, emprunts Schuldschein, placement privé, emprunts obligataires) qui font intervenir un très large panel d'établissements financiers internationaux. Cette possibilité de diversifier ses sources de financement, dans un contexte très concurrentiel, exclut donc une relation de dépendance d'Ipsos à l'égard de Société Générale ou de toute autre banque, Ipsos travaillant au total avec plus de 60 banques à travers le monde. Réciproquement, les rémunérations perçues par Société Générale dans le cadre de ces financements représentent une partie tout à fait infime de son chiffre d'affaires et ne créent pas de relation de dépendance vis-à-vis d'Ipsos. Enfin la muraille de Chine qui existe au sein du groupe bancaire constitue une mesure de prévention supplémentaire de tout conflit d'intérêt. »

En conséquence le Conseil d'administration considère que la relation d'affaires n'est significative pour aucune des parties et que Madame Anne Marion-Bouchacourt demeure éligible à la qualification d'administrateur indépendant.

Ainsi, au 1^{er} février 2024, le Conseil d'administration d'Ipsos compte treize membres, dont deux administrateurs représentant les salariés, ce qui porte le taux d'indépendance du Conseil d'administration à 63,64 %.

14.4.3.2.1.3 Autres règles gouvernant la composition du Conseil d'administration et des Comités

Administrateur représentant les salariés : En application de la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 dite de « sécurisation de l'emploi », un dispositif de désignation obligatoire d'un ou de plusieurs représentant(s) des salariés au sein du Conseil d'administration de la Société a été intégré dans les statuts de la Société par décision de l'Assemblée générale du 28 avril 2017. Ainsi le nouvel article 11-1 des statuts relatifs aux administrateurs représentant les salariés prévoit que le Conseil d'Administration comprend, en vertu de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, un administrateur représentant les salariés du Groupe, étant précisé qu'au cas où le nombre des administrateurs nommés par l'Assemblée générale dépasse douze, un deuxième administrateur représentant les salariés doit alors être désigné.

L'administrateur représentant les salariés est désigné par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections mentionnées aux articles L. 2122-1 et L. 2122-4 du Code du travail dans la Société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français.

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite « Loi Pacte » a inséré une nouvelle obligation relative aux représentants des salariés. Le seuil d'effectif du Conseil d'administration déclenchant l'obligation de désigner deux administrateurs représentant les salariés est abaissé de 12 à 8.

Ces nouvelles dispositions ont amené une modification préalable des règles statutaires, approuvée par l'Assemblée générale du 28 mai 2020 et, le Conseil d'administration étant

composé de plus de 8 membres à la date de la tenue de cette Assemblée générale, le Conseil d'administration a pris acte, lors de sa réunion en date du 31 mars 2021, de la désignation par le syndicat Force Ouvrière de Monsieur André Lewitcki en qualité d'Administrateur représentant les salariés.

Il est également précisé que le Conseil d'administration a pris acte, lors de sa réunion du 21 juillet 2021, du renouvellement pour une durée de 4 années du mandat de Madame Sylvie Mayou, également Administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'administration depuis le 26 juillet 2017, et désignée à cette fonction par Fieci-CFE-CGC, le syndicat des métiers du Syntec.

Composition des Comités du Conseil : Les membres des comités permanents sont désignés par le Conseil d'administration. Ils peuvent être révoqués par le Conseil. Ils sont désignés soit pour la durée de leur mandat d'administrateur, soit pour une durée déterminée par le Conseil, qui ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur.

Comité d'audit - Le Comité d'audit est composé de deux à quatre membres désignés par le Conseil parmi ses membres. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration. La part des administrateurs indépendants, au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, doit être au moins de deux tiers des membres du Comité d'audit. Les membres du Comité doivent posséder les compétences financières et/ou comptables nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Comité des nominations et des rémunérations - Le comité des nominations et des rémunérations ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social exécutif. Il est composé de deux à quatre membres et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Comité Stratégie et ESG - Le comité Stratégie et ESG est composé de trois à cinq membres désignés par le Conseil d'administration, dont deux au moins sont des administrateurs indépendants.

Diversité au sein du Conseil d'administration – Depuis plusieurs années, le Conseil d'administration est régulièrement sondé quant à l'appréciation qu'il porte sur sa propre composition ainsi que sur celle de ses Comités.

Le Conseil a ainsi été amené à donner son avis non seulement dans le cadre des évaluations annuelles portant sur sa composition et son fonctionnement, mais également dans le cadre de la préparation du rapport annuel et de l'Assemblée générale, au travers de la revue annuelle de composition et d'indépendance et de l'étude des candidatures de nouveaux administrateurs.

Ces rendez-vous périodiques ont été l'occasion, sous l'égide du Comité des nominations et des rémunérations qui étudie en profondeur ces sujets, d'améliorer la diversité d'année en année dans la composition du Conseil, et dernièrement, notamment, de manière significative :

(i) en 2023 avec l'arrivée de Madame Florence Parly, administratrice indépendante ayant exercé à deux reprises des fonctions ministérielles ainsi que de nombreuses fonctions au sein de différentes administrations, et ayant siégé aux conseils d'administration de différentes sociétés privées cotées à la bourse de Paris, et de Madame Àngels Martín Muñoz, administratrice indépendante, dont la grande expérience est susceptible de contribuer aux enjeux technologiques et de cybersécurité du Groupe Ipsos ;

(ii) en 2022 avec l'arrivée de Madame Virginie Calmels, administrateur indépendant, ayant une expérience significative en matière d'analyse financière ainsi qu'une connaissance importante du domaine des médias et du marketing digital, et de Monsieur Pierre Barnabé, administrateur

indépendant ayant une fine expertise en matière de technologies ; et

(iii) en 2020 avec l'arrivée de Monsieur Filippo Lo Franco, administrateur indépendant ayant une expertise significative en matière d'analyse financière et une connaissance importante du marché des études, et donc une sensibilité particulière à l'activité d'Ipsos.

L'objectif qui était d'avoir un minimum de 50% de femmes au Conseil d'Administration a été atteint en 2017, et ce niveau de parité a été maintenu depuis cette date au sein du Conseil, et a augmenté au cours de l'exercice 2023 pour atteindre 54%.

Au 31 décembre 2023, sur les treize membres que compte le Conseil d'administration (voir tableau de synthèse au 12.1.1.1 du présent Document d'enregistrement) :

- sept administrateurs sur onze (hors administrateurs représentant les salariés) sont qualifiés par le Conseil d'administration comme indépendants, soit plus de la moitié ;
- cinq administrateurs sont de sexe masculin, et six de sexe féminin (hors administrateurs représentant les salariés, qui sont un homme et une femme), soit un très bon niveau de parité à 54% ;
- l'âge des administrateurs s'étend de 52 à 77 ans, avec une moyenne d'âge de 62 ans ;
- trois administrateurs sont de nationalité étrangère ou exercent leurs principales fonctions à l'international, assurant ainsi une grande ouverture d'esprit et une compréhension accrue du marché et de l'économie mondiale ;
- tous détiennent des expertises et compétences diverses et complémentaires (financières, économiques, sociologiques, technologiques, sectorielles, etc.), lesquelles sont précisées dans les tableaux de présentation figurant au 12.1.1.2 du présent Document d'enregistrement.

Dernièrement sondés sur cette question à l'occasion de l'évaluation externe du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés réalisée en 2023 par un prestataire externe, les administrateurs ont unanimement considéré que la composition du Conseil est équilibrée et répond en l'état aux objectifs de diversité qu'ils estiment garants de la richesse des débats et du bon fonctionnement du Conseil.

Diversité au sein des autres instances dirigeantes - Les réflexions du Conseil d'administration d'Ipsos SA en matière de diversité ne se limitent pas à la politique relative à sa propre composition. Sous l'égide du Comité Stratégie et ESG, d'importants travaux et réflexions sont menés au niveau de la politique de non-discrimination et de diversité à mettre en œuvre au niveau du Groupe, en particulier au niveau des instances dirigeantes entendues de manière élargie comprenant le GMC (« Group Management Committee ») ainsi que les « top level » (niveaux 1 et 2) des salariés du Groupe, soit environ 840 personnes sur un Groupe qui compte environ 19 700 collaborateurs à fin 2023, dont 60 % de femmes.

Il apparaît en effet que c'est dans les niveaux les plus élevés de la hiérarchie que les femmes sont moins bien représentées, respectivement 35,3 % de femmes faisant partie du GMC, 39,8 % de femmes sur les postes de niveau 1 (Partnership Pool) et 48,4 % de femmes sur les postes de niveau 2 (Business Leadership Pool), alors qu'à partir du niveau 3 (1 928 employés, dont 54,1 % de femmes) les femmes sont en majorité.

Ainsi, le Conseil d'administration s'assure que cette politique de diversité, axée principalement sur des objectifs de mixité (dont les moyens mis en œuvre sont indiqués dans la déclaration de performance extra-financière au 5.4.2 du présent Document) soit, pertinente et efficace en suivant régulièrement les résultats de sa mise en œuvre et en proposant le cas échéant d'ajuster les objectifs en question. L'objectif d'Ipsos est d'atteindre fin 2024 un ratio de 40 %

de femmes au niveau 1 Partnership Pool et 50 % de femmes au niveau 2 Business Leadership pool.

14.4.3.2.2 Evolution dans la composition du Conseil d'administration et des Comités

Conseil d'administration

Administrateur	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Commentaire
Didier Truchot	Administrateur (non-indépendant)	Administrateur (non-indépendant)	Mandat venu à expiration à l'issue de l'Assemblée générale 2024
Laurence Stoclet	Administrateur (non-indépendant)	Administrateur (non-indépendant)	Poursuite du mandat en cours
Patrick Artus	Administrateur (non-indépendant)	Administrateur (non-indépendant)	Poursuite du mandat en cours
Jennifer Hubber	Administrateur (non-indépendant)	-	Cessation du mandat (démission) constatée le 11 janvier 2023
Ben Page	Administrateur (non-indépendant)	Administrateur (non-indépendant)	Poursuite du mandat en cours
Pierre Barnabé	Administrateur (indépendant)	Administrateur (indépendant)	Poursuite du mandat en cours
Anne Marion-Bouchacourt	Administrateur (indépendant)	Administrateur (indépendant)	Poursuite du mandat en cours
Virginie Calmels	Administrateur (indépendant)	Administrateur (indépendant)	Poursuite du mandat en cours
Sylvie Mayou	Administrateur rep. les salariés	Administrateur rep. les salariés	Poursuite du mandat en cours
Eliane Rouyer-Chevalier	Administrateur (indépendant)	Administrateur (indépendant)	Poursuite du mandat en cours
Filippo Pietro Lo Franco	Administrateur (indépendant)	Administrateur (indépendant)	Mandat venu à expiration à l'issue de l'Assemblée générale 2024
André Lewitcki	Administrateur rep. les salariés	Administrateur rep. les salariés	Poursuite du mandat en cours
Florence Parly	-	Administrateur (indépendant)	Nommée par l'Assemblée générale du 15 mai 2023
Àngels Martín Muñoz,	-	Administrateur (indépendant)	Nommée par l'Assemblée générale du 15 mai 2023

Comme reflété dans le tableau ci-dessus, la composition du Conseil d'administration a évolué au cours de l'exercice 2023, avec :

- La nomination de Mesdames Florence Parly et Àngels Martín Muñoz en qualité d'administrateur de la Société par décision de l'Assemblée générale du 15 mai 2023, pour une durée de quatre années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;
- Le renouvellement de Messieurs Patrick Artus et Ben Page, et de Mesdames Eliane Rouyer-Chevalier et Laurence Stoclet, en qualité d'Administrateurs, par décision de l'Assemblée générale du 15 mai 2023.

Comités

La composition des trois Comités a évolué pendant l'exercice 2023 :

Comité	Au 1 ^{er} février 2024
Comité d'audit	<ul style="list-style-type: none"> • Filippo Lo Franco, Président (Indépendant) • Eliane Rouyer-Chevalier, Membre (Indépendant) • Laurence Stoclet, Membre (non-indépendant)
Comité des nominations et des rémunérations (CNR)	<ul style="list-style-type: none"> • Anne Marion-Bouchacourt, Présidente (Indépendant) • Florence Parly, Membre (Indépendant) • André Lewitcki, Administrateur représentant les salariés, Membre
Comité Stratégie & ESG	<ul style="list-style-type: none"> • Virginie Calmels, Présidente (Indépendant) • Patrick Artus, Membre (non indépendant depuis le 29 avril 2021) • Pierre Barnabé, Membre (Indépendant) • Àngels Martín Muñoz, Membre (Indépendant) • Sylvie Mayou, Administrateur représentant les salariés, Membre

Sur le Comité d'Audit

Monsieur Filippo Lo Franco, Mesdames Laurence Stoclet et Eliane Rouyer-Chevalier sont toujours respectivement Président et membres du Comité d'audit.

Sur le Comité des nominations et des rémunérations

Madame Florence Parly a été nommée membre du Comité des nominations et des rémunérations le 25 juillet 2023, tandis que Monsieur Pierre Barnabé, qui était jusqu'à cette date membre de ce comité, est devenu à cette date membre du Comité Stratégie et ESG.

Monsieur André Lewitcki a été également nommé membre de ce comité le 25 juillet 2023, tandis que Madame Sylvie Mayou a rejoint le Comité Stratégie et ESG à cette même date.

Madame Anne Marion-Bouchacourt étant par ailleurs toujours Présidente de ce Comité.

Sur le Comité Stratégie & ESG

Madame Sylvie Mayou a été nommée membre du Comité Stratégie & ESG le 25 juillet 2023, en remplacement de Monsieur André Lewitcki.

Madame Ángels Martín Muñoz et Monsieur Pierre Barnabé ont été nommés membres de ce comité le 25 juillet 2023.

Madame Virginie Calmels et Monsieur Patrick Artus étant par ailleurs toujours respectivement Présidente et membre de ce Comité.

14.4.3.2.3 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés

Le Conseil d'administration est organisé et accomplit les missions qui lui sont dévolues par la loi et les règlements applicables, les statuts d'Ipsos SA, le Code AFEP-MEDEF et le règlement intérieur du Conseil d'administration. Il en est de même pour les Comités qui sont eux-mêmes dotés d'un règlement intérieur.

14.4.3.2.3.1 Les missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués au Directeur général, aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Afin de prendre en compte la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, décidée par le Conseil d'administration le 24 septembre 2021 et effective à compter du 1^{er} octobre 2021, le Conseil d'administration a amendé son règlement intérieur le 4 octobre 2021.

Ce règlement intérieur a été révisé principalement afin de :

- préciser, aux termes de son article 1.2, les relations entre le Conseil d'administration et la Direction générale, en y précisant notamment les modalités d'exercice, les pouvoirs et les devoirs de la Direction générale,
- préciser, aux termes de son article 3.1, le rôle du Président du Conseil d'administration, et
- le mettre en conformité avec la version du code AFEP-MEDEF révisée le 30 janvier 2020.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'administration est saisi notamment des questions concernant :

- l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et du Groupe,
- la souscription ou la conclusion d'emprunts significatifs, obligataires ou non,
- la création de joint-venture(s) ou toute acquisition d'activité(s), d'actif(s) ou de participations significatives,
- le budget annuel et l'approbation du business plan du Groupe,
- la nomination ou la révocation des Commissaires aux comptes de la Société ou de l'un d'entre eux,
- toute opération ou projet de fusion concernant la Société ou plus généralement toute opération emportant transfert ou cession de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de celle-ci,
- la mise en œuvre de toute délégation de pouvoir ou de compétence relative à l'émission ou au rachat d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et de toute opération entraînant une augmentation ou une réduction du capital social de

la Société, en ce compris l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'actions de préférence,

- toute création de droits de vote double, ou toute modification des droits de vote attachés aux actions de la Société,
- toute modification de la gouvernance d'entreprise, en ce compris toute modification des règles de gouvernement d'entreprise en vigueur au sein de la Société,
- toute proposition de modification des statuts de la Société,
- toute nouvelle admission aux négociations des titres de la Société ou de tout instrument financier émis par la Société sur un marché réglementé autre que Euronext Paris,
- toute dissolution volontaire ou mise en liquidation amiable de la Société, et toute décision ayant pour conséquence la mise en œuvre d'une procédure collective ou la nomination d'un mandataire ad hoc à l'encontre de celle-ci,
- en cas de litige, la conclusion de tous traités ou transactions, ou l'acceptation de tous compromis, dès lors que les montants sont significatifs,
- les attributions et les projets de plans d'options et d'actions gratuites et, de manière générale, la politique d'intéressement des dirigeants et salariés du Groupe aux résultats de celui-ci, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations,
- la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise doit faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration examine lui-même toutes les opérations d'importance stratégique, notamment les opérations de croissance externe, les cessions, les investissements importants de croissance organique et les opérations de restructuration interne.

Le Conseil d'administration est informé en temps utile de la situation de liquidité de la Société et du Groupe de sorte qu'il soit à même de prendre toute décision relative au financement et à l'endettement, pour lequel il est le seul décisionnaire.

Une fois par an, le Conseil d'administration se réunit avec pour seul ordre du jour des sujets tenant exclusivement à l'examen des orientations stratégiques du Groupe.

Les questions liées à la stratégie et aux projets de croissance interne ou externe sont par ailleurs régulièrement à l'ordre du jour du Conseil d'administration qui est l'organe décisionnaire en matière d'acquisitions. Les administrateurs sont informés régulièrement de la liste des cibles potentielles afin qu'ils puissent conforter ou éventuellement challenger la Direction générale sur ces sujets.

Enfin, si cette mission spécifique n'a pas été encore ajoutée formellement dans son règlement intérieur à la suite de l'entrée en vigueur en juin 2018 de la nouvelle version du code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration est également investi d'une mission visant à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités.

En dehors des limitations imposées par les dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil d'administration a arrêté, aux termes de son règlement intérieur amendé le 4 octobre 2021, les limitations de pouvoirs applicables au Directeur général.

Ainsi et aux termes de ce règlement intérieur, le Conseil d'administration a décidé, à titre de

mesure d'ordre interne, de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion réalisées par la Société en considération de leur nature ou de leur montant. Ainsi, les opérations indiquées à l'article 1.1, paragraphes a) à p) du règlement intérieur du Conseil d'administration, et toutes les opérations nouvelles sortant des activités habituelles de la Société d'un montant supérieur à 10 000 000 euros, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil.

Afin de mener à bien sa mission et de faciliter ses débats et prises de décisions, le Conseil d'administration est assisté de Comités spécialisés formés en son sein et chargés de lui faire part de leurs avis, propositions ou recommandations, chacun dans son domaine respectif : un Comité d'audit, un Comité des nominations et des rémunérations et un Comité de responsabilité sociale et environnementale (Comité Stratégie et ESG) dont les missions sont plus précisément décrites ci-après.

14.4.3.2.3.2 L'information du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation. Les convocations peuvent être envoyées par courrier, fax, ou courrier électronique. En cas d'urgence, elles peuvent être adressées verbalement.

Au moins une fois par an, habituellement sur le dernier trimestre, le planning prévisionnel des réunions du Conseil d'administration pour l'exercice suivant et le début de l'exercice N+2 est adressé aux administrateurs, puis arrêté. En cas d'empêchements d'un ou plusieurs administrateurs pour une ou plusieurs dates proposées, ces dates sont modifiées, dans la mesure du possible et sous réserve que les nouvelles dates conviennent à l'ensemble des administrateurs. Sur la base de ce planning, des invitations électroniques sont alors adressées aux administrateurs, et le cas échéant, aux Commissaires aux comptes, afin que les réunions du Conseil soient d'ores et déjà réservées dans leurs agendas.

Au moins cinq jours avant chaque réunion du Conseil (sous réserve de cas exceptionnels ou d'urgence pouvant justifier un délai plus court), des convocations sont formellement envoyées aux administrateurs, de la part du Président, par le Secrétaire du Conseil. Elles sont accompagnées de l'ordre du jour, cette communication étant en principe adressée par courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'administration se tiennent en principe au siège de la Société mais peuvent, dans la limite des dispositions légales en vigueur et dans les conditions prévues par le règlement intérieur du Conseil, se tenir également par voie de conférence téléphonique. Cette modalité peut notamment être utilisée dans le cas de certains projets de croissance externe ou de financement qui nécessitent une décision rapide du Conseil sans qu'une réunion n'ait pu être planifiée suffisamment en avance. Certains administrateurs momentanément empêchés de pouvoir participer physiquement à une séance du Conseil peuvent également participer au Conseil par téléphone, dans la limite des facultés prévues par la loi. Cette faculté est aussi ouverte pour la participation aux Comités.

Les réunions du Conseil d'administration sont précédées par la communication préalable d'éléments d'information sur les points de l'ordre du jour nécessitant une analyse particulière et une réflexion préalable. L'administrateur peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles pour la préparation d'une réunion, sous réserve d'en faire la demande dans des délais raisonnables. Lorsque des informations particulièrement sensibles sont en jeu, le dossier peut faire l'objet d'une communication en séance.

Les administrateurs ont la possibilité de rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise. Les principales discussions avec le management ont lieu cependant lors de la journée annuelle du Conseil dédiée à la stratégie, qui est suivie généralement d'un dîner propice à de tels

échanges.

Les membres du Conseil d'administration peuvent également bénéficier de formations pour mieux se familiariser avec le métier des études de marchés et le fonctionnement du Groupe. La journée dédiée à la stratégie qui a lieu une fois par an participe à cette formation, dans la mesure où les principaux enjeux liés aux activités d'Ipsos y sont présentés de manière détaillée. Les formations aux métiers d'Ipsos qui sont dispensées via l'Ipsos Training Center sont également ouvertes aux administrateurs qui en font la demande.

14.4.3.2.3.3 La digitalisation du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration s'est doté d'un portail digital permettant d'interagir avec les administrateurs, et notamment de leur transmettre et d'échanger avec eux des données et documents relatifs au Conseil et/ou aux Comités de manière sécurisée. Cette « board room » digitalisée est utilisée depuis octobre 2018.

14.4.3.2.3.4 L'assistance des Comités spécialisés

Les Comités ont uniquement un rôle consultatif et exercent leurs attributions sous la responsabilité du Conseil d'administration.

Les Comités rendent compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de leurs missions et l'informent sans délai de toute difficulté rencontrée.

Chaque Comité a adopté un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration dont les principales stipulations, qui en fixent les modalités de fonctionnement, sont reproduites dans les paragraphes suivants.

Aucun administrateur dirigeant ne peut être membre du Comité d'audit ou du Comité des nominations et des rémunérations. Néanmoins, ils peuvent y assister sans prendre part aux délibérations. Ainsi, Monsieur Didier Truchot, Président, et Monsieur Ben Page, Directeur général, participent aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations sans voix délibérative, ainsi qu'au Comité Stratégie et ESG.

Les Comités se réunissent autant de fois que nécessaire. Dans le cas où un Comité ne s'est pas réuni autant de fois que requis par son règlement intérieur, le Président-Directeur général peut convoquer une réunion de ce Comité. Il peut également saisir un Comité en vue d'obtenir un avis, une proposition ou une recommandation pour le Conseil d'administration sur un sujet précis.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a été créé par le Conseil d'administration le 1er octobre 1999.

En plus de ses membres qui ont voix délibérative, le Directeur financier du Groupe, le Directeur financier adjoint, le Directeur comptabilité, consolidation et reporting ainsi que les Commissaires aux comptes participent aux réunions du Comité d'audit.

Le responsable de l'audit interne participe également, en tant que de besoin, à ces réunions.

La charte du Comité d'audit a été amendée en 2010, en 2016 (adaptation du droit français à la « Réforme de l'audit légal » initiée par les institutions communautaires en 2014 avec la directive 2014/56 et le règlement 537/2014) et en 2017 à l'effet d'intégrer une procédure spécifique d'approbation des « services autres que la certification des comptes » pouvant être confiés aux Commissaires aux comptes.

Début 2024, le Comité d'audit a mis à jour la charte du Comité d'audit pour prendre notamment en compte le suivi du Reporting CSRD que le Conseil d'administration en date du 20 décembre 2023 a décidé de lui confier dans le cadre de l'information en matière de durabilité.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et en matière de durabilité.

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière, ainsi que de l'information en matière de durabilité, et présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne l'information financière ;
- Du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- De l'indépendance des Commissaires aux comptes, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la prestation de services autres que l'audit légal des comptes de l'entité contrôlée ;
- Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes et de l'auditeur de l'information en matière de durabilité proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale, y compris à l'issue d'une procédure d'appel d'offres en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Il autorise le recours auprès des Commissaires aux comptes de la société à des « services autres que la certification des comptes », en s'assurant que leur fourniture ne met pas en cause l'indépendance des Commissaires aux comptes et selon une procédure spécifique figurant en annexe de son règlement approuvée en conformité avec le Guide d'application établi par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) en la matière.

Il reçoit tout particulièrement comme mission du Conseil d'administration :

- De procéder à l'examen préalable des projets de comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, afin de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et des règles comptables adoptés ;
- D'examiner les méthodes d'intégration et le périmètre de consolidation des comptes (ainsi que, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses) ;
- De s'assurer du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, notamment lorsqu'un conflit d'intérêts pourrait se produire à l'occasion de telles opérations ;
- De prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie et des engagements significatifs de la Société et du Groupe ;
- De veiller à la pertinence et à la qualité de la communication financière de l'entreprise annuelle, semestrielle et trimestrielle ;
- D'examiner les risques et engagements hors bilan significatifs ;
- D'apprécier le suivi de l'efficacité et la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et, le cas échéant, de l'audit interne du Groupe ;
- D'entendre le responsable de l'audit interne et d'être informé de son programme de travail. Il est destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de

ces rapports ;

- De piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes en examinant les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux comptes de la société ;
- D'examiner le montant et le détail des rémunérations qui sont versées par le Groupe, tant aux Commissaires aux comptes qu'aux réseaux auxquels ils peuvent appartenir ; à ce titre, le Comité doit se faire communiquer les honoraires versés par la Société et son Groupe au cabinet et au réseau des commissaires et s'assurer que leur montant, ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- D'examiner les conventions courantes et les conventions réglementées ;
- D'examiner le Reporting CSRD ;
- D'examiner les mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques pesant sur leur indépendance.

Le Comité pourra être chargé de toute autre mission que le Conseil d'administration estimera nécessaire ou opportune.

Il est précisé que les missions du Comité pour le compte du Conseil d'administration de la Société ne constituent pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lequel ne peut s'exonérer de sa responsabilité en invoquant les missions ou avis du Comité.

Le Comité dispose d'un droit de consultation direct et indépendant des Commissaires aux comptes, des mandataires sociaux et des principaux cadres de la Société ainsi que de l'ensemble des documents de gestion, des livres et registres de la Société. Il peut dans ce cadre procéder à des visites ou à l'audition de responsables lorsque cela s'avère utile ou nécessaire à la réalisation de sa mission.

En particulier, le Comité peut procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle. Le Comité informe le Président du Conseil d'administration et/ou le Directeur général de toute consultation, visite ou audition.

Le Comité organise des entretiens avec les Commissaires aux comptes hors de la présence de la Direction au moins une fois par an.

S'il l'estime nécessaire ou utile pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe. Le Comité peut également demander à tout moment la rédaction d'un rapport à la Direction générale, aux Commissaires aux comptes ou, le cas échéant, au Directeur financier de la Société sur un point particulier des états financiers.

Le Comité peut également soumettre à l'approbation du Conseil d'administration toute proposition de modification de son règlement.

Le Comité des nominations et des rémunérations :

Le Comité des nominations et des rémunérations a été créé par le Conseil d'administration le 1er octobre 1999.

En plus de ses membres qui ont voix délibérative, le Président, le Directeur général d'Ipsos, le Directeur des ressources humaines du Groupe, le Directeur des rémunérations du Groupe, et le Secrétaire du Conseil d'administration participent aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations.

Conformément à son règlement intérieur, et sans préjudice des compétences du Conseil

d'administration, le Comité des nominations et des rémunérations a la charge d'étudier et d'émettre des recommandations sur les éléments de rémunération et avantages des dirigeants mandataires sociaux, l'ensemble du Conseil d'administration ayant la responsabilité de la décision. Il émet également une recommandation sur l'enveloppe et les modalités de répartition de la rémunération allouée aux administrateurs (anciennement appelée « jetons de présence »).

Par ailleurs, le Comité est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux.

En ce qui concerne les nominations, le Comité est consulté, examine et émet un avis à l'attention du Conseil sur toute proposition concernant une nomination en tant qu'administrateur d'Ipsos, qu'elle émane du Conseil dans le cadre des résolutions soumises aux actionnaires, de la cooptation ou sur proposition d'actionnaires d'Ipsos. Il débat de l'indépendance des candidats à l'égard des critères établis par le Conseil et fait une proposition de qualification. Il a la charge de faire des propositions au Conseil après avoir examiné de manière circonstanciée tous les éléments à prendre en compte dans sa délibération, notamment au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la société, pour parvenir à une composition équilibrée du conseil : représentation entre les femmes et les hommes, nationalité, expériences internationales, expertises, etc.

Il analyse chaque année la qualification d'administrateur indépendant des membres du Conseil et communique son avis au Conseil, lequel débat sur ces qualifications.

Le Comité est consulté, examine et émet un avis à l'attention du Conseil sur toute proposition concernant une nomination en tant que Directeur général d'Ipsos.

Le Comité des nominations et des rémunérations établit également un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

Sur ce dernier point, la mise en œuvre de plans de succession a été initiée au cours de l'exercice 2023 en ce qui concerne les principales fonctions dirigeantes de l'entreprise (fonctions centrales, principaux marchés, principales solutions) et il est envisagé que ces plans de succession soient finalisés, à la fin de l'exercice 2024, pour les titulaires des fonctions suivantes : Président, Directeur général, membres du GMC, patrons de pays dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 millions d'euros, Global service line leaders.

Le Comité de responsabilité sociale et environnementale (Comité Stratégie et ESG)

Le Comité RSE a été créé par le Conseil d'administration le 23 juillet 2014. Il est devenu le Comité Stratégie et ESG suite à décision du Conseil d'administration du 20 juillet 2022.

Le Directeur financier adjoint, en charge du secrétariat du Comité, le Responsable RSE et le Secrétaire du Conseil d'administration participent aux réunions du Comité Stratégie et ESG.

Conformément à son règlement intérieur, et sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité Stratégie et ESG a pour principales missions la supervision des projets sociétaux du Groupe, incluant notamment les projets menés par la Fondation Ipsos.

Son périmètre couvre l'ensemble des domaines de la responsabilité sociale de la Société, en lien avec la mission et les activités du Groupe et tout particulièrement les enjeux sociaux, environnementaux, sociétaux et éthiques.

Les travaux du Comité Stratégie et ESG portent en particulier sur les volets suivants :

- la revue des politiques RSE, les outils de reporting et le suivi des enjeux et des objectifs extra-financiers du Groupe,

- la revue de la déclaration de performance extra-financière ainsi que la revue des informations non-financières contenues dans cette déclaration,
- la supervision de l'activité de la Fondation Ipsos, dont l'objet est l'assistance, le développement et la mise en œuvre d'actions en faveur de l'éducation des enfants et des jeunes dans le monde.

Concernant cette dernière mission relative aux activités de la fondation, il est précisé que le Comité Stratégie et ESG est régulièrement informé et consulté sur ces activités qui rentrent dans le champ des actions globales menées par le Groupe en matière de RSE, mais que d'un point de vue opérationnel, la fondation Ipsos fonctionne de manière autonome, en dehors de ce Comité.

14.4.3.2.4 Les travaux du Conseil d'administration et des Comités spécialisés au cours de l'exercice 2023

Le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois et a eu une activité assez soutenue.

Les avis et recommandations des différents Comités qui l'assistent dans ses travaux lui ont régulièrement été adressés, par voie de compte-rendu oral et écrit.

Lors de ces réunions, le Conseil a été saisi de l'ensemble des points relevant de ses attributions récurrentes et sur lesquels il est appelé à délibérer chaque année, notamment :

- l'arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- la revue des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2023 ;
- la revue des communiqués financiers sur les résultats annuels et semestriels ;
- les points de situation et échanges réguliers sur la marche des affaires du Groupe ;
- l'examen des questions de gouvernance, en particulier la revue de l'indépendance des administrateurs et l'étude des propositions à soumettre à l'Assemblée générale en matière de composition du Conseil d'administration ;
- l'examen de la composition des comités spécialisés du Conseil ;
- la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général et la rémunération des autres membres du MBEC ;
- la préparation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 15 mai 2023 ;
- l'autorisation des cautions, avals et garanties.

Sur des sujets plus spécifiques à l'exercice 2023, on relèvera que le Conseil a été saisi à plusieurs reprises sur des questions d'ordre technique ou stratégique, dont :

- la préparation de la journée investisseurs du 14 juin 2023 ;
- la mise en œuvre des programmes de rachat d'actions en vue de l'annulation de titres ;
- plusieurs projets de croissance interne et/ou externe.

Les Comités spécialisés

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a tenu 5 réunions en 2023, réparties sur chacun des trimestres de l'exercice.

Les membres du Comité ont été fortement impliqués dans les travaux du Comité, avec un taux de présence de 100 %.

Les sujets examinés et débattus au sein du Comité ont été principalement les suivants :

- l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels, avec, dans ce cadre, des points d'attention spécifiques considérés par les Commissaires aux comptes comme les points clés de l'audit : reconnaissance du revenu et évaluation des goodwill ;
- la revue des travaux menés par les commissaires aux comptes sur le contrôle interne ;
- la revue des principaux litiges et contentieux ;
- le programme de l'audit interne pour 2024 et les comptes-rendus de leur travaux menés en 2023 ;
- la présentation par les Commissaires aux comptes de l'approche d'audit (calendrier, démarche, points-clés...), les évolutions réglementaires (ESEF, communication extra-financière dont taxonomie verte) ;
- le suivi des détections des fraudes sur la base des signaux faibles avec revue des procédures mises en place par le Groupe en réponse à ce sujet.

Le Comité des nominations et rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni quatre fois en 2023.

Ses travaux ont principalement porté sur les questions suivantes :

- la composition du Conseil d'administration dans le cadre notamment des travaux préparatoires à l'Assemblée générale du 15 mai 2023, la revue des critères d'indépendance ;
- les politiques de rémunération applicables au Président du Conseil d'administration et au Directeur général en 2023, la fixation de leur rémunération au titre de l'exercice 2023, et, notamment, la fixation des critères de performance incluant des objectifs RSE subordonnant la partie variable en numéraire (bonus) de la rémunération ;
- la fixation de la part variable à allouer au titre de l'exercice 2022 aux dirigeants mandataires sociaux, après appréciation de la réalisation des critères préalablement fixés ;
- l'attribution d'actions gratuites, l'examen du plan « annuel » 2023 (volume du plan, répartition, et fixation des critères de performance devant subordonner l'acquisition desdites actions pour les dirigeants mandataires sociaux) ;
- l'examen de la mise en place de plans de succession.

Le taux de présence aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations au cours de l'exercice 2023 a été de 100%.

Comité « Stratégie et ESG »

Au cours de l'année 2023 ont eu lieu deux réunions du comité « Stratégie et ESG » du conseil d'administration.

Il a examiné et débattu en particulier les sujets suivants :

En matière de stratégie :

- la présentation par le Directeur général de bilans d'étape du plan de croissance 2022-2025 « The Heart of Science and Data » ;
- la présentation par plusieurs membres de l'équipe de direction et responsables pays de différents volets du plan de croissance, en particulier en matière de transformation de nos systèmes d'information et de collecte de données.

En matière d'ESG :

- la politique ESG du Groupe et le suivi des indicateurs ESG sur lesquels le Groupe a désormais fixé des objectifs quantitatifs à l'horizon de la fin 2026 ;
- le développement de l'offre de services ESG d'Ipsos, par laquelle nous appuyons nos clients dans la définition et l'atteinte de leurs propres objectifs en matière d'environnement, d'impact social et de bonne gouvernance.

Le taux de présence aux réunions du Comité Stratégie et ESG au cours de l'exercice 2023 s'est élevé à 88%.

Assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et aux Comités en 2023

Le taux global de présence aux réunions du Conseil d'administration tenues en 2023 s'est élevé à 98,82% (soit un taux supérieur à celui de 2022, lequel était de 98 %).

Il est précisé dans le tableau d'assiduité ci-dessous, le détail des participations de chaque administrateur aux séances du Conseil ainsi qu'à celles du/des Comité(s) dont ils sont membres.

Administrateur	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Comité Stratégie et ESG
Didier Truchot	7/8			
Ben Page	8/8			
Patrick Artus	7/8			1/2
Pierre Barnabé (Membre du Comité des nominations et rémunérations jusqu'au 24 juillet 2023 – membre du Comité Stratégie et ESG depuis le 25 juillet 2023)	8/8		3/3	1/1
Virginie Calmels	8/8			2/2
André Lewitcki (Membre du Comité Stratégie et ESG jusqu'au 24 juillet 2023 - membre du Comité des nominations et rémunérations depuis le 25 juillet 2023)	8/8		1/1	1/1
Filippo Pietro Lo Franco	8/8	5/5		
Anne Marion- Bouchacourt	8/8		4/4	
Sylvie Mayou (Membre du Comité des nominations et rémunérations jusqu'au 24 juillet 2023 - membre du Comité Stratégie et ESG depuis le 25 juillet 2023)	8/8		3/3	1/1
Ángels Martín Muñoz (Nommée le 15 mai 2023 et membre du Comité Stratégie et ESG depuis le 25 juillet 2023)	5/5			1/1

Administrateur	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Comité Stratégie et ESG
Florence Parly (Nommée le 15 mai 2023 et membre du CNR depuis le 25 juillet 2023)	5/5		1/1	
Eliane Rouyer- Chevalier	8/8	5/5		
Laurence Stoclet	8/8	1/1		
Taux global de présence	98,82 %	100 %	100 %	87,5 %

L'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés

Conformément aux recommandations du code Afep-Medef et aux termes de son règlement intérieur, le Conseil d'administration d'Ipsos procède annuellement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement.

Le Conseil consacre ainsi chaque année un point à l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et sa gouvernance.

Par ailleurs, tous les trois ans une évaluation externe formalisée est réalisée avec l'aide d'un prestataire spécialisé.

Cette évaluation formalisée a été menée au 1^{er} semestre 2023 par un cabinet externe spécialisé et le rapport faisant état des résultats de cette évaluation a été présenté au Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 mai 2023. Celle-ci fait suite à la précédente évaluation, réalisée par un consultant externe, fin 2019 sur la base d'un questionnaire, et dont les résultats avaient été présentés au Conseil en 2020.

Au cours du premier semestre 2023, le cabinet externe a ainsi procédé à des entretiens individuels avec chacun des Administrateurs et la Secrétaire du Conseil.

Il ressort de ce rapport qu'une confiance incontestable est accordée au Président, celui-ci laissant le débat s'installer librement en Conseil dans « un mode consensuel ».

Le Conseil se félicite également des relations entre ses membres et le Directeur général, les Administrateurs déclarant lui accorder leur entière confiance.

Les Administrateurs indiquent avoir vécu 2022 comme une année de construction optimale de gouvernance.

Thèmes principaux de l'évaluation

- **Taille, composition et dynamique**

Sujets de satisfaction : les Administrateurs se félicitent de l'augmentation du nombre d'Administrateurs indépendants. Le Conseil se considère, à la date du rapport d'évaluation,

comme **indépendant**, contributif et ayant atteint un **bon niveau de maturité**. Le Conseil est caractérisé par une **complémentarité de compétences** (encore renforcée après l'arrivée de Mesdames Florence Parly et Àngels Martín Muñoz), une excellente collégialité et un bon esprit. La parole circule librement.

Domaines d'amélioration : le processus d'intégration des nouveaux Administrateurs.

- **Organisation et fonctionnement**

Sujets de satisfaction : les Administrateurs soulignent la bonne organisation des réunions du Conseil et l'efficacité de la Secrétaire du Conseil dans la gestion des séances. Ils apprécient par ailleurs la réunion du Conseil préparatoire à **la Journée Investisseurs**, qui donne aux Administrateurs l'occasion de s'assurer du partage d'une vision commune quant à la stratégie du Groupe.

Domaines d'amélioration : rationaliser le temps passé sur les différents points de l'ordre du jour ; respect de la durée des réunions.

- **Domaines de compétence et sujets traités**

Sujets de satisfaction : les Administrateurs sont satisfaits de la façon dont ils sont informés et amenés à contribuer, y compris lorsqu'une prise de décision rapide est requise.

Domaines d'amélioration : organisation de journées spécifiques autour des sujets opérationnels en lien avec les patrons de pays ou les lignes de service.

- **Relations entre Conseil / Président / Directeur général**

Sujets de satisfaction : Il existe une **relation de confiance** entre le Directeur général et le Conseil, et la répartition de leurs rôles respectifs est efficace et équilibrée.

- **Gestion des risques**

Sujets de satisfaction : Sur les enjeux des risques et de conformité, le Comité d'Audit se considère comme bien informé et avec un **bon degré d'implication** sur le suivi du contrôle interne.

- **Communication financière et relation avec les actionnaires**

Sujets de satisfaction : la mise à contribution des Administrateurs dans le dialogue avec les actionnaires et l'organisation de **roadshow gouvernance**.

- **Organisation et fonctionnement des comités spécialisés**

Sujets de satisfaction : le travail réalisé par les Comités est apprécié et s'articule bien avec les réunions du Conseil d'administration.

Domaines d'amélioration : comptes-rendus synthétiques par les Présidents des comités sur les différents travaux réalisés, à présenter lors des réunions du Conseil d'administration.

Suites données à l'évaluation externe du Conseil et de ses comités

Parmi les recommandations énoncées aux termes du rapport sur l'évaluation externe du Conseil et de ses comités, présenté lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 mai 2023, les Administrateurs, préalablement interrogés à ce propos, ont plus particulièrement retenu par priorité, ainsi qu'il en a été acté lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 décembre 2023, les cinq (5) recommandations/axes d'amélioration suivants :

1. Renforcement des dispositifs d'intégration des nouveaux administrateurs :

Après échanges à cet égard, une réunion d'une demi-journée de présentation d'Ipsos, de ses marchés et de ses clients sera organisée au cours du premier trimestre 2024.

Une présentation d'Ipsos Facto à l'attention des Administrateurs sera également programmée. Cette présentation a été réalisée au premier trimestre comme prévu.

Enfin, les dix-sept Service Lines d'Ipsos sont désormais présentées aux Administrateurs au fur et à mesure des réunions du Conseil d'administration prévues en 2024.

2. Formaliser les plans de succession

3. Rendre plus interactif le travail de définition et d'approbation des axes stratégiques de développement

4. Systématiser le suivi ex-post des choix stratégiques et des opérations qui les accompagnent

A cet effet, le Directeur général échangera chaque année en juillet avec le Conseil sur le suivi ex-post des choix stratégiques afin de couvrir, notamment, les thématiques de l'intégration des acquisitions, des investissements corporels et incorporels, des évolutions du marché adressé par Ipsos, notamment du côté des nouvelles offres.

5. Rendre plus fluides les relations entre les Comités et le Conseil

A cet égard, chacun des comités produira systématiquement un compte-rendu écrit de ses réunions et le communiquera ensuite à tous les membres du Conseil d'administration.

14.4.4 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

Cette partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise figure en Partie 13 du présent Document de d'enregistrement.

14.4.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce sont exposés dans le présent Document d'enregistrement, tel qu'indiqué ci-après :

Eléments visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce	Renvois au Document d'enregistrement
Structure du capital de la Société	16, notamment 16.1, 16.2 et 0 ; 19.1
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	16.4 ; 0 ; note 1 ci-dessous
Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	16.1
Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci	note 2 ci-dessous
Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	note 3 ci-dessous
Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	16.4 ; note 4 ci-dessous
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	14.4.3.2 (notamment 14.4.3.2.1) ; 0
Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	19.1.3 ; 19.1.4
Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	note 5 ci-dessous
Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.	note 6 ci-dessous

On retiendra en particulier les éléments suivants :

- 1) Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.
- 2) Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception du droit de vote double qui est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.
- 3) Le droit de vote afférent aux actions Ipsos détenues par le FCPE « Ipsos actionariat » est exercé par le Conseil de surveillance du fonds en conformité avec l'article 8.2, second alinéa du Règlement du FCPE.
- 4) Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, autre que les sanctions attachées aux non-déclarations de franchissement de seuils.
- 5) Les principaux contrats de financement du Groupe Ipsos contiennent des clauses de

modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. La politique du Groupe Ipsos est de refuser dans la mesure du possible l'inclusion de clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle d'Ipsos SA dans ses contrats commerciaux ou de partenariat.

- 6) Ben Page bénéficie d'une indemnité en cas de révocation de son mandat de Directeur général dans les conditions décrites au 13.1.3.7 du présent Document d'enregistrement.

14.4.6 Capital autorisé non émis

Cette partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise figure au 19.1.5.1 du présent Document d'enregistrement.

14.4.7 Autres informations visées par le Code de commerce

14.4.7.1 Conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce

Aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société du Groupe et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'est à signaler.

14.4.7.2 Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales visée à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce (ancien article L. 225-39 2° du Code de commerce)

Le Conseil d'administration a mis en place lors de sa réunion du 14 janvier 2020, une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. La finalité de cette procédure est de vérifier que les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales (i) s'inscrivent bien dans le cadre de l'activité ordinaire de la société, et (ii) correspondent aux conditions normales du marché.

Il a donc été décidé par le Conseil que ces conventions soient revues annuellement par le Comité d'Audit (en dehors des contrats de travail, revus par le Comité des Nominations et des Rémunérations), préalablement à la clôture des comptes annuels, les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participant pas à son évaluation.

Le Comité d'audit a procédé, lors de sa réunion du 16 février 2024, à l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales par Ipsos SA au cours de l'exercice écoulé, et a conclu que ces conventions s'inscrivent bien dans le cadre de l'activité ordinaire de la Société et correspondent aux conditions normales du marché.

14.4.7.3 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou dispositions des statuts prévoyant ces modalités

La participation des actionnaires aux Assemblées générales d'Ipsos SA s'effectue dans le cadre des dispositions légales et statutaires, et notamment des articles 20 à 23 des statuts de la Société en ligne sur le site internet www.ipsos.com dans la rubrique consacrée à l'information réglementée.

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Les Assemblées générales ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales s'il justifie du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris) (article 21 des statuts d'Ipsos SA). L'enregistrement comptable des titres dans le délai prévu au paragraphe précédent doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par Ipsos SA ou pour son compte, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Conformément à l'article 23 des statuts d'Ipsos SA, la modification des droits des actionnaires nécessite la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire.

14.4.8 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

14.4.8.1 Cadre de référence du contrôle interne

La méthodologie adoptée par le Groupe Ipsos s'appuie sur le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers concernant les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne publié le 22 juillet 2010 et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques publiées le 4 novembre 2013. Il définit le contrôle interne comme le dispositif établi par ou à la demande de la Direction générale et mis en œuvre sous sa responsabilité par l'ensemble du personnel du Groupe. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures, et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société du Groupe qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers, de conformité ou de réputation.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

14.4.8.2 Périmètre et objectifs du contrôle interne au sein d'Ipsos

L'objectif général du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, ainsi que les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines financier et comptable. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en place d'une politique de gestion des risques permettant l'identification et la mesure de ceux-ci. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont éliminés, et dépend largement du respect par les individus des procédures mises en place.

Le Groupe tend à maîtriser ces risques en s'efforçant de mettre en œuvre des mesures ayant pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels s'inscrivent dans un cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les règles internes à l'entreprise.

Ces procédures ont également pour objet de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation d'Ipsos et du Groupe.

Ipsos veille à ce que ces mesures soient appliquées au niveau de ses filiales. Les dispositifs en place au niveau des pays répondent à leurs besoins spécifiques et font l'objet d'un suivi

régulier par le Groupe (se reporter au 14.4.8.5. du présent Document d'enregistrement).

14.4.8.3 Acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle interne au sein du Groupe Ipsos

Au niveau central, outre le Conseil d'administration et les Comités spécialisés dont le rôle et le fonctionnement ont été décrits précédemment, la Direction générale du Groupe s'appuie sur un Comité exécutif, l'ExCo (Executive Committee) ainsi que sur le GMC (Group Management Committee). Ce dernier comité supervise tous les domaines de la matrice organisationnelle d'Ipsos, à savoir les régions, les lignes de service et les Directions relatives aux fonctions supports. L'un de ses rôles clé est l'élaboration et le suivi des politiques et procédures permettant d'atteindre les différents buts poursuivis par le Groupe.

Parmi ces Directions, les suivantes sont plus particulièrement impliquées dans le contrôle interne : la Direction financière, la Direction juridique et fiscale, la Direction des technologies de l'information et des systèmes, la Direction des ressources humaines et la Direction de l'audit, de la qualité et de la conformité.

A l'exception de la Direction de l'audit, de la qualité et de la conformité, des structures similaires sont généralement mises en place au niveau des régions et des pays.

14.4.8.3.1 La Direction financière

La Direction financière du Groupe regroupe les fonctions du contrôle de gestion, de la comptabilité et de la consolidation et de la trésorerie. Elle est relayée par des équipes financières locales, au niveau des régions et des pays.

Le contrôle de gestion est responsable de la qualité de l'information économique ce qui implique une surveillance de la qualité des opérations de clôture et de reporting. D'autre part, il effectue un suivi des performances des unités opérationnelles sur la base des prévisions établies au travers du processus budgétaire et peut suggérer le déclenchement de plans d'action correctifs. Enfin, il a vocation à évaluer en toute objectivité la qualité du contrôle interne financier à tous les niveaux de l'organisation.

Les responsables de la consolidation et de la comptabilité du Groupe conduisent les travaux des équipes comptables centrales et locales et s'assurent de la qualité des informations comptables produites.

Le Directeur financier du Groupe met également en œuvre la politique de financement du Groupe et en organise l'application dans les filiales.

Les Directeurs financiers des filiales, pays et régions, sont garants de la qualité de l'information comptable et financière remontée par les entités qu'ils supervisent. Ils rapportent au responsable financier du niveau supérieur et rapportent fonctionnellement aux responsables opérationnels.

Les postes de Directeurs financiers sont définis comme des postes clés au niveau des régions et pays, et les nominations à ces fonctions font l'objet d'un examen par la Direction financière du Groupe, permettant de s'assurer du niveau de compétence adapté des personnes retenues. Ces personnes bénéficient systématiquement d'un parcours d'intégration au siège du Groupe.

14.4.8.3.2 La Direction juridique et fiscale

La Direction juridique et fiscale du Groupe a notamment comme missions de (i) contribuer à défendre et protéger les intérêts du Groupe, (ii) définir, mettre en œuvre et piloter la gouvernance du Groupe – notamment grâce à la mise en place de procédures et contrôles – et (iii) conseiller la direction générale, les directions fonctionnelles et les directions opérationnelles du Groupe sur un large domaine de sujets.

La Direction juridique et fiscale s'assure également de la conformité aux lois et règlements de chaque pays.

La Direction juridique et fiscale du Groupe est organisée en quatre régions - (a) France, Moyen-Orient et Afrique du Nord, (b) Amériques, (c) Europe & Afrique Sub-saharienne et (d) Asie-Pacifique - et est dotée d'un pôle « Corporate ». Les Directeurs juridiques de régions, le Directeur du pôle Corporate et le responsable de la fiscalité rapportent hiérarchiquement au Directeur juridique du Groupe ; les juristes pays rapportent hiérarchiquement au Directeur juridique de leur région. Dans les pays où il n'y a pas de juristes, les questions juridiques et fiscales relèvent de la responsabilité des Directeurs financiers ou des patrons de pays assistés de conseils externes locaux placés sous la supervision directe de la Direction juridique de la région concernée.

14.4.8.3.3 La Direction des technologies de l'information et des systèmes

La Direction des technologies de l'information et des systèmes, appelée « Ipsos Tech », contribue activement à la maîtrise des risques en (i) assurant la supervision des investissements d'infrastructure technologique et des solutions, (ii) élaborant et veillant à la mise en place des règles, normes et politiques applicables au Groupe en matière de choix et de gestion des technologies de l'information, des systèmes et des données, (iii) approuvant et contrôlant la mise en place des projets multinationaux et des importants projets régionaux et (iv) mettant en place les mesures nécessaires pour assurer la fiabilité et la sécurité des opérations technologiques du Groupe. Par ailleurs, elle établit en collaboration avec la Direction juridique et la Direction de l'audit et de la qualité du Groupe les procédures de gestion des risques concernant la sécurité des informations et la protection des données et supervise la mise en œuvre et leur bonne application.

14.4.8.3.4 La Direction des ressources humaines

Les missions de la Direction des ressources humaines comprennent (i) le développement des méthodes et règles de gestion des ressources humaines, (ii) la surveillance des différents programmes de rémunération variable au sein du Groupe, et (iii) la surveillance de la cohérence de la politique de ressources humaines des différentes sociétés du Groupe.

Outre la mise en place des différents systèmes et politiques de ressources humaines, la Direction des ressources humaines du Groupe est directement impliquée dans le suivi de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe.

14.4.8.3.5 Le Pôle Fusion et Acquisition

Le Pôle Fusion et Acquisition a pour mission d'identifier des cibles de croissance externe et de sécuriser avec la Direction financière et la Direction juridique, les opérations de croissance externe entreprises par le Groupe.

À l'occasion de chaque opération de croissance externe, une revue détaillée des sociétés cibles est menée avec l'assistance des Directions des pays et régions concernées, de la Direction juridique et de la Direction financière, ainsi que de conseils externes, notamment pour veiller à la véracité des éléments financiers et du système d'information financière et auditer les différents risques de toute nature. Tout projet d'acquisition est étudié et validé par

le Comité de revue des acquisitions avant engagement et est discuté au sein du Conseil d'administration d'Ipsos. Les sociétés nouvellement intégrées font l'objet d'une attention particulière durant les premières années afin de s'assurer de la mise en place des différentes politiques internes. Des audits d'acquisition sont réalisés systématiquement par des auditeurs externes ou par la Société pour des opérations de moindre importance.

14.4.8.3.6 La Direction de l'audit, de la qualité et de la conformité

Créée en 2007 afin de contribuer au renforcement du contrôle interne au sein du Groupe, la Direction de l'audit interne comprend depuis avril 2011, la fonction « qualité » qui a intégré cette direction, puis depuis octobre 2017, la « conformité », devenant ainsi la Direction de l'audit, de la qualité et de la conformité.

En 2021, la responsabilité des « Systèmes et de l'évaluation de la qualité et des ressources associées » a été transférée du département « Opérations » à la fonction élargie de la « Qualité et de l'Audit interne ». Ce changement crée un département élargi dont l'examen et l'évaluation de la qualité sont indépendants des autres entités.

Le lien avec l'Audit interne permet d'utiliser les canaux d'information auparavant indépendants des audits de qualité, des commentaires des clients, des remontées d'alertes, des enquêtes et des résultats des audits internes. L'ensemble de ces informations constitue une source puissante de compréhension des défis et des risques et, par conséquent, des domaines prioritaires sur lesquels se concentrer pour améliorer nos activités.

Les plans d'Audit, prenant en compte les risques identifiés au niveau du Groupe, sont établis chaque année et présentés pour revue au Comité d'audit.

Les plans d'Audit englobent des revues de filiales ainsi que des sujets transversaux couvrant plusieurs pays.

Cette Direction contribue, par l'intermédiaire de ses missions, au respect et à l'amélioration de l'efficacité des procédures de contrôle interne en place au sein du Groupe.

La synthèse des activités d'audit interne est présentée au Comité d'audit se tenant en janvier ou février de chaque année. Le plan d'Audit interne est présenté en principe au Comité d'audit en décembre pour l'année qui suit.

14.4.8.4 Mesures de contrôle significatives mises en place

Ipsos a mis en place un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs qui contribuent à l'efficacité du contrôle interne.

14.4.8.4.1 Valeurs, règles et procédures générales applicables à l'ensemble des salariés

Le Groupe a adopté un livre vert (the Green Book - the Ipsos Code of conduct), qui rend compte de l'organisation, des structures, des valeurs et des procédures en place au sein du Groupe. Il décrit également les obligations professionnelles, règles, et principes qui doivent y être suivis, notamment les principes et codes déontologiques. Ce livret est remis systématiquement à chaque nouveau collaborateur du Groupe lors de son arrivée et est accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe via l'intranet d'Ipsos.

Les missions et responsabilités des différents échelons et des principaux acteurs de l'organisation du Groupe sont détaillées dans un document intitulé « Ipsos Organisation », complété par celui relatif à l'organisation de la Direction financière (Finance Accounting and Administration), acteur clé dans cette organisation, précisant certaines règles applicables en matière de répartition des pouvoirs et de gouvernance.

Un livret de procédures (Ipsos Book of Policies and Procedures) recense l'ensemble des procédures générales liées à la finance, aux questions juridiques, à la gestion des ressources humaines, à la communication, à l'informatique et à la réalisation des études, qui contribuent de façon générale au contrôle interne. Figurent notamment dans ce livre, des procédures spécifiques en matière d'acquisition, de pouvoirs bancaires, de délégation et limitation de pouvoirs, de gestion des flux de numéraire, de suivi des litiges, d'examen et d'approbation des investissements, de préparation et de mise en œuvre du budget, de règles et méthodes comptables et de calendrier et outils de consolidation.

Le Groupe veille à la mise à jour régulière de ces procédures. L'ensemble de ces documents est diffusé et accessible à tous les collaborateurs du Groupe sur l'intranet d'Ipsos.

Depuis avril 2013 un dispositif d'alerte (« whistle-blowing ») permet à tous les employés d'Ipsos d'exprimer notamment des doutes ou préoccupations relatives à des fraudes avérées ou suspectées, des conflits d'intérêts, des problèmes d'éthique, par différents moyens de communication (en ligne ou par courrier, email ou téléphone). Ce système permet aussi d'effectuer un suivi des investigations en utilisant un système intégré de gestion des alertes. Les cas déclarés et investigués chaque année sont présentés annuellement au Comité d'audit.

14.4.8.4.2 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés

Les filiales préparent mensuellement un reporting financier détaillé, utilisé pour la préparation des comptes consolidés mensuels du Groupe. Des revues de résultats et de prévisions sont effectuées très régulièrement de façon à s'assurer que les objectifs fixés seront atteints et, si tel n'était pas le cas, à prendre les mesures nécessaires.

Il existe un manuel du Groupe précisant les règles comptables. Des notes d'instruction sont émises pour chaque arrêté et mettent l'accent sur les sujets à considérer avec une attention particulière en fonction de l'évolution des règles comptables, ou bien des problèmes qui ont pu être détectés lors des clôtures précédentes.

La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique de consolidation statutaire largement reconnu et déployé dans de nombreux groupes cotés.

Un calendrier des différentes remontées d'informations est diffusé au sein du Groupe afin que les différentes équipes comptables puissent s'organiser et très tôt identifier des retards ou difficultés éventuels.

Les données remontées par les différentes filiales sont conformes aux normes IFRS. Les liasses de consolidation sont contrôlées par une équipe centrale qui valide tout au long de l'année les options comptables retenues et qui procède aux opérations d'éliminations et de consolidation, ainsi qu'à la validation des postes présentant le plus de risques.

Toutes les filiales du Groupe font l'objet d'un audit de leurs comptes ou d'une revue limitée au moins une fois par an par un cabinet comptable extérieur.

Chaque filiale assure un suivi du contrôle interne et peut être amenée à mettre en place des procédures spécifiques, en fonction de son activité propre et des risques qui peuvent en résulter.

Enfin, s'appuyant sur le système global d'information et en corrélation avec le livret des procédures, des indicateurs mensuels et automatisés ont été mis en place pour s'assurer de la qualité de l'information financière et de l'efficacité de notre cycle de recouvrement client. Ces indicateurs sont suivis à tout niveau de l'organisation (pays, régions et Groupe) et sont animés par la Direction du contrôle de gestion Groupe, certains d'entre eux faisant partie des

revues trimestrielles d'activité.

14.4.8.4.3 Système d'information de gestion, Symphony

Au-delà des outils de bureautique utilisés par les collaborateurs, le Groupe dispose d'un système global d'information et de gestion (« Symphony ») utilisé par la totalité des pays Ipsos.

Ce système comprend différents outils qui contribuent à la maîtrise des opérations de chaque activité. Il comporte en particulier un outil « Business Intelligence » sécurisé et partagé dans l'ensemble du Groupe. Un processus de gestion des accès à ce système permet de s'assurer que les rôles des utilisateurs sont définis selon les bonnes pratiques en matière de séparation des tâches.

Le Groupe s'est doté d'un système automatique de détection des projets pouvant présenter des anomalies (« Jobs Under Review », enrichi depuis 2020 des « Jobs At Risk »), qui est utilisé à chaque clôture et la totalité des pays utilisent Symphony à l'heure actuelle. Depuis la clôture au 31 décembre 2014, les Directeurs financiers des filiales confirment à la Direction financière du Groupe leur revue effective des études en cours, du chiffre d'affaires et de la marge brute de l'exercice.

14.4.8.5 Gestion des risques

14.4.8.5.1 Objectifs et périmètre de la gestion des risques

La gestion des risques est un des leviers de management qui contribue à (i) créer et préserver de la valeur, les actifs et la réputation de la Société, (ii) sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs, (iii) favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société et (iv) mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

La politique de gestion des risques s'applique à toutes les activités et tous les biens du Groupe.

14.4.8.5.2 Organisation générale de la gestion des risques

Depuis 2007, Ipsos a engagé une démarche de gestion des risques supervisée et animée par l'audit interne.

14.4.8.5.3 Le management des risques

Les évaluations des risques doivent permettre d'identifier les événements susceptibles d'affecter la capacité de notre organisation à atteindre ses objectifs, évaluer ces risques et déterminer les réponses adéquates. Une première analyse de risques avait été menée en 2007 sur la base d'entretiens avec les membres du MBEC (Management Board Executive Committee, remplacé en 2023 par le GMC) et d'autres responsables du Groupe ; puis des mises à jour avaient été réalisées en 2010, 2013 et 2016 sur la base d'un questionnaire adressé à des managers clés d'Ipsos visant à évaluer les risques préalablement identifiés et détecter la survenance de nouveaux risques.

En décembre 2022, une nouvelle analyse de risques a été menée sous la forme d'un questionnaire relatif aux principaux domaines de notre Groupe. Les managers clés d'Ipsos ont été invités à y participer. Les risques identifiés ont été classés en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur impact sur l'activité.

Les résultats de cette analyse ont été présentés au Comité d'audit de décembre 2022 par le Directeur de la Qualité et de l'Audit Interne. Elle a servi en partie de base pour déterminer le plan d'audit interne des années 2023-2025. Le rapport complet de la cartographie des risques est présenté au Comité d'Audit. Cette démarche conduit également à la mise en place d'outils

et de nouvelles procédures adaptées visant à maîtriser ces risques (voir 14.5.3 ci-dessus).

L'analyse des risques est également prise en compte dans l'étude des principaux risques mentionnés dans la Partie 3 du présent Document.

Un suivi de cette analyse de risques est effectué régulièrement afin de mettre à jour les risques identifiés précédemment (évolution, disparition) et d'ajouter de nouveaux risques éventuellement relevés.

Une nouvelle analyse est menée tous les trois ans.

14.4.8.5.4 Surveillance du dispositif de contrôle interne

L'auto-évaluation de la qualité du contrôle interne qui avait été déployée dans chaque pays, à travers un questionnaire en ligne en 2013, avait donné lieu à un suivi afin de challenger les évaluations, mesurer l'évolution ainsi que les éventuelles actions à mettre en place dans les pays.

Parallèlement les auditeurs externes locaux, soit lors des missions d'interim, soit lors des certifications annuelles, avaient effectué leur appréciation des processus, en documentant la grille d'analyse selon leur propre évaluation.

Les résultats ainsi obtenus par pays ont permis un suivi et une analyse plus précise des faiblesses et des actions à mener par pays afin d'améliorer la qualité du contrôle interne.

En 2016, un nouveau questionnaire a été élaboré et utilisé par les auditeurs externes lors des certifications annuelles afin d'actualiser leur appréciation du contrôle interne.

En 2017, l'Audit interne a déployé une nouvelle auto-évaluation auprès des Directeurs financiers des pays sur la base d'un questionnaire mis à jour. Les résultats ont été confrontés aux évaluations réalisées par les auditeurs externes locaux afin de définir les actions adéquates à mener et d'établir un plan de suivi.

En janvier 2022, l'Audit interne a répété le processus d'auto-évaluation pour les responsables financiers. Les résultats ont été présentés au Comité d'audit en février 2022 et utilisés pour élaborer un plan d'action dans les programmes d'audit interne pour 2022/23.

14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprises

Ipsos est une société anonyme à Conseil d'administration dont les statuts délèguent au Conseil d'administration, en application de la loi, le choix du mode de direction entre une Présidence et une Direction générale jointe ou duale.

Depuis l'origine, Monsieur Didier Truchot exerçait la fonction de gérant puis de Président-Directeur général d'Ipsos.

Cette décision de faire perdurer ce mode de direction dans la continuité de l'organisation d'origine était étroitement liée à la personne de Didier Truchot. Ce dernier, qui a fondé le Groupe, l'a ensuite dirigé plus de trente ans avec son associé aujourd'hui décédé, Jean- Marc Lech, lequel était co-président jusqu'à son décès en décembre 2014.

Monsieur Didier Truchot est un professionnel émérite et mondialement reconnu des études. Il est doté d'une connaissance aiguisée du secteur et de ses marchés.

En matière de gouvernance et en conséquence du plan de succession du Président-Directeur Général mené depuis 2019 par le Comité des Nominations et des Rémunérations et par le Conseil d'administration, l'année 2021 a constitué pour Ipsos SA une année de transition qui a été marquée par la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 septembre 2021, et effective au 1er octobre 2021.

Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a ainsi nommé Monsieur Ben Page en qualité de Directeur général pour une durée de 5 années, et a nommé Monsieur Didier Truchot, fondateur et Président-Directeur général du Groupe depuis sa création le 1er octobre 1975, en qualité de Président du Conseil d'administration à compter du 1er octobre 2021 et ce, jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur courant jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2024 et qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration a également décidé, à l'occasion de cette réunion, que Monsieur Didier Truchot exercera la Direction générale de Société par intérim, du 1er octobre jusqu'au 14 novembre 2021 (inclus)

En conséquence, et conformément aux facultés prévues par les statuts de la Société, le Conseil d'Administration d'Ipsos SA, lors de cette réunion, a nommé Monsieur Ben Page en qualité de Directeur général d'Ipsos, succédant dans cette fonction à Monsieur Didier Truchot à compter du 15 Novembre 2021. Didier Truchot assurera quant à lui les fonctions de Président du Conseil d'administration à compter de cette date.

Pour rappel, et consécutivement au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Didier Truchot aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale du 28 mai 2020, le Conseil d'administration avait décidé :

- de renouveler le mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Didier Truchot pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de quatre années venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- que la Direction générale de la Société continuera à être assumée par le Président du Conseil d'administration et ce, pour la durée restant à courir jusqu'à la fin du trimestre au cours duquel Monsieur Didier Truchot aura atteint son 75e anniversaire (soit le 31 décembre 2021), étant rappelé que la limite d'âge statutaire applicable au Directeur général est fixée à 75 ans ; et
- qu'en conséquence, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de

Directeur général seront dissociées le 31 décembre 2021 au plus tard.

Pour les éléments biographiques concernant Messieurs Didier Truchot et Ben Page, se reporter à la section 12.1.1.2.

Afin de prendre en compte la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, décidée par le Conseil d'administration le 24 septembre 2021 et effective le 1er octobre 2021, le Conseil d'administration a amendé son règlement intérieur lors de sa réunion du 4 octobre 2021.

15 Salariés

15 Salariés	265
15.1 Nombre des salariés Profil/Chiffres clés	266
15.1.1 Informations relatives à Ipsos SA	266
15.1.2 Informations relatives au Groupe	266
15.2 Participations dans le capital et stock-options des mandataires sociaux	266
15.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	266

15.1 Nombre des salariés Profil/Chiffres clés

Les informations détaillées sur le nombre et le profil des salariés se trouvent dans la Déclaration de performance extra-financière située en section 5.4.2 du présent Document d'enregistrement, ainsi qu'au 17 du présent document.

15.1.1 Informations relatives à Ipsos SA

L'effectif total d'Ipsos SA est de trois personnes dont un salarié, lequel a un contrat à durée indéterminée.

Les informations concernant d'éventuelles réductions d'effectifs, la sauvegarde de l'emploi, le reclassement, l'organisation du temps de travail, la sous-traitance ne sont pas applicables à Ipsos SA.

15.1.2 Informations relatives au Groupe

Les informations relatives aux salariés du Groupe sont décrites à la section 5.4.2 « Déclaration de performance extra-financière » du présent Document d'enregistrement.

15.2 Participations dans le capital et stock-options des mandataires sociaux

Se référer au 19.1.4.2 du présent Document d'enregistrement.

15.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital

Se référer au 5.4.2.3.3.3 du présent Document d'enregistrement.

16 Principaux actionnaires

16 Principaux actionnaires	267
16.1 Identification des principaux actionnaires	268
16.1.1 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote pendant l'exercice 2023.....	268
16.1.2 Actionnariat salarié	270
16.1.3 Auto-détention et autocontrôle	270
16.1.4 Droits de vote double.....	270
16.1.5 Franchissements de seuil au cours de l'exercice.....	271
16.1.6 Autres participations significatives dans le capital	271
16.2 Existence de droits de vote différents	271
16.3 Contrôle de l'émetteur	272
16.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	272
16.4.1 Accord relatif au changement de contrôle.....	272
16.4.2 Autres accords entre actionnaires	272
16.5 Historique du capital social	272
16.6 Nantissement d'actions Ipsos inscrites au nominatif pur au 31 décembre 2023	273

16.1 Identification des principaux actionnaires

La répartition du capital et des droits de vote d'Ipsos SA au 31 décembre 2023 était la suivante :

	Nombre d'actions	% Actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
DT & Partners*	4 565 235	10,57 %	8 972 223	18,44%
Didier Truchot	295 681	0,68 %	573 032	1,18%
Public	37 080 225	85,83 %	37 185 344	76,40%
Salariés**	1 245 327	2,88 %	1 938 455	3,98%
<i>Dont FCPE et Plan d'épargne Groupe</i>	<i>14 764</i>	<i>0,03 %</i>	<i>28 797</i>	<i>0,06%</i>
Auto-détention	16 757	0,04 %	0	0,00 %
<i>Dont, contrat de liquidité</i>	<i>7 052</i>	<i>0,02 %</i>	<i>0</i>	<i>0,00 %</i>
Total	43 203 225	100 %	48 669 054	100,00 %

* Monsieur Didier Truchot détient 81% du capital et des droits de vote de DT & Partners et la société Ipsos Partners en détient 19%.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2023, 112 managers d'Ipsos sont actionnaires d'Ipsos Partners, société holding constituée en octobre 2016 et dont seuls des managers d'Ipsos ont vocation à être actionnaires, formant le noyau dur de professionnels visant à assurer une certaine indépendance à Ipsos.

** La participation des salariés au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce est de 2,88 % au 31 décembre 2023.

16.1.1 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote pendant l'exercice 2023

Au cours de l'exercice 2023, la structure actionnariale de la Société n'a pas subi d'évolution majeure.

Poursuite de la mise en œuvre du programme de rachat 2022

Il convient de noter que dans le cadre de la mise en œuvre, décidée par le Conseil d'administration du 17 mai 2022, du programme de rachat d'actions 2022 autorisé aux termes de la 23ème résolution votée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2022, la Société a procédé, entre le 10 janvier et le 15 mai 2023 (inclus), soit au cours du premier semestre 2023, au rachat d'un nombre total de 550.000 actions, pour un prix global d'acquisition de 26.976.526,03 euros, en vue de leur annulation.

Lors de sa réunion du 25 juillet 2023, le Conseil d'administration a décidé, conformément à l'autorisation qui lui a été consentie à cet effet par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023 (22e résolution) et aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, de réduire le capital social, au plus tard le 30 septembre 2023, d'un montant total en nominal de 137.500 euros par voie d'annulation de la totalité des 550.000 actions propres acquises par la Société entre le 10 janvier et le 15 mai 2023 (inclus) en vue de leur annulation dans le cadre de la tranche de rachat d'actions propres réalisées au cours du premier semestre 2023, et a délégué tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de constater en conséquence, au plus tard le 30 septembre 2023, la réalisation définitive de la réduction du capital social d'un montant total en nominal de 137.500 euros par voie d'annulation des 550.000 actions propres susvisées, en imputant par ailleurs l'excédent du prix d'achat des actions annulées sur leur valeur nominale (soit un excédent de 26 839 026,03 euros) sur tout poste de réserves et de primes disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction du capital réalisée.

Mise en œuvre du programme de rachat 2023

Il convient également de noter que la Société a poursuivi ses objectifs en matière d'allocation de capital et de restitution de valeur aux actionnaires. En effet comme annoncé par communiqué le 28 juillet 2023, la Société a annoncé qu'elle procéderait, d'ici au 29 décembre 2023, à une nouvelle tranche de rachat d'actions propres en vue de leur annulation, dans la limite d'un montant d'environ 25 millions d'euros, soit environ 1,27 % de son capital au cours de clôture du 26 juillet 2023 (45,10 euros), selon des modalités conformes aux autorisations données par son Assemblée générale mixte qui s'est tenue le 15 mai 2023 (Résolutions 21 et 22).

Ce programme vient en complément des rachats récurrents mis en place pour compenser la dilution des plans d'actions gratuites et d'options destinés aux managers et aux salariés.

Lors de sa réunion du 25 juillet 2023, le Conseil d'administration a donc décidé de mettre en œuvre ce programme de rachat conformément à l'autorisation qui lui a été consentie à cet effet par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023, et a conféré tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de procéder, d'ici au 29 décembre 2023, au rachat d'actions propres susvisé en vue de leur annulation, avec faculté de délégation au Directeur financier, et a délégué tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de constater, au plus tard le 31 décembre 2023, le nombre total d'actions propres rachetées par la Société d'ici au 29 décembre 2023 en vue de leur annulation.

Les actions ainsi rachetées ont été annulées. Il en résulte qu'au 30 septembre 2023, le capital social de la Société (i) a de ce fait été ramené de 11.063.306,25 euros à 10.800.806,25 euros, par annulation de 1 050 000 actions propres de 0,25 euros de valeur nominale chacune et (ii) est désormais composé de 43 203 225 actions de 0,25 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, et entièrement libérées.

Augmentation de la participation de DT & Partners

Le 30 octobre 2023, la société par actions simplifiée DT & Partners a franchi individuellement en hausse, le seuil de 10% du capital de la Société et détient individuellement, à cette date 4 406 988 actions Ipsos représentant 8 813 976 droits de vote, soit 10,20% du capital et 18,10% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil faisait suite d'une diminution du nombre total d'actions de la Société.

DT & Partners a par la suite procédé à des achats de titres Ipsos. Au 31 décembre 2023, DT & Partners détenait 4 565 235 titres Ipsos, représentant 10,57% du capital, soit 18,44% des droits de vote.

16.1.2 Actionnariat salarié

L'état de la participation des salariés au capital d'Ipsos, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est de 2,88 % au 31 décembre 2023.

Cet actionnariat salarié comprend :

- les actions détenues par les salariés via le FCPE Ipsos Actionnariat (0,03 % du capital),
- à la suite de la réalisation d'augmentations de capital réservées et dans le cadre d'un plan d'épargne Groupe, trois tranches ont été proposées aux salariés du Groupe en 1999 et 2000. 5 568 actions émises dans ce cadre restent détenues par des salariés à ce jour,
- les actions nominatives détenues directement par les salariés en application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce (2,85 % du capital).

Par ailleurs, des salariés du Groupe détiennent également des actions de la Société qu'ils ont acquises par d'autres moyens que ceux visés dans l'article L. 225-102 du Code de commerce et qui ne rentrent donc pas stricto sensu dans le calcul de l'actionnariat salarié au sens dudit Code. Ne rentrent pas notamment dans le calcul de l'actionnariat salarié :

- les actions souscrites directement par certains managers du Groupe lors de l'introduction en bourse de la Société (actions inscrites ou non au nominatif),
- les actions Ipsos qui ont pu être remises, dans le cadre de l'acquisition de MORI en 2005, à des managers actionnaires de MORI en rémunération de leurs actions MORI,
- pour certains salariés et dirigeants du Groupe, qui étaient également actionnaires de LT Participations, les actions Ipsos reçues en échange de leurs actions LT Participations apportées à la Société au titre de l'opération de fusion intervenue le 29 décembre 2016,
- les actions livrées aux salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions arrêtés annuellement par le Conseil d'administration depuis 2006, jusqu'au plan du 28 avril 2016.

Ainsi les salariés du Groupe Ipsos détiennent au total 2,88 % du capital d'Ipsos et 3,98 % des droits de vote, dont 0,03 % via le Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) « Ipsos actionnariat » dont le droit de vote est exercé par le Conseil de surveillance du fonds en conformité avec l'article 8.2 du Règlement du FCPE.

16.1.3 Auto-détention et autocontrôle

Les actions auto-détenues perdent le droit de vote en Assemblée.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des droits de vote attachés aux actions, y compris celles privées de droits de vote, à prendre en compte conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers pour le calcul des franchissements de seuils exprimés en droits de vote, est de 48 685 811.

Au 31 décembre 2023, Ipsos SA détient 16 757 actions propres, soit 0,04 % du capital, dont 7 052 actions au titre du contrat de liquidité et 9 705 actions hors contrat de liquidité.

16.1.4 Droits de vote double

Conformément à l'article 10 des statuts d'Ipsos SA, les actions détenues au nominatif depuis plus de deux années bénéficient d'un droit de vote double. Au 31 décembre 2023, 5 482 586 actions bénéficient d'un droit de vote double. A l'exception de ces droits de vote double, il n'existe pas de titres comportant des droits de vote différents.

16.1.5 Franchissements de seuil au cours de l'exercice

Conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce et à l'article 8 des statuts de la Société, les déclarations relatives aux franchissements de seuils au cours de l'exercice 2023 doivent être adressées à l'Autorité des marchés financiers et sont publiées sur sa base de données d'informations financières (BDIF) sous les références mentionnées ci-après :

N°/référence AMF de la décision	Date de publication AMF	Déclarant	Actionnaire(s) concerné(s) - Concert	Seuil(s) légal(aux) franchi(s)	Sens du franchissement
223C1093	13 juillet 2023	Mawer Investment Management Ltd.	Mawer Investment Management Ltd.	5 % du capital	Hausse
223C1775	6 novembre 2023	Mawer Investment Management Ltd	Mawer Investment Management Ltd	5% des droits de vote	Hausse
223C1807	8 novembre 2023	DT & Partners	DT & Partners	10 % du capital	Hausse

Par ailleurs, en date du 7 janvier 2024, Monsieur Didier Truchot, DT & Partners et Madame Laurence Stoclet ont déclaré avoir franchi de concert le seuil de 20% des droits de vote de la Société (Déclaration AMF 224C0033):

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
DT & Partners	4 633 661	10,73%	9 040 649	18,56%
Didier Truchot	295 681	0,68%	573 032	1,18%
Laurence Stoclet	94 207	0,22%	146 364	0,30%
Total	5 023 549	11,63%	9 760 045	20,04%

16.1.6 Autres participations significatives dans le capital

A la connaissance d'Ipsos SA, il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote ni d'action de concert, en dehors du concert déclaré entre Monsieur Didier Truchot, DT & Partners et Madame Laurence Stoclet (voir 16.1.5).

16.2 Existence de droits de vote différents

Conformément à l'article 10 des statuts d'Ipsos SA, les actions détenues au nominatif depuis plus de deux années bénéficient d'un droit de vote double. Au 31 décembre 2023, 5 482 586 actions bénéficient d'un droit de vote double. A l'exception de ces droits de vote double, il n'existe pas de titres comportant des droits de vote différents.

16.3 Contrôle de l'émetteur

Depuis la réalisation de la fusion par voie d'absorption de la société LT Participations par Ipsos intervenue le 29 décembre 2016, Ipsos n'est plus une société contrôlée.

A cette date, DT & Partners, la holding contrôlée par M. Didier Truchot au sein de laquelle 144 managers du Groupe - au travers d'Ipsos Partners - avaient investi en 2016 et qui compte 112 managers à son capital à fin 2023, est devenue le nouvel actionnaire de référence d'Ipsos SA.

Au 31 décembre 2023, DT & Partners détient environ 10,57 % du capital social et 18,44 % des droits de vote d'Ipsos SA. Monsieur Didier Truchot est le Président de DT & Partners et Président du Conseil d'administration d'Ipsos SA.

16.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

16.4.1 Accord relatif au changement de contrôle

Néant

16.4.2 Autres accords entre actionnaires

A la connaissance d'Ipsos SA, il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote ni d'action de concert, en dehors du concert entre Monsieur Didier Truchot, DT & Partners et Madame Laurence Stoclet (voir 16.1.5).

16.5 Historique du capital social

À la connaissance d'Ipsos SA, la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années était la suivante :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Actions	% du capital	% des droits de vote	Actions	% du capital	% des droits de vote	Actions	% du capital	% des droits de vote
DT & Partners	4 565 235	10,57%	18,44%	4 406 988	9,96 %	17,80 %	4 406 988	9,92%	17,82%
Didier Truchot	295 681	0,68 %	1,18 %	282 351	0,64 %	1,12 %	277 351	0,62%	1,11%
Salariés*	1 245 327	2,88 %	3,98 %	1 024 969	2,32 %	3,35 %	970 635	2,19%	3,48%
Auto détention	16 757	0,04 %	-	132 435	0,30%	-	547 702	1,23%	-
Public	37 080 225	85,83 %	76,40 %	38 406 482	86,79%	77,73%	38 233 559	86,04%	77,59%
Total	43 203 225	100%	100%	44 253 225	100%	100%	44 436 235	100 %	100%

* La participation des salariés au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce est de 2,88% au 31 décembre 2023.

16.6 Nantissement d'actions Ipsos inscrites au nominatif pur au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, 1 121 464 actions inscrites au nom de l'actionnaire DT & Partners, représentant 2,60 % du capital d'Ipsos, font l'objet d'un nantissement, au profit d'établissements de crédit en garantie d'un prêt consenti à cet actionnaire.

17 Transactions avec des parties liées

17 Transactions avec des parties liées	274
17.1 Principales transactions avec les parties liées.....	275
17.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	276

17.1 Principales transactions avec les parties liées

Une présentation des opérations avec les parties liées figure dans la partie 18.1.2.2.13 du présent Document d'enregistrement.

Conformément à la réglementation en vigueur (article L. 225-40-1 du Code de commerce), le Conseil d'administration, réuni le 7 mars 2024, a procédé à un examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie lors de l'exercice 2023, conventions dont la liste a été communiquée aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial.

Le Conseil d'administration a ainsi confirmé de nouveau l'intérêt que représente chacune de ces conventions pour la Société et décidé de maintenir en conséquence chacune des autorisations qu'il a données antérieurement, à l'exception de l'autorisation qu'il avait antérieurement consentie le 27 février 2013 en ce qui concerne la convention ayant pour objet la cession d'actions Ipsos par Ipsos SA aux filiales employant les bénéficiaires de plans d'attribution d'actions gratuites afin de pouvoir livrer les actions attribuées dans le cadre de ces plans.

En effet, lors de sa réunion du 7 mars 2024, et sur avis favorable du Comité d'audit réuni le 29 février 2024, le Conseil d'administration a décidé que la convention ayant pour objet la refacturation d'actions Ipsos par Ipsos SA à certaines de ses filiales sort du champ d'application des dispositions légales applicables aux conventions réglementées, et a donc décidé du déclassement de cette convention, cette convention étant désormais qualifiée de convention courante conclue à des conditions normales régie par les dispositions de l'article L.225-39 du Code de commerce.

17.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société IPSOS SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (ci-après la « Société »), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Convention cadre de cession d'actions Ipsos à certaines de ses filiales

Personnes concernées :

- Didier Truchot : Président du Conseil d'administration de la Société et dirigeant dans

les filiales concernées

- Laurence Stoclet : Administrateur de la Société

Objet du contrat : Cette convention a pour objet la cession d'actions Ipsos par Ipsos SA aux filiales employant les bénéficiaires de plans d'attribution d'actions gratuites afin de pouvoir livrer les actions attribuées dans le cas de ces plans à compter d'avril 2013. Ces cessions donneront lieu à facturation des filiales à l'issue de la livraison des actions gratuites.

Date du Conseil d'administration Ipsos ayant autorisé la convention :

27 février 2013

Mise en œuvre au cours de l'exercice : Ipsos SA a facturé 34 996 120,96 euros à certaines de ses filiales au titre de cette convention.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 7 mars 2024, votre conseil d'administration a décidé de procéder au déclassement de cette convention, considérant qu'il s'agit d'une convention portant sur des opérations courantes et conclue à des conditions normales (article L. 225-39 du Code de commerce).

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

2.2 Contrats de Call Option (« option d'achat ») conclus entre certains mandataires sociaux d'Ipsos SA en qualité de promettants, Didier Truchot en qualité de bénéficiaire de premier rang et Ipsos SA en qualité de bénéficiaire de second rang, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Ipsos Partners

Personnes concernées :

- Didier Truchot : Président du Conseil d'administration de la Société
- Laurence Stoclet : Administrateur de la Société.

Objet du contrat : Aux termes de ces contrats de Call Option conclus en date du 25 octobre 2016, (i) Laurence Stoclet s'est engagée à céder à Didier Truchot, en qualité de bénéficiaire de premier rang ou à Ipsos SA en qualité de bénéficiaire de second rang, et (ii) Didier Truchot s'est engagé à céder à Ipsos SA en qualité de bénéficiaire, l'intégralité des actions Ipsos Partners qu'ils détiennent dans l'hypothèse où ils cesseraient d'exercer des fonctions au sein du Groupe Ipsos.

Ces promesses de vente doivent permettre à Ipsos SA d'organiser l'exclusion du capital de Ipsos Partners de ces managers dans l'hypothèse où ils n'exerceraient plus de fonctions au sein du Groupe.

L'exercice de ces calls options doit se faire à une valeur déterminée par un expert indépendant.

Ipsos SA bénéficie en outre d'un droit de substitution de sorte que les actions soient éventuellement rachetées par un nouveau manager remplissant les conditions fixées pour participer au capital de Ipsos Partners.

Ces calls options constituent une protection essentielle pour Ipsos SA afin de garantir que Ipsos Partners puisse continuer à rassembler uniquement un noyau de dirigeants actionnaires.

Date du Conseil d'administration Ipsos ayant autorisé la convention :

15 septembre 2016

Mise en œuvre au cours de l'exercice : Ces conventions n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice.

2.3 Contrats de Put Option (« option de vente ») conclus entre certains mandataires sociaux d'Ipsos SA en qualité de bénéficiaires et Ipsos SA en qualité de promettant, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Ipsos Partners.

Personnes concernées :

- Didier Truchot : Président du Conseil d'administration de la Société
- Laurence Stoclet : Administrateur de la Société.

Objet du contrat : Aux termes de ces contrats de Put Option, conclus en date du 25 octobre 2016, Ipsos SA s'est engagée à racheter à Didier Truchot et Laurence Stoclet l'intégralité des actions Ipsos Partners qu'ils détiennent dans l'hypothèse où ils cesseraient d'exercer des fonctions au sein du Groupe Ipsos.

Ces promesses d'achat, en assurant une liquidité à un « juste » prix fixé par un expert indépendant, doivent permettre à Ipsos SA de consolider un noyau de dirigeants actionnaires aux côtés de Didier Truchot au sein d'Ipsos Partners SAS et ainsi intéresser les dirigeants au développement de l'entreprise.

Date du Conseil d'administration Ipsos ayant autorisé la convention :

15 septembre 2016

Mise en œuvre au cours de l'exercice : Ces conventions n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice.

Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 12 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

**Membre français de Grant
Thornton International**

Mazars

Solange Aïache
Associée

Julien Madile
Associé

18 Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur

18 Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	279
18.1 Informations financières historiques	280
18.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	280
18.1.2 Comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	286
18.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	363
18.1.4 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	368
18.2 Informations financières intermédiaires et autres.....	388
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	388
18.4 Informations financières pro forma.....	388
18.5 Politique de distribution des dividendes	388
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	388
18.7 Changement significatif de la situation financière	389
18.8 Facture reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)	389

18.1 Informations financières historiques

18.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023
A l'assemblée générale de la société Ipsos,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Ipsos relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous

n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

(Note 18.1.2.2.1.3.26 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, le montant total du chiffre d'affaires s'élève à 2 390 millions d'euros. Le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement. Le degré d'avancement est déterminé, d'une manière générale, sur une base linéaire sur la période comprise entre la date d'obtention de l'accord du client et la date de présentation des conclusions de l'étude aux clients.

Une erreur dans l'analyse des accords conclus avec les clients, ou dans l'estimation de l'avancement peut conduire à une comptabilisation erronée du revenu.

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit en raison de la volumétrie et de la diversité des études effectuées ainsi que de la nécessaire analyse des obligations du Groupe et de l'exécution des prestations.

Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus de reconnaissance du chiffre d'affaires établi par la Direction, depuis la réalisation des prestations, la facturation et son enregistrement comptable, jusqu'à la réception des paiements.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux principes et méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du revenu et nous nous sommes assurés de la correcte application des normes IFRS.

Nous avons procédé à une évaluation des contrôles clés portant sur les processus et les systèmes d'information relatifs au chiffre d'affaires, avec l'appui de nos spécialistes informatiques, et nous avons réalisé des tests.

Pour une sélection de contrats identifiés par sondages statistiques ou sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, nous avons également effectué des tests substantifs de détail sur la comptabilisation du revenu par rapport aux contrats signés ou autres preuves externes et vérifié la séparation des exercices.

Nous avons vérifié que l'information financière présentée en annexe donne une information appropriée.

Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill

(Notes 18.1.2.2.1.3.9, 18.1.2.2.1.3.16 et 18.1.2.2.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des goodwill du Groupe s'élève à 1 352 millions d'euros.

Le Groupe Ipsos effectue un test de dépréciation des goodwill au moins une fois par an, ou en cas d'indice de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur de l'actif nette des coûts de transaction.

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs fait appel à des estimations et à des jugements de la part de la Direction du Groupe Ipsos concernant, notamment, l'appréciation de l'environnement concurrentiel, économique et financier des pays dans lesquels le Groupe opère ainsi que la capacité à réaliser les flux de trésorerie opérationnels résultant de budgets et plans établis par la direction du Groupe et de la détermination des taux d'actualisation et de croissance.

Nous considérons que l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill, constitue un point clé de notre audit compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction et de leur montant significatif dans les états financiers.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des processus mis en place par la Direction pour la réalisation des tests de dépréciation de chaque UGT et notamment pour la détermination des flux de trésorerie utilisés dans la détermination de la valeur recouvrable.
- Apprécier la fiabilité des données issues du business plan de chaque UGT entrant dans le calcul de leur valeur recouvrable. Notamment lorsque les tests de dépréciation d'une UGT se sont révélés sensibles à une hypothèse, nous avons :
 - Comparé les projections des business plans 2024 approuvés par le conseil d'administration avec les business plans précédents ainsi que les résultats des exercices écoulés ;
 - Effectué des entretiens avec la Direction financière Groupe et les Directions financières des pays pour identifier les principales hypothèses utilisées dans les business plans et confronter ces hypothèses avec les explications obtenues ;
 - Evalué les analyses de sensibilité et effectué nos propres analyses de sensibilité sur les hypothèses clés pour apprécier les impacts éventuels de ces hypothèses sur les conclusions des tests de dépréciation.
- Concernant la méthode des flux de trésorerie utilisée pour la détermination des valeurs recouvrables, avec l'appui de nos experts en évaluation :
 - Nous avons testé l'exactitude arithmétique des modèles et recalculé les valeurs recouvrables,
 - Nous nous sommes assurés de la cohérence des méthodologies de détermination des taux d'actualisation et de croissance infinie en corroborant ces taux avec des données de marché ou des sources externes et recalculé ces taux avec nos propres sources de données.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 18.1.2.2.1.4.7, 18.1.2.2.1.4.14 et 18.1.2.2.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et

réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Ipsos par l'assemblée générale du 31 mai 2006 pour le cabinet Grant Thornton et du 24 avril 2017 pour le Mazars SA.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Grant Thornton était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et Mazars dans sa septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement

- du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
 - concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 12 avril 2024

GRANT THORNTON

Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2024

Julien MADILE

Associé

Solange

AÏACHE

Associée

18.1.2 Comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

18.1.2.1 Etats financiers consolidés

18.1.2.1.1 Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	-	2 389 810	2 405 310
Coûts directs	-	(777 004)	(811 236)
Marge brute	-	1 612 805	1 594 074
Charges de personnel - hors rémunération en actions	-	(1 049 836)	(1 041 565)
Charges de personnel - rémunération en actions	18.1.2.2.4.8.2	(16 309)	(14 355)
Charges générales d'exploitation	18.1.2.2.4.15	(214 019)	(214 875)
Autres charges et produits opérationnels	18.1.2.2.3.2	(20 281)	(8 582)
Marge opérationnelle	-	312 359	314 697
Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	18.1.2.2.3.3	(5 961)	(7 414)
Autres charges et produits non courants	18.1.2.2.3.4	(47 293)	3 723
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	18.1.2.2.4.4	(390)	(862)
Résultat opérationnel	-	258 715	310 145
Charges de financement	18.1.2.2.3.5	(13 284)	(13 214)
Autres charges et produits financiers	18.1.2.2.3.5	(6 977)	(3 545)
Résultat net avant impôts	-	238 454	293 386
Impôts - hors impôts différés sur amortissement du goodwill	18.1.2.2.3.6	(73 089)	(70 556)
Impôts différés sur amortissement du goodwill	18.1.2.2.3.6	160	(2 249)
Impôt sur les résultats	-	(72 929)	(72 805)
Résultat net	-	165 526	220 581
Dont part du Groupe	-	159 725	215 160
Dont part des participations ne conférant pas le contrôle	-	5 801	5 421
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	18.1.2.2.3.8.1	3,67	4,87
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	18.1.2.2.3.8.1	3,59	4,74

18.1.2.1.2 État du résultat global consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2023

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	165 526	220 581
Autres éléments du résultat global	-	-
Investissements nets à l'étranger et couvertures afférentes	1 872	(13 221)
Variation des écarts de conversion	(60 563)	17 808
Impôts différés sur investissements nets à l'étranger	(584)	2 774
Total des autres éléments reclassables en résultat	(59 274)	7 361
Eléments de la Quote-part des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(361)	(735)
Gains et pertes actuariels au titre des régimes à prestations définies	425	2 907
Impôts différés sur gains et pertes actuariels	(189)	(826)
Total des autres éléments non reclassables en résultat	(125)	1 346
Total des autres éléments du résultat global	(59 400)	8 707
Résultat global	106 127	229 287
Dont part du Groupe	102 640	224 520
Dont participations ne conférant pas le contrôle	3 488	4 767

18.1.2.1.3 État de la situation financière consolidée

Exercice clos le 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF	-	-	-
Goodwills	18.1.2.2.4.1	1 351 957	1 370 637
Droit d'utilisation de l'actif	18.1.2.2.4.14	109 372	118 384
Autres immobilisations incorporelles	18.1.2.2.4.2	118 127	110 083
Immobilisations corporelles	18.1.2.2.4.3	32 496	33 512
Participation dans les entreprises associées	18.1.2.2.4.4	6 393	6 048
Autres actifs financiers non courants	18.1.2.2.4.5	62 592	59 703
Impôts différés actifs	18.1.2.2.3.6	25 431	24 788
Actifs non courants	-	1 706 368	1 723 155
Clients et comptes rattachés	18.1.2.2.4.6	561 958	547 167
Actifs sur contrats	18.1.2.2.4.13	129 733	115 872
Impôts courants	18.1.2.2.3.6	9 671	12 736
Autres actifs courants	18.1.2.2.4.7	67 115	66 522
Instruments financiers dérivés	18.1.2.2.4.9	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18.1.2.2.4.9	277 911	385 670
Actifs courants	-	1 046 388	1 127 967
TOTAL ACTIF	-	2 752 756	2 851 122
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	-	-	-
Capital	18.1.2.2.4.8	10 801	11 063
Primes d'émission	-	446 174	495 628
Actions propres	-	(965)	(548)
Écarts de conversion	-	(164 363)	(107 392)
Autres réserves	-	964 926	867 211
Résultat net – part du Groupe	-	159 725	215 160
Capitaux propres - part du Groupe	-	1 416 297	1 481 121
Participations ne conférant pas le contrôle	-	16 353	18 808
Capitaux propres	-	1 432 650	1 499 929
Emprunts et autres passifs financiers non courants	18.1.2.2.4.9	374 718	375 256
Dettes sur contrats de location (non courantes)	18.1.2.2.4.14	87 492	95 625
Provisions non courantes	18.1.2.2.4.10	4 012	4 726
Provisions pour retraites	18.1.2.2.4.11	37 429	35 938
Impôts différés passifs	18.1.2.2.4.6.4	63 283	72 831
Autres passifs non courants	18.1.2.2.4.12	47 939	38 011
Passifs non courants	-	614 873	622 387
Fournisseurs et comptes rattachés	-	337 905	349 970
Emprunts et autres passifs financiers courants	18.1.2.2.4.9	22 933	79 541
Dettes sur contrats de location (courantes)	18.1.2.2.4.14	37 070	36 574
Impôts courants	18.1.2.2.3.6	40 772	23 855
Provisions courantes	18.1.2.2.4.10	4 789	9 617
Passifs sur contrats	18.1.2.2.4.12 et 18.1.2.2.4.13	53 916	51 716
Autres passifs courants	18.1.2.2.4.12	207 849	177 533
Passifs courants	-	705 233	728 806
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	-	2 752 756	2 851 122

18.1.2.1.4 État des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-	-	-
RÉSULTAT NET		165 526	220 581
Éléments sans incidence sur la capacité d'autofinancement	-	-	-
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	121 703	88 192
Résultat net des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	-	390	862
Moins-value (plus-value) sur cessions d'actifs	-	147	187
Variation nette des provisions	-	21 241	(6 623)
Rémunération en actions	-	14 977	13 116
Autres produits et charges calculés	-	(2 816)	(4 989)
Frais d'acquisition de sociétés consolidées	-	1 804	498
Charge de financement	-	16 965	17 293
Charge d'impôt	-	71 929	72 805
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT CHARGES DE FINANCEMENT ET IMPÔT	-	412 856	401 923
Variation du besoin en fonds de roulement	18.1.2.2.5.1.1	(65 246)	(14 364)
Impôts payés	-	(63 441)	(62 511)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	-	284 178	325 047
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	18.1.2.2.5.1.2	(58 536)	(54 824)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels	-	75	594
(Augmentation) / diminution d'immobilisations financières	-	(3 107)	(3 114)
Acquisitions de sociétés et d'activités consolidées nettes de trésorerie acquise	18.1.2.2.5.1.3	(46 794)	(7 284)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-	(108 363)	(64 627)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-	-	-
Augmentation / (Réduction) de capital	-	(263)	(46)
(Achats) / Ventes nets d'actions propres	-	(85 498)	(29 898)
Augmentation des emprunts à long terme	-	70 035	(985)
Diminution des emprunts à long terme	-	(127 503)	(30 086)
Augmentation des prêts à long terme à des sociétés associées	-	-	-
Diminution des prêts à long terme à des sociétés associées	-	1 306	-
Augmentation / (diminution) des découverts bancaires	-	(168)	(763)
Remboursement net des dettes locatives	-	(37 807)	(37 480)
Intérêts financiers nets payés	-	(12 289)	(12 606)
Intérêts nets payés sur obligations locatives	-	(3 719)	(4 081)
Rachats de participations ne conférant pas le contrôle	18.1.2.2.5.1.3	(1 060)	(2 222)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	(58 963)	(51 066)
Dividendes versés aux participations ne conférant pas le contrôle des sociétés intégrées	-	(4 092)	(1 409)
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	-	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-	(260 021)	(170 642)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	-	(84 206)	89 778
Incidence des variations des cours des devises sur la trésorerie	-	(11 522)	(2 562)
Dépréciation de la trésorerie russe	-	(12 030)	-
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	-	385 670	298 454
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	-	277 911	385 670

18.1.2.1.5 État des variations des capitaux propres consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Capitaux propres							
	Capital	Primes d'émission	Titres d'auto-contrôle	Autres réserves	Écarts de conversion	Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne conférant pas le contrôle	Total
Situation au 1er janvier 2022	11 109	508 259	(643)	930 147	(115 406)	1 333 466	8 963	1 342 429
Variation de capital	(46)	-	-	-	-	(46)	-	(46)
Distribution dividendes	-	-	-	(51 066)	-	(51 066)	(1 409)	(52 475)
Effets des acquisitions et engagements de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	-	-	-	(7 488)	-	(7 488)	6 585	(903)
Livraison d'actions propres concernant le plan d'attribution d'actions gratuites	-	(12 631)	33 977	-	-	21 347	-	21 347
Autres mouvements sur les actions propres	-	-	(33 882)	(17 677)	-	(51 559)	-	(51 559)
Rémunérations en actions constatées directement en capitaux propres	-	-	-	13 116	-	13 116	-	13 116
Autres mouvements	-	-	-	(1 169)	-	(1 169)	(99)	(1 268)
Transactions avec les actionnaires	(46)	(12 631)	95	(64 283)	-	(76 865)	5 077	(71 788)
Résultat de l'exercice	-	-	-	215 160	-	215 160	5 421	220 581
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Investissements nets à l'étranger et couvertures afférentes</i>	-	-	-	-	(12 223)	(12 223)	(997)	(13 221)
<i>Impôts différés sur investissements nets à l'étranger</i>	-	-	-	-	2 774	2 774	-	2 774
<i>Variation des écarts de conversion</i>	-	-	-	-	17 464	17 464	344	17 808
<i>Éléments de la quote-part des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises mises</i>	-	-	-	(735)	-	(735)	-	(735)

En milliers d'euros	Capitaux propres							Total
	Capital	Primes d'émission	Titres d'auto-contrôle	Autres réserves	Écarts de conversion	Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne conférant pas le contrôle	
<i>en équivalence</i>								
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	2 907	-	2 907	-	2 907
Impôts différés sur gains et pertes actuariels	-	-	-	(826)	-	(826)	-	(826)
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	1 346	8 015	9 360	(654)	8 707
Résultat global	-	-	-	216 506	8 015	224 520	4 767	229 287
Situation au 31 décembre 2022	11 063	495 628	(548)	1 082 370	(107 392)	1 481 121	18 808	1 499 929
Situation au 1er janvier 2023	11 063	495 628	(548)	1 082 370	(107 392)	1 481 121	18 808	1 499 929
Variation de capital	(263)	-	-	-	-	(263)	-	(263)
Distribution dividendes	-	-	-	(58 963)	-	(58 963)	(4 092)	(63 055)
Effets des acquisitions et engagements de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	-	-	-	(38 989)	-	(38 989)	(1 857)	(40 846)
Livraison d'actions propres concernant le plan d'attribution d'actions gratuites	-	(49 454)	85 662	(35 650)	-	559	-	559
Autres mouvements sur les actions propres	-	-	(86 080)	-	-	(86 080)	-	(86 080)
Rémunérations en actions constatées directement en capitaux propres	-	-	-	14 977	-	14 977	-	14 977
Autres mouvements	-	-	-	1 303	-	1 303	7	1 310
Transactions avec les actionnaires	(263)	(49 454)	(417)	(117 321)	-	(167 455)	(5 942)	(173 397)
Résultat de l'exercice	-	-	-	159 725	-	159 725	5 801	165 526
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements nets à l'étranger et couvertures afférentes	-	-	-	-	2 043	2 043	(171)	1 872

En milliers d'euros	Capitaux propres							Total
	Capital	Primes d'émission	Titres d'auto-contrôle	Autres réserves	Écarts de conversion	Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne conférant pas le contrôle	
Impôts différés sur investissements nets à l'étranger	-	-	-	-	(584)	(584)	-	(584)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(58 421)	(58 421)	(2 142)	(60 563)
Eléments de la quote-part des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	(361)	-	(361)	-	(361)
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	425	-	425	-	425
Impôts différés sur gains et pertes actuariels	-	-	-	(189)	-	(189)	-	(189)
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	(124)	(59 962)	(57 086)	(2 313)	(59 400)
Résultat global	-	-	-	159 601	(56 962)	102 640	3 488	106 127
Situation au 31 décembre 2023	10 801	446 174	(965)	1 124 650	(164 363)	1 416 297	16 353	1 432 650

18.1.2.2 Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

18.1.2.2.1 Informations générales et principales méthodes comptables

18.1.2.2.1.1 Informations générales

Ipsos est un Groupe mondial qui propose des solutions études aux entreprises et aux institutions. Il se situe aujourd'hui au 3^e rang mondial sur son marché, avec des filiales consolidées dans 91 pays au 31 décembre 2023.

Ipsos SA est une société anonyme, cotée sur Euronext Paris. Son siège social est situé 35, rue du Val de Marne- 75013 Paris (France).

En date du 21 février 2024, le Conseil d'administration d'Ipsos a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 seront soumis à l'approbation des actionnaires d'Ipsos lors de son Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 14 mai 2024.

Les états financiers sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000), sauf indication contraire.

18.1.2.2.1.2 Faits marquants de la période

L'année 2023 est marquée par une accélération de l'activité dans un contexte macroéconomique et géopolitique incertain, avec une très bonne performance en Asie (hors Chine), en Amérique latine et dans certains pays d'Europe. En revanche, l'ajustement de la demande des grands clients de la Tech aux Etats-Unis et l'atonie de la reprise économique en Chine a pesé sur l'activité 2023.

La rentabilité du Groupe se maintient à un niveau élevé (13,1% de marge opérationnelle), démontrant ainsi la résilience du modèle opérationnel d'Ipsos et la capacité du Groupe à adapter ses coûts à un environnement économique moins favorable.

Depuis le 31 juillet 2023, une proposition de loi, visant à imposer de fortes restrictions sur les sociétés qui analysent la structure de consommation en Russie, est en cours d'examen à la Douma. Même s'il subsiste des incertitudes sur le contenu final de la loi et son calendrier de mise en œuvre, elle prévoit - à ce stade et parmi d'autres dispositions restrictives - de limiter à 20 % la détention de telles sociétés par des intérêts étrangers. Compte tenu des risques que fait peser cette proposition de loi sur la pérennité de nos activités en Russie, même s'il n'est pas clairement établi que son objet inclut les activités d'Ipsos, nous avons, par prudence, pris la décision de déprécier l'intégralité du goodwill et de l'actif net lié à notre filiale locale, soit 59 millions d'euros. Nos activités en Russie représentent moins de 2 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les entités d'Ipsos se conforment aux lois applicables dans la conduite de leurs activités dans le monde, y compris les sanctions applicables et les lois relatives au contrôle des exportations.

De plus amples détails sont donnés dans les notes 18.1.2.2.1.3.9 Goodwills et regroupement d'entreprises et 18.1.2.2.4.1 Goodwills.

18.1.2.2.1.3 Principales méthodes comptables

18.1.2.2.1.3.1 Base de préparation des états financiers

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés de l'exercice 2023 d'Ipsos sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2023 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

18.1.2.2.1.3.2 Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 :

Normes IFRS, amendements ou interprétations adoptés par l'Union Européenne applicables à compter du 1er janvier 2023 sans impact sur les comptes consolidés du Groupe :

- Amendements IAS 1 : Présentation des états financiers – Practice statement 2 « disclosure of accounting policies »
- Amendements d'IAS 12 : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction
- IFRS 17 et amendements : contrats d'assurance

Normes, amendements ou interprétations adoptés par l'Union Européenne applicable à

compter du 1er janvier 2023 :

- Amendements d'IAS 8 : Définition d'une estimation comptable
- Amendements d'IAS 12 : Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction :

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié les amendements à IAS 12 – Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale – Règles du deuxième pilier du modèle, en vigueur immédiatement et pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Les modifications prévoient une exception temporaire à la comptabilisation des actifs et passifs d'impôts différés rattachés aux impôts sur le résultat relatif aux règles du Pilier 2 et à la communication d'informations à leur sujet et des obligations d'information ciblées pour les entités touchées.

18.1.2.2.1.3.3 Recours à des estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, et qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ipsos a évalué les conséquences des risques climat sur son activité à court et moyen terme et a conclu que les impacts attendus tant sur le modèle d'affaires que sur l'évolution du chiffre d'affaires, de la marge et des hypothèses retenues pour la réalisation des tests de dépréciation des goodwill sont non significatifs.

Aucune modification spécifiquement liée aux risques climat n'a donc été intégrée dans les principales estimations retenues par le Groupe dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023.

Sur la base des analyses préliminaires conduites par le Groupe dans le cadre de la réforme fiscale internationale dite « Pilier 2 », l'exposition à l'imposition complémentaire au regard des règles GloBE est estimée comme non significative.

Les principales sources d'estimations concernent :

La valeur des goodwill pour lesquels le Groupe procède au moins une fois par an à des tests de dépréciation, en ayant recours à différentes méthodes qui nécessitent des estimations.

De plus amples détails sont donnés dans les notes 18.1.2.2.1.3.9 Goodwills et regroupement d'entreprises et 18.1.2.2.4.1 Goodwills;

Les actifs d'impôt différé liés à l'activation des déficits reportables tels que décrit dans la note 18.1.2.2.1.3.25;

Les actifs financiers non cotés tels que décrit dans la note 18.1.2.2.1.3.17;

L'évaluation des dettes de puts sur participations ne conférant pas le contrôle tel que décrit dans la note 18.1.2.2.1.3.8;

L'évaluation de la juste valeur des emprunts et des instruments de couverture tels que décrit dans la note 18.1.2.2.1.3.21;

L'évaluation de l'avancement des études tel que décrit dans la note 18.1.2.2.1.3.26;

Les compléments de prix d'acquisition tel que décrit dans la note 18.1.2.2.1.3.9;

Les différents éléments entrant dans le calcul de la marge opérationnelle tels que décrits dans les notes 18.1.2.2.1.3.26 Reconnaissance du chiffre d'affaires, 18.1.2.2.1.3.27 Définition de la marge brute et 18.1.2.2.1.3.28 Définition de la marge opérationnelle.

18.1.2.2.1.3.4 Méthodes de consolidation

Conformément à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés d'Ipsos comprennent les comptes des entités que Ipsos contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans les capitaux propres de ces entités. Une entité est contrôlée dès lors qu'Ipsos détient le pouvoir sur cette entité, est exposé à, ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans cette entité, et a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils sont substantifs, c'est-à-dire s'ils peuvent être exercés en temps utile lorsque les décisions sur les activités pertinentes de l'entité doivent être prises.

Les états financiers comprennent les états financiers d'Ipsos et de toutes ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, correspondant à la date à laquelle Ipsos en a obtenu le contrôle.

Les sociétés contrôlées par Ipsos que ce soit de droit (détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), ou contractuellement sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100 %, poste par poste, avec constatation des droits des participations ne conférant pas le contrôle.

Conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats », Ipsos classe les partenariats – entités sur lesquelles Ipsos exerce un contrôle conjoint avec une ou plusieurs autres parties – soit en activité conjointe, pour laquelle Ipsos comptabilise ses actifs et ses passifs proportionnellement à ses droits et obligations y afférent, soit en coentreprise, comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime d'Ipsos et des autres parties partageant le contrôle.

Ipsos exerce une influence notable sur une entreprise associée lorsqu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle, sans toutefois pouvoir contrôler ou exercer un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les coentreprises, sociétés sur lesquelles Ipsos exerce un contrôle conjoint, et les entreprises associées, sociétés sur lesquelles Ipsos exerce une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et coentreprises ».

La méthode de mise en équivalence consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster ultérieurement pour tenir compte des variations de l'actif net comptable d'une entreprise associée ou d'une coentreprise.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminées.

La liste des principales sociétés incluses dans le périmètre de consolidation en 2023 est présentée dans la note 18.1.2.2.7.

18.1.2.2.1.3.5 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8, l'information sectorielle présentée dans les comptes consolidés doit être basée sur le reporting interne régulièrement examiné par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les secteurs retenus, au nombre de trois, résultent des zones géographiques issues du reporting interne utilisé par la Direction Générale. Les trois secteurs sont les suivants :

- l'Europe, le Moyen-Orient, et l'Afrique,
- les Amériques,
- l'Asie-Pacifique.

Par ailleurs, Ipsos est entièrement dédié à une seule activité : les études par enquête.

Les méthodes d'évaluation mises en place par le Groupe pour le reporting des segments selon la norme IFRS 8 sont identiques à celles mises en place dans les états financiers.

À ces trois secteurs opérationnels s'ajoutent les entités Corporate ainsi que des éliminations entre les trois secteurs opérationnels classés dans la rubrique « Autres ». Les actifs du Corporate qui ne sont pas directement imputables aux activités des secteurs opérationnels ne sont pas alloués à un secteur.

Les opérations commerciales intersecteurs sont réalisées à des termes et conditions de marché similaires à ceux qui seraient proposés à des tierces parties. Les actifs sectoriels sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris goodwill), des créances clients ainsi que des autres actifs courants.

18.1.2.2.1.3.6 Méthode de conversion des éléments en devises

Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers d'Ipsos de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture.
- Le compte de résultat est converti au taux moyen de la période.
- Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des autres éléments du résultat global « Variations des écarts de conversion ».

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat de la période :

- en marge opérationnelle pour les transactions commerciales liées aux études ;
- en autres charges et produits non courants pour les engagements de rachats de participations ne conférant pas le contrôle;
- en résultat financier pour les transactions financières et les frais centraux.

Par exception à la règle décrite ci-dessus, les écarts de conversion sur les opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale étrangère et les écarts de conversion sur les emprunts en

monnaies étrangères qui constituent totalement ou pour partie une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère (conformément aux dispositions de la norme IAS 39), sont comptabilisés directement parmi les autres éléments du résultat global en « Investissements nets à l'étranger et couvertures afférentes » jusqu'à la sortie de l'investissement net.

18.1.2.2.1.3.7 Opérations et comptes réciproques

Les soldes au 31 décembre des comptes de créances et de dettes entre sociétés du Groupe, les charges et les produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupes telles que paiements de dividendes, plus ou moins-values de cession, dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts à des sociétés du Groupe, marges internes sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat et l'impôt différé.

18.1.2.2.1.3.8 Engagements de rachat des participations ne conférant pas le contrôle

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (options de vente).

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe enregistre un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne conférant pas le contrôle des entités consolidées par intégration globale. Le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente puis réestimé lors des arrêts ultérieurs en tenant compte de l'évolution de la valeur de l'engagement.

Pour les acquisitions avec prise de contrôle réalisées avant le 1^{er} janvier 2010, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en goodwill. Lors des exercices ultérieurs, l'effet de désactualisation et la variation de la valeur de l'engagement sont comptabilisés par ajustement du montant du goodwill.

À l'échéance de l'engagement, si le rachat est effectué, le montant constaté en autres passifs courants ou non courants est soldé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire et le goodwill en cours est reclassé en goodwill ; si le rachat n'est pas effectué, les écritures seront annulées.

Pour les acquisitions avec prise de contrôle réalisées à partir du 1^{er} janvier 2010, et en application des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, la contrepartie de ce passif est enregistrée en déduction des capitaux propres hors-Groupe à hauteur de la valeur comptable des intérêts minoritaires/ participations ne conférant pas le contrôle concerné, et en déduction des capitaux propres part du Groupe pour l'excédent éventuel. La dette est réévaluée à chaque clôture à la valeur actuelle de remboursement, c'est-à-dire à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente.

Le Groupe comptabilise toutes les variations de valeur des engagements de rachat de participations ne conférant pas le contrôle et l'effet de désactualisation dans le poste « autres charges et produits non courants » du compte de résultat en application des dispositions d'IAS 32 et d'IFRS 9.

Conformément à la norme IAS 27, la quote-part du résultat ou de variations de capitaux propres attribuée à la société mère et aux participations ne conférant pas le contrôle est déterminée sur la base des pourcentages de participation actuels et ne reflète pas la participation complémentaire potentielle représentée par l'engagement de rachat.

18.1.2.2.1.3.9 Goodwills et regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1er janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 révisée.

Le goodwill, qui correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne conférant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et passifs repris de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Il correspond essentiellement à des éléments non identifiables tels que le savoir-faire et l'expertise-métier des équipes. Le goodwill négatif est enregistré immédiatement en résultat.

Le goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentant au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe exerce ses activités.

Le goodwill est enregistré dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.

Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires/ participations ne conférant pas le contrôle en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an par comparaison de sa valeur comptable et de sa valeur recouvrable à la date de clôture sur la base des projections de flux de trésorerie basées sur les données budgétaires couvrant une période de quatre ans. La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent que le goodwill a pu perdre de sa valeur. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- Un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- Une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- La perte d'un client majeur ;
- La croissance significative des taux d'intérêts.

Les modalités des tests de dépréciation sont décrites en note 18.1.2.2.4.1 consacrée aux dépréciations d'actifs. En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans

la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois); tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en résultat du Groupe en contrepartie d'une dette ou d'une créance.

Pour les acquisitions réalisées antérieurement au 1er janvier 2010 et pour lesquelles l'ancienne norme IFRS 3 continue de s'appliquer, toutes les variations de dettes sur acquisitions (variation de prix différés ou d'earn-out) restent comptabilisées en contrepartie du goodwill, sans impact sur le résultat du Groupe.

La norme IFRS 10 a modifié la comptabilisation des transactions concernant les participations ne conférant pas le contrôle, dont les variations, en l'absence de changement de contrôle, sont désormais comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres – part du Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de l'entité (y compris le goodwill) reste inchangée.

18.1.2.2.1.3.10 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément du goodwill si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels ;
- elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de relations contractuelles avec les clients, de logiciels, de frais de développement et des panels.

18.1.2.2.1.3.11 Marques et relations contractuelles avec les clients

Dans le cadre des regroupements d'entreprises, aucune valeur n'est allouée aux marques rachetées qui sont considérées comme des enseignes sans valeur intrinsèque, sauf si la marque a une notoriété suffisante permettant au Groupe de maintenir une position de leader sur un marché et de générer des profits sur une longue période.

Les marques reconnues dans le cadre des regroupements d'entreprises sont considérées comme à durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, des relations contractuelles avec les clients sont comptabilisées séparément du goodwill dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, dès lors que l'entreprise acquise a un volume d'affaires régulier avec des clients identifiés. Les relations contractuelles avec les clients sont évaluées selon la méthode de l' « Excess Earnings » qui prend en compte les flux de trésorerie futurs actualisés générés par les clients. Les paramètres utilisés sont cohérents avec ceux utilisés pour l'évaluation du goodwill.

Les relations contractuelles avec les clients, dont la durée d'utilité est déterminable, sont amorties sur leur durée d'utilisation, qui a été évaluée généralement entre 13 et 17 ans. Elles

font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

18.1.2.2.1.3.12 Logiciels et frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sur un projet individuel sont activées quand la faisabilité du projet et sa rentabilité peuvent raisonnablement être considérées comme assurées.

En application de la norme IAS 38, les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la disponibilité des ressources pour mener le projet à son terme ;
- qu'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les logiciels immobilisés comprennent des logiciels à usage interne ainsi que des logiciels à usage commercial, évalués soit à leur coût d'acquisition (achat externe), soit à leur coût de production (développement interne).

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : 3 à 5 ans ;
- pour les frais de développement, selon la durée économique déterminée pour chaque projet de développement spécifique.

18.1.2.2.1.3.13 Panels

Des règles spécifiques sont appliquées par le Groupe dans le cas des panels : ils désignent les échantillons représentatifs d'individus ou de professionnels interrogés régulièrement sur des variables identiques et appréhendées par le Groupe suivant leur nature :

- Panel on-line : panel principalement interrogé par ordinateur ;
- Panel off-line : panel principalement interrogé par courrier ou par téléphone.

Les coûts occasionnés par la création et l'amélioration des panels off-line sont comptabilisés en tant qu'actifs et amortis sur la durée de vie estimée des panélistes, à savoir 3 ans.

Le Groupe capitalise les coûts de recrutement pour tous ses panels on-line puis les déprécie en fonction du rythme attendu de génération de réponses aux enquêtes. Ce rythme a été défini par zone géographique (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, Amérique Latine et MENA) en fonction de l'historique et de sorte à amortir les coûts intégralement sur 5 ans.

Les dépenses de maintenance requises ultérieurement sur les autres panels sont inscrites en charges compte tenu de la nature spécifique de ces incorporels et de la difficulté de les dissocier des dépenses engagées pour maintenir ou développer l'activité intrinsèque de la société.

18.1.2.2.1.3.14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût

de revient, diminué des amortissements et de toute perte de valeur identifiée.

Les immobilisations corporelles sont composées d'agencements et d'installations, de matériel de bureau et informatique, de mobilier de bureau et de matériel de transport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées :

- agencements et installations : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (10 ans) ;
- matériel de bureau et informatique : durée d'utilité (de 3 à 5 ans) ;
- mobilier de bureau : la durée d'utilité (9 à 10 ans) ;

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles font l'objet d'une revue annuelle. Le cas échéant, l'incidence des modifications de durée d'utilité ou de valeur résiduelle est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont constatés dans les différentes lignes fonctionnelles du compte de résultat.

Dans le cadre de la norme IFRS 16, certains éléments de l'actif sont issus de contrats de location dont Ipsos est preneur. Les modalités d'application de cette norme sont décrites dans la note 18.1.2.2.1.3.33 Droits d'utilisation de l'actif et dettes sur contrats de location.

18.1.2.2.1.3.15 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus et figurent dans le compte de résultat en « charges de financement ».

18.1.2.2.1.3.16 Dépréciation des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée et du goodwill.

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur le goodwill, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat. Les dépréciations éventuellement constatées sur le goodwill ne pourront pas être reprises ultérieurement.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau du plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles les actifs peuvent être raisonnablement affectés. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie suivants : Europe Continentale, Royaume-Uni, Europe Centrale et de l'Est, Russie, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique subsaharienne.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale et est déterminée par référence au

prix résultant d'un accord de vente irrévocable, à défaut, au prix constaté sur le marché des études lors de transactions récentes ;

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Les estimations sont réalisées sur la base de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du Groupe, du pays ou de la région concernée. Le taux de croissance à l'infini retenu dépend des secteurs géographiques.

Les UGT utilisées pour les besoins des tests de dépréciation ne sont pas plus grandes que les secteurs opérationnels déterminés selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

18.1.2.2.1.3.17 Autres actifs financiers non courants

La norme IFRS 9 prévoit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, basée sur les caractéristiques de l'instrument financier et l'intention de gestion du Groupe.

Ainsi :

- Les actifs financiers dont les flux de trésorerie sont représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts sont évalués au coût amorti s'ils sont gérés dans le seul objectif de collecter ces flux ;
- Dans les autres cas, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le résultat, à l'exception des instruments de capitaux propres (titres de participation...) qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et dont les variations de valeur affectent, sur option, les « autres éléments du résultat global ».

Ces principes se traduisent comme suit sur les actifs présentés dans le bilan du Groupe :

- Les titres de participation dans des entités non consolidées sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, correspondant au prix d'acquisition. Par la suite, ils continuent à être évalués à la juste valeur qui, en l'absence de prix coté sur un marché actif, est proche de la valeur d'utilité qui tient compte de la quote-part des capitaux propres et de la valeur probable de recouvrement. Les variations de valeurs constatées sont classifiées pour chacun des actifs et de façon irrévocable soit en résultat soit en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage en compte de résultat en cas de cession.
- Les créances et prêts financiers sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une perte attendue ou une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée sur la ligne « autres résultats financiers », peut être ultérieurement reprise en résultat si les conditions le justifient.
- Les dépôts à terme et cautionnement que Ipsos a l'intention de détenir jusqu'à échéance sont comptabilisés au coût amorti.
- Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les montants en caisse, les comptes bancaires ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

18.1.2.2.1.3.18 Actions propres

Les actions d'Ipsos SA détenues par le Groupe au comptant et à terme sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition. En cas de cession, le produit de la cession est inscrit directement en capitaux propres pour son montant net d'impôt

de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice. Les ventes d'actions propres sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

18.1.2.2.1.3.19 Distinction éléments courants / éléments non courants

En application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », une distinction doit être obligatoirement opérée entre les éléments courants et non courants dans le bilan établi conformément aux IFRS. Les actifs et passifs ayant une maturité inférieure à 12 mois à la date de clôture sont en conséquence classés en courant, y compris la part à court terme des dettes financières à long terme, les autres actifs et passifs étant classés en non-courant.

Tous les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan, parmi les éléments non courants.

18.1.2.2.1.3.20 Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité connue d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « autres produits et charges opérationnels ». Le poste créances et comptes rattachés comprend également les études en cours valorisées à leur valeur recouvrable selon la méthode de l'avancement.

18.1.2.2.1.3.21 Instruments financiers

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la Juste Valeur (JV) par le biais du compte de résultat. Un passif financier est classé en tant que passif financier à la JV par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la JV par le biais du compte de résultat sont évalués à la JV et les profits et pertes nets qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout profit ou perte lié à la décomptabilisation est enregistré en résultat.

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque, et seulement lorsque, le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Emprunts

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les primes d'émission, les primes de remboursement et les frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, la valeur de marché retenue est le prix coté (par exemple futures et options sur marchés organisés). La valorisation des dérivés de gré à gré traités sur des marchés actifs est établie par référence à des modèles communément admis et à des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires. Les instruments traités sur des marchés inactifs sont valorisés selon des modèles communément utilisés et par référence à des paramètres directement observables ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'instruments financiers tiers. Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture, sont comptabilisées par le compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable et représentatif des évolutions du marché monétaire. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en « charges et produits financiers ».

18.1.2.2.1.3.22 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsqu'à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

Les provisions sont incluses en passifs non courants pour la part à long terme et en passifs courants pour la part à court terme.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

18.1.2.2.1.3.23 Avantages du personnel

Le Groupe offre à ses salariés des régimes de retraite en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les avantages procurés par ces régimes relèvent de deux catégories : à cotisations définies

et à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs : la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice en « charges de personnel », aucun passif n'est inscrit au bilan, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les estimations des obligations du Groupe sont calculées, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié pour un maintien au sein du Groupe jusqu'au départ à la retraite, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chacun des pays concernés.

Les variations d'écarts actuariels sont systématiquement enregistrées en autres éléments du résultat global, et le coût des services passés est intégralement enregistré en résultat de la période. Un profit d'intérêt sur les actifs financiers est estimé au taux d'actualisation.

18.1.2.2.1.3.24 Paiements fondés sur des actions

Afin d'associer ses salariés au succès de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire, Ipsos a pour politique de mettre en place des plans d'options ainsi que des plans d'attribution gratuite d'actions.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les services reçus des salariés qui sont rémunérés par les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions sont comptabilisés en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période correspond à la juste valeur des biens et des services reçus évaluée selon la formule de « Black & Scholes » à la date d'octroi.

Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la juste valeur de l'avantage octroyé est évaluée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividende).

18.1.2.2.1.3.25 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de la clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont, de façon générale, comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la clôture de chaque exercice et, le cas échéant, réévaluée ou réduite, pour tenir compte de perspectives plus ou moins favorables de réalisation d'un bénéfice imposable permettant l'utilisation de ces actifs d'impôt différé. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents qui ne seraient pas susceptibles de se renouveler à l'avenir et de la stratégie fiscale. De ce fait, l'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement importante. Si les résultats futurs s'avéraient sensiblement différents des résultats anticipés, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôt différé, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur le bilan et le résultat du Groupe.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs exigibles, et si ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les économies d'impôt résultant de la déductibilité fiscale du goodwill dans certains pays (États-Unis notamment) génèrent des différences temporelles donnant lieu à la comptabilisation d'impôts différés passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés sont débités ou crédités au compte de résultat sauf quand ils sont relatifs à des éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

18.1.2.2.1.3.26 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement. Le degré d'avancement est déterminé de manière générale sur une base linéaire sur la période comprise entre la date d'obtention de l'accord du client et la date de présentation des conclusions de l'étude.

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir en prenant en compte le montant des remises, rabais et ristournes accordés par l'entreprise.

Nous définissons les prestations que nous réalisons pour nos clients sous le terme générique d'étude. Une étude est un contrat au sens de la norme IFRS 15 dont les durées moyennes sont indiquées ci-dessous. Il convient de noter qu'en général nous avons des relations de long terme avec nos principaux clients, ces relations étant régies dans le cadre de contrats cadres qui règlent nos relations sur plusieurs années.

Les contrats (susceptibles de couvrir plusieurs études) peuvent être de courte durée (inférieure à un mois), ou de durée beaucoup plus longue (souvent un an), voire pluriannuelle (souvent 3-4 ans et plus rarement 5-7 ans).

Il n'y a pas de différence de règle de reconnaissance de revenu ni entre les études courtes et les études longues, ni entre les études par Lignes de Services.

Le rythme de reconnaissance de la marge brute et du chiffre d'affaires est identique.

18.1.2.2.1.3.27 Définition de la marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires dont sont déduits les coûts directs, autrement dit les coûts externes variables encourus pour la collecte des données (biens et services fournis par des prestataires externes, rémunérations des personnels temporaires payés à la tâche ou au temps passé, sous-traitants pour les travaux sur le terrain).

Pour les études en cours, la marge brute est reconnue selon la méthode de l'avancement, sur la base des produits et des coûts estimés de l'étude à terminaison.

18.1.2.2.1.3.28 Définition de la marge opérationnelle

La marge opérationnelle reflète la marge liée aux opérations courantes. Elle comprend la marge brute, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et des retraites, le coût des rémunérations en actions.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont incluses dans les charges opérationnelles et figurent dans le poste « charges générales d'exploitation » du compte de résultat, à l'exception des dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions (notamment les relations clients).

18.1.2.2.1.3.29 Définition des autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants comprennent les éléments constitutifs du résultat qui en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie de la marge opérationnelle du Groupe tels que les coûts de restructuration exceptionnels et des autres produits et charges non courants, correspondant à des événements majeurs, très limités en nombre et inhabituels.

18.1.2.2.1.3.30 Définition des charges de financement

Le coût du financement inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières, les variations de juste valeur des instruments financiers de taux et les produits financiers liés à la gestion courante de la trésorerie. Les charges d'intérêts sont reconnues selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui consiste en un étalement actuariel des intérêts et des coûts de transaction sur la durée de l'emprunt.

18.1.2.2.1.3.31 Définition des autres charges et produits financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent les produits et charges financiers à l'exception de la charge de financement liée à l'endettement du Groupe.

18.1.2.2.1.3.32 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base, un résultat par action dilué et un résultat net ajusté par action.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions Ipsos auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres consolidés.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action correspond au nombre d'actions retenu pour le résultat par action de base, majoré du nombre d'actions qui résulteraient de la levée durant l'exercice des options de souscription existantes.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, avec prise en compte du cours de l'action à la date de clôture de chaque arrêté. En conséquence du cours retenu, les instruments relatifs sont exclus de ce calcul. Le prix d'émission total des titres potentiels inclut la juste valeur des services à fournir au Groupe à l'avenir dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, de souscriptions d'actions ou d'attribution gratuite d'actions. Lorsque le résultat net par action de base est négatif, le résultat net par action dilué est égal au résultat net par action de base.

Le résultat net ajusté est calculé avant les éléments non monétaires liés à la norme IFRS 2 (rémunération en actions), avant l'amortissement des incorporels liés aux acquisitions (relations clients), avant les impôts différés passifs relatifs aux goodwills dont l'amortissement est déductible dans certains pays et avant l'impact net d'impôts et des autres produits et charges non courants (c'est-à-dire à caractère inhabituel et spécifiquement désignés) et impacts non monétaires sur variations de puts en autres charges et produits financiers.

18.1.2.2.1.3.33 Droits d'utilisation de l'actif et dettes sur contrats de location

En application de la norme IFRS 16, tous les contrats de location sont reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Le Groupe a opté pour la présentation des actifs au titre de droits d'utilisation séparément des autres actifs et pour la présentation des dettes locatives séparément des autres postes de dettes.

En application de la norme IFRS16, le Groupe a pris en compte les éléments suivants dans la détermination de la date de fin de ses contrats de location : (i)l'existence d'option de renouvellement et (ii)les projections à moyen terme de l'évolution de l'activité.

18.1.2.2.2 Évolution du périmètre de consolidation

18.1.2.2.2.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2023

Les principaux mouvements de périmètre de l'exercice 2023 sont résumés dans le tableau ci-après :

Nom de l'entité concernée	Nature de l'opération	Variation du % des droits de vote	Variation du % d'intérêts	Date d'entrée / sortie de périmètre	Pays de réalisation
Xperiti	Acquisition	100%	100%	1 ^{er} trimestre 2023	US
Shanghai Focus RX Research Consulting Co	Acquisition	100%	100%	2 ^e trimestre 2023	Chine
Behaviour & Attitudes Ltd	Acquisition	100%	100%	4 ^e trimestre 2023	Irlande
CBG Health Research	Acquisition	100%	100%	4 ^e trimestre 2023	Nouvelle Zélande
Afrimetric / Omedia	Acquisition	100%	53.66%	4 ^e trimestre 2023	France / Côte d'Ivoire / Mali / Sénégal

18.1.2.2.2.1.1 Xperiti

Le 10 février 2023, Ipsos a acquis une start-up spécialisée dans les études Business-to-Business (B2B), présente aux États-Unis, en Israël et aux Philippines, Xperiti.

Le prix d'acquisition est de 3.7 millions d'euros et un goodwill provisoire de 3.8 millions d'euros a été reconnu dans les comptes à fin décembre 2023.

18.1.2.2.2.1.2 Shanghai Focus RX Research Consulting Co

Le 16 juin 2023, Ipsos a acquis la société Shanghai Focus RX Research. Cette société est spécialisée sur l'étude du marché RX (traitements sur ordonnance), avec des études sur les contraintes réglementaires et environnementales, le développement du marché pharmaceutique, les stratégies produit, le mix marketing et l'évaluation des performances.

Le prix d'acquisition est de 0.2 millions d'euros et un goodwill provisoire de 0.9 millions d'euros a été reconnu dans les comptes à fin décembre 2023.

18.1.2.2.2.1.3 Big Village Data

Le 14 juillet 2023, Ipsos a acquis l'activité Insights de Big Village Australia, qui couvre les études de marché dans le secteur public, les études de satisfaction des salariés et la mesure de l'expérience client.

Le prix d'acquisition est de 1.3 millions d'euros et un goodwill provisoire de 1.7 millions d'euros a été reconnu dans les comptes à fin décembre 2023.

18.1.2.2.1.4 New Vehicle Customer Study

Le 6 octobre 2023, Ipsos, a acquis New Vehicle Customer Study – le plus important et le plus ancien programme d'études syndiquées d'InMoment dans le secteur de l'automobile en Amérique du Nord.

Le prix d'acquisition est de 25.6 millions euros et un goodwill provisoire de 24 millions d'euros a été reconnu dans les comptes à fin décembre 2023.

18.1.2.2.1.5 Behaviour & Attitudes

Le 23 octobre 2023, Ipsos a acquis Behaviour & Attitudes (B&A), la plus importante agence irlandaise spécialisée dans les études d'opinion et de recherche sociale, ainsi que dans les études de marché.

Le prix d'acquisition est de 14 millions d'euros et un goodwill provisoire de 6.8 millions d'euros a été reconnu dans les comptes à fin décembre 2023.

18.1.2.2.1.6 CBG Health Research

Le 30 novembre 2023, Ipsos a acquis CBG Health Research auprès de Reach Aotearoa, l'une des principales agences d'études en Nouvelle-Zélande. En complément de la force existante d'Ipsos dans les études du secteur public, les enquêtes de population à grande échelle de CBG fournissent des preuves essentielles aux clients du secteur public, notamment sur des sujets clés tels que l'éducation, la santé publique, les transports et les questions sociales.

Le prix d'acquisition est de 8 millions d'euros et un goodwill provisoire de 5 millions d'euros a été reconnu dans les comptes à fin décembre 2023.

18.1.2.2.1.7 Omedia

Le 28 novembre 2023, Ipsos a acquis la société Omedia. Cette société est une agence leader en Afrique subsaharienne de l'Ouest et réalise un large éventail d'études marketing, ainsi que des mesures d'audience, et de la veille publicitaire des médias presse et digitaux.

Le prix d'acquisition est de 1 million euros et un goodwill provisoire de 1 million d'euros a été reconnu dans les comptes à fin décembre 2023

18.1.2.2.2 Opérations réalisées sur l'exercice 2022

Les principaux mouvements de périmètre de l'exercice 2022 sont résumés dans le tableau ci-après :

Nom de l'entité concernée	Nature de l'opération	Variation du % des droits de vote	Variation du % d'intérêts	Date d'entrée / sortie de périmètre	Pays de réalisation
CRG Mystery Shopping Ltd.	Acquisition	100%	100%	2e trimestre 2022	Canada
CIEMcorp	Acquisition	20%	20%	3e trimestre 2022	Bolivie
MGE DATA, spol.s r.o.	Rachat de minoritaires	40%	32%	3e trimestre 2022	Slovaquie

Nom de l'entité concernée	Nature de l'opération	Variation du % des droits de vote	Variation du % d'intérêts	Date d'entrée / sortie de périmètre	Pays de réalisation
Retail performance	Cession	100%	100%	4e trimestre 2022	Royaume-Uni

18.1.2.2.2.1 CRG Mystery Shopping

Le 23 février 2022, Ipsos a annoncé avoir acquis la société canadienne CRS Mystery Shopping, spécialiste des solutions de Mystery Shopping.

Le prix d'acquisition est de 0.5 millions d'euros et un goodwill provisoire de 0.5 millions d'euros a été reconnu dans les comptes à fin décembre 2022.

18.1.2.2.2.2 Retail performance

Le 28 novembre 2022, Ipsos a annoncé la cession de Retail Performance, une solution de comptage de personnes, à RetailNext, une société américaine spécialisée dans les services aux personnes.

En contrepartie, Ipsos a reçu une participation ne donnant pas le contrôle de 5% dans RetailNext.

Information sectorielle

18.1.2.2.2.3 Information sectorielle au 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Europe, Moyen-Orient, Afrique	Amériques	Asie Pacifique	Autres ⁽²⁾	Total
Chiffre d'affaires	1 090 791	986 008	444 743	(131 731)	2 389 810
<i>Dont chiffre d'affaires externe</i>	<i>1 026 559</i>	<i>956 408</i>	<i>406 841</i>	<i>-</i>	<i>2 389 808</i>
<i>Dont chiffre d'affaires inter-secteurs</i>	<i>64 232</i>	<i>29 600</i>	<i>37 902</i>	<i>(131 731)</i>	<i>2</i>
Marge opérationnelle	131 658	143 263	44 326	(6 888)	312 359
Dotations aux amortissements	(77 257)	(26 389)	(17 052)	(1 005)	(121 703)
Actifs sectoriels ⁽¹⁾	928 784	1 041 873	407 298	(7 198)	2 370 758
Passifs sectoriels	417 975	212 267	175 004	15 493	820 739
Investissements corporels et incorporels de la période	31 153	17 109	9 477	797	58 536

(1) Les actifs sectoriels sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris goodwill), des créances clients et autres créances diverses.

(2) Élimination Intra-groupe et diverses

18.1.2.2.4 Information sectorielle au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	Europe, Moyen-Orient, Afrique	Amériques	Asie Pacifique	Autres	Total
Chiffre d'affaires	1 081 128	998 356	447 089	(121 263)	2 405 310
<i>Dont chiffre d'affaires externe</i>	<i>1 025 547</i>	<i>965 469</i>	<i>414 127</i>	<i>75</i>	<i>2 405 218</i>
<i>Dont chiffre d'affaires inter-secteurs</i>	<i>55 581</i>	<i>32 887</i>	<i>32 963</i>	<i>(121 431)</i>	<i>0</i>
Marge opérationnelle	115 701	144 936	51 074	2 987	314 697
Dotations aux amortissements	(44 631)	(25 902)	(17 630)	(29)	(88 192)
Actifs sectoriels ⁽¹⁾	954 706	1 006 928	406 309	(5 766)	2 362 177
Passifs sectoriels	387 937	232 891	166 588	13 610	801 026
Investissements corporels et incorporels de la période	29 861	16 989	7 134	839	54 824

(1) Les actifs sectoriels sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris goodwill), des créances clients et autres créances diverses.

(2) Élimination Intra-groupe et diverses

18.1.2.2.5 Réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs du Groupe

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Actifs sectoriels	2 370 758	2 362 177
Actifs financiers	68 985	65 751
Actifs d'impôts	35 102	37 524
Instruments financiers dérivés	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	277 911	385 670
Total des actifs du Groupe	2 752 756	2 851 122

18.1.2.2.3 Notes sur le compte de résultat

18.1.2.2.3.1 Coûts directs

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Masse salariale des enquêteurs	(93 250)	(92 265)
Autres coûts directs	(683 754)	(718 970)
Total	(777 004)	(811 236)

18.1.2.2.3.2 Autres charges et produits opérationnels

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Variation des provisions pour risques et charges opérationnels	(285)	(150)
Provision pour dépréciation des créances clients et pertes sur créances clients	(1 334)	(740)
Autres (1)	(22 037)	(14 771)
Total autres charges opérationnelles	(23 656)	(15 661)
Perte et gain de change opérationnels	3 375	7 079
Total autres produits opérationnels	3 375	7 079
Total autres produits et charges opérationnels	(20 281)	(8 582)

(1) Le poste Autres se compose essentiellement de coûts de départ de personnels

18.1.2.2.3.3 Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions

Les dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions pour 6 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 correspondent principalement aux amortissements des relations contractuelles avec les clients.

18.1.2.2.3.4 Autres charges et produits non courants

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dépréciation de l'actif net russe ⁽¹⁾	(30 906)	-
Dépréciation du Goodwill russe ⁽²⁾	(27 800)	-
Pertes sur titres non consolidés : Société Big Sofa	(3 892)	-
Frais d'acquisition	(1 804)	(498)
Autres	-	8
Total charges non courantes	(64 402)	(490)
Revue estimation des études online ⁽³⁾	11 185	-
Variations des engagements de rachats de minoritaires/ Participations ne conférant pas le contrôle (voir note 18.1.2.2.1.3.818.1.2.2.1.3.8)	5 898	1 989
Capitalisation des coûts internes de développement	-	1 855
Autres	26	369
Total produits non courants	17 109	4 213
Total produits et charges non courants	(47 293)	3 723

(1) Cf la note 18.1.2.2.1.2 faits marquants de l'exercice.

(2) De plus amples détails sont donnés dans les notes 18.1.2.2.1.3.9 Goodwills et regroupement d'entreprises et

18.1.2.2.4.1 Goodwills.

- (3) Réestimation des coûts de production des études online, afin de mieux refléter l'évolution du mix projets des dernières années.

18.1.2.2.3.5 Charges et produits financiers

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'intérêts sur emprunts et découverts bancaires	(17 700)	(15 504)
Variation de la juste valeur des dérivés	-	-
Produits d'intérêts de la trésorerie et des instruments financiers	4 416	2 291
Charges nettes de financement	(13 284)	(13 214)
Pertes et gains de change	(2 016)	768
Autres charges financières	(1 986)	(716)
Autres produits financiers	700	474
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	(3 676)	(4 071)
Autres charges et produits financiers	(6 977)	(3 545)
Total charges et produits financiers nets	(20 261)	(16 759)

18.1.2.2.3.6 Impôts courants et différés

En France, Ipsos SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale en vertu d'une adhésion en date du 30 octobre 1997, pour une durée de cinq exercices reconduits depuis. Ce périmètre d'intégration fiscale regroupe les sociétés suivantes : Ipsos SA (tête de l'intégration fiscale), Ipsos (France), Ipsos Observer, Popcorn Media, Espaces TV Communication et Synthesio SAS. Le résultat d'ensemble des sociétés incluses dans ce périmètre fiscal fait l'objet d'une imposition unique concernant l'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, outre la France, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale en Allemagne, en Australie, en Espagne, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

18.1.2.2.3.6.1 Charge d'impôts courants et différés

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants	(83 849)	(68 835)
Impôts différés	10 920	(3 870)
Impôts sur les résultats	(72 929)	(72 805)

18.1.2.2.3.6.2 Évolution des postes du bilan

En milliers d'euros	01/01/2023	Compte de résultat	Règlements	Conversion, variation de périmètre et autre mvts	31/12/2023
Impôts courants	-	-	-	-	-
Actif	12 736	1 349	-	(4 414)	9 671
Passif	(23 855)	(85 199)	63 441	4 842	(40 772)
Total	(11 119)	(83 849)	63 441	428	(31 101)
Impôts différés	-	-	-	-	-
Actif	24 788	2 933	-	(2 290)	25 431
Passif	(72 831)	7 987	-	1 561	(63 283)
Total	(48 043)	10 920	-	(729)	(37 852)

18.1.2.2.3.6.3 Rapprochement entre le taux d'impôt en France et le taux d'impôt effectif du Groupe

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 25.00 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n°99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré une contribution sociale de solidarité égale à 3,3 % de l'impôt de base dû lorsque ce dernier excède 763 000€. Pour les sociétés françaises, le taux effectif d'imposition peut ainsi être majoré à 25,83%.

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif constaté est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôts	238 454	293 386
Déduction de la quote-part dans les résultats des entreprises associées	420	868
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	238 874	294 254
Taux légal d'imposition applicable aux sociétés françaises	25.00%	25.00%
Charge d'impôts théorique	(59 719)	(73 564)
Impact des différences de taux d'imposition et contributions spécifiques	(1 565)	4 752
Différences permanentes	(10 110)	(3 376)
Utilisation/activation de pertes fiscales non préalablement activées	716	1 733
Effet des pertes fiscales de l'exercice non activées	(3)	(270)

Autres	(2 248)	(2 080)
Impôt total comptabilisé	(72 929)	(72 805)
Taux d'impôt effectif	30.6%	24.8%

18.1.2.2.3.6.4 Ventilation du solde net des impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Impôts différés sur :	-	-
Capitalisation des coûts de Recherche et Développement IT	(13 211)	(12 677)
Méthode de reconnaissance des revenus	878	864
Provisions	924	908
Juste valeur des instruments dérivés	-	-
Loyers différés	1 704	1 613
Goodwill déductible fiscalement	(59 914)	(61 859)
Immobilisations (dont relations clients)	(7 664)	(8 297)
Provisions pour retraite	5 121	5 079
Charges à payer au personnel	17 743	9 734
Déficits fiscaux activés ⁽¹⁾	13 934	10 941
Différences de change	(1 166)	(1 469)
Actifs financiers non courants	-	-
Frais d'acquisition	-	-
Autres éléments	3 799	7 120
Solde net des impôts différés actifs et passifs	(37 852)	(48 043)
Impôts différés actifs	25 431	24 788
Impôts différés passifs	(63 283)	(72 831)
Solde net des impôts différés	(37 852)	(48 043)

⁽¹⁾ Les déficits fiscaux sur lesquels des impôts différés actifs ont été reconnus seront utilisés dans un horizon de 1 à 5 ans

Au 31 décembre, les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables non reconnus par le Groupe se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Déficits reportables entre 1 et 5 ans	304	195
Déficits reportables supérieurs à 5 ans	114	4
Déficits reportables indéfiniment	9 240	1 857
Actifs d'impôts non reconnus sur déficits reportables	9 657	2 055

18.1.2.2.3.7 Résultat net ajusté

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	2 389 810	2 405 310
Coûts directs	(777 004)	(811 236)
Marge brute	1 612 805	1 594 074
Charges de personnel - hors rémunération en actions	(1 049 836)	(1 041 565)
Charges de personnel - rémunération en actions *	(16 309)	(14 355)
Charges générales d'exploitation	(214 020)	(214 875)
Autres charges et produits opérationnels	(20 281)	(8 582)
Marge opérationnelle	312 359	314 697
Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions *	(5 961)	(7 414)
Autres charges et produits non courants *	(47 293)	3 723
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(390)	(862)
Résultat opérationnel	258 715	310 145
Charges de financement	(13 284)	(13 214)
Autres charges et produits financiers *	(6 977)	(3 545)
Résultat net avant impôts	238 454	293 386
Impôts - hors impôts différés sur amortissement du goodwill	(73 089)	(70 556)
Impôts différés sur amortissement du goodwill *	160	(2 249)
Impôt sur les résultats	(72 929)	(72 805)
Résultat net	165 526	220 581
Dont part du Groupe	159 725	215 160

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dont part des minoritaires/ participations ne conférant pas le contrôle	5 801	5 421
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	3,67	4,87
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	3,59	4,74
Résultat net ajusté*	234 155	240 339
Dont part du Groupe	228 584	232 393
Dont part des minoritaires / participations ne conférant pas le contrôle	5 572	7 946
Résultat net ajusté, part du groupe par action	5,25	5,26
Résultat net ajusté dilué, part du groupe par action	5,14	5,12

*Le résultat net ajusté est calculé avant les éléments non monétaires liés à l'IFRS 2 (rémunération en actions), avant l'amortissement des incorporels liés aux acquisitions (relations clients), avant les impôts différés passifs relatifs au goodwill dont l'amortissement est déductible dans certains pays, avant l'impact net d'impôts des autres charges et produits non courants et impacts non monétaires sur variations de puts en autres charges et produits financiers.

18.1.2.2.3.8 Résultat net par action

18.1.2.2.3.8.1 Résultat net par action

Deux types de résultat par action sont présentés au compte de résultat : le résultat de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu découle des calculs suivants :

Nombre moyen pondéré d'actions	31/12/2023	31/12/2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	44 253 225	44 436 235
Réduction de capital lié au programme de rachat d'actions	(1 050 000)	(183 010)
Rachat d'action en voie d'annulation	1 050 000	-
Augmentation / Réduction de capital lié aux levées d'options	-	(128 134)
Levée d'options	-	128 134
Actions propres	(697 442)	(43 583)
Nombre d'actions servant au calcul du résultat par action de base	43 555 783	44 209 642
Nombre d'actions supplémentaires à créer au titre des instruments dilutifs	912 317	1 172 969
Nombre d'actions servant au calcul du résultat par action dilué	44 468 100	45 382 610
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	159 725	215 160
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	3,67	4,87
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	3,59	4,74

18.1.2.2.3.8.2 Résultat net ajusté par action

Nombre moyen pondéré d'actions	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net ajusté - part du Groupe	-	-
Résultat net - part du Groupe	159 725	215 160
<i>Eléments exclus :</i>	-	-
- Charges de personnel - rémunération en actions	16 309	14 355
- Amortissement des incorporels liés aux acquisitions	5 961	7 414
- Autres charges et produits non courants	47 293	(3 723)
- Impacts non monétaires sur variations de puts	1 225	356
- Impôts différés sur amortissement du goodwill	(160)	2 249
- Impôts sur résultat sur éléments exclus	(1 998)	135
- Intérêts minoritaires sur éléments exclus	229	(2 525)
Résultat net ajusté - part du Groupe	228 584	232 393
Nombre moyen d'actions	43 555 783	44 209 642
Nombre moyen d'actions diluées	44 468 100	45 382 610
Résultat net ajusté part du Groupe par action de base (en euros)	5,25	5,26
Résultat net ajusté part du Groupe par action dilué (en euros)	5,14	5,12

18.1.2.2.3.9 Dividendes payés et proposés

La Société a pour politique de payer les dividendes au titre d'un exercice en totalité en juillet de l'année suivante. Les montants par action payés et proposés sont les suivants :

Au titre de l'exercice	Dividende net par action (en euro)
2023 ⁽¹⁾	1.65
2022	1.35
2021	1.15

⁽¹⁾ Distribution proposée à l'Assemblée générale annuelle du 14 mai 2024 pour un montant total de 71,2 millions d'euros (après élimination des dividendes sur actions auto-détenues au 31 décembre 2023). Le dividende sera mis en paiement le 3 juillet 2024.

18.1.2.2.4 Notes sur l'état de la situation financière

18.1.2.2.4.1 Goodwill

18.1.2.2.4.1.1 Tests de dépréciation des goodwills

Le goodwill est alloué à des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) que sont les 9 régions ou sous-régions suivantes : Europe continentale, Royaume-Uni, Europe centrale et de l'Est, Russie, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique subsaharienne ; comme expliqué dans la note 18.1.2.1.3.9 comme le recommande la norme IFRS 8.

Depuis le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine, les activités d'Ipsos en Russie sont de plus en plus isolées du reste du Groupe. Cela nous a conduit à considérer désormais la Russie comme une UGT indépendante.

La valeur d'utilité des UGT est déterminée selon plusieurs méthodes parmi lesquelles la méthode des DCF (« discounted cash-flows ») qui utilise :

- Les projections à 5 ans des flux de trésorerie après impôts, établies à partir du business plan de ces UGT sur la période explicite 2024-2028 en excluant les opérations de croissance externe et les restructurations. Ces business plans sont basés pour l'année 2024 sur les données budgétaires approuvées par le Conseil d'administration.
- Au-delà de ces 5 années, la valeur terminale des flux de trésorerie est obtenue en appliquant sur le flux normatif de fin de période explicite un taux de croissance long terme. Celui-ci est estimé pour chaque zone géographique. Ce dernier reste en deçà du taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité du Groupe.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôt déterminé pour chaque UGT.

Au 31 décembre 2023, sur la base des évaluations internes réalisées en suivant la méthode des DCF, la direction d'Ipsos a conclu que la valeur recouvrable du goodwill allouée à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie excédait leur valeur comptable.

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de valeur du goodwill alloué à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie s'établissent comme suit :

Unités génératrices de trésorerie	2023				2022			
	Valeur brute du goodwill	Taux de croissance moyen 2023-2027 (*)	Taux de croissance à l'infini au-delà de 2027	Taux d'actualisation après impôt	Valeur brute du goodwill	Taux de croissance moyen 2022-2026 (*)	Taux de croissance à l'infini au-delà de 2026	Taux d'actualisation après impôt
Europe continentale	175 872	5%	2%	8,79%	176 929	4%	2%	8,43%
Royaume-Uni	196 219	5%	2%	8,04%	185 714	2%	2%	7,97%
Europe centrale et de l'Est	48 133	10%	2%	11,82%	81 314	9%	2%	12,49%
Russie (1)	27 782	-	-	14,27%	-	-	-	-
Moyen-Orient	16 010	8%	3%	10,06%	16 471	6%	2,5%	9,84%
Afrique subsaharienne	14 197	8%	3%	15,28%	15 775	9%	3%	13,98%
EUROPE-AFRIQUE	478 212	5%	2%	9,30%	-	-	-	-
Amérique latine	53 013	9%	3%	12,19%	51 671	8%	3%	11,30%

Amérique du Nord	636 246	6%	2%	7,95%	626 372	6%	2%	7,59%
AMERIQUE	698 529	7%	2%	8,51%	-	-	-	-
Asie - Pacifique	212 285	8%	3%	9,05%	216 391	8%	3%	8,55%
ASIE	212 285	8%	3%	9,05%	-	-	-	-
Sous-total	1 379 757	-	-	-	1 370 637	-	-	-

(*) Il s'agit du taux de croissance annuel composé du chiffre d'affaires

(1) Le goodwill associé de 27,8 M€ a été intégralement déprécié compte tenu des incertitudes portant sur la pérennité de nos activités en Russie.

Sensibilité des valeurs d'utilité DCF du goodwill

Les tests de sensibilité des UGT à une variation raisonnable des taux de croissance considérés comme des hypothèses clés dans les tests de valeur du Groupe, n'ont pas d'incidence significative sur le résultat des tests comme présenté ci-dessous :

En milliers	Valeur du goodwill testée	Marge du test ⁽¹⁾	Taux d'actualisation (WACC) des flux de trésorerie + 0,5 %	Taux de croissance à l'infini – 0,5 %	Taux de marge opérationnelle courant de la valeur terminale – 0,5 %
Europe continentale	175 872	543 533	492 676	502 878	516 986
Royaume-Uni	196 219	300 354	258 743	268 426	275 234
Europe centrale et de l'Est	48 133	88 651	80 842	82 936	77 571
Russie ⁽²⁾	27 782	-	-	-	-
Moyen-Orient	16 010	117 852	108 345	110 422	113 614
Afrique subsaharienne	14 197	4 001	2 908	3 255	3 116
EUROPE–AFRIQUE	478 212	1 054 392	943 515	967 918	986 521
Amérique latine	53 013	60 560	54 357	55 922	55 634
Amérique du Nord	636 246	1 219 107	1 067 553	1 094 614	1 165 590
AMERIQUE	689 259	1 279 667	1 121 910	1 150 536	1 221 224
Asie Pacifique	212 285	476 341	419 739	429 854	447 406
ASIE	212 285	476 341	419 739	429 854	447 406

(1) Marge du test = valeur d'utilité DCF – valeur nette comptable

(2) Goodwill entièrement déprécié

Les baisses des valeurs d'utilité DCF qui seraient consécutives aux simulations ci-dessus prises isolément ne remettraient pas en cause la valorisation du goodwill au bilan.

Tous les éléments nécessaires à l'évaluation sur la base d'autres hypothèses sont contenus dans le tableau ci-dessus.

18.1.2.2.4.1.2 Mouvements de l'exercice 2023

En milliers d'euros	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Variation des engagements de rachat de titres de minoritaires	Variation de change	31/12/2023
Goodwill	1 370 637	43 388	(27 800)	(59)	(34 201)	1 351 956

L'augmentation (hors variations des engagements de rachats des minoritaires) du poste goodwill en 2023 correspond à la comptabilisation de goodwill sur les acquisitions de l'année.

18.1.2.2.4.2 Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Variation de change	Regroupement d'entreprises et autres mouvements	31/12/2023
Marques	6 914	-	-	(120)	-	6 793
Panels on line	55 041	12 069	(3 124)	(1 260)	(757)	61 967
Panels off line	6 843	-	(106)	(256)	-	6 480
Relations clients	79 436	-	-	(2 128)	5 591	82 899
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	214 444	35 386	(919)	(4 355)	(171)	244 904
Valeur brute	362 677	47 455	(4 150)	(8 119)	4 664	403 043
Marques	(5 244)	(785)	-	65	2	(5 961)
Panels on line	(42 328)	(10 944)	3 125	1 076	757	(48 316)
Panels off line	(6 371)	(325)	-	252	-	(6 444)
Relation clients	(53 516)	(3 475)	-	1 591	-	(55 400)
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	(145 136)	(27 764)	918	3 281	(2)	(168 797)
Amortissement et dépréciation	(252 595)	(43 294)	4 042	6 265	757	(284 917)
Valeur nette	110 083	4 161	(108)	(1 855)	5 421	118 127

En milliers d'euros	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Variation de change	Regroupement d'entreprises et autres mouvements	31/12/2022
Marques	7 238	-	(586)	264	(1)	6 914
Panels on line	61 741	12 816	(19 354)	(161)	-	55 041
Panels off line	6 563	-	-	280	-	6 843
Relations contractuelles	71 927	-	-	934	6 575	79 436

avec les clients						
Autres immobilisations incorporelles	177 520	31 946	(2 383)	(40)	7 402	214 444
Valeur brute	324 990	44 762	(22 324)	1 276	13 976	362 677
Marques	(4 030)	(1 056)	-	(157)	-	(5 244)
Panels on line	(50 260)	(8 804)	16 439	296	-	(42 328)
Panels off line	(5 785)	(401)	-	(244)	60	(6 371)
Relations contractuelles avec les clients	(49 299)	(3 558)	-	(659)	-	(53 516)
Autres immobilisations incorporelles	(116 717)	(26 600)	2 300	(369)	(3 750)	(145 136)
Amortissement et dépréciation	(226 091)	(40 419)	18 739	(1 133)	(3 690)	(252 595)
Valeur nette	98 899	4 343	(3 585)	143	10 286	110 083

(1) Activation des dépenses internes de développement

Depuis le 1er janvier 2018, Ipsos active ses coûts internes de développement, constitués des charges de personnel des équipes travaillant sur ses plateformes et projets selon les conditions définies en note 1.2.11 de l'annexe consolidée du 31 décembre 2018.

Pour rappel de décembre 2018 au 31 décembre 2022, afin de ne pas créer de distorsion dans la lecture de la marge opérationnelle par la reconnaissance d'un produit de capitalisation non compensé par autant d'amortissements, les effets positifs sur le résultat avaient été reclassés de la marge opérationnelle au résultat non récurrent. Ce retraitement n'a plus lieu d'être depuis le 1er janvier 2023.

Au titre de l'année 2023, les montants de charges de personnels capitalisés s'élèvent à 24 877 k€ et les amortissements relatifs à cette capitalisation s'élèvent à 20 745 k€.

18.1.2.2.4.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Variation de change	Regroupement d'entreprises et autres mouvements	31/12/2023
Constructions et terrains	6 826	(1)	-	(395)	140	6 570
Autres immobilisations corporelles	129 830	11 266	(6 900)	(8 983)	2 446	127 659
Valeur brute	136 656	11 265	(6 900)	(9 378)	2 586	134 229
Constructions et terrains	(4 199)	(132)	-	222	-	(4 109)
Autres immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(98 945)	(11 402)	6 536	7 766	(1 578)	(97 624)

Amortissement et dépréciation	(103 144)	(11 535)	6 536	7 988	(1 578)	(101 733)
Valeur nette	33 512	(207)	(364)	(1 390)	1 008	32 496

En milliers d'euros	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Variation de change	Regroupement d'entreprises et autres mouvements	31/12/2022
Constructions et terrains	7 054	-	-	(228)	-	6 826
Autres immobilisations corporelles ⁽¹⁾	122 760	12 823	(6 784)	1 335	(305)	129 830
Valeur brute	129 814	12 823	(6 785)	1 108	(305)	136 656
Constructions et terrains	(4 138)	(179)	-	120	-	(4 198)
Autres immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(94 335)	(9 935)	6 492	(1 488)	320	(98 947)
Amortissement et dépréciation	(98 474)	(10 115)	6 492	(1 368)	320	(103 145)
Valeur nette	31 340	2 709	(292)	(260)	15	33 512

⁽¹⁾ Voir note 18.1.2.2.1.3.14 pour la nature des autres immobilisations corporelles.

18.1.2.2.4.4 Participation dans les entreprises associées

La variation du poste au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute à l'ouverture	6 048	8 919
Quote-part de résultat	(390)	(862)
Dividendes distribués	-	-
Variation de périmètre	-	105
Autres	735	(2 114)
Valeur brute à la clôture	6 393	6 048
Contribution aux capitaux propres (résultat inclus)	2 390	1 814

Les principaux éléments du bilan et du compte de résultat des sociétés Apeme (Portugal) détenue à 25 %, Ipsos Opinion SA (Grèce) détenue à 30 %, de Zhejiang Oneworld BigData Investment Co Ltd (Chine) détenue à 40 % et Ciemcorp détenue à 20 % sont les suivants au 31 décembre :

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022			
	Ipsos Opinion SA	Apeme	Zhejiang Oneworld BigData Investment Co Ltd	Ciemcorp S.R.l	Ipsos Opinion SA	Apeme	Zhejiang Oneworld BigData Investment Co Ltd	Ciemcorp S.R.l
Actifs courants	1 325	856	208	699	1 314	586	667	453
Actifs non courants	13	476	36 435	15	13	484	34 802	91
Total actifs	1 338	1 333	36 643	714	1 327	1 070	35 469	543
Passifs courants	2 494	1 055	292	82	2441	846	34	123
Passifs non courants	736	6	21 929	113	714	60	21 744	23
Total passifs	3 230	1 061	22 221	195	3 155	906	21 778	146
Actifs nets	(1 892)	272	14 422	519	(1 828)	164	13 691	398

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022			
	Ipsos Opinion SA	Apeme	Zhejiang Oneworld BigData Investment Co Ltd	Ciemcorp S.R.l	Ipsos Opinion SA	Apeme	Zhejiang Oneworld BigData Investment Co Ltd	Ciemcorp S.R.l
Chiffre d'affaires	1 015	1 959	-	1 794	1 032	1 754	-	1 446
Résultat d'exploitation	(30)	147	(107)	187	(429)	90	266	65
Résultat net	(64)	109	(1 070)	148	(445)	61	(1 875)	30
Pourcentage de détention	30	25	40	20	30	25	40	20
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	(20)	28	(429)	30	(134)	16	(750)	6

18.1.2.2.4.5 Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Regroupement d'entreprises, reclassements et écart de change	31/12/2023
Prêts	22 512	1 455	172	(1 410)	22 729
Autres actifs financiers (1)	38 026	8 181	(5 293)	(839)	40 075
Valeurs brutes	60 538	9 636	(5 121)	(2 249)	62 804
Provision sur prêt	(739)	(307)	-	929	(120)
Dépréciation des autres actifs financiers	(96)	-	-	3	(93)
Dépréciations	(834)	(307)		929	(212)
Valeurs nettes	59 703	9 329	(5 121)	(1 320)	62 592

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts et cautionnements et de titres non consolidés.

18.1.2.2.4.6 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	590 901	551 871
Dépréciation	(28 962)	(4 704)
Valeurs nettes	561 958	547 167

18.1.2.2.4.7 Autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes versés	6 735	5 743
Créances sociales	2 813	4 169
Créances fiscales	19 876	18 448
Charges constatées d'avance	18 947	19 732
Autres créances et autres actifs courants	17 299	17 373
Autres créances et autres actifs courants IFRS 16	1 446	1 057
Total	67 115	66 522

Tous les autres actifs courants ont une échéance inférieure à 1 an.

18.1.2.2.4.8 Capitaux propres

18.1.2.2.4.8.1 Capital

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Ipsos SA s'élève à 10 800 806 euros, se décomposant en 44 203 225 actions d'une valeur nominale de 0,25 euro. Le nombre d'actions composant le capital social et le portefeuille d'actions propres a évolué comme suit au cours de l'exercice 2023 :

Nombre d'actions (valeur nominale 0,25 euro)	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Au 31 décembre 2022	44 253 225	(9 364)	44 243 861
Augmentation de capital (levée d'options de souscription d'actions)	-	-	-
Augmentation / Réduction de capital liée au programme de rachat d'actions	(1 050 000)	1 050 000	-
Réduction de capital (par voie d'annulation d'actions propres)	-	-	-
Transfert (livraison du plan d'attribution gratuite d'actions)	-	615 232	615 232
Achats / ventes (hors contrat de liquidité)	-	(1 674 937)	(1 674 937)
Mouvements dans le cadre du contrat de liquidité	-	2 312	2 312
Au 31 décembre 2023	43 203 225	(16 757)	43 186 468

Le capital d'Ipsos SA est composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro. Après deux ans de détention au nominatif, elles bénéficient d'un droit de vote double.

Les actions propres détenues en portefeuille à la clôture, y compris celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont portées en déduction des capitaux propres. Ces titres d'autocontrôle ne donnent pas le droit à dividende.

La société a mis en place plusieurs plans d'attribution d'actions dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous.

18.1.2.2.4.8.2 Plan d'attribution d'actions

Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration d'Ipsos SA procède, comme chaque année depuis 2006, à la mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice de résidents français et internationaux, dirigeants mandataires sociaux et salariés d'Ipsos.

Les caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions qui restaient en vigueur à l'ouverture de l'exercice sont les suivantes :

Date d'allocation aux bénéficiaires	Nature des actions	Nombre de personnes concernées	Nombre d'actions attribuées initialement	Date d'acquisition	Nombre d'actions en vigueur au 01/01/2022	Accordées au cours de l'exercice	Annulées au cours de l'exercice	Reclassées au cours de l'exercice	Livrées au cours de l'exercice	Nombre d'actions en vigueur au 31/12/2023
28/05/2020	Actions ordinaires	1 086	715 075	28/05/2023	629 347		(12 115)		(617 232)	-
Sous-Total 2020 Plan		1 086	715 075	-	629 347	-	(12 115)	-	(617 232)	-
31/03/2021	Actions ordinaires	308	162 062	31/03/2024	145 977	-	(7 930)	-	-	138 047
27/05/2021	Actions ordinaires	980	431 806	27/05/2024	399 457	-	(20 590)	-	-	378 867
Sous-Total 2021 Plan		1 288	593 868	-	545 434	-	(28 520)	-	-	516 914
17/05/2022	Actions ordinaires	1149	443 812	17/05/2025	440 925	-	(30 561)	-	-	410 364
Sous-Total 2022 Plan		1 149	443 812	-	440 925	-	(30 561)	-	-	410 364
16/05/2023	Actions ordinaires	1 207	405 853	16/05/2026	-	405 853	(10 913)	-	-	394 940
Sous-Total 2023 Plan		1 207	405 853	-	-	405 853	(10 913)	-	-	394 940
Total des plans d'attribution gratuite d'actions					1 615 706	405 853	(82 109)	-	(617 232)	1 322 218

Analyse de la charge relative aux rémunérations en actions

Conformément à la norme IFRS 2, pour l'évaluation de la charge de personnel représentative des attributions gratuites d'actions, les hypothèses retenues sont les suivantes :

Date d'allocation par le Conseil d'administration aux bénéficiaires	28/05/2020	31/03/2021	27/05/2021	17/05/2022	17/05/2023
Prix de l'action à la date d'attribution	21,50	32,55	32,75	44,35	47,90
Juste valeur de l'action	19,04	29,46	29,66	40,25	43,27
Taux d'intérêt sans risque	-0,29%	-0,45%	-0,40%	0,91%	2,93%
Dividende moyen (3 ans)	0,74	0,90	0,90	1,32	1,42

Au cours des exercices 2023 et 2022, la charge comptabilisée au titre des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Plan d'attribution gratuite d'actions du 27 février 2019	-	15
Plan d'attribution gratuite d'actions du 28 mai 2019	-	1 040
Plan d'attribution gratuite d'actions du 28 mai 2020	1 662	3 907
Plan d'attribution gratuite d'actions du 31 mars 2021	1 362	1 321
Plan d'attribution gratuite d'actions du 28 mai 2021	3 730	3 596
Plan d'attribution gratuite d'actions du 17 mai 2022	5 034	3 237

Plan d'attribution gratuite d'actions du 16 mai 2023	3 190	-
Total (hors contributions)	14 977	13 118
Contribution patronale France et Royaume-Uni	1 332	1 239
Total (avec contributions)	16 309	14 355

18.1.2.2.4.9 Endettement financier

18.1.2.2.4.9.1 Endettement financier net

L'endettement financier net, après déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022			
	Total				Total			
	Total	inf. à 1 an	entre 1 et 5 ans	sup. à 5 ans	Total	inf. à 1 an	entre 1 et 5 ans	sup. à 5 ans
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	299 081	-	299 081	-	298 528	(540)	299 068	-
Emprunts auprès des établissements de crédit ^{(2) (3) (4) (5)}	95 342	19 872	75 470	-	153 223	77 081	14 210	61 932
Instruments financiers dérivés - passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes relatives aux contrats de financements	56	32	24	-	58	12	39	7
Autres dettes financières	-	-	-	-	-	-	(1)	-
Intérêts courus sur dettes financières	3 053	2 910	143	-	2 799	2 799	-	-
Concours bancaires courants	119	119	-	-	189	189	-	-
Emprunts et autres passifs financiers (a)	397 651	22 933	374 718	-	454 797	79 541	313 317	61 939
Instruments financiers dérivés - actif (b)	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements à court terme dans des instruments monétaires	10 941	10 941	-	-	21 780	21 780	-	-
Disponibilités	266 970	266 970	-	-	363 889	363 889	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie (c)	277 912	277 912	-	-	385 670	385 670	-	-
Endettement net (a - b - c)	119 739	(254 979)	374 718	-	69 128	(306 128)	313 317	61 939

(1) En septembre 2018 un nouvel emprunt obligataire BOND de 300 millions d'euros a été réalisé remboursable à 7 ans (taux fixe de 2,875 %).

(2) En décembre 2016, un emprunt obligataire « *Schuldschein* » a été réalisé sur le marché privé allemand se décomposant en 5 tranches de financement en euros d'un montant total de 138 millions d'euros avec des maturités de 3, 5 et 7 ans à taux fixe et taux variable, et 4 tranches de financement en dollars US pour un montant total de 90 millions de dollars US avec des maturités de 5 et 7 ans à taux fixe et taux variable. En décembre 2019, la tranche 3 ans du financement en euros a été remboursée pour 5 millions d'euros. En décembre 2021, les deux tranches à 5 ans du financement en euros et les deux tranches à 5 ans du financement en dollars ont été remboursées pour respectivement 94,5 millions d'euros et 48,5 millions de dollar US. En juin 2023 la tranche à 7 ans du financement en dollar US a été remboursée pour 31,5 millions de dollar US. En décembre 2023 les deux tranches du financement à 7 ans en dollars US et en euros ont été remboursées pour respectivement 10 millions de dollar US et 38,5 millions d'euros.

(3) En décembre 2021, un emprunt obligataire « *Schuldschein* » a été réalisé sur le marché privé allemand se décomposant en 3 tranches de financement en euros d'un montant total de 53,5 millions d'euros avec des maturités de 5 et 7 ans à taux variable, et 1 tranche de financement en dollars US pour un montant de 25 millions de dollars US avec une maturité de 7 ans à taux variable.

(4) En octobre 2023, une ligne de crédit a été tirée auprès de BNP Paribas pour une durée de 3 mois et un montant de 15M€.

(5) En décembre 2023, une ligne de crédit a été tirée auprès de HSBC pour une durée de 1 mois et un montant de 20M€ dont 15M€ ont été remboursés par anticipation.

Au 31 décembre 2023, sur 394 millions d'euros d'endettement brut (hors intérêts courus et juste valeur des instruments dérivés) environ 24 % étaient contractés à taux variable. Une hausse de 1 % des taux à court terme aurait un impact négatif d'environ 1 million d'euros sur le résultat financier du Groupe, soit une augmentation de 7.2 % des charges de financement de l'exercice 2023. La gestion du risque de taux est centralisée au siège du Groupe sous la responsabilité de la trésorerie Groupe.

18.1.2.2.4.9.2 Échéancier des dettes financières (hors instruments dérivés)

Les dettes financières hors instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023 se ventilent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2024	2025	2026	2027	2028	>2028	Total
Emprunts obligataires	-	299 081	-	-	-	-	299 081
Emprunts auprès des établissements de crédit	19 872	13	14 362	-	61 095	-	95 342
Dettes relatives aux contrats financements	32	12	8	-	4	-	56
Autres dettes financières	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur dettes financières	2 909	61	45	38	-	-	3 053
Concours bancaires courants	119	-	-	-	-	-	119
Emprunts et autres passifs financiers	22 932	299 167	14 415	38	61 099	-	397 651

Les dettes financières hors instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022 se ventilent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2023	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
Emprunts obligataires	(540)	(130)	300 151	(1 477)	524	-	298 528
Emprunts auprès des établissements de crédit	77 081	(171)	(215)	14 781	(185)	61 932	153 223
Dettes relatives aux contrats financements	26	24	-	-	-	7	58
Autres dettes financières	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur dettes financières	2 799	-	-	-	-	-	2 799
Concours bancaires courants	189	-	-	-	-	-	189
Emprunts et autres passifs financiers	79 955	(277)	299 936	13 304	339	61 939	454 797

18.1.2.2.4.9.3 Endettement financier par devise (hors instruments dérivés)

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dollar américain	22 624	62 348
Euro	374 959	392 380
Livre anglaise	-	11
Autres	68	58
TOTAL	397 651	454 797

18.1.2.2.4.10 Provisions courantes et non courantes

En milliers d'euros	Montant au 01/01/2023	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variation de périmètre	Autres reclassements	Variation de change	Montant au 31/12/2023
Provisions pour litiges	2 173	650	(650)	-	(12)	-	(301)	1 860
Provisions pour autres charges et risques	12 170	494	(5 306)	-	193	-	(612)	6 941
Total	14 343	1 144	(5 956)	-	181	-	(913)	8 801
Dont provisions courantes	9 617	-	-	-	-	-	-	4 789
Dont provisions non courantes	4 726	-	-	-	-	-	-	4 012

Les provisions pour litiges comprennent principalement des engagements liés à des litiges avec des salariés.

Les provisions pour autres charges et risques comprennent principalement des provisions pour perte à terminaison.

En 2020, Ipsos Comcon avait fait appel à des entrepreneurs individuels pour gérer le terrain de ses études et des versements d'avance étaient prévus afin qu'ils puissent rémunérer les enquêteurs. Sur une partie de ces avances, Ipsos fait face à un risque d'irrecouvrabilité d'un montant maximum de 1.6 millions d'euros, entièrement provisionné au 31 décembre 2023.

18.1.2.2.4.11 Engagements de retraite et assimilés

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages assimilés concernent essentiellement les régimes à prestations définies suivants :

- des indemnités de départ à la retraite (France, Italie, Japon, Suisse) ;
- des indemnités de cessation de service (Australie, Turquie, Moyen-Orient) ;
- des compléments de retraite (Allemagne, Royaume-Uni) qui s'ajoutent aux régimes nationaux ;
- la prise en charge de certains frais médicaux des retraités (Afrique du Sud).
- des médailles du travail ou assimilé (Allemagne, Pays-Bas)

Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la note 18.1.2.2.1.3.23 Avantages au personnel. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de ces cotisations. La charge correspondant aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

18.1.2.2.4.11.1 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements tiennent compte des conditions démographiques et financières propres à chaque pays ou société du Groupe.

Pour la période close au 31 décembre 2023, le Groupe a conservé les indices de référence qu'il utilisait les années précédentes pour la détermination des taux d'actualisation. Les taux retenus, pour les pays dont les engagements sont les plus significatifs, ont été les suivants :

	Zone euro	Royaume-Uni
Taux d'actualisation		
2023	3.12%	4.75%
2022	3.70%	4.95%
Augmentation future des salaires		
2023	1 % - 4 %	3.20%
2022	1 % - 4 %	3,20%
Taux de rendement attendu		
2023	-	2.50%
2022	-	2,50%

À chaque clôture, le Groupe détermine son taux d'actualisation sur la base des taux les plus représentatifs du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie avec une durée équivalente à celle de ses engagements. Pour la zone euro, le Groupe a utilisé l'indice IBOXX € Corporate AA. Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

18.1.2.2.4.11.2 Comparaison de la valeur des engagements avec les provisions constituées

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022			
	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total
Valeur actualisée de l'obligation	(9 291)	(10 603)	(45 947)	(65 841)	(8 782)	(9 983)	(42 922)	(61 689)
Juste valeur des actifs financiers	-	9 770	18 642	28 412	-	8 888	16 863	25 751
Surplus (déficit) ou	(9 291)	(833)	(27 305)	(37 429)	(8 782)	(1 096)	(26 060)	(35 938)
Actifs (Provisions) nets reconnus au bilan	(9 291)	(833)	(27 305)	(37 429)	(8 782)	(1 096)	(26 060)	(35 938)

18.1.2.2.4.11.3

Variation des engagements au cours de l'exercice

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022			
	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total
Dette actuarielle à l'ouverture	(8 782)	(9 983)	(42 922)	(61 689)	(10 341)	(17 582)	(40 679)	(68 602)
Coût des services rendus	(556)	-	(5 624)	(6 180)	(667)	-	(4 579)	(5 247)
Charge d'intérêt nette	(327)	(495)	(440)	(1 262)	(100)	(308)	(125)	(533)
Pertes et gains actuariels	(161)	(278)	(254)	(693)	1 865	6 891	1 905	10 661
Prestations payées et contributions aux fonds	534	360	2 305	3 199	462	360	1 595	2 417
Écarts de change	-	(206)	987	783	-	656	(1 040)	(385)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-	-
Dette actuarielle à la clôture	(9 291)	(10 603)	(45 947)	(65 841)	(8 782)	(9 983)	(42 922)	(61 689)
Juste valeur des actifs financiers	-	9 770	18 642	28 412	-	8 888	16 863	25 751
Provision retraites	(9 291)	(833)	(27 305)	(37 429)	(8 782)	(1 096)	(26 060)	(35 938)
Autres obligations long-terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision retraites et assimilées	(9 291)	(833)	(27 305)	(37 429)	(8 782)	(1 096)	(26 060)	(35 938)

La sensibilité des provisions retraite à une variation du taux d'actualisation de plus ou moins 0.25% dans les deux principaux pays est non significative comme présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	Taux d'actualisation -0.25%	Taux d'actualisation +0.25%
Provisions retraite au 31/12/2023		
France	(246)	237
Royaume-Uni	(459)	434

18.1.2.2.4.11.4 Variation de la juste valeur des actifs de couverture

En milliers d'euros	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total
Actifs investis au 1^{er} janvier 2022	14 615	16 612	31 277
Rendement attendu des fonds	264	22	286
Contributions versées aux fonds externes	151	1 626	1 777
Prestations versées	(360)	(791)	(1 151)
Écarts actuariels	(5 552)	(2 210)	(7 761)
Écarts de conversion	128	1 261	1 388
Actifs investis au 31 décembre 2022	9 246	16 250	25 766
Rendement attendu des fonds	446	297	743
Contributions versées aux fonds externes	276	1 687	1 963
Prestations versées	(360)	(1 404)	(1 764)
Écarts actuariels	337	97	434
Écarts de conversion	184	1 102	1 286
Actifs investis au 31 décembre 2023	10 129	19 433	30 192

18.1.2.2.4.11.5 Allocation des actifs de couverture

En milliers d'euros	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total	%
Obligations d'Etat	8 768	18 143	26 911	99.2%
Banque	120	101	221	0.8%

Détail des actifs investis au 31 décembre 2022	8 888	18 244	27 132	100%
Obligations d'État	9 535	18 548	28 083	98 8%
Banque	236	93	329	1.2%
Détail des actifs investis au 31 décembre 2023	9 770	18 642	28 412	100%

18.1.2.2.4.11.6 Charges comptabilisées sur l'exercice

Les charges liées aux régimes à prestations définies font partie intégrante des charges de personnel du Groupe. Elles sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

En milliers d'euros	2023				2022			
	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total
Droit supplémentaire acquis	(555)	-	(5 527)	(6 082)	(667)	-	(4 725)	(5 392)
Intérêt sur la dette actuarielle	(325)	(49)	(102)	(476)	(100)	(45)	(67)	(212)
Amortissement coût des services passés	--		182	182	-	-	145	145
Amortissement des pertes et gains actuariels	-	-	11	11	-	-	(71)	(71)
Rendement des fonds	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	-	-	-	-	-	-	-	-
Total charge de l'exercice	(880)	(49)	(5 437)	(6 366)	(767)	(45)	(4 718)	(5 530)

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de personnel et s'élèvent à 18,4 millions d'euros pour 2022 et 18,4 millions d'euros pour 2023.

18.1.2.2.4.12 Autres passifs courants et non courants

En milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022		
	< 1 an	>1 an	Total	< 1 an	>1 an	Total
Prix et compléments de prix ⁽¹⁾	8 902	19 375	28 277	5 499	26 625	32 122
Rachat de participations ne conférant pas le contrôle ⁽¹⁾	25 611	26 268	51 879	967	8 788	9 755

Autres dettes fiscales et sociales	166 104	-	166 104	164 215	-	164 217
Passifs sur contrats ⁽²⁾	53 916	-	53 916	51 716	-	51 716
Autres dettes et autres passifs	7 233	2 296	9 529	6 851	2 599	9 450
Total	261 766	47 939	309 703	229 249	38 011	267 260
Total hors passifs sur contrats	207 849	47 939	255 788	177 533	38 011	215 544

(1) Voir commentaires dans la note 18.1.2.2.5.5- Engagements liés aux acquisitions.

(2) Il s'agit principalement des études clients dont la facturation excède le chiffre d'affaires reconnu selon la méthode de l'avancement

18.1.2.2.4.13 Passifs et actifs sur contrats

Les actifs sur contrats concernent les droits du Groupe à recevoir des paiements au titre d'études non facturées à la date d'arrêté des comptes. Les passifs sur contrats concernent les paiements d'avance reçus des clients pour les études dont le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure.

18.1.2.2.4.14 Droits d'utilisation de l'actif et dettes sur contrats de locations

Au sein du Groupe, les contrats de location au sens d'IFRS 16 sont les contrats de location de bureaux et de voitures.

En application d'IFRS 16, tous les contrats de location sont reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Le Groupe a opté pour la présentation des actifs au titre de droits d'utilisation séparément des autres actifs. De même, le Groupe a opté pour la présentation des dettes locatives séparément des autres postes de dettes.

Par ailleurs, le Groupe utilise l'exemption pour les contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de « faible valeur ». Aucune dette n'est comptabilisée pour ces contrats.

En application d'IFRS16, le Groupe a pris en compte les éléments suivants dans la détermination de la date de fin de ses contrats de location : (i)l'existence d'option de renouvellement et (ii)les projections à moyen terme de l'évolution de l'activité.

Le détail par maturité des dettes sur contrats de location est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023			
	Total	Échéance		
		inf. à un an	entre 1 et 5 ans	sup. à 5 ans
Dettes sur contrats de location (courantes)	36 695	36 695	-	-
Dette d'intérêts sur contrats de location	374	374	-	-
Total dettes sur contrats de location (courantes)	37 069	37 069	-	-
Dettes sur contrats de location (non courantes)	87 492	-	69 968	17 524

Dettes sur contrats de location (non courantes)	87 492	-	69 968	17 524
---	--------	---	--------	--------

En milliers d'euros	31/12/2022			
	Total	Échéance		
		inf. à un an	entre 1 et 5 ans	sup. à 5 ans
Dettes sur contrats de location (courantes)	36 136	36 136	-	-
Dettes d'intérêts sur contrats de location	437	437	-	-
Total dettes sur contrats de location (courantes)	36 573	36 573	-	-
Dettes sur contrats de location (non courantes)	95 625	-	73 848	21 778
Dettes sur contrats de location (non courantes)	95 625	-	73 848	21 778

Le détail par nature du droit d'utilisation de l'actif est le suivant :

En milliers d'euros	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Variation de change	Variation de périmètre et autres mouvements	31/12/2023
Droit d'utilisation de l'actif (contrat de location de bureaux)	148 263	36 178	(24 121)	(7 139)	4	153 186
Droit d'utilisation de l'actif (contrat de location de voitures)	4 758	2 454	(2 358)	(326)	1	4 529
Valeurs brutes	153 021	38 632	(26 479)	(7 465)	5	157 715
Droit d'utilisation de l'actif (contrat de location de bureaux)	(33 328)	(37 594)	20 011	3 580	(3)	(47 335)
Droit d'utilisation de l'actif (contrat de location de voitures)	(1 309)	(1 971)	2 174	101	(1)	(1 007)
Amortissement et dépréciation	(34 637)	(39 565)	22 185	3 681	(4)	(48 342)
Valeurs nettes	118 384	(933)	(4 294)	(3 784)	1	109 372

En milliers d'euros	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Variation de change	Variation de périmètre et autres mouvements	31/12/2022
Droit d'utilisation de l'actif (contrat de location de bureaux)	151 256	32 606	(36 394)	782	13	148 263
Droit d'utilisation de l'actif (contrat de location de voitures)	3 299	3 258	(1 717)	(82)	-	4 758
Valeurs brutes	154 555	35 864	(38 111)	700	13	153 021
Droit d'utilisation de l'actif (contrat de location de bureaux)	(30 531)	(35 893)	33 910	(674)	(140)	(33 328)
Droit d'utilisation de l'actif (contrat de location de voitures)	(1 089)	(1 869)	1 650	(1)	-	(1 309)
Amortissement et dépréciation	(31 620)	(37 762)	35 560	(675)	(140)	(34 637)
Valeurs nettes	122 935	(1 898)	(2 551)	25	(127)	118 384

18.1.2.2.4.15 Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Charges générales d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(151 738)	(151 969)
Dont charges de loyers éliminées selon la norme IFRS16	40 296	41 515
Amortissement et dépréciation	(62 282)	(62 906)
Dont amortissement et dép. sur dettes de location IFRS16	(36 427)	(37 658)
Total des charges générales d'exploitation	(214 019)	(214 875)

18.1.2.2.5 Informations complémentaires

18.1.2.2.5.1 Notes sur l'état des flux de trésorerie consolidés

18.1.2.2.5.1.1 Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Diminution (augmentation) des créances clients	(58 861)	9 518
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(13 459)	15 457
Variation des autres créances et autres dettes	7 074	(39 339)
Variation du besoin en fonds de roulement	(65 246)	(14 364)

18.1.2.2.5.1.2 Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(47 455)	(41 768)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 106)	(13 018)
Total acquisitions de la période	(58 560)	(54 786)
Décalage de décaissement	24	(37)
Investissements incorporels et corporels décaissés	(58 536)	(54 824)

18.1.2.2.5.1.3 Flux de trésorerie liés aux acquisitions de sociétés et d'activités, nettes de la trésorerie acquise

Les acquisitions de sociétés et d'activités consolidées, nettes de la trésorerie acquise qui figurent dans le tableau des flux de trésorerie consolidé se résument de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Prix (décaissé) encaissé pour les nouvelles acquisitions de titres non	-	-

consolidés sur l'exercice		
Trésorerie acquise (cédée)	4 596	(1 016)
Prix (décaissé) encaissé pour les nouvelles acquisitions de l'exercice	(46 273)	(622)
Prix (décaissé) encaissé pour les rachats d'intérêts minoritaires	(1 060)	(2 222)
Prix (décaissé) encaissé pour les acquisitions des exercices précédents	(5 125)	(5 646)
Acquisitions de sociétés et d'activité consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(46 794)	(9 506)

18.1.2.2.5.2 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

18.1.2.2.5.2.1 Exposition au risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à son endettement financier à long terme. La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

Couverture du risque de taux d'intérêt

En milliers d'euros	Actifs financiers ⁽¹⁾ (a)		Passifs financiers ⁽²⁾ (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) + (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
2023	289 926	-	182	19 614	290 108	19 614	-	-	290 108	19 614
2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2025	-	-	299 106	-	299 106	-	-	-	299 106	-
2026	-	-	8	14 588	8	14 588	-	-	8	14 588
2027	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
> 2027	-	-	4	61 095	4	61 095	-	-	4	61 095
Total	289 926	-	299 300	95 298	589 226	95 298	-	-	589 226	95 298

(1) Les actifs financiers se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Les passifs financiers se composent des emprunts et autres passifs financiers (hors intérêts courus et juste valeur des instruments financiers dérivés) décrits dans la note 18.1.2.2.5.9.1 – Endettement financier net.

18.1.2.2.5.2.2 Exposition au risque de change

Le Groupe est implanté, à travers des filiales consolidées dans près de 90 marchés et réalise des travaux dans plus de 100 pays. Ipsos comptabilise les conditions financières et le résultat de ses activités dans la monnaie locale correspondante et les convertit ensuite en euros aux taux de change applicables de sorte que ces résultats puissent être inclus dans les comptes consolidés du Groupe.

La part des principales devises dans le chiffre d'affaires consolidé se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Euro	16%	15%
Dollar américain	33%	33%
Livre anglaise	15%	15%
Yuan	6%	6%
Autres devises	30%	31%
TOTAL	100%	100%

Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel dans la mesure où ses filiales facturent presque toujours dans leur monnaie locale et que leurs coûts opérationnels sont également dans la monnaie locale. Le Groupe ne recourt donc pas habituellement à des accords de couverture.

Le risque de change transactionnel du Groupe se limite essentiellement aux redevances de marque et prestations de services et d'assistance technique facturées par Ipsos SA ou Ipsos Group GIE aux filiales, en monnaie locale.

Concernant les besoins de financement des filiales, ils sont assurés autant que possible par le Groupe, dans la devise fonctionnelle de la filiale. Environ 6 % de la dette est libellée dans d'autres monnaies que l'euro.

Couverture du risque de change

Les emprunts en devise étrangère d'Ipsos SA sont globalement couverts par des actifs de la même devise. Les gains de change sur les investissements nets à l'étranger, comptabilisés en autres éléments du résultat global conformément aux normes IAS 21 et IFRS 9, s'élèvent à -1.8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la position nette active au 31 décembre 2023 (créances clients nettes des dettes fournisseurs en devise et comptes bancaires) des entités supportant les principaux risques de change : Ipsos SA, Ipsos Group GIE et Ipsos Holding Belgium. Il présente le risque de change transactionnel pouvant se traduire par des gains ou pertes de change comptabilisés dans le résultat financier :

En milliers d'euros	USD	GBP	Autres
Actifs financiers	5 112	1 278	9 305
Passifs financiers	(1 058)	(346)	(5 583)
Position nette avant gestion	4 054	932	3 722
Produits dérivés	-	-	-
Position nette après gestion	4 054	932	3 722

Une baisse de 5 % de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar américain et de la livre sterling entraînerait une perte de change d'environ 0,3 million d'euros en résultat financier.

Sensibilité aux variations des principales devises

La sensibilité de la marge opérationnelle, du résultat et des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2023 résultant d'une variation de chaque devise à risque par rapport à l'euro se présente comme suit pour les principales devises auxquelles est exposé le Groupe :

En milliers d'euros	2023	
	USD	GBP
	Hausse de 5% de la devise par rapport à l'euro	Hausse de 5% de la devise par rapport à l'euro
Impact sur la marge opérationnelle	4 284	1 453
Impact sur le résultat avant impôt	4 192	794
Impact en capitaux propres part du Groupe	16 372	(992)

18.1.2.2.5.2.3 Exposition au risque de contrepartie client

Le Groupe analyse ses créances clients en se focalisant notamment sur l'amélioration de ses délais de recouvrement, dans le cadre de la gestion de son besoin en fonds de roulement renforcé par le programme « Max Cash ».

Les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme la situation du client et les retards de paiement. Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur une base statistique.

Le tableau ci-dessous détaille l'antériorité des créances clients au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 :

En milliers d'euros		31 décembre 2023					
		Créances échues					
Créances clients nettes	Créances non échues	Total	De moins de 1 mois	Entre 1 mois et 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	De plus de 6 mois	Dépréciation
561 958	456 432	117 228	73 157	36 269	5 691	7 341	(28 962)

En milliers d'euros		31 décembre 2022					
		Créances échues					
Créances clients	Créances non	Total	De moins de 1 mois	Entre 1 mois et 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	De plus de 6 mois	Dépréciation

nettes	échues			mois	mois	mois	
547 167	354 719	192 448	84 827	95 981	9 816	6 528	(4 704)

Le Groupe sert un grand nombre de clients dans des secteurs d'activités variés. Les plus importants sont des groupes internationaux. Le client le plus significatif représente environ 4 % du chiffre d'affaires du Groupe (plus de 5 000 clients au total). La solvabilité des clients internationaux et la grande dispersion des autres limitent le risque de crédit.

18.1.2.2.5.2.4 Exposition au risque de contrepartie bancaire

Le Groupe a défini une politique de sélection des banques autorisées comme contrepartie pour l'ensemble des filiales. Cette politique rend obligatoire les dépôts de liquidités auprès des banques autorisées. Par ailleurs, les banques autorisées ne sont que des banques de premier plan, limitant le risque de contrepartie.

18.1.2.2.5.2.5 Exposition au risque de liquidité

Au 31 décembre 2023, le financement du Groupe est assuré par Ipsos SA de la manière suivante :

Un emprunt obligataire BONDS contracté le 21/09/2018 pour un montant de 300 millions d'euros ;

Emprunt Schuldschein contracté en décembre 2021 avec trois tranches pour un total de 53,5 millions d'euros et une tranche de 25 millions de dollars US (22,6 millions d'euros), totalement tiré à hauteur de 76,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, Ipsos SA dispose de lignes de crédit non tirées de près de 450 millions d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles relatives aux instruments financiers non dérivés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Échéancier					
			Total	2024	2025	2026	2027	2028
Emprunt obligataire Bonds (2018)	299 081	300 000	-	300 000	-	-	-	-
Emprunt Schuldschein 2016 + 2021 (Ipsos SA)	76 078	76 124	-	-	15 000	-	61 124	-
Crédit syndiqué 160m€+185m€ (Ipsos SA)	(780)	-	-	-	-	-	-	-
Lignes de crédit bancaire (Ipsos SA)	20 000	20 000	20 000	-	-	-	-	-

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Échéancier					
			Total	2024	2025	2026	2027	2028
Autres emprunts bancaires (filiales)	44	44	44	-	-	-	-	-
Dettes relatives aux contrats de financement	56	56	32	12	8	-	4	-
Autres dettes financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur dettes financières	3 053	3 053	2 924	45	45	38	-	-
Concours bancaires courants	119	119	119	-	-	-	-	-
Emprunts et autres passifs financiers	397 651	399 397	23 120	300 057	15 053	38	61 129	-

Le Groupe s'est engagé à atteindre certains ratios financiers (tels qu'endettement net consolidé / EBITDA consolidé (soit la marge opérationnelle augmentée des dotations aux amortissements et provisions), EBIT consolidé (soit la marge opérationnelle) / frais financiers nets consolidés, et endettement net consolidé / capitaux propres consolidés). Les niveaux à respecter pour les principaux ratios financiers sont les suivants :

Ratios financiers	Niveau à respecter
1. Endettement net consolidé / capitaux propres consolidés	<1
2. Endettement net consolidé / EBITDA consolidé	<3,5
3. Marge opérationnelle / frais financiers nets consolidés	> 3,75

18.1.2.2.5.3 Instruments financiers

Les seuls instruments financiers présents à la clôture sont des instruments de taux. Ils ne sont pas qualifiés dans une relation de comptabilité de couverture et leur juste valeur correspond à leur valeur au bilan.

18.1.2.2.5.3.1 Bilan par catégorie d'instruments financiers

31/12/2023									
En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par goodwill	Titres non consolidés	Prêts et créances	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non	62 592	62 592	-	-	20 245	42 347	-	-	-

courants									
Clients et comptes rattachés	691 691	691 691	-	-	-	691 691	-	-	-
Autres créances et actifs courants (1)	17 299	17 299	-	-	-	17 299	-	-	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	277 911	277 911	277 911	-	-	-	-	-	-
Actifs	1 049 493	1 049 493	277 911	-	20 245	751 337	-	-	-
Dettes financières à plus d'un an	374 703	374 703	-	-	-	-	-	374 703	-
Fournisseurs et comptes rattachés	337 905	337 905	-	-	-	-	337 905	-	-
Dettes financières à moins d'un an	22 947	22 947	-	-	-	-	-	22 947	-
Autres dettes et passifs courants et non courants (2)	87 727	87 727	67 487	12 668	-	-	7 572	-	-
Passifs	823 285	823 282	67 487	12 668	-	-	345 477	397 650	-

(1) À l'exception des avances et acomptes versés, autres créances fiscales et sociales et des charges constatées d'avance.

(2) À l'exception des clients avances et acomptes, autres dettes fiscales et sociales, produits constatés d'avance et autres passifs sauf les comptes courants vis-à-vis des minoritaires.

31/12/2022										
En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par goodwill	Titres non consolidés	Prêts et créances	Autres detts	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
Autres actifs financiers non courants	59 703	59 703	-	-	19 843	39 860	-	-	-	
Clients et comptes rattachés	663 039	663 039	-	-	-	663 039	-	-	-	
Autres créances et actifs courants (1)	17 374	17 374	-	-	-	17 374	-	-	-	
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	385 670	385 670	385 670	-	-	-	-	-	-	
Actifs	1 125 786	1 125 786	385 670	-	19 843	720 273	-	-	-	

Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	349 970	349 970	-	-	-	-	349 970	-	-
Dettes financières à moins d'un an	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes et passifs courants et non courants ⁽²⁾	35 938	35 938	15 725	12 977	-	-	7 236	-	-
Passifs	385 908	385 908	15 725	12 977	-	-	357 206	-	-

(1) À l'exception des avances et acomptes versés, autres créances fiscales et sociales et des charges constatées d'avance.

(2) À l'exception des clients avances et acomptes, autres dettes fiscales et sociales, produits constatés d'avance et autres passifs sauf les comptes courants vis-à-vis des minoritaires.

Les principales méthodes d'évaluation à la juste valeur retenues sont les suivantes :

Les titres de participations qui figurent dans le poste « autres actifs financiers non courants » sont, conformément à la norme IFRS 9, comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont, conformément à la norme IFRS 9, comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat. L'évaluation de leur juste valeur est basée sur des données observables sur le marché (juste valeur de niveau 2).

La juste valeur des créances et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, y compris des éventuelles dépréciations, compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement.

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont assimilés également à leur valeur au bilan. Les autres dettes et passifs courants et non courants correspondent principalement aux rachats de minoritaires. L'évaluation de leur juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation mais au moins une des données d'entrée importantes repose sur des données de marché non observables (juste valeur de niveau 3).

18.1.2.2.5.3.2 Compte de résultat par catégorie d'instruments financiers

En milliers d'euros	31/12/2023					
	Intérêts sur actifs réévalués à la juste valeur	Dettes au coût amorti		Prêts et créances		Variation de valeur des dérivés
		Effets de change	Intérêts	Effets de change	Dépréciations et autres reprises	
Résultat opérationnel	-	-	-	-	(1 334)	-
Coût de l'endettement financier net	4 416	-	(17 700)	-	-	-
Autres charges et	(1 287)	-	(3 676)	(2 014)	-	-

produits financiers						
---------------------	--	--	--	--	--	--

En milliers d'euros	31/12/2022					
	Intérêts sur actifs réévalués à la juste valeur	Dettes au coût amorti		Prêts et créances		Variation de valeur des dérivés
		Effets de change	Intérêts	Effets de change	Dépréciations et autres reprises	
Résultat opérationnel	-	-		-	(740)	-
Coût de l'endettement financier net	2 291	-	(15 504)	-	-	-
Autres charges et produits financiers	(241)	-	(4 073)	768	-	-

18.1.2.2.5.3 Information sur les instruments dérivés de taux et devise

Il n'y a pas d'instruments dérivés de taux et devises en 2023.

18.1.2.2.5.4 Engagements hors bilan

18.1.2.2.5.4.1 Engagements sur contrats de location (non éligibles à IFRS16)

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Inférieur à un an	1 815	3 092
Entre 1 et 5 ans	1 079	1 892
Supérieur à 5 ans	336	-
Total	3 230	4 984

18.1.2.2.5.4.2 Autres engagements et litiges

Le Groupe n'est pas engagé dans des litiges significatifs au 31 décembre 2023.

18.1.2.2.5.4.3 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de l'activité, il existe dans certains pays le risque que l'administration remette en cause les pratiques fiscales ou sociales de la Société, ce qui pourrait se traduire par des notifications de redressement ou des procédures judiciaires. Le Groupe est engagé dans plusieurs contrôles fiscaux et litiges sociaux, dans un certain nombre de pays, et notamment au Brésil. Les risques probables identifiés sont provisionnés (cf. note – 18.1.2.2.4.10 – Provisions courantes et non courantes).

Les conséquences financières des rappels d'impôts et taxes sont comptabilisées par voie de

provision pour les montants notifiés et acceptés par le management d'Ipsos. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon les estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés par la Société ne soit reconnu.

La direction d'Ipsos estime que les redressements ou litiges en cours n'auront pas d'impact significatif sur la marge opérationnelle, la situation financière ou la liquidité de la Société.

18.1.2.2.5.4 Engagements reçus : lignes de crédit reçues et non tirées

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Inférieur à un an	20 000	40 000
Entre 1 et 5 ans	456 000	481 000
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	476 000	521 000

18.1.2.2.5.5 Engagements liés aux acquisitions

Les engagements de rachat de minoritaires, les prix différés et compléments de prix actualisés qui sont enregistrés en passif non courant au 31 décembre 2023 ou en passif courant pour les échéances inférieures à un an, sont détaillés de la manière suivante :

En milliers d'euros	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Prix différés et compléments de prix	-	-	-	-
Europe, Moyen Orient, Afrique	8 147	6 060	-	14 206
Amériques	261	941	-	1 202
Asie Pacifique	494	12 374	-	12 868
Sous-total	8 902	19 375		28 277
Engagements de rachat de minoritaires	-	-	-	-
Europe, Moyen Orient, Afrique (1)	25 611	25 877	-	51 488
Amériques	-	383	-	383
Asie Pacifique	-	8	-	8
Sous-total	25 611	26 268	-	51 879
Total	34 513	45 643	-	80 156

(1) Un engagement de rachat a été signé entre Ipsos SA et l'actionnaire minoritaire d'Ipsos Stat SA en vue de l'acquisition des 43,1% relatifs à sa quote-part dans cette société. Ipsos Stat SA regroupe nos activités au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Cet engagement, constitué de puts et calls, devrait se dénouer en 2024 et 2026. Sa valeur actualisée estimée à ce jour est de l'ordre de 41 millions d'euros.

18.1.2.2.5.6 Effectif moyen

Sociétés intégrées globalement	Effectifs 2023	Effectifs 2022
Europe, Moyen Orient, Afrique	10 035	10 033
Amériques	4 867	4 946
Asie-Pacifique	4 855	4 480
TOTAL	19 757	19 459

18.1.2.2.5.7 Transactions avec les parties liées

18.1.2.2.5.7.1 Relations avec les parties liées

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient un prêt de 21,6 millions d'euros avec Zhejiang Oneworld BigData Investment Co Ltd (Chine), société détenue à 40 % et mise en équivalence.

18.1.2.2.5.7.2 Entreprises associées

Il s'agit des entreprises détenues entre 20 % et 50 % sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec ces entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec ces parties liées n'ont pas de caractère significatif au 31 décembre 2023.

18.1.2.2.5.7.3 Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Il n'existe pas d'opération conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire détenant plus de 5 % du capital d'Ipsos SA qui ne présente le caractère d'opération courante.

18.1.2.2.5.7.4 Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Group Management Committee (GMC) et/ou membres du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2023, le Group Management Committee (GMC) est composé de 17 membres et le Conseil d'administration de 13 membres, dont 8 administrateurs externes.

En milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022		
	GMC		Adminis- trateurs externes*	MBEC		Admi- nistrateurs externes*
	Admi- nistrateurs	Non admi- nistrateurs		Admi- nistrateurs	Non admi- nistrateurs	
Rémunération brute totale ⁽¹⁾	1 532	8 871	396	2 831	10 478	274
Indemnités de fin de contrat de travail ⁽²⁾	953	-	-	2 451	148	-
Paiement en actions ⁽³⁾	543	1 163	-	1 062	1 540	-

*Les administrateurs non-membres du GMC ne perçoivent que des « rémunérations des administrateurs ».

(1) Rémunérations, primes, indemnités, rémunérations de l'activité des administrateurs non-membre du GMC et avantages en nature payés au cours de l'exercice hors charges sociales patronales.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription, d'achats d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

18.1.2.2.5.8 Événements postérieurs à la clôture

Aucun.

18.1.2.2.5.9 Informations sur les comptes sociaux d'Ipsos SA

Au 31 décembre 2023, les produits d'exploitation de la société mère Ipsos SA s'élèvent à 47 545 519 euros et le résultat net à 26 783 681 euros.

18.1.2.2.6 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés consolidées en intégration globale :

Entreprises consolidées	Forme	% des droits de vote	% d'intérêt 2023	Pays	Adresse
Ipsos	SA	Consolidante	100.00	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Europe					
Ipsos Group Gie	GIE	100.00	100.00	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos France	SAS	100.00	100.00	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Observer	SA	100.00	100.00	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Popcorn Media	SA	100.00	100.00	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
GIE IPSOS	GIE	100.00	100.00	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Ocean Indien	SARL	100.00	100.00	France	158, rue Juliette Dodu 97400 Saint Denis - La Réunion
Ipsos Antilles	SAS	100.00	100.00	France	Les Hauts de Californie, Morne Pavillon, 97232 Le Lamentin
Synthesio SAS	SAS	100.00	100.00	France	8-10 Rue Villedo - 75001 Paris
Espaces TV	SA	100.00	100.00	France	30, rue d'Orléans, 92200 Neuilly sur Seine
Askia SAS	SA	51.00	51.00	France	25 rue d'Hauteville, 75010 Paris, France
Ipsos MORI UK Ltd	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	3 Thomas More Square, London E1W 1YW
Price Search	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	3 Thomas More Square, London E1W 1YW
Ipsos Interactive Services Ltd	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	3 Thomas More Square, London E1W 1YW
M&ORI Limited	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	3 Thomas More Square, London E1W 1YW
MORI Ltd	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	3 Thomas More Square, London E1W 1YW
Ipsos EMEA Holding Limited	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	3 Thomas More Square, London E1W 1YW
Ipsos Pan Africa Holdings Limited	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	3 Thomas More Square, London E1W 1YW
Synovate Healthcare Limited	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	3 Thomas More Square, London E1W 1YW
Ipsos Research Ltd	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	3 Thomas More Square, London E1W 1YW
Ipsos Mystery Shopping UK Ltd	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	3 Thomas More Square, London E1W 1YW
Ipsos Mystery Shopping S UK Lt	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	3 Thomas More Square, London E1W 1YW
Synthesio LTD	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	28 Brunswick Place N1 6DZ - London
Data Liberation	Ltd	100.00	90.00	Royaume-Uni	4 St. Mark's Place Wimbledon SW19 7ND London
Askia UK Limited	Ltd	100.00	51.00	Royaume-Uni	New Derwent House, 69-73 Theobalds Road, London WC1X 8TA England
Intrasonics Limited	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	Bateman House, 82 To 88 Hills Road, Cambridge, England, CB2 1LQ
Information Tools (Europe)Limited	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	5 Braemore Court, Cockfosters Road, Barnet, Herts,England, EN4

Entreprises consolidées	Forme	% des droits de vote	% d'intérêt 2023	Pays	Adresse
Ipsos Limited	Ltd	100.00	100.00	Irlande	Block 3, Blackrock Business Park, Blackrock, Co Dublin
Behaviour & Attitudes	Ltd	100.00	100.00	Irlande	Milltown House, Milltown, Dublin 6
Employee Pulsecheck Limited	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	First floor, 22 Lendal, York, YO1 8AA, England
Karian Communication Group Limited	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	First floor, 22 Lendal, York, YO1 8AA, England
Karian & Box Limited	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	First floor, 22 Lendal, York, YO1 8AA, England
Ipsos GmbH	GmbH	100.00	100.00	Allemagne	Sachsenstrasse 6, 20097 Hamburg
Trend.test GmbH	GmbH	100.00	100.00	Allemagne	Kolonnenstrasse 26, 2,Hof,1,OG 10829 Berlin
Askia GmbH	GmbH	100.00	51.00	Allemagne	Besselstraße 25, 68219 Mannheim
Ipsos Srl	SRL	100.00	100.00	Italie	Via Tolmezzo 15, 20132 Milano
Ipsos Iberia, SA	SA	100.00	100.00	Espagne	Avenida de Ilano Castellano, 13, 3a Planta, 28034 Madrid
IPSOS UNDERSTANDING UNLTD.,SAU	SAU	100.00	100.00	Espagne	Avenida de Ilano Castellano, 13, 3a Planta, 28034 Madrid
Ipsos Holding Belgium	SA	100.00	100.00	Belgique	Grote Steenweg 110-2600, Berchem
Ipsos NV (Belgium)	SA	100.00	100.00	Belgique	Grote Steenweg 110-2600, Berchem
Social Karma	SA	100.00	100.00	Belgique	Rue du Belvédère 29 Bruxelles
IPSOS HUNGARY ZRT	Zrt.	100.00	100.00	Hongrie	Pap Károly u. 4-6, Budapest, H-1139
Synovate - Investigação de Mercado, Lda	Lda	100.00	100.00	Portugal	Rua Ramalho Ortigão No. 8-2° Dto., 1070-230 Lisboa
Ipsos Sp. z o. o.	sp z o. o.	100.00	100.00	Pologne	ul. Domaniewska 34A, 02-672, Warsaw
Ipsos AB	AB	100.00	100.00	Suède	S:t Göransgatan 63, Box 12236, 102 26 Stockholm
Ipsos NORM AB	AB	100.00	100.00	Suède	Hälsingegatan 49, 5tr 113 31 Stockholm
Ipsos AS	AS	100.00	100.00	Norvège	Karenslyst Allé 20, 0278 Oslo , Postal: Postboks 64 Skøyen, 0212 Oslo
Ipsos A/S	AS	100.00	100.00	Danemark	Store Kongensgade 1, 1. 1264 Copenhagen K
Ipsos interactive Services SRL	SRL	100.00	100.00	Roumanie	319G Splaiul Independentei, Atrium House, Ground floor, 060044 Bucharest, 6th district
Ipsos Research S.R.L.	SRL	100.00	100.00	Roumanie	Str. Sirlui Nr.20, Zona A. Copr A, ET.1.014354, Bucharest, 1st district
Ipsos Digital S.R.L.	SRL	100.00	100.00	Roumanie	Bucuresti Sectorul 6, Splaiul INDEPENDENTEIL, Nr. 319G, CLADIRAE C1 (ATRIUM HOUSE), PARTER, ZONA A, CORP A
Ipsos Askia SRL	SRL	100.00	51.00	Roumanie	Bucuresti Sectorul 6, Splaiul INDEPENDENTEIL, Nr. 319G, CLADIREA C2 (CLADIREA RIVERVIEW HOUSE), Sala Milano , Etaj 4
Ipsos Eood	EOOD	100.00	100.00	Bulgarie	47, Cherni Vrah Blvd., 5th floor - 1407 Sofia
Ipsos Comcon LLC	LLC	100.00	100.00	Russie	3, Bld.2, Verhn. Krasnoselskaya St., 107140, Moscow, Russia
IPSOS s.r.o.	s.r.o	79.20	79.20	République tchèque	Slovansky dum, entrance E, Na Prikope 22, Praha 1, 110 00
IPSOS s. r. o.	s.r.o	100.00	79.20	Slovaquie	Heydukova 12, 811 08 Bratislava

Entreprises consolidées	Forme	% des droits de vote	% d'intérêt 2023	Pays	Adresse
MGE DATA, spol.s r.o.	s.r.o	100.00	79;20	Slovaquie	Heydukova 12, 811 08 Bratislava
Ipsos GmbH	SRL	100.00	79.20	Autriche	Rotenturmstraße 16-18 / 7th floor, Vienna, 1010
Ipsos LLC	LLC	100.00	100.00	Ukraine	6A Volodimirskaya street, office 1, 01025 Kiev, Ukraine
Ipsos SA	S.A.	100.00	100.00	Suisse	11 Chemin du Château-Bloch, 1219 Le Lignon, Geneva
Ipsos	A.S.	100.00	100.00	Turquie	Centrum Is Merkezi Aydinevler No 3-34854 Kucukyali, Istanbul
Oakleigh Investments	Pty Ltd	100.00	100.00	Afrique du Sud	Building 3 & 4, Prism 2055 Fourways Johannesburg
Markinor (Proprietary) Limited	Pty Ltd	100.00	100.00	Afrique du Sud	Building 3 & 4, Prism 2055 Fourways Johannesburg
Synovate (Holdings) South Africa Pty Ltd	Pty Ltd	100.00	100.00	Afrique du Sud	Building 3 & 4, Prism 2055 Fourways Johannesburg
Ipsos (PTY) LTD	Pty Ltd	100.00	100.00	Afrique du Sud	Building 3 & 4, Prism 2055 Fourways Johannesburg
Conexus (Pty) Ltd	Pty Ltd	100.00	100.00	Afrique du Sud	Building 3 & 4, Prism 2055 Fourways Johannesburg
Ipsos Strategic Puls SAS	SAS	100.00	100.00	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
IPSOS STRATEGIC MARKETING DOO.	d.o.o	100.00	100.00	Serbie	Gavrila Principa 8, 11000 Belgrade
Ipsos d.o.o	d.o.o	100.00	100.00	Croatie	Šime Ljubića 37, 21000 Split
Fistnet d.o.o.	d.o.o	100.00	100.00	Croatie	Aleja Lipa 1b, 10090 Zagreb
IPSOS Strategic Puls dooel	d.o.o.e.l.	100.00	100.00	Macédoine	Kairska 31, Skopje
IPSOS STRATEGIC PULS D.O.O.	d.o.o.	100.00	100.00	Monténégro	Bulevar Svetog Petra Cetinjskog 149, Podgorica
Ipsos d.o.o.	d.o.o.	100.00	100.00	Slovénie	Leskoškova 9E, 1000 Ljubljana
Ipsos d.o.o.	d.o.o.	100.00	100.00	Bosnie	Hamdije Kreševljakovića 7c, Sarajevo, BIH
STRATEGIC PULS RESEARCH	Sh.P.K.	100.00	100.00	Albanie	Rr. Frosina Plaku. Godina 8 kate, apt.7, kati 2, 1020 Tirana
Ipsos DOOEL - Dega Ne Kosove	Branch	100.00	100.00	Kosovo	Emin Duraku No.: 16 10000 Prishtina
Ipsos Nigeria Limited	Ltd	100.00	100.00	Nigeria	No.70 Adeniyi Jones Avenue, Ikeja, Lagos
Ipsos Limited	Ltd	100.00	100.00	Kenya	Acorn House, 97 James Gichuru Road, Lavington P.O. Box 68230 – 00200 City Square, Niarobu
Ipsos Limited	Ltd	100.00	100.00	Ghana	Farrar Avenue 4, Asylum Down, PMB7, Kanda, Accra
Ipsos SARL	S.A.R.L.	100.00	100.00	Côte d'Ivoire	2 Plateaux Boulevard Latrille Carrefour Macaci Rue J54 Villa duplex No 69 BP 2280 Abidjan 11
Omedia Côte d'Ivoire	S.A.R.L.	100.00	53,66	Côte d'Ivoire	1 BP 2279 Abidjan 18, Abidjan-Cocodi, Rivera 3 Cité les Coteaux
Omedia Mali	S.A.R.L.	100.00	53,66	Mali	ACI 2000 Hamdalay Avenue du Mali Bamako
Ipsos Moçambique, LDA	Ltd	100.00	100.00	Mozambique	AV Francisco Orlando Magumbwe No 528, Maputo
IPSOS LTD	Ltd	100.00	100.00	Uganda	Padre Pio House, Plot 32 Lumumba Road, PO Box 21571, Kampala
IPSOS TANZANIA LIMITED	Ltd	100.00	100.00	Tanzanie	Plot 172 Regent Estate, PO Box 106253 Mikochei, Dar Es Salaam

Entreprises consolidées	Forme	% des droits de vote	% d'intérêt 2023	Pays	Adresse
Ipsos Limited	Ltd	100.00	100.00	Zambie	Plot 9632 Central Street, Chudleigh, PO Box 36605, Lusaka
Ipsos Senegal	SASU	100.00	100.00	Sénégal	Agora VDN Villa N°7, Fann Mermoz Dakar Fann BP 25582
Omedia Sénégal	SARL	100.00	53.66	Sénégal	Sacré-Coeur, Bp 29 086 Dakar Yoff
IPSOS SASU	SASU	100.00	100.00	Cameroun	Centre d'affaires Flatters - 96 rue Flatters Bonanjo Douala
Synovate Holdings BV	BV	100.00	100.00	Pays-Bas	Amstelveenseweg 760, 1081JK, Amsterdam
Ipsos B.V.	BV	100.00	100.00	Pays-Bas	Amstelveenseweg 760, 1081JK, Amsterdam
Ipsos A.E.	A.E.	100.00	100.00	Grèce	8 Kolokotroni Street 10561 Athens
Synovate (Cyprus) Ltd	Ltd	100.00	100.00	Chypre	2, Limassol Avenue Aluminium Tower, 3rd Floor 2002 Nicosia
Ipsos Market Research LTD	Ltd	100.00	100.00	Chypre	2, Limassol Avenue Aluminium Tower, 3rd Floor 2002 Nicosia
Synovate EMEA Ltd	Ltd	100.00	100.00	Chypre	2, Limassol Avenue Aluminium Tower, 3rd Floor 2002 Nicosia
Portdeal Ltd	Ltd	100.00	100.00	Chypre	2, Limassol Avenue Aluminium Tower, 3rd Floor 2002 Nicosia
Regional Financing Company S.A.	SA	100.00	100.00	Luxembourg	15, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg
Interactive Solutions S.A.	SA	100.00	100.00	Luxembourg	14 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
Intrasonic S.à r.l.	SARL	100.00	100.00	Luxembourg	14 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
Amérique du Nord					
Ipsos America, Inc.	Inc.	100.00	100.00	États-Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Ipsos-Insight, LLC	L.L.C.	100.00	100.00	États -Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Ipsos-Insight Corporation	Corp.	100.00	100.00	États -Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Ipsos Interactive Services, U.S. LLC	Inc.	100.00	100.00	États -Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Ipsos Public Affairs, LLC.	Inc.	100.00	100.00	États -Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Ipsos MMA, Inc.	Inc.	100.00	100.00	États -Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Synthesio, Inc	Inc.	100.00	100.00	États -Unis	35 West 31 Street - 5th floor New York
Askia US	L.L.C.	100.00	51.00	États -Unis	1460 Broadway, Suite 16018. New York, NY 10036 - USA
Information Tools Inc.	Inc.	100.00	100.00	États -Unis	8350 164th Avenue NE, Redmond, WA, 98052-3813, United States of America
Xperiti	Inc.	100.00	100.00	États -Unis	12 E. 49th St., New York, NY 10017, United States of America
Ipsos NPDI Inc.	Inc	100.00	100.00	Canada	1075 W Georgia St, 17th Floor Vancouver BC V6E 3C9
Ipsos Corp.	Inc	100.00	100.00	Canada	1075 W Georgia St, 17th Floor Vancouver BC V6E 3C9
Ipsos Operations Canada LP	Inc	100.00	100.00	Canada	1075 W Georgia St, 17th Floor Vancouver BC V6E 3C9
Ipsos Interactive Services Limited Partnership	LP	100.00	100.00	Canada	1075 W Georgia St, 17th Floor Vancouver BC V6E 3C9
Ipsos Limited Partnership	LP	100.00	100.00	Canada	1075 W Georgia St, 17th Floor Vancouver BC V6E 3C9
CRG Mystery Shopping	LTD	100.00	100.00	Canada	1075 W Georgia St, 17th Floor Vancouver BC V6E 3C9

Entreprises consolidées	Forme	% des droits de vote	% d'intérêt 2023	Pays	Adresse
Amérique latine					
Ipsos Argentina	SA	100.00	100.00	Argentine	Olazábal 1371 – C1428DGE , Buenos Aires, Argentina
Ipsos Observer SA	SA	100.00	100.00	Argentine	Olazábal 1371 – C1428DGE , Buenos Aires, Argentina
Information Tools Limited	Ltda	100.00	100.00	Argentine	384 Malabia, 1st floor, apartment 7, Buenos Aires, Argentina
Ipsos Brasil Pesquisas de Mer.	Ltda	100.00	100.00	Brésil	Av. 9 de Julho, 4865, 7. Andar – Jardim Paulista - CEP 01407-200 Sao Paulo, Estado de São Paulo.
Ipsos Brazil 2011 Pesquisas de Mercado	Ltda	100.00	100.00	Brésil	Calçada Antares 264 - Alphaville - Centro de Apoio 2 - CEP 06541-065 - Santana do Parnaíba, Sao Paulo.
Ipsos CA	C.A.	100.00	100.00	Venezuela	Av. Francisco de Miranda entre primera avenida y avenida Andrés Bello, Edf. Mene Grande I Piso 1 oficina 1-3 Urb. Los Palos Grandes – Caracas (Chacao) Zona Postal 1060
Ipsos SA de CV	SA de CV	100.00	100.00	Mexique	AV. Antonio Dovali Jaime N°.70 Torre a Piso 7. COL. Zedec Ed Plaza Santa Fe. CDMX, Álvaro Obregon C.P. 01210 MEXICO CITY
Field Research de Mexico SA de CV	SA de CV	100.00	100.00	Mexique	Av Ingenieros Militares #85 interior 101 col. Nueva Argentina Delg. Miguel Hidalgo, CP 11230 (DF)
Ipsos CCA Inc	Inc.	100.00	100.00	Panama	816 Edificio Century Tower Avenida Ricardo J Alfaro Panama City Panama
Ipsos SRL	S.R.L.	90.00	90.00	République Dominicaine	Calle Frank Felix Miranda 47, Ensanche Naco, Santo Domingo, D.N., República Dominicana
Ipsos, S.A	S.A.	100.00	100.00	Guatemala	13 Calle 2-60, Zona 10 - Edificio Topacio Azul Nivel 8, Of. 803 01010 Guatemala
Ipsos, Inc. (Puerto Rico)	Inc.	100.00	100.00	Puerto Rico	463 Fernando Calder St. 00918 San Juan, Puerto Rico
Ipsos TMG Panama SA	S.A.	100.00	100.00	Panama	816 Edificio Century Tower Avenida Ricardo J Alfaro Panama City Panama
Ipsos TMG SA	Panama Stock Corporation	100.00	100.00	Panama	816 Edificio Century Tower Avenida Ricardo J Alfaro Panama City Panama
Ipsos Opinión y Mercado S.A.	S.A.	100.00	100.00	Pérou	Av. Reducto 1363, Miraflores, Lima 18
Premium Data SAC	S.A.C.	100.00	100.00	Pérou	Av. Republica de Panama 6352, Miraflores, Lima 18
Ipsos Opinion y Mercado SA	S.A.	100.00	96.80	Bolivie	is Calle Waldo Ballivian # 540 Sopocachi La Paz - Bolivia
Ipsos Ecuador SA	S.A.	100.00	100.00	Équateur	Javier Aráuz N 36-15 y German Alemán
Servicios Ecuatorianos Atika Sa	S.A.S	100.00	100.00	Équateur	Servicios Ecuatorianos Atica SA, Arauz N36-15 y Alemán, Quito
Ipsos Herrarte, S.A. DE C.V.	Trading	99.00	50.49	Salvador	79 Avenida Norte y 7 Calle PTE, No. 4109 Cote Escalon, San Salvador.
Ipsos Herrarte SA de CV (Nicaragua)	Trading	99.00	50.49	Nicaragua	Plaza Julio Martinez 1c. abajo, 3c. al sur, 1c. abajo. Managua, Nicaragua RUC.: J0310000176078
Herrarte, S.A. DE C.V.	Trading	99.00	50.49	Honduras	Col. Loma Linda Sur, Segunda Calle, Trece Avenida, Casa No. 32, Bloque H, Atrás de la Iglesia Cristo Viene Tegucigalpa, M.D.C. Honduras, C.A. R.T.N.: 08019008184302
Ipsos SA	S.A.	100.00	100.00	Costa Rica	Barrio Escalante, de la iglesia Santa Teresita 300 metros este, 100 norte y 25 este, San José
Synovate (Costa Rica) SA	S.A.	100.00	100.00	Costa Rica	Barrio Escalante, de la iglesia Santa Teresita 300 metros este, 100 norte y 25 este, San José
Ipsos (Chile) SpA	S.A.	100.00	100.00	Chili	Pedro de Valdivia 555, piso 10, Providencia, Santiago
Ipsos Observer Chile	SA	100.00	100.00	Chili	Avenida Pedro de Valdivia 555, 7th floor, Providencia, Santiago.
Ipsos Napoleon	S.A.	100.00	100.00	Colombie	Calle 74 No 11 – 81 Piso 5. Bogotá, Colombia

Entreprises consolidées	Forme	% des droits de vote	% d'intérêt 2023	Pays	Adresse
Franco&Cia SAS					
Livra Europe Ltd	Ltd	100.00	100.00	Royaume-Uni	3 Thomas More Square, London E1W 1YW, UK
IPSOS INTERACTIVE SERVICES S.A.	SA	100.00	100.00	Argentine	Olazábal 1371 – C1428DGE , Buenos Aires, Argentina
Asie-Pacifique					
Ipsos Limited	Ltd	100.00	100.00	Hong-Kong	22F Leighton Centre - 77 Leighton Road, Causeway Bay, Hong Kong
Ipsos (China) Consulting Co., Ltd	Ltd.	100.00	100.00	Chine	Suite 1201-1204, 12F, Union Plaza, No.20, Chaowai Avenue, Beijing
Shanghai Focus RX Research Consulting Co	Ltd	100.00	100.00	Chine	Room 103, Building 45, No.48 Xinzha Road, Chongming District, Shanghai
Ipsos Asia Limited	Ltd.	100.00	100.00	Hong-Kong	22F Leighton Centre - 77 Leighton Road, Causeway Bay, Hong Kong
Ipsos China Limited	Ltd.	100.00	100.00	Hong-Kong	22F Leighton Centre, 77 Leighton Road, Causeway Bay, Hong Kong
Ipsos Asia Limited	Ltd	100.00	100.00	Hong-Kong	22F Leighton Centre, 77 Leighton Road, Causeway Bay, Hong Kong
Ipsos Observer Limited	Ltd	100.00	100.00	Hong-Kong	22F Leighton Centre, 77 Leighton Road, Causeway Bay, Hong Kong
Ipsos Pte Ltd	Pte. Ltd.	100.00	99.99	Singapour	3 Killiney Road, #05-01, Winsland House 1, Singapore 239519
Synthesio Pte Ltd	Ltd	100.00	100.00	Singapour	1 George Street #10-01 Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra 049145
Ipsos Limited	Ltd.	100.00	100.00	Taiwan	25F, No.105, Sec.2, Tun Hwa S. Rd., Da-an District, Taipei 106
Ipsos Co., Ltd	Co. Ltd.	100.00	100.00	Corée	12F Korea Daily Economic BD 463 Cheongpa-Ro, Chung-Ku, Seoul, Korea 04505
IPSOS (PHILIPPINES), INC.	Inc	100.00	100.00	Philippines	Unit 1401B, One Corporate Centre, Julia Vargas Avenue corner Meralco Avenue, Ortigas Center, Pasig City, Philippines.
Ipsos Inc.	Inc	100.00	100.00	Philippines	Unit 1401B, One Corporate Centre, Julia Vargas Avenue corner Meralco Avenue, Ortigas Center, Pasig City, Philippines.
Ipsos Ltd	Ltd.	100.00	100.00	Thaïlande	19th Floor, Empire Tower, 1 South Sathorn Road, Yannawa, Sathorn, Bangkok 10120
IJD Limited	Ltd	100.00	100.00	Thaïlande	Asia Centre Building, 21st, 22nd Floor, 173 South Sathorn Road, Thungmahamek, Sathorn, Bangkok 10120
Synovate Ltd	Ltd.	100.00	100.00	Thaïlande	Asia Centre Building, 21st, 22nd Floor, 173 South Sathorn Road, Thungmahamek, Sathorn, Bangkok 10120
PT Ipsos Market Research	PT	100.00	100.00	Indonésie	Gedung Graha Arda Lt. 3, Jl. H.R. Rasuna Said Kav. B-6, Setiabudi, Jakarta Selatan 12910
IPSOS BHD	Sdn Bhd	100.00	100.00	Malaisie	C-2-3A TTDI Plaza, 3 Jalan Wan Kadir, Taman Tun Dr. Ismail, 60000 Kuala Lumpur
PT. Field Force Indonesia	PT	100.00	100.00	Indonésie	Gedung Graha Arda Lt. 3, Jl. H.R. Rasuna Said Kav. B-6, Setiabudi, Jakarta Selatan 12910
Ipsos Radar Market Consulting	Ltd	100.00	100.00	Chine	Room 3409 - International Trade Center Ren Min Nan Road , Shenzhen, China
Ipsos LLC	LLC	100.00	100.00	Vietnam	Level 9A, Nam A Bank Building, 201-203 Cach Mang Thang 8 street, District 3, Ho Chi Minh City
Ipsos Pty Ltd	Pty Ltd	100.00	100.00	Australie	Level 13, 168 Walker Street, North Sydney NSW 2060, Australia
I-View Pty Ltd	Pty Ltd	100.00	100.00	Australie	Level 14, 168 Walker Street, North Sydney NSW 2060, Australia
Ipsos Public Affairs Pty Ltd	Pty Ltd	100.00	100.00	Australie	Level 13, 168 Walker Street, North Sydney NSW 2060, Australia

Entreprises consolidées	Forme	% des droits de vote	% d'intérêt 2023	Pays	Adresse
IPSOS LTD.	Ltd	100.00	100.00	Nouvelle-Zélande	604 Great South Road, Ellerslie, Auckland 1051
Infotools Limited	Ltd	100.00	100.00	Nouvelle-Zélande	51 Hurstmere Road, Takapuna, Auckland, 0622, New
Information Tools Limited	Ltd	100.00	100.00	Nouvelle-Zélande	51 Hurstmere Road, Takapuna, Auckland, 0622, New
CBG Health Resaerch	Ltd	100.00	100.00	Nouvelle-Zélande	Textile centre Building 117-125 St Georges Bay Road, Pamell Auckland 1052 NZ
Ipsos KK	KK	100.00	100.00	Japon	1-12-12 Higashitenma, Kita-Ku, Osaka, 530-0044 Japan
Japan Marketing Operations Co.	KK	100.00	100.00	Japon	1-12-12 Higashitenma, Kita-Ku, Osaka, 530-0044 Japan
Ipsos Japan Holding co ltd	KK	100.00	100.00	Japon	1-12-12 Higashitenma, Kita-Ku, Osaka, 530-0044 Japan
Ipsos Healthcare Japan Ltd	Private company limited by shares	100.00	100.00	Japon	Hulic Kamiyacho Building, 4-3-13, Toranomon, Minato-ku, Tokyo, 105-0001
Ipsos Research Pvt.Ltd	Pvt Ltd	100.00	100.00	Inde	1701, F Wing, Off Western Highway, Goregaon East Mumbai 400063
Ipsos Research private limited	Pvt Ltd	100.00	100.00	Inde	1701, F Wing, Off Western Highway, Goregaon East Mumbai 400063
Ipsos Data Services Private Limited	Pvt Ltd	100.00	100.00	Inde	Unit C/ 1701, Gram Firth Steel Compound,, Western Express Highway, Goregaon East, Mumbai, Mumbai City, Maharashtra, India, 400063
Ipsos LLP	Limited Liability Partnership	100.00	100.00	Kazakhstan	Tole Bi Str. 101, Dalych Business Center, Block "A", Office 5 "A", Almalinskiy Raion, Almaty, 050012 Republic of Kazakhstan
Moyen Orient et Afrique du Nord					
Ipsos STAT SA	SA	53,66	53,66	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Afrimetrie	SAS	100.00	53,66	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos SAL	S.A.L	93.33	50.08	Liban	Ipsos Building Freeway Street, Dekwaneh Beirut
AGB STAT Ipsos SAL	S.A.L	59.00	44.52	Liban	Ipsos Building Freeway Street, Dekwaneh Beirut
Ipsos Mena Offshore s.a.l.	S.A.L	99.66	53.63	Liban	Ipsos Building Freeway Street, Dekwaneh Beirut
Ipsos Stat Jordan (Ltd)	L.L.C.	100.00	53,66	Jordanie	Wasfi Al Tal Str, P.O. BOX 830871, Amman-11183
The European Co. for Marketing Research	L.L.C.	100.00	53,66	Koweït	Beirut Street, PO Box 22417, Safat 13085, Hawally
Ipsos Stat (Emirates) LLC	L.L.C.	100.00	53,66	Emirats Arabes Unis	Al Thuraya Tower 1, 8th Floor, Dubai Media City, PO BOX 71283, Dubai
Ipsos Stat FZ	L.L.C.	100.00	53,66	Emirats Arabes Unis	Al Thuraya Tower 1, 8th Floor, Dubai Media City, PO BOX 71283, Dubai
Ipsos Saudi Arabia LLC	Ltd.	100.00	53,66	Arabie Saoudite	Tahlia Street,Yamamah Building– Office 31, P.O Box 122200 Jeddah 21332
Ipsos WLL	W.L.L.	99.00	53.12	Bahreïn	Al Ain Building, Flat 11, Building 92, Road 36,Block 334, Manama/Al Mahooz
Ipsos Egypt For Consultancy Services	S.A.E	100.00	52.67	Egypte	35A Saray ElMaadi Tower, 4th floor, Cornish El-Nile, Maadi, Cairo
Iraq Directory for Research and Studies Co.Ltd	Co. Ltd.	100.00	53,66	Irak	Al-Ahtamia, Najib Basha, Mahala 306, Street 13, Building 91
Synovate The Egyptian Market Research Co	L.L.C.	100.00	53,66	Egypte	N35A Saray ElMaadi Tower, 4th floor, Cornish El-Nile, Maadi, Cairo, Egypt
Ipsos.	S.A.R.L	99.00	53.12	Maroc	16, Rue des Asphodèles - Maârif- Casablanca 20380, 5 ^e étage
Synovate Market	S.A.R.L	100.00	53,66	Maroc	16, Rue des Asphodèles - Maârif- Casablanca 20380, 5 ^e

Entreprises consolidées	Forme	% des droits de vote	% d'intérêt 2023	Pays	Adresse
Research Sarl					étage
EURL Synovate	E.U.R.L.	100.00	100.00	Algérie	Lotissement AADL Villa n°13-Saïd HAMDINE. Bir MouradRais. Alger
Ipsos SARL	S.A.R.L.	100.00	53,66	Tunisie	Immeube Luxor, 3ème Etage, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Ipsos Market Research Ltd	Ltd.	100.00	100.00	Israël	Tuval 13, 525228 Ramat Gan
Ipsos Qatar WLL	Limited Liability Company	50.00	50.98	Qatar	IBA Building, 1st floor, C Ring Road, Doha Qatar
Ipsos Pakistan	Pvt. Ltd.	70.00	37.56	Pakistan	4th Floor, Tower 10, MPCHS, E-11/1 Islamabad- Pakistan

Sociétés consolidées par Mise en équivalence

Entreprises consolidées	Forme	% des droits de vote	% d'intérêt 2023	Pays	Adresse
APEME	Lda	25,00	25,00	Portugal	Avenida Duque de Ávila, nº 26 – 3º andar 1000 – 141 Lisboa
Ipsos-Opinion S.A	A.E.	30,00	30,00	Grèce	8 Kolokotroni Street 10561 Athens
Zhejiang Oneworld BigData Investment Co Ltd	Ltd	40,00	40,00	Chine	Room 657, No.5. Building, Meishan Avenue business center, Beilun District, Ningbo, Zhejiang.
CIEMCORP	SRL	20,00	20,00	Bolivie	Calle Rosendo Gutierrez Edificio Multicentro Torre B Piso 6 Sopocachi Bajo entre Av Arce y Capitan Ravelo LA PAZ 3816 Bolivia

18.1.2.2.6.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

	Grant Thornton				Mazars				TOTAL			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés												
<i>Ipsos SA</i>	376	365	21%	23%	477	463	17%	18%	853	828	19%	21%
<i>- Filiales intégrées globalement</i>	1 300	1 201	75%	77%	2 145	1 975	76%	77%	3 445	3 176	76%	76%
Sous-total Certification des comptes	1 676	1 566	96%	100%	2 622	2 438	93%	95%	4 298	4 004	95%	97%
Services autres que la certification des comptes												
<i>Ipsos SA</i>	-	-	-	-	-	71	-	3%	-	71	-	2%
<i>- Filiales intégrées globalement</i>	63	-	4%	-	187	62	7%	2%	250	62	5%	1%
Sous-total Services autres que la certification des comptes	63	-	4%	-	187	133	7%	5%	250	133	5%	3%
TOTAL	1 739	1 566	100%	100%	2 809	2 571	100%	100%	4 548	4 137	100%	100%

Les services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement à des due diligences d'acquisitions ou diverses missions de consultations comptables et fiscales.

18.1.2.2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la société Ipsos,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ipsos SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

(Notes 5.2 et 7.1 de l'annexe des comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 1 045 M€. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'achat hors frais accessoires.

Les titres de participation font l'objet d'une évaluation globale à chaque clôture. Lorsque la valeur recouvrable des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe des comptes annuels, la valeur recouvrable des titres de participation est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et la juste valeur :

- La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les estimations sont faites sur la base de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la direction ;
- La juste valeur peut être basée sur la quote-part des capitaux propres de la filiale ou sur des multiples de chiffre d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes et tenant compte des niveaux d'activité, de la rentabilité passée ou prévisible et des facteurs économiques, financiers ou sectoriels.

Compte tenu de l'importance significative de la valeur des titres de participation au bilan, de la sensibilité des modèles aux variations de données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations et jugements de la direction, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des processus mis en place par la direction pour évaluer la valeur recouvrable des titres de participation et examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation, notamment s'agissant de la détermination des multiples de chiffre d'affaires et de résultat retenus ;
- Apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs recouvrables des titres de participation, en vérifiant, notamment, que l'estimation des valeurs recouvrables des titres de participation déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier, la concordance des données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques par leurs contrôleurs légaux ;
- Tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs retenues par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

[Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires](#)

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Ipsos SA par votre assemblée générale du 31 mai 2006 pour le cabinet Grant Thornton et du 24 avril 2017 pour Mazars SA.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Grant Thornton était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et Mazars dans la septième année.

[Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels](#)

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité

de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies

dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 12 avril 2024

GRANT THORNTON

Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2024

Julien MADILE

Solange AÏACHE

18.1.3 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

18.1.3.1 Compte de Résultat

Exercice clos le 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Production vendue de services		363	378
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6.1	363	378
Reprises sur amortissements et provisions transferts de charges		1 041	1 426
Autres produits (Redevances de marques)		46 142	50 307
Produits d'exploitation		47 546	52 111
Autres achats et charges externes		4 479	4 861
Impôts taxes et versements assimilés		895	423
Salaires et traitements		1 218	3 909
Charges sociales		290	1 098
Dotations aux amortissements et provisions		833	789
Autres charges		3 003	1 943
Charges d'exploitation		10 719	13 024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		36 827	39 087
Produits financiers de participation		25 498	86 173
Autres intérêts et produits assimilés		8 826	7 880
Reprises sur provisions et transferts de charges		16 836	11 142
Différences positives de change		3 788	10 510
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		904	-
Produits financiers		55 852	115 704
Dotations financières aux amortissements et provisions		28 271	16 836
Intérêts et charges assimilées		18 190	16 379
Différences négatives de change		14 212	4 663
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	7 802
Charges financières		60 673	45 680
RÉSULTAT FINANCIER		(4 821)	70 024
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		32 006	109 111
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions		-	-
Produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		185	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
Charges exceptionnelles		185	-

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6.2	(185)	-
Impôt sur les bénéfices	6.3	5 038	4 282
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		26 784	104 829

18.1.3.2 Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Notes	31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions brevets, marques et droits similaires		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	18.1.3.5.2				
Participations		1 056 818	12 190	1 044 628	1 027 101
Créances rattachées à des participations		302 093	-	302 093	308 242
Autres immobilisations financières		565	-	565	-
ACTIF IMMOBILISÉ		1 359 476	12 190	1 347 286	1 335 343
CRÉANCES	18.1.3.5.3				
Créances clients et comptes rattachés		8 447	420	8 026	5 096
Autres créances		74 315	-	74 315	88 005
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 400 177)	18.1.3.5.5	1 800	-	1 800	1 786
Disponibilités		6 468	-	6 468	131 106
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance	□o	146	-	146	15
ACTIF CIRCULANT		91 176	420	90 756	226 010
Charges à répartir sur plusieurs exercices	18.1.3.7.5	516	-	516	929
Écart de conversion actif	18.1.3.7.6	16 172	-	16 172	16 836
TOTAL ACTIF		1 467 340	12 520	1 454 730	1 579 118
Capital social, dont versé : 10 801		10 801	-	10 801	11 063
Primes d'émission, de fusion, d'apport		447 537	-	447 537	496 991
Réserve légale		1 133	-	1 133	1 133
Réserves statutaires ou contractuelles		50	-	50	50
Réserves réglementées		-	-	-	-
Autres réserves		4	-	4	4
Report à nouveau		377 316	-	377 316	332 229
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		26 784	-	26 784	104 829
Provisions règlementées		50	-	50	50
CAPITAUX PROPRES	18.1.3.7.7	863 675		863 675	946 350
Provisions pour risques	18.1.3.7.8	16 216	-	16 216	17 496
Provisions pour charges		-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		16 216		16 216	17 496
DETTES FINANCIÈRES	18.1.3.7.9				
Autres emprunts obligataires		302 410	-	302 410	302 410
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		96 566	-	96 566	154 699
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
DETTES D'EXPLOITATION	18.1.3.7.10				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 283	-	1 283	1 407
Dettes fiscales et sociales		1 302	-	1 302	3 729
DETTES DIVERSES	18.1.3.7.11				
		-	-	-	-

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres dettes		169 554	-	169 554	149 561
COMPTES DE RÉGULARISATION		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
DETTES		571 115		571 115	611 807
Écarts de conversion passif	18.1.3.7.6	3 724	-	3 724	3 466
TOTAL PASSIF		1 454 730		1 454 730	1 579 118

18.1.3.3 Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	26 874	104 829
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Moins-value (plus-value) sur cession d'actifs	-	-
Dotations des charges réparties sur plusieurs exercices	-	-
Variation des autres provisions	10 814	4 693
Variation de la prime de fusion	-	-
Autres éléments	3 587	(6 813)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	41 185	102 710
Diminution (augmentation) des créances clients	(3 580)	(2 987)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(98)	(288)
Augmentation (diminution) des intérêts courus sur dettes financières	90	(201)
Diminution (augmentation) des autres créances et autres dettes	31 078	66 963
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	27 490	63 487
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	68 675	166 197
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisition (diminution) de titres de participation	(29 626)	(2 546)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels	-	-
Produits des cessions de titres de participations	-	-
Diminution (augmentation) des autres immobilisations financières	(47 127)	(12 631)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-	-
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(76 753)	(15 177)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	(263)	(46)
Diminution (augmentation) des actions propres	148	95
Emission d'emprunts à long terme	-	-
Remboursement d'emprunts à long terme	(57 134)	(30 000)
Frais d'émission d'emprunts	413	372
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	-	-
Dividendes versés aux actionnaires	(59 563)	(51 066)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	(116 399)	(80 645)
Disponibilités à l'ouverture	132 345	61 970
Variation nette de la trésorerie	(124 477)	70 375
DISPONIBILITES A LA CLOTURE	7 868	132 345

ANNEXE

Exercice clos le 31 décembre 2023

18.1.3.4 Faits marquants de l'exercice

Les principaux événements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2023 sont décrits ci-dessous :

- Aucun fait marquant au cours de l'exercice.

18.1.3.5 Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France. Ces règles figurent principalement dans les textes suivants : Code de Commerce, Décret du 23 novembre 1983, Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture dont l'application est obligatoire à compter de l'exercice 2017.

Le règlement, qui a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture, est sans impact significatif sur les comptes annuels d'IPSOS SA.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

18.1.3.5.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, selon la durée de vie prévue :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| ○ logiciels informatiques | 1 à 3 ans |
| ○ agencements et installations | 10 ans |
| ○ matériel de bureau et informatique | 1 à 3 ans |
| ○ mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

18.1.3.5.2 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les créances rattachées aux participations regroupent les prêts à long ou moyen terme et les avances consolidables destinées à être ultérieurement capitalisées, consentis à des sociétés dans lesquelles l'entreprise possède une participation.

Les titres de participation font l'objet d'une évaluation globale à chaque clôture pour s'assurer que la valeur nette comptable n'excède pas leur « valeur recouvrable », autrement dit la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La juste valeur peut être basée sur la quote-part des capitaux propres de la filiale ou des multiples de chiffre d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes, tenant compte des niveaux d'activité, de la rentabilité passée ou prévisible et des facteurs économiques, financiers ou sectoriels.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les estimations sont faites sur la base de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la direction. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du Groupe. Le taux de croissance à l'infini retenu dépend des zones géographiques.

Les acquisitions réalisées par le Groupe le sont exclusivement dans le domaine des études. En conséquence, le Groupe acquiert des sociétés de service dont la valeur est estimée non pas en considération des actifs corporels mais en fonction de sa position actuelle et future sur le marché des études tant en termes de propension à générer du bénéfice que de sa faculté à exploiter l'expérience acquise dans ce métier.

La société a retenu l'option de comptabiliser les frais d'acquisition sur les titres de participation à l'actif dans le coût d'entrée de ces titres de participation conformément à l'avis du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité n° 2007-C du 15 juin 2007.

18.1.3.5.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour créance douteuse est enregistrée au cas par cas, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances mis en place.

18.1.3.5.4 Engagements de retraite

Après calcul des engagements de retraite selon la méthode rétrospective, il ressort que ceux-ci ne sont pas significatifs. Ils sont présentés en Engagement Hors bilan (cf. Note 8.8).

18.1.3.5.5 Valeurs mobilières de placement et actions propres

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque le cours moyen du dernier mois est inférieur à la valeur d'achat.

Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'achat. Une provision est pratiquée lorsque la valeur de fin d'exercice est inférieure à la valeur d'achat.

18.1.3.5.6 Opérations en devise

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des avances consolidables qui ne sont pas réestimées.

Les gains et pertes latents, qui résultent de la conversion au taux de change de clôture des créances et des dettes, sont inscrits aux postes « écarts de conversion » respectivement au passif et à l'actif du bilan. Ceux constatés sur les disponibilités sont enregistrés au compte de résultat.

Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risques sauf lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les gains et pertes latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change.

Par ailleurs, et conformément à l'article 420-6 du Plan Comptable Général, il n'est pas constitué de provision pour perte de change pour les emprunts affectés à l'acquisition de titres de participations de sociétés payés avec la même devise que celle de l'emprunt.

Les instruments financiers SWAP de taux sont évalués à leur valeur de marché. Les plus ou moins-values latentes sont prises en compte dans le résultat de l'exercice (application de la règle du Mark to market).

18.1.3.5.7 Recours à des estimations

Ipsos a évalué les conséquences des risques climat sur son activité à court et moyen terme et a conclu que les impacts attendus tant sur le modèle d'affaires que sur l'évolution du chiffre d'affaires, de la marge et des hypothèses retenues pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs sont non significatifs.

Aucune modification spécifiquement liée aux risques climat n'a donc été intégrée dans les principales estimations retenues par le Groupe dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023.

Depuis le 31 juillet 2023, une proposition de loi, visant à imposer de fortes restrictions sur les sociétés qui analysent la structure de consommation en Russie, est en cours d'examen à la Douma. Même s'il subsiste des incertitudes sur le contenu final de la loi et son calendrier de mise en œuvre, elle prévoit - à ce stade et parmi d'autres dispositions restrictives - de limiter à 20 % la détention de telles sociétés par des intérêts étrangers. Compte tenu des risques que fait peser cette proposition de loi sur la pérennité de nos activités en Russie, même s'il n'est pas clairement établi que son objet inclut les activités d'Ipsos, nous avons, par prudence, pris la décision de déprécier les titres relatifs à notre activité en Russie.

L'activité relative à la filiale russe est non significative au regard des revenus du Groupe (2%).

Les entités d'Ipsos se conforment aux lois applicables dans la conduite de leurs activités dans le monde, y compris les sanctions applicables et les lois relatives au contrôle des exportations.

18.1.3.6 Notes sur le compte de résultat

18.1.3.6.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	31/12/2023	31/12/2022
Personnel facturé	277		277	277
Frais facturés	86		86	101
Total	363		363	378

18.1.3.6.2 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	Charges	Produits
Nature des charges et produits		
Produits exceptionnel divers		
Amortissement dérogatoires		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	185	
Total	185	-

18.1.3.6.3 Impôt sur les bénéficiaires

18.1.3.6.3.1 Périmètre d'intégration fiscale

Notre société en vertu d'une adhésion pour 5 exercices, en date du 30 octobre 1997, renouvelée par tacite reconduction, participe au Groupe fiscal organisé ainsi :

- Ipsos SA : société "tête de Groupe"
- Filiales intégrées : Ipsos (France), Popcorn Media, Ipsos Observer, Espaces TV Communication, Synthésio SAS

L'impôt Groupe fiscal Ipsos SA est réparti de la manière suivante :

- Pour les filiales intégrées : elles prennent en charge l'impôt qui aurait été le leur en l'absence d'intégration fiscale,
- Pour la société tête de Groupe fiscal : elle prend à sa charge (ou à son profit), la différence entre l'impôt Groupe et la somme des impôts (contribution 3,3% incluse) déterminés par les filiales intégrées fiscalement.

L'impôt Groupe fiscal Ipsos SA s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2023
Impôt dû au titre d'Ipsos Observer	
Impôt dû au titre d'Ipsos France	2 363
Impôt dû au titre de Popcorn	273
Impôt dû au titre d'Espace TV	165
Impôt dû au titre de Synthésio SAS	
Impôt dû au titre de Synovate	
Impôt dû / (à recevoir) au titre d'Ipsos SA	2 237
Impôt Ipsos dû par le Groupe	5 038

18.1.3.6.3.2 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	32 006	5 066	26 940
Résultat exceptionnel (1)	(185)	(29)	(156)
Résultat Comptable	31 822	5 038	26 784

(1) Charge de gestion dans le cadre du plan de rachat d'actions.

18.1.3.6.3.3 Situation fiscale différée et latente

En milliers d'euros	31/12/2023
DETTE FUTURE D'IMPÔT SUR :	
Écart de conversion actif	4 043
TOTAL ACCROISSEMENTS	4 043
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante):	63
Organic	
Écart de conversion passif	931
Provision pour perte de change	4 043
TOTAL ALLEGEMENTS	5 037
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	994

18.1.3.7 Notes sur le Bilan

18.1.3.7.1 Immobilisations financières

18.1.3.7.1.1 Mouvements de l'exercice 2023

En milliers d'euros	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2023
Participations (1)	1 027 192	29 626			1 056 818
Créances rattachées à des participations	308 242		(6 149)		302 093
Autres immobilisations financières		565			565
Valeur Brute	1 335 434	30 191	(6 149)		1 359 476
Provisions sur titres de participations	91	12 099			12 190
Provisions sur autres immobilis. Financières					
Amortissement et dépréciation	91	12 099			12 190
Valeur Nette	1 335 343	18 092			1 347 286

(1) Voir 7.1.2.1

18.1.3.7.1.2 Échéancier des créances financières

En milliers d'euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	302 093	30 093	272 000
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Total	302 093	30 093	272 000

18.1.3.7.1.3 Liste des filiales et participations

Sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Quote-part %	Valeur comptable des titres détenus		Résultat 2023	Dividendes encaissés sur 2023
			Brute	Nette		
Ipsos France	43 710	100,00%	65 898	65 898	8 846	2 322
Ipsos STAT SA	1 722	53,66%	1 432	1 432	14 654	2 951
Ipsos Océan Indien	50	50,40%	528	528	60	0
Ipsos Antilles	188	100,00%	917	826	(10)	0
Ipsos Strategic Puls SAS	37	100,00%	10 308	10 308	-	0
Ipsos MORI UK Ltd	1 515	99,90%	5 765	5 765	14 424	0
Price Search	30	100,00%	3 574	3 574	(26)	0
Ipsos Interactive Services Ltd	320	100,00%	10 792	5 332	(268)	0
Ipsos EMEA Holding Limited	120	100,00%	308 725	308 725	(438)	0
Ipsos Limited	1 000	100,00%	1 564	1 564	284	0
Ipsos GmbH	562	100,00%	28 085	28 085	2 817	0
Trend.test GmbH	100	100,00%	67	67	152	0
Ipsos Srl	2 000	100,00%	27 334	27 334	2 677	3 019
Ipsos Iberia, SA	61 937	100,00%	65 221	65 221	2 869	1 313
Ipsos Holding Belgium	221 429	100,00%	221 429	221 429	6 909	0
IPSOS HUNGARY ZRT	42	100,00%	8 264	8 264	24	0
APEME	150	25,00%	586	586	109	0
Ipsos America, Inc.	15 059	100,00%	96 199	96 199	(36 421)	8 429
Ipsos CCA Inc	2 285	100,00%	3 973	3 973	(308)	0
Ipsos, Inc. (Puerto Rico)	713	100,00%	952	952	237	0
Ipsos TMG SA	-15	49,00%	477	477	393	0
Ipsos Asia Limited	628	0,00%	0	0	(523)	0
Ipsos Limited	0	100,00%	0	0	347	0
Ipsos Asia Ltd	628	100,00%	66 524	66 524	(523)	0
Ipsos Pte Ltd	7 017	100,00%	2 131	2 131	1 276	0

Ipsos China Limited	2	100,00%	8	8	(3 288)	0
Ipsos Co., Ltd	2 601	100,00%	3 086	3 086	4 531	0
PT Ipsos Market Research	191	85,83%	308	308	1 856	0
IPSOS SDN BHD	368	99,99%	379	379	2 408	1 288
Ipsos LLC	36	51,00%	58	58	1 001	0
Ipsos Pty Ltd	9 391	100,00%	8 242	8 242	(2 010)	0
Ipsos Public Affairs Pty Ltd	161	100,00%	3 513	3 513	1 708	0
Apoyo Pérou	753	21,73%	54	54	1 933	0
AGB STAT Ipsos SAL	118	30,00%	42	42	(100)	0
Ipsos NPD Inc.	4 914	100,00%	4 971	4 971	(108)	0
Ipsos Corp.	31 329	100,00%	33 415	33 415	(4 326)	0
Ipsos Napoleon Franco&Cia SAS	4 986	10,86%	1 699	1 699	682	0
Ipsos Sp. z o. o.	2 004	100,00%	2 386	2 386	1 541	1 170
Ipsos AB	19	100,00%	6 026	6 026	1 728	251
Ipsos Central Eastern Europe	4	0,00%	3 437	0	-	0
Ipsos Comcon LLC	514	100,00%	3 202	0	8 787	398
IPSOS s.r.o.	777	79,20%	3 961	3 961	1 613	796
Ipsos SA	72	51,70%	65	65	5 438	3 056
Ipsos Research Pvt.Ltd	337	100,00%	7 523	7 523	5 500	0
Ipsos	624	60,00%	17 215	17 215	5 357	0
Ipsos Nigeria Limited	158	80,00%	90	90	732	0
Ipsos (East Africa) Limited	-7	30,00%	79	79	-	0
Ipsos-Opinion S.A	24	100,00%	32	32	(64)	0
Ipsos Digital S.R.L.	10	100,00%	6 490	6 490	1 340	503
Synovate SRO	1	100,00%	1 403	1 403	-	0
Behavior & Attitudes	2	100,00%	10 027	10 027	327	0
Autres			8 358	8 358		0
Total			1 056 819	1 044 629	55 142	25 498

18.1.3.7.2 Créances

18.1.3.7.2.1 Échéancier des créances

En milliers d'euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Fournisseurs avances et acomptes versées	4	4	-
Autres créances clients	-	-	-
Clients - facture à établir	743	743	-
Personnel et comptes rattachés	126	126	-
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	-	-	-
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	419	419	-
Groupes et associés	2 391	2 391	-
Débiteurs divers ¹	71 375	71 375	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Total	75 057	75 057	-

(1) Refacturation de 71 M€ aux filiales au titre de la livraison des actions gratuites aux salariés de celles-ci.

18.1.3.7.2.2 Provisions pour dépréciations clients

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Provisions pour dépréciations des comptes de clients	425	420	(425)	420
Total Provisions	425	420	(425)	420

18.1.3.7.3 Valeurs mobilières de placement et actions propres

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le poste valeurs mobilières de placement au bilan se détaille comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Actions Propres	400	548
Valeur mobilière de placement	1 400	1 238
Total	1 800	1 786

- **Actions propres détenues en direct :**

- Au 31 décembre 2023, Ipsos SA détient 9 705 actions. La valeur de l'action Ipsos au 31 décembre 2023 est de 56,75 euros.

- **Actions propres détenues au travers d'un contrat de tenue de marché :**

- Le 31 décembre 2023, Ipsos SA détient au travers d'un contrat de tenue de marché 7 052 actions propres à 56,75 euros.

18.1.3.7.4 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES D'EXPLOITATION		
CCA divers	126	-
CCA assurance	19	15
Total	145	15

18.1.3.7.5 Charges à répartir

En milliers d'euros	31/12/2022	Augmentations	Amortissements	31/12/2023
Frais émission emprunts	929	-	413	516
Total	929	-	413	516

18.1.3.7.6 Écart de conversion sur créances et dettes étrangères

En milliers d'euros	Actif Perte latente	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations financières			
Créances nettes			
Dettes financières	14 049	14 049	3 522
Dettes d'exploitation	2 123	2 123	202
Total	16 172	16 172	3 724

18.1.3.7.7 Capitaux propres

18.1.3.7.7.1 Composition du capital social

	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	43 203 225	-	-	0.25
Exercice d'options de souscription d'actions	-	-	-	-
Diminution de capital	-	-	(1 050 000)	0.25
Emission d'actions d'apport	-	-	-	-

18.1.3.7.2 Capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2022	11 063	496 991	1 187	332 229	50	104 829	946 350
Autres	-	-	-	(180)	-	-	(180)
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Diminution de capital par annulation d'action	(263)	(49 454)	-	-	-	-	(49 716)
Diminution de capital par émission d'action d'apport	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital par levées d'option	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital par incorporation du report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	(59 563)	-	-	(59 563)
Affectation du résultat	-	-	-	104 829	-	(104 829)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	26 784	26 784
Solde au 31/12/2023	10 801	447 537	1 187	377 316	50	26 784	863 675

18.1.3.7.8 Provisions pour risques

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Provisions pour pertes de change	16 836	16 172	(16 836)	16 172
Autre provision pour risque	660	44	(660)	44
Total Provisions pour risques et charges	17 496	16 216	(17 496)	16 216

18.1.3.7.9 Emprunts et dettes financières

La Prime de remboursement d'emprunt est amortie sur la durée de l'emprunt.

18.1.3.7.9.1 Variation des emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Change	Reclassement	31/12/2023
Autres emprunts obligataires	302 410	2 410	(2 410)	-	-	302 410
Emprunts et dettes financières	154 699	70 090	(127 129)	(1 089)	-	96 566
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-	-	-
Total	457 109	72 499	(129 544)	(1 089)	-	398 976

18.1.3.7.9.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	302 410	2 410	300 000	-
Emprunts et dettes financières	96 566	20 085	76 481	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Total	398 976	22 495	376 481	0

18.1.3.7.10 Dettes d'exploitations

En milliers d'euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 283	1 283	-	-
Personnel et comptes rattachés	63	63	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29	29	-	-
Etat : impôt sur les bénéfices	1 035	1 035	-	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	21	21	-	-
Etat : obligations cautionnées	-	-	-	-
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	153	153	-	-
Total	2 585	2 585	-	-

18.1.3.7.11 Dettes diverses

En milliers d'euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	98 487	98 487	-	-
Autres dettes ¹	71 060	71 060	-	-
Total	169 547	169 554	-	-

¹ Dont 71 millions d'euros correspondant à des actions Ipsos à livrer aux salariés du Groupe Ipsos dans le cadre des plans d'actions gratuites.

18.1.3.8 Engagements financiers et autres informations

18.1.3.8.1 Engagements financiers

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Lettres de confort / Garanties	44 498	79 379
Engagement de rachat des minoritaires / Actionnaires	80 159	41 877
Total	124 657	121 256

18.1.3.8.2 État des produits à recevoir et charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	743	108
Clients - Factures à établir	743	108
AUTRES CREANCES	251	-
Fournisseurs- Avoirs non parvenus	-	-
Dividendes à recevoir	251	-
Total des produits à recevoir	994	108
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	2 851	2 762
Intérêts courus sur emprunts	2 851	2 762
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	773	840
Factures non parvenues	773	840
AUTRES DETTES	-	-
Clients – Avoirs à établir	-	-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	64	48
Provision pour congés payés	12	-
Provision prime de vacances	13	15
Provision taxe d'apprentissage	18	18
Provision formation continue	9	9
Provision pour charges sur congés payés	-	-
Provision pour charges sur prime de vacances	7	7
Dettes provisionnées	5	-
État – Autres charges	-	-
État – Provision pour charges sur prime	-	-
AUTRES DETTES	71 060	87 417
Charges à payer ¹	71 060	87 417
Total des charges à payer	74 748	91 067

¹ Dont 71 millions d'euros correspondant à des actions Ipsos à livrer aux salariés du Groupe Ipsos dans le cadre des plans d'actions gratuites.

18.1.3.8.3 Informations concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	Entreprises liées	Participations ¹	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Participations	-	1 056 818	-
Créances rattachées à des participations	-	302 093	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
ACTIF CIRCULANT			-
Créances clients et comptes rattachés	591	6 693	-
Autres créances	360	576	71 060
DETTES			-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22	1	1 384
Autres dettes	297	94 976	86 457
CHARGES FINANCIERES			-
Dotation provision dépréciation créances rattachées à des participations	-	-	-
Dotation provision dépréciation titres	-	12 190	-
Dotation et reprise de provision autres créances	-	-	-
Intérêts des emprunts	2 039	-	-
Abandons de créances	91	-	-
PRODUITS FINANCIERS			-
Intérêts de la période des comptes courants	-	8 825	-

¹Filiales détenues directement par Ipsos SA

18.1.3.8.4 Instruments financiers

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Des swaps de taux d'intérêt ont été mis en place afin de couvrir les échéances de paiement des intérêts. Au 31 décembre 2023, les en-cours de swaps de taux avaient une valeur de marché de 0 euros	-	-

18.1.3.8.5 Effectif moyen

Effectif	Personnel	Personnel à la disposition de l'entreprise
Cadres	1	-
Total	1	-

18.1.3.8.6 Rémunération des dirigeants

En 2023, la rémunération totale et les avantages en nature versés par la société aux dirigeants s'élèvent à 1 218 003 €

18.1.3.8.7 Événement post-clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

18.1.3.8.8 Engagements de retraite

Les engagements de retraite d'Ipsos SA s'élèvent à 6 775 euros au 31 décembre 2023.

Pour les régimes à prestations définies, les estimations des obligations du Groupe sont calculées, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié pour un maintien au sein du Groupe jusqu'au départ à la retraite, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation de 3.12%.

31/12/2023	31/12/2022
Cadres et Non Cadres	Cadres et Non Cadres
Départ volontaire : 100%	Départ volontaire : 100%
Âge de départ : 60-67 ans	Âge de départ : 60-67 ans
Taux de charges sociales : 50%	Taux de charges sociales : 50%
Indemnité de fin de carrière : selon convention Syntec départ à la retraite	Indemnité de fin de carrière : selon convention Syntec départ à la retraite
Taux de Turn-Over : spécifique Ipsos selon catégorie (0 après 50 ans)	Taux de Turn-Over : spécifique Ipsos selon catégorie (0 après 50 ans)
Table de mortalité : Insee 2023	Table de mortalité : Insee 2022
Taux de progression des salaires : 1.5%/ an	Taux de progression des salaires : 1.5%/ an
Taux d'actualisation : 3.12% Corporate AA = 10 ans	Taux d'actualisation : 3.70% Corporate AA = 10 ans

18.1.3.9 Engagements financiers hors bilan

18.1.3.9.1 Engagements financiers reçus hors bilan : lignes de crédit reçues et non tirées

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Inférieur à un an	20 000	40 000
Entre 1 et 5 ans	456 000	481 000
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	476 000	521 000

18.1.3.10 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration d'Ipsos SA procède, comme chaque année depuis 2006, à la mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice de résidents français et internationaux, dirigeants mandataires sociaux et salariés d'Ipsos. Avant le plan mis en œuvre en 2018, ces actions n'étaient acquises par les bénéficiaires qu'après un délai d'acquisition de deux ans, et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié ou mandataire social d'Ipsos à cette date. À compter de 2018, la période d'acquisition a été portée à trois ans.

- En mai 2023, Ipsos SA a effectué la livraison de 617 232 actions gratuites aux salariés dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites de mai 2020. Le prix d'exercice par action était de 21,50 €

Les caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions qui restaient en vigueur à l'ouverture de l'exercice sont les suivantes :

Date d'allocation aux bénéficiaires	Nature des actions	Nombre de personnes concernées	Nombre d'actions attribué initialement	Date d'acquisition	Nombre d'actions en vigueur au 01/01/2023	Accordées au cours de l'exercice	Annulées au cours de l'exercice	Reclassées au cours de l'exercice	Livrées au cours de l'exercice	Nombre d'actions en vigueur au 31/12/2023
28/05/2020	Actions ordinaires	1 086	715 075	28/05/2023	629 347	-	-12 115	-	-617 232	0
Sous-Total 2020 Plan		1 086	715 075		629 347	-	-12 115	-	-617 232	0
31/03/2021	Actions ordinaires	308	162 062	31/03/2024	145 977	0	-7 930	-	0	138 047
27/05/2021	Actions ordinaires	980	431 806	27/05/2024	399 457	0	-20 590	-	0	378 867
Sous-Total 2021 Plan		1 288	593 868		545 434,00	0	-28 520	-	0	516 914
17/05/2022	Actions ordinaires	1 149	443 812	17/05/2025	440 925		-30 561			410 364
Sous-Total 2022 Plan		1 149	443 812		440 925	-	-30 561	-	0	410 364
16/05/2023	Actions ordinaires	1 200	405 853	16/05/2026		405 853	-10 913			394 940
Sous-Total 2023 Plan		1 200	405 853		0	405 853	-10 913	-	0	394 940
Total des plans d'attribution gratuite d'actions					1 615 706	405 853	-82 109	0	-617 232	1 322 218

18.2 Informations financières intermédiaires et autres

Non applicable.

18.3 Audit des informations financières annuelles historiques

Les rapports d'audit de l'exercice 2023 sont insérés en section 18.1.1 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et en 18.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et 18.1.4 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les rapports d'audit ainsi que les états financiers consolidés et annuels relatifs aux exercices 2021 et 2022 sont incorporés dans les documents de référence des exercices concernés, disponibles sur le site ipsos.com

18.4 Informations financières pro forma

Non applicable.

18.5 Politique de distribution des dividendes

La Société a pour politique de payer les dividendes au titre d'un exercice en totalité en juillet de l'année suivante. Le montant du dividende par action est en général de 25% à 35% du résultat net ajusté par action.

Les dispositions statutaires relatives à l'affectation et à la répartition des résultats sont décrites au 19.2.2 « Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes » du présent Document d'enregistrement.

Il est rappelé que les dividendes versés au titre des deux exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Montant distribué (millions d'euros)
2022	€ 1,35	59,6
2021	€ 1,15	51

Pour l'exercice 2023, il sera proposé à l'Assemblée générale de fixer à 1,65 € par action le montant du dividende.

Le détachement du coupon interviendra le 1^{er} juillet 2024. Le paiement du dividende interviendra le 3 juillet 2024.

Le montant global de dividende pour l'exercice 2023 de 71 257 672,20 € a été déterminé sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social de 43 203 225 au 31 décembre 2023 et d'un nombre d'actions détenues par la Société de 16 757 actions.

18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent Document d'enregistrement, le Groupe n'est pas engagé dans des litiges ou contentieux significatifs.

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce tel que précisé par l'article D. 441-6 du Code de commerce, voici les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

18.7 Changement significatif de la situation financière

A la connaissance d'Ipsos, aucun changement significatif de la situation financière et commerciale n'est survenu depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

18.8 Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

2	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	5	6	2	0	28	41	6	5	16	1	233	255
Montant total de factures concernées TTC	386,168	8,928	13,753	0	101,026	509,875	3,201,356	-913,772	2,421,201	-19,016.75	3,032,451.74	4,5220,864
% du montant total des achats de l'exercice TTC	8.62%	0.20%	0.31%	0.00%	2.26%	11.38%						
% du CA de l'exercice HT							6.88%	-1.96%	5.21%	-0.04%	6.52%	9.72%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures concernées												
Montant total de factures concernées TTC												
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délais légaux - art L.441-6 ou art L.443-1 du CC)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					
	Délais légaux X						Délais légaux X					

19 Informations supplémentaires

19.1 Capital social 392

19.1.1 Montant du capital souscrit et capital autorisé non émis..... 392

19.1.2 Actions non représentatives du capital..... 394

19.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales 394

19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription 399

19.1.5 Droits d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital..... 399

19.1.6 Options sur le capital de membres du Groupe..... 413

19.1.7 Historique du capital social..... 413

19.2 Acte constitutif et statuts 422

19.2.1 Description sommaire de l'objet social 422

19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions..... 422

19.2.3 Dispositions pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle 424

19.1 Capital social

19.1.1 Montant du capital souscrit et capital autorisé non émis

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Ipsos SA s'élève à 10 800 806,25 euros et est composé de 43 203 225 actions d'une valeur nominale de 25 centimes d'euro, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, une réduction du capital social par voie d'annulation d'actions propres a été réalisée le 30 septembre 2023.

Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions propres : réalisation au 30 septembre 2023

Dans le cadre de la mise en œuvre, décidée par le Conseil d'administration du 17 mai 2022, du programme de rachat d'actions 2022 autorisé aux termes de la 23^{ème} résolution votée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2022, la Société a procédé au cours du premier semestre 2023 au rachat d'un nombre total de 550 000 actions, en vue de leur annulation.

Lors de sa réunion du 25 juillet 2023, le Conseil d'administration a décidé, conformément à l'autorisation qui lui a été consentie à cet effet par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023 (22^{ème} résolution) et aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, de réduire le capital social, au plus tard le 30 septembre 2023, d'un montant total en nominal de 137 500 euros par voie d'annulation de la totalité des 550 000 actions propres acquises par la Société en vue de leur annulation dans le cadre de la tranche de rachat d'actions propres réalisées au cours du premier semestre 2023, et a délégué tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de procéder à l'annulation de ces titres, au plus tard le 30 septembre 2023.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2023, les priorités de la Société en matière d'allocation de capital et de restitution de valeur aux actionnaires comprenaient la poursuite, au 2^{ème} semestre 2023, de rachats d'actions propres en vue de leur annulation pouvant aller jusqu'à 2% du capital social par an, en fonction des conditions de marché, tel qu'annoncé par communiqué le 28 juillet 2023.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 juillet 2023, a ainsi décidé, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023 le lancement d'une nouvelle tranche de rachat dans la limite d'un montant d'environ 25 million d'euros, soit environ 1,27% de son capital¹² au cours de clôture du 26 juillet 2023 (45,10 euros), et a conféré tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de procéder, d'ici au 29 décembre 2023, au rachat d'actions propres susvisé en vue de leur annulation, avec faculté de délégation au Directeur financier et a délégué tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de constater, au plus tard le 31 décembre 2023, le nombre total d'actions propres rachetées par la Société d'ici au 29 décembre 2023 en vue de leur annulation.

Le Conseil d'administration a en outre décidé, conformément à l'autorisation qui lui a été consentie à cet effet par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023 (22^{ème} résolution) de réduire le capital social, au plus tard le 31 décembre 2023, par voie d'annulation

¹² Après annulation, sur décision du Conseil d'administration réuni le 25 juillet 2023, de 550.000 actions propres rachetées dans le cadre du programme précédent.

de la totalité des actions propres qui auront été acquises par la Société à compter du 25 juillet 2023 jusqu'au 29 décembre 2023 dans le cadre de la réalisation de cette nouvelle tranche de rachat d'actions propres, et a délègué tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de :

- constater, au plus tard le 31 décembre 2023, le nombre total d'actions propres rachetées par la Société d'ici au 29 décembre 2023 en vue de leur annulation ;
- constater en conséquence, et au plus tard le 31 décembre 2023, le montant nominal de la réduction du capital social par voie d'annulation des actions propres susvisées, en imputant par ailleurs l'excédent du prix d'achat des actions annulées sur leur valeur nominale sur tout poste de réserves et de primes disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction du capital réalisée.

Par décision en date du 30 septembre 2023, le Directeur général, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration réuni le 25 juillet 2023, a constaté la réalisation définitive, avec effet au 30 septembre 2023, de la réduction du capital social d'un montant total en nominal de 137 500 euros par voie d'annulation des 550 000 actions propres acquises entre le 10 janvier et le 15 mai 2023 (inclus), soit au cours du premier semestre 2023. En conséquence, le Directeur général de la Société, a décidé :

- d'annuler 550.000 actions auto-détenues acquises par la Société entre le 10 janvier et le 15 mai 2023 (inclus) en vertu de son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2022 (23ème résolution), conformément à l'article L.22-10-62 du code de Commerce ;
- d'imputer sur le poste des primes figurant au passif du bilan le montant correspondant à la différence entre le montant de la valeur nominale des actions annulées (137.500 euros) et le prix d'acquisition des actions annulées (26.976.526,03 euros), soit la somme de 26 839 026,03 euros (ci-après, l'« Annulation d'Actions Auto-Détenues I »).

Aux termes de cette même décision du 30 septembre 2023, le Directeur général a également constaté que la Société a procédé, entre le 31 juillet 2023 et le 8 septembre 2023 (inclus), soit au cours du second semestre 2023, et dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023 (21ème résolution), à l'acquisition d'un nombre total de 500 000 actions propres de la Société en vue de leur annulation, pour un prix global total d'acquisition de 22.739.967,48 euros. Cette opération de rachat d'actions ayant été réalisée, le Directeur général de la Société, a décidé, conformément à la délégation qui lui a été consentie à cet effet par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 juillet 2023, de l'annulation de 500.000 actions de la Société.

En conséquence, le Directeur général de la Société, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration réuni le 25 juillet 2023, a également décidé :

- d'annuler 500.000 actions auto-détenues acquises par la Société entre le 31 juillet 2023 et le 8 septembre 2023 (inclus) en vertu de son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023 (22ème résolution), conformément à l'article L.22-10-62 du code de Commerce ;
- d'imputer sur le poste des primes figurant au passif du bilan le montant correspondant à la différence entre le montant de la valeur nominale des actions annulées (125.000 euros) et le prix d'acquisition des actions annulées (22.739.967,48 euros), soit la somme de 22.614.967,48 euros (ci-après, l'« Annulation d'Actions Auto-Détenues II ») ;

Il en résulte qu'au 30 septembre 2023, le capital social de la Société (i) a de ce fait été ramené de 11.063.306,25 euros à 10.800.806,25 euros, par annulation de 1 050 000 actions propres de 0,25 euros de valeur nominale chacune et (ii) est désormais composé de 43 203 225 actions de 0,25 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, et entièrement libérées.

19.1.2 Actions non représentatives du capital

Non applicable.

19.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales

Au 31 décembre 2023, Ipsos SA détient 16 757 actions propres d'une valeur nominale de 25 centimes d'euro, soit 0,039 % du capital, dont 7 052 actions au titre du contrat de liquidité et 9 705 actions hors contrat de liquidité.

19.1.3.1 Synthèse des principales caractéristiques du « Programme de Rachat 2023 »

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, deux programmes de rachat d'actions se sont succédés dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée générale à l'effet de permettre à la Société de racheter ses propres titres dans la limite d'un pourcentage d'actions propres de 10 % du capital social :

- le programme déjà en vigueur au cours de l'exercice précédent, mis en œuvre le 17 mai 2022 par le Conseil d'administration sur la base de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale du même jour (le « Programme de Rachat 2022 ») ;
- un nouveau programme de rachat d'actions, identique au précédent, mis en œuvre par le Conseil d'administration le 25 juillet 2023 sur la base de la nouvelle autorisation donnée par l'Assemblée générale du 15 mai 2023 (le « Programme de Rachat 2023 »).

Les principales caractéristiques du « Programme de Rachat 2023 » sont les suivantes :

- le nombre maximum d'actions achetées par la Société pendant la période du programme de rachat ne pourra pas excéder 10 % des actions composant le capital de la Société à la date de l'Assemblée générale du 15 mai 2023, ce plafond étant réduit à 5 % s'agissant d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- le montant total de ces achats, après déduction des frais, ne pourra pas excéder 300 000 000 d'euros ;
- le prix maximum d'achat dans le cadre du programme de rachat d'actions ne pourra pas excéder 80 euros par action, avec une valeur nominale de 0,25 centimes d'euro, hors frais d'opération ;
- les acquisitions réalisées par la Société ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions ordinaires composant son capital social ;
- l'achat, la vente ou le transfert d'actions pourra être effectué à tout moment, excepté pendant une offre publique d'achat visant les titres de la Société déposée par un tiers, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par voie d'offre publique, ou par le recours à des options (à l'exception de la vente d'options de vente) ou à des instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par émission de titres convertibles ou échangeables en actions de la Société, de titres remboursables en actions de la Société ou de titres donnant droit, lors de leur exercice, à l'attribution d'actions de la Société, conformément aux conditions prévues par les autorités de marché et la réglementation applicable.

L'Assemblée générale a autorisé la Société, conformément à l'ensemble des règles en vigueur et des pratiques de marché admises par l'AMF, à acheter, conserver ou céder des actions de la Société afin de :

- (i) gérer le marché secondaire et la liquidité des actions par l'intermédiaire d'un prestataire

de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;

- (ii) attribuer, vendre, allouer ou céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées, conformément à la réglementation applicable, en particulier dans le cadre des plans d'épargne entreprise ou Groupe, dans le cadre des plans d'actionnariat au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées en France et/ou à l'étranger, ou dans le cadre des plans d'options sur actions de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées en France et/ou à l'étranger, ou encore dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions de la Société par la Société et/ou par les sociétés qui lui sont liées aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées en France et/ou à l'étranger (que ce soit ou non conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce), et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations conformément à la réglementation applicable ;
- (iii) livrer les actions ainsi achetées aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières, conformément à la réglementation applicable ;
- (iv) conserver les actions achetées pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- (v) annuler les actions ainsi achetées, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 15 mai 2023 dans sa vingt-deuxième résolution ;
- (vi) accomplir tout autre acte qui est ou deviendra permis par la loi française ou la réglementation de l'AMF, ou, plus généralement, tout acte conforme aux réglementations applicables.

19.1.3.1.1 Achats, ventes et annulations d'actions propres réalisés par Ipsos SA hors du contrat de liquidité

Au 1er janvier 2023, Ipsos SA détenait directement 123 071 de ses propres actions en dehors du contrat de liquidité.

Achats d'actions

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Rachat 2022, voté par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2022 (en dehors du contrat de liquidité), les opérations suivantes ont été réalisées entre le 10 janvier 2023 et le 15 mai 2023 :

- entre le 10 janvier 2023 et le 11 janvier 2023 inclus, achat de 10 000 actions au prix moyen pondéré de 57,67 euros ;
- le 8 février 2023, achat de 19 500 actions au prix moyen pondéré de 58,30 euros ;
- entre le 1^{er} mars 2023 et le 3 mars 2023 inclus, achat de 74 308 actions au prix moyen pondéré de 59,96 euros ;
- entre le 6 mars 2023 et le 10 mars 2023 inclus, achat de 135 211 actions au prix moyen pondéré de 59,95 euros ;
- entre le 13 mars 2023 et le 17 mars 2023 inclus, achat de 154 653 actions au prix moyen pondéré de 56,49 euros ;
- entre le 20 mars 2023 et le 24 mars 2023 inclus, achat de 107 639 actions au prix moyen pondéré de 57,11 euros ;
- entre le 27 mars 2023 et le 31 mars 2023 inclus, achat de 107 910 actions au prix moyen pondéré de 57,15 euros ;

- le 3 avril 2023, achat de 20 779 actions au prix moyen pondéré de 57,06 euros ;
- entre le 24 avril 2023 et le 28 avril 2023 inclus, achat de 202 371 actions au prix moyen pondéré de 49,18 euros ;
- entre le 2 mai 2023 et le 5 mai 2023 inclus, achat de 141 625 actions au prix moyen pondéré de 49,05 euros ;
- entre le 8 mai 2023 et le 12 mai 2023 inclus, achat de 176 200 actions au prix moyen pondéré de 49,00 euros ;
- le 15 mai 2023, achat de 29 804 actions au prix moyen pondéré de 48,37 euros.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Rachat 2023, voté par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023 (en dehors du contrat de liquidité), les opérations suivantes ont été réalisées entre le 31 juillet 2023 et le 8 septembre 2023 :

- entre le 31 juillet 2023 et le 4 août 2023 inclus, achat de 82 000 actions au prix moyen pondéré de 45,43 euros ;
- entre le 7 août 2023 et le 11 août 2023 inclus, achat de 100 876 actions au prix moyen pondéré de 45,70 euros ;
- entre le 14 août 2023 et le 18 août 2023 inclus, achat de 111 264 actions au prix moyen pondéré de 45,25 euros ;
- entre le 21 août 2023 et le 25 août 2023 inclus, achat de 108 321 actions au prix moyen pondéré de 44,90 euros ;
- entre le 28 août 2023 et le 1^{er} septembre 2023 inclus, achat de 60 318 actions au prix moyen pondéré de 45,79 euros ;
- entre le 4 septembre 2023 et le 8 septembre 2023 inclus, achat de 37 221 actions au prix moyen pondéré de 46,88 euros.

Ainsi, Ipsos SA a acquis, entre le 10 janvier 2023 et le 8 septembre 2023 (inclus), dans le cadre de la mise en œuvre de ses deux programmes de rachat d'actions, un nombre total de 1 680 000 actions, selon les deux objectifs suivants :

Objectif de couverture des plans salariés : les rachats d'actions effectués entre le 10 janvier 2023 et le 3 avril 2023 (inclus), s'élevant à 630 000 actions propres, ont pour objectif de permettre à Ipsos SA d'honorer ses obligations liées à des programmes d'options d'achat sur actions et d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires d'Ipsos SA et de ses filiales ;

Objectif d'annulation de titres du capital social : la Société a procédé, entre le 24 avril et le 8 septembre 2023 (inclus), à l'acquisition d'un nombre total de 1 050 000 actions propres de la Société en vue de leur annulation. Ainsi, le Directeur général de la Société, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'administration réuni le 25 juillet 2023, a décidé d'annuler le 30 septembre 2023, les actions susvisées auto-détenues par la Société. Le capital social de la Société est de ce fait ramené de 11 063 306,25 euros à 10 800 806,25 euros par annulation de 1 050 000 actions existantes de 0,25 centimes d'euro de valeur nominale chacune.

En conséquence de ces achats et des annulations d'actions intervenus en 2023, Ipsos SA détenait au 31 décembre 2023, 9 705 de ses propres actions (en dehors du contrat de liquidité).

Annulations d'actions

Au cours de l'exercice 2023, 1 050 000 actions propres ont été rachetées par Ipsos SA avec pour objectif d'annulation, et ce, entre le 24 avril 2023 et le 8 septembre 2023. Celles-ci ont ensuite été annulées le 30 septembre 2023 comme indiqué ci-dessus.

Bilan des opérations sur actions propres au 31 décembre 2023

En conséquence des opérations mentionnées ci-dessus, au 31 décembre 2023, Ipsos SA détenait 9 705 de ses propres actions en dehors du contrat de liquidité.

Ces actions auto-détenues permettent d'honorer :

- les obligations d'Ipsos SA au titre des plans d'actionnariat salarié et autres programmes d'octrois d'actions aux salariés ;
- l'objectif d'annulation des actions propres afin de permettre le soutien et l'attractivité du cours de l'action en faveur des investisseurs.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ces programmes de rachat durant l'exercice.

19.1.3.1.2 Achats et ventes d'actions propres effectués dans le cadre du contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été conclu avec Exane BNP Paribas en juin 2012, absorbée en 2023 par BNP Paribas Arbitrage, laquelle est désormais en charge de la gestion du contrat de liquidité d'Ipsos.

Dans le cadre de ce contrat de liquidité, les opérations suivantes ont été réalisées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 (dates de dénouement)

Transactions sur actions propres au titre du contrat de liquidité				
2023	Achat		Vente	
	<i>Volume</i>	<i>Prix moyen</i>	<i>Volume</i>	<i>Prix moyen</i>
Janvier	22 544	59,435	19 510	59,876
Février	20 986	58,957	17 500	59,445
Mars	26 566	58,052	25 325	58,400
Avril	20 350	52,267	11 802	51,389
Mai	21 547	48,174	16 625	48,349
Juin	12 254	49,448	25 712	49,508
Juillet	16 231	47,168	19 681	47,891
Août	16 480	45,201	13 201	45,546
Septembre	26 550	45,227	18 762	45,436
Octobre	19 234	42,728	22 448	43,541
Novembre	19 200	48,350	22 016	48,372
Décembre	11 643	54,616	21 376	53,681
TOTAL	233 585	51,049	233 958	51,107

Au 1er janvier 2023 et au 31 décembre 2023, Ipsos SA détenait respectivement 9 364 et 7

052 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité. Le montant des frais des négociations pour l'année 2023 s'est élevé à 43 729.29 € HT.

Les moyens en numéraire figurant sur le contrat de liquidité étaient de 1 423 021 euros au 31 décembre 2023.

Résumé des opérations sur actions propres réalisées en 2023 (hors et dans le cadre du contrat de liquidité)

Capital social d'Ipsos SA constaté au 1 ^{er} janvier 2023 (nombre de titres)	44 253 225
Capital auto-détenu au 1 ^{er} janvier 2023	132 435
Nombre de titres achetés entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023	1 913 585
Prix moyen pondéré brut des titres achetés	51,29 €
Nombre de titres vendus entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023	233 958
Prix moyen pondéré brut des titres vendus	51,11 €
Nombre de titres transférés aux bénéficiaires de plans d'actions gratuites entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023	617 232
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	1 776 476
Capital social d'Ipsos SA constaté au 31 décembre 2023 (nombre de titres)	43 203 225
Capital auto-détenu au 31 décembre 2023	16 757

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 31 décembre 2023	
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2023	0,04 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	1 776 476
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2023	16 757
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2023 (en €)	965 474
Valeur de marché du portefeuille ¹³ au 31 décembre 2023 (en €)	950 960

19.1.3.2 Programme de rachat soumis à l'Assemblée générale du 14 mai 2024

Il est dans l'intérêt d'Ipsos de continuer à disposer d'un Programme de Rachat d'actions.

À cette fin, il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2024 de mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2023 et d'autoriser, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, la mise en œuvre d'un nouveau Programme de Rachat d'actions propres. Ce Programme aurait des caractéristiques en tous points similaires au Programme précédent.

Ce « Programme de Rachat 2024 » sera activé lors du Conseil d'administration d'Ipsos SA qui se réunira à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2024, sous réserve de l'autorisation donnée par cette même Assemblée générale.

19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Non applicable.

19.1.5 Droits d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

19.1.5.1 Capital autorisé non émis

19.1.5.1.1 Délégations financières dans le domaine des augmentations de capital

L'intégralité des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital qui sont en cours de validité a été donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2022 pour

¹³ Sur la base du cours de bourse de clôture du 31 décembre 2023.

une durée de 26 mois, à l'exception de la délégation permettant l'attribution gratuite d'actions qui avait été consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2023 pour une durée de 38 mois.

Les délégations dont dispose le Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et l'usage qui en a été fait, le cas échéant, sont résumées dans le tableau ci-dessous.

La seule utilisation de délégations ou autorisations faite durant l'exercice 2023 concerne la délégation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre d'Ipsos SA. Le Conseil d'administration a utilisé cette dernière délégation afin de procéder à l'attribution de 405 853 actions à des salariés ou mandataires sociaux du Groupe le 16 mai 2023.

19.1.5.1.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Délégation	Plafond(s)	Modalités de détermination du prix plancher d'émission	Date d'autorisation (résolution)	Utilisation au cours de l'exercice	Date d'expiration
Délégation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires d'Ipsos SA	1,30% du nombre total d'actions constituant le capital social pour la 1ère année, puis pour la durée restant à courir de la présente autorisation, 1% chaque année du nombre total d'actions constituant le capital social. Le nombre total d'actions susvisé est déterminé lors de chaque utilisation de la présente autorisation par le Conseil d'administration.		15 mai 2023 (23ème résolution)	Cette délégation a été utilisée une fois en 2023, des actions gratuites ayant été attribuées le 16 mai 2023. Voir 19.1.5.2.2. ci-après.	14 juillet 2026
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	5 500 000 euros pour la valeur nominale totale de toutes les augmentations de capital en vertu de cette résolution 550 000 000 euros pour le montant total des émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance + plafonds de la 34ème résolution de l'Assemblée		17 mai 2022 (25ème résolution)	Néant	16 juillet 2024

Délégation	Plafond(s)	Modalités de détermination du prix plancher d'émission	Date d'autorisation (résolution)	Utilisation au cours de l'exercice	Date d'expiration
	générale du 17 mai 2022				
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'offres au public avec suppression du droit préférentiel de souscription	1 100 000 euros pour la valeur nominale totale de toutes les augmentations de capital en vertu de cette résolution 550 000 000 euros pour le montant total des émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance + plafonds de la 34 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 17 mai 2022	Le prix d'émission devra être au moins égal au cours moyen pondéré des actions de la Société pendant les trois jours de bourse précédant la date à laquelle le prix est fixé. Ce prix pouvant être réduit d'une décote maximale de 5%. Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, le prix d'émission sera fixé de telle sorte que la somme immédiatement perçue par la Société, majorée le cas échéant de la somme susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini ci-dessus.	17 mai 2022 (26 ^{ème} résolution)	Néant	16 juillet 2024
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'offres visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription	1 100 000 euros pour la valeur nominale totale de toutes les augmentations de capital en vertu de cette résolution 550 000 000 euros pour le montant total des émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance + plafonds de la 34 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 17 mai 2022	Le prix d'émission devra être au moins égal au cours moyen pondéré des actions de la Société pendant les trois jours de bourse précédant la date à laquelle le prix est fixé. Ce prix pouvant être réduit d'une décote maximale de 5%. Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, le prix d'émission sera fixé de telle sorte que la somme immédiatement	17 mai 2022 (27 ^{ème} résolution)	Néant	16 juillet 2024

Délégation	Plafond(s)	Modalités de détermination du prix plancher d'émission	Date d'autorisation (résolution)	Utilisation au cours de l'exercice	Date d'expiration
		perçue par la Société, majorée le cas échéant de la somme susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini ci-dessus.			
Autorisation à l'effet de fixer le prix des émissions d'actions ou de valeurs mobilières réalisées par voie d'offre au public ou offre visée à l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription	10% du capital (apprécié au jour de la décision du conseil fixant le prix de l'émission) par an	Le prix d'émission des actions sera égal au cours moyen d'ouverture de l'action de la Société pendant les vingt jours de bourse précédant la date à laquelle le prix est fixé. Ce prix pouvant être réduit d'une décote maximale de 5%. Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, le prix d'émission sera fixé de telle sorte que la somme immédiatement perçue par la Société, majorée le cas échéant de la somme susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus.	17 mai 2022 (28 ^{ème} résolution)	Néant	16 juillet 2024
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et valeurs mobilières avec	15 % de l'émission initiale + plafonds de la 29 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 28 mai 2020		17 mai 2022 (29 ^{ème} résolution)	Néant	16 juillet 2024

Délégation	Plafond(s)	Modalités de détermination du prix plancher d'émission	Date d'autorisation (résolution)	Utilisation au cours de l'exercice	Date d'expiration
ou sans DPS lors des émissions résultant de l'application des dispositions des 25 ^{ème} , 26 ^{ème} et 27 ^{ème} résolutions adoptées par l'AGM du 17 mai 2022					
Délégation de pouvoir à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	5 % du capital social au 17 mai 2022 + plafonds de la 34 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 17 mai 2022		17 mai 2022 (30 ^{ème} résolution)	Néant	16 juillet 2024
Délégation de pouvoir à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société	1 100 000 euros pour la valeur nominale totale de toutes les augmentations de capital en vertu de cette résolution 550 000 000 euros pour le montant total des émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance + plafonds de la 34 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 17 mai 2022	Le prix des actions et/ou autres valeurs mobilières émises sera fixé sur la base des lois applicables aux offres publiques d'échange.	17 mai 2022 (31 ^{ème} résolution)	Néant	16 juillet 2024
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par	1 100 000 euros pour la valeur nominale totale de toutes les augmentations de		17 mai 2022 (32 ^{ème} résolution)	Néant	16 juillet 2024

Délégation	Plafond(s)	Modalités de détermination du prix plancher d'émission	Date d'autorisation (résolution)	Utilisation au cours de l'exercice	Date d'expiration
incorporation de réserves, bénéfices ou primes	capital en vertu de cette résolution				
Délégation de compétence à l'effet de procéder à des émissions de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne du Groupe Ipsos	350 000 euros	Le prix d'émission sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-19 et suivants du Code du travail, avec une décote maximale égale à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription.	15 mai 2023 (24 ^{ème} résolution)	Néant	14 juillet 2025
Plafond global des émissions effectuées en vertu des résolutions 25, 26, 27, 29, 30, 31 et 33 de l'Assemblée générale du 17 mai 2022	5 550 000 euros		17 mai 2022 (34 ^{ème} résolution)	Néant	-
Plafond global des émissions effectuées en vertu des résolutions 26, 27, 29, 30, 31 et 33 de l'Assemblée générale du 17 mai 2022	1 100 000 euros		17 mai 2022 (34 ^{ème} résolution)	Néant	-

19.1.5.2 Plans d'options et d'attribution gratuite d'actions

Il est fait état ci-après, en application des articles L. 225-184 et L. 225-197-4, paragraphe 1 du Code de commerce, des opérations intervenues en 2023 en lien avec (i) les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et (ii) les attributions gratuites d'actions de la Société.

19.1.5.2.1 Plans d'options mis en place

Il n'a été octroyé aucune autre option de souscription ou d'achat d'actions depuis le plan IPF 2020 (renommé IPF 2 en 2019) mis en place en 2012 et qui a pris fin le 4 septembre 2022.

19.1.5.2.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

Présentation générale et objectif des plans

Chaque année, Ipsos émet au minimum un plan d'attribution gratuite d'actions, dit plan de « bonus shares », au bénéfice de cadres résidents français et internationaux du Groupe Ipsos.

Bonus shares - Ipsos étant engagé dans une activité dite de « personnes », ses cadres constituent son principal actif. Il est donc essentiel qu'Ipsos puisse attirer et retenir les meilleurs talents dans une industrie hautement concurrentielle.

En conséquence, Ipsos applique depuis de nombreuses années une politique de rémunération incitative de ses cadres supérieurs, tout en maintenant leurs rémunérations totales à des niveaux raisonnables. La Société estime que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif, et d'aligner les intérêts de nos cadres sur ceux des actionnaires, consiste à mettre l'accent sur la rémunération variable.

La rémunération variable des cadres de la Société comporte deux éléments : (i) la possibilité d'obtenir un bonus annuel ; et (ii) l'éligibilité à une attribution gratuite d'actions.

L'attribution gratuite d'actions aux dirigeants mandataires sociaux d'Ipsos SA est également conditionnée à la satisfaction de critères supplémentaires de performance, comme indiqué ci-dessous.

Les attributions gratuites d'actions interviennent chaque année, à une date proche du paiement des bonus, et sont désignées en interne sous le nom de « bonus shares ».

Il est précisé qu'afin de permettre aux filiales du Groupe de livrer les actions gratuites attribuées aux salariés de ces filiales, Ipsos SA rachète sur le marché puis cède chaque année, au profit desdites filiales et moyennant refacturation, le nombre d'actions Ipsos nécessaires pour procéder à la livraison concernée, au prix de revient moyen de ses achats sur le marché.

En effet, l'attribution d'actions gratuites n'est considérée comme gratuite que du point de vue des salariés bénéficiaires. Toutefois, le coût réel est payé et/ou supporté par les filiales du Groupe, employeurs locaux des salariés bénéficiaires. Plus précisément, le coût des actions attribuées est entièrement payé à Ipsos SA par les filiales du Groupe qui emploient les bénéficiaires concernés, conformément aux exigences des autorités locales d'enregistrement (le cas échéant), et déterminé à la date d'acquisition sur la base des éléments suivants : (1) le nombre d'actions détenues par les employés bénéficiaires qui sont toujours employés du Groupe à la date d'acquisition; (2) le prix de clôture des actions à la date d'acquisition ; et (3) le taux de change entre la monnaie locale et l'euro.

Il est précisé que la refacturation par Ipsos SA à ses filiales a été qualifiée de convention courante conclue à des conditions normales régie par les dispositions de l'article L.225-39 du Code de commerce, par le Conseil d'administration réuni le 7 mars 2024, après avis favorable du Comité d'audit.

En effet, la refacturation par la société-mère à ses filiales, des frais liés à la mise en œuvre, de manière récurrente, de plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, et notamment les coûts associés au rachat d'actions Ipsos qui seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition, est une opération intragroupe qui s'inscrit dans le cadre de l'activité habituelle et récurrente de la Société.

Autres attributions – Exceptionnellement, afin de récompenser les efforts et la contribution particulièrement significative de certains salariés du Groupe ayant permis d'atteindre les résultats obtenus au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'administration lors de sa séance du 24 février 2021 a décidé d'utiliser à nouveau l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2020 (19ème résolution), laquelle permettait notamment d'allouer en une ou plusieurs fois, au cours de la première année de validité de cette autorisation, 2% du nombre total d'actions constituant le capital social de la Société, afin de procéder à une attribution complémentaire d'actions gratuites avant l'expiration de la première année de validité de ladite autorisation, soit avant le 27 mai 2021, cette proposition ayant préalablement reçue un avis favorable du Comité des Nominations et des Rémunérations réuni le 22 février 2021. Cette attribution complémentaire de 162 062 actions gratuites, régie par le règlement du plan d'attribution d'actions gratuites arrêté en mai 2020, a été réalisée le 31 mars 2021 au profit de 308 bénéficiaires du Groupe Ipsos.

Volume des plans d'attribution gratuite d'actions

Bonus shares - Le programme annuel d'attribution gratuite de « bonus shares » est un vaste plan qui couvre environ un millier de cadres du Groupe à travers le monde.

En raison du grand nombre de participants au plan, le nombre d'actions attribué à chaque participant individuel est limité. Le Directeur général d'Ipsos SA, également éligible à ces plans n'a reçu, à ce jour, plus de 0,03 % du capital de la Société par an en vertu de l'une ou l'autre de ces attributions. Pour illustrer la vaste portée de ce programme, le tableau ci-dessous identifie les catégories de cadres bénéficiant d'attributions et le pourcentage de leur rémunération variable en actions (bonus shares) comparée à leur salaire de base, pour les attributions réalisées en 2023.

Catégories de bénéficiaires	Nombre de personnes par catégorie ayant reçu des « bonus shares »	% du total des « bonus shares » attribuées en 2023	% de la rémunération variable en actions (bonus shares) comparé au salaire de base
Dirigeant mandataire social	1	3,00%	73,50%
Membres du GMC* (hors dirigeants mandataires sociaux)	14	7,40%	33,70%
Partnership Bonus Group (hors dirigeants mandataires sociaux et membres du GMC)	166	33,40%	17,70%
Autres cadres	1019	53,90%	8,54%
Total	1 200	100,00%	

*GMC : Group Management Committee

Le nombre total d'actions attribuées aux salariés du Groupe en France et à l'étranger dans le cadre du Plan 2023 de « bonus shares » représentait 0,92% du capital d'Ipsos au jour de l'attribution.

Il est rappelé que, conformément à la vingt-troisième résolution votée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023, le nombre total des actions susceptibles d'être attribuées gratuitement était de 1,30% du nombre total d'actions constituant le capital social de la Société, au cours de la première année de validité de l'autorisation donnée au Conseil pour procéder à l'attribution gratuite d'actions.

Conditions subordonnant les attributions gratuites d'actions applicables à l'ensemble des bénéficiaires

Toutes les attributions gratuites d'actions réalisées par Ipsos sont subordonnées à une **condition de présence**. Le bénéficiaire doit en effet demeurer en activité au sein du Groupe Ipsos pendant toute la période d'acquisition courant à compter de l'attribution et à l'issue de laquelle les actions seront définitivement acquises.

La période d'acquisition a été portée à trois ans lors du plan mis en œuvre en 2018. Auparavant, cette période d'acquisition était de deux ans.

Depuis le Plan mis en œuvre le 28 avril 2016 sur la base de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale réunie le même jour selon les nouvelles modalités permises par la loi dite « Macron », les actions attribuées gratuitement au sein du Groupe Ipsos **ne sont plus soumises à une obligation de conservation**, sous réserve d'une obligation de conservation spécifique applicable aux seuls dirigeants mandataires sociaux (voir ci-dessous).

Conformément à la 23^{ème} résolution votée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2023, les actions attribuées à tout bénéficiaire à compter du Plan 2023 ne leur seront acquises, à la date d'acquisition, qu'en cas de réalisation d'une condition de performance dite « de profitabilité », mesurée sur la totalité de la période d'acquisition, le critère retenu pour mesurer l'atteinte de cette condition minimale de performance étant que le résultat net part du Groupe moyen soit positif sur la totalité de la période d'acquisition (la "**Condition Minimale**").

Le niveau de réalisation de cette Condition Minimale sera arrêté par le Conseil d'administration de la Société à l'issue de la période d'acquisition. Si la Condition Minimale n'est pas atteinte à la date d'acquisition, aucune action ne sera livrée.

L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées par Ipsos aux bénéficiaires des plans (hormis celles attribuées (i) au Directeur général et aux membres de l'ExCo pour le plan annuel 2023 et (ii) au Directeur général et aux membres du GMC pour le plan annuel qui sera attribué en 2024), ne sont pas soumises à des critères supplémentaires de performance. Ces critères ne sont pas considérés en effet comme appropriés pour ces cadres, pour les raisons suivantes : (i) la taille du plan au niveau du nombre de bénéficiaires (environ un millier) et la diversité des marchés dans lesquels les participants opèrent (plus de 60 pays) ; (ii) les « bonus shares » sont attribuées gratuitement à ces cadres comme partie intégrante de leur rémunération variable; (iii) Elles ne représentent, pour la majorité de ces cadres, qu'une petite part de leur rémunération ; et (iv) l'inclusion de conditions de performance (des conditions de performance exigeantes étant par ailleurs déjà prévues par les rémunérations variables en numéraire), aurait un impact négatif significatif sur les efforts d'Ipsos pour recruter et retenir des cadres de talent. Il conviendrait alors de mettre en place d'autres formes de plans de rémunération qui n'auraient pas le même effet, en termes d'alignement des intérêts de ses cadres sur ceux de ses actionnaires.

Aussi, le volume annuel des attributions gratuites d'actions ne dépasse habituellement pas 1% du capital par an et Ipsos s'efforce également d'atténuer l'effet dilutif de ces plans d'attribution gratuite d'actions en livrant aux bénéficiaires des actions propres achetées via son programme de rachat d'actions, plutôt que par émission d'actions nouvelles.

Conditions complémentaires applicables au seul dirigeant mandataire social d'Ipsos SA

Critères de performance :

Les actions gratuites attribuées au dirigeant mandataire social de la Société sont également subordonnées à des critères supplémentaires de performance, conformément au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF.

Ces critères de performance sont comparables d'une année sur l'autre¹⁴. Pour 2023 comme pour les trois exercices précédents, deux critères conditionnant chacun l'attribution de 50 % des actions ont été prévus :

- un critère lié à la croissance organique,
- un critère lié à la marge opérationnelle.

Ces critères sont mesurés sur une durée assise sur la période d'acquisition, soit une durée de trois exercices pour le dernier Plan mis en œuvre au titre de l'exercice 2023.

Chaque année, avant la date d'attribution, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, revoit les niveaux de réalisation des critères de performance conditionnant la livraison totale ou partielle desdites actions attribuées deux ans (et depuis le plan mis en œuvre en 2018, trois ans) auparavant.

Les taux de réalisation des critères de performance et d'octroi des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux au titre des plans d'actions gratuites mis en œuvre au titre des exercices 2015 à 2020 sont indiqués dans le tableau ci-après.

A noter qu'en 2020, aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été livré, en raison de l'extension à 3 ans de la période d'acquisition : le plan attribué en 2020, a quant à lui, été livré en 2023.

Obligation de conservation spécifique aux dirigeants mandataires sociaux :

Les dirigeants mandataires sociaux de la Société sont par ailleurs tenus de conserver au moins 25 % des actions acquises pendant toute la durée de leurs fonctions en tant que mandataire social.

¹⁴Les critères de performance applicables à chaque plan sont détaillés dans le tableau de synthèse figurant au 2.5.3.2 du présent Rapport, tableau 10.

Plan d'actions gratuites (PAG)	Taux d'actions livrées/acquises	Taux d'actions non livrées/annulées
PAG 2020 (actions livrées en mai 2023)	100%	0%
PAG 2019 (actions livrées en mai 2022)	100%	0%
PAG 2018 (actions livrées en mai 2021)	100 %	0%
PAG 2017 (actions livrées en avril 2019)	50 %	50 %
PAG 2016 (actions livrées en 2018)	100 %	0 %
PAG 2015 (actions livrées en 2017)	90 %	10 %

Actions attribuées gratuitement en 2023

Bonus shares - Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 16 mai 2023, a mis en œuvre un nouveau Plan d'attribution gratuite au titre de l'exercice 2023, sur la base de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale du 15 mai 2023 dans sa vingt-troisième résolution.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place un nouveau plan dit « China ESOP » concernant les salariés chinois. Il est rappelé qu'une partie de la rémunération de certains salariés chinois (soit les « Top managers », principalement niveaux 1 et 2, représentant environ 40 personnes) est rémunérée en actions gratuites de la Société.

Toutefois, il a été convenu qu'à partir de l'année 2023, les salariés chinois concernés recevront environ les 2/3 de leur rémunération variable 2023 en actions gratuites Ipsos et obtiendront 1/3 de leur rémunération variable en participation à « China ESOP ».

Ce plan « China ESOP », juridiquement régi par un règlement de plan intitulé « Rules of Plan : Ipsos China Equity-Unit », reprend les principales caractéristiques (à l'exception des spécificités prévues en cas de décès ou d'incapacité du bénéficiaire) du Règlement de plan d'attribution d'actions gratuites de performance 2023, notamment quant à l'exigence d'une condition de présence puisque les « equity-units » attribués à chacun des bénéficiaires aux termes de ce « Rules of Plan » ne leur seront définitivement acquis qu'aux termes d'une période d'acquisition de 3 ans.

405 853 actions ont été attribuées et réparties au profit de 1 200 bénéficiaires travaillant au sein du Groupe au titre du Plan d'attribution gratuite d'actions de performance 2023.

11 000 de ces actions ont été attribuées au Directeur général d'Ipsos SA (soit 0,03% du capital social), l'acquisition définitive de ces actions étant subordonnée à (i) la réalisation d'une condition de profitabilité mesurée sur la totalité de la période d'acquisition, le critère retenu pour mesurer l'atteinte de cette condition de performance étant que le résultat net part du groupe moyen soit positif sur les 3 ans d'acquisition (la « Condition Minimale ») et (ii) la réalisation de deux conditions de performance complémentaires à la Condition Minimale, décrites ci-dessous, l'une étant basée sur la croissance du chiffre d'affaires et l'autre sur l'amélioration de la marge opérationnelle du Groupe Ipsos :

- Un taux de croissance organique cumulé sur 3 ans (2023, 2024 et 2025) au moins égal à celui du marché des études mondial tel que défini et calculé par ESOMAR (« traditionally defined global market research – core

market/established »), cumulé sur la même période (si ce taux est compris entre 75% et 100% du taux de croissance organique cumulé du marché, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées, selon une progression linéaire) ;

- Critère lié à la marge opérationnelle :
 - ⇒ Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans progresse en moyenne de 0,2% par année (soit 0,6% sur la période), la totalité des actions seraient acquises. En cas de récession de l'économie mondiale, l'objectif de taux de progression de la marge opérationnelle de l'année est ajusté à la baisse de 50 points de base pour chaque 100 point de base de décroissance de l'économie mondiale et cela pour chaque année de récession considérée (croissance de l'économie mondiale telle que publiée par le FMI) ;
 - ⇒ Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans progresse entre 0% et 0,2% en moyenne par année, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées selon une progression linéaire. En cas de récession, l'objectif de progression est ajusté comme décrit ci-dessus ;
 - ⇒ Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans ne progresse pas ou est inférieure à 13%, aucune action ne serait acquise ; en cas de récession, cet objectif est ajusté comme décrit ci-dessus est ajusté comme décrit ci-dessus.

Actions attribuées gratuitement définitivement acquises et livrées en 2023

Plan d'attribution d'actions gratuites du 28 mai 2020

Le 28 mai 2023, la période d'acquisition du Plan d'attribution gratuite d'actions mis en œuvre trois ans auparavant au titre de l'exercice 2020 est arrivée à échéance. A cette date d'acquisition, 617 232 actions, sur un total de 715 075 actions attribuées initialement, ont été définitivement acquises et livrées à 914 bénéficiaires toujours présents au sein du Groupe à cette date.

Concernant les actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux soumises à des conditions de performance, le Conseil d'administration réuni le 15 février 2023 a apprécié la réalisation desdites conditions.

L'acquisition définitive des actions attribuées fixée au 28 mai 2023 pour le plan 2020 était subordonnée à la réalisation de deux conditions de performance (croissance organique et taux de marge opérationnelle), mesurée sur une période de trois années consécutives :

- (i) Critère lié à la croissance organique (conditionnant 50% du nombre total d'actions attribuées) :
 - Si le taux de croissance organique cumulé sur 3 ans est au moins égal à celui du marché des études mondial tel que défini et calculé par ESOMAR (« traditionally defined global market research – core market/established »), cumulé sur la même période, la totalité des actions seraient acquises ;
 - Si le taux de croissance organique cumulé sur 3 ans est compris entre 50% et 100% du taux de croissance organique cumulé du marché, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées, selon une progression linéaire.
 - Si le taux de croissance organique cumulée sur 3 ans est inférieur à 50% du taux de croissance organique cumulé du marché, aucune action ne serait acquise.
- (ii) Critère lié à la marge opérationnelle (conditionnant 50% du nombre total d'actions attribuées) :
 - Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est de 10% ou plus,
 - ⇒ la totalité des actions seraient acquises, en cas de croissance de l'économie mondiale;

⇒ en cas de récession de l'économie mondiale, l'objectif de 10% est ajusté à la baisse de 50 points de base pour chaque 100 point de base de décroissance de l'économie mondiale et pour chaque année de récession considérée

- Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est comprise entre 8% et 10%, le nombre d'actions acquises serait compris entre 80% et 100% du nombre d'actions allouées selon une progression linéaire ; en cas de récession, la fourchette de 8% à 10% est ajustée comme décrit ci-dessus.
- Si la marge opérationnelle moyenne sur 3 ans est inférieure à 8%, aucune action ne serait acquise; en cas de récession, le seuil de 8% est ajusté comme décrit ci-dessus.

La mesure des critères d'atteinte des conditions de performance du plan d'attribution 2020 opérée par le Conseil d'administration lors de la réunion du 15 février 2023, sur avis préalable du Comité des Nominations et des Rémunérations, montre que les deux conditions de performance ont été pleinement réalisées sur la période 2020-2022:

Croissance organique 2020-2022

Réalisation :

Marché des études : Taux de croissance cumulé estimé du marché des études sur 3 ans : +13,7% (ESOMAR) / +6,9% (moyenne pondérée pour les principales sociétés qui publient).

2020 : -3% (ESOMAR) / -5,8% (Principales sociétés)

2021 : 9,1% (ESOMAR) / 8% (Principales sociétés)

2022 : 7,6% (ESOMAR estimé) / 4,7% (Principales sociétés)

Taux de croissance organique cumulé Ipsos sur 3 ans : +17%

Croissance organique 2020 : -6,5%

Croissance organique 2021 : +17,9%

Croissance organique 2022 : +5,6%

Marge opérationnelle 2020-2022

Calcul pour 2020 : décroissance de l'économie mondiale en 2020 : -3,5% (source FMI janvier 2021)

L'objectif 2020 est ajusté à la baisse à 8,25% (10%-1,75%)

Réalisation Ipsos :

Marge opérationnelle 2020 : 10,3%

Marge opérationnelle 2021 : 12,9%

Marge opérationnelle 2022 : 13,1%

Moyenne marges opérationnelles 2020 à 2022 : **12,1%**

Par conséquent, le nombre d'actions définitivement acquises par chacun des Dirigeants mandataires sociaux dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance 2020 représente 100% du nombre d'actions initialement attribuées (soit 13 330 actions pour chacun des trois dirigeants mandataires sociaux : Didier Truchot, Président du Conseil d'administration, Laurence Stoclet, Administrateur de la Société et anciennement Directeur général délégué et Henri Wallard, anciennement Directeur général délégué).

Dilution potentielle

Au 31 décembre 2023, dans le cas où les actions attribuées gratuitement non encore livrées viendraient à être livrées par création d'actions nouvelles par voie d'augmentation de capital, la dilution potentielle maximale s'élèverait à 3,06 % (voir Tableau récapitulatif ci-après).

Tableaux de synthèse

Tableau récapitulatif des plans d'attributions gratuites d'actions actuellement en cours

	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Nombre cumulé d'annulations	Actions livrées	Action restantes	Date de livraison	Dilution potentielle
Actions attribuées en 2020	28/05/2020	715 075	(97 843)	617 232	-	28/05/2023	0%
Actions attribuées en 2021	31/03/2021	162 062	(24 015)	-	138 047	31/03/2024	0,32%
	27/05/2021	431 806	(52 939)	-	378 867	27/05/2024	0,88%
	Total 2021	593 868	(76 954)		516 914	-	1,20%
Actions attribuées en 2022	17/05/2022	443 812	(33 448)	-	410 364	17/05/2025	0,95%
Actions attribuées en 2023	16/05/2023	405 853	(10 913)	-	394 940	16/05/2026	0,91%
Total		2 158 608	(219 158)	617 232	1 322 218	-	3,06%

Actions attribuées gratuitement en 2023

Plan d'attribution gratuite 2023	Nombre d'actions	Valeur IFRS (en euros)
Nombre d'actions gratuites attribuées en 2023	405 853	17 561 259 €
Dont dirigeants mandataires sociaux (voir détail dans le Tableau 6 figurant en partie 13.3.1 du Document d'enregistrement)	11 000	475 970 €
Dont les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé	36 945	1 598 610 €

Des informations complémentaires relatives aux actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'à l'historique des attributions gratuites d'actions figurent dans la partie 13.3.1 et 13.4 du Document d'enregistrement afférente aux rémunérations des dirigeants (cf. notamment tableaux 6, 7 et 10).

19.1.5.2.3 Dilution potentielle maximale

Au 31 décembre 2023, dans le cas où toutes les actions attribuées gratuitement non encore acquises viendraient à être livrées par création d'actions nouvelles par voie d'augmentation de capital, la dilution potentielle maximale serait de 3,06 % (1 322 218 actions).

19.1.6 Options sur le capital de membres du Groupe

Il convient de se reporter à la note « engagements de rachats de minoritaires » aux Comptes consolidés figurant dans la partie 18.1.2 du présent document d'enregistrement.

19.1.7 Historique du capital social

Le tableau ci-dessous décrit les opérations réalisées sur le capital depuis 2002.

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
31/12/2002	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2002 ayant conduit à la création de 50 400 actions nouvelles	0,25 €	259 926 €	7 004 597 €	28 018 388
31/12/2003	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2003 ayant conduit à la création de 173 440 actions nouvelles	0,25 €	865 268 €	7 047 957 €	28 191 828
31/12/2004	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2004 ayant conduit à la création de 205 844 actions nouvelles	0,25 €	1 297 392 €	7 099 418 €	28 397 672
02/11/2005	Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par émission de 5 000 000 actions nouvelles	0,25 €	113 750 000 €	8 349 418 €	33 397 672
15/12/2005	Augmentation de capital liée à la rémunération de l'apport d'actions MORI par émission de 297 648 actions nouvelles	0,25 €	6 994 729 €	8 423 830 €	33 695 320

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
31/12/2005	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2005 ayant conduit à la création de 168 024 actions nouvelles	0,25 €	1 907 668 €	8 465 836 €	33 863 344
31/12/2006	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2006 ayant conduit à la création de 152 179 actions nouvelles	0,25 €	2 113 240€	8 503 881 €	34 015 523
CA du 20/03/2007	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant les mois de janvier et février 2007 ayant conduit à la création de 29 481 actions nouvelles	0,25 €	439 137 €	8 511 251 €	34 045 004
CA du 18/03/2008	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} mars 2007 et le 31 décembre 2007 ayant conduit à la création de 133 341 actions nouvelles	0,25 €	1 985 562 €	8 544 586 €	34 178 345
CA du 18/03/2008	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} janvier 2008 et le 29 février 2008 ayant conduit à la création de 3 913 actions nouvelles	0,25 €	59 000 €	8 545 565 €	34 182 258
CA du 18/03/2008	Décision d'annulation de 457 017 actions (acquises à cette fin dans le cadre du Programme de Rachat d'actions approuvé en Assemblée du 2 mai 2007) et réduction correspondante du capital à 8 431 310 euros	0,25 €	-	8 431 310 €	33 725 241

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
CA 18/03/2009	du Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} mars 2008 et le 31 décembre 2008 ayant conduit à la création de 48 299 actions nouvelles	0,25 €	757 546 €	8 443 385 €	33 773 540
CA 18/03/2009	du Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 28 février 2009 ayant conduit à la création de 3 560 actions nouvelles	0,25 €	51 270 €	8 444 275 €	33 777 100
CA 24/02/2010	du Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} mars 2009 et le 31 décembre 2009 ayant conduit à la création de 85 040 actions nouvelles	0,25 €	1 387 715 €	8 465 535 €	33 862 140
CA 23/02/2011	du Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 ayant conduit à la création de 268 147 actions nouvelles	0,25€	4 734 812€	8 532 572€	34 130 287
CA 27/07/2011	du Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} janvier 2011 et le 30 juin 2011 ayant conduit à la création de 20 614 actions nouvelles et de la livraison d'actions suite à des attributions gratuites d'actions en date du ayant conduit à la création de 118 425 actions nouvelles	0,25 €	-	8 567 331,50 €	34 269 326

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
Décision du Président-Directeur général du 07/09/2011	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscriptions d'actions entre le 1 ^{er} juillet et le 31 août 2011 ayant conduit à la création de 4 276 actions nouvelles	0,25 €	-	8 568 400,50 €	34 273 602
Décision du Directeur général délégué du 30/09/2011	Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par appel public à l'épargne et l'émission de 10 967 552 actions nouvelles, soit un capital composé de 45 241 154 actions à cette date	0,25 €	197 415 936 €	11 310 288,50 €	45 241 154
CA du 29/02/2012	Entre le 1 ^{er} octobre 2011 et le 31 décembre 2011, 13 401 actions nouvelles ont été émises par exercice d'options de souscription.	0,25 €	-	11 313 638,75 €	45 254 555
CA du 27/02/2013	Entre le 1 ^{er} février 2012 et le 31 janvier 2013, 72 032 actions nouvelles ont été émises par exercice d'options de souscription.	0,25 €	-	11 331 646,75 €	45 326 587
CA du 26/02/2014	Entre le 1 ^{er} février 2013 et le 31 janvier 2014, 9 648 actions nouvelles ont été émises par exercice d'options de souscription.	0,25 €	-	11 334 058,75 €	45 336 235

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
CA du 26/10/2016	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscriptions d'actions entre le 1 ^{er} juillet et le 30 septembre 2016 ayant conduit à la création de 107 998 actions nouvelles, suivie par une réduction de capital par annulation du même nombre d'actions issues des levées (le capital restant inchangé à l'issue de cette double opération)	0,25 €	-	11 334 058,75 €	45 336 235
CA du 22/11/2016	Annulation de 900 000 actions et constatation en conséquence d'une réduction du capital social d'un montant nominal de 225 000 euros.	0,25 €	-	11 109 058,75 €	44 436 235
29/12/2016	Augmentation de capital d'un montant nominal de 2 219 179 € par l'émission de 8 876 716 actions nouvelles attribuées aux associés de LT Participations, suivie par une réduction de capital par annulation du même nombre d'actions (le capital restant inchangé à l'issue de cette double opération)	0,25 €	-	11 109 058,75 €	44 436 235

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
Décision du Président-Directeur général du 31/12/2016	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscriptions d'actions entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre 2016 ayant conduit à la création de 62 151 actions nouvelles, suivie par une réduction de capital par annulation du même nombre d'actions issues des levées (le capital restant inchangé à l'issue de cette double opération)	0,25 €	-	11 109 058,75 €	44 436 235
Décision du Président-Directeur général du 30/06/2017	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscriptions d'actions entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2017 ayant conduit à la création de 156 344 actions nouvelles, suivie par une réduction de capital par annulation du même nombre d'actions issues des levées (le capital restant inchangé à l'issue de cette double opération)	0,25 €	-	11 109 058,75 €	44 436 235
Décision du Président-Directeur général du 31/12/2017	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscriptions d'actions entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2017 ayant conduit à la création de 114 960 actions nouvelles, suivie par une réduction de capital par annulation du même nombre d'actions issues des levées (le capital restant inchangé à l'issue de cette double opération)	0,25 €	-	11 109 058,75 €	44 436 235

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
Décision du Président-Directeur général du 30/06/2018	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscriptions d'actions entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2018 ayant conduit à la création de 61 341 actions nouvelles, suivie par une réduction de capital par annulation du même nombre d'actions issues des levées (le capital restant inchangé à l'issue de cette double opération)	0,25 €	-	11 109 058,75 €	44 436 235
Décision du Président-Directeur général du 31/12/2018	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscriptions d'actions entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2018 ayant conduit à la création de 8 447 actions nouvelles, suivie par une réduction de capital par annulation du même nombre d'actions issues des levées (le capital restant inchangé à l'issue de cette double opération)	0,25 €	-	11 109 058,75 €	44 436 235
Décision du Président-Directeur général du 31/12/2019	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscriptions d'actions entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2019 ayant conduit à la création de 28 920 actions nouvelles, suivie par une réduction de capital par annulation du même nombre d'actions issues des levées (le capital restant inchangé à l'issue de cette double opération)	0,25 €	-	11 109 058,75 €	44 436 235

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
Décision du Président-Directeur général du 30/06/2020	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscriptions d'actions entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2020 ayant conduit à la création de 96 080 actions nouvelles, suivie par une réduction de capital par annulation du même nombre d'actions issues des levées (le capital restant inchangé à l'issue de cette double opération)	0,25 €	-	11 109 058,75 €	44 436 235
Décision du Président-Directeur général du 31/12/2020	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscriptions d'actions entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2020 ayant conduit à la création de 14 374 actions nouvelles, suivie par une réduction de capital par annulation du même nombre d'actions issues des levées (le capital restant inchangé à l'issue de cette double opération)	0,25 €	-	11 109 058,75 €	44 436 235
Décision du Conseil d'administration du 12/01/2022	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscriptions d'actions entre le 1 ^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 ayant conduit à la création de 543 466 actions nouvelles, suivie par une réduction de capital par annulation du même nombre d'actions issues des levées (le capital restant inchangé à l'issue de cette double opération)	0,25 €	-	11 109 058,75 €	44 436 235

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
Décision du Directeur général du 31/12/2022, sur délégation du Conseil d'administration du 26/10/2022	Annulation de 183 010 actions et constatation en conséquence d'une réduction du capital social d'un montant nominal de 45 752,50 euros.	0,25 €	-	11 063 306,25 €	44 253 225
Décision du Conseil d'administration du 11/01/2023	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscriptions d'actions entre le 1 ^{er} janvier 2022 et le 6 septembre 2022 ayant conduit à la création de 128 134 actions nouvelles, suivie par une réduction de capital par annulation du même nombre d'actions issues des levées (le capital restant inchangé à l'issue de cette double opération)	0,25 €	-	11 063 306,25 €	44 253 225
Décision du Directeur général du 30/09/2023, sur délégation du Conseil d'administration du 25/07/2023	Annulation de 1 050 000 actions et constatation en conséquence d'une réduction du capital social d'un montant nominal de 262 500,00 euros.	0,25 €	-	10 800 806,25 €	43 203 225

19.2 Acte constitutif et statuts

19.2.1 Description sommaire de l'objet social

Ipsos SA a pour objet :

- la réalisation d'études de marché effectuées au moyen d'enquêtes, de sondages, de recherches statistiques ou par tous autres procédés tendant à faciliter et à organiser l'implantation commerciale, la promotion, la diffusion de produits et de services de toute nature, ainsi que la réalisation d'études, enquêtes, sondages, analyses et de conseils dans le domaine politique, économique et social ;
- l'étude, la préparation, l'organisation, l'entreprise, soit pour son compte, le compte de tiers, comme concessionnaire, agent, ou autrement de la publicité sous toutes ses formes, pour tous produits du commerce, y compris toute entreprise de régie publicitaire;
- la réalisation de toutes activités de conseil pouvant constituer une aide à la décision des entreprises, services ou tout autre organisme;
- la recherche, la prise, l'acquisition, l'exploitation de tous brevets, licences, procédés et fonds de commerce se rapportant à l'activité ci-dessus ;
- la prise d'intérêts et la participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises similaires, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions, d'obligations ou autres titres, commandite, fondation de sociétés nouvelles, fusions ou autrement ;
- la réalisation de toutes opérations financières liées à la présence en Bourse ;
- et généralement toutes autres opérations civiles, commerciales, financières, industrielles mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la Société ou à tous autres objets similaires ou connexes.

19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception du droit de vote double qui est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Droits de vote double (article 10 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

La conversion au porteur d'une action et le transfert de sa propriété font perdre à l'action le droit de vote double.

En revanche, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis.

Le droit de vote double attaché aux actions nominatives peut être exercé par un intermédiaire inscrit si les renseignements qu'il fournit permettent le contrôle des conditions requises pour l'exercice du droit.

Chaque actionnaire peut renoncer à ses droits de vote double dans tout type d'Assemblée (Assemblée ordinaire, extraordinaire, mixte ou spéciale), et au titre d'une seule Assemblée à la fois.

L'exercice de la faculté de renonciation doit être renouvelé à chaque Assemblée au titre de laquelle l'actionnaire entend user de cette faculté. La renonciation peut être totale ou bien partielle, pour tout ou pour partie des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Au 31 décembre 2023, 5 482 586 actions bénéficient d'un droit de vote double. Il est précisé que la société LT Participations bénéficiait de droits de vote double dans Ipsos SA. Les actionnaires de LT Participations étaient eux-mêmes titulaires d'actions de cette société qui ont acquis des droits de vote double au 30 juin 2017. En conséquence de l'opération de fusion par absorption de LT Participations par Ipsos SA, les actions Ipsos SA remises en échange de l'opération de fusion aux actionnaires de LT Participations ont été également assorties d'un droit de vote double devant s'appliquer au 30 juin 2017 aux actions restant toujours détenues au nominatif par leurs titulaires à cette même date.

Il n'existe pas de limitation statutaire à l'exercice des droits de vote, autre que la sanction des non-déclarations de franchissements de seuils.

Affectation et répartition des résultats

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, le cas échéant diminué de toutes autres sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. L'Assemblée générale prélève sur le bénéfice distribuable toute somme qu'elle juge convenable, pour les porter à nouveau ou les affecter à un ou plusieurs postes de réserve.

Cession des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

19.2.3 Dispositions pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception du droit de vote double qui est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (voir 19.2.2 ci-dessus).

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

Le droit de vote afférent aux actions Ipsos détenues par le FCPE « Ipsos actionnariat » est exercé par le Conseil de surveillance du fonds en conformité avec l'article 8.2, second alinéa du Règlement du FCPE.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, autre que les sanctions attachées aux non-déclarations de franchissement de seuils

20 Contrats importants

À la connaissance du Groupe, en dehors des contrats conclus dans le cadre de la marche normale des affaires, y compris ceux relatifs aux opérations d'acquisition ou de cession ou au titre des financements mentionnés dans le présent Document d'Enregistrement, il n'existe aucun autre contrat important qui ait été conclu par les sociétés du Groupe dans les deux années précédant la date du présent Document d'Enregistrement Universel, qui soit encore en vigueur à cette date, et qui contiendrait des dispositions conférant une obligation ou un engagement susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité ou la situation financière du Groupe.

Dans le cadre des prestations de services qu'Ipsos est amené à délivrer globalement à un même client, la politique d'Ipsos est de conclure avec ses clients clés des contrats-cadres de services globaux. Ce type de contrat comprend l'ensemble des conditions financières et juridiques ainsi que les règles opérationnelles gouvernant les relations entre Ipsos et ses clients dans tous les pays concernés. Sur la base de ce contrat-cadre global, des ordres de services sont conclus séparément entre Ipsos et les filiales locales du client ayant pour vocation de décrire les prestations de services, leurs conditions financières ainsi que des règles particulières pouvant être propres à chaque pays. Toutefois, le principe est que le contrat-cadre global prévaut sur les ordres de service et gouverne l'ensemble de la relation contractuelle entre Ipsos et son client dans chaque pays. Ces contrats cadres sont souvent conclus pour une durée de trois ans ou une durée d'un an renouvelable automatiquement.

21 Documents accessibles au public

21 Documents accessibles au public	426
21.1 Responsable de l'information financière	427
21.2 Documents juridiques et financiers	427
21.3 Rapport financier annuel 2023	427
21.4 Rapport de gestion 2023.....	427
21.5 Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2023	427
21.6 Publications au cours des 12 derniers mois	428
21.7 Information des actionnaires et des investisseurs.....	429
21.8 Agenda financier 2023	429

21.1 Responsable de l'information financière

Monsieur Dan Lévy, Directeur financier Groupe.

(Tél : +33 1 41 98 90 20), 35 rue du Val de Marne – 75013 Paris – France.)

21.2 Documents juridiques et financiers

Pendant la durée de validité du présent Document d'Enregistrement Universel, les documents suivants peuvent être consultés au siège social (35 rue du Val de Marne – 75013 Paris) :

- les statuts d'Ipsos SA ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande d'Ipsos, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Enregistrement ;
- les informations financières historiques d'Ipsos et de ses filiales pour chacun des trois exercices précédant la publication du présent Document d'Enregistrement.

Parmi ces documents, sont consultables sur le site Internet (www.ipsos.com) : les statuts, les comptes consolidés et les informations financières historiques des trois derniers exercices. Les documents de référence/enregistrement sont également en ligne sur le site Internet depuis l'introduction en bourse en 1999 (<https://www.ipsos.com/en/regulated-information/fr>).

Le site Internet rassemble également des informations destinées à tout public :

- Le règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- Les informations réglementées telles que définies par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- Les présentations aux analystes et investisseurs ;
- Concernant les Assemblées générales, les avis de convocation comprenant les projets de résolutions, les modalités d'accès à la réunion, les résultats des votes des résolutions et l'ensemble de la documentation devant être mise à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les informations relatives à la composition du Conseil d'administration et à la composition du Comité exécutif (MBEC).

21.3 Rapport financier annuel 2023

Une table de concordance entre le rapport financier annuel et le présent Document d'Enregistrement est présentée au chapitre 22 du présent Document d'enregistrement.

21.4 Rapport de gestion 2023

Une table de concordance entre le rapport de gestion 2023 et le présent Document d'Enregistrement est présentée au chapitre 22 du présent Document d'enregistrement.

21.5 Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2023

Une table de concordance entre le rapport sur le gouvernement d'entreprise 2023 et le présent Document d'enregistrement est présentée au chapitre 22 du présent document.

21.6 Publications au cours des 12 derniers mois

Date	Titre du communiqué de presse
10/01/23	Ipsos renforce son Comité exécutif avec deux nouvelles nominations
16/01/23	Démission de Madame Jennifer Hubber, administrateur
13/02/23	Ipsos acquiert Xperiti afin de renforcer ses capacités d'études dans le B2B
15/02/23	Une performance solide dans un environnement incertain
04/04/23	Ipsos annonce le renforcement de son Conseil d'administration
20/04/23	Un décalage sur les revenus mais une bonne dynamique du carnet de commandes
17/05/23	Ipsos acquiert Shanghai Focus RX Research pour renforcer sa position sur le marché de la recherche pharmaceutique en Chine
17/07/23	Ipsos acquiert Big Village Australia
20/07/23	Ipsos achète Omedia au Groupe Médiamétrie
26/07/23	Résultats du premier semestre 2023
28/07/23	Mise en œuvre du programme de rachat d'actions voté le 15 mai 2023 par l'Assemblée générale des actionnaires
13/09/23	Caroline Ponsi Khider est nommée Directrice de la Communication et de la Marque du Groupe Ipsos
14/09/23	Actualisation des perspectives 2023
09/10/23	Ipsos renforce sa position sur le marché automobile nord-américain grâce à l'acquisition de New Vehicle Customer Study d'InMoment
24/10/23	Grâce à l'acquisition de Behaviour & Attitudes (B&A), Ipsos devient le leader des études de marché en Irlande
26/10/23	Ipsos : Accélération de la croissance
31/10/23	Ipsos renforce sa présence dans le secteur public avec l'acquisition de CBG Health Research en Nouvelle-Zélande
04/12/23	Eleni Nicholas est nommée Directrice de l'Organisation Clients d'Ipsos

21.7 Information des actionnaires et des investisseurs

Ipsos SA communique avec ses actionnaires de façon systématique au moins une fois par an à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle. Elle diffuse régulièrement des communiqués de presse à l'ensemble de la presse économique et financière sur ses chiffres d'affaires trimestriels, résultats semestriels et annuels, et à l'occasion d'événements importants pour le Groupe.

Le prospectus, rapports annuels et autres notes d'information ainsi que les communiqués de presse sont disponibles, en français et en anglais, sur le site internet du Groupe (www.ipsos.com) et notamment aux adresses :

<https://www.ipsos.com/en/regulated-information/fr>.

et

<https://www.ipsos.com/en/regulated-information/en>.

Au moins deux réunions d'analystes sont organisées chaque année pour la présentation des comptes annuels et semestriels suivies généralement par des séries d'autres présentations en France et à l'étranger.

La Société organise depuis 2015 des « Journées Investisseurs ».

Les dirigeants du Groupe rencontrent très fréquemment les journalistes, analystes et investisseurs qui leur en font la demande (contact : Monsieur Dan Lévy, Directeur financier Groupe, Tél : +33 1 41 98 90 20. E-mail : finance@ipsos.com).

21.8 Agenda financier 2023

- 15 février 2023 : publication des résultats annuels 2022 ;
- 16 février 2023 : présentation des résultats annuels 2022 ;
 - Paris, France ; conférence téléphonique investisseurs – Anglais ;
- 20 avril 2023 : publication du chiffre d'affaires du 1er trimestre 2023 ;
- 15 mai 2023 : Assemblée générale annuelle des actionnaires – Paris, France ;
- 14 juin 2023 : Journée Investisseurs – Paris, France
- 26 juillet 2023 : publication des résultats du 1er semestre 2023 ;
- 27 juillet 2023 : présentation des résultats du premier semestre 2023 – Paris, France ; conférence téléphonique investisseurs – Anglais
- 26 octobre 2023 : publication du chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2023

22 Tables de concordance

22.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel avec le règlement européen

La table thématique ci-dessous reprend les rubriques prévues par les annexes 1 et 2 du règlement délégué européen (UE) n° 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux sections et pages du présent Document d'Enregistrement Universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques. Les informations non applicables à Ipsos SA sont indiquées « N/A ».

Législation européenne	N° de section	N° de page
1 – Personnes responsables		
1.1 Indication des personnes responsables	1.1	11
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.2	11
1.3 Déclaration ou rapport d'expert	1.3	11
1.4 Attestation d'un tiers	1.4	11
1.5 Déclaration sans approbation préalable	1.5	11
2 – Contrôleurs légaux des comptes		12
2.1 Nom et adresse	2.1	12
2.2 Démission/ non-renouvellement	2.2	12
3 – Facteurs de risques	3	13
4 – Informations concernant l'émetteur		23
4.1 Raison sociale et nom commercial	4.1	24
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	4.2	24
4.3 Date de constitution et durée de vie	4.3	24
4.4 Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone de son siège et site web	4.4	24
5 – Aperçu des activités		28
5.1 Principales activités	5.1	29
5.2 Principaux marchés	5.2	35
5.3 Événements importants	5.3	53
5.4 Stratégie et objectifs	5.4	58
5.5 Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	5.5	130
5.6 Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	5.6	130
5.7 Investissements	5.7	132
5.7.1 Principaux investissements réalisés	5.7.1	132
5.7.2 Principaux investissements en cours	5.7.2	133
5.7.3 Informations sur les coentreprises et les entreprises	5.7.3	133

Législation européenne	N° de section	N° de page
associées		
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	5.7.4	134
6 – Structure organisationnelle		135
6.1 Description sommaire du Groupe	6.1	136
6.2 Liste des filiales importantes	6.2	139
7 – Examen de la situation financière et des résultats		141
7.1 Situation financière	7.1	142
7.1.1 Fournir un exposé fidèle de l'évolution et le résultat des activités ainsi que de la situation pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus	7.1	142
7.1.2 Indications sur : a) l'évolution future probable des activités de l'émetteur ; b) ses activités en matière de recherche et de développement	7.1	142
7.2 Résultat d'exploitation	7.2	142
7.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou les nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, et indiquer la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	7.2	142
7.2.2 Lorsque les informations financières historiques font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	7.2	142
8 – Trésorerie et capitaux		151
8.1 Information sur les capitaux	8.1	152
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	8.2	152
8.3 Besoins de financement et structure de financement (changement de titre : conditions d'emprunt et structure de financement)	8.3	153
8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	8.4	153
8.5 Sources de financement attendues	8.5	153
9 – Environnement réglementaire	9	154
10 – Informations sur les tendances		156
10.1 Description des principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice, et de tout changement significatif de performance financière du Groupe	10.1	156
10.2 Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont l'émetteur a connaissance susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	10.2	156
11 – Prévisions ou estimations du bénéfice		156

Législation européenne	N° de section	N° de page
11.1. Prévision ou estimation du bénéfice	11.1	158
11.2 Principales hypothèses sous-tendant les prévisions ou estimations de bénéfices	11.2	158
11.3 Déclaration relative aux bases d'établissement et d'élaboration des précisions et estimations du bénéfice	11.3	158
12 – Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		159
12.1 Informations concernant les membres du conseil d'administration et la direction générale	12.1	160
12.2 Conflits d'intérêts	12.2	182
13 – Rémunération et avantages		183
13.1 Rémunérations et avantages en nature	13.1 à 13.6	184
13.2 Montant provisionné	13.7	222
14 – Fonctionnement des organes d'administration et de direction		223
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	14.1	224
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de la direction	14.2	224
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	14.4.3	226
14.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	14.3	224
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	14.4.1	224
15 – Salariés		265
15.1 Nombre des salariés Profil/Chiffres clés	15.1	266
15.2 Participations dans le capital et stock-options des mandataires sociaux	15.2	266
15.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	15.3	266
16 – Principaux actionnaires		267
16.1 Identification des principaux actionnaires	16.1	267
16.2 Existence de droits de vote différents	16.2	271
16.3 Contrôle de l'émetteur	16.3	271
16.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	16.4	272
17 – Transactions avec des parties liées	17	274
18 – Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		279
18.1 Informations financières historiques	18.1 à 18.4	280
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	NA	368
18.3 Audit des informations financières annuelles	18.3	388

Législation européenne	N° de section	N° de page
historiques		
18.4 Informations financières pro forma	18.4	388
18.5 Politique de distribution des dividendes	18.5	388
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	18.6	388
18.7 Changement significatif de la situation financière	18.7	389
19 – Informations complémentaires		391
19.1 Capital social	19.1	392
19.1.1 Montant du capital souscrit et capital autorisé non émis	19.1.1	392
19.1.2 Actions non représentatives du capital	19.1.2	394
19.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales	19.1.3	394
19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	19.1.4	399
19.1.5 Droits d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	19.1.5	399
19.1.6 Options sur le capital de membres du Groupe	19.1.6	413
19.1.7 Historique du capital social	19.1.7	413
19.2 Acte constitutif et statuts	19.2	421
19.2.1 Objet social et registre du Commerce	19.2.1	422
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	19.2.2	422
19.2.3 Dispositions pouvant retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle	19.2.3	424
20 – Contrats importants	20	425
21 – Documents accessibles au public	21	426

22.2 Table de concordance du Rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

Le présent Document d'enregistrement comprend tous les éléments du rapport de gestion mentionné à L. 225-100 du Code de commerce, tels que rapportés dans la table de concordance ci-dessous.

Rubrique du Rapport de gestion	Texte de référence	N° de paragraphe et chapitre	N° de page
1. Activité de la Société			
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	Articles L. 225-100-1, I., 1°, L. 232-1, II., L. 233-6 et L. 233-26 du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-100-1, I., 1°, L. 232-1, II., L. 233-6 et L. 233-26 du Code de commerce (versions applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2021)	7	141
Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé	Articles L. 225-100-1, I., 1°, L. 232-1, II., L. 233-6 et L. 233-26 du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-100-1, I., 1°, L. 232-1, II., L. 233-6 et L. 233-26 du Code de commerce (versions applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2021)	7	28
Évolution prévisible de la Société et du Groupe	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	10; 11	156
Évènements importants de la Société et du Groupe survenus après la clôture	Articles L. 232-1, II. et L. 233-26 du Code de commerce	18.7	389
Activités de la Société et du Groupe en matière de recherche et de développement	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	5.7.5	134
Liste des succursales existantes d'Ipsos SA	Article L. 232-1, II du Code de commerce	Néant	N/A
Activités et résultats de la Société, de ses filiales et des sociétés dont elle assure le contrôle (ensemble consolidé)	Article L. 233-6 al.2 du Code de commerce	5 ; 7	28;134
Indicateurs clé de performance de nature	Article L. 225-100-1, I.,	5.4.2 ; 7	60;141

Rubrique du Rapport de gestion	Texte de référence	N° de paragraphe et chapitre	N° de page
financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel avec renvoi aux montants indiqués dans les comptes annuels et explications supplémentaires y afférentes	2° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 225-100-1, I., 2° du Code de commerce (version applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2021)		
2. Facteurs de risques			
Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe Ipsos est confronté	Article L. 225-100-1, I., 3° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 225-100-1, I., 3° du Code de commerce (version applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2021)	3	13
Objectifs et politique de la Société et du Groupe en matière de gestion des risques financiers, y compris la politique de couverture	Article L. 225-100-1, I., 6° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 225-100-1, I., 4° du Code de commerce (version applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2021)	18	279
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	Article L. 225-100-1, I., 4° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 22-10-35, 1° (version applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2021)	- notre cadre de référence (dans DPEF 5.4.2) ; - s'engager pour la planète (dans DPEF 5.4.2)	60
Exposition de la Société et du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	Article L. 225-100-1, I., 6° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 225-100-1, I., 4° du Code de commerce (version applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2021)	8.2 ; 8.3 et note 5.9 des comptes consolidés (18.2)	152

Rubrique du Rapport de gestion	Texte de référence	N° de paragraphe et chapitre	N° de page
3. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques			
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	Article L. 225-100-1, I., 5° et II., dernier alinéa du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 22-10-35, 2° du Code de commerce (version applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2021)	14.4.8	256
4. Informations juridiques, financières et fiscales			
Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et modifications intervenues au cours de l'exercice	Article L. 233-13 du Code de commerce	4.5 ; 16	24 ;268
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent (autocontrôle)	Article L. 233-13 du Code de commerce	6	142
Prises de participations significatives dans une société ayant son siège sur le territoire de la République française	Article L. 233-6 al. 1 du Code de commerce	5.3	53
Aliénations d'actions en relation avec des participations croisées	Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce	N/A	N/A
État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	Article L. 225-102, alinéa 1 ^{er} du Code de commerce	16.1	268
État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur les titres de la Société	Article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	13.6	219
Mention des obligations de conservation d'actions imposées aux dirigeants mandataires sociaux jusqu'à la cessation de leurs fonctions par le Conseil d'administration lors de la décision d'attribution gratuite d'actions ou de stock-option	Articles L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-185, L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du Code de commerce (versions applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2021)	13.1.1 ; 13.1.2	184;186

Rubrique du Rapport de gestion	Texte de référence	N° de paragraphe et chapitre	N° de page
Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	Article L. 225-211 du Code de commerce	19.1.3	395
Éléments de calcul et résultats d'ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions éventuels pour les valeurs mobilières donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	Articles R.225-138, R. 228-90 et R. 228-91 du Code de commerce	Néant	N/A
Montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices et montant des revenus	Article 243 bis du Code général des impôts	7.2	148
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes	Article D. 441-6 du Code de commerce	18.8	389
Prêts interentreprises	Articles L. 511-6 et R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier	Néant	N/A
Condamnation de la Société pour pratiques anticoncurrentielles	Article L. 464-2 du Code de commerce	Néant	N/A
Plan de vigilance	Article L. 225-102-4 du Code de commerce	5.4.2.	60
5. Informations sociales et environnementales			
Déclaration de performance extra-financière	Cf. table de concordance de la Déclaration de performance extra-financière	5.4.2	60
Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement	Article L. 225-102-2 du Code de commerce	N/A	N/A
6. Autres informations			
Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	Article R. 225-102 du Code de commerce	7.2	142
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	Articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce	19.1.4.	399

Rubrique du Rapport de gestion	Texte de référence	N° de paragraphe et chapitre	N° de page
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants	Articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce	19.1.4.	399

22.3 Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce

Le présent Document d'Enregistrement comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à L. 225-37 du Code de commerce, tels que rapportés dans la table de concordance ci-dessous.

Rubrique du Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Texte de référence	N° de paragraphe et chapitre	N° de page
Code en matière de gouvernement d'entreprise			
Référence à un code de gouvernement d'entreprise, dispositions qui ont pu être écartée et raisons motivant cette mise à l'écart (application du « comply or explain »), lieu où ce code peut être consulté et, le cas échéant, règles retenues en complément des exigences requises par la loi	Article L. 225-37-4, 8° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 22-10-10, 4° du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	14.4.1	224
Composition, fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration (L.225-37-4 C.com)			
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	Article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	12.1.1.3	162
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le Directeur général, l'un des Directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote	Article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce (version applicable à	14.4.7	255

Rubrique du Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Texte de référence	N° de paragraphe et chapitre	N° de page
supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	compter du 1 ^{er} janvier 2021)		
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration ou au directoire dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.	Article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	19.1.5.1.2	400
Organe choisi pour exercer la Direction générale de la Société (Président du Conseil d'administration ou Directeur général)	Article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	14.4.3	226
Éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général	Article L. 225-37-4, 7° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 22-10-10, 3° du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	14.4.3	226
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	Article R. 225-29-1 du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 22-10-14 du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	14.4.3	226
Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	Article L. 225-37-4, 5° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 22-10-10, 1° du	14.4.2 ; 14.4.3	226

Rubrique du Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Texte de référence	N° de paragraphe et chapitre	N° de page
	Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)		
Politique de diversité au sein du Conseil d'administration et des instances dirigeantes	Articles L. 225-37-4, 6° et R. 225-104 du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 22-10-10, 2° du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	14.4.3	226
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoi aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	Article L. 225-37-4, 9° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 22-10-10, 5° du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	14.4.7	255
Description de la procédure des conventions courantes	Article L. 225-39 2° du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 22-10-12 du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	14.4.7	255
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	Article L. 225-37-5 du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 22-10-11 du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	14.4.5	253
Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux			
Politique de rémunération des mandataires sociaux	Article L. 225-37-2, I., alinéa 2 du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ;	13.1	184

Rubrique du Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Texte de référence	N° de paragraphe et chapitre	N° de page
	Article L. 22-10-8, I., alinéa 2 du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)		
Informations relatives à la politique de rémunération des mandataires sociaux (R.225-29-1 C.com)	Article R. 225-29-1 du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 22-10-14 du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	13.1	184
Rémunération totale et les avantages de toute nature, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels, versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice	Articles L. 225-37-3, I., 1° et 2° du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 22-10-9, I., 1° et 2° du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	13.2	197
Informations sur les rémunérations des mandataires sociaux soumis à l'approbation de l'Assemblée générale dans le cadre du vote ex post général (L.225-37-3 C.com et L.225-100 II. C.com)	Articles L. 225-37-3 et L. 225-100 II. du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 22-10-9, I. et L. 22 10-34, I. du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	13.3	198

22.4 Table de concordance du Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier

Afin de faciliter la lecture du Rapport financier annuel, la table de concordance ci-dessous renvoie aux informations prévues par l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Rubriques de l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF		N° de paragraphe et chapitre	N° de page
1.	Comptes annuels 2023	18.1.4	368
2.	Comptes consolidés 2023	18.1.2	286
3.	Rapport de gestion	Table de concordance	434

Rubriques de l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF		N° de paragraphe et chapitre	N° de page
		Rapport de gestion	
4.	Déclaration des personnes responsables	1.	11
5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2023	18.1.3	363
6.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2023	18.1.1	280
7.	Honoraires des Commissaires aux comptes	18.1.2.2.7	362
8.	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce)	14.4	224
9.	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-235 du Code de commerce)	18.3	388

22.5 Tables de concordance de la Déclaration de performance extra-financière

22.5.1 Table de concordance de la Déclaration de performance extra-financière avec les dispositions de l'article R. 225-105 du Code de commerce

Déclaration de performance extra-financière	Texte de référence	Chapitre – Section DEU
Modèle d'affaires de la Société	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.1
Description des principaux risques relatifs à la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ; ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	Articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105, I. 2° du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 alinéa 2, R. 225-104 et R. 225-105, I. 2° du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.1 5.4.2.4.3.1.2 5.4.2.4.5.1
Conséquences sociales de l'activité de la société	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 1° du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 1° du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.3
Conséquences	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2°	5.4.2.4.2.1.3

environnementales de l'activité de la société	du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2° du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.5
Respect des droits de l'homme	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. B. 2° du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 22-10-36 alinéa 2 et R. 225-105, II. B. 2° du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.3.4
Lutte contre la corruption	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. B. 1° du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 22-10-36 alinéa 2 et R. 225-105, II. B. 1° du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.4.8.4
Lutte contre l'évasion fiscale	Article L. 225-102-1 du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 22-10-36 alinéa 2 du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.4.8.3
Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2° du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2° du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.5 5.4.2.4.5.1.6
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 3° du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 3° du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.4
Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2° du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2° du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.5.1.4
Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2° du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2° du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.5.1.4
Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	Article L. 225-102-1 du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 225-102-1 du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.5.1.4

Engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	Article L. 225-102-1 du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 225-102-1 du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	N/A (Non pertinent)
Engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable	Article L. 225-102-1 du Code de commerce (version applicable jusqu'au 31 décembre 2020) ; Article L. 225-102-1 du Code de commerce (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	N/A (Non pertinent)
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 1° du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 1° du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.3.5
Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités	Articles L. 225-102-1, R. 225-105, II. A. 1° et R. 225-105, II. B. 2° du Code de commerce (versions applicables jusqu'au 31 décembre 2020) ; Articles L. 225-102-1, R. 225-105, II. A. 1° et R. 225-105, II. B. 2° du Code de commerce (versions applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021)	5.4.2.4.3.4

22.5.2 Tables de concordance de la Déclaration de performance extra-financière avec les normes GRI et les Principes du Pacte Mondial

GRI Standards / Normes GRI		Chapitre – Section DPEF
GRI 101-1	Principes généraux 2016	5.4.2.4.2.
GRI 103	Approche managériale	5.4.2.1
GRI 205	Lutte contre la corruption	5.4.2.4.4.8.4
GRI 206	Comportement anticoncurrentiel	5.4.2.4.4.8.8
GRI 301-2	Matières recyclées utilisées	5.4.2.4.5.1.4
GRI 302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.4.2.4.5.1.3
GRI 302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	5.4.2.4.5.1.3
GRI 302-4	Réduction de la consommation énergétique	5.4.2.4.5.1.3
GRI 305-2	Emissions indirectes de GES	5.4.2.4.5.1.1
GRI 305-5	Réduction des émissions de GES	5.4.2.4.5.1.1
GRI 306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	5.4.2.4.5.1.4
GRI 307	Conformité environnementale	5.4.2.4.2
GRI 401	Emploi	5.4.2.4.3.1
GRI 401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	5.4.2.4.3.3
GRI 401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein	5.4.2.4.3.3.3 ;5.4.2.4.3.3.4 ;5.4.2.4.3.3.5
GRI 402	Relations employés/direction	5.4.2.4.3.5
GRI 403	Santé et sécurité au travail	5.4.2.4.3.2
GRI 403-1	Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	5.4.2.4.3.2 ;5.4.2.4.3.5
GRI 403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	5.4.2.4.3.2.2

GRI 404	Formation et éducation	5.4.2.4.3.3.4
GRI 405	Diversité et égalité des chances	5.4.2.4.3.4
GRI 407	Liberté syndicale et négociation collective	5.4.2.4.3.5
GRI 409	Travail forcé ou obligatoire	5.4.2.4.3.4.3
GRI 412	Evaluation des droits de l'homme	5.4.2.4.3.4
GRI 413	Communautés locales	5.4.2.4.4
GRI 415	Politiques publiques	5.4.2.4.4.4
GRI 418	Confidentialité des données des clients	5.4.2.4.4.5
GRI 419	Conformité socio-économique	5.4.2.4.2 ;5.4.2.4.2.1.4

Les normes GRI sont accessibles [ici](#).

Principes du Pacte Mondial	Chapitre – Section DPEF
<p>Principe 1</p> <p>Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.</p>	5.4.2.4.2.1.4 ;5.4.2.4.3.4
<p>Principe 2</p> <p>A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.</p>	5.4.2.4.4.8
<p>Principe 3</p> <p>Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.</p>	5.4.2.4.3.5
<p>Principe 4</p> <p>A éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.</p>	5.4.2.4.3.4.3
<p>Principe 5</p> <p>A abolir effectivement le travail des enfants.</p>	5.4.2.4.3.4.3
<p>Principe 6</p> <p>A éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.</p>	5.4.2.4.3.4
<p>Principe 7</p> <p>Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.</p>	5.4.2.4.2.1.3 ;5.4.2.4.5

<p>Principe 8</p> <p>A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.</p>	<p>5.4.2.4.5 ;5.4.2.4.5.2.1</p>
<p>Principe 9</p> <p>A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</p>	<p>5.4.2.4.5.1.4</p>
<p>Principe 10</p> <p>Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.</p>	<p>5.4.2.4.4.8.4</p>